This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Harvard College
Library

THE GIFT OF

Archibald Cary Coolidge

Class of 1887

PROFESSOR OF HISTORY

LETTRES INÉDITES

DE

DIANNE DE POYTIERS

LYON

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN

DIANNE DE POYTIERS

DUCHESSE DE VALENTINOIS

D'après la statue sépulchrale conservée au Musée de Versailles.

LETTRES INÉDITES

DE

DIANNE DE POYTIERS

PUBLIÉES

D'APRÈS LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE
AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

GEORGES GUIFFREY

A PARIS
CHEZ Vve JULES RENOUARD
Rue de Tournon, 6

M DCCC LXVI

Fr 1192.56

Harvard College Library
NOV 14 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

A MONSIEUR FERDINAND MOREAU

EN SOUVENIR

D'une excurſion à ſon château d'Anet

IANNE de Poytiers eſt arrivée juſques à nous au milieu d'une auréole de beauté & de galanterie. La ſtatue de Jean Goujon & les hiſtoriettes de Brantôme ont exercé l'influence la plus déciſive ſur cette réputation. On entrevoit volontiers l'image de la grande dame, à travers une ſorte de transfiguration olympienne, ſous les traits de la divine ſœur d'Apollon ; & s'il eſt queſtion des galanteries du règne de François Ier & ſurtout de Henri II, ſon nom revient à l'eſprit comme l'un des plus mêlés aux intrigues amoureuſes de cette époque.

Bien que ces rumeurs aient fini par prendre rang parmi les traditions les plus accréditées de l'hiſtoire, on ſerait fort en peine d'en retrouver la cauſe & l'origine. Si l'on inter-

rogeait l'artiſte, il répondrait qu'il n'a jamais eu d'autre modèle que la forme idéale enfantée par ſon imagination. Le conteur s'excuſerait bien mieux encore en diſant que, pour lui, il n'a rien inventé, qu'il s'eſt borné à répéter tout haut ce que d'autres chuchotaient tout bas à l'oreille.

Quant à la foule, devant le chef-d'œuvre de l'artiſte, objet de ſes admirations, ne pouvant ſe perſuader qu'une ſi belle ſtatue ait été créée pour le ſimple plaiſir des yeux, elle s'eſt évertuée à lui trouver des reſſemblances & à lui donner un nom. Il en a été de même de ces aventures galantes tout aſſaiſonnées de malice & de ſcandale. Après y avoir pris d'abord ſon amuſement, elle s'eſt miſe à la torture pour reconnaître des figures vivantes ſous le maſque anonyme de la fantaiſie.

Voilà comment s'eſt faite peu à peu cette réputation de Dianne, ſans préméditation, ſans complicité d'aucune part.

Mais, ſi ſéduit qu'il puiſſe être par les divins contours des ſtatues de Jean Goujon, ou par les grâces plus qu'humaines des tableaux de Primatice, l'eſprit n'en eſt pas moins curieux de démêler la réalité au milieu des charmes de la fiction; &, tout en prenant plaiſir à contempler l'image idéale, il ſerait bien aiſe de ſavoir à quoi s'en tenir ſur la vérité.

L'impreſſion eſt la même lorſque l'on écoute Brantôme, égayant ſes contemporains par ſes récits d'une ſaveur toute gauloiſe. Brantôme, cette mauvaiſe langue que chacun ſait, doit toujours être tenu en ſuſpicion. Aimant la médiſance par goût, ne reculant pas à l'occaſion devant la calomnie, il raconte tout ce qu'il ſait, & plus volontiers encore ce qu'il ne ſait pas. D'autres à ſa ſuite, lui empruntant à pleines mains, ne ſe ſont pas fait ſcrupule, pour ſe donner un cachet d'originalité, de renchérir encore ſur ſes exagérations.

Pour ſortir de cette confuſion & de ce déſordre, où l'on

ſe heurte à chaque pas à des anachroniſmes ſans nombre, à des contradictions perpétuelles, à des impoſſibilités inſurmontables, il faut interroger l'hiſtoire ; & l'hiſtoire répond par ſes dates d'une préciſion immuable, par ſon témoignage incorruptible des événements.

Les récits pris ſur le fait nous aideront à replacer la fille de Saint-Vallier dans ſon véritable rôle & ſon véritable caractère ; ſes portraits pris ſur nature, à remettre ſa figure à ſon véritable point. Ce que Dianne de Poytiers pourra perdre dans l'imagination populaire en beauté, ou en galanterie, elle le regagnera en reſſemblance avec elle-même & avec la réalité.

Sans vouloir écrire ici la biographie complète de cette très-haute & très-puiſſante dame, nous nous propoſons de revenir ſur certains points de ſa vie, à propos deſquels on en a dit bien long, en oubliant tout juſte de dire la vérité. La vérité eſt ſans doute difficile à retrouver tout entière à trois ſiècles de diſtance ; mais nous aurons chance d'en approcher de plus près, en nous adreſſant aux documents empruntés aux ſources les plus pures & les plus authentiques.

Entre toutes les traditions galantes dans leſquelles on fait jouer un rôle à Dianne, il en eſt une dont la vogue n'a été égalée par aucune autre. Nous voulons parler de cette aventure où la fille de Saint-Vallier, pour ſauver la tête de ſon père, en aurait été réduite à perdre ſon honneur.

Jean de Poytiers, ſeigneur de Saint-Vallier, trop attaché au Connétable de Bourbon pour lui refuſer d'être ſon complice, & de trop courte vue pour meſurer les ſuites de ſa folle & criminelle équipée, avait été arrêté, jugé & condamné à avoir la tête tranchée, comme coupable de haute trahiſon [1].

(1) Sur l'hiſtoire de la conſpiration de Bourbon nous n'avons à citer que quelques pièces détachées, publiées par M. Gariel, bibliothécaire de Grenoble,

Cependant au jour fixé pour le ſupplice (17 février 1523), contrairement à l'arrêt de mort prononcé par le Parlement, contrairement à l'attente de la foule accourue pour aſſiſter à un de ces ſpectacles dont elle eſt toujours avide, voici ce qui ſe paſſa ſur la place de Grève, d'après le récit d'un témoin oculaire, ou tout au moins des mieux informés :

« Ce dict jour, à trois heures de relevée, le lieutenant criminel & le procureur du Roy de Chaſtellet, acompaignez des ſergents bien embaſtonnez de longs baſtons, des archiers, arbaleſtriers, hacquebutiers de la ville, du guet, tant de cheval que de pied, furent quérir ledict Sainct-Vallier en la gallerie de la chancellerie, & de là fuſt mené, acompaigné des deſſus dictz, devant l'hoſtel de la dicte ville de Paris, ſur une mulle, & le pénitencier Jacques Merlin, curé de la Magdaleine de Paris ſur la ſienne, à couſté de luy, le reconfortant & le reconſeillant le mieulx qui luy eſtoit poſſible. Quant il fut arrivé & monté ſur l'eſchaffault, il cria mercy à Dieu, au Roy & à tout le monde. Après ce faict, comme il ſe voloit agenoiller pour eſtre décollé, & jà l'exécuteur avoit préparé ſon cas, & luy, avoit crié : mercy, luy diſant qu'il luy faiſoit mal de luy faire perdre la vie, vint le porteur de ſa grâce, lequel fict tout ceſſer ; & alors luy fuſt demandé s'il ſe voloit ayder de ſa grâce que le Roy luy avoit donnée ; lequel fiſt reſponce que ouy. La grâce fuſt portée aux commiſſaires à la court, laquelle intérinée fut apportée & leue devant tout le peuple par maiſtre Mathieu Dolet, clerc du greffe criminel de la court du Parlement. Il fut remené en la conciergerie... (1) »

Déconcertée par ce dénouement, piquée dans ſa curioſité, la foule demanda à ſa propre imagination l'explication de ce myſtère dont le ſens lui échappait. Elle ignorait également & les cauſes de la complicité de Saint-Vallier, &

dans ſes *Delphinalia ;* quelques interrogatoires & pièces de procédure reproduits dans un volume intitulé : *Recueil de divers mémoires, harangues, remonſtrances & lettres ſervans à l'hiſtoire de noſtre temps*, par Lannel (Paris, 1623, p. 21). Nous nous propoſons de publier ſous peu un récit complet & authentique de cet important épiſode du règne de François Ier.

(1) Voy. *Cronique du Roy Françoys premier*, p. 38.

les motifs de cette grâce inefpérée. Le champ le plus vafte s'ouvrait donc à fes conjectures & à fes hypothèfes : auffi les commentaires allèrent leur train.

De toutes les interprétations échangées au milieu des groupes de curieux qui, longtemps après le départ de Saint-Vallier, reftèrent à devifer au pied de l'échafaud défert, il en eft une fur laquelle l'opinion populaire paraît s'être arrêtée de préférence. Nous la retrouvons tout au long dans un livre publié par M. Ludovic Lalanne, fous l'ingénieufe défignation de *Journal d'un Bourgeois de Paris*. Ce Bourgeois de Paris, qui aurait vu les chofes de fes propres yeux, qui aurait fuivi de près les péripéties de ce petit drame, réfume ainfi les impreffions de la foule ébahie, ignorante des fecrets de la politique, & avide cependant de les expliquer à fa manière :

« Et eftoit bruit que ledict feigneur de Sainct-Vallier avoit menacé le Roy, en fon abfence, de le tuer, à caufe de la défloration d'une fienne fille qu'on dict qu'il avoit violée; & fut la caufe qu'il fut mis en ceft eftat; &, de faict, n'euft efté ledict grand fénefchal de Normandie, fon gendre, il euft efté décapité [1]. »

Cette rumeur, fi vague à fon origine, fi indéterminée dans fa forme, n'affirme & ne précife rien. Il n'en faudra pas plus, cependant, pour donner naiffance, par la fuite, à toute cette hiftoire des amours de Dianne avec François Ier.

Du refte, notre *Bourgeois de Paris*, contemporain des faits, ne fouffle mot de Dianne de Poytiers. Il fe ferait bien gardé de la nommer. Il favait, en effet, comme tout le monde alors, que, mariée depuis huit ans, elle avait eu deux filles de Louis de Brezé [2].

(1) Voy. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 192; & auffi les détails de fon fupplice, p. 189 & fuiv.

(2) Dianne époufa Louis de Brezé, le 29 mars 1514-1515. De ce mariage naquirent deux filles : 1° Françoife, mariée en 1538 à Robert de la Marck, duc de Bouillon;—2° Louife, mariée en 1547 à Claude de Lorraine, d'abord marquis de Mayenne, puis duc d'Aumale.

Dianne ne pouvait donc plus être cette jeune fille déflorée dont le déshonneur aurait ſervi de prétexte à ſon père pour conſpirer avec le Connétable. Nous ajouterons encore, que cette indication n'eſt pas mieux applicable à l'une ou à l'autre des deux autres filles de Saint-Vallier : l'une trop vieille, mariée peu après Dianne, & mère de pluſieurs enfants ; l'autre trop jeune pour ne pas ſe trouver par ſon âge même à l'abri d'une pareille inſinuation [1].

Quarante ans s'écoulent enſuite ſans qu'il ſoit plus queſtion de cette aventure. On croirait même ce bruit étouffé dans le ſilence & dans l'oubli, lorſque l'effervescence des paſſions religieuſes arrivant au dernier degré, les victimes & les perſécutés, à bout de ſouffrances & de tortures, commencent à lutter contre leurs oppreſſeurs & leurs bourreaux, & lancent ce ſouvenir au milieu d'une exploſion d'invectives & d'inſultes.

Sans ſouci du ſcandale public de ſa faveur, Dianne de Poytiers avait cru trouver un accommodement avec ſa conſcience & faire acte méritoire en ſe montrant ſans pitié pour les proteſtants. Les proteſtants furent à leur tour ſans pitié pour elle au jour de ſon abaiſſement & de ſa chute. Ils lui reprochèrent d'abord les hontes & les opprobres de ſa récente influence. Puis, non contents de ces repréſailles, ils s'acharnèrent ſur ſa vie paſſée, &, pour venger leurs récentes perſécutions, voulurent noter d'infamie juſqu'à ſes premières années [2]. Le proteſtant Régnier de La Planche,

(1) Les filles de Saint-Vallier, iſſues de ſa première femme, Jeanne de Baſtarnay, étaient : 1° Dianne de Poytiers, mariée le 29 mars 1514, à Louis de Brezé ;—2° Anne de Poytiers, mariée en 1516 à Antoine, baron de Clermont, dont elle eut deux filles, Anne & Philiberte;—3° Françoiſe de Poytiers, mariée le 13 avril 1532 à Antoine de Clermont. Cette dernière pouvait avoir de huit à dix ans au plus lors de la condamnation de ſon père ; elle échappe donc comme les deux autres à la rumeur rapportée par le *Journal du Bourgeois de Paris*.

(2) « Elle eſtoit fort bonne catholique & hayſſoit fort ceux de la religion, voilà pourquoy ils l'ont fort hay & *meſdit d'elle*. » (Brantôme, *vie de Henri II*.)

homme d'un caractère intègre, mais implacable dans ses haines, se chargea du châtiment. Après une sortie des plus violentes contre Dianne de Poytiers, il lui porte le dernier coup par cette accusation, attachée à son nom dans l'histoire comme un stigmate ineffaçable :

« Dans son jeune âge, dit-il, Dianne rachepta de son pucelage la vie du sieur de Saint-Vallier, son père..... [1] »

C'était d'un même trait frapper trois personnes à la fois; c'était enchaîner au même pilori, par les liens de la débauche, de l'adultère & de l'inceste, le père, le fils & la favorite.

L'historien protestant n'y met point la prudente réserve du *Bourgeois de Paris;* il nomme en toutes lettres cette fille de Saint-Vallier dont la relation précédente entourait le nom d'un si discret mystère. C'est pour lui : Dianne de Poytiers!

Mais nous sommes arrêtés ici par une contradiction manifeste entre ces deux manières de présenter les faits. Si, en effet, comme le raconte le *Bourgeois de Paris*, Saint-Vallier s'était jeté dans la conspiration de Bourbon pour venger l'honneur de sa fille, Dianne de Poytiers n'aurait plus eu ni l'occasion, ni surtout le pouvoir, de faire le sacrifice de ce même honneur, après la condamnation, pour racheter la vie de son père, comme le prétend Régnier de La Planche. Ce fait ne peut s'être accompli, tout à la fois, avant & après l'arrêt de mort de Saint-Vallier. Le résultat est bien le même, dans les deux cas, pour la victime des brutales passions du Roi; mais on ne peut admettre simultanément les deux versions; il y aurait double emploi. Il faut se décider pour l'une ou pour l'autre de ces deux époques, qui s'excluent à l'envi.

(1) Régnier de la Planche, *de l'Estat de la France sous François II.*

Cependant, entre ces deux témoignages, également dignes de foi, comment prendre un parti, ſur lequel fixer ſes préférences?

Ce ne ſera pas, du reſte, la dernière des difficultés que nous rencontrerons ſur notre route, en pourſuivant cette anecdote à travers ſes diverſes métamorphoſes. Nous l'avons vue, entre les mains de Régnier de La Planche, devenir un inſtrument de parti, une arme de ſectaire; ſous la plume de Brantôme, elle va prendre une tout autre couleur.

Fureteur indiſcret, chroniqueur inexorable pour la vertu des dames de ſon temps, Brantôme, avec ſa verve gauloiſe, ne cherche partout que l'occaſion d'un bon mot. Il a flairé ici le prétexte d'une petite hiſtoriette bien gauloiſe & bien ſcandaleuſe; auſſitôt il s'en empare, il l'arrange de ſon mieux & il en fait une gaillardiſe de plus à ajouter à ſa collection.

Le Saint-Vallier de Brantôme n'a point les défaillances & les terreurs que l'on excuſerait ſi volontiers en pareille occurrence. En deſcendant de l'échafaud, il pouſſe le ſang-froid & la belle humeur juſqu'à trouver encore le mot pour rire à l'occaſion du déshonneur de ſa fille. Ecoutez plutôt l'auteur des *Dames galantes :*

« J'ay ouy parler, dit-il, d'un grand ſeigneur, qui, ayant eſté jugé d'avoir la teſte tranchée, ſi qu'eſtant desjà ſur l'eſchaffault ſa grace ſurvint, que ſa fille, qui eſtoit des plus belles, avoit obtenue, &, deſcendant de l'eſchaffault, il ne dit autre choſe, ſinon : Dieu, ſauve le bon c.. de ma fille, qui m'a ſi bien ſauvé! (1) »

Nous ne ſavons pas trop comment Brantôme, à un demi-ſiècle de diſtance, a pu ſavoir ſi bien tous les ſecrets de l'échafaud, comme s'il s'y était trouvé côte à côte avec le bourreau! Toujours eſt-il que cette anecdote, livrée à la renommée, a fait ſon chemin dans l'hiſtoire (2). Tranſmiſe

(1) *Des Dames galantes & des Cocus ;* diſcours Ier.

(2) Sans avoir la prétention de dreſſer la liſte complète des hiſtoriens qui ont

de générations en générations, comme authentique & véritable, elle a dû, à la croyance populaire & à la consécration du temps, de voir dissiper toute espèce de doute sur ses origines incertaines & ténébreuses.

donné leur avis sur cette curieuse question. Nous nous bornerons à citer seulement quelques-uns des principaux qui ont pris parti dans un sens ou dans l'autre. Voici d'abord les noms de ceux qui se sont prononcé contre la vertu de Dianne :

BRANTÔME, *Des Dames galantes*, Disc. Ier cité en ce volume, p. xiv.

RÉGNIER DE LA PLANCHE, cité dans ce volume, p. xiij.

MÉZERAY, t. II, p. 437 & 602. Il renchérit encore sur ce point dans son *Abrégé chronologique*, t. VII, p. 329 : « Saint-Valier, dit-il, fut condamné à perdre la tête : mais comme il estoit en Grève sur l'eschaffaut, au lieu du coup mortel, il reçut sa grace. On disoit que le Roi la lui avoit envoyée après avoir pris de Diane sa fille, âgée pour lors de quatorze ans, ce qu'elle avoit de plus précieux ; échange fort douce à qui estime moins l'honneur que la vie. »

SAUVAL, dans ses *Amours des Rois de France*, accepte, bien entendu, cette histoire pour vraie, sans la soumettre au moindre contrôle : « Diane de Poitiers, ecrit-il, belle, fille, jeune, spirituelle, agréable, redonna la vie à son père, qui étoit Saint-Valier, & qui avoit suivi la fortune du connétable de Bourbon... » Puis il cite le fameux mot placé par Brantôme dans la bouche du condamné descendant de l'échafaud.

LUDOVIC LALANNE, *Journal d'un Bourgeois de Paris*, cité dans ce volume, pp. x & xxxix.

HAURÉAU, *François Ier & sa Cour*, p. 131, cité dans ce volume, p. xlj.

MICHELET, *Hist de France*, réforme, p. 235, cité p. xlj.

H. MARTIN, *Hist de France*, t. VIII, p. 45 : « Brezé avait été le révélateur de ce complot ; la dame de Brezé, la belle, la brillante & habile Diane de Poitiers, fut bien faire valoir ce service auprès du roi, & user sans doute d'autres armes plus efficaces encore : la correspondance de Diane avec François Ier — (nous allons voir tout à l'heure ce que vaut, comme preuve, cette correspondance) — atteste une liaison qui n'éclata point, qui ne fit pas scandale, mais qui assura le crédit de la fille de Saint-Vallier — (quel crédit ?) — après avoir sauvé le père. » On suit ainsi la trace de cette fausse nouvelle, se fortifiant de tout le plaisir qu'elle procure à la malignité humaine, & de tout l'attrait qu'elle présente à une certaine école historique, trop heureuse de cette occasion de dénigrer l'autorité royale pour s'aviser de remonter aux sources & de contrôler cette tradition.

Nous passons maintenant aux historiens qui donnent à la grâce de St- Vallier un motif beaucoup plus honorable, & pour le Roi & pour Dianne de Poytiers. On verra que quelques-uns contestent & réfutent même avec autant d'énergie que de bon sens cette fable, imaginée si longtemps après coup.

ARN. LE FERRON, cité dans ce volume, p. xx.

BELLEFOREST, *ibid.*, p. xix.

DREUX DU RADIER : « Il paroît

Ses destinées la réservaient d'ailleurs à de plus grands succès. Elle devait finir par atteindre aux proportions épiques de la légende & se grandir de toute la hauteur du cothurne tragique.

Si l'on en retire le grain de malice que Brantôme y a mêlé à plaisir, il y reste pour l'imagination du poète un germe fécond d'où peut sortir la mise en scène la plus pathétique & la plus émouvante. Que d'éléments dramatiques dans cette fille, dans cette épouse condamnée à la cruelle alternative ou de perdre l'honneur, ou de laisser immoler son

que, pendant sa vie, Louis de Brézé n'eut point à se plaindre de la fidélité de Diane. » Puis il démontre à l'aide des arguments les plus sérieux l'impossibilité & l'invraisemblance des relations de Dianne & de François Ier. (*Anecdotes des Reines*, t. IV, p. 458.)

GAILLARD : « Je ne compte pas parmi les maîtresses de François Ier Diane de Poitiers, dont on a voulu qu'il ait été l'amant avant son fils, calomnie des protestans qu'elle persécuta trop & qui l'ont rendue trop odieuse. » (*Hist. de François Ier*, 1769, in-12, t. VII, p. 177.)

BIOGRAPHIE MICHAUD : « C'est mal à propos que Mézerai & les historiens qui l'ont suivi, ont prétendu que François Ier avait accordé, aux prières de Dianne, la grâce du seigneur de St-Vallier, condamné à mort pour avoir favorisé la fuite du connétable de Bourbon, & que Dianne avait payé cette grâce en faisant au roi le sacrifice de son honneur. La grande sénéchale ne donna aucune prise sur sa conduite tant que vécut son mari. » (Art. DIANNE, t. XI, p. 292.)

Dans PASQUIER, *Recherches de la France*, nous n'avons pas trouvé la moindre allusion au prétendu rôle de Dianne dans toute cette affaire ; voici comme il s'explique sur la grâce de St-Vallier : « Quant au Roy, il considéra St-Valier luy avoir tousjours esté fidelle serviteur & subject, l'amitié qu'il portoit à l'autre (le connétable), proximité de lignage, sages raisons, pour lesquelles il paroît avoir destourné le connestable, promesses jurées & réitérées & non accomplies & enfin une confession volontaire par luy faicte devant le Ier président de Selve, de tout ce qui s'estoit passé. De manière que faisant un pesle mesle de tout cela en sa pensée, ne voulant empescher que les juges par leur arrest fissent ce qui estoit de leur devoir, il voulut en après, par un jugement royal, tourner la mort en une prison perpétuelle... » Liv. VIII, ch. 39.

NIEL (*Portraits des personnages français du* XVIe *siècle*, Ire série), à l'article DIANNE DE POITIERS, réfute cette anecdote par le bon sens & la logique, mais sans apporter les preuves que nous donnons ici.

Ste-BEUVE, *Journal des savants*, cité dans ce volume, p. xliij.

père ; dans ce Roi aſſez infâme pour faire tourner au profit de ſa lubrique paſſion un élan de tendreſſe filiale ; enfin, & pour couronner le tout, dans ce vieillard à cheveux blancs, ſe dreſſant devant les yeux du ſéducteur royal comme le fantôme du remords, & lui jetant à la face la fameuſe apoſtrophe [1] :

..... Vous, Sire, écoutez-moi
Comme vous le devez, puiſque vous êtes Roi !
Vous m'avez fait un jour mener pieds nus en Grève,
Là, vous m'avez fait grâce, ainſi que dans un rêve,
Et je vous ai béni, ne ſachant en effet
Ce qu'un Roi cache au fond de la grâce qu'il fait.
Or, vous aviez caché ma honte dans la mienne.
Oui, Sire, ſans reſpect pour une race ancienne,
Pour le ſang des Poitiers, noble depuis mille ans,
Tandis que, revenant de la Grève à pas lents,
Je priais dans mon cœur le Dieu de la victoire
Qu'il vous donnât mes jours de vie en jours de gloire,
Vous, François de Valois, le ſoir du même jour,
Sans crainte, ſans pitié, ſans pudeur, ſans amour,
Dans votre lit, tombeau de la vertu des femmes,
Vous avez froidement, ſous vos baiſers infâmes,
Terni, flétri, ſouillé, déshonoré, briſé
Diane de Poitiers, comteſſe de Brezé !

C'eſt là, ou nous ne nous y connaiſſons pas, de la poéſie romantique la plus pure & la plus raffinée ; c'eſt même, ſi l'on veut, de la couleur locale pouſſée à ſa plus haute expreſſion.

A tant de mérites ſi admirables & ſi admirés, le poète en joint encore un autre, beaucoup plus modeſte, beaucoup moins remarqué, mais ſelon nous des plus eſtimables : celui d'avoir, en poéſie, reſpecté, autant qu'il lui était poſſible, les dates & la vérité hiſtorique.

Le poète a raiſon lorſqu'il ne fait point de Dianne de

(1) Victor Hugo : *Le Roi s'amuſe*, acte Ier, ſcène v.

Poytiers, comteſſe de Brezé, âgée de vingt-trois ans & mère de deux enfants, une vierge de quatorze ans à peine, immolée, dans ſa fleur, à la lubricité d'un caprice royal.

Il a raiſon encore avec l'hiſtoire, lorſque, pour le beſoin d'un coup de théâtre habilement ménagé, il fait apparaître le vieux Saint-Vallier longtemps après l'époque de ſon ſupplice & de ſa grâce, contrairement à une tradition fort répandue, qui nous montre le père de Dianne blanchi en une nuit par l'émotion & foudroyé par un excès de joie ſuccédant à un excès de terreur [1]. Epargné par la maladie, auſſi bien qu'il l'avait été par la clémence royale, Saint-Vallier goûta les douceurs d'un troiſième hyménée, &, s'il n'eut pas de nouveaux enfants, il mourut de ſa belle mort, après une exiſtence longue & paiſible [2].

(1) Après avoir donné les détails du ſupplice & de la grâce de Saint-Vallier, Paſquier raconte ainſi ſa mort (*Recherches de la France*, liv. VIII, chap. 93) : « L'apréhenſion que ce pauvre ſeigneur avait eüe de ſa mort le réduiſit en telle fièvre, que, peu de jours après, il mourut, & de là eſt venue *la fièvre de Saint-Vallier*... » & quelques lignes plus loin il ajoute, tant il eſt mal renſeigné ſur ce point : « ... & m'aſſeure que, ſi Saint-Vallier n'euſt eſté prévenu de mort, il euſt à la longue eſté reſtably en tous ſes pouvoirs & offices. » Faute de s'être adreſſé à de bonnes ſources, Paſquier ſe trouve avoir pris tout juſte le contrepied de la vérité. Moréri, dans le tome VIII de ſon *Dictionnaire*, p. 422, art. *Diane de Poitiers*, en parlant de la fièvre & de la mort de Saint-Vallier, n'indique pas, toutefois, un dénouement auſſi prompt. Suivant lui, le père de Dianne n'aurait jamais pu guérir, & la maladie, en ſe prolongeant, aurait réſiſté à tous les remèdes. Cette opinion a été émiſe par de Thou, liv. III, p. 58.

(2) Saint-Vallier avait eu trois femmes : 1° Jeanne de Baſtarnay, 4 mars 1489 ; 2° Françoiſe de Chabannes, 8 juillet 1516 ; 3° Françoiſe de Polignac, 26 ſeptembre 1532. Il épouſa donc cette dernière neuf ans environ après la conſpiration de Bourbon. Il mourut, ſelon toute probabilité, vers 1539 ; voici, en effet, ce que nous liſons dans ſon teſtament écrit ſous ſa dictée, à Piſançon, par le notaire de l'endroit, en date du 26 août de ladite année : « Jean de Poictiers... eſtant détenu de certaine maladie, couché en ſon lict, au chaſteau de Pizanſon, dans la chambre haulte dudict chaſteau, du coſté de l'Izère, & bien ſain de ſon entendement comme a apparu à nous ſuſdict notaire, &c... » Se ſentant ſans doute atteint du mal auquel il devait ſuccomber, il avait voulu régler ſes dernières diſpoſitions. (Voy. Bibl. imp., *Cabinet des titres*, doſſier POYTIERS.)

Cependant, au milieu de cet enchevêtrement d'erreurs & de contradictions, le problème n'eſt point réſolu, la queſtion ſubſiſte toujours la même : la grâce de Saint-Vallier fut-elle le prix du déshonneur de ſa fille ?

Sans plus s'arrêter déſormais aux impoſſibilités matérielles, aux anachroniſmes groſſiers déjà ſignalés plus haut, on peut trouver à toute cette affaire des explications moins compromettantes pour la vertu de Dianne & plus honorables pour la délicateſſe du ſouverain. Il ſuffit d'écouter la voix de certains témoins placés dans le voiſinage des événements, aſſez familiers avec les grands du jour pour tout voir & tout entendre, aſſez humbles dans leur condition pour n'inſpirer aucune défiance à leurs protecteurs, écrivains modeſtes que l'on aurait tort de négliger, car leurs indications, parfaitement déſintéreſſées, fourniſſent ſouvent à l'hiſtoire ſes matériaux les plus précieux & les plus ſûrs.

Nous citerons d'abord Belleforeſt, né en 1530, nourri dans la maiſon de la reine de Navarre, ſœur de François Ier, & attaché pendant pluſieurs années à ſon ſervice. Au cours de ſes *Annales*, lorſqu'il en vient au procès de Saint-Vallier, voici comme il s'exprime ſur les motifs de la clémence royale :

« Il n'y eut choſe qui tant eſmeut le Roy, que les larmes & prières de Diane de Poictiers, fille unique de ce ſeigneur de Sainct-Valier, laquelle ayant eſté nourrie au ſervice tant de la mère du Roy, que de la Roine Claude, feit ſi bien que le Roy octroya la grâce, pour le père, à la fille, laquelle eſtoit preſte à ſuivre le chemin d'iceluy d'ennuy, s'il euſt eſté deffait par juſtice (1). »

Après Belleforeſt, Arnould Le Ferron, conſeiller du Roi ſous François Ier, donne, ſur les mêmes faits, des détails identiques. Nous empruntons le paſſage ſuivant à ſon hiſtoire écrite en latin :

(1) Voy. *Grandes Annales de France*, t. II, p. 1435, v°.

« Qui confanguinitate illi (Saint-Vallier), erant proximi, orabant Regem ne extingui pateretur, extinctum poſt patris ærumnoſiſſimi mortem, ni filiæ mortem videre vellet : daret illi (Dianne) quæ ab ineunte adoleſcentia & Claudiæ Reginæ, & Ludovicæ matri præſtò ſemper fuiſſet ad aulica miniſteria, patrem in falſâ invidiâ, periculiſque verſatum : levaret hunc aliquando ſupplicem, quem ſervatum plurimi volunt, ſervare ipſe unus poſſit... orabant Regem & obſecrabant ne infeliciſſimæ filiæ vota, ne preces repudiaret, aliter poſt funus paternum filiæ funus expectaret... Ità flexêre illi animum humani benignique Regis (1). »

Les larmes de Dianne, les ſupplications des proches & des amis, nous paraiſſent une explication bien plus ſimple & bien plus vraiſemblable dans ſa ſimplicité, que ces ténébreuſes intrigues, que ce honteux trafic qu'il faut admettre ſuivant l'autre verſion.

En réſumé, que trouvons-nous?

D'une part, deux hommes de bonne foi, deux hiſtoriens qui ſont de l'époque, dont l'un, Arnould Le Ferron, vivait au moment du procès & de la grâce de Saint-Vallier, dont l'autre, poſtérieur de quelques années ſeulement, a pu recueillir des ſouvenirs encore tout frais & tout récents.

De l'autre, des chercheurs de ſcandale, auxquels il a fallu un demi-ſiècle de loiſir & de réflexion pour livrer en pâture à la crédulité publique des mots à double entente, produits d'une imagination en débauche, ou des inſinuations perfides enfantées par l'eſprit de parti.

Entre ces témoignages oppoſés, l'héſitation ne ſemble guère poſſible.

(1) *Arnoldi Ferroni Burdigalenſis, regii conſiliarii, de rebus geſtis Gallorum, libri* IX, p. 174, pour expliquer comment la grâce parvint à temps, l'hiſtorien ajoute : « Excubabant illi pro ſalute rei : ita curarunt mox diploma regium obſignari quo crimen obliterabatur, idque curſu Pegaſario celerrimè, quocunque ſtatu res eſſent, perferri curarunt. Ita factum ut deſperata jam propè ſalute, in carcerem reduceretur, beneficioque Regiæ clementiæ frueretur. »

Si cependant Belleforeſt & Le Ferron ne peuvent, à eux ſeuls, faire violence à une opinion ancienne & accréditée ; ſi, pour rompre le charme qui s'attache à ces ſuppoſitions malicieuſes, à ces gaillardiſes de haut goût, il faut une autorité plus haute, une déclaration plus éclatante, nous trouverons cette déclaration & cette autorité dans les documents officiels, dans les pièces authentiques du procès de Saint-Vallier.

Ce ne ſont plus ici des bruits de carrefour, des *on dit* de la foule, des hiſtoriettes de fantaiſie ; ce ſont les interrogatoires mêmes de l'accuſé, écrits au jour le jour ſous la dictée des juges ; c'eſt la procédure dans toute la ſéchereſſe du ſtyle judiciaire, où la plume du greffier n'atténue, ni n'exagère rien ; c'eſt, en un mot, une relation d'autant plus exacte, qu'elle était deſtinée à reſter ſecrète & ignorée dans la poudre du greffe [1].

Pour démêler les fils de cet écheveau confus & ſouvent embrouillé à plaiſir, pour rendre aux faits leur couleur, aux perſonnages leur rôle & leur caractère, il n'eſt pas ſans intérêt de reprendre les choſes d'un peu plus haut & preſque à leur origine.

Le dénonciateur involontaire de Saint-Vallier, l'auteur improviſé de toute ſa méſaventure, fut ſon gendre, Louis de Brezé, Grand Sénéchal de Normandie. L'attitude aſſez étrange du mari de Dianne, au début de cette affaire, doit fixer l'attention, & peut aider à expliquer, à un moment donné, ſon influence déciſive ſur le dénouement.

Dans les premiers jours du mois d'août 1522, François Ier, laiſſant ſa mère, Louiſe de Savoie, Régente du royaume, s'était mis en route pour l'Italie, à la pourſuite de ſes rêves de conquête ſur le duché de Milan. Le Roi ſe trouvait déjà aux environs de Lyon, lorſque Louis de Brezé apprit par un

(1) Voy. Mſ. Dupuy, 480 ; Mſ. 5109 dans ſes *Recherches de la France*, liv. VIII, *paſſim*, & encore ce que dit Paſquier, ch. 39.

prêtre l'exiſtence d'un complot tramé contre la vie du Roi & la ſécurité du royaume [1]. Ce prêtre lui-même tenait cette révélation de deux gentilshommes normands, Matignon & d'Argouges, qui, après avoir déchargé leur conſcience par cette confeſſion, avaient enſuite laiſſé au prêtre toute liberté d'agir à ſa guiſe, pour le plus grand bien de l'Etat. Le Connétable de Bourbon était déſigné par eux comme le chef de cette criminelle entrepriſe. Le Roi d'Angleterre & l'Empereur Charles-Quint, après s'être partagé les plus belles provinces de la France, devaient abandonner au traître quelques lambeaux dont ils ne voudraient pas.

Louis de Brezé, auſſi délié courtiſan que vaillant capitaine, crut tenir un de ces ſecrets qui font la fortune d'un homme. Il ne ſe doutait guère alors qu'il ne lui en reviendrait, pour tout profit, que la grâce de ſon beau-père compromis dans cette équipée.

Tout pénétré de ces calculs & de ces eſpérances, il s'empreſſa d'écrire au Roi le plan de la conſpiration. Le Roi étant déjà en route pour paſſer les monts, la lettre fut remiſe aux mains de Louiſe de Savoie, la plus implacable ennemie de Charles de Bourbon. Louiſe de Savoie, qui ne cherchait qu'une occaſion de venger ſes dépits amoureux, dut treſſaillir d'aiſe à cette nouvelle. Elle prit d'abord toutes ſes meſures pour aſſurer la capture de ſa proie; puis elle envoya un meſſager à ſon fils pour l'informer du péril qui menaçait & ſa perſonne & ſes Etats.

François Ier, de ſon côté, à ſon paſſage à Moulins, avait viſité le Connétable. L'entrevue avait été pleine de défiance

(1) Voici, en effet, comment s'exprime à ce ſujet le Grand Sénéchal, dans ſa lettre au Roi : « Sire, j'ay ſceu par ung homme d'égliſe véritable que deux gentilzhommes, déſirans votre bien & honneur, luy ont dit en confeſſion que le Roy d'Angleterre fait entreprinſe de venir deſcendre en ce pays, environ le dixieſme ſeptembre, &c... » Mſ. 5109, fol. 92, v°.

& de ſoupçons. Puis, on avait redoublé de ſurveillance autour de la perſonne de Charles de Bourbon & de ſes partiſans. Auſſi, l'alerte donnée, les conjurés ſe virent ſerrés de près. Mais Bourbon ſe tenait ſur ſes gardes. Par des prodiges de ruſe, grâce à la rapidité de ſa fuite, il parvint à mettre la frontière entre lui & ceux qui avaient ordre de l'arrêter [1]. Quant aux conjurés ſubalternes, il fut plus facile de s'en rendre maître, & le père de Dianne était du nombre.

Saint-Vallier, d'abord conduit à Tarare, y ſubit un premier interrogatoire; de là il fut tranſporté à Loches.

Nous allons nous trouver ici en préſence de la réalité la plus ſaiſiſſante. Dans le Saint-Vallier de l'hiſtoire il ne faut plus chercher aucun trait commun avec le fanfaron de Brantôme, jovial juſqu'à l'échafaud, ou avec le vieillard théâtral du drame de Victor Hugo, ſe drapant dans ſa dignité & fulminant contre le débauché royal les imprécations & le remords. Tout le long de cette voie douloureuſe, qui ſemble devoir aboutir à la mort, nous ne rencontrerons que larmes & ſanglots, que terreurs & défaillances mêlées à beaucoup de baſſeſſe & beaucoup de platitude. Le paſſage ſuivant, fragment de confidences intimes, adreſſées par un ſerviteur de Saint-Vallier, ami fidèle du malheur, à une des femmes de la maiſon de ſon maître, nous découvre la ſituation dans toute ſa ſincérité; en même temps ces lignes, empreintes d'une candeur & d'une ſenſibilité qui font défaut dans la correſpondance de l'accuſé, reſpirent quelque choſe de digne & d'élevé :

« Si vous voulez, dit ce brave homme, ſavoir du bon traictement que l'on a fait à monſieur mon maiſtre, je vous prometz que,

(1) Par ordre du Roi, Saint-Vallier avait été arrêté à Lyon avec l'évêque du Puy, le 5 ſeptembre, à minuit. Le connétable, averti de cette arreſtation, avait ſongé d'abord à réſiſter dans ſon château de Chantelles; puis il ſe décida à prendre la fuite, & ne parvint à échapper qu'au milieu des plus grands dangers.

depuis qu'il a eſté oſté d'entre les mains de monſieur d'Aubigny, oncques paouvre homme ne fut ſi mal traicté, & vous adviſe qu'il n'a eſté jour qu'il n'ayt plouré tout ſon ſaoul. Et ay grant paour que, ſi Dieu n'y donne ordre, qu'il n'eſt pas pour vivre longuement, car il me ſemble que je le voy diminuer tous les jours & de jour en jour, & desjà eſt ſi très meigre, que, ſi vous le voyez, vous en auriez pitié. Et encores pour le réconforter, en cette ville, ilz le ſont allé loger tout en hault du donjon, là où l'on mect les criminelz, que vous promectz, quant l'on luy a dict, que le cueur luy eſt cuydé crever (1). »

Ce tableau, tracé ſous l'émotion du moment, nous met ſous les yeux le véritable Saint-Vallier, le Saint-Vallier en chair & en os.

Nous ſommes ſans doute bien loin des fanfaronnades de Brantôme & des allures théâtrales du poète dramatique. Mais nous ne nous éloignons du perſonnage de fantaiſie & de convention que pour nous rapprocher d'une figure vivante & hiſtorique.

Après les premières heures d'affaiſſement & de déſeſpoir, la penſée de Saint-Vallier ſe tourne vers les appuis qu'il peut implorer en cette dure extrémité. Pour arriver au ſalut, il mettra tout en œuvre : l'amitié, l'intérêt, les liens du ſang, & ſurtout la tendreſſe filiale. C'eſt ici que Dianne de Poytiers va tout naturellement faire ſa première apparition. Le même jour, & du même ton le plus lamentable, Saint-Vallier écrit au maître de la Reine, un ſieur Borne, à l'évêque de Liſieux, Jean le Veneur, tout-puiſſant en cour. Puis il adreſſe ſes inſtances à la Grand'Sénéchale, ſa fille, à Louis de Brezé, ſon gendre ; Louis de Brezé qui devait ſe repentir d'avoir ſi étourdiment précipité cette cataſtrophe, qui devait déjà réfléchir aux moyens de retirer ſon beau-père de l'abîme où il l'avait jeté à ſon inſu.

(1) Voy. Mſ. 5109, fol. 105. « Lettres miſſives de Regnault de la Duché adreſſans à Mademoiſelle de Terrenoire, à Anet. »

Saint-Vallier emploie auprès de chacun le langage le plus propre à le toucher. On le trouve fort bien conſeillé par l'amour de la vie dans la logique de ſes raiſonnements. Auprès de ſa fille il fait vibrer la note de l'attendriſſement ; il lui ſuffit de l'apitoyer ſur ſes ſouffrances pour être ſûr de ſon concours. Auprès de ſon gendre il uſe, dans une meſure convenable, des mêmes moyens de ſenſibilité, mais il s'attaque auſſi à une autre corde, à celle de l'intérêt. Pour le Grand Sénéchal, en effet, cette bonne action portera avec elle une double récompenſe : du même coup il ſauvera le père & le patrimoine de ſa femme. Ces deux lettres, auſſi curieuſes qu'inſtructives, doivent être citées dans leur entier :

A MONSIEUR LE GRAND SENESCHAL.

« Monſieur mon filz,

« Je croy que eſtes aſſez adverty de ma fortune, c'eſt que le Roy m'a fait prandre, ſans nulle raiſon, je le prens ſur la dampnation de mon âme, à l'ocaſion de ce que monſieur le conneſtable s'en eſt allé ; & m'a fait mener ycy au chaſteau de Loches, comme ung faulx traiſtre, que m'eſt ſi très-horrible regret que je m'en meurs. Je prie à Dieu qu'il me vueille donner bonne pacience & au Roy congnoiſſance de la honte qu'il me fait ; puiſqu'il luy plaiſt, la raiſon veult que je preigne pacience ; & pour ce que vous eſtes la perſonne du monde que j'ayme le plus & à qui j'ay plus de fiance, je vous ay bien voulu advertir de ma malheureté, à celle fin que vous veuillez avoir pitié de moy, à me vouloir oſter hors de la miſère où je ſuis ; &, s'il vous eſtoit poſſible, de povoir venir parler à moy juſques ycy, vous & moy concevrions ce que il s'y devroit faire. J'ay paour que vous ne puiſſiez venir juſques ycy ; ſi vous ne le povez faire, je vous requiers, en l'honneur de Dieu, que vous me vueillez envoyer voſtre femme ; elle pourra paſſer à Bloys & demander congé à Madame de me venir veoir, ſans luy dire autre choſe, & elle & moy concluerons ce qu'elle dira à Madame ; & auſſi de voſtre coſté, eſcripvez au Roy & à Madame pour mon affaire,

tout ainſi que le ſaurez bien faire, que vous requiers, faictes que Monsr de Lizieulx viengne. J'ay le cueur ſi ſerré qu'il me crève, que je ne vous ſçay que je vous doibs mander. Je vous requiers, ayez pitié de moy : l'on a dit que l'on a demandé ma confiſcation au Roy, vous y adviſerez, car le cas vous touche; ce ſont noz bons amys. Je vous requiers, faictes dilligence à me envoyer de voz nouvelles. Je prie à Dieu, monſieur mon filz, vous donner ce que plus déſirez. A Loches, le dix-neufieſme ſeptembre.

« Le tout voſtre bon perre, « POICTIERS. »

A MADAME LA GRAND' SENESCHALE.

« Madame la Grant Seneſchalle,

« Depuys que ne vous eſcrips ſuys ycy arrivé au chaſteau de Loches, auſſi mal traicté que paouvre priſonnier ſçauroit eſtre, & ſi Dieu ne m'ayde, je n'en bougeré de long temps, & pour ce que toute mon eſpérance eſt à voſtre mary & à vous, je luy prie qu'il vueille venir parler à moy. S'il ne luy eſt poſſible, je vous prie que vous vueillez venir. Vous ne me ſauriez faire plus de plaiſir que de me venir veoir, & vous & moy conclurrons ce que devrez dire à Madame, & quant vous paſſerez devers elle, vous luy pourrez demander congé de venir me veoir. Je vous requiers, ayez tant de pitié de voſtre paouvre père, que de vouloir le venir veoir & s'il vous eſt poſſible, amenez monſieur de Liſieux, à qui je me recommande, à ſa bonne grâce. J'ay le cueur qui me crève, que je ne vous puis mander autre choſe, fors que je prie à Dieu qu'il vous doint ce que vous déſirez. A Loches, ce dix neufieſme de ſeptembre.

« Voſtre bon père, « POICTIERS (1). »

Tout en faiſant déjà preſſentir le ſecret de la grâce de Saint-Vallier, ces lignes laiſſent apercevoir dans ſon vé-

(1) Mſ. 5109, f° 103 & 104. Ces lettres ne reſtèrent pas ſans réponſe; nous trouvons, en effet, le paſſage ſuivant dans l'interrogatoire de Saint-Vallier, du 11 octobre 1523, *ibid*, f° 152 : « ..... & depuis a dit qu'il avoit eu lettres de madame la grant ſéneſchalle, ſa fille, par leſquelles luy mandoit qu'elle & monſieur le grant ſeneſchal, ſon mary, viendroient de brief devers madame, & par leſdictes lettres le confortoit fort. » Nous n'avons pu, malheureuſement, retrouver cette partie de la correſpondance de Dianne.

ritable jour, une âme ſervile & vulgaire, que l'imagination des uns & la crédulité des autres ont trop grandi au-deſſus de ſa taille.

Des ſupplications auſſi véhémentes ne pouvaient manquer de produire leur effet. Dianne & ſon mari s'empreſſèrent d'agir de leur mieux; le Grand Sénéchal ſurtout, qui devait reſſentir comme un trouble intérieur en penſant au ſort réſervé à ſon beau-père par ſuite de ſes indiſcrétions un peu trop précipitées. Tous deux ne négligèrent donc ni prières ni démarches auprès de la Reine-mère & du Roi, pour obtenir la grâce du condamné. Mais il fallait un exemple, au moins pour la forme. Cette penſée préoccupait le Roi; on la voit ſe trahir à chaque ligne, dans ſes miſſives adreſſées aux juges chargés d'inſtruire cette affaire [1]. Auſſi rien ne put arrêter le procès pendant cinq mois, durant leſquels l'accuſé eut à paſſer par toutes les angoiſſes de l'incertitude. Juſqu'au dernier moment, François Ier, toujours inexorable en apparence, garda par devers lui le ſecret de ſa déciſion.

(1) Voici, en effet, ce qu'on y trouve: « Nous ne voyons cauſe ne fondement qui nous doive mouvoir à pardonner à icelluy de Sainct-Vallier, ne que ſa confeſſion doyve eſtre tenue ſecrete; & vous ordonnons adviſer de mectre prompte fin à ceſte affaire qui eſt de l'importance & conſéquence que chaſcun congnoiſt, auquel ne fault procéder froidement ains virilement & vertueuſement, & n'eſpargner ceulx qui ont eſté ſi meſchans, laſches, deſloyaulx, parjures & traiſtres d'avoir ſceu la menée qui ſe faiſoit, & que, de préſent, noz enremys s'eſvertuent exécuter pour ruyner entièrement nous, noz enffans, ſubgectz & royaulme, ſans icelle nous révéler, & ſi ne feuſt que aucuns de noz bons & loyaulx ſubgectz, qui eſtoient practiquez pour entrer en icelle conjuracion, nous l'euſſent révellée, nous euſſions paſſé les mons & laiſſé icelluy de Bourbon avec Madame noſtre mère pour la deffence de noſtre royaulme, qui euſt exécuté ſon mauvais vouloir & mis en ruyne & perdicion totalle noſtre dict royaulme...» Et le Roi termine en enjoignant aux juges : « de donner ſentence deffinitive contre les coulpables & icelle promptement faire executter, affin que ceulx qui pourroient eſtre d'icelle conjuracion, par l'exemple, ſe retirent de leur mauvais vouloir... » Mſ. 5109, f° 111 v° & 112. Ces lettres portent la date du 1er novembre 1523.

Il nous ſuffira de le remarquer en paſſant, aucune des pièces du procès ne mentionne le grief mis en avant par le *Bourgeois de Paris*. Un dévouement au connétable pouſſé par Saint-Vallier juſqu'à l'imprévoyance, un peu de reſſentiment peut-être, pour l'oubli où l'on avait laiſſé ſes ſervices paſſés, pour un manque d'aſſiſtance dans ſon procès du duché de Valentinois [1], & puis c'eſt tout. Il n'apparaît rien de plus pour expliquer ſa participation dans un complot où l'on n'entrevoit guère le profit qui pouvait en réſulter pour le père de Dianne.

Cependant une fièvre lente & continue, les angoiſſes de la terreur, les anxiétés de l'incertitude minaient de plus en plus Saint-Vallier. Il en vint un jour à un tel degré d'abattement & de faibleſſe, que ſes juges ſe virent dans la néceſſité de conſulter les médecins, pour ſavoir : *Si diebus quibus non laborat quartanâ, poſſit torqueri ſine periculo & diſcrimine vite* [2]. Les médecins déclarèrent que les forces de l'accuſé ne réſiſteraient pas à une telle épreuve. Toutefois, la Cour [3] ayant décidé, dans un article ſecret de l'arrêt de condamnation à mort, que Saint-Vallier ſerait ſoumis à la queſtion des brodequins, par une ſorte de dériſion barbare, on les lui préſenta, en l'exhortant à de ſuprêmes aveux. Après avoir paſſé ainſi par toutes les tortures morales & phyſiques, le patient fut conduit plus mort que vif ſur la place de Grève. Ce fut alors qu'arrivèrent les lettres de rémiſſion apportées par un archer de la garde du Roi. Voici le texte de ce curieux document [4]; il pourra nous aider à ſoulever un coin du voile qui entoure cette étrange affaire :

« Françoys, par la grâce de Dieu, Roy de France, à tous préſens & advenir ſalut. Comme puis naguères noſtre cher & féal couſin, conſeiller & chambellain, le conte de Maulevrier, grant ſéneſchal de

(1) Voy. Mſ. 5109, f° 146, v° *paſſim*.
(2) Voy. Mſ. Dupuy, 480, f° 46, v°.
(3) Voy. Mſ. 5109, f° 216, v°.
(4) Voy. Mſ. 5109, f° 286.

Normandie, & les parens & amys charnelz de Jehan de Poictiers, ſieur de Sainct-Vallier, nous ayent en très-grande humilité ſupplié & requis avoir pitié & compaſſion dudict de Poictiers, & en faveur & contemplacion d'eulx & des ſervices par eulx faiz aux Roys noz prédéceſſeurs, à nous & à noſtre royaulme, puis noſtre advenement à la couronne, & meſmement puis nagueres ledict grant ſéneſchal, lequel, en monſtrant la loyaulté & fidélité qu'il a à nous & à noſtre royaulme, nous a deſcouvert les machinacions & conſpiracions faictes contre noſtre perſonne, noz enffans & noſtre dict royaulme, &, en ce faiſant, nous a préſervé des maulx qui par icelles s'en povoient enſuyr, noſtre plaiſir ſoit comuer & changer la peine de mort en laquelle ledict de Poictiers auroit eſté, ou pourroit eſtre cy après, par arreſt de noſtre Court de Parlement, condempné comme criminel de crime de lèze-majeſté à autre peine, ſavoir faiſons que nous, à ces choſes, ayans regard & conſideracion auſdits ſervices, & principallement à celluy que ledict grant ſéneſchal nous a fait, comme dict eſt; ladicte peine de mort, avons de noſtre certaine ſcience, grâce ſpécialle, plaine puiſſance & auctorité royale, commué & commuons en la peine cy-après déclairée, c'eſt aſſavoir qu'icelluy de Poictiers ſera mis & enfermé perpétuellement entre quatre murailles de pierre, maſſonnées deſſus & deſſoubz, eſquelles n'y aura qu'une petite feneſtre, par laquelle on luy adminiſtrera ſon boire & menger, demeurant au reſte le contenu en l'arreſt de ladicte Court, contre luy donné ou à donner, en toutes autres choſes, en ſa force & vertu, & en tout & par tout exécuté entièrement. Si donnons en mandement à noz amez & féaulx conſeillers, nos gens tenans noſtre dicte Court de Parlement, que la dicte commutacion ainſi par nous faicte, comme dict eſt, & tout le contenu en ceſdites préſentes ilz facent entretenir, garder & obſerver ſans venir au contraire, en quelque manière que ce ſoit; mectant au ſurplus, ou faiſant mectre le reſte dudict arreſt à plaine & entière exécucion, car tel eſt noſtre plaiſir, & affin que ce ſoit choſe ferme & eſtable à touſjours, nous avons ſigné ces préſentes de noſtre main & à icelles fait mectre noſtre ſcel, ſauf en autres choſes noſtre droit, & l'autruy en toutes.

« Donné à Bloys on mois de fevrier, l'an de grâce mil cinq cens vingt trois (1524), & de noſtre règne le dixieſme. Ainſi ſigné ſoubz le ply : FRANÇOIS; — par le Roy : ROBERTET. Et ſcellé en cire verde de lacz de ſoye. »

Un intervalle d'un mois s'était écoulé entre le jour de l'arrêt — 17 janvier, — & le jour de l'exécution — 17 février. — Un pareil ſurſis donnait au ſouverain le temps de réfléchir & de s'apaiſer, à Dianne & à Brezé le moyen de mettre tout en œuvre pour venir à bout des ſévérités royales. Chaque jour Dianne approchait la Reine, en ſa qualité de dame d'honneur; le Grand Sénéchal, par ſon ſervice, avait ſans ceſſe accès auprès du Roi. Ils pouvaient donc prier & intercéder à tous les inſtants, juſqu'à ce qu'ils aient laſſé les réſiſtances par leurs ſupplications. La clémence du ſouverain ne s'explique-t-elle pas, dès lors, tout naturellement par les motifs expoſés dans les lettres royales, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir à d'autres cauſes myſtérieuſes & cachées?

Dans ſon dévouement ſans limite au ſalut du Roi & du royaume, le Grand Sénéchal avait attiré ſur la tête de ſon beau-père le plus effroyable déſaſtre. N'était-ce pas de la part du Roi, déſormais à l'abri de tout danger, un acte de bonne politique, de ſe montrer plein de magnanimité & de modération. Enfin, le principal coupable, le ſeul que l'on eût voulu atteindre & frapper, Charles de Bourbon, ſe trouvant depuis longtemps hors de priſe, le pardon devenait choſe facile à l'égard des autres conjurés, comparſes ſubalternes, réduits à l'impuiſſance par la fuite de leur chef.

Les documents officiels, les témoignages les plus ſérieux, n'apportent, comme on le voit, aucun argument en faveur de cette hiſtoire de ſcandale & d'infamie. Il eſt facile d'établir que cette invention, dépouillée de tout caractère authentique, ne préſente aucune apparence de probabilité.

Malgré les goûts bien connus de François Ier pour la débauche & le libertinage, ſon caractère, ſa vie tout entière ſemblent proteſter contre un pareil excès de baſſeſſe & de déloyauté. Son eſprit chevaleresque, ſa généroſité traditionnelle, repouſſent à l'envi une pareille imputation. Le

poète lui-même, tout en acceptant cette donnée pour les besoins de son drame, ne peut comprendre une pareille infamie de la part d'un *Roi sacré chevalier par Bayard*. Sa raison l'emporte, sous l'empire d'une sorte d'intuition morale; c'est tout à la fois le cri de la conscience, & celui du bon sens [1]. La mémoire du vaincu de Pavie, qui plaçait l'honneur au-dessus de tout le reste, doit rester pure d'une pareille tache. Sans doute, il aimait les femmes; peut-être même les aimait-il un peu trop; mais dans ces luttes amoureuses, il voyait plutôt le prix d'une conquête que les conditions d'un marché honteusement débattu, où le salut du père payait les complaisances de la fille.

Il est encore un point dont la rumeur publique n'a pas tenu assez de compte. Dianne avait un mari, & ce mari, le Grand Sénéchal Louis de Brezé, est traité, à notre avis, avec un peu trop de sans façon par ceux qui ont imaginé les détails de cette aventure galante. Rien ne démontre, en effet, qu'il ait été d'humeur à s'accommoder de ce rôle de mari complaisant, ou de personnage muet dans une affaire qui touchait de si près à son honneur. Bien qu'il dût avoir grandement à cœur de tirer son beau-père de ce mauvais pas, il ne faudrait pas en conclure qu'il se soit prêté sans mot dire aux caprices de l'indulgence royale. Les maris d'alors n'étaient point de si bonne composition, & plus d'un exemple, au besoin, prouverait qu'en pareille occasion la vengeance suivait de près l'outrage [2]. Sans sortir de cette famille,

(1) Voy. Hugo, *le Roi s'amuse*, acte 1er, sc. V; voy. encore dans le rapport de M. Alexandre Lenoir au ministre de l'intérieur, sur la restauration du château d'Anet, une appréciation tout à fait semblable à celle que nous proposons. « J'aime à croire, dit-il, qu'un noble chevalier, l'ami des sciences & des arts, n'a point souillé sa vie par ce trait odieux. La plus grande partie de la magnanimité est de pardonner, & la plus grande marque de pusillanimité & de vileté de cœur est la vengeance, disait souvent François Ier. »

(2) Brantôme, *Dames galantes*; disc. 1er, au commencement.

le père du Grand Sénéchal, Jacques de Brezé, avait tué ſa femme, Charlotte de France, pour l'avoir ſurpriſe en converſation criminelle avec ſon amant, Louis de Lavergne. Le ſang des Brezé était donc prompt à s'enflammer, & l'abnégation conjugale du mari de Dianne aurait beſoin d'être établie par des preuves poſitives, dans le voiſinage d'un ſouvenir auſſi récent.

Si encore la rémiſſion avait été pleine & entière, à une faveur auſſi grande, auſſi inuſitée, on pourrait, en raiſon de l'éclat du procès, de l'acharnement des pourſuites, de la gravité de la ſentence, chercher quelque cauſe myſtérieuſe & occulte. Mais ici rien de ſemblable : la grâce arrive au dernier moment, la victime a déjà paſſé par toutes les appréhenſions du dernier ſupplice, & l'exiſtence réſervée à Saint-Vallier eſt mille fois plus miſérable que la mort. On le laiſſe vivre, mais vivre enfermé pour le reſte de ſes jours dans un cachot étroit & bas, percé d'une ſeule ouverture pour paſſer des aliments au priſonnier. Le Roi ſe ſerait montré généreux à bon marché. Quant à Dianne, ce n'était pas la peine de donner autant pour obtenir ſi peu.

Que faut-il croire maintenant de toutes ces fantaiſies anecdotiques, lorſque l'hiſtoire ſe tait parce qu'elle n'a rien à dire, lorſque le bon ſens repouſſe ces interprétations arbitraires, parce qu'elles ne peuvent ſoutenir un examen ſérieux? Dans les récits, dans les mémoires les plus à portée par leur date de ces événements, on ne trouve aucune trace de ces explications inventées après coup. Elles ne ſont encore venues à l'eſprit de perſonne. En veut-on la preuve? Elle eſt tout au long dans la relation d'un de ces Ambaſſadeurs Vénitiens, chargés, comme on le ſait, par leur gouvernement, d'eſpionner tout ce qui ſe diſait & tout ce qui ſe paſſait dans les cours étrangères. Ce témoin ne ſaurait être ſuſpect. Il eſt ſans prévention comme ſans parti pris;

il eſt en même temps des mieux informés, ſes fonctions le mettant à même de recueillir toutes les indiſcrétions & toutes les confidences. Dans l'énergique ſimplicité de ſon ſtyle, il ne ménage guère, ſous d'autres rapports, la réputation de la Grant'Sénéchale. Or, voici comme, à la date de 1552, Lorenzo Contarini s'exprimait, dans ſes dépêches, ſur le compte de ladite dame :

« Reſtée veuve jeune & belle, elle fut aimée & *goûtée* du roi François Ier, & d'autres encore, ſelon le dire de tous; puis elle vint aux mains de ce roi Henri II (1). »

Ce ſerait donc ſeulement vers le début du veuvage de Dianne qu'il faudrait ſe mettre en quête de cette liaiſon amoureuſe avec le père de Henri II. Louis de Brezé étant mort en 1533, Dianne n'aurait été aimée ou *goûtée* du Roi, pour nous ſervir de l'expreſſion même de l'Ambaſſadeur Vénitien, que poſtérieurement à cette date, environ, pour le plus tôt, dix ans après la condamnation & la grâce de Saint-Vallier (1523). Si, pour obtenir cette grâce, la Grant'-Sénéchale avait eu à faire le moindre ſacrifice de ſon honneur, il n'eſt pas douteux que l'Ambaſſadeur Vénitien, ſi exact à répéter tous les bruits de cour, n'eût ſaiſi cette occaſion d'en informer ſon gouvernement. Loin de là, par une déclaration des plus nettes & des plus préciſes, il ſemble conſacrer l'intégrité de la vertu de Dianne, juſqu'à la mort de ſon mari.

Nous croyons, pour conclure, que le dévouement filial de Dianne de Poytiers n'eut jamais rien à démêler avec le Roi, au-delà des limites marquées à toute honnête femme ; & cet acte de clémence ſouveraine en faveur de Saint-Vallier, peut s'expliquer de la manière la plus naturelle, ſans qu'il ſoit beſoin d'infliger à François Ier la honte d'avoir propoſé

(1) Voy. Arm. Baſchet, *les Princes de l'Europe au ſeizième ſiècle*, p. 438.

une pareille infamie, à Dianne celle d'en avoir été réduite à la ſubir.

Nous n'en ſommes pas quittes toutefois avec cette tradition de galanteries, d'après laquelle le père aurait précédé le fils dans les complaiſances de la favorite. Devant l'évidence des faits, en préſence de certains obſtacles matériels, cette épiſode amoureuſe ne pouvait conſerver ſa place au procès de Saint-Vallier. On a imaginé alors de la reporter à une autre époque de la vie de Dianne de Poytiers. En fait d'anecdotes de ce genre, il eſt ſans doute impoſſible d'arriver, pour ainſi dire, à une démonſtration mathématique; mais, pour conſerver au moins quelque apparence de réalité, il ne faut pas commencer par ſe mettre en oppoſition complète avec le bon ſens, les dates & la vraiſemblance hiſtorique.

Pour nous en tenir d'abord aux dates, nous ſerions bien aiſes de ſavoir à quelle époque de la vie de Dianne on aurait la prétention de rattacher cette liaiſon amoureuſe. Il n'y a pas à y ſonger pour la période antérieure à ce procès fameux, au ſujet duquel nous avons eſſayé de tout approfondir. En ce qui concerne cette époque, François Ier eſt le premier à rendre témoignage à la vertu, juſqu'alors inconteſtée, de la Grant'Sénéchale. Dans un album deſſiné ſous ſes yeux par madame de Boiſy, vers l'année 1520 [1], le Roi avait fait inſcrire la deviſe ſuivante, en regard du portrait de Dianne :

Bele à la voyr
Oneſte à la anter. »

Nous voulons bien que cette atteſtation morale ne préjuge rien de l'avenir; tout au moins faut-il en tenir compte & pour le paſſé & pour le préſent. Les hiſtoriens ſérieux ſe montrent d'ailleurs unanimes à accorder à Dianne

(1) Rouard. *François Ier chez Mme de Boiſy*, notice d'un recueil de crayons. Paris 1863. Voy. p. 24, planche v, *la Grant Seneſchalle*.

une jeuneſſe à l'abri de tout injurieux ſoupçon [1]. Les apparences ſont également pour elle. Mariée à quinze ans à peine & preſque auſſitôt mère de deux filles [2], ſes devoirs d'épouſe conſciencieuſement remplis & les ſoins mêmes de la maternité ſemblent l'occupation la plus naturelle de cette première période de ſon exiſtence. Pourquoi ne pas lui laiſſer le bénéfice de ces témoignages & de ces apparences, au lieu de l'accuſer, avant le temps, des coquetteries & des manœuvres, où ſon ambition devra trouver plus tard des éléments de puiſſance & de faveur.

Puiſque nous avons prouvé qu'il n'y avait rien à reprendre ſur l'intervention de Dianne dans le procès de ſon père, ce ſerait poſtérieurement à cette époque qu'il faudrait chercher la place de cette défaillance furtive, de ce moment difficile à ſaiſir, où le Roi François Ier aurait pris, ſuivant l'expreſſion de l'Ambaſſadeur Vénitien, un *avant-goût* des plaiſirs réſervés plus tard à ſon fils. Mais Dianne n'était point de ces maîtreſſes de ſecond ordre dont la faveur aurait paſſé inaperçue à la cour. On ſait d'ailleurs les noms de toutes les favorites qui charmèrent ſucceſſivement le cœur du Roi, ou ſervirent à défrayer ſes caprices. Juſqu'à la bataille de Pavie, madame de Châteaubriant [3] occupa, ſans rivale déclarée, l'emploi de maîtreſſe en titre. Après la captivité de Madrid, un nouvel aſtre parut à l'horizon. Le Roi s'éprit à ſon retour d'Eſpagne, d'une jeune beauté de cour, mademoiſelle de Heilli, qui, plus tard, ſous le nom de ducheſſe

(1) Voy. les hiſtoriens cités p. xv.

(2) Voy. plus haut, p. xj.

(3) Voy. Leſcure, *les Amours de François Ier, paſſim;* & Niel : *Portraits des perſonnages français du XVIe ſiècle*, 1re ſérie : Mme DE CHATEAUBRIANT. Elle était née vers 1495 ; à quatorze ans elle avait épouſé Jean de Laval (1509) ; & ſelon toute vraiſemblance elle ſerait arrivée à la cour dès le commencement du règne de François Ier, avec cet eſſaim de jeunes & jolies femmes que ce prince cherchait à attirer autour de lui. Le 25 août 1518, au baptême du Dauphin François, fils aîné du Roi, on la voit figurer immédiatement après les princeſſes de la maiſon de France. Voy. Godefroy, *Cérémonial français*, t. 1er, p. 139.

d'Etampes, étendit ſur tout le règne ſa pernicieuſe influence.

Aucune de ces deux maîtreſſes, lorſqu'elle était en poſſeſſion du Roi, n'aurait ſouffert le moindre partage, & toléré ſans bruit & ſans éclat une paſſion d'aſſez haut rang pour porter ombrage à ſes droits. Elles eurent bien ſans doute à ſubir de temps à autre quelques infidélités paſſagères, aſſez du goût de leur royal amant; mais c'étaient là de ces équipées amoureuſes qui duraient le temps d'une fantaiſie, de ces rencontres au pied levé, où le Roi pouvait aventurer ſa ſanté, ſans riſquer jamais ſon cœur [1]. Du reſte nous verrons plus loin, que le caractère de Dianne ne ſe ſerait nullement accommodé de ces caprices d'un jour. Un attachement avec elle devait avoir quelque choſe de plus ſolide & de plus durable. De ſon côté, madame d'Etampes n'était pas d'humeur à permettre le moindre empiètement ſur ſa puiſſance. Du choc de ces deux ambitions, il ſerait ſorti quelque éclatante diſgrâce, & l'hiſtoire nous en aurait conſervé le ſouvenir, tout ainſi que, dans les correſpondances contemporaines, on retrouve la trace de ces haines ſourdes & inteſtines, de ces luttes féminines qui diviſèrent la cour entre le parti de madame d'Etampes, maîtreſſe du Roi, & le parti de la Grant'Sénéchale, maîtreſſe du Dauphin [2].

Pendant la vie de ſon mari, Dianne paraît donc avoir mis tous ſes ſoins à tenir ſa réputation à l'abri de toute atteinte. Ce ſerait ſeulement à partir de ſon veuvage, environ cinq ans après la mort de Louis de Brezé, vers la fin de 1536, ou dans les premiers jours de 1537, que Dianne aurait commencé à faire parler d'elle. Elle poſſédait alors à un haut degré les ſéductions phyſiques de la femme. Si elle n'avait plus cette grâce de la jeuneſſe qui inſpire l'amour, elle

(1) Voy. Leſcure, *Amours de François Ier*.

(2) Voy. Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. I, p. 274, 304, 317, 321. Dianne s'appuyait ſur le Dauphin d'abord & puis ſur Montmorency; la ducheſſe d'Etampes ſur l'amiral Brion, Philippe de Chabot.

était arrivée à cette maturité du corps qui allume les désirs. Mais elle ne devint point alors la maîtresse de François Ier; elle voulait un autre amant.

Depuis quelque temps déjà, elle avait jeté les yeux sur le Dauphin, & avait attiré sur elle les timides regards du jeune prince. Sans hâter sa conquête, pour s'y assurer un établissement plus sûr & plus durable, Dianne se montra à tous les yeux comme le mentor de la jeunesse & de l'inexpérience, comme le guide du futur Roi de France, vers les nobles pensées & les généreuses actions. Tout le monde s'y laissa prendre; ce fut l'illusion de la cour & des témoins de ces premières relations. Marino Cavalli, Ambassadeur Vénitien, envoyé pour tout voir, & qui ne voyait pas mieux que les autres, résume ainsi la situation, dans une de ses dépêches : « Però alcuni credono che questo amore, ch' è « grandissimo, non sia lascivo, *ma come materno filiale* (1). »

Cette conquête une fois entreprise, Dianne la poursuivit de tous ses efforts & à toute heure de sa vie, sans se laisser distraire par rien. Elle avait renoncé au présent pour être plus sûre de l'avenir. Il ne peut plus dès lors être question pour elle de François Ier.

Dans son adorable bonhomie, l'Ambassadeur Vénitien était sans doute l'interprète des impressions du moment. La médisance de cour ne tarda pas à voir quelque chose de moins filial & de plus lascif, dans ce commerce de tendresse & de petits soins. Un jour, le poète Clément Marot, mieux informé que l'envoyé de Venise, bien qu'il revînt d'un exil auquel la Grant'Sénéchale n'était peut-être pas tout à fait étrangère, s'avisa de faire aux dames de la suite du Roi une distribution d'étrennes poétiques, les vers étant la seule monnaie dont il ne fut jamais à court. Quant ce fut au tour de Dianne, voici la part qu'il lui attribua dans ses largesses:

(1) Voy. *Relations des Ambassadeurs Vénitiens*, t. Ier, p. 280-287.

« Que voulez-vous, Diane bonne,
« Que vous donne?
« Vous n'euſtes, comme j'entens,
« Jamais tant d'heur au printemps,
« Qu'en autonne [1]. »

La cour n'eut pas de peine à ſaiſir la portée ſatirique de cette boutade du poète. Marot ne pouvait rien faire de plus agréable à la ducheſſe d'Etampes; &, pour lui, en frappant la rivale de la favorite, il ſe vengeait en même temps de ſa plus cruelle ennemie. Il ne pouvait adreſſer à Dianne de vérité plus dure à entendre; il ne pouvait dire en termes moins équivoques au Dauphin, qu'il prenait une maîtreſſe hors d'âge. Mais en inſinuant ainſi, que jamais avant cette époque Dianne n'avait eu d'autres amours, le poète, à ſon inſu, lui délivrait, pour la poſtérité, un certificat de bonne conduite.

Malgré ces conſidérations, aſſez ſérieuſes pour être de quelque poids dans le débat; malgré l'impoſſibilité de trouver dans la vie amoureuſe de François Ier la moindre place pour cette prétendue intrigue, les partiſans obstinés de ce ſcandale n'ont tenu aucun compte de ces difficultés, & ont paſſé à côté ſans vouloir y prendre garde. Une fois l'exiſtence du fait proclamé comme un principe, l'époque préciſe de la défaillance n'a plus été pour eux qu'une queſtion ſecondaire. C'eſt là un point géométrique, & le point géométrique ne pouvant être touché au doigt, il ſuffit à l'eſprit de le concevoir.

Nous ne ſaurions nous ranger tout à fait de cet avis; il nous ſemble, pour notre part, que la méthode hiſtorique doit être plus ſcrupuleuſe & plus exigeante. Lorſqu'on veut mettre en avant de pareilles allégations, ce n'eſt pas aſſez d'affirmer ce qu'on avance, avec les airs les plus impoſants

(1) Voy. Cl. Marot, éd. de 1543, *Eſtrennes :* A la Grand'Seneſchalle.

d'autorité, avec une aſſurance capable de dérouter la contradiction; il faut donner des preuves, & laiſſer encore au public le droit d'en examiner la valeur & la concordance. A entendre, il eſt vrai, nos adverſaires, ils ne ſont pas embarraſſés de produire leurs preuves; ils en ont à foiſon. Ils arrivent les mains pleines de lettres d'amour : il y en a DIX-SEPT! où chaque ligne eſt empreinte de la paſſion la plus véhémente. Celle qui les a écrites n'a mis ni retenue, ni réticence dans l'expreſſion de ſes ſentiments. Ces lettres, il faut le noter tout d'abord, ne ſont accompagnées, comme la plupart des lettres d'amour, d'aucune indication préciſe. Elles ne portent ni adreſſe, ni ſignature! Mais il n'y a pas là de quoi décourager les patrons de cette thèſe amoureuſe. Avec une puiſſance de pénétration égale à la ſûreté de leur ſens critique, ils ont déchiré le voile, &, ſous un prudent incognito, découvert l'écriture de Dianne & une nouvelle bonne fortune de François Ier!

Nous laiſſons la parole à l'érudit & ſavant M. Ludovic Lalanne. Voici comment il s'exprime à ce ſujet, dans un article ſpécial placé à la fin de ſon volume du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, & répété par lui, avec l'énergie d'une inébranlable conviction, dans un numéro de l'*Athenæum français* (1).

« Cette liaiſon, dit-il, eſt miſe hors de doute par les lettres « autographes de la grande ſénéchale, conſervées à la Bi- « bliothèque impériale, ſupplément français, n° $\frac{2722}{1}$ — « (nouveau 6622).... Bien que ces lettres ne portent ni « ſignature, ni ſuſcription, il eſt aiſé de ſe convaincre qu'elles « ſont bien écrites de la main de Diane & adreſſées à « François Ier. 1° L'*Iſographie* renferme le fac-ſimile d'une « lettre autographe ſignée *Diane de Poitiers*, en date de

(1) Voy. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, appendice, Amours de François Ier & de Diane de Poitiers, p. 467; & *Athenæum français*, 1854, p. 348.

« 1530 ; l'écriture eſt identique avec celle des pièces en « queſtion ; 2° Quant au deſtinataire, nul doute ne peut ſub- « ſiſter à cet égard, &c... »

Nous nous arrêtons ici, n'ayant rien à débattre ſur la queſtion du deſtinataire. Peu nous importe quel il ſoit, ſi Dianne doit reſter étrangère à cette correſpondance amoureuſe. La déclaration de M. Ludovic Lalanne eſt du reſte des plus formelles & des plus catégoriques. Il doit être bien ſûr de lui-même & du réſultat de ſes recherches, pour réduire ainſi la diſcuſſion au ſilence & clore le débat, avant même qu'il ait été ouvert.

Mais la force de M. Lalanne ne réſide pas ſeulement dans cette autorité magiſtrale qui ſe place au-deſſus du doute & qui commande la foi. Son aſſurance a réuſſi à lui faire des recrues auprès des vétérans mêmes de la ſcience hiſtorique, de ces maîtres dont l'érudition eſt ſi vaſte, que l'on ne pourrait dire s'ils en ſavent plus long qu'ils n'en racontent, ou s'ils en racontent plus long qu'ils n'en ſavent.

D'autres moins éminents, moins autoriſés que MM. Michelet & Hauréau, &, par cela même, un peu plus timorés, n'auraient accepté les paroles de M. Lalanne que ſous bénéfice d'inventaire. Pour eux, ils en ſont arrivés à ce degré où leur opinion doit être écoutée comme un point de doctrine. Ils n'ont donc plus à rendre compte des motifs qu'ils peuvent avoir de ſe ranger à l'avis de l'ancien élève de l'Ecole des Chartes ; il leur ſuffit d'atteſter ſon infaillibilité, ſans même prendre la peine de contrôler ſes aſſertions & de recourir aux ſources.

Sceptiques endurcis & inſatiables de preuves ſur tant d'autres queſtions, ils ſe montrent ici d'une crédulité des plus promptes & des plus faciles ; ils ne diſcutent rien & acceptent tout par entraînement. Nous allons voir juſqu'où l'on peut dériver ſur cette pente du parti pris.

A tout ſeigneur, tout honneur: commençons d'abord par M. Michelet. M. Michelet découvre les premiers germes des amours de Dianne & de François Ier dans le procès de Saint-Vallier, « où, dit-il, tout en ſauvant ſon père, » Dianne aurait trouvé le moyen « de faire ſes affaires perſonnelles, & d'acquérir la poſition politique d'*amie* du roi. » Puis, pour renforcer ſon argumentation : « Un volume de lettres, continue-t-il, témoigne de cette amitié [1]. » C'eſt la fameuſe correſpondance découverte par M. Lalanne !

En ſe rapportant à ce que nous avons dit plus haut de toute cette affaire, on ſait déjà ce qu'il faut penſer de ces prémiſſes ſi formellement poſées par M. Michelet, relativement à la grâce de Jehan de Poytiers, ſeigneur de Saint-Vallier & père de Dianne ; nous n'avons qu'un mot à ajouter ſur les concluſions adoptées par le ſavant hiſtorien : elles ſont de même valeur que les prémiſſes.

Paſſons maintenant à M. Hauréau. Pour ſa part, il renchérit encore ſur les déclarations de M. Michelet; il érige, pour ainſi dire, en article de foi hiſtorique, l'opinion émiſe par M. Lalanne. Suivant lui, « l'authenticité de ces lettres ne peut plus être conteſtée, car une *critique ſagace* les a ſoumiſes *à toutes les épreuves* [2]. »

Ce point eſt donc déſormais établi, d'une manière inconteſtable, par les découvertes de M. Lalanne & par les atteſtations de MM. Michelet & Hauréau ; l'aréopage a prononcé ſa ſentence : Dianne eſt condamnée à paſſer, aux yeux de la poſtérité, pour l'une des maîtreſſes de François Ier ! Les pièces de conviction ſont accablantes ; la culpabilité reſſort, de la manière la plus irrécuſable, d'une ſérie de dix-ſept lettres d'amour. Il n'y a plus de doute poſſible après la déciſion de juges auſſi compétents.

(1) Voy. *Hiſt. de France : Réforme*, p. 235.

(2) Voy. *François Ier & ſa cour*, p. 131.

En effet, s'il était prouvé que ces dix-ſept lettres d'amou adreſſées à François Ier, ſont écrites de la main de Diann de Poytiers, M. Lalanne aurait raiſon dans la thèſe qu' ſoutient, MM. Michelet & Hauréau dans l'approbation qu'i lui donnent. D'autre part, ſi ces lettres ne ſont point d Dianne de Poytiers, non-ſeulement en raiſon des détai qu'elles renferment, mais par d'autres motifs encore que no développerons tout à l'heure, il faudra bien en prendre ſo parti, renoncer à cette attribution erronée, & reconnaît la fauſſeté de cette invention amoureuſe. Ce ſera du moir une conſolation de s'être trompé en ſi bonne compagni

Cependant, ſi la « critique ſagace » de M. Lalanne s'éta donné la peine d'aller un peu plus au fond des choſes, ell n'aurait pas manqué de trouver dans une phraſe de ces lettre de précieux renſeignements ſur leur myſtérieux auteur; elle aurait rencontré tout au moins des indications ſuffiſantes po ne pas les mettre ſur le compte de Dianne de Poytiers, qui n' rien à y voir. Dans le paſſage auquel nous voulons faire all ſion, il eſt en effet queſtion du beau-père de la perſonne q écrit, & il en eſt parlé comme s'il était encore vivant [1]. C le beau-père de la Grand'Sénéchale était tout naturellemer le père de ſon mari, Jacques de Brezé, mort en 1494, c'eſ à-dire cinq ans avant la naiſſance de Dianne; Dianne n pouvait donc, en 1530, ſuivant la date aſſignée à ces lettr par M. Lalanne, parler de ſon beau-père comme d'une pe ſonne encore vivante; en effet, à cette époque, il n'étai plus de ce monde depuis trente-ſix ans déjà.

Du reſte, longtemps avant l'intervention de M. Lalanne longtemps avant qu'il ſoit venu mettre ſes affirmations dog matiques à la place des doutes raiſonnés & des ſages hé

(1) Voici ce paſſage : « ..... Après avoyr entandu les propos que l'on m'a tenus eſtant cheus mon beau-père.... » Voy. A. Champollion-Figeac, *Poéſies c roi François Ier*, p. 219, lettre 52, encore l'original mſ. 6622, f° 34.

ſitations de ſes devanciers, cette queſtion avait été examinée avec beaucoup plus de prudence & de réſerve. Dans ſon édition des *Poéſies de François Ier*, M. Champollion avait déjà publié ces lettres, mais ſans prendre ſur lui de les attribuer d'une manière définitive à Dianne de Poytiers [1]. M. Lalanne aurait bien fait de s'arrêter davantage devant ces louables ſcrupules, &, juſqu'à plus ample informé, de ſe ranger à cet exemple de ſage timidité. En faiſant fauſſe route, il n'a pas même pour lui l'excuſe d'avoir péché par ignorance : les avertiſſements ne lui ont pas fait défaut. M. Sainte-Beuve, qui, en explorateur émérite de notre littérature, connaît tous les ſecrets & toutes les nuances de notre vieux français, & devine l'auteur au ſtyle, comme le connaiſſeur en peinture peut nommer le maître d'après la couleur & le deſſin du tableau ; M. Sainte-Beuve avait pris la peine d'éclairer la voie & de prévenir ceux qui voudraient un jour s'engager à la pourſuite de cette curieuſe énigme. M. Ludovic Lalanne a-t-il ignoré l'opinion de M. Sainte-Beuve ? Nous héſitons à lui imputer cette négligence ; &, s'il l'a connue, il aurait dû en tenir un peu plus de compte avant de dire ſon dernier mot au ſujet de ces lettres. Pour notre part, nous ne ſaurions mieux faire que de reproduire le jugement du ſavant critique, où tout le débat ſe trouve réſumé de la manière la plus nette & la plus concluante.

« Le *Recueil*, dit-il, publié par M. Champollion donne, à « la ſuite des vers, une ſoixantaine de lettres en proſe, écrites « par François Ier ou à lui adreſſées, & preſque toutes de

(1) Dans ſon introduction des *Poéſies du roi François Ier* (p. xi), M. Champollion s'exprime ainſi au ſujet de ces lettres : « A l'égard des lettres de Diane de Poitiers, c'eſt une note contemporaine des manuſcrits qui nous a fait ſavoir qu'elles étaient de la main de cette femme célèbre & adreſſées au roi. Nous avons accepté cette tradition, quoique, par quelques paſſages de ces lettres mêmes, elle puiſſe être conſidérée comme peu certaine. »

« galanterie. Une note en marge d'un manuſcrit attribue « pluſieurs de ces lettres à Diane de Poitiers. M. Cham- « pollion, en reproduiſant le nom de Diane, eſt le premier « à faire remarquer que la ſuppoſition offre peu de certitude « & de vraiſemblance. Il n'y en a aucune en effet. Diane « n'a jamais paſſé pour être avec François Ier en de telles « relations. De plus, les lettres de la maîtreſſe anonyme « trahiſſent une ſituation menacée ; il eſt queſtion de haines, « de calomnies. On ſent une favorite dont l'aſtre baiſſe, & « celui de Diane montait au contraire. Ces lettres con- « tiennent, au reſte, aſſez d'indications indirectes pour « qu'en s'y appliquant on ait le moyen peut-être d'en dé- « terminer la ſource [1]. »

M. Sainte-Beuve a raiſon ; il ne faut point s'obſtiner à chercher Dianne où elle n'eſt pas. Mais, pour mieux établir encore qu'elle n'eſt pour rien dans ces lettres, il faut, dégagé de toute prévention, tâcher de découvrir la trace de la vérité, à l'aide des indications que l'on peut déjà puiſer dans ces documents originaux.

Un mot d'abord ſur le manuſcrit qui renferme ces fameuſes pièces, au milieu d'une ſérie d'autographes ſignés des plus grands noms. Coté une première fois ſous le n° $\frac{2722}{1}$, ce volume porte aujourd'hui, par ſuite d'un nouveau claſſement, le n° 6622. Après avoir appartenu d'abord à M. Dupuy, il paſſa enſuite dans la bibliothèque du Roi, d'où il ſortit, on ne ſait trop comment, pour s'égarer chez l'abbé de Rothelin. Le marquis de Rothelin, frère & héritier du précédent propriétaire, en fit enſuite préſent à l'abbé Boudot, qui finit par le reſtituer à la bibliothèque du Roi. A travers ces pérégrinations diverſes, une main ignorante, ou peu ſcrupuleuſe, ſe haſarda, ſans plus de façon, à écrire la mention ſuivante, en marge de la première de ces lettres :

(1) Voy. *Journal des Savants*, année 1847, p. 289.

DIX-SEPT LETTRES DE MADAME LA DUCHESSE DE VALENTINOIS AU ROY FRANÇOIS Ier.

C'était une manière plus ou moins habile, plus ou moins honnête, d'ajouter à la valeur du recueil.

Un ſimple examen ſuffit pour faire reconnaître d'abord que cette note eſt de beaucoup poſtérieure aux pièces dont elle prétend nous livrer le ſecret. On dirait une écriture de l'époque de Louis XIV. Le temps écoulé ajoutant encore à l'autorité d'une ſemblable annotation, il était facile d'en prévoir les conſéquences. De là les convictions de M. Lalanne; de là tant d'erreurs ſucceſſives.

Cependant la vérité était bien près, tandis qu'on s'égarait à la chercher bien loin. Vainement on allait ſe mettre l'eſprit à la torture, pour établir quelque rapport entre les détails de ces lettres & la vie de Dianne de Poytiers, pour conſtater entre les écritures des reſſemblances qui n'ont jamais exiſté. Il eût ſuffi de tourner deux feuillets en avant pour rencontrer un point de comparaiſon, pour diſſiper toute eſpèce de doute au ſujet de l'identité de ces pièces, pour découvrir le même type & par conſéquent la même main. Les lettres dont nous parlons, reliées tout à côté des autres, dans ce même volume, n'ont pas ſeulement le mérite d'une ſimilitude frappante avec chacune des pièces de cette correſpondance anonyme; elles nous livrent encore le mot de l'énigme, le nom de la dame inconnue. Elles ſont tout entières écrites & ſignées de la main de : FRANÇOISE DE FOIX, *comteſſe de Châteaubriant*, l'une des premières maîtreſſes du vainqueur de Marignan. Elles précèdent immédiatement, comme à leur véritable place & pour mieux renſeigner le lecteur, les dix-ſept lettres d'amour ſi fauſſement attribuées à Dianne de Poytiers.

Nous ne pouvons, du reſte, nous expliquer ſous l'influence de quelle hallucination M. Lalanne eſt parvenu à établir le moindre rapport entre ces diverſes pièces & le fac-ſimile de l'*Iſographie* dont il tire argument; pour nous, il n'y en a aucun. Cet examen eût dû ſuffire, au contraire, à donner une autre direction à ſes recherches. L'aſpect général de l'écriture, le contour des lettres, certaines habitudes de main, ne nous ont laiſſé aucun doute ſur l'impoſſibilité de retrouver là l'empreinte de Dianne, ſur une communauté d'origine avec les autres lettres de la comteſſe de Châteaubriant. Dans les bizarreries d'un ſtyle ampoulé, dans les excentricités d'une orthographe fantaiſiſte, on reconnaît la même penſée qui guide la même main. Et pour en revenir une dernière fois à ce beau-père, dont l'exiſtence ne peut ſe concilier avec l'état civil de la famille de Dianne de Poytiers, ſa place ſe trouve toute faite dans la parenté de la comteſſe de Châteaubriant.

Françoiſe de Foix, ſœur d'Odet de Foix, ſeigneur de Lautrec, maréchal de France, avait épouſé en 1509 Jean de Laval, ſeigneur de Châteaubriant. Le grand-père maternel de Jean de Laval, Jean de Rieux, comte d'Harcourt, vécut juſqu'en 1518 (1). Or, bien avant 1518, la jeune comteſſe était déjà avec le Roi dans ces relations d'intimité qui font le ſujet de ces lettres, & pouvait donc faire alluſion à ſon beau-père encore vivant. Avec le tact & la fineſſe qui caractériſent ſes jugements littéraires, M. Sainte-Beuve avait fort bien démêlé une partie de la vérité, à travers les obſcurités de cette correſpondance amoureuſe. Il avait raiſon de vouloir écarter le nom de Dianne; car, comme il le dit avec beaucoup de juſteſſe, la Grand'Sénéchale n'avait rien à craindre à cette époque, parce qu'elle n'était encore engagée dans aucune entrepriſe de ce genre. Quant aux détails qui con-

(1) Voy. P. Anſelme, t. VII, p. 77.

cernent la comteſſe de Châteaubriant, nous laiſſons aux chroniqueurs des amours de François Ier le ſoin d'en faire leur profit, pour compléter l'hiſtoire galante de ce ſouverain.

De tout ce fragile échafaudage, ſur lequel on a voulu étayer cette gaillardiſe imaginaire, ce ſcandale de fantaiſie, que reſte-t-il déſormais? Rien, abſolument rien, qu'une erreur, enfantée à ſon origine par un malentendu des rumeurs populaires, puis groſſie & dénaturée à plaiſir par la paſſion & l'eſprit de parti, juſqu'à ce que l'hiſtoire & la vérité aient fini par en faire juſtice.

Nous ſommes loin d'avoir tout dit encore ſur les récits plus ou moins apocryphes, où l'on prétend faire jouer un rôle à la future maîtreſſe de Henri II. Pour retrouver un autre galant dont on a voulu inſcrire le nom ſur les tablettes amoureuſes de Dianne de Poytiers, nous allons deſcendre les marches du trône, quitter les lambris dorés de la demeure royale, & pénétrer dans les tavernes les plus enfumées & les plus ſombres de la cité, dans ces réduits mal famés, où prenaient rendez-vous les filles de joie & les Enfants ſans ſouci. Car, s'il faut prêter l'oreille à tous les bruits qui flottent dans l'air, des amours royales & de haut rang n'auraient pas ſuffi aux inſatiables ardeurs de Dianne; ſes ſens l'auraient entraînée vers une paſſion plus humble & plus modeſte. Elle aurait étendu ſes complaiſances juſqu'au poète de cour, Clément Marot.

Nous ne voyons pas bien, à première vue, quel plaiſir ou quel profit l'ambitieuſe fille de Saint-Vallier, la future favorite de tout un règne, aurait pu retirer d'une pareille intrigue, avec ce pauvre diable de Clément Marot, avec cette eſpèce de bohême ſans ſou, ni maille. Dianne était d'une nature trop froide, trop inſenſible, pour qu'on puiſſe lui ſuppoſer un entraînement ou une ſurpriſe des ſens. Chaſte par tempérament, comme la patronne payenne dont elle

portait le nom, elle reſta vertueuſe pendant de longues années, moins par amour de la vertu que par calcul & par intérêt; & lorſqu'enfin elle ſe décida à jouer ſon rôle de courtiſane de haut lieu, la raiſon lui avait fixé à l'avance & le but de ſon ambition, & la meſure de ſes ardeurs ſenſuelles.

Elle ſe montre, en effet, ſans ceſſe appliquée à ne jamais franchir la limite qu'elle s'eſt tracée, à ne point ſe laiſſer trahir par les impatiences de la chair. Elle emploie fréquemment les lotions d'eau glacée, pour ſe rendre tout à la fois inacceſſible à des caprices inutiles, & invulnérable aux flétriſſures du plaiſir [1]. On ne ſuit point un régime auſſi ſévère & auſſi aviſé, pour aller follement, en un jour, compromettre l'indépendance de ſon eſprit, la ſanté de ſon corps & ſes eſpérances d'avenir; pour donner tête baiſſée dans une aventure ſans iſſue, avec un hanteur de taverne, avec un écloppé d'amour. Et pourquoi encore? Pour partager le cœur de maître Clément avec les lingères du Palais & les filles de joie, pour être miſe en balance avec les Truchale & les Caqueton [2]. Le charme de la poéſie ne pouvait exercer un pareil empire ſur l'eſprit poſitif de la Grand'Sénéchale, qui devait

(1) Voici ce que l'indiſcret Brantôme nous confie à ce ſujet : « On dit que, tous les matins, elle uſoit de bouillons compoſez d'or potable & autres drogues, que je ne ſçay pas comme les bons médecins & les doctes apothicaires. » *Des vieilles amoureuſes*, diſcours v. — Brantôme ſe trompait : Dianne de Poytiers faiſait uſage de moyens beaucoup plus ſimples & beaucoup plus naturels. Dreux du Radier, dont nous n'avons aucun motif de ſuſpecter le témoignage, nous renſeigne à ce ſujet de la manière la plus ſatisfaiſante : « Dans les plus grands froids, dit-il, elle ſe lavoit tous les matins le viſage avec de l'eau de puits..... Une autre recette dont elle uſoit étoit un exercice modéré. » (*Anecdotes des Reines & Régentes de France*, t. IV, p. 498.)

(2) Voy. l'*Epigramme* « à Lynote, lingère meſdiſante, » (Ed. 1543, 1er livre des Epigr.) &, dans les *Adieux* attribués à Marot, les vers ſuivants :

> Adieu la Grive & Caqueton,
> Adieu Truchale au dur teton...

Nous n'allons pas plus loin pour nous arrêter à temps. Marot, il eſt vrai, ſe défendit tant qu'il put (*Epître* XII) de la paternité de ces adieux; mais il jouait ſon jeu : tout mauvais cas eſt niable.

déjà, au fond de ſes penſées, méditer tout le plan de ſa fortune à venir.

Elle s'y prit en effet de bonne heure pour aſſurer le ſuccès de ſes hautes viſées, & ſes actes, au début de la voie, décèlent déjà ſa penſée dominante. Jeune fille, à l'âge des illuſions & des rêves d'amour, elle épouſe un mari vieux & laid, on dit même boſſu; mais c'eſt un Grand Sénéchal, & il apporte à Dianne, troiſième fille d'un petit ſeigneur de province, la richeſſe & une poſition toute faite. En un mot, elle a tout prévu, & elle conclut une bonne affaire. Devenue veuve, elle voue un attachement éternel à l'ombre chérie, dont elle ne ſe montra peut-être jamais tant épriſe avant la ſéparation, ce qui lui permet de mettre ſes infidélités à plus haut prix. Uſurière d'amour, elle arrête à trente-ſept ans ſes préférences ſur un amoureux de dix-neuf [1], &, forte de ſon expérience, elle ménage ſes faveurs, pour faire déſirer plus ardemment ce qu'une autre eût livré tout de ſuite. Plus tard, après l'avénement du Dauphin au trône, elle ſe maintient à ſon poſte de mentor féminin, par les ſentiments moins tendres peut-être, mais plus durables, de l'habitude & de la reconnaiſſance. Enfin, lorſqu'elle a rendu ſon joug impoſſible à ſecouer, le tréſor royal, ouvert à ſa convoitiſe, la paie graſſement de ſon amour, de ſes ſoins & de ſon dévouement [2].

Ainſi ſe réſument toutes les penſées, toute la vie de cette femme, pour laquelle il n'y eut jamais d'amour ſans profit, & aſſez de profit pour ſon amour. Et l'on voudrait que dans un moment d'oubli, dans une ſurpriſe des ſens, elle eût arrêté ſes regards déſintéreſſés ſur le pauvre Clément Marot!

(1) Henri II était né le 31 mars 1518; il avait donc dix-neuf ans en 1537; Dianne était née avec le ſiècle.

(2) Sur les libéralités du Roi à la duchesse de Valentinois, voy. Mſ. 5128, f°s 6, 7, 30, 55, 63, 117, 166, 464, & Arm. Baſchet, *les Princes de l'Europe au XVIe ſiècle*, p. 436.

A l'appui de cette thèſe amoureuſe, on produit bien, il eſt vrai, une ſuite de vers des mieux tournés, où Marot prodigue à ce nom de Dianne les éloges les plus paſſionnés, les proteſtations les plus tendres [1]. Mais d'abord, cette Dianne du poète eſt-elle bien la même que la fille de Saint-Vallier? En admettant ce point comme prouvé, il reſterait à ſavoir ſi, dans ces vers, l'auteur parle en ſon propre nom, ou ſi ſa plume & ſon inſpiration ne ſont pas aux gages d'un amour impuiſſant à exprimer, ſans le ſecours d'autrui, ſes ſentiments & ſa paſſion. C'était pour les poètes d'alors un moyen fort commode de battre monnaie. Marot, toujours à court d'argent, devait le connaître & ne pas ſe faire faute de l'employer, tout comme un autre, à l'occaſion. Bon nombre de ſes vers prouveraient d'ailleurs, au beſoin, que ſa muſe ſavait compatir à l'embarras des grands ſeigneurs amoureux [2]. Une des plus gracieuſes compoſitions du poète nous ſervira d'exemple; c'eſt préciſément une pièce adreſſée à cette Dianne problématique, reſtée entourée de myſtères, auſſi bien que le véritable nom de ſon adorateur. Rien ne manque à cette déclaration, ni dans la délicateſſe de la forme, ni dans la vivacité des ſentiments :

Eſtre Phebus bien ſouvent je déſire,
Non pour congnoiſtre herbes divinement,
Car la douleur, qui mon cueur veult occire,
Ne ſe gueriſt par herbes aulcunement :
Non pour avoir ma place au firmament,
Car en la terre habite mon plaiſir :
Non pour ſon arc encontre Amour ſaiſir,
Car à mon Roy ne veulx eſtre rebelle :
Eſtre Phebus ſeullement j'ay déſir,
Pour eſtre aymé de Diane la belle [3].

(1) Voy. la préface de Lenglet-Dufreſnoy, en tête des poéſies de Clément Marot, p. 12 & ſuiv.

(2) Voy. Cl. Marot, éd. de 1543, *élégie* 26 : « Pour M. de Barroys à ma Damoyſelle de Huban » et encore *Epigr.* 21 & 22, & 264, 267, éd. Lenglet-Dufreſnoy.

(3) Clém. Marot, éd. 1543, 1er livre des *Epigr.* : de Diane.

De Marot à Dianne de Poytiers, à moins d'être un badinage, ces vers pourraient paſſer pour outrecuidants. Mais laiſſons un moment le poète, &, ſans changer la deſtination de ces vers, ſuppoſons un des ſeigneurs de la Cour tout fier de les offrir à la dame de ſes penſées. Le poète aura fait ſon métier, le grand ſeigneur en ſera quitte pour quelques pièces de monnaie, & la dame ſe montrera ſenſible à cet hommage d'une exquiſe galanterie. Si l'on trouve que cette explication pèche par excès de ſimplicité, on aurait grand tort cependant de ſe montrer trop prompt à la repouſſer. Elle a pour elle la vraiſemblance. On pourrait même citer plus d'une occaſion où les choſes ſe paſſèrent ainſi. Lors du tournoi donné à Châtellerault, en l'honneur des fiançailles de la jeune Marguerite de Navarre avec le duc de Clèves [1], Marot en fit tout juſte autant ſur la demande de Henri II, alors Dauphin, pour célébrer la dame

Dont le nom gracieux
N'eſt jà beſoing d'eſcrire :
Il eſt eſcript aux cieulx
Et de nuyct ſe peult lire [2].

Le doute ici n'eſt pas poſſible. Ces vers ſont bien à l'adreſſe de Dianne de Poytiers & de la compoſition de maître Clément. Le poète n'y parle pas pour lui, il exprime pour un autre, un amour qui n'eſt pas le ſien. Ce qu'il fit en cette circonſtance, il dut le faire en bien d'autres encore. Mais la diſcrète renommée n'ayant pas toujours trahi les noms des amoureux obligés de recourir au miniſtère de Marot, il a paru plus piquant de l'inſtituer lui-même en

(1) Voy. les curieux détails de ces fêtes dans la *Cronique du roy François Ier*, p. 364.

(2) Clément Marot, voy. éd. de 1543 : Pour le Perron de monſeigneur le Daulphin, au tourney des chevaliers errants, à la Berlaudière, près Chatelerault. En l'an 1541.

héros de toutes les paſſions, dont il n'avait été que l'interprète.

Les arguments, au reſte, n'ont pas fait défaut à ceux qui ſe ſont engagés dans cette voie gliſſante & haſardeuſe. Lenglet-Dufreſnoy, en tête, a pourſuivi cette démonſtration dans ſa préface & dans ſes notes, avec une verve toute pétillante d'eſprit & de malice. C'eſt un feu roulant de bons mots & de gaillardiſes au gros ſel. Mais ſi le joyeux abbé réuſſit à faire rire par ſes pointes ſouvent perfides, il eſt moins habile à perſuader ſon lecteur par ſes arguments de mauvais aloi. On en eſt à ſe demander parfois, s'il ſe ſent bien convaincu lui-même. En fait de preuves, tout lui eſt bon. Il ne va pas les chercher bien loin, il les emprunte aux fictions mêmes du poète; &, ſans les ſoumettre à aucun contrôle, il ne lui en faut pas davantage pour établir l'authenticité des relations de Dianne & de Marot, pour conclure que le fils d'Apollon a tout obtenu, que la grande dame n'a rien refuſé.

Depuis l'aventure d'Alain Chartier, les poètes paſſaient volontiers pour être aimés par toutes les princeſſes & les beautés en renom de leur époque [1]. La part de Clément Marot ne pouvait être moins brillante que celle de tant d'autres. De là pour lui cette ſource de bonnes fortunes avec Dianne de Poytiers, & même avec la royale ſœur de François Ier, la myſtique & pure Marguerite. Nous n'avons point

(1) Clément Marot fait lui-même alluſion à cette aventure d'Alain Chartier dans une pièce de vers, adreſſée par lui, en 1526, à la ducheſſe d'Alençon. Après avoir énuméré les ſimples mortels qui furent aſſez heureux pour s'être fait aimer par des déeſſes ou des princeſſes, il continue :

L'heureux Hélain, dont la muſe eſt tant fine,
Ne feuſt-il pas aymé de la Daulphine !
Qui ſe diſoit bien heureuſe d'avoir
Bayſé la bouche en qui tant de ſçavoir
Se découvroit.....

(Bibl. imp., mſ. 1700, f° 23.)

Après de pareils précédents, à quelles faveurs les poètes ne pouvaient-ils pas prétendre? Au reſte, n'ayant rien autre choſe à promettre, ils promettaient l'immortalité par leurs vers à l'objet de leur culte & de leurs hommages.

à défendre cette princeſſe contre les attaques de la calomnie, d'autres ont pris ce ſoin, & montré le néant & l'abſurdité de ces imputations ſcandaleuſes [1]. Mais cet exemple doit nous mettre en garde contre la fureur des interprétations malignes, toujours trop promptes à s'accréditer, toujours très-difficiles enſuite à détruire. S'il eſt beaucoup permis aux poètes, une licence poétique ne ſaurait cependant être invoquée comme un témoignage authentique de la vérité. Laiſſons donc à la fiction ce qui eſt du domaine de la fiction, & cherchons à éclairer l'hiſtoire avec les lumières qui lui ſont propres, en mettant à profit les éléments mêmes qu'elle nous fournit.

On aurait bien tort, ſelon nous, de ſe mettre l'eſprit à la torture pour découvrir dans les exagérations élogieuſes des poéſies de Clément Marot, auxquelles ſuccèdent enſuite les amertumes de la ſatire, les phaſes diverſes d'un drame amoureux, tel que ſe ſont plu à le développer certains eſprits fantaiſiſtes. Notre explication eſt plus ſimple ; elle paraîtra peut-être plus vraie, en raiſon même de ſa ſimplicité.

Après le procès de Saint-Vallier, après cette grâce accordée aux ſupplications & aux larmes de Dianne, on put croire un moment à un ſymptôme de faveur naiſſante. Souvent à la cour, il n'en faut pas davantage pour ouvrir le champ le plus vaſte aux conjectures les plus aventurées. C'était là un aſtre nouveau à ſaluer à ſon aurore. Marot, toujours occupé à regarder à tous les coins du ciel d'où pouvait lui tomber l'argent & les gratifications, dut s'y laiſſer prendre comme

(1) Voyez à ce ſujet l'argumentation de M. Génin dans ſa notice ſur Marguerite d'Angoulême, en tête de ſon édition des lettres de cette princesse (t. 1er, p. 41). Dans les vers amoureux, adreſſés par le poète à la ſœur de François Ier, l'abbé Gouget ne voit également qu'une pure fiction, aſſez ſemblable à celles dont l'antiquité nous fournit plus d'un exemple dans les compoſitions ſemblables où Tibulle, Catulle, Horace & Properce célèbrent leurs amours plus ou moins romaneſques. (*Biblioth. franç.*, t. XI, p. 40.) Voy. encore *Revue chrétienne*, 15 mars 1861, p. 202, une notice très-intéreſſante ſur Marguerite d'Angoulême.

les plus habiles & les plus fins. De là ce concert d'éloges & d'adulation dont ſa muſe ſe mit à faire tous les frais. Mais, à la ſuite de la captivité du Roi, après ſon retour en France, le courant de la faveur ſe deſſina trop nettement en un autre ſens, pour laiſſer place à toute autre eſpérance. Parmi les demoiſelles de la Reine-mère, il s'en trouvait une éblouiſſante de jeuneſſe, de fraîcheur & de beauté, la jeune Anne de Piſſeleu, réſervée par la ſuite à la plus brillante deſtinée ſous le nom de ducheſſe d'Etampes. Le Roi ne tarda pas à la diſtinguer. Madame de Châteaubriant allait être déſormais oubliée; elle n'avait plus le charme de la nouveauté; & puis elle avait vieilli pendant les années d'abſence. C'était une étoile tombée du ciel.

Dianne de Poytiers, avec la ſûreté de ſon coup d'œil féminin, jugea de ſuite qu'il n'y avait rien à tenter pour elle de ce côté; elle attendit donc à l'écart. Lorſqu'elle vit enfin ſon influence grandir ſur l'eſprit du Dauphin, elle mit tous ſes efforts à s'emparer de cette volonté & de ce cœur encore novices. Deux partis commencèrent alors à diviſer la cour. De là le premier germe d'une rivalité à outrance entre la favorite du préſent & la favorite de l'avenir. Chacune d'elles eut ſes partiſans déclarés; les plus habiles ſe réſervèrent pour le règne ſuivant & ſe mirent du côté de Dianne; les impatients, & de ce nombre Clément Marot, prirent fait & cauſe pour la nouvelle favorite.

Clément Marot, qui n'y regardait point de ſi près, & qui était de tous les cultes, parce qu'il était de tous les écots, avait, en d'autres temps, encenſé une autre idole. On aurait pu alors lui reprocher ſes hommages poétiques à la Grant'Sénéchale, s'il ne s'était empreſſé de racheter ce paſſé, par des gages non équivoques de dévouement à ſon nouveau parti. C'était du reſte le mot d'ordre à la cour. On devait louer la ducheſſe d'Etampes; mais le meilleur moyen d'être

bien avec elle, & par conſéquent avec le Roi, c'était de dénigrer ſurtout ſa rivale. Il s'éleva auſſitôt comme une tempête d'injures & de violences, où le cyniſme de la penſée & la groſſièreté de l'expreſſion eurent ſouvent raiſon de recourir au latin, cette langue qui ne rougit pas. Dans cette guerre d'invectives, Marot ne fut pas ſeul de ſon bord, il y compta plus d'un compagnon. On jugera, par l'exemple ſuivant, juſqu'à quel degré purent s'égarer ces emportements de langage. La pièce eſt adreſſée à Dianne de Poytiers. Sous la déſignation de *Poitevine*, il eſt facile de reconnaître la ducheſſe de Valentinois.

IN PICTAVIAM (1).

Deformiſſima cum ſit Aulicarum,
Vetuſtiſſima cunque anus ſit, & cum
Sit ſpurciſſima, tritiorque ineptæ
Simiæ natibuſque clunibuſque,
Cùm ſit ſordidior lupis, venuſti
In ſe nilque habeat, vel elegantis,
Arrectum modo reſpuat nec ullum
Penem, Pictavia Aulica illa pellex
Impuriſſima, & omnium improbarum
Improbiſſima, credit attamen ſe
Pulchritudine, gratia, decore,
Forma ſplendidiore, ditiore
Cultu, perfacile Aulicas puellas
Omnes vincere, quod probare geſtit
Fuco, quo faciem indecenter ornat.
Sed hanc per Venerem velim rogatam,
Num veſtis lacera eſſe quit quod ipſa eſt
Veſtis integra? calceus venuſtus,
In cujus ſolea patent feneſtræ

(1) Voy. *Joannis Vulteii Rhemenſis* apud Simonem Colinæum, 1538, *Hendecaſyllaborum*, *liber II*, Pariſiis, p. 48.

Amplæ, num poterit videri & eſſe?
Num mammæ vacuæque pendulæque,
Num rugæ innumeræ queunt placere?
Id me Pictavia audiat docente.
Nullo tempore fœminas renaſci.
Nam quæ temporibus cadunt in uſum,
Illæ temporibus cadunt ab uſu.
Nec poſtquam cecidere, ſuſcitantur.

Le même poète pourrait encore nous fournir d'autres citations; cet échantillon ſuffit pour faire apprécier les aménités de la lutte. De telles exagérations dans l'injure donnent à réfléchir ſur la valeur des éloges prodigués, en d'autres occaſions, à la Grant'Sénéchale. Pour arriver au vrai, il eſt bon de ſe garder également des deux extrêmes.

Marot s'étant rangé du parti qu'il croyait le plus fort, accabla, comme tant d'autres, de ſes épigrammes & de ſes ſarcaſmes, celle qu'il avait précédemment comblée des épithètes les plus louangeuſes. Poète royal, & en même temps poète populaire, il vit, pour ſon malheur, ſes railleries courir auſſi bien la ville que la cour. Le ſuccès en fut immenſe, & Dianne ne ſongea plus qu'aux repréſailles. Son parti n'avait pas encore aſſez de force & d'autorité, pour qu'elle pût aller droit à ſon impitoyable railleur & le contraindre au ſilence. Elle prit une voie détournée; elle eut recours à la ruſe, cette ſuprême reſſource des femmes.

En ſa qualité de bonne catholique, elle avait plus d'un ami en Sorbonne; & Marot, l'inſouciant, le ſceptique Marot, fort peu reſpectueux, d'ailleurs, envers la docte corporation [1], ne s'y trouvait guère en odeur de ſainteté. Il n'en fallut pas davantage à Dianne pour aſſurer le ſuccès de

(1) Dans ſon épigramme du *Laid tétin* (voy. éd. 1543, liv. 1er), Marot finit par adreſſer à l'objet de cette pièce de vers l'apoſtrophe ſuivante :

Tetaſſe à jecter ſur l'eſpaule,
Et qui pour faire feroit bonne
Ung chapperon à la Sorbonne.
. . . . . .

ſa vengeance. Le poète ne pouvant être condamné comme hérétique, pour avoir mal parlé des charmes de Dianne, elle le dénonça pour ſes opinions religieuſes, & le ſignala ſurtout aux rigueurs eccléſiaſtiques, pour « avoir mangé du lard en carême. » On pouvait alors faire brûler un homme pour bien moins encore. Le docteur Bouchart ſe chargea de toute l'affaire, pour le plus grand bien de la religion, & pour la plus grande ſatisfaction de ces rancunes féminines. Marot, accuſé & convaincu d'être infecté des idées nouvelles, toujours pour le ſeul motif « d' avoir mangé du lard en carême [1], » fut arrêté, conduit à la conciergerie & condamné, comme hérétique, à monter ſur le bûcher en place de Grève [2]. L'intervention du ſouverain fut ſeule aſſez puiſſante pour tirer l'imprudent de ce mauvais pas. La ducheſſe d'Etampes ne dut point manquer de prendre fait & cauſe pour ſon poète favori. L'affaire finit par s'arranger, & Marot en fut quitte pour quelques mois de priſon & pour quelques années d'exil.

Le poète avait entrevu de trop près les ſiniſtres lueurs du bûcher, pour jamais pardonner à ſa perſécutrice ces moments de terreur & d'angoiſſes. Il lui en voulut toute ſa vie, & ſe tint prêt à ſaiſir toutes les occaſions de lui en témoigner ſon reſſentiment. Au retour de l'exil, en 1542, il trouva ſa belle, & ne la laiſſa point échapper. Nous le voyons, en effet, payer ſa bien-venue en étrennes poétiques à toutes les dames de la cour. Aucune n'eſt oubliée, pas même ſon en-

Cette variante nous a été fournie par un manuſcrit de la Bibliothèque impériale. Le poète n'avait point oſé, ſans doute, la livrer au public; mais elle devait circuler dans un petit cercle d'amis où l'on en riait de bon cœur, aux dépens de la docte corporation.

(1) Voy. Cl. Marot, éd. 1543. *Ballades :* « Contre celle qui fut s'amye. »

(2) Voy. *l'Enfer*, où Marot raconte tout au long l'hiſtoire de ſon arreſtation & de ſon empriſonnement, & dans la *Cronique du roy Françoys premier* le relevé des pourſuites aſſez nombreuſes dirigées contre le poète pour crime d'héréſie, p. 130.

nemie. Elle ne dut pas en être plus ſatisfaite ; car tandis que Marot prodigue à la ducheſſe d'Etampes les éloges les plus flatteurs, qu'il lui adreſſe ce compliment ſi bien tourné :

Sans prejudice à perſonne
Je vous donne
La pomme d'or de beaulté [1].....

ſa lyre change tout à coup de note pour la ducheſſe de Valentinois, & il lui décoche ces vers si déſagréables [2], que nous avons cités plus haut, où il lui rappelle les printemps écoulés, l'automne qui s'avance à grands pas, où il s'étonne, avec l'ironie la plus ſanglante, de ſes bonnes fortunes tardives & ſurannées.

Le trait était cruel, l'alluſion facile à ſaiſir ; elle n'échappa à perſonne. La cour dut rire encore cette fois de la malice du poète, & Marot ſe trouva vengé. C'eſt là, ſelon nous, qu'il faut chercher le véritable ſens de toutes ces poéſies, ſi diverſes de ton & d'allure. Voilà où ſe trouve l'explication de ces violences ſatiriques, ſuccédant tout à coup à des banalités amoureuſes. Le ſecret en eſt tout ſimplement dans une haine de femme & dans une revanche de poète.

A côté de ces amours apocryphes, dont l'invraiſemblance offuſque également l'hiſtoire & le bon ſens, il eſt une autre liaiſon bien réelle & bien avérée celle-là, la liaiſon des dernières années, toute pleine de magnificences & de ſplendeurs, d'où s'eſt élevé, autour du nom de Dianne, tant d'éclat & tant de renommée. L'opinion publique paraît s'en être beaucoup moins préoccupée, par cela même peut-être qu'elle n'avait point à la mettre en doute. Cependant ce point eſt entouré d'obſcurités & de bizarreries aſſez grandes, pour arrêter l'attention des eſprits les moins curieux.

(1) Cl. Marot (éd. 1543), *Eſtreines*. (2) Voy. p. xxxviij.

Que le roi Henri II ait eu une maîtreſſe, & que cette maîtreſſe ait été Dianne de Poytiers, cela n'a rien d'inſolite, d'après les traditions de notre monarchie. Ce que Henri II fit alors, bien d'autres Rois le firent avant & après lui. Mais ce qui étonne & ſurprend, c'eſt la régulière organiſation de ce déſordre en permanence dans le ménage royal; c'eſt la longanimité de l'épouſe outragée; c'eſt la condeſcendance des courtiſans & du peuple devant l'adultère officiel. Chacun dans le royaume ſemble parfaitement façonné au reſpect qu'il doit avoir pour la perſonne de la favorite, depuis le mari qui impoſe cette influence, juſqu'à la femme qui la ſubit, juſqu'aux ſujets qui courbent le front, en mêlant toujours le nom de la maîtreſſe à leurs proteſtations de fidélité & d'amour. Toutes les bonnes villes du royaume, honorées de la viſite de leur ſouverain, ne manquent pas d'élever ſur ſon paſſage des arcs de triomphe, où le chiffre ſymbolique de la ducheſſe reſplendit à côté des initiales du Roi [1]. A tout propos, la flatterie populaire s'évertue à multiplier les alluſions allégoriques à l'objet trop bien connu des penſées & des tendreſſes du prince.

(1) Voy. une deſcription de l'entrée de Henri II à Lyon, dans Brantôme (*De la beauté de la Jambe*, diſc. III). Le principal rôle y eſt tenu par Dianne, déeſſe de la chaſſe. L'hiſtorien des *Dames galantes* termine ce compte-rendu par les obſervations ſuivantes: « Madame de Valentinois, dite Diane de Poictiers, que le Roy ſervoit, au nom de laquelle cette chaſſe & myſtère ſe faiſoit, en fut très-contente & en aima fort, toute ſa vie, la ville de Lyon... » Voy. encore le récit du couronnement de Catherine de Médicis, mſ. 3017, pp. 57, 93 & 96. Dans des deſſins figuratifs des décors ordonnés pour cette ſolennité, on peut remarquer l'initiale de Dianne toujours placée à côté de celle du Roi. Voy. auſſi Arch. Comm. de Rouen, *Regiſtres des délibérations*, 1548-1557, où il eſt dit qu'à l'occaſion de l'entrée du Roi, les conſeillers de la ville allèrent offrir à la ducheſſe de Valentinois « deux grands bacins & deux eſguères d'argent dorez de fin or, poiſantes de quarante huict à cinquante marcs; laquelle dict qu'elle n'avoit mérité ung tel préſent, & qu'elle feroit du plaiſir à la ville, le cas offrant. » On pourra utilement conſulter, ſur le même ſujet, toutes les relations des entrées & des fêtes qui eurent lieu ſous le règne de Henri II, dans le catalogue de la Bibliothèque impériale : *Hiſtoire de France*, t. 1er.

Servilité, abaiſſement moral du petit au grand! voilà pour le dehors! Au dedans, c'eſt bien pis encore!

Dianne a pénétré ſi avant dans l'intimité de l'auguſte couple, qu'elle forme en quelque ſorte le ſommet du triangle conjugal & vient en compléter l'harmonie. Son action s'étend juſqu'à l'alcôve, dont elle s'eſt peu à peu conſtituée l'arbitre ſouveraine. C'eſt par elle que le Roi aime la Reine, c'eſt par elle qu'il eſt tenu d'accomplir ſes devoirs d'époux. Le ſoir elle le pouſſera vers cette couche, où nul déſir ne l'attire (1). Et peut-être Catherine de Médicis devra-t-elle encore quelque reconnaiſſance à Dianne de Poytiers, pour cette odieuſe intervention, car c'eſt ainſi qu'elle pourra devenir la mère de toute une lignée de Rois.

Pour pénétrer, pour débrouiller le ſecret de cette eſpèce de pacte de famille, à travers cette ſituation ſi étrangement compliquée entre Henri II, Dianne de Poytiers & Catherine de Médicis, il faut ſe tranſporter en eſprit au milieu même de cette époque, s'identifier autant que poſſible avec ſes paſſions, ſes inſtincts, ſes tendances, & ſurtout les idées à la mode. Cette époque, toute de tranſition, a cependant ſon caractère propre. Elle marque le paſſage de la chevalerie militante, à la politeſſe de cour, à l'urbanité des ſalons. Mais cette dernière transformation eſt précédée d'un état intermédiaire, que l'on pourrait qualifier de chevalerie platonique. On ne court plus la grande route pour donner, ou pour

(1) Contarini, ambaſſadeur de Veniſe à la cour de France, en 1552, nous donne à ce ſujet les détails ſuivants : « La Reine ne pouvait ſouffrir, dès le commencement de ſon règne, un tel amour & une telle faveur de la part du Roi pour la ducheſſe; mais depuis, ſur les prières inſtantes du Roi, elle s'eſt réſignée, & elle ſupporte avec patience. La Reine fréquente même continuellement la ducheſſe, qui, de ſon côté, lui rend les meilleurs offices dans l'eſprit du Roi; & ſouvent c'eſt elle qui *l'exhorte à aller dormir avec la Reine.* » Arm. Baſchet, *les Princes de l'Europe au XVIe ſiècle*, p. 474.—Voy. auſſi ce que dit Michelet dans ſon Hiſt. de France : *Guerres de Religion*, p. 41 & ſuiv.

recevoir des coups d'épée en l'honneur de ſa dulcinée ; mais dans les derniers tournois, image affaiblie de plus rudes aſſauts, le plus amoureux eſt celui qui a rompu le plus de lances par amour pour la dame de ſes penſées. Car il eſt permis d'avoir une dame de ſes penſées, ſans porter la moindre atteinte à l'obſervance la plus rigoureuſe de la foi conjugale. Cette idole du cœur eſt là ſeulement pour être l'inspiratrice des actions les plus nobles, des penſées les plus généreuſes, & tant que les maris ne franchiſſent point les limites de l'idéal, les femmes n'y trouvent rien à redire. Dans cette eſpèce d'exiſtence en partie double, la tendreſſe conjugale s'inſtalle ainſi, tant bien que mal, à côté d'un attachement immatériel, qui plane à perte de vue dans la région des purs eſprits [1].

En cet âge, plein de ferveur pour les héros de l'*Amadis de Gaule*, on s'appliquait ainſi à introduire dans la vie réelle les rêves & les fictions du roman. Les idées expoſées dans cette longue épopée chevereſque, ſorte de teſtament intellectuel d'un autre âge qui s'éteint, jettent alors un ſuprême & fugitif éclat avant de s'évanouir tout à fait. Elles ſont ſurtout en grande vogue à la cour. Cette dernière lueur du paſſé, bien pâle & bien affaiblie, éclaire d'un jour précieux certains événements & certaines phyſionomies. On trouve comme un reflet de l'*Amadis* dans les relations de Henri II avec Dianne de Poytiers. A la condition d'aſſocier ſon eſprit à ces préoccupations de l'époque, il devient facile de faire la lumière dans les coins les plus reculés de la penſée de Dianne, de ſaiſir le mobile le plus intime de ſes actions & de ſes démarches, comme auſſi de faire reſſortir ſous leur véritable aſpect les cauſes de cette proſ-

(1) Voy. Saint-Marc Girardin, *Cours de littérature dramatique*, t. III, chap. 37, *de l'Amour au XVIe ſiècle*, & ſurtout l'aventure de Louis XII, ce modèle des maris, avec la belle Thomaſſine Spinola.

ternation perpétuelle de Henri II devant la favorite. Cette ſituation bizarre & étrange n'apparaît plus alors comme un accident ; c'eſt une doctrine tirée du roman à la mode, & pratiquée à tout propos avec une inflexible logique.

Le Roi aime la Reine, mais ſans trop de paſſion ; il n'eſt pas de bon goût d'aimer ſa femme à l'excès dans les romans de chevalerie. Dianne, de ſon côté, poſſède trop bien ſon *Amadis*, dont deux livres entre autres lui ont été dédiés [1], pour reſſentir la moindre crainte à ce ſujet. D'autre part, elle a tout intérêt à maintenir l'épouſe dans ſes droits légitimes, à combattre, à refouler l'idée d'un divorce [2]. Avec une autre femme, en effet, ſon aſcendant pourrait ſe trouver compromis, ou tout au moins ébranlé ; ce ſerait peut-être la lutte ; tandis que, de la Reine, elle n'a rien à redouter. Elle la tient au ſecond rang, trop heureuſe encore des hommages que la maîtreſſe lui meſure, & de la part qu'elle n'aurait pas ſans elle dans l'affection de ſon mari.

Dianne devait avoir beau jeu, avec ces natures alanguies & épuiſées, ſous l'influence héréditaire des débauches de

(1) Les onzième & douzième livres. Dans les deux préfaces, le traducteur s'efforce de faire reſſortir les reſſemblances qui exiſtent entre l'héroïne du roman & la Dianne de l'hiſtoire, & ſe laiſſe entraîner fort loin par cette ardeur de comparaiſon. « Ainſi, dit-il, l'héroïne du roman fuſt longuement gardée en un chaſteau de ſingulière architecture retrayant à voſtre Anet : par lequel gaignez à bon droit le tiltre d'Anetis attribué en Perſe à Diane : baſtiment certes non moins admirable que ſon temple d'Ephèſe, conſtruit par l'eſpace de CCXX ans aux deſpens communs de toute l'Aſie..... » Et ailleurs : « Meſmement qu'en ce diſcours où ſous le nom de Diane, & ſous la painture de toutes les excellences qu'il eſt poſſible de déſirer, voſtre grandeur ſemble avoir eſté prophetizée de longtemps..... » C'eſt ainſi que par une confuſion du naturel & du ſurnaturel on finiſſait par faire du roman dans la vie de chaque jour.

(2) Cette queſtion de divorce fut même à un moment aſſez gravement agitée. Catherine de Médicis ſe conduiſit en cette circonſtance avec autant de nobleſſe que d'habileté, & trouva un grand appui auprès de François Ier. Voy. à ce ſujet les détails fournis par les relations de Lorenzo Contarini. Arm. Baſchet : *les Princes de l'Europe au XVIe ſiècle*, p. 477.

leur race. Elle commença d'abord, avec une application opiniâtre, avec une intelligence des plus déliées & des plus ſubtiles, à étudier ces deux caractères, à ſe bien pénétrer de ſon double rôle à l'égard du couple royal. A l'endroit de la Reine, ſa ſituation eſt des plus délicates, & demande les plus grands ménagements. Elle a trop à faire oublier à la femme dont elle uſurpe les droits, dont elle bleſſe l'amour-propre, pour ne pas ſe montrer envers elle pleine de déférence & de ſoins. Auſſi, obſéquieuſe juſqu'à la domeſticité [1], elle lui prodigue ſes ſervices en toute occaſion, avec une ſollicitude ſans bornes. Une mère ne ſerait pas plus tendre pour ſa fille ! Ce zèle ſi touchant doit trouver ailleurs ſa récompenſe. Le Roi eſt là pour le reconnaître. Henri II, en bon mari, ne ſe fera pas prier pour payer largement, avec prodigalité même, « les bons & agréables ſervices [2] » que ſa maîtreſſe rend à ſa femme.

Auprès du Roi, Dianne a recours à une tactique d'un autre genre, appropriée au caractère de Henri II, à ſa nature molle & ennuyée. Elle le diſtraira d'abord, & enſuite, à travers l'enivrement des plaiſirs & des fêtes [3], elle lui fera croire ſans peine à ſa beauté immuable & toujours jeune. Grâce à ce double taliſman, elle aura le prince en ſon pouvoir & le tiendra tout entier à ſa diſcrétion.

Il eſt curieux de ſuivre dans ſon labeur d'enfantement

(1) Voici les renſeignements que nous trouvons à ce ſujet dans les relations de deux ambaſſadeurs vénitiens, Contarini (1552) : « La Regina coſi pregata dal re ſe lo tolera patientemente e pratica continuamente con lei (la ducheſſa), e all'incontro la ducheſſa fa boni officii col re per la regina. » — Soranzo (1557) : « (La ducheſſa dimoſtra) di amare & di portare grandiſſimo riſpetto alla regina & in tutte le ſue malattie ed altri biſogni ſerve lei & li figliuoli come foſſe propria ſua ſerva. » Ranke, *Hiſt. de France*, t. 1er, p. 129.

(2) Voy. *Lettres*, p. 79.

(3) Voy. *Epiſtre du Roy eſtant à Annet à la Royne eſtant demeurée à Saint-Germain* (février 1548), par Saint-Gelais, mſ. 842, f° 142. Le poète y parle au nom du Roi.

cette œuvre de politique féminine. Dianne ne précipite rien; mais, pour établir ſa fortune ſur des baſes plus ſolides, elle y travaille ſans relâche, avec lenteur & perſévérance. Nous l'avons dit, elle ne fut d'abord que la conſeillère, que le mentor du jeune Dauphin. Les contemporains ſe laiſſèrent prendre à ce jeu, & la cour fut preſque touchée de voir cette belle veuve de trente-ſept ans, encore toute ſéduiſante des derniers rayonnements de la jeuneſſe, répondre, par la ſageſſe de ſes avis, à la confiance que lui témoignait un jeune adoleſcent de dix-neuf ans à peine, ſans autre but avoué, que d'ouvrir ce cœur inexpérimenté à de nobles & chevaleresques aſpirations [1].

Henri II, peut-être le moins aimé de tous les enfants de François Ier [2], ſe ſentit tout heureux & tout réjoui d'une tendreſſe qu'il ne trouvait point ailleurs, & s'abandonna ſans réſerve aux affectueux conſeils de cette nouvelle Egérie. Mais la ſituation était pleine de périls. De cette amitié, ſi pure d'abord, à de plus tendres ſentiments, il n'y avait qu'un pas, & les tendres ſentiments ne tardèrent pas à ſe faire jour. Henri II ne voyait point l'iſſue de la voie où il s'engageait; quant à Dianne, elle avait ſon but, & elle y marcha ſans héſitation & ſans détour. Elle mit une adreſſe infinie à diriger les pas du jeune prince dans ce monde de ſenſations nouvelles. Après lui avoir fait entrevoir tous les éblouiſſements d'une paſſion naiſſante, lui en avoir fait goûter les douceurs, elle appliqua tout ſon art, toute la

(1) Dans cette même relation de Marino Cavalli, déjà citée plus haut, on trouve encore le paſſage ſuivant : « On affirme que cette dame a entrepris d'endoctriner, de corriger, de conſeiller M. le Dauphin, & de le pouſſer à toutes les actions dignes de lui. » *Relations des Ambaſſadeurs vénitiens*, t. 1er, p. 287.

(2) C'eſt encore un ambaſſadeur vénitien, Lorenzo Contarini, qui nous fournit ce détail : « Le Roi, ſon père, nous dit-il, ne l'aimait pas beaucoup... » Arm. Baſchet : *les Princes de l'Europe au XVIe ſiècle*, p. 436.

diplomatie de ſon eſprit, à tenir le royal amoureux dans un état d'extaſe perpétuelle.

Les artiſtes & les courtiſans ſervirent à point nommé les projets de la favorite ; &, ſoit à leur inſu, ſoit de parti pris, ſe firent les auxiliaires de ſes fraudes amoureuſes. Les peintres & les ſculpteurs multiplièrent partout, ſous les regards du Roi, cette image chérie, à laquelle ils donnèrent l'immortalité de la jeuneſſe, de la grâce & de la beauté. Les grands ſeigneurs de cour, pour complaire au maître, ſe réunirent en un concert de louanges, & n'eurent pas aſſez d'encens pour la divinité nouvelle. C'était déjà beaucoup, ſans doute, mais ce n'était point aſſez. Il fallait encore tenir le Roi en haleine d'amuſement & de diſtraction, de manière à écarter de ſa perſonne le dégoût, l'ennui & la monotonie. Il fallait renouveler ſans ceſſe cette atmoſphère de joies & de voluptés, pour qu'il ne s'en laſſât jamais, pour qu'il eût hâte d'y revenir. Dianne ne voulut point laiſſer ce ſoin à d'autres, elle le prit pour elle ſeule, & ſe fit en quelque ſorte l'intendante des « paſſe-temps » du Roi.

Henri II était encore bien jeune, que déjà la ducheſſe commençait à vieillir. Pour effacer les différences de l'âge, la diſtance des années, elle s'appliqua à partager ſes goûts, à aimer les mêmes plaiſirs. Elle prodigua dans ſes merveilleuſes demeures les fêtes & les jeux de la jeuneſſe. Tout reſpira autour d'elle comme un air & un parfum d'éternel printemps. La vie s'écoulait joyeuſe & rapide dans ces lieux pleins d'enchantements, au milieu de l'ombre & des fleurs.

Parmi tant de ſéjours charmants, Anet était le préféré, l'objet des rêves & des déſirs du Roi, au milieu du bruit de la cour & du tracas des affaires. N'était-ce pas, en effet, pour le ſouverain, une ſorte de paradis terreſtre ? La nature y avait multiplié toutes ſes grâces ; l'art & la richeſſe y avaient entaſſé toutes leurs merveilles. Des boſquets myſtérieux

pour les confidences d'amour; des plaines ſe déroulant en vaſtes tapis de verdure, pour la chaſſe & les courſes à cheval; & enfin une enceinte de collines, barrière naturelle contre les indiſcrets & les importuns. Le château, véritable palais de fée, reſplendiſſait des chefs-d'œuvre des artiſtes les plus célèbres de l'époqne. Dianne ne mettait aucune meſure dans ſes magnificences & ſes prodigalités, elle tenait avant tout à plaire au Roi; & puis le trésor royal n'était-il pas là pour ſolder toutes ſes dépenſes! Comment Henri aurait-il marchandé ſes libéralités à l'enchantereſſe, qui tenait cour plénière dans ces lieux de délices? Tout ne s'y faiſait-il pas, & pour lui, & à cauſe de lui? La maîtreſſe du lieu mettait un raffinement de coquetterie à prévenir juſqu'à ſes moindres caprices. Pour complaire à ſes goûts favoris, elle avait, d'un coup de baguette, élevé en face du château une vaſte galerie, avec des chenils pour les chiens, des volières pour les faucons, & des cages pour les léopards, deſtinés à courre le lièvre [1].

Toutefois, au milieu de ces délicateſſes féminines, la châtelaine de céans ne perdait point de vue le but principal de ſes efforts. Pour mettre ſans ceſſe ſous les yeux de ſon amant comme un ſouvenir de la foi jurée, elle avait fait graver partout, ſur les murs du château, ſon chiffre enlacé aux initiales royales par une ſorte de lac d'amour [2], image viſible de l'union myſtérieuſe de leurs cœurs.

(1) Un grand nombre des ordonnances du Roi ſont ſignées d'Anet. Voy. Iſambert, t. XIII. Pour la deſcription du château d'Anet, voy. mſ. Dupuy, 550, f° 198; Philibert de Lorme, *Traité d'architecture*, liv. VIII; *Le Château d'Anet*, notice hiſtorique; Paris, Benjamin Duprat, 1860. — Voy. encore une ode d'Olivier de Magny ſur le château d'Anet, & au ſujet de la chaſſe la pièce de Saint-Gelais (mſ. 842, p. 143), déjà citée plus haut, où le poète place le vers ſuivant dans la bouche du Roi :

« Icy je feis ung jour mon léopard courir. »

(2) Voy. la deſcription de ces emblèmes & de ces chiffres dans l'ode d'Olivier de Magny, déjà mentionnée.

Le Roi allait de lui-même au-devant de cette chaîne, d'autant plus étroite, & d'autant plus indiſſoluble, que Dianne ſavait la lui rendre plus légère & plus douce. Quant à Catherine de Médicis, elle en était réduite à ſupporter ſans ſe plaindre cette influence toujours croiſſante de la favorite, ſauf à lui en garder au fond du cœur une ſourde rancune. Elle le lui prouva bien par la ſuite ; mais alors que pouvait-elle contre la volonté ſouveraine du Roi, ſurtout en l'abſence de tout prétexte ? Car Dianne déployait toute ſa diplomatie à exagérer la déférence & l'humilité envers l'épouſe qu'elle accablait de ſon crédit & de ſa faveur.

Ce n'était pas encore aſſez. Pour mieux juſtifier ſes empiétements dans le ménage royal, pour y prendre une poſition inexpugnable, elle avait ſu ſe conſtituer peu à peu en ſurveillante & en gardienne de la progéniture royale. C'était là, en effet, un centre commun de tendreſſe & d'affection pour les deux époux, & en même temps la ſource de leurs continuelles ſollicitudes. Pouvoir agir ſur eux par leurs enfants, c'était les prendre tous deux du même coup, par leur côté le plus faible & le plus vulnérable.

Pour Henri II, ſes enfants repréſentaient l'avenir de ſa dynaſtie ; pour la Reine, elle retrouvait en eux un accroiſſement de force & de dignité. Pendant les premières années de ſon mariage, au milieu des amertumes d'une union ſtérile & des appréhenſions du divorce, Catherine avait été juſqu'à demander à des breuvages myſtérieux & ſurnaturels cette fécondité ſi néceſſaire à ſon orgueil & à ſon ambition [1]. Sans enfants, elle était dédaignée, mépriſée

(1) « La Séréniſſime Dauphine, dit le vénitien Matteo Dandolo (vers 1540), eſt d'une bonne complexion, ſauf pour ce qui regarde les qualités phyſiques propres à en faire une femme à enfants (*donna da figlioli*) ; non-ſeulement elle n'en a point fait encore, mais je doute qu'elle ſoit jamais pour en avoir, bien qu'elle ne manque point d'avaler (*di pigliare per bocca*) toutes les médecines capables d'aider la génération. » Arm. Baſchet : *les Princes de l'Europe*, p. 471.

& peut-être répudiée. Avec eux, elle retrouvait la puiſſance & le reſpect, car elle était plus que la Reine, plus que la femme du Roi, elle devenait la mère de toute une race ſouveraine. On peut juger de ſes préoccupations à ce ſujet, par la joie avec laquelle elle accueillit les ſymptômes précurſeurs de la maternité, par ſon empreſſement à inſtruire de la bonne nouvelle ſes amis les plus ſûrs & les plus dévoués [1]. Dianne comprit d'emblée tout ce qu'il y avait à faire de ce côté, & ſans tenir compte des répugnances de Catherine, ſans même paraître les remarquer, mais forte de l'aſſentiment du Roi & de ſon appui, elle prit rang dans la maiſon royale comme le génie tutélaire de la famille.

Cette ſituation a été interprétée avec une grande fineſſe d'obſervation par un artiſte de l'époque. Le ſujet de ſon tableau, aſſez ſingulier à première vue, a donné libre carrière, dans un piquant article, à la perſpicacité de M. Vitet. Pour ne pas être mieux informé que le ſavant académicien, on ne pouvait ſe montrer plus ingénieux qu'il ne l'a été dans ſes doutes & ſes tâtonnements [2]. Au premier plan de ſa compoſition, le peintre (peut-être François Clouët ?) a placé la favorite à laquelle on vient préſenter un nouveau-né, comme pour le mettre ſous ſon patronage. La Reine, reléguée dans le lointain, s'efface preſque dans les profondeurs du tableau. Quant à Henri II, il eſt abſent ; à quoi bon

(1) Nous rapporterons entre autres la lettre ſuivante adreſſée par Catherine au connétable, pour lui annoncer ſa première groſſeſſe : « Mon conpère, pour ſe que je ſay byen que vous déſirez, autant que moy, de me voyr des anfans, je vous ay byen vouleu ayſcrypre pour vous mander l'eſperanſe que j'é d'eſtre groſſe, ayſtant aſeuraye quy ny e perſonne quy an ſouyt plus ayſe que vous come ſe quy ſoaiſt le comanſement de tout mon byen ayt heur ; auſy ay ayſpéranſe que le paracheveré ; de quoy je prye à Dieu qui vous doynt ſet que déſirés. — Voſtre bonne comère & amye, CATERINE. » Mſ. Cléramb., t. 52, f° 8067.

(2) Voy. *Revue des deux mondes*, 1863, 1er décembre, p. 723, & notre notice ſur ce tableau, p. 241.

le faire figurer dans ce groupe? La favorite ne suffit-elle pas, à elle seule, pour représenter tout le pouvoir qui préside aux destinées de la France?

Dianne ne faillira point, du reste, au moindre des devoirs qu'elle a mis si bonne grâce à s'imposer. Elle entourera les enfants de la sollicitude la plus attentive, depuis le jour de leur naissance jusqu'à l'époque marquée pour leur sortie de la main des femmes [1]. En souvenir sans doute de sa patronne payenne, invoquée sous le nom de Lucine, elle assiste d'abord la Reine au milieu des douleurs de l'enfantement. Puis elle préside au choix des nourrices, elle prononce sur leur bonne complexion & juge de la qualité de leur lait [2]. Tous ces détails sont consignés à leur place dans les lettres de la duchesse. Si parfois la nourrice en charge est insuffisante à remplir ses fonctions, c'est Dianne qui désigne la remplaçante [3]; c'est elle encore qui fixe l'époque du sevrage. Le Roi & la Reine finissent par s'en remettre complètement à sa prudence & à ses soins. Faut-il, dans un cas d'épidémie dont on redoute la contagion, indiquer une résidence plus salubre & plus favorable à la santé des petits princes, ou bien surveiller & diriger les arrangements intérieurs des résidences qu'ils doivent habiter [4]? Dianne est consultée & écoutée. En un mot, elle est à tout & règle tout. C'est surtout dans les moments de maladie qu'il faut la voir à l'œuvre. Elle avertit les médecins [5]; elle envoie les médicaments [6]. Dans d'autres circonstances, elle apaise les querelles sans cesse renaissantes au milieu d'un monde de valets; elle tranche les questions de préséance entre le gou-

(1) Voy. Guill. Chrestian, *De la nature & utilité des moys des femmes*, avec une dédicace à la duchesse de Valentinois, p. 107; & dans notre volume toutes les lettres adressées à M. & à Mme de Humières.

(2) Lettres XLVIII, XLIX.

(3) Lettres XII, XLVIII.

(4) Lettres V, XII, XVIII, XIX, XXIII, XXIV, LII, LV.

(5) Lettre IX.

(6) Lettres IX, XLVII.

verneur & la gouvernante [1]. Inveſtie de la confiance du Roi, parce qu'elle eſt au courant de toutes choſes ; obéie des ſubalternes, parce qu'elle parle toujours au nom de la volonté royale, elle joue le rôle d'arbitre ſuprême : ſes déciſions ſont ſans appel.

En femme habile, en politique conſommée, Dianne ſait, d'ailleurs, ſe ménager des intelligences partout. Si elle a tout crédit en haut lieu, elle ne dédaigne pas non plus le concours des petits ; elle a ſoin de ſe créer des points d'appui dans les régions les moins élevées. Partout elle recrute des auxiliaires, pour ſeconder ſes projets, pour l'aider à atteindre ſon but. C'eſt ainſi qu'elle ſe montre aux petits ſoins pour M. & Mme de Humières, gouverneurs des enfants du Roi. Après être habilement entrée pour quelque choſe dans leur déſignation à ce poſte, elle a ſoin de les prendre enſuite pour ſes *alliés*, comme elle les appelle, car ils ne ſeront pas les moins utiles inſtruments de ſon ambition. Par eux, elle ſera toujours au courant de ces mille petits incidents où ſe réſume la vie de l'enfance. Le Roi aura plaiſir à trouver une confidente de ſa tendreſſe paternelle dans la femme qu'il aime le plus au monde, & qui lui paraît juſtifier par tant de dévouement ſes entraînements du cœur. Il rachètera ainſi à ſes propres yeux le côté équivoque de la ſituation.

M. & Mme de Humières s'aſſocient de la meilleure grâce à tous les manéges de la ducheſſe. Ce n'eſt pas peine perdue pour eux ; ils le ſavent à merveille & ils comptent ſur elle. Un mot de ſa bouche ſuffira pour défendre & accroître leur autorité & leurs prérogatives, pour faire arriver dans leur famille les places les meilleures & les largeſſes du Roi [2]. C'eſt bien là véritablement une *alliance* fondée ſur un intérêt réciproque : ils ont beſoin de la ducheſſe parce qu'elle a

(1) Lettres XXI, LIX.

(2) Lettres IV, XI, XVIII.

l'oreille du Roi, & Dianne a beſoin d'eux pour être renſeignée la première ſur tout ce qui ſe paſſe auprès des enfants.

Voilà par quels ſecrets moyens Dianne de Poytiers parvint à s'inſinuer dans les bonnes grâces du Roi & de la Reine; voilà les myſtérieux rouages qu'elle mit en mouvement pour maintenir ſon étrange ſituation en parfait équilibre entre la femme & le mari. Mélange ſingulier de bons & de mauvais inſtincts, aſſemblage bizarre des éléments les plus odieux & les plus reſpectables, l'amour & le ſoin des enfants ſervant de contrepoids à l'adultère le plus éhonté & le plus impudent!

Telles ſe révèlent, dans leur enſemble, les cauſes de l'influence de Dianne de Poytiers ſur Henri II, comme Dauphin d'abord, & comme Roi enſuite. Il y avait là une obſcurité que certains eſprits curieux & pénétrants avaient eſſayé déjà de diſſiper de leur mieux. Par une ſorte d'intuition hiſtorique, ils étaient arrivés à entrevoir une partie de la vérité; déſormais les lettres de la ducheſſe, rapprochées d'autres déclarations contemporaines, ſemblent nous apporter le dernier mot de la queſtion. Il ne faut donc point, dans la fortune de Dianne, laiſſer une part trop grande à cette beauté, dont la renommée a fait tant de bruit par la bouche des flatteurs & des panégyriſtes.

On ne ſaurait, il eſt vrai, y regarder de trop près, avant de ſe ſéparer d'une opinion généralement acceptée, & ſurtout de la contredire ſur un point où, juſqu'ici, il ne s'était pas produit le moindre déſaccord. La beauté de Dianne étant paſſée, ſans diſcuſſion, à l'état de légende, il y a une certaine témérité à ſe mettre en oppoſition abſolue avec une croyance populaire conſacrée par les ſiècles, avec une tradition à laquelle les chefs-d'œuvre de la peinture & de la ſtatuaire viennent encore ajouter tout l'éclat de leurs témoignages.

Mais c'eſt préciſément à tous ces témoignages qu'il ne

faut pas ſe fier trop vite, & il eſt au moins intéreſſant d'e bien contrôler la valeur. Peut-être ne ſont-ils pas, au fonc auſſi déciſifs, ni auſſi unanimes, qu'ils peuvent le paraître a premier abord. A travers ce concert de louanges dont l'éch eſt arrivé juſqu'à nous, il s'élève, de loin en loin, certaines not diſcordantes & criardes, que les courtiſans de Henri II n'o point réuſſi à étouffer tout à fait. On a pris juſqu'ici un pe trop à la lettre & des adulations de commande, & des rêve d'artiſtes, ſans ſe préoccuper de ſavoir ſi l'image reſſembla au modèle.

Vainement, pour maintenir l'idole ſur ſon piédeſtal d grâce & de jeuneſſe, on ſe retranchera derrière les toil merveilleuſes de Primatice, ou les marbres de Jean Goujo animés d'un ſouffle preſque divin. Vainement on rappel lera ces paſſages où Brantôme, oubliant ſes habitudes d malice & dénigrement, célèbre l'éternelle beauté de Dianne & vient nous dire avec un accent patelin, qui ne lui e pas ordinaire, & un air convaincu, qui étonne :

« J'ay veu madame la ducheſſe de Valentinois, en l'aage d ſoixante-dix ans, — (Dianne mourut à ſoixante-quatre) — aufl belle de face, auſſy fraiſche & auſſy aymable, comme en l'aage d trente ans [1]. »

Et encore quelques lignes plus loin, tant il eſt pénétr de ſon ſujet :

« Je vis ceſte dame ſix mois avant qu'elle mourût, ſi belle enco que je ne ſçache cueur de rocher qui ne s'en fuſt eſmeu..... S beauté, ſa grâce, ſa majeſté, ſa belle apparence, eſtoient tout pareilles qu'elle avoit toujours eu [2]. »

Comment mettre d'accord ces portraits ſi flatteurs & flattés, avec les appréciations toutes différentes, que nou trouvons dans l'hiſtorien Mézeray? Cette peinture de l

(1) Diſcours v; *des Vieilles amoureuſes*. (2) *Ibid.*

favorite arrivée à ſa dernière période, telle que nous la préſente Brantôme, ferait croire à un miracle de conſervation. Dans Mézeray, au contraire, Dianne plus jeune de quelques années, & au début de ſes relations avec le Dauphin Henri, nous apparaît ſous un aſpect beaucoup moins miraculeux :

« C'eſtoit, dit-il, grand'pitié de voir un jeune prince adorer un viſage décoloré, plein de rides, une teſte qui griſonnoit, des yeux à demy eſteints, & quelquefois rouges & pleins de chaſſie, bref, à ce qu'on tient, les reſtes infâmes de pluſieurs autres (1). »

Ou Mézeray ſe fourvoie, ou Brantôme doit avoir tort. Il faut donc prendre ſon parti entre les deux. Mais de quel côté ſe trouve l'erreur? De quel côté la vérité? Mézeray a contre lui de n'être point un témoin oculaire. Et puis, après s'être trompé ailleurs au ſujet de Dianne, à propos de la grâce de Saint-Vallier, peut-être ſe trompe-t-il encore ici. Enfin, ſes renſeignements ont beau lui venir de première main, toujours eſt-il qu'il n'a pu voir les choſes par lui-même. C'eſt là un des reproches fondés que ne manqueront pas de lui faire les fanatiques de la beauté de Dianne. A ces objections il eſt facile de répondre que, tout en n'étant point de l'époque, Mézeray s'en trouvait tout juſte à cette diſtance où l'on peut recueillir encore certaines rumeurs éloignées, & avoir l'avantage de ne pas être mêlé aux engouements, ou aux haines du moment. Sans parti pris, comme ſans engagement d'aucune eſpèce, il lui eſt donc permis de parler des choſes & des perſonnes en toute liberté de jugement. Pour Brantôme, au contraire, il eſt plus difficile d'affranchir ſon eſprit des coteries de cour, au milieu deſquelles il vivait. Ses paroles doivent porter en elles, comme un reflet de

(1) *Hiſtoire de France*, t. II, p. 602.

cette admiration plus ou moins dépendante, plus ou moin intéreſſée, qui ſe produiſait autour de lui. Mézeray, d'ailleur n'invente rien ici. Plus d'un contemporain de Dianne, avar lui, s'eſt exprimé de la même manière ſur le compte de l ducheſſe de Valentinois.

En effet, tout n'était pas flatterie pour la favorite e expectative. Le parti de madame d'Etampes ne lui ména geait pas, à l'occaſion, les plus cruelles ironies. Nous avon vu plus haut, comment, dans certains vers, on traitait ſe amours avec le jeune Dauphin ; nous allons voir ſous quel traits on repréſentait ailleurs ſon viſage, ce qu'on y diſait d cette beauté invulnérable au temps & à la loi commune Les vers ſuivants ſont de 1538, préciſément de l'époque laquelle ſe rapporte le paſſage de Mézeray. Née avec l ſiècle, Dianne de Poytiers avait alors trente-huit ans : ſi ell n'était plus bien jeune, elle n'était pas encore bien vieille & voici cependant les apoſtrophes que lui prodiguait u poète latin, auſſi peu meſuré dans ſes attaques, que d'autre dans leurs adulations :

IN PICTAVIAM ANUM AULICAM (1).

Empto quæ faciem colore pingis,
Quæ ornas dentibus os tuum paratis,
Quæ cœlas capitis nives, redempto
Crine, ut te juvenes ſequantur, ipſa
Stulta es, non trahit eſca ficta prœdam.
Emas, conſilium ſequuta noſtrum,
Cunnum, vel minimo annulo minorem,
Ne vivam, niſi quos voles habebis.

(1) *Joann. Vulteii Rhem. Hendecaſyllaborum*, lib. I. Pariſiis apud Sim. Colinæum, 1538, p. 17. Voy. encore *ibid.* la pièce intitulée *in Pictaviam anum aulicam*. Il eſt facile d'y reconnaître Cl ment Marot ſous l'épithète de *Cadurc poeta*, par laquelle le déſigne ſon ar Jean Voulté.

AD LUCINAM ANUM [1].

Turpis anus juvenem cupiens Lucina puellam
Mentiri, tinctam comparat illa comam.
Canos atque tegit flavis annosa capillis,
Canaque quæ fuerat, aurea facta nitet.
Exornat, torquet, pectitque, lavatque capillos,
Prœque emptis crines negligit illa suos.
Te, non nos, fallis, turpis Lucina, tremensque.
Rugosa est facies, est tibi laxa cutis.

Rien n'y manque : les rides, les cheveux blancs, les dents qui tombent; c'est le spectacle le plus complet d'une décrépitude précoce. Dianne cependant, à cette époque, n'avait pas plus de trente-huit ans! Que devient alors cette éternelle jeunesse, cette inaltérable beauté, dont Brantôme lui fait si grand honneur, & qu'il admire encore en elle à un âge où elle n'atteignit jamais. Mézeray dès lors n'aurait plus tout à fait tort, son étonnement serait fondé, jusqu'à un certain point, devant cette accaparement du jeune Dauphin, par une enchantereſſe hors d'âge, d'une beauté plus que problématique.

L'esprit flotte indécis au milieu de ces alternatives de flatteries & d'injures; il éprouve un étrange embarras à fixer d'une manière définitive les traits authentiques de Dianne de Poytiers, à travers ce chaos d'exagérations. De quel côté pencher entre ces ardeurs d'enthousiasme & de rivalité, qui placent la favorite de Henri II sur un piédestal de grâce & de séductions, ou l'accablent des invectives les plus outrageuses & les plus violentes? La difficulté ne réside pas là seulement, elle se retrouve encore dans cette infinie

(1) *Joann. Vulteii Rhem. Epigrammatum, lib. I*, p. 62.

variété de portraits, ayant tous une égale prétention à la reſſemblance & à l'exactitude, ſous les aſpects les plus divers, ſous les apparences les plus contradictoires.

Tantôt l'artiſte, ſe pliant aux tyrannies de la mode & aux tendances de l'époque, s'eſt plu à transformer la ducheſſe de Valentinois en une divinité de l'Olympe. Et auſſitôt lui en donne le coſtume, & juſqu'à un certain point la figure; car on ne pénètre pas impunément dans ces régions ſuperterreſtres, dans cette atmoſphère azurée. Devant cette transformation complète, comme aux temps les plus mythologiques, on ſe ſent preſque entraîné à dire avec le poète :

Et vera inceſſu patuit Dea (1).....

Ailleurs, Dianne abandonne ces demeures éthérées & divines, pour redeſcendre ſur notre planète, & prendre quelque choſe de plus humain & de moins ſurnaturel. Elle ſe montre alors en ſimple mortelle, dans les atours d'une grande dame du temps de François Ier ou de Henri II, avec les parures qui conviennent à ſon rang & à ſa condition. Il y a moins de fiction, & la part devient plus grande pour la réalité. On ſerait preſque tenté de croire à la nature priſe ſur le fait.

On peut, d'après ces différences faciles à ſaiſir à première vue, établir tout d'abord une ligne de démarcation entre les divers portraits de Dianne.

D'un côté, nous rangerons ces gracieuſes & raviſſantes créations, œuvres de caprice & de fantaiſie, où l'imagination de l'artiſte, libre de tout lien, dégagée de toute entrave, s'élance à la pourſuite de l'idéal ſans autre guide que ſon inſpiration.

Cette ſérie de portraits forme une ſorte de groupe divin

(1) Virgile. *Eneide*, liv. I, v. 405.

& mythologique, où le merveilleux prend le pas ſur la réalité, où il faut chercher Dianne, non pas telle qu'elle a été, mais telle qu'elle a voulu paraître à ſon royal amant, à toute la foule proſternée des courtiſans. A ce groupe appartiennent toutes les Diannes chaſſereſſes de Primatice, de Jean Goujon & de tant d'autres [1]. Sans doute, chaque artiſte a imprimé à ſon œuvre le cachet de ſon originalité; mais, au fond, on retrouve partout le même procédé & la même penſée: une ſorte de transfiguration, la reſſemblance ſacrifiée aux exigences de l'apothéoſe.

C'eſt dans l'autre groupe de portraits, que l'on pourrait appeler le groupe hiſtorique, qu'il faut chercher la Dianne humaine, la Dianne de ce bas monde. Ici, en effet, la flatterie a moins de part, la vérité eſt plus grande, la reſſemblance mieux obſervée.

Parmi ces derniers, il en eſt quatre qui nous ont paru réunir les caractères d'une authenticité inconteſtable; &, comme ils n'appartiennent pas à la même période de la vie de Dianne, ils ont, à nos yeux, le mérite tout particulier de nous la faire connaître avec ſes diverſités de type, dans chacune des grandes diviſions de ſon exiſtence. A travers les différences de date, ſous les transformations de l'âge, ils

(1) Voy. plus particulièrement ce que nous diſons de la Dianne chaſſereſſe d'Althorp, p. 245, & de la Dianne du château de Chenonceau, attribuée à Primatice, p. 238. Nous ſignalerons encore un portrait mythologique de Dianne de Poytiers, par Lucas Penni, élève de Primatice, & appelé en France par ce maître pour l'aider à la décoration du château de Fontainebleau. Dans ce portrait, gravé par Ranſonnette (voy. a la Bibliothèque imp. l'œuvre de ce graveur), Dianne eſt repréſentée en déeſſe de la chaſſe, une chlamyde jetée ſur l'épaule, de riches brodequins aux pieds; elle brandit à la main un javelot, tandis que deux chiens jappent après elle en ſigne de joie. Cette compoſition, que nous avons retrouvée trop tardivement pour lui donner une place dans la liſte des portraits de la ducheſſe de Valentinois, rappelle un peu la peinture de Primatice conſervée à Fontainebleau. Au reſte, il n'y a rien de ſurprenant à retrouver dans l'œuvre de l'élève quelques traces de l'inſpiration du maître.

reſpirent tous le même air de famille ; on y retrouve le mêmes traits & la même phyſionomie. Ce n'eſt pas le même portrait, ſi l'on veut, mais la reſſemblance eſt la même comme il convient au lien de parenté qui les rattache l'un à l'autre :

. . . . . facies non omnibus una,
Nec diverſa tamen ; qualem decet eſſe ſororum [1].

Pour ſuivre l'ordre des dates, le premier de ces quatre portraits nous montre la Grant'Sénéchale à l'âge de vingt ans, peu après ſon mariage avec Louis de Brezé [2]. Nous la retrouvons enſuite en plein veuvage, à trente-cinq ans, ſur le point de devenir la maîtreſſe du jeune Dauphin [3] ; puis, après, ducheſſe de Valentinois, à quarante-huit ans, dans tout l'épanouiſſement, ſinon de ſa beauté, du moins de ſa puiſſance & de ſon crédit [4]. Enfin, ſa dernière image marque le terme de ſa vie ; elle nous la fait voir à ſoixante-quatre ans, telle qu'elle était l'année même de ſa mort [5].

Aucun de ces portraits, il faut bien le reconnaître tout d'abord, ne ſaiſit l'eſprit, ne le laiſſe ſous l'impreſſion de cette beauté parfaite, de cette grâce ſurhumaine, qui domine dans les créations mythologiques dont nous avons

(1) Ovide, *Métamorphoſes*, liv. II, v. 13.

(2) Voy. ce portrait dans l'ouvrage récemment publié par M. Rouard, ſous le titre : *François Ier chez Mme de Boiſy*.

(3) Portrait aux deux crayons, appartenant à la Bibliothèque impériale, & publié par M. Niel dans ſon remarquable ouvrage des *Perſonnages français au XVIe ſiècle*.

(4) C'eſt le portrait que nous donnons ici, & que M. Arthur Forgeais, l'érudit éditeur des *Plombs hiſtoriés de la Seine*, a bien voulu, à notre demande, deſſiner ſpécialement pour ce volume d'après une médaille conſervée à la Bibliothèque impériale. Voy. p. 250, médaille II.

(5) Ce portrait de Dianne ſe trouve en tête de ce volume. Nous en devons le deſſin à notre ami, M. Hipp. de Charlerie, d'après la ſtatue ſépulchrale de Dianne de Poytiers, conſervée au muſée de Verſailles. (Voy. p. 233.)

DIANNE DE POYTIERS

DUCHESSE DE VALENTINOIS

D'apres une Médaille du cabinet de la Bibliothèque Impériale.

parlé plus haut. Le caractère diſtinctif en eſt dans la ſanté, plutôt que dans la beauté du modèle. Ce qui frappe ſurtout c'eſt une certaine ampleur de forme, pouſſée par moment juſqu'à l'embonpoint. Cette tendance, indiquée dès les premières années, moins marquée peut-être dans la période intermédiaire, s'accuſe de nouveau avec plus d'énergie dans l'âge de la maturité. Enfin, aux approches de la vieilleſſe, ce développement du corps s'atténue de plus en plus, l'élément robuſte & matériel s'efface & s'évanouit pour laiſſer place à quelque choſe de plus noble, de plus diſtingué, qui révèle la grande dame. L'enſemble général de la phyſionomie de Dianne nous paraît, du reſte, de nature à donner raiſon aux bavardages de Brantôme ſur les ſoins habilement ménagés, que prenait la ducheſſe pour conſerver ſa vigoureuſe & brillante conſtitution. La vie devait être à l'aiſe dans ces larges épaules, dans cette gorge opulente, dans ces chairs vivifiées par la richeſſe & la pureté du ſang. Ce n'eſt point ſans doute un type de beauté; c'eſt tout au moins une de ces natures plantureuſes & appétiſſantes, dont les charmes ſont propres, au beſoin, à réveiller les ſens les plus engourdis.

Les lignes de la figure, d'abord vagues & indéciſes chez la jeune femme, ſe deſſinent & s'accentuent davantage avec les années. C'eſt ainſi que le front ne s'accuſe point d'abord dans tout ſon développement. Ses contours ſi larges, ſi caractériſés dans la ſuite, & où réſide une volonté inflexible & perſévérante, ſont en quelque ſorte voilés dans le premier portrait. A la première époque, le front reſte enfoui ſous la racine des cheveux, on le devine plutôt qu'on ne le voit. Mais à meſure que les tempes ſe dégarniront, & ſurtout que la volonté, en grandiſſant, aura beſoin de ſe mettre plus à l'aiſe, il ſemblera s'étendre & s'élargir. Son profil bombé eſt bien du reſte un indice de cet eſprit abſolu & tenace,

qui tiendra un jour à ſa diſcrétion & le Roi & les affaires du royaume.

L'arcade ſourcilière, légèrement relevée chez la jeune femme, s'arrondit de plus en plus avec les années, & formera, ſous la paupière, une ſorte de retraite & d'abri à cet œil ſans ceſſe aux aguets, dont l'intelligente cupidité ſemble toujours tendue vers l'objet de ſa convoitiſe. Les yeux grandiront avec l'âge dans les portraits de Dianne, comme pour mieux embraſſer, dans un plus vaſte cercle, tout ce qui eſt capable de tenter cette avidité inſatiable. D'autre part, on y devine auſſi, malgré l'immobilité du deſſin, malgré l'inſenſibilité du marbre, un des moyens les plus irréſiſtibles de l'enchantereſſe pour charmer ſon royal amant. Par la puiſſance faſcinatrice de ſes yeux, Dianne devait dominer & tenir ſous le joug cette nature déjà ſi molle & ſi incapable de volonté. Dans un regard de la favorite, il y avait tout à la fois un ordre & le prix de l'obéiſſance.

Les autres parties de la figure nous révèlent également les mêmes inſtincts & les mêmes penchants. Le nez, proéminent & fort dès le début, s'allonge en pointe, ſe recourbe preſque avec les années : on y ſent quelque choſe de l'oiſeau de proie. Le plaiſir, choſe curieuſe à noter, n'y laiſſe ſon empreinte qué vers le retour de l'âge, au moment où d'ordinaire les paſſions s'apaiſent. Alors les narines ſe dilatent légèrement, comme ſous un ſouffle de volupté, mais d'une volupté paiſible, maîtreſſe d'elle-même, & défiant auſſi bien les entraînements des ſens que les progrès des années.

La bouche de Dianne n'eſt point petite, ſans être grande; les lèvres ſont minces & pincées. Elles devaient s'ouvrir, en effet, moins pour laiſſer paſſage à des paroles doucereuſes & careſſantes que pour impoſer des ordres & des caprices. De chaque côté, au temps de la jeuneſſe, on voit poindre un pli dédaigneux, qui creuſe enſuite ſon ſillon de plus en plus

profond. On y devine une ſorte de défi à tous les obſtacles, de mépris pour toutes les règles du juſte & de l'honnête. Ces lignes ſe trouvent bien à leur place ſur la figure de la femme qui ſut toujours avec une rare habileté ſuivre ſa voie & marcher à ſon but, ſans tenir compte des difficultés, ou matérielles, ou morales.

Tels ſont les traits principaux de tous les portraits de Dianne, depuis l'image de la jeune fille, où les contours ſont encore flottants & indécis, mais où le fruit perce déjà ſous la fleur, juſqu'au dernier portrait, qui nous donne le dernier mot de cette phyſionomie. Ce que l'on y rencontre ſurtout, c'eſt quelque choſe de plus viril que de féminin; peu ou point de grâce & de beauté, mais beaucoup d'intelligence ambitieuſe, d'énergie & d'eſprit de domination.

Dianne ne poſſédait aucune des délicateſſes, aucune des ſéductions câlines de la femme. Elle ne cherchait point ſa force dans la faibleſſe de ſon ſexe, elle la trouvait dans l'inflexible fermeté de ſa nature. Une ſtatue conſacrée à ſa mémoire par la piété de ſes filles, & dont l'empreinte, d'après un uſage fréquent en pareille circonſtance, dut être priſe ſur la figure même de la morte, réſume merveilleuſement, ſelon nous, tous ces traits de caractère [1].

Au reſte, Dianne ne mourut pas trop tôt, ſi elle ne voulait point être vaincue dans cette lutte contre les années, où Brantôme nous la repréſente toujours victorieuſe; ſi elle tenait à paſſer auprès de la poſtérité, comme auprès de ſes contemporains, pour n'avoir jamais ſouffert des injures du temps. Dans la dernière période de ſa vie, les rides ne paraiſſent point encore, mais on pourrait preſque indiquer la place où elles ne tarderont pas à percer. Devant la ſtatue de ſon tombeau, ſuprême & véridique témoignage deſtiné à per-

(1) Voy. le portrait placé en tête de ce volume.

pétuer ſes traits, il ſerait peut-être trop ſévère de dire qu la vieilleſſe était arrivée pour elle; mais il devient déjà di ficile de partager l'avis des flatteurs, qui lui trouvaie toujours le même air d'éternelle jeuneſſe.

Nous voudrions parler encore, pour compléter cette gal rie, d'un petit bronze conſervé précieuſement à la Bibli thèque impériale [1], & dont la modeſte étiquette porte nom de la ducheſſe de Valentinois. Cette médaille ne ſe ratt che à aucune date préciſe; toutefois, ſes frappantes analogi avec les portraits précédents préſentent, ſelon nous, d'aſſ graves préſomptions pour maintenir cette indication comm ſincère & juſtifiée. L'effigie, encadrée d'un voile de veuv autant par coquetterie que par vénération pour la mémoi du Grand Sénéchal, rappelle dans tous ſes traits, le front, nez, les yeux & la bouche, les caractères dominants de phyſionomie de la ducheſſe. Le temps lui-même, ce grar artiſte, a voulu faire quelque choſe pour ce débris du paſſ il en a careſſé les contours, atténué les rudeſſes, donné a métal on ne ſait quoi de doux & d'indécis, qui s'harmoni de la manière la plus heureuſe avec la nature féminine (ſujet. Nous aurions aimé à connaître les origines my térieuſes de cette épave du haſard. Peut-être nous a raient-elles révélé de nouveaux motifs pour certifier u reſſemblance qui nous paraît d'autant moins douteuſe, q d'autres ont cru pouvoir l'affirmer avant nous.

Après tout ce qui vient d'être dit ſur les portraits Dianne de Poytiers reconnus comme authentiques, peut-ê ſera-t-il plus facile déſormais de démêler la vérité de l' reur, de dégager la reſſemblance d'inventions plus ou moi gracieuſes, plus ou moins intelligentes. D'un côté, trouve la fantaiſie & la fiction embelliſſant tout ce qu'el

(1) Le deſſin de cette médaille, exécuté par M. Arth. Forgeais. V placé en regard de cette page, a été p. 250, médaille 1.

DIANNE DE POYTIERS

D'apres un Bronze du Cabinet des Medailles de la Bibliotheque Imperiale.

touchent, ſuivant les caprices de l'artiſte & peut-être auſſi les exigences d'une ſupercherie de commande. De l'autre, la réalité, dans ſon exactitude la plus ſcrupuleuſe & parfois même la plus naïve, nous eſt fournie, ici, par une eſquiſſe ſans prétention, jetée au haſard ſur le papier, ſous forme de confidence intime, imprévoyante des indiſcrétions de l'avenir; là, par le témoignage, incorruptible devant la mort, d'un dernier hommage rendu à celle dont on veut ranimer le ſouvenir, en empruntant à la funèbre réalité comme une dernière illuſion de la vie.

Ce n'eſt point pour le ſtérile plaiſir de dépoſſéder Dianne de Poytiers de la jouiſſance paiſible d'une réputation trois fois ſéculaire, que nous nous ſommes livré à ce travail de recherche & de reſtitution. Si nous avons voulu remettre cette phyſionomie à ſon véritable point, c'eſt pour aider à mieux faire comprendre le rôle de la célèbre favorite, ſes tendances & ſes aſpirations.

Les traits principaux du viſage nous ont déjà révélé une grande partie de la vérité ſur ce tempérament ardent & cupide, ſur cette volonté inflexible & perſévérante. Dans les inveſtigations de ce genre, aucun indice ne doit être dédaigné; chaque détail a ſon importance, & peut contribuer à produire les plus vives clartés au milieu des profondeurs intimes de la nature humaine. Comme dans les lignes du viſage & dans les contours de la face, l'âme & la penſée ne rayonnent pas avec moins d'énergie dans le ſtyle qui leur ſert à ſe manifeſter au dehors, d'une manière non moins directe & non moins certaine.

Les lettres de Dianne, que nous ſommes parvenu à réunir, & que l'on pouvait croire perdues avec tant d'autres, en raiſon d'un oubli de trois ſiècles, nous livrent toute ſa penſée, nous découvrent toutes ſes manœuvres pour fortifier & grandir ſa fortune. Elles viennent confirmer, par les

preuves les plus irrécusables, ce que l'on soupçonnait déjà de cette opiniâtreté d'efforts & d'intrigues, afin d'assurer à elle d'abord, à ses filles, à ses gendres, à ses amis, à ses protégés ensuite, les libéralités royales, les places, les pensions, une part enfin dans cette curée où se ruait la meute affamée des courtisans.

Les mêmes appétits & les mêmes instincts que nous avons surpris dans les traits de sa figure, se trahissent à chaque ligne de ses lettres. Dans les grandes choses comme dans les plus petites, partout apparaît, partout se manifeste l'intervention de la duchesse. Faut-il des subsides, des munitions, des renforts pour la défense de la frontière attaquée? Les plus grands capitaines en sont réduits à solliciter de Dianne les secours nécessaires pour se soustraire à la honte d'une défaite [1]. Elle emploie sans doute à leur répondre les formules les plus humbles, les protestations les plus obséquieuses; mais il n'y a point à s'y laisser prendre: si Henri II est le souverain tout-puissant de la France, Dianne de Poytiers est la maîtresse toute-puissante du souverain.

Le style de Dianne de Poytiers est frappé au coin de cette dureté de forme, de cette aridité de sentiment, que nous avons déjà signalées dans les traits de son visage. Rien n'y est donné à l'ornement & à l'élégance; les mots vont droit à leur but. Dans les lettres d'affaires surtout, où l'intérêt de Dianne se trouve en jeu, la précision dans les termes, la rigueur dans le raisonnement atteignent à un degré qui ferait honneur au procureur le plus tenace & le plus exercé [2]. Forte & sûre de ses droits, elle les discute avec une fermeté de logique que rien ne peut ébranler, elle impose son opinion sur un ton qui s'élève bien vite aux notes les plus accentuées & les plus impératives.

(1) Lettres LX, LXVIII.

(2) Voy. ses lettres à son cousin, M. Du Bouchage, & particulièrement les lettres XXXVIII & LXXXII.

S'il eſt facile de ſe convaincre, à l'aide cette correſpondance, que Dianne n'était point étrangère à la langue des affaires, qu'elle ſavait en faire uſage au beſoin, il eſt plus difficile de dire juſqu'à quel point elle était familiariſée avec cette autre langue, ſi néceſſaire à ſes relations avec ſon royal amant; comment, en un mot, elle maniait le doux parler d'amour.

Nous avons vainement cherché les traces de ces tendres propos qui devaient s'échanger entre la maîtreſſe & le Roi. Les échos de cette paſſion, qui prenait pour confidents les diſcrets & myſtérieux ombrages d'Anet & de Fontainebleau, ne ſont point arrivés juſqu'à nous.

Que le Roi aimât Dianne, & le lui dît avec ardeur, il n'y a pas en douter; nous en avons la preuve. Mais Dianne, ſi froide, ſi meſurée, répondait-elle par un pareil amour à ces ardeurs du Roi? Et ſi elle y répondait, comment exprimait-elle des ſentiments qu'elle tenait certainement plus à afficher qu'à reſſentir? C'eſt ce qu'il nous eſt difficile de ſavoir, n'ayant aucune donnée à ce ſujet. Toutes les épîtres amoureuſes de Dianne ont échappé à nos inveſtigations. On pourrait même trouver d'aſſez bonnes raiſons pour en expliquer la diſparution complète. Il était alors de règle de brûler toutes les lettres d'importance. Cette recommandation, quelquefois mal obſervée, ſe trouve fréquemment répétée dans les manuſcrits de l'époque. Dianne devait s'en préoccuper plus que perſonne; elle avait tout intérêt à la deſtruction de ſes billets doux. S'ils ne pouvaient en apprendre à la Reine plus long qu'elle n'en ſavait déjà, ils pouvaient, à un moment donné, devenir, entre ſes mains, des armes redoutables contre la favorite. En conſéquence, la ducheſſe avait dû preſcrire au Roi de brûler ces gages d'amour auſſitôt qu'il les recevait, & le Roi, en féal & obéiſſant chevalier, ne pouvait manquer de ſouſcrire à cet ordre, ſans

réſerve, ſinon ſans regret. C'était, au reſte, un ſacrifice qui s'exécutait alors entre amants, avec un inexorable ſcrupule, quoique toujours au milieu des ſerrements de cœur les plus douloureux, des déſeſpoirs les plus poignants, tels que nous les dépeint Marot dans certaines de ſes poéſies. Ses vers, d'une délicateſſe & d'une naïveté charmante, nous font preſque aſſiſter à cette lutte intérieure où la voix du devoir finit par l'emporter ſur la voix de la paſſion. On croirait preſque entendre Henri II exhalant lui-même ſa plainte devant une miſſive de Dianne :

Aulcunes foys au feu je la boutoye
Pour la bruſler : puis ſoubdain l'en oſtoye,
Puis l'y remis, & puis l'en recullay,
Mais à la fin (à regret) la bruſlay,
En diſant, Lettre (après l'avoir baiſée),
Puiſqu'il luy plaiſt, tu ſeras embraſée :
Car j'ayme mieulx dueil, en obeyſſant,
Que tout plaiſir en deſobeyſſant.
Voyla comment pouldre, & cendre devint,
L'ayſe plus grand' qu'à moy oncques advint. (1)

Ainſi ont péri ſans doute la plupart des lettres d'amour adreſſées par Dianne à Henri II, tandis que la maîtreſſe, moins ſcrupuleuſe & plus prévoyante, ſerrait précieuſement les épîtres de ſon royal amant. Elle devait, en effet, les mettre en réſerve comme un puiſſant moyen d'influence à un moment donné, les conſerver comme une menace toujours ſuſpendue ſur la tête du Roi. N'était-ce pas là la preuve irrécuſable & vivante d'un engagement dont elle aurait pu ſe prévaloir en un jour d'oubli ou de dédain !

(1) Voy. Clém. Marot. Ed. 1543. *Elégies*. XVII.

Toutefois, d'après ce que nous ſavons déjà de Dianne, d'après le reſte de ſa correſpondance, nous pouvons ſuppoſer, même en l'abſence de ces lettres & ſans faire tort à ce caractère déſormais bien connu, qu'il devait y avoir dans ces lignes prudemment méditées, plus de circonſpection que d'amour, plus de calcul que d'abandon.

Ce n'eſt pas ſeulement dans le ſtyle de Dianne que ſe manifeſtent ſa nature & ſon caractère. L'aſpect même de ſon écriture emprunte quelque choſe aux allures de ſon eſprit. Pourquoi, en effet, la penſée qui agite le viſage ou qui conduit la main, ne laiſſerait-elle pas ſa trace, ne graverait-elle pas ſa marque indélébile dans les contours des lettres, auſſi bien que dans les plis de la face? L'écriture de Dianne en eſt un des exemples les plus frappants. Ses lettres larges & hautes, ſes jambages ſolidement poſés, s'emparent tout de ſuite du papier & l'occupent du premier jet. Il n'y a aucune héſitation ni dans la volonté qui guide la main, ni dans la main qui forme les lignes. On y trouve, au contraire, cette ſpontanéité, cette confiance, inſpirées par le ſentiment de la force, par la certitude dans le ſuccès Ce qui ajoute encore à cette impreſſion, ce ſont les proportions, l'importance de la ſignature. Le nom arrive à la fin de la penſée écrite, comme le mot magique tout rayonnant d'une irréſiſtible puiſſance. La ſignature eſt là pour affirmer l'idée, de toute la force, de toute l'autorité de ſes énergiques contours [1].

Plaçons maintenant en regard de ces lignes ſi fermement, nous pourrions dire ſi virilement accuſées, la pauvre petite écriture toute grêle & toute craintive de Henri II [2]. Les

(1) Voy. le *fac-ſimile* de l'écriture de Dianne en regard de la lettre XXII, p. 43.

(2) Voy. le *fac-ſimile* de l'écriture de Henri II en regard de ſa première lettre, p. 219.

pleins auſſi fins que les déliés, les lettres s'allongeant juſqu'à la maigreur, y forment un contraſte qui ſaute tout d'abord aux yeux. Il n'en faudrait pas davantage pour décider, à première vue, de quel côté eſt la maîtreſſe qui commande, de quel côté l'eſclave qui obéit.

Une penſée exprimée dans les lettres de Dianne, une ligne de ſon écriture nous en apprennent, comme on le voit, bien plus long ſur ſon compte, que toutes les anecdotes imaginées par la fantaiſie des chroniqueurs, par le caprice des romanciers.

Mais ſi, en approchant du piédeſtal où la favorite de Henri II a été entrevue juſqu'ici à travers les ombres de l'éloignement, on découvre que la déeſſe incline vers la taille humaine, qu'elle eſt, en réalité, moins belle & moins galante que ſa renommée, ce n'eſt pas une raiſon pour dépoſſéder à tout prix la ducheſſe de Valentinois de ſon auréole traditionnelle, pour la dépouiller à plaiſir d'un preſtige engendré par les haſards de la fortune.

Telle n'eſt pas non plus notre intention.

A ceux qui nous feraient un grief de les avoir troublés dans leurs plus riantes illuſions, d'avoir effeuillé cette couronne de grâce & de jeuneſſe, immortaliſée par le génie de nos meilleurs artiſtes, nous répondrons, que, s'il ne tient qu'à nous, ils feront libres de ſe complaire encore dans ces radieuſes & flottantes rêveries, de conſerver l'image de la fiction à côté de l'image de la réalité. Non, ſans doute, nous ne prétendons ni mutiler, ni détruire cette idole, toute reſplendiſſante de grâce & de beauté, objet d'un culte aveugle des courtiſans, des contemporains, & admirée encore par les générations ſuivantes. C'eſt là une de ces légendes dont l'hiſtoire doit tenir compte, comme de ces fables payennes, filles du ciel & de l'imagination, qui entourent d'un rayon triomphant le berceau de l'humanité. A chaque

époque ſes traditions! Dans celle-ci, où brille encore un dernier reflet de la chevalerie qui s'éteint, ſe retrouve l'idée que la cour, que la foule, que le peuple tout entier s'étaient formée de la beauté de Dianne. Or, la fiction peut avoir ſon utilité & ſes enſeignements, lorſqu'elle a une ſorte de communauté d'origine avec les goûts, les mœurs & les tendances de la ſociété où elle a pris naiſſance. Elle devient même alors utile à conſulter, à la condition cependant d'être maintenue dans de juſtes limites, dans le reſpect des droits de l'hiſtoire.

Afin de mieux prouver, pour notre part, que nous ne repouſſons point la lumière qui peut venir de ce côté, nous finirons en empruntant à un roman du règne de Henri II, le dernier mot ſur cette ſituation de Dianne entre le mari & la femme, ſur ſon rôle dans le ménage royal, ſur les cauſes ſi longtemps cachées de toute la faveur dont elle a joui, de tout l'éclat qu'elle a répandu autour d'elle.

Dans le roman de l'*Amadis de Gaule*, dont nous avons déjà parlé, il y a une certaine Zahara, reine des Amazones, qui ne néglige rien pour ſe faire aimer du roi Liſvart, marié cependant à Onolorie, princeſſe de Trébizonde; & elle y réuſſit à merveille. La ſituation, comme on en peut juger, eſt bien la même que celle qui ſe produiſait alors à la cour, & néanmoins l'on n'y voyait rien de choquant. Or, Zahara, pour concilier toutes choſes, & de la manière la plus naturelle, ſe fait à elle-même le raiſonnement ſuivant:

« Si Liſvart, dit-elle, a l'eſprit auſſi bon comme le cœur, je pourrai tant gagner ſur lui avec le temps, qu'Onolorie & moi nous nous le partagerons, demeurant, elle pour ſa femme, & moi pour ſon amye (1). »

(1) Amadis, liv. VIII, cité par M. St-Marc-Girardin, dans ſon *Cours de littérature dramatique*, t. III, chap. 39, p. 52; *le Roman au* XVI*e ſiècle*.

Nous n'avons rien à ajouter. Cette phrase est à elle seule le meilleur commentaire de toute la conduite de Dianne à l'égard de Henri II. La duchesse prenant à tâche de faire passer le roman dans la réalité, la foule n'avait pas complètement tort de mettre un peu de fiction & de fantaisie dans l'histoire de la favorite.

Au Bois du Luat, 28 septembre 1865.

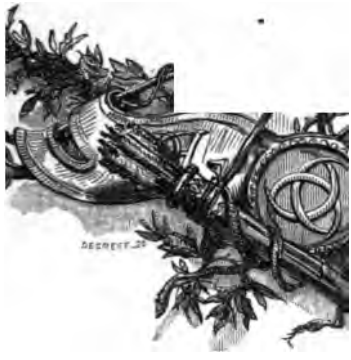

I.

A MONS^r, MONS^r LE TRESSOURYER ROUBERTET (1).

[? 1515]

MONS^r le treſſouryer, je ne me veux être pareſſeuge de vous mercyer le pus fort quy m'et pouſſyble, comme celluy quy & partyſſypan du byen que j'é de ſavoyr ſy ſouvant des nouvelles de mons^r le gran ſeneſchal (2), car il m'a mandé que le rentevyez tousjours de m'écryre, & vous proumés, mons^r le ſſouryer, que je eſtyme l'oublygacyon ſy grande à mon

1) Florimond Robertet, ſeigneur de ye, baron d'Alluye, fut tréſorier de nce & ſecrétaire des finances dès le ;ne de Charles VIII; il conſerva ces ıctions ſous Louis XII & François Ier qu'au jour de ſa mort 29 novembre 27. Voy. ſes funérailles dans le *Journal n bourgeois de Paris*, p. 330, & la *ploration* de ſa mort par Clément ırot.

(2) Louis de Brezé, comte de Maulévrier, baron du Bec-Crépin & de Mauny, ſeigneur de Nogent-le-Roi, de Briſſac, d'Anet, de Bréval & de Montchauvet, grand ſénéchal & gouverneur de Normandie, était fils de Jacques de Brezé & de Charlotte fille naturelle du roi Charles VII. Après avoir perdu ſa première femme, Catherine de Dreux, dame d'Eſneval, il épouſa en ſecondes

androyt, ſan l'avoyr méryté, que je ne ſé que vous dyré ſy n'et qu'avés puyſſance de commander ſus hugne ſamme quy dégyre d'être à voſtre bonne grâce, allaquelle de byen bon ceur ſe recommande, & vous prye que je demeure à jamès & du nonbre de vouz mylleures amye ſy vous playt.

DIANNE DE POYTIERS (1).

[B. imp. mſ. 3081 f° 64. *Autographe.*]

noces, le 29 mars 1514, à l'âge de cinquante-cinq ans, Dianne de Poytiers qui en comptait quinze à peine. Son épitaphe, placée dans la cathédrale de Rouen, nous apprend qu'il mourut le 20 juillet 1531, âgé de ſoixante-douze ans.

(1) Rien ne ſemble au premier abord rattacher cette lettre à une date préciſe. On n'y trouve aucune alluſion, aucun détail pour guider les recherches au milieu des incertitudes & des conjectures ; on y découvre ſeulement que Dianne eſt éloignée de ſon mari, que le tréſorier Robertet & le grand ſénéchal ſont réunis dans cette abſence que la nouvelle épouſe ſemble voir avec aſſez de déplaiſir & dont elle ne peut ſe conſoler que par les lettres de ſon mari. Il eſt à préſumer que le tréſorier & le ſénéchal avaient été obligés de ſe rendre tous deux auprès du roi, pour l'accompagner peut-être dans quelqu'une de ces lointaines expéditions ſi fréquentes ſous ce règne ; mais il faut écarter la campagne qui finit à Pavie, car, en 1525, nous trouvons Brezé conſervant ſa femme auprès de lui & occupé à mettre la Normandie en état de défenſe contre toute aggreſſion de l'étranger (Doc. inéd., *Captivité de François Ier*, p. 139). Robertet, de ſon côté, ne quitta la France que pour aller plus tard en Eſpagne négocier la rançon du roi (*Ibid.*). Il ne reſte plus alors, pour y voir figurer enſemble le tréſorier & le grand ſénéchal, que cette brillante expédition où toute la nobleſſe Françaiſe s'illuſtra à Marignan. En effet, une liſte « des princes & ſeigneurs qui paſſèrent les mons avec le roy pour luy ayder à recouvrer le duché de Milan, » donnée par un ſecrétaire anonyme du chancelier Du Prat [B. imp. mſ. *Oratoire*, 96.], mentionne les deux noms de Brezé & de Robertet ; de plus, un hiſtorien du temps, Claude Seyſſel, raconte (*Hiſtoire du recouvrement de la duché de Milan à la ſuite de l'hiſtoire de Louis XII*, p. 423) que Louis de Brezé « s'y porta vertueuſement & fit ce que bon capitaine & chef de bande hardi devait faire. » Or, en cette même année 1515, Dianne de Poytiers s'était mariée à la fin de mars & l'armée royale s'était miſe en marche vers le milieu de juillet. Dianne, nouvelle encore aux joies de l'hyménée, ſupportait impatiemment l'abſence de ſon mari ; quant à Brezé, qui en était à ſa ſeconde femme, dont l'âge avait peut-être un peu calmé les premières ardeurs & que les ſoins de la guerre diſtrayaient auſſi de toute autre

II.

MONS^r, MONS^r LE GRANT MESTRE (1).

[? 1525 à 1538]

MONS^r, anſuyvant la requeſte que je vous fys pour mons^r Monmyral (2), je vous ſuplye, mons^r, de luy vouloyr eſder an ſete afere, car ile méryte, ſe me ſanble, que long fache pour luy, & vous me frés merveuleuſemant grant pléſyr ; &, an natandant que je vous voye, je ne feré que vous préſanter mes byen humble reconmandacyon à voſtre byen bonne grâce, come ſelle quy veut demeurer

Voſtre byen humble à vous fere ſervyſe.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3140, f° 60. *Autographe.*]

penſée, il n'apportait point ſans doute dans ſa correſpondance conjugale toute l'exactitude que Dianne eût ſouhaitée, d'où les remontrances de Robertet, d'où les remercîments de Dianne au tréſorier, d'où la preſque certitude pour nous que cette lettre fut écrite en 1515, lors de la première campagne de François Ier en Italie.

(1) Anne de Montmorency, fils de Guillaume de Montmorency & de Anne Pot, fut, en 1525, élevé par François Ier à la dignité de grand maître qu'il conſerva juſqu'en 1558. Les ſervices ſignalés qu'il rendit à ce prince dans les campagnes de Provence & de Picardie lui valurent, en 1538, l'épée de connétable ; il ceſſa dès-lors d'être déſigné ſous le nom de grand maître, bien qu'il en conſerva les fonctions & les avantages ; c'eſt donc dans la période qui s'étend de 1525 à 1538 qu'il faut chercher la place de cette lettre. Si quelque choſe pouvait nous confirmer dans cette opinion, ce ſerait encore l'aſpect de l'écriture. Dans la lettre qui précède, à la conformation des lettres d'une correction étudiée, d'une régularité parfaite, on devine la jeune femme, nous dirions preſque la jeune fille ; dans les lettres des dernières années, c'eſt plus raide, plus ample, plus carré, on y ſent l'âge & l'expérience; tandis que dans celle-ci la plume eſt plus affermie ſans être tout-à-fait décidée : l'écriture y tient le milieu entre les caractères de la première & ceux de la dernière époque de Dianne.

(2) Nous avons trouvé différentes

III.

QUITTANCE.

[Rouen] 29 avril 1534.

NOUS, Dyenne de Poitiers, veufve de feu de bonne mémoire mess^re^ Loys de Brezé, en ſon vivant chevallier de l'ordre, conte de Mauleuvrier, baron du Becreſpin & de Mauny, Bréval, Ennet & Nogent-le-Roy, grant ſéneſchal, gouverneur & lieutenant général du Roy en ſon pais de Normendie, confeſſons avoir eu & receu de honnorable homme Nicolas de la Cheſnaie, recepveur du domaine du Roy, noſtre dict Sire, en la viconté de Rouen, la ſomme de deux cens quatre vingtz douze livres, dix huit ſolz, trois deniers tournois deubz au dict desfunct à cauze de ſes gaiges de ſon dict office & eſtat de grant ſéneſchal qui eſtoient de mil livres tournois (1) par an à prendre ſur ladicte recepte,

perſonnes auxquelles pourrait ſe rapporter ce nom de Montmirail; mais il ſerait difficile de faire ſortir ces indications du vague où ſe trouve elle-même cette lettre. Nous citerons d'abord un Amé de Sarrebruche, fils de Robert de Sarrebruche, comte de Braine & de Commercy, qui mourut vers la fin de l'année 1525; le P. Anſelme (t. VIII, p. 536) nous apprend qu'il l'a vu dans une ancienne quittance qualifié de *ſeigneur de Montmiral & de Commercy*. Ce Montmiral avait une ſœur Guillemette, dame de Montaigu, qui épouſa Robert de la Marck, & dont le fils devint par la ſuite gendre de Dianne; ce qui explique la recommandation dont il eſt queſtion dans cette lettre. Nous mentionnerons encore un Etienne de Montmiral, dont la ſœur Catherine épouſa Jean Boucher d'Orſay, protégé de Dianne & ſon exécuteur teſtamentaire, comme on le verra plus loin. Nommé conſeiller en 1521, il mourut en 1549. (Voy. Blanchard, *Conſeillers du Parlement de Paris*, pp. 49 & 72.)

(1) Il ſerait aſſez difficile d'indiquer la valeur préciſe de la livre tournois ſous le règne de François Ier, par rapport à ce qu'elle peut valoir de nos jours, & de déterminer, ſelon nos idées modernes, ce que pouvait être autrefois le traitement

& ce, pour avoir exercé ledict eſtat & office de grant ſéneſchal depuis le jour & terme de Paſques noſtre ſeigneur an v^c xxxi, viie jour d'avril includ, juſques au xxiiie jour de juillet (1) enſuivant ondict an v^c xxxi, jour du treſpas dudict ſeigneur exclud, auquel temps ſont cent ſept jours, qui, au feur (2) de liiij ſolzs, ix deniers de gaiges par jour, à la raiſon deſdicts mille livres par an, vallent ladicte ſomme de ij^c iiij^xx xii livres, xviij ſolz, iij deniers, de laquelle ſomme nous nous tenons pour contente & bien paiée, & en quictons & promectons aquicter le Roy, noſtre dict ſeigneur, ledict recepveur & tous autres meſmes de tous les termes précédents. Pour teſmoing de ce nous avons ſigné la préſente de noſtre main, & faict ſceller du ſcel de noz armes (3), le

du grand ſénéchal de Normandie. Entre es altérations intéreſſées que ſubirent nos monnaies aux diverſes époques de a monarchie & les autres dépréciations qui ne furent que la conſéquence du emps & de l'affluence du métal, on cherche vainement un terme fixe de comparaiſon. Sous ſaint Louis, en effet, a livre tournois ſe compte pour un peu plus de 20 francs; à la fin du règne de Louis XVI, elle ne repréſente plus guère que 50 centimes. Si cependant on veut arriver à connaître approximativement au moins ce qu'elle peut valoir ſous le règne de François Ier, on la voit figurer dans l'échelle de ſa valeur relative dreſſée par M. de Wailly (*Mémoire ſur les variations de la livre tournois*) à raiſon de fr. 81 cent. Bailly, de ſon côté (*Hiſtoire financière de la France*), l'eſtimant d'après le prix du blé, la cote pour cette époque à 11 fr. 83 cent. Le traitement du grand ſénéchal ſe ſerait donc élevé environ 12,000 fr. du temps de Bailly, soit à peu près le double de nos jours. On trouvera des détails intéreſſants à ce ſujet dans un mémoire de M. Leber, *Tableau du pouvoir de l'argent*, t. Ier, p. 269.

(1) L'épitaphe de Brezé, à Rouen, porte qu'il *décéda le dymence* xxe *jour de juillet mil* v^c xxxi (Voyez Deville, *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, p. 124). Il y aurait donc une différence de trois jours entre cette date & celle de la quittance; mais nous ſerions diſpoſés à prendre cette dernière pour la véritable, car Dianne n'était pas d'humeur à rien ſacrifier de ſes intérêts, ſi minimes qu'ils fuſſent.

(2) *Feur* (Roquefort) : compte, taux, proportion, *au feur de*, à raiſon de.

(3) A côté de la ſignature de Dianne de Poytiers ſe trouve, tel que nous le reproduiſons ici, ſon ſcel comme dame de Brezé, mi-partie Brezé & mi-partie Poitiers. Les armes de Louis de Brezé ſont d'azur à huit croiſettes d'or poſées en orle autour d'un écuſſon d'or comblé d'azur & l'azur rempli d'argent; les

pénultième jour de avril, l'an de grâce mil cinq cens trente quatre.

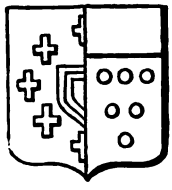

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. Cab. des titres, doſſier BREZÉ.]

IV.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYÈRES (1).

Fontainebleau, 28 mars [1545-1546.]

MONS^r mon allyé, en enſuyvant les propos que dernièrement vous avez tenuz contre le commendement que la Royne a faict à Mons^gr d'envoyer par devers vous pour mectre peyne d'apaiſer la hayne que avez contre voſtre filz pour ſon mariage, ceſte lectre ſera encores

armes de Poitiers ſont d'azur à ſix beſans d'argent au chef d'or. Plus tard, en devenant ducheſſe de Valentinois, Dianne de Poytiers réunit dans un même écuſſon aux armes de ſon mari & à celles de ſa famille, deux autres quartiers repréſentant, l'un une conceſſion royale, l'autre certaines prétentions de la famille de Poitiers à des ſeigneuries ſituées en Italie (voy. à ce ſujet l'explication de ſes armes pp. 39 & 40).

(1) Jean IIIe du nom, ſeigneur de Humières, de Nedonchel, de Bequencourt, de Monchy, de Vignemont, de Vandelincourt, &c..., était fils de Jean de Humières IIe du nom & de Jeanne d'Hangueſt. Il fut d'abord gouverneur du Dauphin, en 1525; François Ier le déſigna enſuite par lettres, du 23 juillet 1535, pour ſe tenir auprès de ſes trois fils. A la mort du fils aîné du Roi, Jean de Humières s'attacha plus ſpécialement à la maiſon du nouveau Dauphin qui devait être un jour Henri II. Après avoir rempli auprès de lui les fonctions de chambellan, il fut nommé gouverneur de ſes enfants le 1er octobre 1546. Il obtint encore pluſieurs poſitions importantes & lucra-

ıs ſupplier de regarder de faire en ſorte que la Royne
enſer que avez faict quelque choſe pour elle, & ne
ennuyez que cella ne vous puiſſe porter dommage,
uys qune choſe eſt faicte il fault y uſer de vertu
nce [1]; et voullant faire tort à voſtre dict filz vous
feriez à vous meſmes; & de ma part croiré que là
ıy moyen de vous faire ſervice que je m'y emploiray
ɔon cueur que je me recommande à voſtre bonne
e prye Dieu, mons^r mon allyé, vous donner bonne
e vie. De Fontainebleau, ce XXVIIIe jour de mars.

: byen obéyſante alyé & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

p. mſ. 3128 f° 1.]

-ut à Saint-Germain au mois
50. Voici ſur ſon compte le
: l'hiſtorien Mézeray (t. II,
Plus habile homme en cour
; en guerre.»
de Jean de Humières, ſei-
equencourt, l'aîné des fils
ımières, dont il eſt queſtion
ttre. Le Père Anſelme (t. VIII,
us apprend en effet qu'il
ne de Mervilliers, demoiſelle
le la Reine Eléonore; les
gens s'étaient mariés pro-
l'inſu des parents, comme
uait ſouvent à cette époque.
choſes en arrivèrent à un
Henri II, à l'occaſion d'en-
emblables échangés entre
morency & Mlle de Piennes,
vrier 1556, un édit contre
clandeſtins (voy. Iſambert,
.69). Au ſujet du mariage dont il s'agit ici, Henri II, alors Dauphin, écrivit au père irrité une lettre aſſez curieuſe; elle complète celle de Dianne par des renſeignements que l'on ne lira pas ſans intérêt : « Monsr de Humyères, lui dit-il, la royne eſtant en grant peine du meſcontentement que vous avez du mariaige de voſtre filz avecques madamoiſelle de Meſmylon (Mervilliers), & déſirant vous rappaiſer & mectre voſtre eſprit en reppoz & hors de ceſte oppinion, m'a commandé vous eſcripre & vous prier de voulloir oblier cella; & combien, mons^r de Humyères, que ce ſoit choſe dont après l'avoir entendue je n'ay reçu grant contentement, comme ſçavez, néanmoins après avoir mis en conſidération ce qu'il ſe debvoit mectre & principallement deux poinctz : l'ung que c'eſt choſe faicte, & qu'il n'y a aucun remède; l'autre que ladicte damoiſelle de Meſmylon eſt ſaige &

V.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYÈRES.

Ofne (1), 11 octobre [1546.]

MONS^r mon allyé, j'ay veu ce que m'avez eſcript de voſtre arrivée avec mons^gr le Duc (2), de quoy je ay eſté bien aiſe que ſe a eſté en bonne ſanté, & que avez trouvé toute la compaignye en bonne volunté de vous obéyr, & quant ilz ne le vouldroient faire

honneſte & de laquelle vous & madame de Humyères pourrez recepvoir beaucoup plus de plaiſir, contentement & obéiſſance que d'une plus riche, j'ay à ceſte cauſe bien voullu vous eſcripre la préſente pour bien fort vous prier, mons^r de Humyères, de vous voulloir à ce condeſſendre & meƈtre en délibération de parachever ce qui eſt ſi avant encommancé, ſans, pour raiſon de ce, pirement traiƈter voſtre filz, dont il ne vous pourroit venir aucun adventaige, fors ſeullement donner occaſion à ceulx qui ont envye de parler d'en faire leur prouſiƈt, ainſi que très bien l'entendez; eſpérant que ferez cella comme ſaige & bien prudent que vous eſtes; ne vous en feray plus longue leƈtre, ſi n'eſt pour vous aſſeurer que me ferez, en ce faiſant, bien grant & agréable plaiſir..... De Fontainebleau, le XXIXe jour de mars 1545. Le byen voſtre, HENRY. » [Mſ. 3008, f° 185.] M. de Humières écouta ces conſeils, &, mieux inſpiré par l'intérêt que par la colère, nous le verrons plus tard demander une place de maître des requêtes pour ce fils indépendant. Rappelons en paſſant qu'il exiſte, parmi les *Etrennes* de Clément Marot, une certaine pièce adreſſée à *Melurillon* qui ferait peut-être bien cette demoiſelle de Mervilliers; Meſmylon, Melurillon, tout cela ſe reſſemble beaucoup, & il ne faudrait y voir qu'un ſobriquet de cour, voici toujours les vers de Marot:

> Si quelcun pour ſon eſtreine
> Vous emmeine,
> Je vous donne, ou à peu près,
> Au bout de neuf moys après
> Pance pleine.

(1) Ofne (le Val), petit hameau à deux lieues de Joinville, aujourd'hui *Valdonne*. On y remarquait autrefois un prieuré de filles de l'ordre de Saint-Benoiſt. François Ier visitait alors la Champagne, & Dianne l'accompagnait en qualité de dame d'honneur de la Reine.

(2) François, duc d'Orléans, petit-fils de François Ier; on venait de le con-

que j'en feray advertye, je vous y feray tout le fervice qu'il
: fera poffible. Mons^gr m'a dit que le Roy vous efcript[1] ce
e vous avez affaire pour le deflogement de mondict S^gr le
ıc, qui eft une grave fortune. De quoy cefte maladye mal-
ureufe les fuyt, vous faictes très bien d'y faire faire bon
et, car les officiers ne fe peuvent garder de trotter là où
ıt leurs femmes. Vous ferez très bien de regarder quelque
au lieu pour les mener qui foit fain pour l'yver. Je croy
e ne vous en faut rien ramentevoir, car je fçay bien
e y ferez voftre debvoir; mons^gr a bien cefte fiance en
ıs. Ledict S^gr vous envoye une hacquenée qui eft affez
te pour vous porter[2]; qui fera la fin, mons^r, après vous

e lui & fa fœur à Romorantin dans
réfidence bâtie par les princes
ıgoulême, & particulièrement af-
onnée du Roi qui l'avait mife à
ifpofition de fes petits-enfants. La
onne que Dianne défigne quelques
s plus bas fous le titre de *Monfei-*
r eft Henri II, qui n'était encore
Dauphin.

) Voici cette lettre écrite à M. de
ıières par François Ier qui s'occupait
une follicitude particulière de tout
ıi était relatif à la fanté de fes petits-
nts : « Mon Coufin, j'ay veu ce que
cripvez de l'incommodité qui peult
à Romorantin pour le logis de
petit filz & ma petite fille, & trouve
bon que l'on le leur change pour
yver. A cefte caufe vous me ferez
ir de faire vifiter les lieux prochains
ı, qui vous fembleront plus à pro-
pour les loger ceft yver, comme la
daizière & autres qui font en bel air
ing de ceulx qui font infectz de la
, & m'en advertirez enfemble de
y qui vous femblera plus propre,
après vous faire fçavoir ce que je
dray en eftre faict, continuant tou-
jours à me faire entendre comme ilz fe
porteront..... A Luzy, le XVIe jour d'oc-
tobre 1546. FRANÇOYS. » [Mf. 3008,
f° 193.]. Le Dauphin partageait les
mêmes préoccupations, comme on le
voit par le paffage fuivant d'une de fes
lettres à M. de Humières : « .....Et pour
ce que par vos dictes lectres m'avez pa-
reillement mandé comme ceulx de la ville
dudict Romorantin vous ont dict que au
dict lieu les eaues y font grandes en yver,
& que, au moyen de ce, le lieu eft fort
aquaticque, vous regarderez lequel lieu
du quartier où vous eftes eft le plus fain,
propre & commode pour mes dictz en-
fans, affin de les y amener, quant vous
verrez que befoing fera..... » [*Ibid*,
f° 191 *bis*.] En effet, le voifinage de la
rivière de Sauldre & d'un petit ruiffeau
le Morantin rendait ce féjour malfain,
comme il en eft, du refte, pour beau-
coup de parties de la Sologne.

(2) Nous trouvons la mention de ce
préfent dans une lettre de Henry à
M. de Humières : « Je vous envoye,
lui dit-il, une hacquenée que je m'attendz
bien que vous trouverez belle & bonne. »
[Mf. 3008, f° 191 *bis*.]

aſſeurer que, de ce qui ſera en moy, vous recommenderez tousjours, me recommandant à voſtre bonne grâce, priant Dieu vous donner ce que déſirez. De Oſne, le XIe jour d'octobre.

Voſtre obéyſſante bone alyé.

DIANNE DE POYTIERS (1).

[B. imp. mſ. 3128, f° 13.]

(1) La ſérie des lettres adreſſées par Dianne à M. & Mme de Humières nous découvre une des cauſes, qui n'eſt pas la moins curieuſe, de l'influence de la grande ſénéchale ſur l'eſprit du Roi & même ſur celui de la Reine. Les ſoins empreſſés & calculés qu'elle donnait aux enfants deviennent l'explication toute naturelle de ſon aſcendant ſur le couple royal. C'eſt ainſi qu'elle fut faire accepter ſa ſituation auprès du Roi, non ſeulement à la Reine, mais encore à beaucoup d'autres qui finiſſaient par ne voir en elle que la gardienne vigilante des jeunes princes & princeſſes. Nous citerons à ce ſujet le témoignage de Guillaume Chreſtian, médecin ordinaire du Roi, qui, dans la préface d'un de ſes livres dédié à la grande ſénéchale, s'exprime de la manière ſuivante : « Non ſeulement avez eu ſoing de la conception & nativité de leurs enfants, mais auſſi à les faire deuement nourrir par femmes nourrices vigoureuſes, ſaines, bien complexionnées, & d'entre pluſieurs autres eſleues, avec ſages & prudentes gouvernantes. Et ſemblablement auſſi à les faire inſtituer & enſeigner par bons & doctes precepteurs, tant en vertus & ſaines doctrines, comme en l'amour & crainte de Dieu. » (*Livre de la nature & utilité des moys des femmes*, p. 107.) D'autres détails, non moins intéreſſants, nous ſont fournis par les ambaſſadeurs vénitiens ſur cette ſituation ſingulière de la grande ſénéchale. « C'eſt, dit Lorenzo Contarini, une femme d'intelligence & qui a toujours été l'inſpiratrice du Roi. Elle eſt au courant de tout, &, chaque jour pour l'ordinaire, le Roi, après ſon dîner, va la trouver & demeure une heure & demie à raiſonner avec elle, & il lui fait part de tout ce qui arrive. » (Arm. Baſchet, *Les Princes de l'Europe au XVIe ſiècle*, p. 439.) Et ailleurs ce ſont des renſeignements d'une nature encore plus intime : « La Reine, dit-il, ne pouvait ſouffrir, dès le commencement de ſon règne, un tel amour & une telle faveur de la part du Roi pour la ducheſſe, mais depuis, ſur les inſtances du Roi, elle s'eſt réſignée & elle le ſupporte avec patience. La Reine fréquente même continuellement la ducheſſe, qui, de ſon côté, lui rend les meilleurs offices dans l'eſprit du Roi, & ſouvent *c'eſt elle qui l'exhorte à aller dormir auprès de la Reine !* (*Ibid.*, p. 474.) Comment après de tels ſervices ne pas ſupporter celle qui les rendait ; & ſi d'un côté elle avait un peu contribué à relâcher les liens du mariage, comme elle les refferrait & le affermiſſait d'un autre, il y avait compenſation.

VI.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYÈRES.

Joinville, 27 octobre [1546.]

MONS^r mon allyé, j'ay receu la lectre que m'avez
eſcripte du VIIe jour de ce mois, là où me mandez
que tout ſe porte bien de par delà, de quoy je ſuys
n aiſe ; auſſy me mandez comme madame de Humyères (1)
ſt encores guérye, de quoy il me deſplaiſt bien fort.
/ faict ſes excuſes envers mons^gr & madame (2), leſquelz
ſont bien marryz de quoy elle ne peult eſtre ſy toſt par
à comme ilz vouldroient. Je vous veulx bien advertir que,
iſant voſtre lectre, mons^gr le Daulphin la print, & la regar-
& trouva dedans comme vous avyez deſlibéré de partir
St Martin pour le venir trouver, ſy madame de Humyères
:eſté avec mess^rs les enffans ; il l'a trouvé ung peu eſtrange
/eoir que vous vous ennuyez ſy toſt là, & m'a demandé le
s fort du monde que ſe povoit eſtre, je ne luy en ay ſceu
dre raiſon ; je l'ay dit à Contey (3) qui eſt icy, & en
ıns parlé enſemble, & n'en avons ſceu trouver une ſeulle

) Françoiſe, dame de Contay, de
ſt de Morcourt, de Fricourt & de
ıtel, fille de Charles de Contay &
arbe de Hallwin, avait épouſé Jean
lumières, le 22 février 1507. De-
le 1er octobre, elle partageait, avec
nari, la direction & la garde des
ıts du Dauphin.

) Le Dauphin & la Dauphine,
i II & Catherine de Médicis.

(3) Louis de Humières, ſeigneur de Contay, le ſecond fils de Jean de Humières. Il épouſa Charlotte d'Arces, dont il n'eut point d'enfants ; on le voit ſouvent employé à porter les dépêches du Roi, particulièrement au duc de Guiſe, & il ne refuſait jamais ſes bons offices à Dianne pour de ſemblables commiſſions. La famille de Humières comprenait trop bien ſes intérêts pour

cause pour quoy se povoit estre; il m'a semblé que mons^r en estoit tout fasché; toutesfoiz je luy ay asseuré que vous en escriprois pour en sçavoir ce qui en est, vous priant me mander ce que voullez que je luy dye, & je le feray de bien bon cueur, comme celle qui désire faire pour vous comme pour l'un des meilleurs amys que j'aye, vous priant de le croire ainsy, car vous n'y trouverez jamais faulte. Et en cest endroict, après estre recommandée bien fort à vostre bonne grâce, prieray Dieu de vous donner aussy bonne santé & longue vie que je désire pour moy. De Joynville (1), le XXVIIe jour d'octobre.

Vostre obyssante alyé & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

Je ne veulx faillir de vous dire comme le Roy a voullu que mons^r le Duc ayt ceste gouvernement de Languedoc (2).

[B. imp. ms. 3155, f° 18.]

ne pas se ménager les bonnes grâces de la favorite, & Dianne, informée la première des nouvelles des enfants, en usait à propos pour conserver, par des démonstrations calculées de tendresse, l'influence qu'elle avait jadis conquis par ses charmes. C'était tout le secret de cette intime « alliance. »

(1) Joinville, petite ville située en Champagne, entre Chaumont & Saint-Dizier. Henri II, qui allait souvent y visiter le duc François, son favori, l'érigea en principauté, l'an 1552 en faveur des puînés de la maison de Guise. [Ms., supp. fr. 2725, cartulaire de Joinville]. Du château qui dominait jadis la ville, il ne reste aujourd'hui aucun vestige, Louis-Philippe d'Orléans en ayant fait vendre les ruines & le terrain par acte du 17 avril 1791.

(2) Au sujet de cette nomination, voici ce que Henri II, dauphin, écrit à M. de Humières : « Il a pleu à Dieu nostre Créateur de appeller à luy feu mons^r le Grant (Jacques de Ginouillac, grand écuyer de France), les estatz duquel le Roy a donnez & départiz, & entre autres a donné à mon filz le gouvernement de Languedoc..... De Morelet en Barroys, XXVIIe jour d'octobre 1546. » [Ms. 3008, f° 195. Voy. aussi *Hist. générale de Languedoc*, t. V, p. 153, & *Preuves*, p. 106.]

VII.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYÈRES.

Enferville (1), 5 novembre [1546.]

MONS^r mon allyé, je n'ay voullu laiſſer aller ſe porteur ſans vous faire ſçavoir de noz nouvelles, vous adviſant que toute ceſte compaignye faict e chère, vous priant de me vouloir mander des voſtres, ɔire, que ſy avez affaires de choſe qui ſoit en ma puiſ-:, que me trouverez tousjours à voſtre commendement. oy faict ſon compte d'eſtre bien toſt à Follembray (2), eſpère vous mander amplement de toutes nouvelles, & :tendant me recommenderay bien fort à voſtre bonne :, priant Dieu, mons^r mon allyé, vous donner ce que déſirez. D'Enferville, le ve jour de novembre.

ɔſtre humble alyé & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

B. imp. mſ. 3128, f° 17.]

Enferville ou Ancerville, dans le du- Bar, diocèſe de Toul, entre Saint- & Morlai en Barrois, l'une des ɪies du duc de Guiſe. (Voy. Bouillé, *les Ducs de Guiſe*, t. Ier, p. 219.) Folembray en Soiſſonnais était es réſidences favorites de Fran-^e, qui s'y rendait ſouvent pour : dans les forêts de Coucy & de Saint-Gobain. Le château, conſtruit par Enguerrand III, ſire de Coucy, rebâti par François Ier, avait été brûlé en 1540 par ordre de la Reine de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, [Mſ. 2303, f° 61.]. Sous le règne de Henri II, Folembray continua d'être un des rendez-vous de chaſſe habituels de la Cour. [Voy., à ce ſujet, mſ. Cléramb., t. 54, f° 9237.]

VIII.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYÈRES.

Fontainebleau, 15 novembre [1547.]

MONS^r mon allyé, j'ay esté bien aise d'avoir e du par voz lectres la bonne santé de mon Daulphin & de madame sa seur [1], & de vous vous estes aprouchez, pour ce que se nous sera m d'avoir plus souvent de voz nouvelles. Je suys bien m de la pouvre Renée [2] qui est blessée, car c'est grand plaisir; &, pour ce que je ne sçay nouvelles que ne desjà adverty, mesmes de l'accouchement de la Royn

(1) François II alors Dauphin, & plus tard Roi de France & d'Ecosse, était né le 19 janvier 1543-1544. Sa sœur Elisabeth, que l'on désignait aussi à la cour sous le nom d'Isabelle, était née le 13 avril 1545. D'abord fiancée à l'infant don Carlos, elle épousa Philippe II, Roi d'Espagne, le 22 juin 1559. Ce fut au milieu des fêtes données à l'occasion de ce mariage que Henri II succomba d'un coup de lance qui lui fut porté dans l'œil par Montgommery.

(2) Cette pauvre Rénée était sans doute quelque femme employée au service du Roi; malheureusement il nous a été impossible de retrouver les états de la maison des enfants à cette époque; la seule indication, se rapprochant de ce nom, que nous ayons pu recueillir est un bon de cent livres tournois délivré le 10 septembre 1537, à Réné Bertaul la Grise, « pour avoir servy les d'avril & juing en plusieurs voy en son état & office. » [Ms. f° 132]. Malheureusement, au d'une confusion de désignations, masculines, tantôt féminines, no vons pu même fixer le sexe de l fonne dont il est question.

(3) Claude, seconde fille de H vint au monde le 12 novembre elle épousa, le 5 février 1558, Cha duc de Lorraine; elle eut les pour parrains & pour marraines nette de Bourbon, duchesse de & Jeanne d'Albret, fille du roi c varre. Henri II, dès le 13 octobr cédent, avait donné ses ordres l'accouchement de la Reine. Bibl. imp. ms. 3120, f° 47.]

ne vous en feray long diſcours, & a tant me recommanderay bien fort à voſtre bonne grâce, priant Dieu, mons^r mon allyé, vous donner ce que plus déſirez. De Fontainebleau, le xve jour de novembre.

Depuys mes lectres, j'en ay receu d'autres de vous faiſant mention de ce que demandez au Roy, vous verrez l'honneſtetté de reſponce qu'il vouz faict, &, de ma part, povez eſtre aſſeuré que je ne m'eſpergneré en tout ce qui vous touchera.

Voſtre obéyſſante alyé & bone amye.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3208, f° 119.]

IX.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYERES.

Fontainebleau, 27 décembre [1547.]

MONS^r mon allyé, madame Duperon (1) m'a eſcript comme madame (2) eſtoit malade de la rougeolle, & vous adviſe que le Roy a eſté bien esbay que ne l'en avez adverty, mais je luy ay dit qu'il failloit que voz lectres euſſent eſte perdues, parquoy ferez bien de

(1) Marie-Catherine de Pierrevive, femme d'Antoine de Gondi IIe du nom, maître d'hôtel du roi Henri II. La reine Catherine l'attacha au ſervice de ſes enfants en conſidération des alliances de la maiſon de Gondi avec celle de Médicis. Ce nom de du Perron était pris d'une terre que ſon mari avait achetée à ſon arrivée en France. Placée ſous les ordres de Mme de Humières, elle paraît avoir été ſpécialement attachée à la perſonne du duc d'Orléans. [Voy. ſur elle une lettre de Catherine, mſ. 3120, f° 23.]

(2) Madame Eliſabeth. — Nous avons trouvé à la même date une lettre iden-

faire voz excuſes le myeulx que pourrez, & d'envoyer quér mons^r Fernel [1] & autres médecins de Paris pour donne ordre qu'il n'en puiſſe venir inconvéniant. Je vous envoy de la licorne [2] pour luy en faire uſer ainſy qu'il ſera o donné. Vous nous manderez des nouvelles le plus toſt qu vous pourrez. En attendant me recommanderay à voſt bonne grâce, priant Dieu, mons^r mon allyé, vous donn ce que déſirez. De Fontainebleau, le XXVIIe jour de d cembre.

Voſtre obéyſſante bone alyé.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3128, f° 20.]

tique du connétable à M. de Humières: « Le roy, y dit-il, a entendu que madame Elizabel a la rougeolle, &, pour ce que l'on luy a dit que vous n'avez point de licorne, je vous envoie, ſi peu que j'en ay, par ce gentilhomme préſent porteur affin de l'en ſervir & ſecourir, autant qu'il en ſera beſoing..... » [Ms. 3116, f° 5]. Puis ce ſont des remontrances ſur ce qu'on a trop tardé à informer le roi de ce qui ſe paſſait.

(1) Jean-François Fernel naquit en 1497 à Clermont, ſuivant les uns, à Montdidier près d'Amiens, ſuivant les autres. Il ſe ſignala de bonne heure par ſes rapides progrès dans l'art de guérir, & reçut, en 1530, le titre de docteur en médecine. Dianne de Poytiers, étant atteinte d'une grave maladie, en 1545, Fernel eut l'heureuſe fortune de la guérir, ce qui lui valut le titre de premier médecin du Dauphin Henri, & un traitement de ſix cents livres. Arrivé au trône, Henri II voulut le prendre pour ſon premier médecin; mais par reſpect pour les droits de Louis de Bourges, qui tenait cette place de François Ier, Fernel refuſa juſqu'en 1556, époque de la mort de ſon confrère. Dès lors, il ſuivit le Roi à la cour & dans toutes ſes expéditions, & mourut le 26 avril 155 à l'âge de 62 ans. [Voy. *Vita Joannis Fernelii*, auctore Guill. Plancio.]

(2) La licorne fut fort en honneur comme médicament pendant tout le moyen âge, & encore longtemps après; on lui attribuait des vertus merveilleuſes contre beaucoup de maladies, & en particulier contre les convulſions de l'épilepſie & le poiſon. (Voy. Berger de Xivrey, *Traditions tératologiques*, p. 562 & auſſi Charas, *Pharmacopæa regia*, t. II, p. 437, v° *Pulvis anti-epilepticus insignis*. Dans cette formule on voit figurer comme élément : *Raſura unicornuæ*, à côté, il eſt vrai, de *Raſura cranii hominis morte violentâ perempti*. Singulier mélange qui reſſemble beaucoup à la cuiſine des ſorcières de Macbeth!

X.

A MONS^r, MONS^r LE DUC D'AUMALLE.

Montargis, 30 janvier [1547-1548.]

ONS^r, madame de St Vallier, ma ſeur [1], m'a
eſcript comme par la mort de Me Pierre de Foſſalis
eſt vacquée une chanonye de Ste Catherine d'Ai-
en Savoye [2], & déſireroit bien que Jehan Gulphe,
un de ſes ſerviteurs, en fuſt pourveu, & à ceſte fin
ſcript, comme il vous plaira veoir par ſes lectres; à
ſe, mons^r, vous prye, tant que je puys, qu'en ma
ous veuillez pourveoir de la dicte chanonye ledict
& luy en bailler la depeſche ſur ce néceſſaire, &
ferez très grand plaiſir; &, ſy en autre endroict me
ommender, me trouverez preſte à vous obéyr d'auſſy
ur que je déſire demourer en voſtre bonne grâce, à
très humblement me recommande, priant Dieu,
ous donner bonne & longue vie. De Montargis,
jour de janvier.

: très humble à vous obéyr.

DIANNE DE POYTIERS.

oiſe de Poitiers, mariée en
oine de Clermont, vicomte
gouverneur de Dauphiné.
it « madame de Saint Val-
comme Dianne ſignait « de
chacune avait pris pour ſe
e titre d'une des ſeigneuries
re qui s'appelait Jehan de
eigneur de Saint-Vallier.
chanoinie de Sainte-Cathe-
rine d'Aiguebelle, ſituée en Savoie, non
loin de Chambéry, ſur la rivière de
l'Arche, dans le diocèse de Saint-Jean-
de-Maurienne, province de Vienne, va-
lait environ cinquante livres de rentes.
Nous n'avons pu découvrir ſi Dianne
obtint ce qu'elle demandait pour ſon
candidat, mais des lettres écrites aux
mois d'août & d'octobre ſuivants nous
apprennent que malgré ſon peu d'im-

Je vous veux byen avertyr, mons^r, que le Roy eſt an by grant penne de voſtre ſanté [1] qu'elle ne ſoyt comme il vous déſyre, anſy que vous dyra se porteur.

[B. imp. mſ. Gaignières, 419, f° 16.]

XI.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYÈRES.

Nemours, 3 février [1547-1548.]

MONS^r mon allyé, je vous veulx bien adverti comment l'éveſché de Vannes a vacqué, & qu'il y a ung coadjuteur [2], & qu'il m'a ſemblé qu'elle vault ſy peu pour voſtre filz [3], & que le vacquant couſ-

portance cette chanoinie était l'objet de la plus vive compétition [voy. mſ. Clé-ramb., t. 54, f° 9029, & mſ. Gaign, 404, f° 123]. C'eſt un conſeiller du roi, M. de Valence, qui appuie la demande d'un nommé Jean Garganys; puis c'eſt un prêtre, Jehan le Verdier, protégé du ſénéchal d'Agenais, qui, ſans plus de formalité, ſe met en poſſeſſion de ce bénéfice au mépris des droits du duc d'Aumale auquel appartenait la préſentation au chapitre. Le protégé de Dianne ne dut pas longtemps occuper cette place ſi toutefois il réussit à en être inveſti.

(1) Le duc d'Aumale avait reçu, en 1546, ſous les murs de Boulogne, une bleſſure à laquelle il ne ſurvécut que grâce à ſon énergie & à l'habileté d'Ambroiſe Paré (voy. Bouillé, *Hiſt. des ducs de Guiſe*, t. 1er, p. 154). Toutefois il ſe reſſentait de temps à autre d'une certaine altération dans ſa ſanté, comme le prouvent cette lettre de Dianne & une lettre de Clauſſe, ſecrétaire du roi écrite au duc à peu près vers la même époque (14 janvier 1547-48) : « Monſeigneur a eſté très aiſe d'entendre de voz nouvelles par Ravenier, préſent porteur, eſpérant que la purgation que vous avez prinſe & le ſang qui vous a eſté tiré vous pourront remeſtre en bonne ſanté avant l'arrivée du roy à Fontainebleau, qui, ſelon ce que m'en diſoit aujourd'hui madame la grand ſénéchalle, ne ſçauroit eſtre de dix jours..... » La ſuite de la lettre nous apprend que le roi, qui ſe trouvait alors à Ferrières, comptait paſſer quelques jours à Montargis pour y courir deux cerfs (voy. mſ. Clér., t. 53, f° 8659).

(2) Cet évêché venait de vacquer par la mort de Robert Pucci, décédé à Rome, le 17 janvier 1547, à l'âge de 82 ans. Il avait été coadjuteur du prédécédent évêque le cardinal Antoine Pucci auquel il avait ſuccédé.

(3) Charles de Humières, abbé de

teroit plus qu'elle ne vault, que je ſuys d'advis que attendez une melleure, car j'ay eſté advertye que l'éveſque de Rieux eſt malade & que ſon eveſché vault dix mil livres. Le Roy m'a commendé vous mander que, voiant le peu de valleur que vault Vennes, qu'il ne l'a voullu bailler & qu'il vous en veult bailler une meilleure; vous povez penſer que là où je ſeray je ne fauldray de vous ramentevoir & que perſonne ne paſſera devant vous. Je ſuys bien aiſe que mons^r & madame [1] ſe portent bien, & que ma dicte dame ne s'eſt trouvée mal de quoy on luy a oſté ſa nourriſſe [2]. Je ſçay bien que madame de Humyères y faict ce qu'elle peult, vous priant que la préſente vous ſerve à tous deux, & atant me recommanderay bien fort à voz bonnes grâces, priant Dieu vous donner ce que plus déſirez. De Nemours, le IIIe jour de febvrier.

Voſtre bone alyé.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp., mſ. 3052, f° 85.]

Saint-Riquier, de Saint-Quentin de Beauvais, de Saint-Martin-au-Bois, de Saint-Barthélemi de Noyon, avait été aumônier du dauphin Henri II; il était devenu évêque de Bayeux depuis le 30 juin 1547, & obtint enfin, le 12 juillet 1559, de François II, la charge de grand aumônier de France. Il mourut le 6 décembre 1560. Par *le vacquant*, il faut entendre la *charge vacante* (Trévoux, V° *vacant*), qui, d'après ce que Dianne donne à entendre ici, entraînait plus de dépenſe qu'elle ne rapportait de profit, choſe fort à conſidérer pour une perſonne qui cherchait une bonne affaire. Quant à l'évêque de Rieux, François Du Bourg, dont il eſt queſtion quelques lignes plus bas, il conſerva ſon ſiége juſqu'en 1564 & ſurvécut à celui qui aſpirait à ſa ſucceſſion.

(1) Monſieur : François II, dauphin; & madame : Eliſabeth alors âgée de 22 mois. Elle était née, en effet, le 13 avril 1545-1546.

(2) Voici à ce ſujet les détails que nous fournit une lettre de Henri II à M. de Humières : « Mon couſin, j'ay veu par les lectres que vous m'avez eſcriptes du jour de la Chandelleur, comme mon fils & ma fille eſtoient en bien bonne ſanté & que combien que ma dicte fille euſt eſté ſevrée à cauſe de la malladie

XII.

Monsr, mons^r de Humyères.

Fontainebleau, 12 février [1547-48.]

MONS^r mon allyé, j'ay veu ce que m'avez escript, comme la santé de mess^rs les enffans se continue, dont je loue Dieu [1]. Je suis bien aise de ce que on se meure plus à sainct Germain, ny à Carrières [2]. Le Roy a intention de les aller veoir là aussi. Le Roy a

de sa nourrice, laquelle oultre cela avoit perdu le tétyn, néantmoins elle ne lessoit de faire bien bonne chère; que sont les meilleures nouvelles que m'eussiez sceu mander & ne me scauriez faire plus grand plaisir que de m'en escripre souvent; vous advisant au demourant, mon cousin, que demain je regaigneray Fontainebleau, où dimanche se fera le baptisement de ma petite fille, laquelle se fait très bien nourrir Dieu mercy... Escript à Nemours, le IIIIe jour de febvrier 1547. » [Bibl. imp., ms. 3120, f° 10.] Le roi parle ici de sa dernière fille Claude, née le 12 novembre précédent, & qui n'avait encore que trois mois. Il avait voulu la garder auprès de lui, & il ne l'envoya rejoindre son frère & sa sœur que dans le courant de mars. [Ms. 3120, f° 17.]

(1) Le 4 août 1547, Henri II avait fait conduire ses enfants au palais de Saint-Germain, lorsque tout-à-coup on crut reconnaître quelques symptômes de peste. [Ms. 3120, f° 34.] Aussitôt les enfants sont envoyés, d'abord à Carrières, puis à l'Isle-Adam, ensuite à Mouchy, dans un domaine de M. de Humières, auquel, à ce sujet, Henri II écrit de sa main : « Vous ne serez pas marry d'avoir de telz hostes. » [Ms. 3120, f° 45.] De curieux renseignements sur ces diverses pérégrinations nous sont fournis par une lettre où, parlant de l'état maladif de ses enfants, le roi s'exprime ainsi : « Estimant que cella peult procedder du logeis qui ne peult estre trop nect pour le long séjour qu'ilz y ont jà faict, aussi qu'il y a là, ainsi que j'ay entendu, plusieurs mallades, je veulx, mon cousin, & vous prie envoier, incontinent la présente receue, à Villiers le Bel faire bien nectoyer & visiter le logeis, & après y mener & aller loger mesdictz enffans en vous advisant que je faiz mon compte de les aller veoir dedans dix ou douze jours, & que je ne fauldray deux jours devant à vous en advertir, affin de les faire revenir à Escouen, ou bien les pourray aller veoir jusques au dict Villiers le Bel. Cependant demourant ledict logeis d'Escouen vuyde il sera plus aysé à nectoyer, & s'en retireront tous mallades, de sorte que il en sera après plus comode..... De Fontainebleau, XXIIIe fevrier 1547. [Ms. 3120, f° 12.]

(2) Même village que celui qu'on appelle de nos jours Carrières Saint-

recommandé voſtre affaire touchant la debte que devez au ſeu tréſorier de l'eſpargne ; ſi je puis vous faire plus grant plaiſir, je le feray, & de bon cueur, qui ſera l'endroict où je me recommande à voſtre bonne grâce & prie Dieu vous donner ce que deſirés. De Fontainebleau, le XIIe de février.

Voſtre obéiſſante & bonne allyée.

DIANNE DE POYTIERS.

Monsr mon allyé, je vous envoye ung préſent pour la nourriſſe de mons^r & ung autre pour la nourriſſe de madame, je vous prie de le leur bailler, & quant ad ce que dictes de la nourriſſe retenue (1), il me ſemble que la devez renvoier en luy donnant quelque préſent ; & après ſi le Roy luy veult faire quelque bien ſe ſera à ſa diſcrétion.

[B. imp. mſ. 3208, f° 107.]

Denis. Il n'y reſte plus aucune trace de réſidence royale, mais l'abbé Lebeuf (*Hiſt. du diocèſe de Paris*, t. IV, p. 54) parle d'un ancien château dépendant d'un monaſtère qui exiſtait encore de ſon temps ; ce château aurait été bâti par Philippe-Auguſte, qui y rendit pluſieurs ordonnances. Nous voyons auſſi dans le même ouvrage que les plaines de Houilles, qui dépendaient de Carrières, étaient réputées pour la chaſſe à courre, ce qui expliquerait le plaiſir qu'y trouvait Henri II. Quant à l'épidémie à laquelle Dianne fait ici alluſion & qui préoccupait ſi vivement la famille royale, on la vit bientôt diſparaître ; une lettre du roi à M. de Humières, en date du 20 mars 1547 [mſ. 3120, f° 13] & qui vient confirmer celle de la grande ſénéchale, nous donne à ce ſujet de curieux détails : « aiant veu, par ce que vous avez eſcript à mon couſin le coneſtable, que l'on ne ſe mouroit plus à St Germain-en-Laye, & que la femme qu'on diſoit mallade eſt guérye & s'eſt trouvé que ſa malladie n'eſtoit aucunement contagieuſe, à ceſte cauſe vous mènerez incontinent mon filz & ma fille Hélifabel audict lieu, où, dedans ung jour ou deux pour le plus tard, j'envoiray ma fille Claude. »

(1) Il était d'uſage de garder auprès des princes & de maintenir ſur l'état de leur maiſon les nourrices qui les avaient allaités. Quant à cette *nourrice retenue*,

XIII.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYÈRES.

Vauluisant, 25 avril [1548.]

MONS^r mon allyé, j'ay veu vostre jeune filz, lequel m'a dict de voz nouvelles & le contantement que avez eu de quoy le Roy a donné l'évesché de Bayeulx à mons^r de St Quentin [1]; de ma part j'en suys aussy aise qu'il est possible; &, quant à ce que m'escripvés que estes bien aise de quoy il est tumbé en mes mains une petite abbaye qu'il avoit [2], avant que je seusse que le Roy l'eust réservée, le dict S^gr avoit desjà faict promesse d'une autre qui, en lieu de ceste-cy, a esté baillée au cardinal de

c'était peut-être une nourrice arrêtée par M. de Humières pour madame Claude, alors que Catherine de Médicis avait déjà fait son choix.

(1) Comme il est question à diverses reprises dans ces lettres des fils du seigneur de Humières, voici leurs noms par ordre de naissance :

1. Jean, seigneur de Humières & de Bequencourt, marié à Sidoine de Mervilliers, dont il a été question plus haut, p. 7, n. 1.

2. Charles de Humières, celui dont il est ici question. Dès 1543, il était tout à la fois aumônier du Dauphin & abbé de St-Riquier, de St-Quentin de Beauvais, de St-Martin-au-Bois & de Barthelémy de Noyon; il fut installé évêque de Bayeux le 16 mai 1548, & nommé par François II, en 1559, grand aumônier de France; il mourut le 5 décembre 1571.

3. Louis de Humières, seigneur de Contay, marié à Charlotte d'Arces, celui dont il est toujours parlé sous la désignation de Contay.

4. Enfin Jacques de Humières, marquis d'Encre, marié à Renée d'Averton. — A ces quatre fils, il faut de plus ajouter quatorze filles : au total, dix-huit enfants.

(2) L'abbaye dont il est ici question est celle de St-Barthélemy de Noyon, possédée par Charles de Humières depuis 1535 jusqu'en 1548. A cette époque, comme nous le voyons dans cette lettre, Dianne de Poitiers se la fit donner pour en faire cadeau à Philibert de l'Orme, son architecte. (Voy. *Gallia Christ.*, t. IX, p. 1119.) C'était un moyen économique pour la favorite de payer les travaux qu'elle faisait alors exécuter à Anet & à Chenonceaux. Philibert de l'Orme était encore titu-

ɔn, [1] en récompenſe d'une qu'il a baillée au beau
mademoiſelle de Surgères [2], par ce moyen j'ay
t ceſte cy [3]. Il eſt bien vray que je ſupplye au Roy
ɔns[r] Fernel de quatre ou cinq cens livres, eſtant
que n'en ſerez marry, vous priant l'en faire ſatisfaire
oſt qu'on pourra, car je luy vouldrois bien faire
ɔur les ſervices qu'il m'a faictz; &, pour ce que je
eſtimez les choſes qui me touchent comme moy
je vous priray auſſy vous aſſeurer que là où j'auray

ſieurs autres abbayes qu'il
tre obtenues de la même
ous citerons entre autres
au diocèſe d'Evreux (voy.
ℓ., t. VII, 847; XI, 654);
ageait même avec lui les
ette dernière.
de Coligny de Chaſtillon,
V de Coligny & de Louiſe
ency, ſœur du connétable,
ɔ 1517. Il était frère de
du ſeigneur d'Andelot; il
e Beauvais, puis archevê-
ouſe, & enfin créé cardinal
rmi les bénéfices auxquels
é, nous citerons entre au-
ayes de St-Benigne de Di-
enoît-ſur-Loire, de St-Lu-
ntaine-Jehan (Sens), de St-
s & St-Germer, de Quim-
ıuluiſant, de Ferrière & de
le Pontron (voy. *Gallia*
qui devait faire au total
chiffre de revenus.
de Coſſé, fille de Réné de
de Briſſac & ſœur du maré-
ıc. Mariée à Réné de Fonſè-
de Surgères, elle ſe trouvait
ance belle-ſœur de Jean de
ui fut évêque de Tulle &
-Martial (voy. *Gall. Chriſt.*,
t. II, p. 565 & 675 & aussi Vialart *Généalogie de la maiſon de Surgères*, p. 66). Nous la voyons également qualifiée de « mademoiſelle » ſuivant l'uſage de cette époque même pour les femmes mariées, dans une lettre où Briſſac, ſon frère, la recommande au connétable : « Mademoiſelle de Surgères, ma ſœur, m'a faict entendre la ſinguliére recommandacion en laquelle, il vous a plu avoir juſqu'à ce jourd'huy elle & ſes affaires... De ma part, je ne vous en demeureray pas moins obligé qu'elle meſme, qui avec ſes enffans aura beaucoup à ſouffrir... may 1557, (mſ. Gaign. 327, f° 3).

(3) Ce paſſage nous initie aux intrigues qui décidaient ſouvent de la nomination aux bénéfices. Non ſeulement le roi nommait aux abbayes vacantes, mais il diſpoſait encore des vacances à venir, c'était ce qu'on appelait *réſerver* un bénéfice; puis il arrivait que le roi, ſans plus y penſer, s'engageait envers un nouveau poſtulant : c'eſt alors qu'il faiſait bon avoir une promeſſe ſignée pour établir ſon droit d'antériorité. Ce qu'on peut tirer ici des explications aſſez embrouillées de Dianne, c'eſt que l'abbaye de Saint-Barthélemy avait été promiſe au cardinal de Châtillon, pour le déſintéreſſer d'une autre dont il avait

moyen de vous faire plaiſir que je m'y emploiré d'auſſy bo[illegible]n cueur que je me vois recommander à voſtre bonne grâc[illegible], priant Dieu, mons^r mon allyé, vous donner ce que pl[illegible]s déſirez. De Vauluyſant [1], ce xxve jour d'avril.

Voſtre obéyſſante bonne alyé.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3208, f° 103.]

XIV.

A MONS^r, MONS^r LE DUC D'AUMALLE [2].

Dijon, 11 juillet [1548.]

MONS^r, je n'ay voullu laiſſer aller ce porteur ſans me ramentevoir en voſtre bonne grâce, & vous aſſeurer que toute ceſte compaignye ſe porte bien, laquelle n'eſt point ſans parler bien ſouvent de vous;

fait l'abandon au beau-frère de mademoiſelle de Surgères; or, l'abbaye promiſe était préciſément celle que convoitait la favorite ; elle l'obtint malgré la promeſſe antérieure, & on en trouva une autre pour le cardinal. Les laïques & ſurtout les femmes qui étaient pourvus d'abbayes en touchaient ſeulement le revenu ; tandis qu'un abbé placé à la tête du monaſtère en avait la direction : les titulaires de cette eſpèce étaient déſignés ſous le nom de *Cuſtodi nos*. Les abbayes, comme tout le reſte, étaient réſervées pour les gens de cour, & à ce ſujet, comme complément de ce que l'on vient de lire, nous citerons ce fait que trois candidats, & trois candidats d'importance, s'étaient préſentés à la fois pour la ſeule abbaye de Saint-Thierry-lez-Rheims; ces trois candidats étaient le duc de Guiſe, le Connétable & Dianne de Poytiers; le revenu, il eſt vrai, s'élevait à 12,000 livres. Mais cette fois il y eut déception pour les demandeurs, & le roi en fit don à Vieilleville, qui s'était modeſtement tenu à l'écart (voy. ſes *Mémoires*, liv. II, ch. X.)

(1) Vauluiſant, village de Champagne, à ſix lieues de Sens, avec une abbaye de l'ordre de Cîteaux, d'un revenu de ſeize mille livres, elle était proviſoirement au nombre de celles du cardinal de Châtillon.

(2) François de Lorraine, fils de

uppliant, mons^r^, de penſer que en quelque lieu où je
ue me trouverez tousjours à voſtre commendement.
y bon cueur que je déſire vous faire ſervice, je me
mande très humblement à voſtre bonne grâce, priant
mons^r^, vous donner très bonne & longue vie. De
(1), le XIe jour de juillet.

ſtre très humble à vous obéyr.

DIANNE DE POYTIERS.

. imp. mſ. Gaign. 425, f° 4.]

de Lorraine, duc de Guiſe & ette de Bourbon, fille de Fran- mte de Vendôme, était né le er 1519, avec le titre de comte e. Henri II, lors de ſon cou- ent à Rheims, érigea le comté e en duché-pairie par lettres- de juillet 1547, & appela de Lorraine à prendre « rang s ſix pers laiz en qualité de umale. » A la mort du duc de e titre devait paſſer « à ſon ilz puiſné Claude, de préſent narquis de Mayenne » &, ce qui ieux encore, gendre de Dianne ers. François de Lorraine épouſa, de décembre de cette même 548, Anne d'Este, comteſſe de dame de Montargis, fille d'Her- ſte, duc de Ferrare, & de Renée ce (voy. plus loin p. 30 et ſuiv.). uc d'Aumale ſe trouvait alors à éry en qualité de gouverneur de Dauphiné & de Savoie. l lui avait conféré ces fonctions traitement annuel de 16,000 li- puis le 9 mars 1547-1548. La ſuivante, tirée d'une lettre que lui écrivait Montmorency : « Vous avez faict, Monſyeur, grant faulte à Dyjon au roy » [mſ. Clér., t. 53, f° 8875], s'accorde parfaitement avec les paroles de la grande ſénéchale.

(1) Sous prétexte de viſiter les bonnes villes de ſon royaume, mais en réalité pour ſe rapprocher des frontières de Piémont, ſurveiller de plus près les menées de l'Eſpagnol & à l'occaſion tirer parti des événements, le roi avait quitté Saint-Germain-en-Laye vers la fin d'avril 1548, & s'était dirigé d'abord ſur Vauluiſant ; de là il ſe rendit en Champagne & y fit ſon entrée à Troyes, où il ſe trouvait le 10 mai. Sa marche eſt facile à ſuivre à l'aide de ſes lettres & des pièces officielles ſignées de lui. « De Troyes, nous dit Vieilleville dans ſes *Mémoires*, (liv. III, chap. IX), le roy traverſa toute la Bourgoigne faiſant à Dijon, Beaune & autres de la duché ſes entrées. » Puis enſuite il gagna la Savoie en paſſant par Lyon, fit ſon entrée à Chambéry, s'arrêta quelques jours à Saint-Jean-de-Maurienne, traverſa le mont Cenis, &, en paſſant par Suze & Villiana, alla juſ-

Je vous ſupplye, mons^r, de dire à mon fils [1] qu'il ne preigne point tant de peyne de peur que j'ay que cella luy préjudiciaſt à ſa ſanté.

XV.

A MONS^r, MONS^r LE DUC D'AUMALLE.

De Mâcon, 29 juillet [1548.]

MONS^r, ce gentilhomme, préſent porteur, que bien congnoiſſez, a quelque affaire par delà qu'il vous fera plus amplement entendre, & pour ce que je déſire luy pouvoir faire plaiſir, vous ay bien voullu

qu'à Turin, où il arriva vers le 15 août. Sur ces entrefaites, ayant appris la révolte de Bordeaux, il repaſſa les monts, rejoignit ſa femme à la Côte Saint-André, ſéjourna quelque temps à Lyon, puis à Moulins, où il célébra le mariage du duc de Vendôme et de Jeanne d'Albret, & rentra à Saint-Germain-en-Laye vers le milieu d'octobre. Dianne de Poytiers, dans l'éclat de ſa ſplendeur & de ſon crédit, figurait au premier rang parmi les dames d'honneur de la reine, &, en qualité de favorite toute-puiſſante, elle eut, dans ce voyage, ſa part des honneurs rendus au ſouverain. Les Guiſe comprenant le parti qu'ils pouvaient tirer de la faveur dont elle jouiſſait, multipliaient autour d'elle les avances & les petits ſoins.

(1) Claude de Lorraine, marquis de Mayenne, devint, en 1550, duc d'Aumale lorſque ſon frère François devint duc de Guiſe; il était né le 1er août 1526, & épouſa à Fontainebleau, le 1er août 1547, Louiſe de Brezé, fille de Dianne. Par lettres-patentes datées de Rheims, juillet 1547, Henri II érigea le comté d'Aumale en duché-pairie « pour ce titre, dit le roi, ne pas être & demeurer inutile & fruſtratoire, il devait écheoir, à la mort du duc de Guiſe « à ſon aultre fils puiſné Claude, de préſent appelé marquis de Mayenne, ſelon & en ſuyvant le contrat de ſon mariage fait de noſtre conſentement avec noſtre couſine Loyſe de Brezé. » Le marquis de Mayenne ſe trouvait alors à Turin pendant que ſon frère François avait établi ſon quartier général à Chambéry. Dans une lettre du connétable au duc d'Aumale, datée de Dijon 8 juillet 1548, nous liſons : « Je vous ſuplye, ne croyes pas ce que vous eſcrypt madame la grant chenechalle

ipre la préſente pour vous ſupplier, mons^r^, l'avoir en ceſt ire pour recommandé & luy faire tout le plaiſir que s pourrez, car c'eſt ung perſonnaige qui a faict des ſers au Roy, à ce qu'il dict, & qui eſt pour luy en faire; pour l'eſpérance que ne le mecterez en obly, feray fin, nt Dieu, mons^r^, vous donner bonne & longue vie. De con [1], le XXIXe jour de juillet.

Voſtre très humble à vous obéyr.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. 430, f° 5.]

leſtre du Roy. » [Mſ. Cléramb., , f° 8859.] Que pouvait dire cette : ſi rapprochée par ſa date de que nous donnons ici? Quoi qu'il it, cette phraſe ſuffit à elle ſeule montrer l'état de défiance & de ie dans lequel vivaient tous ces de cour.

) La reine, malgré ſa groſſeſſe, voulu être du voyage; on s'était avancé à petites journées juſqu'à , où l'on ſe ſépara, la reine gardant elle toutes ſes dames d'honneur . *Mém.* de Vieilleville), le roi continua ſa route vers le Piémont avec les gentilshommes de ſa ſuite. La : revint alors ſur ſes pas pour attendre le roi à Moulins, dans l'ancien château du connétable de Bourbon, qui avait été définitivement réuni à la couronne, après avoir paſſé par les mains de Louiſe de Savoie. « Il y avait là un palais magnifique, conſtruit par les ducs, avec de beaux jardins, des forêts, des fontaines & toutes ſortes de ſomptuoſités dignes de la demeure d'un prince. » (Voy. Collect. des doc. inéd., *Relations des ambaſſadeurs Vénitiens*, t. Ier, p. 35). C'était donc une réſidence tout à fait convenable pour l'état dans lequel ſe trouvait la reine, & où elle pouvait ſe repoſer juſqu'à l'époque du rendez-vous fixé pour le mois de ſeptembre à la Côte Saint-André.

XVI.

A MONS^r, MONS^r D'AUMALLE.

Moulins, 19 aout ; [1548.]

MONS^r, je m'estois obliée de vous envoyer les lectres que la Royne de Navarre (1) m'avoit escriptes, par l'homme du prieur de Macherais (2); j'eusse esté bien marry d'y faillir voiant l'honnestetté de ladicte lectre (3); vous les monstrerés à mons^r le marquis (4),

(1) Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, fœur de François Ier, fille de Charles d'Orléans & de Louise de Savoie, était née le 11 avril 1492; mariée d'abord à Charles d'Alençon, elle épousa, en 1527, Henri d'Albret, roi de Navarre & prince de Béarn; elle mourut le 21 décembre 1549. (Voy. sur sa vie l'introduction de ses *Lettres* publiées par Génin, & une biographie fort complète dans la *Revue chrétienne*, mars, avril & mai 1861.

(2) Jehan Le Gruyer, chanoine de l'église de Troyes, était prieur du monastère de Macheray dès 1545. Ce monastère, de l'ordre de Grandmont, avait été fondé en 1168 par Guillaume de Dampierre (voy. Levesque, *Annales ordinis Grandimontis*, p. 377, 439 & suiv.). Outre ses fonctions de prieur, Jehan Le Gruyer exerçait encore celles de gouverneur de la seigneurie d'Arcyes-sur-Aulbe pour le compte de Dianne de Poytiers. Il figure même dans divers paiements & transactions avec les habitants du lieu, comme agissant au nom de la dame suzeraine (voy. Bibl. imp., *Cabinet des titres*, dossier : POYTIERS). Quant à l'homme du prieur, c'était probablement quelque moine du monastère chargé de porter les messages.

(3) Il est curieux de constater les excellents rapports qui existaient entre Marguerite d'Angoulême & Dianne de Poytiers, entre ces deux femmes qui semblent si différentes par le caractère qu'on leur attribue & la réputation qu'on leur a faite. Nous avons du reste le témoignage de la fœur de François Ier pour confirmer ce que dit ici la favorite de Henri II. On trouve en effet les lignes suivantes dans une lettre de Marguerite d'Angoulême à M. d'Isernay, auquel elle écrit le 17 juin 1547 : « J'ay reçu toutes les lettres que vous m'avez escriptes avec cette de madame la duchesse de Valentinois, à laquelle je fais responce, comme vous verrez, vous priant de la luy présenter & l'asseurer que je me tiens tant contente des bons propos qu'elle m'a escripts, & que vous m'avez mandés, que, quant mes services n'auroient aultre récompense que de sa bonne volonté, si veula-je entièrement satisfaire à Mr de Charlus pour l'amour d'elle à qui toute nostre maison est plus tenue qu'à femme du monde.... (*Lettres de Marguerite d'Angoulême* publiées par Génin, t. Ier, p. 333.)

(4) Le marquis de Mayenne, frère du duc d'Aumale. (Voy. p. 26, n. 1.)

ıs y trouverez tous deulx ſes recommandacions. Les autres ıvelles de par deçà : l'on y veit à la façon accouſtumée, eſt tout ce que vous puys mander pour ceſt heure, ſy ı que je vous ſupplie que je demourre en voſtre bonne ce, & croire que n'en départirez jamais à perſonne qui ire plus la garder que moy, & à laquelle très humblement recommande, priant Dieu, mons^r^, vous donner bonne ongue vie. De Moullins, ce XIXe jour d'aouſt.

Monsr m'a commendé vous faire ſes recommandacions & ıs a eſcript il n'y a que deux jours par l'homme du prieur Macheretz.

Voſtre très humble & obéyſſante

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. 425, f°32.]

XVII.

A MONS^r^, MONS^r^ LE DUC D'AUMALLE.

[? Du 24 au 25 août 1548.]

MONS^r^, je ne vous ſçaurois aſſez très humblement remertier de la peyne qu'avez prinſe à m'eſcripre de voſtre main ; s'il vous plaiſt, vous m'excuſerez je n'en faiz aultant de la myenne, car je ſuys icy arrivée ıſſy laſſe qu'il eſt poſſible, & ne me ſuys peu garder de tor- ıenter quant j'é veu voſtre frère, toutesfoyz, mons^r^, il ſe orte aſſez bien, & ay eſpérance que pour ceſte foiz il n'en

aura que le mal [1]; je mecteray peyne de le faire bien garder tant que feray avec luy. *Et quant à ce qu'il vous plaift me mander de mons^r d'Avanfon* [2], *que le Roy luy accorde fa Maiftrifſe des Requefte, je vous remertie très humblement, mons^r, de la peyne qu'en avez prinfe*, & n'en ay affaire pour feft heure, mais s'il advenoit que j'en euffe befoing, je ne fauldrois de vous en advertir, comme à celluy qui me vouldroit fecourir en mes affaires [3]. Et quant à ce que me mandez que le Duc de Ferrare vient trouver le Roy à Thurin, j'en fuys très aife encores que c'eft pour fy bonne occafion & pour mectre une fin à voftre mariage [4], qui ne

(1) Il s'agit probablement ici d'un furcroît de fatigue pour le marquis de Mayenne à l'occafion de la vifite du roi en Piémont, &, dans un excès de follicitude, Dianne, fans beaucoup de peine, avait obtenu qu'il vînt prendre quelque repos auprès d'elle & de fa femme. (Cf. lettre du 11 juillet p. 26).

(2) Jean de Saint-Marcel, chevalier feigneur d'Avançon & de Champfaur, fut pourvu de la charge de maître des requêtes par lettres du 21 août 1548 & fut reçu en juillet 1549 (voy. Blanchard, *Généalogie des maîtres des requêtes*, p. 283). Il fut enfuite préfident au grand confeil, confeiller d'Etat, ambaffadeur à Rome & furintendant des finances du roi. Il époufa Philippine Alleman d'Alliers.

(3) Par l'influence des Guife, Dianne obtenait tout ce qu'elle voulait pour fes créatures, & à leur tour les Guife ne fe faifaient pas faute de mettre à profit la faveur de Dianne dans l'intérêt de leur puiffance. C'était une touchante réciprocité de bons offices; quant au roi, preffé de toutes parts, il fallait qu'il donnât des deux mains. Sur l'habileté des Guife à fe faire des clients par les fervices qu'ils rendaient, (voy. Bouillé, *Hiftoire des ducs de Guife*, t. Ier, p. 183.

(4) On trouvera, au fujet de ce mariage, des détails fort curieux dans une lettre de François de Rohan au duc d'Aumale. [Voy. mf. Cléramb., t. 54, f° 8941]. Il avait d'abord été queftion de faire époufer à l'héritier des Guife la plus jeune des filles du duc de Ferrare, & encore cette union ne devait-elle avoir lieu que lorfque l'aînée ferait devenue la femme du roi de Pologne; mais la cadette ne comptait encore que douze ans à peine, & bien qu'on affurât le duc « qu'elle étoit belle & bien nourye & grande pour fon ayge », il la trouva un peu jeune & lui préféra fa fœur aînée, qui lui fut définitivement accordée en dépit des projets qu'on avait formés pour elle. En effet, les *Mémoires* de Vieilleville (liv. III, ch. VIII), nous apprennent que le duc de Ferrare, mari de Renée de France, tante de Henri II, s'étant avancé jufqu'à Turin « pour bienveigner le roy & luy offrir fon fervice, à cefte entrevue le

moindre plaiſir que à vous, comme celle qui déſire ırer en voſtre bonne grâce, à laquelle très humble- ne recommande & qui veult demourer

.tre très humble & obéyſſante

DIANNE DE POYTIERS.

imp., mſ. Gaign. 418, f° 79.]

XVIII.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYÈRES.

Mezieu, 18 ſeptembre [1548.]

MONS^r mon allyé, j'é veu tout ce que m'avez eſcript, & m'avez faict bien grand plaiſir de m'avoir faict entendre de toutes choſes, & meſmes de les eſcolliers de Paris s'eſcarmouchent encores (1);

de la fille ayſnée dudict duc ſut mis en avant & accordé. » e du 22 octobre 1548, adreſ- Maugiron au duc d'Aumale, plaçait à Suze pendant l'expé- Bordeaux, nous fournit les ivants ſur la jeune princeſſe : bien d'advis que vous faſſiez de faire voz affaires par delà, plus toſt la veniez trouver où eur de Guyſe la doit mener, us aſſeure qu'elle eſt autant e & vertueuſe qu'il y en ayt monde, & ne ſuis point ſeul opinion. » [Mſ. Gaign. 2871, oici encore en quels termes de ſes lieutenants lui annonçait l'arrivée de la jeune princeſſe en Piémont : « Si eſt-ce, Monſeigneur, que par le corps-Dieu vous avez l'une des plus belles & honneſtes princeſſes que j'aye jamais veu, & ay paoure que des grâces & contentements que Dieu vous donne en ce monde il ne vous en pugniſſe quelque petit en l'aultre. » (Mſ. Gaign. 328, f° 25). Le poëte Ronſard compoſa en ſon honneur les quatre vers ſuivants :

Vénus la ſainte en ſes grâces habite,
Tous les amours logent en ſes regards,
Pour ce, à bon droit, cette dame mérite
D'avoir été femme de notre Mars.

(1) Des querelles s'étaient élevées entre les religieux de Saint-Germain-

quelle chose j'ay remonstré au Roy, lequel en escript & a envoyé dépesche pour y donner ordre. De vostre part je vous prye de regarder tousjours pour sçavoir de toutes nouvelles pour y remédier le myeulx que vous pourrez, & advertir le Roy des choses que verrez estre nécessaires pour son service. Et quant à ce que m'avez mandé de l'estat de auditeur des comptes qui a vacqué, le Roy sçayt très bien le don qu'il a faict à vostre filz de la première qui viendroit à vacquer; mais, voiant les affaires qu'il a, il en a faict son prouffict, si est ce qu'il m'a dit que plus tost il luy baillera autant d'argent que ledict office vault [1]; mais il fault avoir ung peu de

des-Prés & les écoliers de l'Université de Paris, à propos du vaste terrain qui porta longtemps le nom de Pré-aux-Clercs. Les écoliers avaient fait choix de cet emplacement pour s'y réunir & prendre leurs ébats; les religieux, de leur côté, prétendaient y remiser leurs voitures & en faire un lieu de passage pour les charrois de l'abbaye; la jeunesse des écoles s'opposa de toutes ses forces à cette prétention qui gênait ses jeux. Ce fut d'abord un échange de paroles assez vives, puis des mots on en vint aux voies de fait. Les émeutes dont il est question dans cette lettre commencèrent le 14 juillet 1548. Excités par Pierre de la Ramée, principal du collége de Presle, les écoliers envahirent le grand clos de l'abbaye & en dévastèrent les vergers & les treilles à coups de pierres & de bâtons; mais une fois lancés, ils n'étaient plus faciles à retenir & ils profitèrent de l'occasion pour aller mettre au pillage les jardins d'un conseiller au grand conseil nommé Charles Thomas, dont ils disaient avoir à se plaindre, ils s'attaquèrent aussi aux maisons bâties sur la censive de l'abbaye. Le plaisir qu'ils trouvèrent à cette équipée fut doublé encore par la résistance qu'on leur opposa; le soir arrivé, ils se retirèrent en ordre de bataille, tout glorieux des branches d'arbres & des ceps de vignes qu'ils emportaient comme trophées de leur victoire; puis, avec ces dépouilles, ils allumèrent un immense feu de joie sur la montagne Sainte-Geneviève. Ce premier succès amena pour les jours suivants de nouveaux désordres qui finirent par prendre de telles proportions que le Parlement dut intervenir; une procédure fut entamée & dura près de deux ans. Enfin, le 14 mai 1550, fut rendu un arrêt qui mit un terme à ces différends, en fixant les limites du grand Pré-aux-Clercs, dont l'entière propriété fut adjugée aux écoliers avec défense, sous peine d'amende, de les troubler dans leurs droits. (Voy. Félibien, t. III, p. 1025, & Gilles Corrozet, *Antiquités de Paris*, f° 168.)

(1) C'est de Jean, seigneur de Humières & de Bequencourt qu'il est question dans cette lettre; il était l'aîné des fils de l'*allié* de Dianne. Voici, sur

patience, eſtant aſſeuré que tout ce qui vous touchera j'en feray comme pour moy. Au demourant je vous envoye ung mémoirre que le Roy m'a commendé du logis qu'il entend qu'il ſoit faict pour mons^r ſon filz, pour la Royne d'Eſcoſſe & pour mes dames [1] ; vous ſuyverez en cella l'intention du Roy & ferez au reſte le myeulx que pourrez. J'ay eſpérance que nous vous verrons bien toſt, qui ſera cauſe que ne vous feray plus longue lectre ; & ſur ce me recommanderay bien fort à voſtre bonne grâce, priant Dieu, mons^r mon allyé, vous

cette affaire & ſur le mémoire relatif au logement, dont il eſt queſtion quelques lignes plus loin, des renſeignements curieux que nous fournit une lettre du roi à M. de Humières : « J'ay eſté très aiſe, lui dit-il, d'avoir veu comme mes enfans continuent de ſe porter de bien en mieulx, & povez eſtre ſeur que ne me ſçauriez faire plaiſir ne ſervice plus agréables que de m'advertir, le plus ſouvant que pourrez, de leurs nouvelles ; & pour ce que j'eſpère aller bien toſt à Sainct Germain-en-Laye j'ay adviſé de faire dreſſer & accommoder pour eulx & pour ma fille, la royne d'Eſcoſſe, les ſalles & chambres, tant de deſſus la mienne, que de deſſus celles de ma femme, de mon oncle, le roy de Navarre, & de mon couſin, le coneſtable, comme verrez par le mémoire que je vous envoye, & mande à St Germain qu'il y face incontinant beſongner en la meilleure dilligence qu'il ſera poſſible. Au demourant, mon couſin, ma couſine la grand feneſchalle m'a faict requeſte pour voſtre fils de Becquencourt de l'office d'auditeur de mes comptes à Paris, puis naguères vacqué par le treſpas d'un nommé Potarde, ſuivant la promeſſe que je luy avois cy-devant faicte du premier deſdicts offices qui viendroit à vacquer, ce que je ne luy ay peu accorder pour ce que jà j'avais faict eſtat de l'argent qui proviendroit d'icelluy office pour employer en mes affaires qui maintenant ſont merveilleuſement preſſez, actendu meſmement qu'il ſe retire peu de deniers de Guyenne à cauſe des troubles & émotions que ſçavez qui y ſont ; mais vous povez eſtre ſeur, mon couſin, que devant qu'il ſoit guières je feray bailler à voſtre dict filz autant d'argent que ledict office aura eſté vandu, cependant il aura ung peu de patience. A Mezieu, 18 ſeptembre 1548. » [Voy. B. imp. Mſ. 3120, f° 68.] Comme compenſation, ſans doute, à cette place d'auditeur dont le roi avait eu beſoin, Jean de Humières fut nommé, le 3 décembre ſuivant, gouverneur de Péronne, Montdidier & Roye ; il prenait, il eſt vrai, la place de ſon père, mais c'étaient au moins de bons appointements qui ne ſortaient pas de la famille.

(1) Marie Stuart, alors âgée de ſix ans, avait débarqué à Roſcoff, près de Morlaix, le 20 août 1548 ; elle venait pour être fiancée à François II, dont il eſt ici queſtion, ainſi que de ſes deux ſœurs, *Meſdames* Eliſabeth & Claude, l'une âgée de trois ans, l'autre d'un an

donner ce que plus désirez. De Mezieu [1], le XVIIIe jour septembre.

Faictes faire deffense que personne de Paris ne voise St Germain pour l'amour du dangier de mort qu'on dict est au dict lieu de Paris de peur des garnemans [2].

Vostre obéyssante & bone amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. ms. 3128, f° 7.]

à peine. Dès le débarquement de Marie Stuart, Henri II s'occupa de la question d'etiquette qu'il régla de la manière suivante dans une lettre à M. de Humières : « Quant à ce que demandez quel rang je veulx que tieigne ma dicte fille la royne d'Escosse, je vous advise que j'entendz qu'elle marche devant mes filles, car le mariaige de mon filz & d'elle est arresté & conclud, & sans cella elle est royne couronné, & comme telle je veulx qu'elle soit honnorée & servie... Thurin, 24 août 1548. » [Ms. 3134, f° 12. Voy. aussi sur les dispositions qui furent faites à St-Germain pour le logement de la famille royale Ms. 3120, f° 69; & encore Ms. 4480 *passim*.]

(1) Mezieu, aujourd'hui *Meyzieux*, à quatre lieues de Lyon ; on y voit encore les débris d'une vieille tour bâtie sur une colline, les restes peut-être du château où résidait le roi de France lorsqu'il passait par cette ville.

(2) *Les garnemens*, ce sont les écoliers de l'Université, dont il a été question au début de la lettre ; quant au danger de mort, on croyait avoir reconnu plusieurs cas de peste à Paris, & nous trouvons à ce sujet les détails suivants dans une lettre de Caterine a M. de Humières : « Il m'a esté dict qu'il y a à présent fort grant dangier à Paris & que l'on s'i meurt bien fort, pour ceste cause je vous prye de vous en enquérir & le sçavoir à la vérité, affin de donner ordre que ceulx qui viendront de Paris n'entrent où seront mes dicts enffans, & que l'on s'en preigne bien garde... De Lyon, le IIIIe jour de septembre. » (Voy. Bibl. imp. Ms. 3120 f° 41.)

XIX.

A MONSr, MONSr DE HUMYÈRES.

Tarare, 3 octobre [1548].

MONSr mon allyé, j'ay faict entendre au Roy tout le logis dont m'avez escript & vostre advis sur le tout. Ledict Sr veult nommément que madame Ysabal & la Royne d'Escosse (1) soient logées ensemble, parquoy vous choisirez la meilleure chambre pour elles deux & pour leur suitte ; car ledict Sr veult que dès le commancement ilz s'acointent toutes deux, par quoy vous y tiendrez la main ; ledict Sr m'a commandé vous l'escripre & que vous ferrez le mieulx que vous pourrez, car il menne avec luy grande compaignie pour loger dedans le chasteau (2). Il vous a escript aussi

(1) Elisabeth que l'on appelait Elisabel & par abréviation Isabel, était née le 13 avril 1545 & fut mariée le 22 juin 1559 à Philippe II roi d'Espagne. — Marie Stuart alors âgée de six ans.

(2) Le roi Henri II ne laissait à personne le soin du logis de ses enfants &, comme le prouve sa correspondance, il s'en préoccupait d'une manière toute spéciale. Voici à ce sujet une de ses lettres à M. de Humières qui nous fournit de curieux renseignements en même temps qu'elle est un commentaire tout naturel des recommandations de Dianne : « Mon cousin, pour ce que ma fille la royne d'Escosse pourra arriver à St Germain-en-Laye environ le XVIIIe de ce mois, & moy bien tost après, vous envoirez, incontinent la présente receue, faire acoustrer le logeis de Carrières pour, icelluy estant acoustré & en ordre, y mener mes enfans, avecques lesquelz ma dicte fille la royne d'Escosse y logera jusques à ce que je soye par delà, & cependant l'on nectoira le chasteau dudict St Germain-en-Laye, pareillement la bassecourt & le villaige, & fera-l-on audict chasteau, ce que sçavez que j'ay ordonné y estre faict, beaucoup mieulx & plus aisément que si mesdictz enfans y estoient, lesquelz aussi ne se trouveront que mieulx de changer ung peu l'air. Au demeurant, mon cousin, vous donnerez charge à La Salle que, suivant ce que je luy escriptz présentement, il donne ordre de ne laisser venir audict St Ger-

pour faire ramener mons^r et mes dames, vous ferez bien de le faire le plus toſt que vous pourrez. Je ne vous feray point plus longue lectre, ſinon que me trouverez tousjours à voſtre commandement, priant Dieu, mons^r mon allyé, vous donner ce que déſirez. De Tarare, ce IIIe d'octobre.

Voſtre bonne allyée & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3128, f° 10.]

XX.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYÈRES.

St-André, 7 octobre [1548].

MONS^r mon allyé, je vous veulx bien advertir que le Roy ne trouve point maulvais le voiaige que vous avez faict, & me ſemble que vous ne debvez faſcher de la fortune de voſtre belle mère (1), car elle a bien veſcu en ce monde & aſſez longuement. Quant vous

main & principallement au chaſteau perſonne, ſoit maçon, manouvrier ou autre, de lieu ſuſpect de malladie contagieuſe, & tiendrez main que le ſemblable ſe face à Poiſſy & aux villiaiges d'alentour, affin que quant je y feray il n'y puiſſe avoir danger... à la Breſle, IIe jour d'octobre 1548. » [B. imp. Mſ. 3120, f° 69.]

(1) Barbe de Hallwin, de la famil des Hallwin originaires de Flandr avait épouſé Charles de Contay, ſ gneur de Morcourt & de Fricourt; père, Jean IIe du nom, ayant vécu qu'en 1473, elle devait à l'époqu ſa mort avoir fort près de 80 ar qui concorde parfaitement avec c dit ici Dianne de Poytiers & ce qu

aurez faict, vous ferez bien de vous en retourner pour donner ordre partout, car je vous asseure que le Roy ne séjournera que deux ou troys jours à Moulins, & puys s'en ira droict à St-Germain. Et, pour l'espérance que j'ay de vous veoir bien tost, ne vous feray plus longue lectre, sy n'est pour asseurer que là où vous aurez affaires de moy que me trouverez à vostre commendement, d'aussy bon cueur que je me vois recommander bien fort à vostre bonne grâce, priant Dieu, mons^r mon allyé, vous donner ce que plus désirez. De St-André [1], le VIIe jour de octobre.

Votre parfete bone alyé & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

Je ne vous escriptz point du logis parce que je l'escriptz à madame de Humyères qui vous en fera part [2].

[B. imp. mf. 3128, f° 12].

trouvons dans une lettre de Catherine de Médicis à M. de Humières : « J'ay veu, lui écrit-elle, par vos lettres que vous m'avez escriptes, comme vous avez esté constrainct de vous en aller pour les obsecques de feue Madame de Contay, vostre belle-mère, qui est décédée, dont j'ay esté & suys fort déplaysante, & cognoissant qu'elle avoit passé son temps en l'eage de s'en aller en repos avec nostre Seigneur... St André, VIIIe jour d'octobre. » [Bibl. imp. Mf. 3120, f° 46.] Et le roi, dans une lettre datée du même jour, [*ibid.* f° 70], ajoute : « Il ne fault que aiez doubte que je n'aye trouvé bonne vostre allée devers elle, car si vous eussiez faict autrement vous eussiez failly à vostre debvoir. »

(1) Le roi, contrarié dans son voyager par les nouvelles de Guyenne, revint beaucoup plus tôt qu'il ne l'avait d'abord pensé ; il retrouva, le 12 septembre, la reine qui s'était avancée à sa rencontre jusqu'à la côte St-André &, le 28 septembre, il donna à Lyon le spectacle de son entrée triomphale comme contre-partie aux troubles qui ébranlaient ailleurs les provinces de son royaume ; puis, sans doute, rassuré par les dépêches du connétable, il resta quelque temps à visiter tous les pays voisins & même quelques villes du Dauphiné. — St-André dont il est ici question est un petit village du Forez, entre Tarare & Moulins.

(2) Le roi voulait que l'on conduisît de suite à Carrières ses enfants, qui se trouvaient alors à St-Germain, pou

XXI.

A MONSr MON ALLYÉ, MONSr DE HUMYÈRES.

Chavaigne, 15 octobre [1548].

MONSr mon allyé, à ce que j'ay veu par voſtre lectre, vous eſtes bien aiſe de mes honneurs (1), de quoy je m'en tiens toute aſſeurée comme l'une des meilleures amyes que vous ayez, vous aſſeurant que je me resjouyſt autant qu'il eſt poſſible de quoy nous allons à St-Germain pour l'envye que j'ay de vous veoir; j'ay l'eſpérance que nous nous feſtoirons bien, toutesfoiz je penſe que ſe ne ſera encores d'un mois au moyen des nopces de monsr de Vendoſme (2) que le Roy a envye de

qu'il fût poſſible de prendre dans cette dernière réſidence certaines diſpoſitions intérieures dont il avait lui-même donné les indications (voy. les notes des lettres précédentes.)

(1) La ſeigneurie de Valentinois, qui n'était à l'origine qu'un ſimple comté, avait appartenu déjà aux ſeigneurs de Poitiers. Louis de Poitiers en avait fait don à Charles VII, alors Dauphin; Louis XII l'érigea en duché au profit de Céſar Borgia, auquel il ne tarda pas à la retirer pour le punir de s'être allié aux ennemis de la France. Dianne, uſant de l'influence qu'elle avait déjà ſu conquérir à la cour, réuſſit à ſe faire rendre par François Ier l'uſufruit de ce duché; mais, bien que ſes prétentions allaſſent encore plus loin, elle ne put obtenir le titre, objet de ſon ambition, que ſous le règne de Henri II. Ce titre lui fut en effet conféré par lettres-patentes du 1er octobre 1548, confirmées par un édit du 28 avril 1550 (Voy. Iſambert, t. XIII, p. 61).

(2) Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, né le 22 avril 1518, épouſa, le 20 octobre 1548, Jeanne d'Albret, fille de Marguerite de Valois & couſine de Henri II (Voy , dans la *Cronique du roy François* Ier, le récit des fêtes ſplendides qui eurent lieu à l'occaſion des premières fiançailles de cette princeſſe avec Guillaume III, duc de Clèves & de Juliers; — dans les *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, t. III, les proteſtations de Jeanne d'Albret , au ſujet de ce mariage; — enfin le contrat de mariage dans le *Recueil des Traités*, t. II, p. 246). Jeanne d'Albret, la fu-

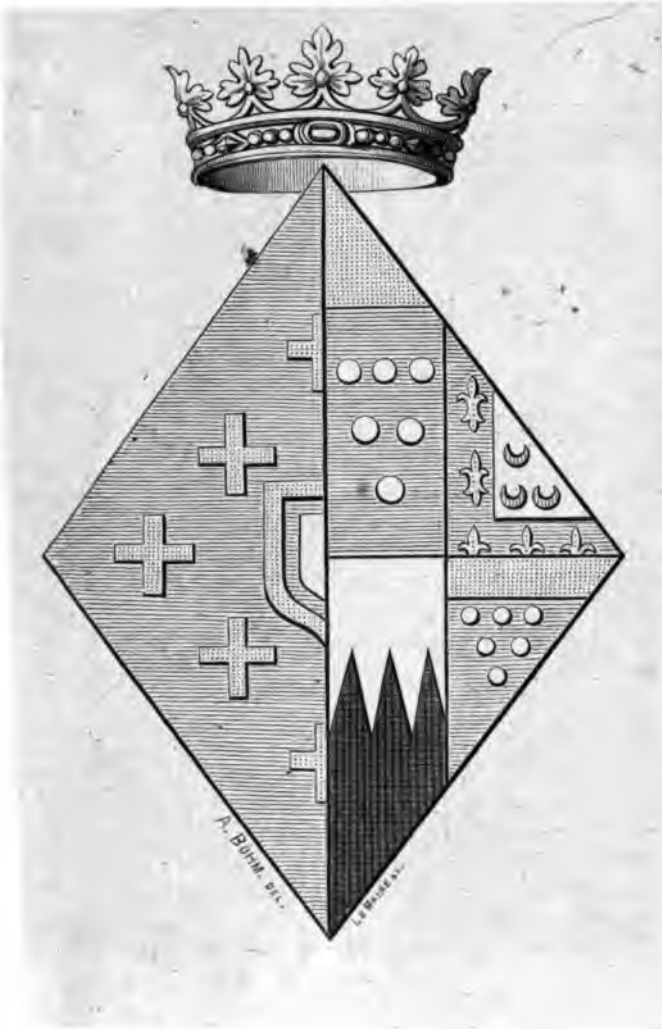
A. BOEHM. DEL.
LE MAIRE SC.

ARMES DE DIANNE DE POYTIERS,

DUCHESSE DE VALENTINOIS

En prenant ſon nouveau titre de ducheſſe de Valentinois, Dianne de Poytiers prit auſſi l'écuſſon que nous reproduiſons ici, le ſeul dont nous puiſſions certifier l'authenticité parfaite et que nous avons retrouvé dans un manuſcrit de la Bibliothèque impériale [Mſ. 6183, anc. 2301, ſuppl. fr.]. Ce manuſcrit, dont la reliure étale avec une complaiſante coquetterie les armes & les emblêmes de Dianne & l'H royale amoureuſement enlacé au D de la favorite, nous a offert à ſa première page, l'écuſſon de la ducheſſe de Valentinois avec ſes couleurs parfaitement conſervées.

L'écuſſon ſe diviſe en deux parties, au premier : *d'azur à huit croiſettes d'or poſées en orle autour d'un écuſſon auſſi d'or comblé d'azur & l'azur rempli d'argent*, qui eſt BREZÉ. Au ſecond, écartelé au premier & au troiſième : *d'azur à ſix beſans d'argent au chef d'or*, qui eſt SAINT-VALLIER; au ſecond : *d'azur ſemé de fleurs de lys d'or, au quartier d'argent, à trois croiſſants mal ordonnés de gueules*, qui nous paraît une CONCESSION ROYALE! C'en était une de plus ajoutée à tant d'autres. Quant aux trois croiſſants de gueules, nous y voyons une alluſion à cette eſpèce de patronage olympien ſous lequel la ducheſſe s'était placée & à la fameuſe deviſe du roi : *Donec totum impleat orbem*. Enfin, au quatrième : *d'argent aux emmanchés de ſable*. Un petit détail de l'hiſtoire de la maiſon de Poitiers (voy. P. Anſelme, t. III, p. 261), nous donne le mot de cette énigme héraldique. En l'an grâce 1414, un certain Nicolas Ruffi marquis de Contron en Italie, ayant manifeſté de trop vives ſympathies pour le parti de Louis d'Anjou, fut privé de tous ſes biens & obligé de s'expatrier; il vint s'établir en France où il épouſa Marguerite de Poytiers, fille de Louis de Poytiers. Son beau père ne tarda pas lui-même à devenir ſon gendre en prenant pour femme Polixène Ruffo, fille de ce marquis de Contron. Nicolas Ruffo étant mort ſans poſtérité, ſes armes [voy. Bibl. imp., Mſ. ital. 361, à la fin *Cognomi delle famighi nobili di Fermo* blaſon 78; & Mſ. 362, au commencement, blaſon 34, *Ruffi*], ſon titre & ſes droits éventuels à ſes ſeigneuries confiſquées paſſèrent dans la famille de Poytiers. Les ancêtres de Dianne conſervèrent longtemps ce titre de marquis de Contron ſans bien ſe rendre compte de ce qu'il pourrait leur rapporter un jour. Mais la ducheſſe de Valentinois qui calculait fort bien en toutes choſes comprit qu'il pourrait y avoir là quelque profit à faire; elle commença donc par placer ces armes dans ſon écuſſon puis enſuite, comme nous le verrons plus loin, elle revendiqua les droits dont elles étaient le ſigne, de toute la force de ſon crédit, avec toutes les ardeurs de ſa convoitiſe, & voilà pourquoi les armes des RUFFI figurent dans l'écuſſon de la ducheſſe de Valentinois.

faire, mais je penſe que ſe ne ſera pas ſans débatre [1]. A ce que j'entendz tout s'en va bien d'accord; je ne vous ſçaurois que mander autre choſes, ſy n'eſt que tout ſe porte bien par deçà, qui ſera fin & a tant me recommanderay à voſtre bonne grâce, priant Dieu, mons^r mon allyé, vous

ture mère de Henri IV, avait réſiſté de la manière la plus énergique à l'accompliſſement de ſon mariage avec le duc de Clèves; pour l'obliger à céder, on l'avait même « faict foueter par la baillyve de Caen, ſa gouvernante. » C'eſt elle qui nous le raconte dans les proteſtations authentiques qu'elle fit dreſſer officiellement lorſqu'elle eut recouvré la libre diſpoſition de ſa perſonne. Il paraîtrait que le nouveau mariage, dont il eſt ici queſtion, ne lui inſpira point les mêmes répugnances que le précédent, comme le prouverait un paſſage aſſez piquant d'une lettre de Henri II à MM. le connétable & d'Aumale: « Je vous ranvoye, leur dit-il, ſe porteur pour vous randre conte des noſes de Monſyeur de Vandôme quy furent ier, & vous aſure que je ne vys james maryée plus joyeuſe que ſete ſy; & ne fyt james que ryre; je croy quy ne luy a pas fayt grant mal. [Mſ. 3122, f° 7.] Dans une lettre d'affaire de Briſſac au duc d'Aumale, nous trouvons encore une petite pointe ſur ce mariage: « Je veulx vous dire, lui écrit-il, comme les nopces de Monſ^r de Vendoſme feurent avant yer, et a fort bien faict ſon devoir de jour & de nuyt..... Moullins, XXIII octobre. » (Voy. B. imp., Mſ. Gaign. 325, f° 119.) Nous laiſſons la fin de la lettre dans le manuſcrit, parce qu'elle eſt un peu trop gauloiſe pour l'impreſſion.

(1) Cette phraſe de Dianne nous eſt complètement expliquée par la lettre ſuivante de Henri II au connétable & au duc d'Aumale: « Se quy m'a fayt tarder à vous eſcryre s'a eſté la venue du roy de Navare, lequel m'eſt venu trouver an ſete vyle; l'on m'avoyt averty quy dyſoyt quy parleroyt byen à moy, ſe que j'atandoys an grant devoſyon, toute foys ſa colère ſ'et refredye & m'a tyns les plus dous proupos quy l'eſt poſyble, & pour ne me parla d'otre choſe & voyant quy ne me feſoyt ſanblant de ryens, je luy dys ſy ne vouloyt meſtre fyn à ſe quy m'avoyt promys, quy eſtoyt du maryage de ſa fylle, i fyt ſe quy peut pour l'alonger, mes je luy dys quy falloyt quy le fyt, & que ce fut dedans dymanche, ſe quy m'a acordé; les contras ſont tous paſé & les noſes feront dymanche; &, quant à ſe quy me touche, j'an ſuys quyte à bon marché, je luy balle ſeulemant quinſe mille frans tous les ans pour le couverenemant de ſon reaume, s'et moyns que je ne luy avoys ofert par Mounys, car, ſy vous ſouvient, je luy avoys ofert dis myle eſcus..... Voylà coume tout eſt paſé, il eſt vayray que ma boune tante & ſon mary ſe vellent le plus grant mal du monde, elle n'ème déjà guyers ſon beau-fylz..... » [Mſ. 3129, f° 1]. Cette brouille dans le ménage entre le père & la mère fut encore quelque temps à s'apaiſer comme nous le voyons par les détails ſuivants que nous fournit une lettre de Henri II: « La reyne de Navare eſt le plus mal quy l'eſt poſyble aveque ſon mary pour

donner ce que vous désirez. De Chavaigne [1], le d'octobre.

Ne faillés de tenir la main que toutes ses fer cordent bien [2], car sy le Roy entend qu'il y aici il n'en sera pas contant.

Vostre parfete bone alyé & amye.

DIANNE DE POYTI

[B. imp., ms. 3208, f° 10].

l'amour de sa fylle laquele ne tyent conte de sa mère. Vous ne vytes james tant pleurer que a fayt ma tante au partyr, & sy n'eust esté moy é ne fut james retournée aveque son mary..... » [Ms. 3122, f° 13.] Comme Dianne le dit fort bien dans sa lettre, ce mariage ne se fit pas *sans débattre*.

(1) Chavagne ou Chavanne, aujourd'hui Chevagne, petite paroisse à trois lieues & demie de Moulins; avec ces indications topographiques on peut se rendre compte presque, jour par jour, de la marche du roi & de sa suite pour rentrer à St-Germain.

(2) La reine d'Ecosse venait d'arriver avec les femmes de sa suite, au milieu des femmes & gouvernantes qui se trouvaient en fonctions auprès des enfants du roi; de là les jalousies que Mme de Humières éta calmer; du reste Henri II bonne manière, en ordon renverrait toutes les perf gères & que la jeune rein par les femmes & les of maison de ses enfants. Voi que nous trouvons à ce su des lettres du roi : « Je vou lectres que j'escriptz au macre, mon maistre d'ho quelles je luy mande que que madicte fille sera audi il renvoye en leurs maiso officiers qui sont avecque veulx qu'elle soit servie de c dicts enfants... de St Andr 1548. » [B. imp., Ms. 3

mesme Jay enten
qui estes tous
dont je suys
mettez une
et qui touche
Jay esperance
plus la voulu
achever li
estre bien
nous mett
diligente
ayez bien
la saint ge
serons q
en mo

XXII.

A MESSIEURS LE CONNESTABLE (1) ET LE DUC D'AUMALLE.

[? Moulins, 18 octobre 1548.]

MESSrs, j'ay entendu par monsr d'Andelot (2) que estes tousjours en bone santé, dont je suys très aise, & que metez une sy bon ordre en tout ce qui touche ses mutins (3), que j'ay espérance qu'ilz n'y etourneront plus. Je vouldrois que eussiez achevé le de-

(1) Anne de Montmorency, fils de Guillaume de Montmorency & d'Anne Pot, de la famille des Rochepot, était né en 1493. François Ier le nomma connétable de France en 1538 (Voy. sa Vie dans Brantôme). Il avait épousé Magdeleine de Savoie, fille de Réné, légitimé de Savoie.

(2) François de Coligni, seigneur d'Andelot, fils puîné de Gaspard de Coligni Ier du nom & de Louise de Montmorency, était frère de l'amiral; né en 1521, il mourut le 27 mai 1569. — Dianne paraît ici répondre à une lettre du duc d'Aumale que d'Andelot avait été chargé d'apporter au roi & au sujet de laquelle le cardinal de Guise nous fournit les détails suivants dans sa correspondance avec son frère : « Je commenceray par vous dire qu'après avoir veu la première lettre que vous escriviez au roy, ledit seigneur me feit au soir appeller en la chambre de Madame de Valentinois, où nous leumes l'autre escrite de vostre main, laquelle fust trouvée bien fort bonne & en eut le roy & elle très-grand contentement, ne célant point de louer vostre entendement & bonne diligence. Vous ferez merveilleusement bien de continuer & envoyer au roy par les mains de Madame & par moy les advis & mémoires de toutes choses » [Bibl. imp. *Mém. du duc de Guise*; Ms. Gaign. 2871, f° 9].

(3) Ces mutins n'étaient autres que les Bordelais qui, suivant l'exemple que leur avaient déjà donné, en 1544, les habitants de la Rochelle, se refusaient à payer l'impôt du sel. Par sa nature & par les vexations dont il était le motif, cet impôt était particulièrement détesté de toutes les populations; ce soulèvement gagna toutes les côtes & prit les proportions les plus menaçantes. Henri II reçut ces fâcheuses nouvelles au milieu des ovations de son voyage en Savoie. « Le roy, nous dit Vieilleville dans ses *Mémoires* (liv. III, chap. XI), fut adverty que tout le païs de Guyenne, d'Angoulesme & de Xaintonge, s'estoient révoltés contre lui, & que l'on avoit tué à Bordeaux fort inhumainement Monsieur de

mourant pour eſtre bien toſt de pardeçà. Nous ne faiſons pas ſy grande dilligence que vous ne nous ayez bien toſt attains à l'arrivée à Sant Germain, car nous n'y ſerons que le dixieſme du moys qui vient. Ledict Seigneur a grant envye de nous laiſſer, aprochant de messrs ſes enffans, pour les aller veoir [1], ſi eſt ce que la Royne a grant envye de le ſuyvre, je vous adviſe qu'il fèt bone chère autant que je luy vis jamès fère. A ce que je voy vous avez donné congé à monsr le Marquis, lequel aura auttant de pléſir que j'en ay eu de ſa femme qui eſt acouchée d'un beau fis [2]. Je pry noſtre Sr qu'il vous en donent aultant que

Monneins, ſon lieutenant général en Guyenne, & faict ſur ſes officiers eſdicts païs, principallement de la guabelle & grenier à ſel pluſieurs meurtres, voleries & très horribles maſſacres. » Le connétable fut chargé d'aller punir les rebelles à la tête de 1000 lances & de 8000 fantaſſins & « tandis qu'il partoit par la rivière du Rhoſne pour ſe rendre à Thouloufe, le duc d'Aumale print la rivière de Loire à Rouenne pour venir à Tours & de là gaigner Poictiers. » (*Ibid.*). La répreſſion fut terrible & le connétable, dont la conduite ne juſtifiait que trop la réputation de rudeſſe & de violence, exigea d'abord que les habitants abattiſſent un pan de leurs murailles pour laiſſer paſſer l'armée royale (9 octobre 1548). Il fit faire en grande pompe les obſèques de Monneins, auxquels toute la ville fut tenue d'aſſiſter en habit de deuil & tête nue. On prétendit même que le connétable avait contraint les principaux bourgeois de la ville à déterrer le corps de Monneins avec leurs ongles ; enfin chaque jour fut marqué par des exécutions pendant les quatre à cinq ſemaines que le connétable reſta dans le pays ; pour obtenir un peu de ſoulagement à toutes ces rigueurs, les habitants durent ſupporter les plus lourdes contributions. (Voy. les détails que le connétable donne lui-même à ce ſujet dans une lettre à Marillac. B. imp. Mſ. coll. Cléramb. t. 55, f° 9375.)

(1) Pendant que Montmorency allait pacifier Bordeaux, « le roy repaſſa les monts & vint à Lyon, » puis ſe dirigea à petites journées du côté de Paris pour aller rejoindre ſes enfants à Saint-Germain. Le 18 octobre, étant à Moulins, il écrivit au duc d'Aumale une lettre où il lui parle à peu près dans le même ſens que la ducheſſe de Valentinois, lui exprimant l'eſpoir qu'il a de le voir à St Germain le mois ſuivant & le déſir de juger par lui-même de toutce que l'on dit de la jeune reine d'Ecoſſe, récemment débarquée en France pour épouſer le Dauphin ; « car, ajoute-t-il, ne vient perſonne de devers elle qui ne la loue tant que merveille, qui me redouble l'envye que j'avois de la veoir, ainſy que j'eſpère faire de bref. » [B. imp. Mſ. Gaign. 2871, f° 4.]

(2) Dans une de ſes lettres au duc d'Aumale [Mſ. 3129, f° 1 ; voy. plus

j'en ay eu en ung aultre endroit; & ſur ce me recommanderay bien humblemant à voſtre bonne grâce comme celle qui veult demourer

Voſtre humble & bone amye.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp., mſ. 3129, f° 103. *Autographe*.]

XXIII.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYÈRES.

Moulins, 20 octobre [1548].

MONS^r mon allyé, je vous adviſe que le Roy a eſté merveilleuſement aiſe du bon recueil que mons^r le Daulphin a faict à la Royne d'Eſcoſſe (1), je ſçay bien que c'eſt de voſtre leçon. Si vous voullez faire

haut p. 29.] le roi lui avait écrit en terminant : « Si Monſyeur le marquys ne fayt plus ryens là, anvoyé-le voyr ſa fame; » & le duc d'Aumale s'était empreſſé de ſatisfaire au déſir du roi qui était ſans doute auſſi celui de la favorite. Ce premier enfant dont il eſt ici parlé ne vécut point ſelon toute apparence, car nous n'en avons trouvé aucune mention dans les généalogiſtes; le père Anſelme en tête (t. III, p. 491) n'indique la naiſſance de Henri de Lorraine, comte de St-Vallier, qu'à la date du 21 ſeptembre 1549, c'eſt-à-dire un an après la date de cette lettre. Claude de Lorraine avait épouſé Louiſe de Brezé le 1er août 1547; elle aurait donc eu ce premier enfant, qui ne vécut point, dès la première année de ſon mariage, puis ſerait enſuite venu Henri de Lorraine qui mourut, à peine âgé de 10 ans, au mois d'août 1559. Les renſeignements que nous fournit une lettre d'Antoinette de Bourbon, autoriſent aſſez ces conjectures; en effet, au ſujet d'une des groſſeſſes de ſa belle-fille, elle écrit : « Je ſuis en grant poine, madame ſa mère eſt avec elle quy en eſt bien fâchée; elle eſt délicate & fort groiſſe s'et aſſes pour en avoir peur... » [Mſ. 4711, f° 5.]

(1) Dans une lettre de Henri II au duc

plaiſir au Roy c'eſt de continuer à luy faire aprendre (petites honneſtettés, car cella le contentera beaucoı Vous entenderez ce qu'il veult eſtre faict pour les logis Sᵗ Germain, qui ſera cauſe que ne vous en feray redicte & en attendant que je vous puiſſe veoir, je feray fin, ap eſtre recommandée à voſtre bonne grâce, priant Di monsʳ mon allyé, vous donner ce que plus déſirez. Moulins, le xxᵉ jour d'octobre.

Voſtre parfete bone alyé & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp., mſ. 3128, f° 14.]

de Guiſe (18 octobre 1548) on trouve le paſſage ſuivant : « ..... Seulement vous advertiray-je, mon couſin, que ma fille la royne d'Eſcoſſe arriva dimanche en fort bonne ſanté à Carrières, où ſont mes enfans, & à ce que j'ay veu par lettres tant de ma couſine, voſtre mère, que de mon couſin, le Sʳ de Humières, mon filz & elle furent dès le premier jour auſſy apprivoiſez enſemble comme s'ilz ſe fuſſent congneuz de longtemps. » [*Mém. du duc de Guyſe*. Bibl. imp., Mſ. Gaign. 2871, f° 4.] — Du reſte, Henri II trouva la reine d'Ecoſſe charmante, car dans une lettre au connétable : « S'eſt, dit-il, le plus parfayt enfant que je vys jamès. » Enfin un ambaſſadeur vénitien, Capello, dans ſes « relations » au Sénat de Veniſe ſur la cour de France, complète ces détails, par un trait plein de naïveté : « Le Dauphin, dit-il, aime beaucoup la petite reine d'Ecoſſe (la *Reginata di Scozia*), Marie Stuart, qui lui eſt deſtinée pour femme : c'eſt une fort jolie petite fille de douze ou treize ans (1555); il advient parfois, que ſe faiſant tous les deux des careſſes aiment à ſe retirer tout à part, dans coin des ſalles, pour qu'on ne puiſſe tendre leurs petits ſecrets. » (Arm Baſchet. Diplomatie vénitienne. — *Princes de l'Europe au XVIᵉ ſiè* p. 486).

(1) Le roi n'entendait ménager cune dépenſe pour aſſurer à ſes enfa une inſtallation commode et conve ble; voici à ce ſujet de nouveaux dét à joindre à ceux que nous avons d donnés : « Au regard de ce que m vez eſcript, répond-il à M. de Humiè touchant la crueue des dépenſes q convient de faire pour la nourrit des dames, gentilz hommes & aut perſonnes que ma dicte fille la ro d'Eſcoſſe a avecques elle, & pour aménagement, j'ay commandé au t ſorier de mon eſpargne fournir q que argent au tréſor de la maiſon meſdictz enfants, tant pour ſubveni icelle deſpence, que pour l'achapt lement des meubles contenuz au r moire que je vous ay envoyé par le

XXIV.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYÈRES.

Gyen, 2 novembre [1548].

MONS^r mon allyé, je n'ay voullu laiſſer aller ſe porteur ſans vous eſcripre la préſente, pour vous dire que le Roy ſera à St Germain le XIIe jour de ce mois, affin que donnez ordre de faire mectre mons^r & toute ſa compaignye au logis que le Roy a ordonné, par quoy donner ordre que perſonne ne ſe mecte aux autres chambres. Ledict Seigneur s'en va en grand dévotion pour veoir Meſſeigneurs ſes enffans, & ſe doibt mectre ung jour devant pour en avoir tout ſeul la bonne chère (1). Et, parce que ledict porteur vous dira le ſurplus, ne vous feray plus longue lectre, me recommandant à voſtre bonne grâce, priant Dieu, mons^r mon allyé, vous donner ce que vous déſirez. De Gyen, le IIe jour de novembre.

Voſtre parfete bonne alyé & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp., mſ. 3128, f° 15.]

St-Luc, en attendant que je ſois par delà, où je feray pourveoir & donner ordre à tout ce qui ſera requis & néceſſaire... de Nevers, 25e jour d'octobre 1548. » [Mſ. 3120, f° 72.]

(1) Arrivé à Nevers, le 25 octobre, le roi avait en effet écrit à M. de Humières : « Mon couſin, ce m'a eſté fort grant plaiſir d'entendre par Cabaſſoles, & depuis par St Luc, les bonnes nouvelles qu'ils m'ont dictes de la ſanté de ma fille la royne d'Eſcoſſe & de mes enfans, & à ce que j'ay veu, par leurs portraictures que m'avez envoiées, ils ſont tous en très bon eſtat, Dieu mercy; vous adviſant pour le déſir que j'ay de les veoir, j'ay délibéré faire ſi bonnes journées d'icy à St-Germain, que j'eſpère y arriver le IXe de ce mois prochain.... » [Mſ. 3120, f° 72.]

XXV.

A MONS^r MON ALLYÉ, MONS^r DE HUMYÈRES.

Paris, 9 juillet [? 1549] (1).

MONS^r mon allyé, j'ay receu les lectres c m'avez escriptes, & par icelles entendu la m du gentilhomme qui conduysoit voz affaires l'ay faict entendre au Roy, lequel est bien d'advis que n dame de Humyères y face ung voiaige pour y don ordre (2); la Royne ne l'a point aussy trouvé maulva mais, devant qu'elle parte de St Germain, il me semble c se sera bien faict que regardez à pourveoir aux choses c verrez estre à faire pour le service de mons^r & de m dames. Au demourant povez estre asseuré que quant au

(1) Le sacre & le couronnement de la reine Catherine de Médicis avaient été célébrés en grande pompe à Saint-Denis, le 10 juin 1549; de là le roi se rendit à Paris, où l'attendaient des réjouissances de toute sorte qui durèrent plusieurs jours; il passa dans sa bonne ville une partie du mois de juillet [Isambert, t. XIII, p. 101]; Dianne, qui faisait partie de la suite de la reine, ne pouvait manquer d'être de toutes ces fêtes. C'est ce qui nous a déterminé à placer cette lettre sous cette date en raison du lieu et du mois où elle est écrite. Il arriva même alors à Dianne une aventure qui nous est rapportée par Théodore de Bèze [*Hist. ecclés.*, l. II, p. 79] & par de Thou [liv. VI]. C'était au moment des plus grandes persécutions contre les protestants, un pauvre diable, ouvrier tailleur de son état, est arrêté comme hérétiqu conduit devant le roi auquel on donner le divertissement de sa co sion & de sa simplicité; mais aux q tions que lui pose le roi, il rép sans se déconcerter & avec beaux de dignité. Dianne ayant voulu p dre part à la discussion : « Mada lui dit-il, contentez-vous d'avoir ins la France, & ne mêlez pas votre dure parmi chose si sacrée qu'es vérité de Dieu. » Dianne se tut s moment, mais quelques jours après allait, avec le roi, se donner le p temps de voir brûler, à la porte S Antoine, le malheureux qui avait o tenir tête.

(2) La plupart des biens & seig ries appartenant à M. de Humi étaient situés en Boulenois & en cardie.

affaires de moy que me trouverez à voſtre commendement d'auſſy bon cueur que je me vois recommander bien fort à voſtre bonne grâce, priant Dieu, mons^r mon allyé, vous donner ce que plus déſirez. De Paris, ce IXe jour de juillet.

Voſtre bone alyé & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp., ms. 3128, f° 5].

XXVI.

A MONS^r MON ALYÉ, MONS^r D' HUMYÈRES.

Anet, 29 août [1549.]

MONS^r mon alyé, j'ay receu la lectre que m'avés eſcripte, par laquelle ay veu ce que m'avés mandé, de quoy je ſuys bien aiſe, meſmes de ce que mons^r ſe porte tousjours bien, qui m'eſt le plus grand plaiſir qui me pourroit advenir [1]; vous adviſant, mons^r mon alyé, que la nourrice eſt tousjours icy, & s'en volloit retourner vous trouver, ne fuſt que je luy ay dict qu'elle actande encores ung petit, & l'entretiens tant que je puys. Je vous prye me mander quant il ſera temps

(1) Dianne après être reſtée auprès du roi juſqu'au moment de ſon départ pour le camp de Boulogne, vers le 20 août, alla attendre à Anet, le retour de ſon ſouverain. De ſa retraite, elle ſurveillait encore la ſanté des enfants, comme cette lettre nous en donne la preuve. Cependant il exiſte un petit déſaccord entre les bonnes nouvelles que nous trouvons conſignées ici, & les renſeignements que nous fournit la correſpondance de Henri II. Nous le voyons en effet, s'inquiéter de la ſanté du Dauphin, dans une de ſes lettres à M. de Humières [Boulogne, 6 ſeptembre 1549; mſ. 3120, f° 76]. Le Dauphin ſe trouvait incommodé « d'un flux de ventre procédant, ainſi que diſoient les médecins, d'humeurs cuittes & accumulées dedans ſon corps, pour ne ſe moucher poinct la plus part du temps. » Et le roi donnait l'ordre qu'on fit appeler les docteurs Aquaquia & Fernel. Cette indiſpoſition fut du reſte de courte durée. [Voy. *Ibid.*, f° 77]; quant aux autres enfants leur ſanté était excellente. C'eſt peut être ce qui explique le ton de la lettre de Dianne.

qu'elle y aille, affin que vous l'envoye [1] ; vous advisant que, despuys que vous escripvis dernièrement, je n'ay point heu de nouvelles du camp que ce que vous en mandis, si ce n'est que ce soir là on me manda encores qu'il n'y avoit à prandre que Follambert, & que tous les aultres fortz estoit pris [2]. Si j'en sçay quelques autres nouvelles, je ne faudray vous en advertir ; aussi je vous supplie me faire part des vostres, le plus souvant que pourrés, & de celles de mondict S^r^. Et en cest endroict je me recommande d'aussi bon cueur à vostre bonne grâce & de madame d' Humyères, que je prye nostre S^r^ vous donner, mons^r^ mon alyé, bonne vye & longue. A Annet, ce XXIXe jour d'aoust.

Vostre parfete bone alyé & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. ms. 3208, f° 115.]

(1) Il est assez difficile de savoir au juste l'histoire de cette nourrice que nous trouvons auprès de Dianne, dans son château d'Anet ; cependant il est à présumer que c'était quelque paysanne, destinée au duc d'Orléans, alors âgé de sept mois, pour remplacer celle qui était en fonctions, & qu'on trouvait insuffisante à remplir les devoirs de sa charge. Dianne, à qui nous voyons la haute main dans toutes ces questions, non seulement choisissait les nourrices, mais les prenait encore chez elle, à l'engrais, comme nous le voyons ici, afin qu'elles fussent à la hauteur de leur mission.

(2) Le roi Henri II, profitant de la lutte que les Anglais avaient à soutenir en Ecosse, & des querelles intestines qui les mettaient dans l'impossibilité d'agir au dehors, dirigea en personne contre leurs possessions dans le Boulonnais, une attaque, qui fut couronnée du plus complet succès. Il se rendit au camp le 23 août, & réussit à s'emparer successivement des forts de Selacque, Ambleteuse & Blackness ; Quant au fort de Montlambert & non Follambert, comme l'appelle Dianne, Vieilleville nous apprend dans ses *Mémoires* (liv. III, chap. 21), que ceux qui étaient chargés de le défendre, voyant les autres positions au pouvoir du roi, n'attendirent point qu'on vint les assiéger « ains mirent le feu en leur fort & se sauvèrent dedans Bouloigne, en diligence, avecques leurs bagaiges, bagues, femmes & enfans, qui leur fust fort aisé, car il ne falloit que descendre. » En raison de la saison avancée & de l'arrivée des pluies, le roi ne jugea pas à propos de pousser plus loin ses succès. Il laissa bonne garnison dans les forteresses qu'il avait occupées & revint à Compiègne.

XXVII.

A MADAME, MADAME LA DUCHESSE D'AUMALLE (1).

Compiègne, 2 octobre [1549.]

MADAME, je ne vous sçauroys mander le plaisir que ce m'a esté d'avoir entendu devoz nouvelles; & de ce que vous portés si bien en vostre groisse (2), je suys si aise qu'il n'est possible de plus, & prye Nostre Seigneur

Voy. sur les opérations de cette campagne une lettre du roi à M. de Lumières. Ms. 3120, f° 76].

(1) Anne d'Este, comtesse de Gisors, dame de Montargis, fille d'Hercules d'Este, duc de Ferrare, & de Rénée de France, était mariée au duc d'Aumale, depuis le 4 décembre 1548. (Voy. sur son mariage, p. 30 n. 4); elle était alors enceinte de François-Henri de Lorraine, qui vint au monde le 31 décembre 1549, & qui périt au château de Blois, le 23 décembre 1588. — Nous nous trouvons pour la date de cette lettre, en désaccord complet avec les historiens & les généalogistes les plus considérables (Don Calmet, le Père Anselme, Moréri); d'après eux, en effet, le mariage du duc de Guise, aurait eu lieu le 4 décembre 1549, & Henri de Lorraine serait venu au monde, le 31 décembre 1550. Nous avons néanmoins persisté dans notre opinion, par plusieurs raisons, que voici: 1° La fille du duc de Ferrare, vint en France en 1548, pour y épouser François, duc d'Aumale. (Voy. tous les détails de son arrivée dans Bouillé *Hist. des ducs de Guise*, t. 1er, p. 201 & suiv.). Ce mariage avait été conclu par Henri II, pendant son voyage en Savoie — 1548. (Voy. plus haut, p. 30 n. 4). Pourquoi faire venir en France la jeune princesse, sinon pour procéder de suite à son mariage? 2° Nous mentionnerons ensuite une lettre de Brissac, au duc d'Aumale, qui ne laisse aucun doute sur l'époque de la célébration. En effet, faisant une plaisanterie assez gauloise sur le mariage de Vendôme, qui venait d'avoir lieu à Moulins (octobre 1548), il parle de celui du duc d'Aumale, comme devant être très-prochain. [Ms. Gaign. 325, f° 119]. 3° Si cette lettre n'était pas pour la duchesse d'Aumale, femme de François de Guise, lorsqu'il n'était encore que duc d'Aumale, il faudrait qu'elle fut adressée à Louise de Brézé, fille de Dianne, d'abord marquise de Mayenne, puis enfin duchesse d'Aumale, après 1550; or, le ton cérémonieux de cette lettre, rend cette hypothèse peu admissible. Toutes les contradictions disparaissent au contraire, toutes les difficultés s'aplanissent par cette simple rectification. Anne d'Este épousa le 4 décembre 1548, François, duc d'Aumale, deux mois environ après son arrivée; elle resta duchesse d'Aumale, jusqu'au mois d'avril 1550, époque de la mort de Claude duc de Guise; dans l'intervalle elle mit au monde, le 31 décembre 1549, Henri de Lorraine; & ce fut pendant le cours de cette grossesse que Dianne lui adressa cette lettre de félicitation, qui s'explique alors de la manière la plus naturelle.

(2) Groisse : grossesse. (Roquefort.)

qui vous mainctiene en ce bon estat, vous assurant, madame, que je désire bien d'estre au près de vous pour l'anvye que j'ay de vous voyr, qui ne sçauroit estre si tousl que le désire; &, en actandant que j'aye ce bien, je vous supplie, madame, me faire part de voz nouvelles le plus souvant que pourrés, & croyre que vous me trouverez toute ma vye d'aussi bon cueur preste à vous faire service, en ce que me voudrés commander, comme humblement à vostre bonne grâce me recommande, priant Nostre Seigneur vous donner, madame, bonne vye & longue. A Compiègne, ce 11e jour d'octobre.

Vostre plus heumble à vous obéyr,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. ms., collect. Clérambault, t. 58, f° 579.]

XXVIII.

A MON COUSIN, MONSr LE CONTE DU BOUCHAIGE (1).

Fontainebleau, 9 février [1549-1550]. (2)

MON cousin, j'ay receu la lectre que m'avez escripte, par laquelle j'ay entendu vostre convallessance; de quoy je suys bien fort aise & de ce que faictes bonne chière. Quant à ce que m'avés mandé

(1) René de Bastarnay, comte du Bouchage, seigneur de Montréfor, se trouvait être cousin de Dianne par son père, François de Bastarnay dont la sœur, Jeanne de Bastarnay, était mère de Dianne & première femme de Jean de Poytiers, seigneur de Saint-Vallier. Né le 2 octobre 1513, il avait épousé la fille puinée de René, Bâtard de Savoie, Isabeau, dont la sœur Magdelene avait été mariée au connétable de Montmorency; il mourut en novembre 1580.

(2) Une lettre de Montmorency à

faires, le Sr De la Catellinière, présent pourteur, e que je y ay faict & comme je m'y suys [com- : vous fera aussi entendre les aultres nouvelles mpaignie, qui me gardera vous fère plus longue n de vous assurer, mon cousin, que en tout ce ne vouldrés emploier pour vous faire plaisir, je ussi bon cueur que je me recomande bien fort onne grâce & de madame du Bouchaige, ma riant Nostre Sr vous donner, mon cousin, ce sirez. A Fontainebleau, ce IXe jour de febvrier.

ntyèremant bone cousyne.

DIANNE DE POYTIERS.

mf. 3146, f° 9.]

ge, son beau-frère, nous liquer ici une date pré- cette lettre, écrite de le 12 février 1549, fait èmes faits dont il est ici question, & particulièrement à l'état de santé de M. du Bouchage; [voy. mf. 3145, f° 16]. — Ce sieur de la Gastellenière était commissaire ordinaire des guerres.

XXIX.

A MON COUSIN, MONS^r DU BOUCHAGE.

Paris, [?mars 1549-1550.]

MON couſin, Nicolas Auzou, naguères recepveur de Rouveray (1) & moy avons quelque procès & différendz touſchant les ſubmitions (2), en quoy ledict Auzou eſt obligé par la teneur du bail que luy avez par cy devant faict de la dicte terre, & par moy confirmé

(1) Pour expliquer le rôle de ce Nicolas Auzou, nous avons trouvé d'intéreſſantes indications dans les *Comptes de Dianne de Poytiers au château de Chenonceau*, publiés par l'abbé Chevalier. On y voit figurer un receveur chargé de la perception des redevances, auxquelles étaient aſſujettis les vaſſaux, & affermant lui-même pour ſon propre compte & comme accroiſſement de gages, une partie des terres de ſon ſuzerain. Ce Nicolas Auzou, qui aurait été receveur du fief de Rouveray, pour du Bouchaige, & auquel, d'après cette lettre, Dianne paraîtrait avoir enſuite retiré ſes fonctions, n'en reſtait pas moins ſon fermier, en vertu d'un bail antérieur conſenti par du Bouchaige, & profitait de ſon titre pour ſoulever certaines difficultés. Dianne qui n'était point femme à laiſſer rien entreprendre ſur ſes droits, écrit auſſitôt à ſon couſin, pour ſavoir à quoi s'en tenir, &, au beſoin, ſe mettre en état d'exercer ſon recours contre ſon vendeur. Cette correſpondance avec du Bouchaige, quoique fort incomplète, nous révèle un des côtés les moins connus de la phyſionomie de la grant'ſénéchalle ; la femme y cède le pas à l'homme d'affaires diſcutant ſes intérêts auſſi bien que le procureur le plus expérimenté de l'époque ; mais autant ici la ducheſſe de Valentinois ſe montre impérieuſe & preſſante pour exiger ce qui lui eſt dû, autant ailleurs nous la verrons habile à trouver des prétextes d'ajournement, lorſqu'il s'agit pour elle de délier les cordons de ſa bourſe. — Le fief de Rouveray, dépendant de la ſeigneurie de Montréſor, qui appartenait à du Bouchaige, ſe compoſait de Rouveray la Peraudière & du Petit Rouveray, & figurait pour quarante livres dans la répartition des impôts. [Voy. mſ. 4835 ; f° 65 v°, rôles des fiefs de Touraine, élection de Loches, paroiſſe de Saint-Jean-ſur-Indre].

(2) La ſoumiſſion était une promeſſe de payer ou de faire une certaine choſe, ſous les peines portées par les lois ou exprimées dans la ſoumiſſion. (Voy. Guyot, *Répertoire de Juriſprudence*, v° *Soumiſſion*).

ſuyvant le contract qui a eſté faict entre vous & moy; ledict Auzou dict & allègue que l'avez deſchergé des dictes ſubmitions, ce que je ne puys croire, veu que m'avez vendu la dicte terre de Rouveray avecques tout le droict que avez en icelle & au contenu dudict bail; par quoy je vous prye, mon couſin, de me mander ce qui en eſt; & auſſy ſy va un envoyé par devers vous pour avoir quelque deſcherge ou ateſtacion de vous pour luy valloir deſcherge que ne faciez choſe qui vous préjudice ne à moy auſſy; & vous me ferez bien grand plaiſir que recongnoiſtré là où me vouldrés me employer; qui ſera fin, me recommandant à voſtre bonne grâce, pryant Dieu, mon couſin, vous donner ce que déſirez. De Paris.

Voſtre byen antyèrement bone amye.

DIANNE DE POYTIERS (1).

[B. imp., mſ. 3145, f° 58.]

(1) Aucune de ces lettres adreſſées à du Bouchaige, ne portant l'indication de l'année où elles furent écrites, il devenait fort difficile de leur aſſigner une date préciſe; pour arriver au claſſement auquel nous nous ſommes arrêtés, nous avons dû recourir à d'autres pièces & à d'autres documents, qui datés des mêmes lieux & des mêmes mois, nous mettaient ainſi ſur la trace de l'année à laquelle on pouvait rapporter cette correſpondance; puis lorſque nous avons été aſſez heureux pour dégager de quelqu'une de ces lettres un fait hiſtorique donnant une date préciſe, nous nous ſommes efforcés de grouper à l'entour dans l'ordre le plus rationnel, toutes les lettres ſe rattachant aux mêmes idées & au même fait. C'eſt ainſi que pour le claſſement de la correſpondance relative à l'affaire de Rouveray, nous nous ſommes guidés ſur une lettre datée de Château-Thierry, 25 novembre (voy. p. 74), & où il eſt queſtion de Rouveray; or cette lettre faiſant auſſi alluſion à la mort du duc d'Orléans, arrivée le 24 octobre 1550, nous en avons conclu que toute miſſive relative à Rouveray, devait plus ou moins ſe rapprocher de cette date.

XXX.

A MONS^r MON COUSIN, MONS^r DU BOUCHAIGE.

Le Pleſſis (1), 2 avril. [? 1550 1551.]

MONS^r mon couſin, jé veu ce que m'avez eſcript, &, à ce que je voy par voſtre lectre, vous n'avez pas grant envye que nous appoinctons, puys que pour ſy peu de choſe qui eſt d'un contract vous ne voullez point faire dilligence de me le faire monſtrer. De moy, je n'ay pas deslibéré de paſſer oultre ſans veoir comme les choſes ont eſté, car je ſçay bien, ſy cella a lieu, que la terre en enmoindrier de plus de deux cens livres de rente (2). Au regard de ce que me mandez, ſy je veulx avoir argent, pour combien je me contenteray, de moy je ne vouldrois pas ſatisfaire à mes niepces (3) & pour ce que

(1) Le Pleſſis, probablement le Pleſſis-les-Tours, n'eſt point autrement déſigné ſur les anciennes cartes.

(2) Soit mauvaiſe volonté, ſoit lenteur de la part de du Bouchaige, Dianne n'avait pu ſans doute encore obtenir communication du bail paſſé entre lui & Nicolas Auzou ; ce dernier en profitait pour faire valoir certaines prétentions, que Dianne repouſſait de ſon côté, comme portant préjudice à ſes intérêts, & de là ſes plaintes qui vont preſque juſqu'à accuſer ſon couſin de tromperie dans les conditions de la vente.

(3) Ces nièces de Dianne nous paraiſſent devoir être Anne & Philiberte de Clermont, filles d'Anne de Poytiers, ſœur de Dianne, & d'Antoine, baron de Clermont en Viennois, & comte de Clermont en Trèves. Elles ſont nommées tout au long dans le teſtament de Guillaume de Poytiers (Voy. Bibl. imp., *Cabinet des titres*, doſſier : POYTIERS) par une diſpoſition, dont voici le texte, « Item, donnons & léguons, & par droict d'inſtitution particulière, laiſſons à noz niepces, Anne & Phileberthe de Clermont, filles de feue Anne de Clermont, noſtre ſœur, pour tous droictz, partz, portions légitimes, ſupplémens, quartz & aultres quelconques qu'elles ou les leurs pourroient prétendre ſur les dicts biens & héritaiges, la ſomme de cent eſcus au ſoleil, payables par noſtre héritière cy ſoubs nommée, incontinent après noſtre treſpas, au moyen de laquelle voulons qu'elles ſoient contentées, & que ne puiſſent elles ne les leurs auſſy, aucune choſe demander ou quereller ſur nos dicts biens

appartient que je n'euſſe quarente mil francs pour le ›ins ; mais je croy que le plus court pour moy ſera d'en ›ir la raiſon par juſtice, ce que je délibère faire après Paſques, puiſque les choſes vont ainſy, car je me ſuys ſes trop en mon debvoir en toutes choſes pour me jouer ſes fineſſes ; mais l'envye que j'avois d'avoir voſtre amy- m'a faict temporiſer juſques icy & perdre le temps : pour je vous mande mon intention du tout. Feray la fin ant Dieu, mons^r mon couſin, vous donner ce que dé- :z. Du Pleſſis, ce IIe jour d'apvril.

Voſtre obéyſſante couſyne.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3145, f° 57.]

XXXI.

A MONSIEUR, MONSIEUR LE DUC D'AUMALLE.

Paris, 12 avril [1550.]

MONS^r, le Roy envoye ce porteur pour ſçavoir des nouvelles de mons^r voſtre père & des voſtres, vous ſuppliant, monſieur, de m'en faire rt, car vous n'en deſpartirez jamais à perſonne qui les ſire plus que moy. J'ay eſpérance en Dieu que vous

héritaiges deſquels nous pouvons ›ofer. » Dianne, de ſon côté, était ›tuée héritière univerſelle. Il eſt pro- ›le qu'à la ſuite de ce teſtament daté 1546, & ſuivi d'un ſecond du 14 t 1547, des difficultés intervinrent ›e les divers membres de la famille ; qu'il y eut même à ce ſujet des procès, dont nous avons retrouvé la trace dans des correſpondances de l'époque, que du Bouchaige y joua ſon rôle, & que cette lettre fait alluſion à quelque tranſ- action en voie de ſe conclure entre les parties.

vous en reviendrez plus joyeulx que vous ne vous en estes allé [1]. Le Roy m'a dict qu'il vous mandoys toutes nou-

(1) Le jour même où Dianne écrivait cette lettre, le duc de Guise, Claude de Lorraine, trépassait à son château de Joinville. Se sentant pris d'un malaise violent pendant un séjour qu'il venait de faire avec la Cour à Fontainebleau, il s'était fait conduire à Joinville, où il était arrivé le 17 mars : la maladie faisant chaque jour de rapides progrès, malgré les efforts des médecins, Antoinette de Bourbon écrivit à son fils aîné, le duc d'Aumale, qui allait devenir duc de Guise (v. p. 60) & chef de la maison, la lettre qu'on va lire, & qui est toute remplie d'une grave & austère émotion : « Mon filz, mon amy, lui dit-elle, j'ay receu deux de voz lettres, où je conois la poine que portez pour la griefve maladie de monsr vostre père, qui n'est sans cause, car le bon seigneur souffre beaucoup.... J'ay veu le debvoir qu'avez faict de vous mettre en chemin pour nous venir secourir, dont vous estes mal trouvé, & pour ce, mon amy, que ma fortune seroit très grande de vous veoir malade & en danger de perdre, je vous prie & commande de ne plus vous hazarder de venir, ny contrister de la volonté de nostre Seigneur, ce que, pour ma part, je désire faire, & supplie à mon Dieu m'en donner la grâce. Le bon seigneur receut son créateur dimenche, ayant esté confessé ceste sepmaine trois fois; il m'a dit ceste nuict qu'il veut recevoir la saincte huyle. D'espoir de retour, je n'y en veois aucun; aucuns des médecins disent que l'on peut espérer, les autres ne sont de cest advis;... sy fortune me faict ce tort de me l'oster, je feray avec les gens de bien que j'ay icy le mieux que je pourray, & vous advertiray de tout, car, mon amy, après Dieu, je ne puis avoir espoir & consolation que de vous autres mes enfantz. Je ne faictz doubte de vostre bonne volonté; le bon Dieu nous soit en ayde, & vous donne santé & sa grâce & à moi patience de tout ce qu'il luy plaira permettre; je la désire avoir, mais je ne puis estre sans douleur, tant grande, qu'en vérité j'en ay ce que j'en puis porter. C'est ce second avril. — Vostre bonne mère : Antoinette. » (*Mém. du duc de Guise*, Gaign. ms., 2871, f° 94). Malgré son état de souffrance, le duc d'Aumale accourut cependant en toute hâte; quant à son frère, le marquis de Mayenne, il ne put assister aux derniers moments de son père, retenu à Calais pour échanger les ratifications du traité conclu avec le roi d'Angleterre, après la campagne de Boulogne. Henri II & les plus hauts personnages de la cour, écrivirent à la famille des lettres de condoléance sur le malheur qui venait de la frapper. [Voy. ms. Gaign., 2871, f°s 95 & 96]. Les bruits les plus étranges circulèrent à l'occasion de cette mort; on disait que le défunt avait succombé au poison, & qu'il l'avait lui-même donné à entendre à ses derniers moments. (Voy. Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, t. 1er, p. 214 & 548, ms. Gaign. 2871, f°s 99 et 100). On alla même jusqu'à porter les soupçons sur un certain Claude de Guise, abbé de St Nicaise de Rheims, & qui passait pour le bâtard du vieux duc. Ce qui donna une nouvelle consistance à ces rumeurs, ce fut la mort non moins subite du cardinal de Lorraine, arrivée peu de temps après, & attribuée à une

velles [1], tant de celles que apportées a Andelot du costé de l'Empereur, que du costé d'Angleterre, qui me gardera vous en faire plus long discours, si n'est que n'est rien venu d'Ytallye depuis qu'estes party, fors que Lamfardin m'a dict que mons^r le Cardinal de Ferare est fort contant de la responce que le Roy luy a faicte ; qui sera l'endroyt, monsieur, où je prieray Nostre dict S^r vous donner autant de bonne santé que j'en désire pour moy, suppliant le Créateur vous donner bonne vye & longue, me recommandant humblement à vostre bonne grâce. Je vous envoye des lectres que mons^r le grand prieur [2] escript à mons^r vostre père, que je vous supplye luy voulloir faire présenter; semblablement me faire tant de bien que de luy présenter mes bien humbles recommandacions en sa bonne grâce. De Paris, ce douz^me avril 1550.

Vostre plus humble à jamès.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp., ms. Gaign. 421, f° 5.]

cause semblable, comme on le verra ci-après. [Voy. l'*Ordre des funérailles du duc de Guise*, ms. Clér., t. 56, f° 9909].

(1) Le roi, en effet, tenait le duc d'Aumale au courant de tout ce qui se passait, lui écrivant de la manière la plus détaillée & la plus amicale. Les nouvelles d'Allemagne, montraient l'Empereur inclinant à la paix « Il est si mal disposé de sa santé, disait la dépêche, qu'il montre bien n'avoir pas grande envie de mordre, mais plus tôt de conserver le plus qu'il pourra, la tranquillité où il est avec nous. » Quant aux nouvelles d'Angleterre, elles étaient relatives à certaines conditions du traité conclu à la suite de l'expédition contre Boulogne, sur lesquelles le roi voulait avoir l'avis de François de Lorraine. [Voy. ms. Gaign. 2871, f°s 79 et 93.] Enfin les cardinaux de Guise & de Ferrare, qui se trouvaient alors à Rome, venaient d'écrire au roi, que la nouvelle de la paix & de la conquête des forteresses du Boulenois, avait été accueillie de la manière la plus favorable par le Pape & ses cardinaux, & que son ambassadeur M. d'Urfé, était en passe de tout obtenir. (Voy. Ibid. f° 82. — Voy. aussi sur l'histoire fort compliquée de l'Italie à cette époque, la *Vie de Henri II*, par Varillas).

(2) François de Lorraine, fils de

XXXII.

A MONSr, MONSr LE DUC DE GUISE.

Anet, 21 mai [1550.]

MONSr, je crois que maintenant aurez bien ſceu la mort de monsr le cardinal de Lorraine (1), qui m'a eſté fort déplaiſante pour ce que c'eſt ennuy ſur ennuy; c'eſt une viſitation que Noſtre Seigneur vous faict pour vous expérimenter tousjours en voz vertus. Mais depuis que les choſes ſont en ceſte ſorte, il ne fault pas oublyer meſſrs voz frères (2), auſſy croy-je que le Roy

Claude de Lorraine, & frère du duc d'Aumale, fut grand prieur de Malte, en 1549, & général des galères de France, en 1552; né le 18 avril 1534, il mourut le 6 mars 1563. Il ſe trouvait alors à Rome, avec ſes deux autres frères Charles & Louis; les lettres dont il eſt ici queſtion, étaient adreſſées au duc d'Aumale, ſous le couvert du roi, avec le reſte des dépêches politiques; le roi les faiſait enſuite parvenir à leur adreſſe.

(1) Jean, cardinal de Lorraine, ſuccomba à une attaque d'apoplexie, en revenant de Rome, où il avait été contrebalancer l'influence de l'Empereur dans l'élection du nouveau Pape. Il avait appris à Lyon la nouvelle de la mort de ſon frère & en avait été péniblement affecté; en ſoupant à Nogent-ſur-Yonne, il eut une attaque & en mourut le 18 mai 1550. La haine des partis eſſaya de mettre cette mort ſur le compte des proteſtants; ces deux événements ſi rapprochés, les dernières paroles du duc de Guiſe, paraiſſaient juſtifier ces inſinuations d'empoiſonnement [voy. mſ. Gaign. 2871, p. 107 & ſuiv.]; mais il eſt juſte de rappeler que le cardinal avait déjà reſſenti d'autres attaques, & particulièrement au mois d'avril 1548, pendant ſon ſéjour à Rome.

(2) Les frères du nouveau duc de Guiſe étaient :

1° Charles, cardinal de Lorraine, archevêque & duc de Rheims, né le 17 février 1524, mort le 26 décembre 1574;

2° Claude, marquis de Mayenne, puis duc d'Aumale, gendre de Dianne de Poytiers. (Voy. p. 26, n. 1).

3° Louis, archevêque de Sens, né le 21 octobre 1527, promu cardinal en décembre 1552;

4° François, grand prieur de Malte. (Voy. p. 59, n. 3);

5° Réné, marquis d'Elbeuf, né le 14 août 1536, général des galères, après le

uyvra les choſes qu'il a faict du paſſé, je l'en ramenteveay encor par ma lettre, bien que je ſache qu'il le fera; & our ce, mons^r, que j'eſpère vous veoir bien toſt, je ne ous feray plus longue lettre, ſy non pour vous remercier umblement de ce qu'il vous plaiſt me mander des nouelles de mon filz mons^r d'Aumale [1], & de ce que vous vez ſes affaires en ſy bonne recommandation; faiſant fin, près avoir prié Noſtre Seigneur vous donner autant bonne ie que je la déſire pour moy meſme. A Annet, ce 21 ıay.

Voſtre humble à vous obéyr.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. n° 2871, p. 101].

'écédent, mort en 1566. On pouvait en fier aux Guiſe pour penſer à ux; cet avertiſſement de Dianne paraît donc inutile, ſi ce n'était de la part : la favorite, une adroite provocation une alliance offenſive & défenſive, en onnant à entendre au chef de la maiı de Guiſe, qu'elle eſt toute puiſıte, & que les grâces & les faveurs ırrivent que par elle. Il nous ſuffira ajouter que, ſans parler de l'imporıce des charges conſidérables qu'ils tinrent & du crédit dont ils jouiſſaient, ſix princes de la maiſon de Lorraine, ſſédaient un revenu de ſix cents mille res environ, provenant tant de leurs biens patrimoniaux que de biens d'Egliſe, de penſions, & de traitements reçus du roi. (Voy. Bouillé, *Hiſt. des ducs de Guiſe*, t. 1er, p. 225.)

(1) Le nouveau duc d'Aumale venait de partir en miſſion pour l'Ecoſſe, auprès de la reine douairière ſa ſœur; il avait reçu le meilleur accueil des princes & ſeigneurs anglais, & était attendu fort prochainement en France, pour rendre compte de ſes négociations. Ce ſont probablement ces nouvelles que le duc de Guiſe avait tranſmiſes à Dianne de Poytiers. [Voy. la lettre du duc d'Aumale à ſon frère, mſ. Gaign. 2871, f° 102.]

XXXIII.

Double de la lectre que Mme de Valentinoys a escripte a monsr d'Urfé (1).

Saint-Germain-en-Laye, 5 juin [?1550.]

MONSr D'Urfé, j'ay receu la lectre que m'avez escripte du XIIe jour d'apvril, par laquelle ay veu que vous avez bien fort esté tourmenté de la collique, de quoy j'ay esté bien faschée; si est ce que je pense mainctenant, au plaisir de Dieu, que cela sera passé & que serez remys en entière convalescence, chose que je désire autant que de personne de ce monde; je vous prye me faire mander ce qu'il en est. Au demourant, monsr D'Urfé, je vous mercye autant qu'il m'est possible de la paine que prenez pour moy en mon affaire de la conté de Cluz (2), lac & territoyre de Pérouze, pour le faire entendre à nostre St Père; j'ay veu que vous avez faict mectre les pièces entre les mains de monsr le cardinal Crescence (3), pour les veoir, & après en faire son rapport à nostre dict

(1) Claude d'Urfé, fils de Pierre d'Urfé & d'Antoinette de Beauvau, avait épousé, en 1532, Jeanne de Balsac, dame d'Entragues. Il fut ambassadeur au concile de Trente, puis au concile de Boulogne, & il séjourna à Rome pendant plusieurs années; enfin le roi le fit en 1550, gouverneur du Dauphin, plus tard François II.

(2) Cluz, anciennement Clusium, Clusi & enfin Chiusi, sur la Chiana près le lac de Pérouse, ce qui en français, surtout de la renaissance, peut très-bien faire *Cluz*. Il s'agit probablement de *Clusium novum*, *Castiglione*, situé aux bords du lac. Ce comté fut érigé par le pape Jules III en marquisat, au profit d'un de ses neveux. (Voy. *Orlandini*, *Corografia dell' Italia*, suppl. t. X, p. 33.) C'était probablement une dépendance du marquisat de Contron, sur lequel Dianne prétendait faire revivre d'anciens droits de famille, ainsi qu'il en sera encore question.

(3) Marcel Crescentio, issu d'une des plus anciennes familles de Rome, fut nommé cardinal en 1542; il avait été évêque de Couzerans, en France, & dé-

Père, qui m'eſt ung grant contentement pour l'aſſeu-
ıce que j'ay d'en avoir bien toſt des nouvelles avec
ſtre bon ayde; & pour autant que ce m'eſt ung affaire
i m'eſt de grant importance, comme vous ſçavez, &
quel je déſireroys bien avoir yſſue, je vous prye, mons^r
Urſé, autant qu'il m'eſt poſſible, de y tenir ſi bien la
ain que bien toſt je ſaiche l'entière réſolution de ce qu'il
· ſera faict, & quelle récompence on me vouldroyt
iller par deçà. J'eſcriptz à mons^r le cardinal Du Bel-
y[1] que vous luy communiquerés ceſt affaire, ce que je
us prye de faire, affin que de ſon coſté il s'ayde à le
re dépeſcher. Ayant eſté bien aiſe de ce qu'avez faict
mber l'abbaye de S^t Déſir de Liſieulx entre les mains
ma parente [2], comme auſſi la voulenté du Roy eſtoyt
le, je ne vous feray plus longue lectre, ſi ce n'eſt de
us pryer encores une foiz me faire entendre de voſtre
ıté le plus toſt que pourrez, enſemble me mander bien
long de ce qui ſe ſera faict à mondict affaire, pour me
:er de la paine où j'en ſuys; &, en ce faiſant, je vous

é comme légat du Pape au con-
de Trente. Il mourut à Vérone, le
ıin 1552, à l'âge de cinquante-deux
(Voy. Aubéry, *Hiſt. des Cardi-*
:, t. IV, p. 42.) L'abbaye de Dam-
nay, diocèſe de Lyon, dont il était
ıire, fut donnée à Claude d'Urſé.
5128, f° 415.]

) Jean du Bellay, fils de Louis du
y, ſeigneur de Langei, & de Mar-
ite de La Tour Landri, remplit des
ois conſidérables ſous le règne de
;ois Ier, & fut chargé de pluſieurs
aſſades importantes; nommé car-
, le 21 mai 1535, il fut obligé à
nement de Henri II, de ſe retirer
nt les intrigues du cardinal de Lor-
:, & alla ſe fixer à Rome, où il
mourut en 1560, avec le titre d'évêque
d'Oſtie.

(2) Cette parente était Marie de Briqueville, fille de François de Briqueville & de Florence de Clère, & petite nièce de Dianne par ſa grand'mère, Anne de Brézé, ſœur du grand ſénéchal. Elle ſuccédait comme abbeſſe à Marguerite de Montblaru, morte le 29 janvier 1549 (*Gall. Chriſt.* t. XI, f° 857.) Ainſi qu'on le voit par cette lettre, les lenteurs de la cour de Rome avaient apporté quelque retard à ſon inſtallation définitive. Entrée dans la vie monaſtique avant l'âge de raiſon, elle ſe fit plus tard relever de ſes vœux pour épouſer d'abord Charles de Harcourt Beuvron, baron de La Motte, puis en 1608 Pierre de Harville.

aſſeure que me ferez bien plaiſir, lequel je recognoiſtray en aultre endroict où me vouldrez employer, & ſera d'auſſi bon cueur que je me recommande en voſtre bonne grâce, pryant Noſtre Seigneur vous donner, mons^r D'Urſé, ce que plus déſirez. A St Germain en Laye, ce v^e de Juing.

Je vous prye, mandez moy en quoy il tient que la dépeſche de madicte parente ne ſe facſe, veu que le tout luy eſt accordé; je vous prye y tenir la main à ce qu'elle ſe puyſſe avoir le plus toſt que ſera poſſible.

[B. imp. mſ. Moreau, 774. (anc. Fontette 23.) f° 51. *Copie.*]

XXXIV.

A MONS^r MON COUSIN, MONS^r DU BOUCHAIGE.

Romorantin, 18 juin [? 1550].

MONS^r mon couſin, pour ce que de ceſt heure je commence à me bien porter & que j'eſpère partir bien toſt de ce lieu pour m'en aller à Ennet, je n'ay voullu faillir de vous envoyer ce porteur exprès pour vous en advertir, affin que, ce pendant que ſuys par deçà, nous mectons une vuyde à noſtre affaire, meſmement au différend que l'esleu Marron (1) me fiſt der-

(1) Claude Marron était élu de Loches, dont dépendait la terre de Rouveray; l'élection de Loches était compriſe dans la généralité de Poytiers. Les élus, qui tiraient d'abord leur nom de leur origine primitive, parce qu'ils étaient choiſis à l'élection par les Etats, avaient fini par n'être plus que des délégués royaux. Chargés d'établir l'aſſiette des tailles, ils avaient à connaître de tout ce qui ſe rattachait à la levée de certains impôts.

ıt remonſtrer pour le garentaige du bois vendu à
y, que je ne penſois excéder la ſomme de neuf
res, & comme autresfois vous m'aviez faict dire,
ommencement de noſtre appoinctement. Toutes-
ſt esleu dit y en avoir eſté vendu pour la ſomme
e cens livres, que je ne povoys croire, veu que les
propos tenuz n'eſtoient que deſdictes neuf cenz
ui fut cauſe alors retarder à paſſer nos dicts con-
Ce néantgmoinz n'ayant regard à cella & pour
e congnoiſtre, mons^r mon couſin, que me ſuys
s ſubmiſe à toutes les gracieuſes offres qu'il eſt
pour eſtre hors de procès d'avec vous & pour
:r bons amys, & que j'ay cherché tous moyens de
encores ne tiendray-je à cella que ne ſoyons d'ac-
ıis que ledict bois ne ſurpaſſe la dicte ſomme de
ens livres, que je vous promectz garentir envers
rmier. A ceſte cauſe envoyez ledict eſleu, ou
rſonne que vous plaira ayant ſuffiſant povoir de
l que au cas appartient, pour paſſer lesditz con-
:cordez entre nous, & je y entenderay de ma part.
t & quant m'envoyez préſentement lectres adres-
udict fermier à ce qu'il aye à me laiſſer joyr de
qui eſcherra à la St Jehan Baptiſte [1] prochaine
comme vous avez faict de ce qui m'a eſté adjugé
nt le convenu d'entre nous. Vous priant au ſurplus,
non couſin, m'en mander voſtre entière réſolution
le tout, affin que ſelon icelle je donne ordre à
faire. Et en attandant me recommanderay bien
oſtre bonne grâce, après vous aſſeurer que là où
rez affaire de moy me trouverez à voſtre commen-

éfaut d'indications formelles ıux, on s'en référait, pour les ; loyers, aux usages des différentes localités; dans les uns, comme ici, c'était la St-Jean (24 juin); dans d'autres la St-Georges (23 avril).

dement; priant Dieu vous donner bonne vie & longue. De Romorantin, le xviiie jour de juing.

Voſtre obéiſſante couſine & amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3146, f° 54.]

XXXV.

A MONS^r MON COUSIN, MONS^r DU BOUCHAIGE.

Romorantin, 12 juillet [? 1550].

MONS^r mon couſin, je penſois que voſtre homme vint icy pour paſſer noz contractz, ſuyvant ce que dernièrement m'eſcripvaſtes par mon lacquais que vous avois envoyé, mais voiant qu'il n'eſt venu, & que j'eſpère partir demain de ce lieu pour m'en aller à Vanves (1) près Paris, je n'é voullu faillir de vous en advertir pour vous pryer d'envoyer me trouver là pour mectre une fin à noſtre affaire & hors de tout différend, & que ſe ſoit le plus toſt que pourrez. Et quant & quant m'envoyez les lectres adreſſantes au recepveur de Rouveray

(1) Le ſeul renſeignement que nous ayons pu recueillir ſur Vanves, c'eſt que c'était un fief dépendant de l'abbaye de Ste Geneviève-du-Mont. Mais pourquoi ce voyage de Dianne à Vanves? A ce ſujet voici tout ce que nous avons pu apprendre : l'abbé qui dirigeait alors Ste Geneviève, Philippe III le Bel (*Gall. Chriſt.*, t. vii, p. 769), aſſiſta avec un autre abbé Antoine de Melphe, de la famille du prince Caracciolo maréchal de Melphe à la conſécration de Catherine de Clermont, nièce de Dianne de Poytiers, appelée vers cette époque à la tête de l'abbaye de Montmartre (*Gall. Chriſt.*, t. vii, p. 619), par un ordre tout ſpécial de Henri II. Les bonnes relations de Dianne avec la famille de Melphe expliquent au beſoin ſes viſites à Romorantin & à Brie-Comte-Robert (voy. p. 70), deux ſeigneuries dont François Ier avait gratifié le maréchal, pour le dédommager de celles qu'il avait perdues en Italie; enfin la circonſtance que nous venons de rappeler & qui avait mis la ducheſſe en rapport avec l'abbé de Ste Geneviève, pourrait fournir le motif de cette excurſion à Vanves.

ɔur me bailler le terme de St Jehan dernier paſſé, ſuyvant ɔſtre appoinctement & accord. Au demourant, mons^r on couſin, je vous veulx bien advertir de ma ſanté, laıelle Dieu mercy eſt bonne, & me porte aſſez bien, qui ł tout ce que vous puys mander, ſy non me recommanɜr bien fort à voſtre bonne grâce; priant Dieu, mons^r .on couſin, vous donner bonne vie & longue. De Romoıntin, le XIIe jour de juillet.

Voſtre obéiſſante & bonne couſine,

DIANNE DE POYTIERS.

Si madame ma couſine véoit ceſte lectre, elle trouvera ıes recommandacions bien fort à ſa bonne grâce.

[B. imp. mſ. 3090 f° 6.]

XXXVI.

A MADAME MON ALYÉE, MADAME DE HUMYÈRES.

Anet, 18 juillet [1550].

MADAME mon alyée, j'ay entendu l'inconvéniant qu'eſt advenu à mons^r d'Humyères (1), de quoy je ſuys ſi marrye qu'il n'eſt poſſible au monde ɜ plus; & vouldrès que ma lectre vous peult ſervir de

(1) Cette lettre de Dianne à Mme de ımières, a trait, comme celle qui la ıt, à la mort de M. de Humières, rivée en juillet 1550, & à la maladie bite qui la précéda. Peut-être faut-il ppoſer que l'état alarmant de M. de umières laiſſant dès le premier jour peu d'eſpoir de le ſauver, Dianne écrivit d'abord au ſujet de ce qu'elle appelle « l'inconvénient advenu à M. de Humières »; puis informée preſque auſſitôt de cette mort inopinée & voyant le roi témoigner de ſes regrets pour les bons ſervices rendus par celui qui avait

quelque bon reconfort, comme je vous diroys, ſi j'eſtoys au près de vous; mays je vous eſtime ſi ſçaige que vous prandrés les chouſes le plus doulcement que vous pourrés, ce que je vous prye faire, & ne vous tourmenter que le moins qu'il vous ſera poſſible, affin que d'ung mal vous n'en faictes pas deux (1), vous aſſurant bien, madame mon alyée, que en tout ce que je me pourray emploier pour vous & voz enfans que je le feray toute ma vye d'auſſi bon cueur que je me recommande bien fort à voſtre bonne grâce; priant Noſtre Sr vous donner, madame mon alyée, bonne vye & longue. A Ennet, ce XVIIIe jour de jullet.

Votre antyèremant bonne alyé & amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3208, f° 133.]

été le gouverneur de ſes enfants, elle jugea à propos de faire comme le maître, autant dans l'intérêt de ſon crédit que par ſympathie pour la veuve. La queſtion des enfants était toujours ſon grand moyen d'influence.

(1) Auſſitôt après la mort de M. de Humières, le roi s'empreſſa d'écrire à ſa veuve une lettre de condoléance datée d'Annet, 20 juillet 1550, qui commence ainſi : « Madame de Humyères, vous aurez peu entendre par Montfort combien m'a eſté ennuyeuſe la mort de feu monsr de Humyères, & pour ce que, pour la grande amitié que vous vous portiez l'ung à l'aultre, je ſuis ſeur que ſans l'aide de noſtre Seigneur elle vous feray inſuportable, j'ay bien voulu dépeſcher devers vous Dampierre préſent porteur pour vous viſiter de ma part en ceſte tribulacion, & vous prier de vouloir meƈtre peine de la porter patiemment pour eſtre choſe qu'ainſi il a pleu à noſtre Sr, à qui il faut que nous obéiſſions tous, comme j'eſpère que ſçaurez prudamment faire, qui me fera fort grand plaiſir, pour la crainƈte que j'ay que faiſant aultrement voſtre ſanté en empiraſt, vous adviſant, madame de Humyères, que j'auray vous & les voſtres tousjours en la bonne recommandacion que méritent les ſervices que ledicƈ ſieur de Humyères m'a faitz, ainſi que congnoiſtrez par effeƈt en toutes les occaſions qui s'offriront... » [Bibl. imp., mſ. 3120, f° 94. Voy. auſſi une lettre du connétable à Mme de Humières, Mſ. 3116, f° 349.] Villars écrivant également d'Annet, vers la même époque à M. Du Bouchaige, nous fournit des détails d'un autre genre, mais qui ne ſont pas moins curieux : «... Le roy a ayté bien ennuié de la mort de monsr d'Umières, laquelle a

XXXVII.

A MADAME MON ALYÉE, MADAME DE HUMYÈRES.

Anet, 20 juillet [1550].

MADAME mon alyé, le Roy vous anvoye ſe pourteur pour vous vyſyter & réconfourter de la perte que avés fète, &, vous aſſurer que, de ſa part, il an neſt tout depléſant, de quoy je ne m'an ébéys pas, veu la perte quyl a fète pour ſon ſervyſe, & auſy pour celuy de mons^r ſon fys, & vous puys aſſurer quy ly an na beucou quy vous tyenne bone conpagnye, &, de ma part ſy je vous an pouvès aléger de ſeluy que j'aurès, conneſtryés comme je vous ſuys amye & à tous vouz anfans que à hoù me voudrés anplyer me trouverés autant [à] voſtre commandemant que je déſyre demeurer,

Voſtre byen antyèremant bone alyé & amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3208, f° 123 ; *Autographe.*]

ayté fort ſoudayne, n'aient ayté malade que troys jours, encore a ce ayté à hunne chenbre toute joegnente de monſeigneur le Dofin..... » [Mſ. 3145, f° 55.]

XXXVIII.

A MONS^r MON COUSIN, MONS^r DU BOUCHAIGE.

Brie-Comte-Robert (1), 27 août [?1550].

MONS^r mon cousin, je suys merveilleusement marrye de veoir sy grant longueur à mectre fin à noz affaires, qui me faict vous envoyer ce porteur pour vous pryer me mander vostre deslibération & ce que voullez que j'atende encores; car de moy, je vous veulx bien advertir par ceste lectre, sy dedans dix jours vous n'y mectez une fin, je y pourvoyré par autre moyen, car je ne veulx plus demourer sans sçavoir en quoy j'en suys, car cecy a trop trayné jusques icy; & que envoyez quelqu'un pour passer noz contractz, je n'atends autre chose icy que cella, pour autant que je suys près de Paris pour y mectre une fin. Vostre solliciteur estant à Paris m'a mandé que voullez venir icy vous mesmes pour passer les contractz, ce que je ne puys croire voiant le dangier qui est par le pays (2); par quoy je vous prye, sy n'y venez,

(1) La seigneurie de Brie-Comte-Robert, ou mieux Braye-Comte-Robert, avait été donnée par François Ier à Jean Caracciolo, prince de Melphe, comme dédommagement de la perte des biens qu'on lui avait confisqués en Italie, pour avoir suivi le parti de la France; sa fille Suzanne, qui épousa au mois d'octobre 1550 François d'Aquaviva, marquis d'Atry, en eut la jouissance jusqu'en 1564. A cette époque cette terre passa entre les mains de madame Du Perron, pour la récompenser des soins qu'elle avait donnés au roi Charles IX encore enfant (voy. Lebeuf. *Hist. du Dioc. de Paris*, t. XIV, p. 109, & ce que nous avons déjà dit, p. 66, sur les liaisons de Dianne avec la famille de Melphe).

(2) L'entretien des rues de Paris, n'était pas encore arrivé alors à ce degré de perfection auquel nous ne faisons même plus attention de nos jours, & l'accumulation des immondices pendant l'été donnaient lieu à des émanations pestilentielles fort nuisibles à la santé & même à la vie des habitants;

m'envoyer l'esleu ou autre ayant povoir spécial pour passer lesdictz contractz, & m'en advertissez par ce dict porteur lequel j'envoye exprès devers vous pour en sçavoir vostre dernière volunté. Qui sera fin, après estre recommandée à vostre bonne grâce; priant Dieu, mons^r mon cousin, vous donner bonne vie & longue. De Brye-Conte-Robert, ce XXVIIe jour d'aoust.

Vostre obéissante bonne cousine,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. ms. 3145, f° 49.]

XXXIX.

A MONS^r MON COUSIN, MONS^r DU BOUCHAIGE.

Brie-Comte-Robert, 17 septembre [?1550].

MONS^r mon cousin, l'esleu Marron vous dira comment, suyvant nostre appoinctement, nous avons passé noz contracts, mais il ne m'a point apporté argent de l'année escheute à la St Jehan dernier (1) du fer-

'est probablement à un danger de ce enre que Dianne fait ici allusion; ous avons en effet trouvé dans les *legistres de l'hôtel de ville* (Arch. de Empire, H. 1781, f° 195), que le 7 eptembre 1550, sur une lettre du conétable, le prévost des marchands s'éant rendu à St Germain auprès du roi, :elui-ci lui déclara « que son voulloir :stoit que les aigoustz de la ville de Paris feussent ostez des lieux où ils estoient de présent, mesmement d'auprès sa maison des Tournelles, & aussi du long du villaige de Chaillot, pour la mauvaise odeur qu'ilz rendoient, qui pourroit être cause de grandes pestes & maladies en sa dicte ville qu'il désiroit demeurer en santé .. » Ces épidémies, faute d'exécuter les travaux nécessaires, ne venaient que trop fréquemment assaillir la capitale, comme on pourra s'en assurer en parcourant l'*Histoire de Paris*, par Félibien.

(1) Le 24 juin.

mage de Rouveray, que je trouve bien eſtrange ; toutefſois je n'ay pas voullu différer pour cella de paſſer leſdictz contractz. Ledict eſleu c'eſt obligé de me bailler l'argent dedans certain temps, qui me faict vous pryer n'y voulloir faire faulte, car il me fauldra encores desbourſer beaucoup d'argent pour les treziesmes [1]. Je ſuys très aiſe d'eſtre d'accord avec vous ; ledict eſleu vous dira le demourant, qui me fera faire fin, après vous aſſeurer que, là où aurez affaire de moy, me trouverez à voſtre commendement d'auſſy bon cueur que je me recommande à voſtre bonne grâce ; priant Dieu, mons^r^ mon couſin, vous donner bonne & longue vie. De Brye-Conte-Robert, ce XVIIe jour de ſeptembre.

Voſtre obéyſſante bone couſyne & amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3090, f° 85.]

(1) Sous ce nom de *treizième* on déſignait dans la coutume de Normandie & de Tourraine le droit de mutation que dans d'autres provinces on appelait, *ventes*, *lods*, *quint* & *requint*. Ce droit était payé au ſeigneur pour l'approbation des ventes qui ſe faiſaient dans l'étendue de ſes domaines. C'était ſous le régime féodal une reconnaiſſance de la part des vaſſaux de leur qualité de ſimples uſufruitiers. Le treizième conſiſtait en réalité dans le douzième du prix de vente. (Voy. Guyot, *Répertoire de juriſprudence*, à ce mot.)

XL.

MADAME MON ALLIÉE, MADAME DE HUMYÈRES.

Mauny (1), 8 novembre [1550].

MADAME mon alliée, j'ay parlé au Roy eſt à la Royne pour ſavoir leur voullonté ſur ce qu'aviés affaire des meubles eſt aultre choſes qui eſtoint à la chenbre de feu mons^r d'Orléans (2); ce qu'ilz entende que pregniés & faſſiés conme bon vous ſenblera conme gouvernente; eſt, pour ce que j'ay prié voſtre filz de Contay vous eſcripre de mes nouvelles, ne vous ferés que ce moſt;

(1) Le roi & la reine étaient partis de Paris vers la fin de ſeptembre, pour aller viſiter Rouen, où ils arrivèrent le 27; ils firent leur entrée ſolennelle dans cette ville le 1er & 2 octobre (voy. une relation fort étendue avec gravures. Bibl. imp., *imprimés*.-réſerve). De Rouen ils ſe rendirent à Dieppe, Fécamp, Montivilliers, Harfleur & le Hâvre. Ce fut à leur retour qu'ils viſitèrent le château de Mauny ayant titre de baronie, & appartenant à Louiſe de Brezé, fille de Dianne & mariée au duc d'Aumale. Cette réſidence était ſituée entre Rouen & le Hâvre dans le voiſinage de Pont-Audemer.

(2) Le duc d'Orléans était mort le 24 octobre. Nous trouvons à ce ſujet les renſeignements ſuivants dans une lettre de Montmorency à madame de Humières: « ... je ne vous manderay riens de l'ennuy que a apporté au Roy & à la Royne la perte qu'ilz ont faite de feu monſieur le duc d'Orléans, leur filz, & vous en laiſſeray le jugement, mais je vous veulx bien aſſeurer qu'ilz vous ſçavent fort bon gré de la continuelle peine & ſollicitude qu'ilz ſçavent que vous avez priſe alentour de ſa perſonne juſques à ſa mort; & pour ce qu'ilz ont ſceu que madame Claude a encores mauvais viſaige, j'eſcriptz aux médecins qu'ilz s'en donnent bien garde, de peur qu'elle ne retombe en nouvel accident de maladie; de voſtre part je vous prie y avoir l'œil! Je mande au ſénéchal d'Agenoys & au s^r de Sourdyz l'intention du Roy, tant ſur l'enterrement de feu mondict ſeig^r d'Orléans, que ſur le deslogement de monſeigneur le Dauphin & de meſſieurs ſes autres enfans, ainſi que vous l'entenderez d'eulx.... au Havre de grâce, le XXIIe jour d'octobre 1550. » On devait, en effet, conduire les enfants à St Germain-en-Laye [mf. 3116, f° 85].

priant Dieu, madame mon alliée, vous donner ce que désirés. De Mauny, ce VIIIe jour de novenbre 1550.

Vostre antyèremant bone amye,

DIANNE DE POYTIERS (1).

[B. imp. mf. 3128, f° 19.]

XLI.

MONS^r MON COUSIN, MONS^r DU BOUCHAIGE.

Château-Thierry, 25 novembre [? 1550].

MONS^r mon cousin, l'esleu Marron m'est venu trouver en ce lieu (2) où j'estois venue veoir mon filz de Sedan, lequel m'a apporté l'argent que me debviez, dont je suys bien fort aise, de quoy sommes hors de tous différendz. Toutesfois vous ne m'aviez faict entendre les procès qu'on m'a dit estre en la terre que m'avez baillée, &, s'il advenoit que l'hyssue n'en fust bonne, vous sçavez que seriez tenu à m'en garentir; ce néant moins je ne sçay encores ce qui en est; & quant audict esleu, que me mandez pour le faire mectre en quelque estat chés Monsr, c'est une chose qui sera mal aisée pour cest heure,

(1) Cette lettre nous a paru écrite toute entière de la main de Françoise de Brezé; la signature seule est de Dianne.

(2) La duchesse de Valentinois allait parfois rendre visite à son gendre dans sa terre de Château-Thierry, comme nous en avons trouvé encore la preuve dans une autre lettre [mf. 3145, f° 28]. Les châtellenies, terres & seigneuries de Château-Thierry-sur-Marne avaient été octroyées à Robert de la Marck IIIe du nom par François Ier, à son retour de captivité; lettres patentes du mois de novembre 1526. (Voy. Poquet, *Hist. de Château-Thierry*, p. 329.)

car vous ſçavez la charge de gens que mon dict S^r a eu pour la mort de feu mons^r d'Orléans [1]; ſi eſſe, quant je verray quelque choſe à propos pour luy, que, pour l'amour de vous, je y feray ce qu'il me ſera poſſible. Non ſeullement en cella, mais en autres endroictz, où je vous pourray faire plaiſir & ſervice, me trouverez à voſtre commendement, d'auſſy bon cueur que je me recommande humblement à voſtre bonne grâce; priant Dieu, mons^r mon couſin, vous donner bonne & longue vie. De Château-Thierry, ce xxve jour de novembre.

Voſtre byen obéyſſante couſyne & amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3145 f° 56.]

XLII.

MADAME DE HUMYÈRES [2].

Orléans, 14 décembre [?1550.]

MADAME mon alyée, j'ay receu la lectre que m'avés eſcripte, &, par icelle entendu ce que me mandez, ſur quoy j'ay faict entendre à ce porteur ce qu'il m'en ſemble pour vous le dire & comme y debvez uſer [3]; toutesfoys j'ay eſpérance de vous voir

(1) Le duc d'Orléans était mort le 24 octobre 1550, & Henri II avait tenu à faire entrer preſque tous les gens de la maiſon de ſon fils dans celle du Dauphin. Cette démarche de l'élu Marron demeura ſans réſultat, car nous le retrouverons rempliſſant les mêmes fonctions en l'année 1556.

(2) Nous n'avons point trouvé de ſuſcription à cette lettre dans le manuſcrit; mais la qualification de « Madame mon alyée » ne nous a laiſſé aucun doute ſur la deſtinataire.

(3) Cette lettre peut avoir été écrite quelques temps après la mort du duc d'Orléans, à l'occaſion de certaines diſ-

avant que ſes propoz ſoit mys en avant, qui me gardera vous en dire aultre chouſe, après vous avoir aſſuré que vous me trouverés tousjours voſtre meilleure amye en tout ce que vous me voudrés emploier pour vous fère plaiſir, & ſera d'auſſy bon cueur que je me recommande bien fort à voſtre bonne grâce; priant Noſtre Sr vous donner, madame mon alyée, bonne vye & longue. A Orléans, ce XIIIIe jour de décembre.

Voſtre antyèremant bone alyé,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3133, f° 22.]

XLIII.

MADAME MON ALYÉE, MADAME DE HUMYÈRES.

De Blois, 23 décembre [?1550].

MADAME mon alyée, le gouverneur du petit taboret (1) m'a baillé ung placet, lequel je vous envoye, & par icelluy verrés le ſervice qu'il a faict ſans avoir eſté jamays ſatisfaict; &, pour ce qu'il dict

poſitions intérieures pour leſquelles madame de Humyères réclamait l'appui de Dianne, que celle-ci était bien aiſe d'accorder pour avoir le droit d'intervention. De plus vers cette époque de l'année 1550, le roi ſe trouvant dans le voiſinage d'Orléans, Dianne ne devait pas en être bien loin; ce ſont ces divers motifs qui nous ont déterminé à attribuer à cette lettre la date que nous lui donnons.

(1) Il ne faut point perdre de vue que dans ces lettres de Dianne à madame de Humyères, il n'eſt jamais queſtion que des enfants & de ce qui a rapport à leur ſervice; or on peut ſuppoſer qu'il y avait *le petit tabouret* pour les enfants comme il y avait le tabouret du roi & de la reine. D'après les indications mêmes qui nous ſont fournies par cette lettre, ces fonctions ne devaient pas être bien conſidéra-

on luy avoit promys une place en la fourrière [1] de
ns^r, vous ay bien volu eſcripre ceſte lectre, & pour
n fort l'avoir pour recommandé & luy ayder à le faire
uvu de ladicte place ou de quelque aultre, à ce qu'il
rſſe avoir moien de vivre, & me ferez bien plaiſir [2];
ſera fin, après avoir pryé noſtre S^r vous donner, ma-
ne mon alyée, bonne vye & longue. A Bloys, ce XXIIIe
ır de décembre.

Voſtre antyre bone alyé & amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3208, f° 121.]

; puiſque le protégé de Dianne de-
nde à paſſer dans la Fourrière pour
ıir de quoi vivre. Sans être en poſ-
ion de données bien préciſes ſur ces
ctions, nous ſerions diſpoſé à croire,
près les renſeignements que nous
ns pu recueillir dans l'*État de la
mce* (t. Ier, p. 325 & 434), que c'était
; doute l'office des valets de cham-
chargés de préſenter des tabourets
perſonnes qui étaient admiſes, ſoit
a table du roi, ſoit à celle des en-
ts, ou qui venaient les viſiter dans
r chambre lorſqu'ils étaient malades.
(1) La Fourrière, ainſi que l'indique
nom, devait comprendre les gens
la ſuite du prince chargés de prépa-
les logis; cependant on voit dans
at de la France (t. Ier, p. 272), que
fourriers avaient pour miſſion ſpé-
le de fournir le bois de la maiſon du
, d'allumer le feu dans ſa chambre
moment où il ſe réveillait, de faire
auffer ſes bains, &c. Il eſt vrai qu'au
IIe ſiècle les queſtions d'étiquette
aient arrivées à un degré de perfec-
tion dont elles étaient loin encore au
ſiècle précédent. [Voyez mſ. 3134, f°
133 *bis*, une liſte d'officiers fourriers
faiſant partie de la maiſon de Henri II.]

(2) Dianne, qui trouvait dans les
ſoins qu'elle donnait aux enfants un de
ſes moyens d'influence, avait bien garde
de négliger aucun détail d'intérieur,
& Henri II de ſon côté n'était point en
reſte avec elle, car il déſignait ſouvent
ceux qui devaient remplir juſqu'aux
plus modeſtes offices dans la maiſon des
jeunes princes. C'eſt ainſi que nous le
voyons, par lettres ſpéciales, nommer un
valet de chambre du dauphin, un maî-
tre à danſer & même un barbier [mſ.
3120, f°s 50, 73 & 74]; le dauphin, il eſt
vrai, n'avait pas encore de barbe, mais
il avait une compagnie de cent hommes
d'armes. — Ce qui nous a décidé à
attribuer cette lettre à l'année 1550,
c'eſt que d'après les pièces officielles
du recueil d'Iſambert, cette année eſt
la ſeule où le roi ait paſſé à Blois le mois
de février, & Dianne devait s'y trouver
avec Henri II.

XLIV.

DON DE 5,500 LIVRES.

Blois, 17 janvier [1550-1551.]

HENRY, par la grâce de Dieu, roy de France, à noz amez & féaulx les tréforiers de France de noftre efpargne, falut & dillection. Nous voullons & vous mandons que par m^es^ Pelegrin Dieffe naguères, & Jehan Dieffe à préfent, receveurs ordinaires en noftre fénefchauffée des Lannes (1) & des deniers à nous deubz, tant à caufe du bail à main ferme cy-devant faict à feu Jehan de Tardes, en fon vivant capitaine de Mauléon de Soulle (2), du revenu de noftre chaftellenie dudict Mauléon, que des autres deniers qui nous font & pourront eftre deubz à caufe de la dicte recepte ordinaire des Lannes, tant des années paffées que de la préfente & autres à venir, vous faictes payer, bailler & délivrer comptant à noftre chère & amée coufine Dyane de Poictiers, ducheffe ufusfruitière de Valentinoys, la fomme de cinq

(1) Le mot *Lannes* fervait autrefois à défigner le pays que nous ne connaiffons plus aujourd'hui que fous la dénomination de *Landes*. Ces deux noms font également en ufage dans les anciens dictionnaires géographiques; cette tranformation s'eft opérée par une corruption de langage que nous explique le gloffaire de Ducange : « LANNA, hoc eft terra, ditio, ager. Lanna enim Armoricis, qui *d* poft *n* mutare folent in alterum *n*, idem eft quod populis feptentrionalibus *Landa*, duplicis notionis vox, quæ & terram incultam fignificat & territorium, regionem, dominium. » Enfin on retrouve la fénéchauffée des *Lannes* ou *Landes* indiquée dans l'ancienne divifion territoriale de la France. (Voy. *Ann. Soc. d'hift. de France*, t. 14, p. 49).

(2) Mauléon de Soule, ville frontière entre le Béarn & la Baffe-Navarre, avec une forterefte, était fituée dans la fénéchauffée des Landes. Cette ville avait été remife aux rois de France par fes anciens feigneurs, pour la fouftraire à la domination qu'y prétendaient les rois d'Angleterre comme ducs de Guyenne; c'était un des paffages les plus fréquentés entre la France & l'Efpagne, & il s'y percevait des droits importants fur les marchandifes de provenance étrangère.

mil cinq cens livres tournois [1]; à ſavoir la ſomme de trois mil livres tournois des deniers à nous deubz à cauſe dudict bail à ferme faict audict feu de Tardes du revenu d'icelle Chaſtellenye de Mauléon de Soulle, & le reſte montant deux mil cinq cens livres tournois ſur leſditz autres deniers de la dicte recepte ordinaire de Lannes, de laquelle ſomme de cinq mil cinq cens livres tournois, nous avons à noſtre dicte couſine, en faveur des bons, aggréables & recommandables ſervices qu'elle a cy-devant faictz à noſtre très chère & très amée compaigne la Royne [2] & eſpèrons que plus fera cy-après, faict & faiſons don par ces préſentes ſignées de noſtre main, & ce, oultre & par deſſus les autres dons, gaiges, penſions & bienfaictz qu'elle a de nous & de noſtre dicte compaigne, & qu'elle a euz &

(1) Voyez ce que nous avons dit ſur la valeur de la livre tournois, p. 4, note 1; d'après ces indications le cadeau que Henri II faiſait à Dianne ſe ſerait élevé à environ 66,000 francs de notre monnaie.

(2) Lorſque Henri II faiſait cette donation à Dianne pour le motif qui ſe trouve ici exprimé, il n'y voyait certes point malice & l'on aurait tort d'en chercher plus qu'il n'y en a mis. Il eſt certain que Dianne avait rendu de très bons & très réels ſervices à la reine par ſon dévouement à ſes enfants & même à ſa perſonne. (Voy. les lettres à Madame de Humyères & un paſſage de Guillaume Chreſtian, cité plus haut, p. 10.) Nous trouvons encore à ce ſujet des détails curieux dans les relations des ambaſſadeurs vénitiens Contarini & Soranzo : « La ducheſſa dimoſtra di amare & di portare grandiſſimo riſpetto alla regina & in tutte le ſue malattie ed altri biſogni ſerve lei e li figliuoli *come foſſe propria ſua ſerva.* » (Ranke, *Hiſt. de France*, t. Ier, p. 129.) Non ſeulement elle accompagnait la reine dans ſes voyages (Lyon, Rouen, Angers), mais encore elle l'aſſiſtait pendant ſes couches; & nous verrons plus loin que Henri II ne fut pas trompé dans ſes préviſions de ſervices à venir, car la reine étant tombée malade à Joinville (mars 1552), Dianne ſe montra pour elle d'un dévoûment & d'une abnégation ſans égale. Il faut reconnaître ſans doute que ſa ſituation aſſez bizarre à la Cour, entre le mari & la femme, devait rendre peut-être ſes ſervices moins *agréables* à Catherine de Médicis, mais cependant, on ne doit pas oublier, & la reine le ſavait fort bien, que Dianne avait ſurtout contribué à faire revenir le roi des projets de divorce que lui avait un moment inſpiré la ſtérilité de ſa femme; enfin, l'indiſcrétion des ambaſſadeurs vénitiens, nous apprend que plus d'une fois il était arrivé à Dianne de rappeler le roi à ſes devoirs conjugaux. (A. Baſchet, *les Princes de l'Europe au* XVIe *ſiècle*, p. 474.)

pourra avoir cy-après [1] & par rapportant ces dictes présentes par l'un desdictz receveurs & par l'autre le *vidimus* d'icelles faict soubz scel royal & quictance de nostre dicte cousine, nous voullons lesdictz Pelegrin & Jehan Diesse, receveurs susdictz, en estre respectivement tenuz quictes & deschargez en leurs comptes par noz amez & féaulx les gens de noz comptes, ausquelz nous mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est nostre plaisir, nonobstant quelzconques ordonnances, mandement, restrinctions ou deffenses à ce contraires, ausquelles ensemble à la dérogatoire d'icelle nous avons pour ceste fois, & sans y préjudicier en autres choses dérogé & dérogeons par ces dictes présentes. Donné à Bloys, le dix septième jour de janvier, l'an de grâce mil cinq cens cinquante, & de nostre règne le quatriesme. Ainsi signé : HENRY. Et plus bas par le Roy : CLAUSSE. Et scellées en cire jaune du grand scel, à simple queue de parchemin.

Consentement de messieurs les trésoriers de France & de l'espargne.

[B. imp. mf. Gaign. $\frac{912}{2}$, f° 12].

(1) Dianne avait en effet déjà reçu maints témoignages de la libéralité du roi; dès son avènement au trône, il lui avait fait don de la terre & château de Chenonceaux (Juin 1547, voy. l'abbé Chevalier, *Pièces historiques relatives à la Chastellenie de Chenonceaux*, p. 113); en octobre 1548, il lui avait donné le titre de duchesse de Valentinois (Voy. Isambert, t. XIII, p. 16) puis c'était, comme ici, des dons en argent, ou en nature [voy. mf. 5128, f°s 30; 55; 63; 117; 166; 464.]; puis encore des abbayes qu'elle distribuait à ses créatures & dont elle prenait sa part de revenu comme nous avons vu pour Philibert de l'Orme (p. 22, n. 2). Par la suite, quand elle fut rassasiée pour elle-même, elle exploita au profit de ses filles & de ses gendres la générosité du roi.

XLV.

QUITTANCE.

31 janvier, 1550-1551.

NOUS, Diane de Poytiers, duchesse de Vallentinoys & Dioys, contesse d'Albon & dame de Sainct Vallier, confessons avoir heu & receu des mains de Pelegrin Diesse, naguyères recepveur ordinaire des Lannes, la somme de quatorze cens livres tournois, pour en partie estre payée de cinq mil cinq cens livres tournois, à nous par le Roy donnez & ordonnés à prendre sur ledict Pelegrin Diesse & Jehan Diesse à présent recepveur desdictz Lannes, comme plus amplement est desclairé par ung mandat dudict seigneur Roy, donné à Bloys le.. [1] jour de ce présent moys, signé de la main d'icelluy Seigneur & de Me Cosme Clausse, secrétaire de ses finances; de laquelle somme XIIIIc livres, nous tenons comptantz & satisfaicts, & en avons quicté & quictons ledict Pelegrin Diesse & aultres; en tesmoing de quoy nous avons signé la présente de nostre main & à icelle faict mectre le scel de noz armes, le dernier jour de janvier l'an mil cinq cens cinquante.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mf. Gaign. $\frac{913}{2}$, f° 11.]

(1) C'est la date de la précédente ordonnance qui a été laissée en blanc.

XLVI.

QUITTANCE.

31 janvier, 1550-1551.

NOUS, Diane de Poitiers, ducheſſe de Vallentinoys & Diois, conteſſe d'Albon & dame de St Vallier, confeſſons avoir heu & receu des mains de Jehan Dieſſe, à préſent recepveur ordinaire dez Lannes, la ſomme de quatre mil cens livres tournois pour le parfaict & entier paiement de la ſomme de cinq mil cinq cens livres tournois, à nous par le Roy donnez & ordonnés à prandre ſur ledict Jehan Dieſſe & Pelegrin Dieſſe, naguyères auſſy recepveur deſdictz Lannes, comme plus amplement eſt deſclairé par le mandement dudict S^r, donné à Bloys, le... jour de ce préſent moys de janvier, ſigné de la main d'icelluy S^r & de M^e Coſme Clauſſe, ſecrétaire de ſes finances, de la quelle ſomme de IIII^m c, liv., nous tenons comptantz, & en avons quicté & quictons ledict Jehan Dieſſe & tous aultres; en teſmoing de quoy nous avons ſigné ces préſentes de noſtre main, & à icelle faict mectre le ſcel de nos armes [1], le dernier jour de janvier, l'an mil cinq cens cinquante.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. Cabinet des Titres, originaux : POYTIERS.]

(1) Au bas de la pièce ſe trouve le ſceau de la ducheſſe (voy. pp. 39 & 40.)

XLVII.

A MADAME MON ALLYÉE, MADAME DE HUMYÈRES.

Mellay (1), 11 mai [1551.]

MADAME mon allyée, j'ay veu la lectre que m'avés escripte, & ce que m'avés mandé, que madame Claude s'est trouvée mal ceste nuyct à toux, dont nous sommes tous marrys; toutesfoys s'est malladie que n'est poinct dangereuse, veu que madame seur aisnée en a heu de ceste fasson (2). La Reyne vous escript son advis. Il me semble que vous ferés bien prandre une bonne résolution pour ne mectre plus les uses en doubte. Je me fieray plus en vostre oppinion en celle des médecins, veu mesmement la quantité des ans que vous avés heue (3). Parquoy, madame mon

) Mellay, dans le pays des Mauges, ion d'Angers, à treize lieues d'Oi- à huit d'Angers. — Le roi, qui 'alors n'avait jamais visité l'Anjou, Bretagne, « avoit pris fantaisie de ses entrées à Angers & à Nantes » tant plus qu'il savait que les dépu- nglais étaient en route pour venir lure auprès de lui le traité de Bou- e, & qu'il n'était pas fâché de leur traverser la France & de leur trer « cette merveilleuse longueur bais, si décorée de grandes & ri- villes & superbes chasteaux, & e infinité de magnifiques maisons, e au reste & peuplée si dru de iges & villettes, que l'on diroit pro- nent que de Paris à Nantes ce n'est qu'ung fauxbourg; & monstrant cette grandeur aux Anglais, Sa Majesté sçavoit bien qu'ils confesseroient avec admiration qu'il n'y avoit en toute l'Angleterre, ny Hibernie, rien de semblable. » (Vieilleville, *mém.*, liv. III, chap. 26; & suiv. pour les détails de ce voyage).

(2) La princesse Elisabeth était née en 1545, & Claude en 1547, cette dernière avait donc alors quatre ans.

(3) Mme de Humières avait eu *dix-huit enfants*, comme nous l'avons dit plus haut. Cette lettre de Dianne est tout à fait conforme au passage suivant que nous extrayons d'une lettre de Catherine à Mme de Humières : « Je vous prye ne léfé plut fayre comme lons a

allyée, vous regarderés les chouſes qui ſont plus néceſſaires & le ferez. Vous ferés bien plaiſir au Roy & à la Reyne de leur mander bien ſouvant des nouvelles de leurs enfans; qui ſera fin de ceſte lectre, après avoir préſenté mes recommandations d'auſſi bon cueur à voſtre bonne grâce, que je prye noſtre Seigneur vous donner, madame mon allyée, bonne vye & longue. A Mellay, ce XIe jour de may.

Voſtre amtyèremant bone alyé & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3128, f° 2.]

XLVIII.

A MADAME MON ALYÉE, MADAME DE HUMYÈRES.

Oiron (1), 20 mai [1551.]

MADAME mon alyée, je ſuys bien aiſe de ce qu'eſtes arrivée à Bloys, & de ce qu'eſtes en bonne ſanté, &, à ce que je vois, vous faiſiés bien faulte là. Le Roy & la Royne vous eſcripvent touchant la ſancté

fayſt fete fouys, de remander tant de fouys heune choufe, ay que d'yſy anavent, quant le roy au moy le vous avons mandé, fayte le, au aultrement nous n'en feryeon pas contant..... » [Mſ. 3120, f° 23.]

(1) Oiron, à deux lieues de Poitiers, élection de Thouars. Voy. dans les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest* (t. VI, p. 171), une deſcription du château qu'y avait fait conſtruire Claude de Gouffier, grand écuyer de France, & l'un des favoris de Henri II. Le chiffre emblématique de la grande ſénéchale y était reproduit à profuſion, & on y voyait une galerie ſpécialement conſacrée aux portraits des chevaux préférés du monarque.

de mons^r d'Orléans [1], & aussy pour voyr si sa nourrice a si bon laict qu'il fault, car ici on dict qu'il n'est bon & que sella luy donne des émotions, parquoy il me semble que feriés bien d'y adviser, &, si elle n'est bonne, luy en bailler une aultre ; & croy que si son laict est anpiré, desbuys que je la viz, se a esté par faulte de ce qu'elle n'a pas vescu comme elle avoit acoustumé faire ; & me semble que si luy faisiés boyre du sitre ou de la byère, que cella la refrechiroit fort, & suys d'advis que le faisiés ainsi, je croy que les médecins serons de ceste oppinion. Si est ce que je vous estimé trestous si saiges que vous y mectrés bon ordre. Quant à madame Claude [2], le Roy & la

(1) Charles-Maximilien, duc d'Angoulême, qui, par la mort du duc d'Orléans, son frère, arrivée le 24 octobre 1550, était devenu duc d'Orléans. Il était né le 27 juin 1550, à Saint-Germain-en-Laye. [Voy. la liste des enfants de Henri II, Ms. 3133, f° 1.] — Nous rapporterons, au sujet du petit incident dont il est ici question, le passage d'une lettre du roi adressée à Mme de Humières, & datée d'Oiron, 23 mai 1551 : « Si d'avanture il advenoit que la santé de mon filz d'Orléans empirast, je trouve vostre advis & celluy des médecins bon, qui est de luy changer de nourrice ; si vous en avez trouvé une telle qu'il est requis, & furtout fault bien regarder qu'elle ayt nourry plus d'ung enfant & que son laict soit bon & asseuré. » [Ms. 3120, f° 79.] — Voici maintenant, sur le même sujet, une lettre de Caterine écrite quelques jours plus tard : « Madame de Humyères, j'ay veu ce que m'avez escript de la nourrice de mon filz d'Orléans, que, je croy, est honneste & bien condicionnée, mais nous n'avons pas tant affaire de sa suffisance & de ses vertus comme nous avons qu'elle soit bonne nourrice, ce que l'on voit bien qui n'est poinct, car mon dict filz continue trop à ce trouver mal ; par quoy, madame de Humyères, je vous prye que je n'en oye plus parler, & qu'elle luy soit changée, car pour sa prudence & sagesse son laict n'en est pas meilleur, on le voit par expérience ; je ne veulx pas, à faulte d'y pourvoir d'heure, qu'il en vienne inconvénient. Quant à ma petite fille je seray bien ayse que vous soyez bien tost auprès d'elle...., de Frontevault, ce xxve de may. » [*Ibid.*, f° 21.] Les ordres de la reine & du roi n'ayant point été exécutés assez promptement, la reine écrivit de nouveau pour exprimer tout son mécontentement : « Je m'esbays, dit-elle, comment on n'a suyvy ce que j'ay mandé. » [*Ibid.*, f° 23.] Enfin le duc d'Orléans grâce à ce changement de nourrice finit par se rétablir.

(2) La lettre du roi que nous avons citée plus haut nous fournit les renseignements suivants sur cet accident arrivé à madame Claude : « Je suis aussy

Royne ſont fort marris de l'inconvéniant que luy eſt advenu, parquoy je vous prye leur en mander ce qu'il en eſt, & que déſormés, quant vous verrés qu'il ſera beſoing de faire quelque chouſe, que vous la faiſiés fère, ſans en demander leur advis ; car, avant que vous ayés envoyé icy, il peult advenir beaucoup de chouſes, de quoy ilz ſe faſchent tant qu'il n'eſt poſſible de plus ; je vous en ay bien volu advertir à ce que vous y mectiés ſi bon ordre qu'il n'y aye point de faulte ; &, en ſeſt endroict, je prye noſtre S^r^ vous donner, madame mon alyée, bonne vye & longue. A Oyron, ce xxe jour de may.

Voſtre antyèremant bone alyé & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3208, f° 127.]

très aiſe de ce que c'eſt ſi peu de choſe de l'accidant ſurvenu à ma fille Claude, & de l'eſpérance que donnent les médecyns & chirurgiens, qui ſont auprès d'elle, qu'il ſe y pourra remédyer avecques ſy aiſez moyens que ceulx qu'ilz ont adviſez, leſquels, à ceſte cauſe, ilz continueront & mectront peine de y avoir l'œil & pourveoir ſi ſongneuſement qu'il ne ſoit requis venir à autres plus ruddes remeddes. De Oiron, 23 may 1551. » [B. imp, mſ. 3120, f° 79.]

XLIX.

IADAME MON ALYÉE, MADAME DE HUMYÈRES, A BLOYS.

Le Vergier (1), 3 juin [1551.]

MADAME mon alyée, j'ay receu la lectre que m'avés escripte & entendu par icelle la bonne santé de Messeigneurs & Mesdames, de quoy je suys aise, & mesmes de ce que Monsr d'Orléans se treuve bien oir changé de nourrisse. Il me semble qu'on luy debvoit r plus tousl ousté celle qu'il avoit voyant que son laict uy estoit bon (2); vous merciant bien fort la poyne que ıés à me mander souvant de voz nouvelles. J'ay parlé Roy & à la Royne pour sçavoir ce qu'ilz volloient fère a dicte nourisse, lesquelz m'ont dict qu'ilz ne volloien

Le Vergier, ou plutôt le Verger, au bâti en 1499 par le maréchal é, entre la Flèche & Angers. Voy. cription dans Piganiol (*Descript. France*, t. XII, p. 169). Vieilleville dans ses *Mémoires* comme l'une ıerveilles que le roi tenait à mon- ıux ambassadeurs anglais (liv. III, 27).

Un curieux passage des *Mémoires* eilleville (liv. III, chap. 17), nous re à quel point on se préoccupait le la question des nourrices, puis- 'ieilleville lui-même ne dédaigne e donner son opinion au sujet de urrice d'Henry de Bourbon qui : être un jour Henry IV. « Il ad- les parents de prendre garde de ɔrès à la nourriture de l'enfant, & luy sembloit qu'ils ne le garde- roient guères pour deux raisons : la première, que la nourrice estoit âgée, maigre & mélencolicque ; l'aultre, que la chambre n'estoit pas assez aërée, estant tousjours les fenêtres closes, qu'il falloit au contraire tenir ordinairement ouvertes ; plus, luy donner une jeune nourrice des champs & la traicter de grosses viandes à sa mode rustique, surtout deffendre sa chambre au médecin & à l'appotiquaire.... » On suivit ce conseil, « on fit oster de dessus le berceau de l'enfant les ciels, poils & daix dedans lesquels il estoit comme estouffé, on lui rendit le jour & le soleil à souhait & à toutes heures, avec une nourrice de l'âge de vingt & deux ans, & fort saine : si bien que l'on congneust en moins de huict jours l'amendement de l'enfant. »

point qu'elle bougea pour encores d'auprès de Monsr, voyant les ſervices qu'elle a faictz à mondict S^r d'Orléans [1]; toutesfoys, je ſuys d'advis que vous leur en eſcripviés pour en ſçavoir myeulx la vérité, & auſſy pour voſtre deſcharge; je vous prye de l'avoir pour recomandée de voſtre couſté, car, quant à moy, je ne l'oblieray point en tout ce que je luy pourray faire plaiſir, voyant le bon debvoir qu'elle a faict; que ſera tout ce que je vous eſcripray pour ceſte heure, après m'eſtre recomandée bien fort à voſtre bonne grâce; priant noſtre S^r vous donner, madame mon alyée, bonne vye & longue. Du Vergier, ce IIIe jour de juing.

Voſtre antyère & bone alyée.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3128, f° 4.]

L.

A MADAME DE GUYSE [2].

Blois, 25 juillet [1551.]

MADAME, je ne vous ſçauroys aſſez humblement remercier de la bonne ſouvenance que avez de moy, comme j'ay veu par les recomandations qu'il vous a pleu me faire. J'ay auſſy entendu le bon desli-

(1) Nous trouvons en effet dans une lettre de Caterine à Mme de Humières, datée de Duretal en Anjou, 31 mai, le paſſage ſuivant : « Le roy & moy entendons que la nourriſſe qui a donné à tetter a mon filz demoure auprès de luy, ou de l'une de mes filles, ainſi que adviſerez pour le mieulx. » [Mſ. 3120, f° 25].

(2) Antoinette de Bourbon, fille de

vrement qu'a heu madame voſtre fille à ſon enfantement [1], de quoy je loue Dieu, & ſi vous puys aſſurer, madame, que ce m'a eſté ung des plus grandz plaiſirs qui me fuſt ſceu advenir, pour l'eſpérance que j'ay que bien touſt nous vous verrons treſtous en ceſte compaignie, où, vous pouvés eſtre aſſurée, vous ſerés la fort bien venue ; &, de ma part, je vous ſupplie de croyre que vous me trouverés tousjours d'auſſy bon cueur preſte à vous faire ſervice que je m'en voys préſenter mes humbles recommandations bien fort à voſtre bonne grâce ; priant noſtre S^r^ vous donner, madame, très bonne & longue vye. A Bloys, ce xxxe jour de jullet.

Voſtre heumble à vous obéyr.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ., collect. Clérambault, t. 56, f° 10163.]

François, comte de Vendôme & de Marie de Luxembourg, avait épouſé, le 18 avril 1513, Claude de Lorraine qui fut le premier duc de Guiſe ; elle mourut le 20 janvier 1583, à l'âge de 89 ans.

(1) Cette lettre eſt adreſſée à la ducheſſe douairière de Guiſe, à l'occaſion de la naiſſance de ſa petite-fille Catherine-Marie de Lorraine, née le 18 juillet 1551, & non 1552, comme l'indiquent à tort le P. Anſelme, Moréri & la plupart des généalogiſtes, par ſuite de l'erreur que nous avons déjà ſignalée à propos de la naiſſance de Henri de Lorraine, p. 51, n. 1. Le paſſage ſuivant d'une lettre de Briſſac au duc de Guiſe, datée de Turin, 4 août 1551 [Mſ. Cléramb., t. 56, f° 10169], ne peut laiſſer aucune héſitation ſur la date : « Je loue Dieu, lui dit-il, de la belle fille qu'il luy a pleu vous donner. » De ſon côté le cardinal écrivait à ſon frère : « J'ay eu une merveilleuſe joye d'entendre que madame ma ſœur a eſté ſy heureuſement acouchée. Il eſt vray que j'euſſe bien déſiré un filz, mais j'eſpère que vous recommencerez de ſy bonne heure que bien toſt vous amenderez la faulte & ceſte fille, ſy Dieu plaiſt, nous fera une bonne alliance. Et ſy on vous parle de ſon mariage, où vous eſtes, depuis qu'elle eſt née, j'ay un advantage ſur vous, parce qu'on m'en a parlé avant qu'elle le fuſt. C'eſt madame de Montpenſier, la vieille, que je trouvay à Fontevrault, qui offre ſon filz qui eſt hors de danger d'avoir frère, ſy Dieu n'y remédie, avec trente mil livres de rentes quictes & deſchargé de ſes ſœurs, joly, de bonne maiſon & bien noury... ſy nous ſçavons bien jouer, noz rooles nous en aurons à choiſir, & ſy aurons du temps pour y penſer. » [Mſ. Gaign. 2871, f° 158]. Ce projet ſe réaliſa en effet, & la jeune princeſſe épouſa Louis de Bourbon, duc de Montpenſier.

LI.

A MONSIEUR LE RECEPVEUR DE (?) SÉRÉ, CONSEILLIER DU ROY ET SECRÉTAIRE DE SES FINANCES, A PARIS.

Fontainebleau, 22 ſeptembre [1551.]

MONSr le recepveur, vous ſcavés le commandement que le Roy vous feiſt dernièrement pour la fille de monsr de Curton (1), mon couſin, abbeſſe du Pont-aux-Dames, pour luy deſpecher lectres dudict Sr au ſupérieur de l'ordre de ſa dicte abbaye ; comme à ſes fins on a faict dreſſer ung mémoyre par leur conſeil de ce qui leur eſt néceſſaire, à ceſte cauſe je vous prye, tant que je puys, ſuyvant la vollanté dudict Sr, de leur dreſſer les dictes lectres & les bailler à ce porteur qui vous en ſollicitera & y uſer de la meilleure dilligence que faire ſe pourra, & me ferés bien plaiſir ; priant Noſtre Sr vous donner, monsr le recepveur, ce que déſirés. A Fontainebleau, ce XXIIe jour de ſeptembre.

Voſtre bonne amye.

DIANNE DE POYTIERS.

[Collect. de M. Moreau.]

(1) Iſabelle de Curton, fille de Joachim de Chabannes, ſénéchal de Toulouſe, & de Louiſe de Pompadour, ſuccédait, comme abbeſſe, à Pétronille de Valengelier, morte au mois de ſeptembre 1551. Elle obtint ſes bulles au mois de janvier 1552 (voy. *Gall. Chriſt.*, t. VIII, f° 1726). — L'abbaye de Pont-aux-Dames dans le diocèſe de Meaux, appartenait à l'ordre de Citeaux, dont le ſupérieur était alors Jean Loyſier (*Gall. Chriſt.*, t. IV, p. 1009).

LII.

A MADAME MON ALYÉE, MADAME DE HUMYÈRES.

Anet (1), 24 septembre [?1551.]

MADAME mon alyée, j'ay receu la lectre que m'avez escripte, & veu par icelle le bon porte-ment de Messrs & Mesdames, que j'ay faict enten- Roy& à la Royne, de quoy ils ont estés bien fort aises; foys, voyant les malladies qui sont survenues, ilz ont

e roi faisait de fréquentes visites comme nous l'avons déjà vu ıtres lettres. Dianne savait ha- t y ménager pour lui des plai- oute sorte, elle y prodiguait les sements avec une profusion plus grande qu'il lui en coûtait était à chaque visite du roi de s surprises, comme on le voit ıe pièce de vers de Mellin de s, intitulée : *Epistre du Roy estant à la Royne estant demeurée à rmain, en couche de monsgr.* 15,—1548, (1549). *Faict promp- par le commandement du dict* . [Ms. 842, p. 142], & dont nous ıs le passage suivant :

g ne veux vous compter l'artifice,
eaulté du gentil édifice
onstre bien, en mesnage & haultesse,
lestie & bon sens de l'hostesse ;
voir veu, tel ne l'eusse cuidé,
est propre & bien accommodé.
ı sortir de l'œuvre des maçons,
d jardins de quatre ou cinq façons,
nt trouver, en leurs plantz tous divers
mevère aux plus gellez hyvers.
Trop ne fauldroit parlant temporizer,
Si tout voulois particularifer;
Suffize vous qu'en nulle autre contrée
Plus belle chose à peine est rancontrée.

Un appartement complet était affecté dans cette résidence à l'usage spécial du roi (voy. Philibert de l'Orme, *Traité d'architecture*, liv. IV, chap. 1er). Une lettre du Dauphin du 13 novembre 1550 nous fournit à ce sujet & sur ce qu'on voyait à Anet, les détails suivants : « Estant avecques mon Roy & ma cousine de Valentinoys, ne feray faulte leur dire aussy le plaisir qu'avons eu à Ennet, où avons passé, voyantz tant belle maisons, beaux jardins, galleryes, vollières & beaucoup d'autres belles & bonnes choses, & n'é dormy jamais myeulx qu'en ung grant lict où j'é couché en la chambre de mon Roy. » [Collect. de M. Moreau]. Enfin, dans une lettre de Gabriel Syméon au prévost de Paris, datée d'Anet 28 avril 1554, nous trouvons une assez piquante relation des plaisirs que la châtelaine du lieu savait procurer à ses hôtes : « Madame de

deslibéré de les ouſter de là & les faire aller à Eſcouan [1], ou à Maiſons. Il me ſemble que Monſ^r ne s'eſt jamays bien trouvé audict Eſcouan, vous regarderés lequel des deux lieux ſera le meilleur pour leur ſancté, comme le Roy vous mande. Je ſuys bien ayſe des nopces que vous avez faictes de Courtebonne [2], laquelle, vous aſſeure, mérite beaucoup de bien pour la vertu & honneſté qu'eſt en elle. J'ay parlé au Roy pour luy fère avoir ſes robbes, lequel a commandé qu'elle les heuſt. Je vous prye me faictes part de voz nouvelles bien ſouvant; &, en tout ce que me voudrés emploier pour vous faire plaiſir, vous me trouverés d'auſſy bon cueur à voſtre commandement que je me recommande bien fort à voſtre bonne grâce ; priant noſtre S^r vous donner, madame mon alyée, bonne vye & longue. A Ennet, ce XXIIIIe jour de ſeptembre.

Voſtre byen antyèremant bone amye & alyé.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3128, f° 9.]

Valentinoys faict grande chère à tout le monde & a tousjours desfrayé en festins & grandes joyes le Roy, la Royne & le demourant des heroes.... » puis après quelques détails ſur la politique, il continue : « le Roy courut hier ſi chauldement après un cerf, qu'il ne print point, qu'il en a eſté ce matin malade & a diſné retiré en ſa chambre ; & madame a faict un feſtin dans ſon jardin à meſſieurs les cardinaulx de Lorraine, d'Alby, Vendoſme & mons^r le conneſtable.... » [Mſ. 4052, f° 15].

(1) A Ecouen, le connétable de Montmorency avait fait conſtruire un château, qui lui ſervit de retraite, lors de ſa diſgrâce ſous François Ier, & à Maiſon, près Charenton-le-Pont, les rois de France poſſédaient un domaine de plaiſance aliéné par Henri II vers 1554 (voy. Lebeuf, *Hiſt. du diocèſe de Paris*, t. IV, p. 285 & t. V, 5e part. p. 10 & ſuiv.).

(2) Cette Courtebonne était la fille du baron de Courtebonne, ancien guidon de la compagnie de Henri II, lorſqu'il n'était encore que Dauphin [voy. Mſ. 3008, f° 151] ; elle était de plus la couſine de madame de Humières. En effet, une des tantes de ce M. de Humières ſi ſouvent cité dans ces lettres, Claude de Humières avait épouſé Flour de Calonne, ſeigneur de Courtebonne.

LIII.

A MONS^r, MONS^r LE CONNESTABLE.

Anet, 17 octobre [? 1551.]

MONS^r, j'ay receu les lectres que m'avés envoyé de la Royne & aussy les vostres, de quoy je vous remercye bien fort, estant bien aise de ce que me mandés que le Roy s'est bien contanté du passe-temps que luy ay donné icy; vous m'escripvés aussy que l'avés trouvé engraissé, je pance qu'il ne maigrira point entre voz mains, veu la bonne chière qu'on m'a dict que vous luy faictes [1]. Nostre S^gr veulle qu'il la puysse faire aussi longuement que je le désire. Si je sçavoys quelque chouse de nouveau je vous en feroys part, mays je ne vous sçauroys parler que de mes massons où je ne pertz une seulle heure de temps, & espère que quant viendrés icy que vous y trouverés quelque chouse de nouveau où vous prandrés plaisir [2]; qui sera l'endroict

(1) Le connétable était alors à Chantilly où le roi, en quittant Anet, était venu passer quelques jours pour ne point faire de jaloux; la lettre suivante adressée par Montmorency au duc de Guise, nous donne à ce sujet d'assez curieux renseignements : « Monsieur, à l'arrivée du Roy en ce lieu, j'ay sceu comme vous estes demouré malade à Mouchy, dont j'ay esté & suis fort mary; &, pour sçavoir de voz nouvelles, j'envoie ce porteur exprès devers vous, vous priant bien fort m'en advertir pour le faire entendre au Roy, lequel je vous asseure fait très bonne chère, & a pris ce soir ung grant sanglier qui m'a tué deux ou troys chiens, maiz ce n'a esté sans donner beaucoup de passe-temps audict seigneur..... De Chantilly, le xxe jour d'octobre 1551. » [Ms. Cléramb., t. 56, f° 10249.]

(2) La construction du château d'Anet par Philibert de Lorme ne put être entreprise qu'après l'avènement de Henri II en 1548; auparavant, en effet, la fortune de la grande sénéchale & les ressources du Dauphin n'étaient pas suffisantes pour fournir à de pareilles prodigalités; mais les travaux allèrent vite du moment où la favorite eut à sa disposition le trésor royal. Voy. notamment la somme assez importante que

où je m'en voys recomander bien humblement à voſtre bonne grâce ; priant le créateur vous donner, mons^r, très bonne & longue vye. A Ennet, ce XVIIe jour d'octobre.

Voſtre heumble bone amye.

DIANNE DE POYTIERS

[B. imp. mſ. 3038, f° 50.]

LIV.

A MONS^r, MONS^r LE MARESCHAL DE BRISSAC (1), A THURIN.

Joinville, 4 avril [1551-1552.]

MONS^r le Mareſchal, je n'ay volu laiſſer partir voſtre ſecrétaire, préſent porteur, ſans l'accompaigner de la préſente pour tousjours me rementevoir à vous, & auſſy pour vous faire entendre que le Roy

Dianne reçut du roi au commencement de cette année, p. 78 & ſuiv., & qui était probablement deſtinée à ſubvenir à ſes dépenſes de conſtruction. Nous avons également trouvé à la date du 2 mars 1551-1552, la mention d'un don de « cinquante pyedz d'arbres à prendre dans la foreſt de Dreux pour les employer au baſtiment d'Ennet. » [Mſ. 5128, f° 117]. Or, cette lettre ſe rapporte bien à cette époque. Les travaux, ainſi que Dianne le donne à entendre, étant alors pouſſés avec la plus grande activité, la conſtruction du château, ſelon toute apparence fut complètement achevée en l'année 1552 ; ce milléſime, que nous avons vu inſcrit en chiffres de l'époque ſur une des pierres des terraſſes formant l'avant-cour du château, nous a confirmé dans cette opinion. Enfin ſur la demande de Dianne, les chapelles furent conſacrées en 1553 par P. Duval, évêque de Séez, & cette cérémonie ne dut avoir lieu qu'après l'achèvement complet de tout le reſte de l'édifice. Le rapprochement de ces circonſtances & de ces dates avec ce que Dianne dit ici de ſes maçons, ſemble démontrer de la manière la plus complète que lorſqu'elle écrivait cette lettre elle était occupée à mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre d'architecture.

(1) Charles de Coſſé 1er du nom, comte de Briſſac, fils de Réné de Coſſé, ſeigneur de Briſſac, & de Charlotte

eſt ſur ſon partement, de quoy nous ſommes treſtous en grand poyne ; ſi eſt ce que l'eſpérence que nous avons que ce luy reviendra à proffit nous faict paſſer une partie de noſtre ennuy (1) ; vous pouvant bien aſſurer, mons^r le Mareſchal, que le dict S^gr vous porte ſi bonne vollenté qu'il n'eſt poſſible de plus, & ſe repoſe entièrement en vous des affaires de par de là (2) ; &, toutes les foys que je luy tiens propoz de vous, je congnoys qu'il vous a à une telle oppinion que le pouvés ſouhaicter, & m'a dict qu'on ne luy ſçavoit imprimer chouſe de vous, que ne ſoit bonne & honneſte pour l'amytié qu'il vous porte ; qui me faict vous prier, tant que je puys, mectre poyne de vous resjouyr & faire la meilleure chière que pourrés (3) ; & ſuys auſſy aiſe de ce que avés recouvré voſtre ſenté que de chouſe qui me fuſt ſceu adve-

Gouffier, était également renommé pour ſa beauté & ſa bravoure ; il fut fait maréchal de France le 21 août 1550 & obtint preſque en même temps le gouvernement de Piémont ; le crédit de Dianne d'après certaines rumeurs de cour, n'aurait pas été étranger à ces faveurs, & le roi, d'après les mêmes rumeurs, aurait ſaiſi cette occaſion de plaire à la favorite en ſe débarraſſant d'un rival qui portait ombrage à ſes affections. — Briſſac avait pris ſes quartiers d'hiver à Turin, à cauſe de la rigueur exceſſive de la ſaiſon.

(1) Les petits princes d'Allemagne ſe ſentant impuiſſants à réſiſter ſeuls aux prétentions ambitieuſes de Charles-Quint, s'étaient tourné vers le roi de France, &, faiſant appel à ſes reſſentiments perſonnels, lui avaient propoſé de s'unir à eux contre l'ennemi commun. Henri II, après d'aſſez longues négociations (voy. Vieilleville, *Mém.*, l. IV, chap. Ier & ſuiv.), avait fini par conſentir à leur venir en aide, moyennant qu'il ferait autoriſé à occuper toutes les villes qui n'étaient point de langue germanique, telles que Metz, Toul & Verdun : c'était, comme on le voit, un profit aſſez important à recueillir de cette expédition.

(2) Le maréchal de Briſſac avait fait preuve, en effet, d'une grande habileté dans la conduite des affaires de Piémont ; d'après les conventions de la trève conclue avec la France, le pape avait repris les hoſtilités contre l'empereur ; le maréchal de Briſſac opérant de ſon côté avec une grande énergie, s'était emparé ſucceſſivement de Quéraſque, Quiers & Saint-Damian, pendant que Montluc réduiſait Lantz, le château de Saint Martin & pluſieurs autres places, & ne montrait pas moins d'habileté à défendre Caſal contre les forces de l'empereur. (Voy. Montluc, *Commentaires*, liv. II, & Boyvin du Villars, *Mémoires*, liv. III.)

(3) Ces aſſurances que Dianne donnait ici à Briſſac des bonnes intentions

nir. Je vous prye ne vous mectre rien à la teste qui vous revienne à fascherie, & vous ferés beaucoup pour la conservation de vostre senté, que je désire bonne sur toutes chouses, veu les affaires qui se présentent pour le service du Roy. La suffisance de ce dict porteur me gardera vous faire plus longue lectre, si ce n'est de vous assurer que si vous avés affaire de moy en quelque endroict, vous me trouverés tousjours d'aussy bon cueur à vostre commendement, que je m'en voys recomander bien fort à vostre bonne grâce; priant le créateur vous donner, mons^r le Mareschal, bonne vye & longue. A Joinville [1], ce IIIIe jour d'apvril.

Vostre plus antyèremant bone amye.

DIANNE DE POYTIERS.

Monsr le Mareschal, vous advise que la Royne a esté fort mallade du poulpre [2] que luy estoit venu; mays à ceste

du roi lui étaient nécessaires pour plusieurs raisons. Il savait d'abord que des courtisans, jaloux de ses succès & de sa réputation, profitaient de son absence pour le desservir auprès du souverain, & ces attaques se renouvelèrent à plusieurs reprises [voy. Ms. Gaign. 325, f° 271]. De plus, toute la noblesse qui combattait en Piémont, apprenant que le roi commandait en personne l'armée d'Allemagne, se montrait fort disposée à aller chercher la gloire sous les yeux du souverain, & Brissac se voyait à la veille d'être abandonné de la plus grande partie de son armée. Enfin, il avait demandé au roi pour Bonnivet, en récompense de ses brillants services, les revenus de la ville de Lantz, tout récemment conquise, & le roi lui avait refusé cédant à l'influence de certains courtisans qui, par haine du maréchal, tenaient à faire croire que l'on ne gagnait rien à servir sous ses ordres (voy. Boyvin du Villars, *Mém.*, liv. III). Il avait donc bien besoin des bonnes paroles de Dianne & surtout de son crédit à la Cour.

(1) Pendant son séjour à Joinville, le roi érigea cette baronie en principauté, voulant tout à la fois donner au duc de Guise un témoignage éclatant de sa faveur, & perpétuer le souvenir de son passage. (Voy. Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, t. Ier, p. 257 & Ms. suppl. fr. 2725, cartul. de Joinville.)

(2) Le *pourpre* est le nom ancien d'une maladie qui se manifestait par une éruption de taches rouges du plus funeste présage, & qui inspirait au peuple une terreur telle, que l'on changea son nom en celui beaucoup plus savant de *Pétéchie*. Nous trouvons la mention de

heure elle se porte beaucoup myeulx, Dieu mercy; & si vous puys assurer que le Roy a faict fort bien le bon mary, car il ne l'a jamays habandonnée.

[B. imp. ms. Gaign. 325, f° 129.]

LV.

A MADAME DE HUMYERES.

Joinville, 12 avril [1551-1552.]

MADAME mon alyé, j'ai receu les lectres que m'avés escriptes, & par icelles entendu la bonne senté de Mes^rs^ & Mesdames, de quoy je suys très aise; on m'a dict qu'il y avoit quelque dangier à Bloys de la peste, je vous prye, vous y prandré bien garde, &, quant vous congnoistrés qu'il y en aura, deslonger de bonne heure de peur des mouvemans qui peuvent advenir [1]. Au

cette maladie de la reine dans Boyvin de Villars (*Mém.*, liv. II), & Vieilleville nous fournit à ce sujet les détails suivants (liv. IV, chap. 13) : « Enfin, l'armée se trouva par trouppes, au moys de mars, sur la frontière de Champaigne, devers Jouynville, où le roy séjourna quelques jours à cause de la maladie de la royne, mais la voyant asseurée de sa santé il commença à marcher & suyvre monsieur le connestable. » Les soins de Dianne de Poytiers contribuèrent pour beaucoup au rétablissement de la reine, comme l'atteste Guillaume Chrestian, médecin du roi, que nous avons déjà eu l'occasion de citer : « Lorsque ceste dame, dit-il, devant la prinse de Mets, fut si griesvement malade à Joinville, sans vostre diligence & bonté d'esprit, elle estoit jà presque désespérée, mais Dieu prospéra si bien voz efforts & exaucea voz prières, que finalement elle receut & recouvra santé. »

(1) Le roi avait écrit à Mme de Humières, le 3 avril 1551 : « J'ay entendu ce que m'escripvez de la bonne santé & disposition de mes enfans, & l'entière convalessance de ma fille Claude, dont j'ay esté très aise;.. pour ce que j'ay sceu qu'il est survenu quelque inconvénient de peste aux faulxbourgs de Bloys j'escriptz présentement au Sr de Montpippeau, si ce mal venoit à croistre, regarder s'il sera besoing de les transporter à Bury ou à Madon, ainsi que l'un desditz lieux sera plus sain & à propos... » [Ms. 3133, f° 3]; & nous voyons en effet, d'après une lettre du connétable

reſte, madame mon alyée, je vous puys aſſurer que la Royne ſe porte fort bien à ceſte heure, Dieu mercy, & hors de dangier. Mays je vous puys bien dire que jamays perſonne ne fuſt ſi mallade, ſans mort, qu'elle a eſté, de ſorte que ne luy eſpérions plus vye [1], & croy que les nouvelles que nous avons heu ce matin l'achèveront de guérir, leſquelles ne ſçauroient eſtre meilleures; c'eſt de la prinſe de Mays, que s'eſt rendu il y a deux jours [2], de ſorte que noz gens ſont dedans, qu'eſt ung des plus grandz biens qui nous fuſt peu advenir, car s'il l'euſt fallu prandre par force, ce ne fuſt pas eſté ſans perdre beaucoup de gens de bien. Il me ſemble que nous ſommes bien tenuz treſtous à Noſtre S^r & luy debvons bien rendre grâces du bien qu'il nous faict; je le ſupplie qu'il donne grâce au Roy de venir au deſſin de ſes entreprinſes & finnir de bien en myeulx ſon voiaige; & en ſeſt endroict, je m'en voys recomander bien fort à voſtre bonne grâce; priant Noſtre S^r vous donner, madame mon alyé, bonne vye & longue. A Joynville, ce XIIe jour d'apvril.

Voſtre antyèremant bone alyé & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3124, f° 53.]

de Montmorency datée du 9 mai (*Ibid.*, f° 6), que les enfants furent conduits à Amboiſe.

(1) Les réflexions de Rabutin (*Guerres de Belgique*, liv. II) ſur les craintes qu'avait inſpirées la maladie de la reine nous prouve, qu'il n'y avait rien d'exagéré dans la lettre de Dianne : « Peu s'en fallut, dit-il en effet, que ceſte très vertueuſe dame ne laiſſaſt les miſères de ce monde, pour envoller là ſus en l'infinie gloire qui luy eſt préparée, ſi celuy qui départ tout bien & mal ne nous euſt regardé de ſon œil de pitié, ne nous voulant oſter en nos perſécutions noſtre totale eſpérance. »

(2) Ce fut le 10 avril que le connétable fit ſon entrée ſans coup férir dans la ville de Metz, & voici comme il s'y prit : le connétable s'étant approché des murailles, avait ſommé les habitans « d'obéir au roy, & plus toſt accepter ſes gracieuſes & libérales conditions, que d'y eſtre forcé avec plus grant danger pour eux. Les ſeigneurs y euſſent volontiers contredit ; mais ils eſtoient adonc trop petits compagnons.... le menu populaire, qu'ils mangeoient par exac-

LVI.

A MONS^r, MONS^r LE CONNESTABLE.

[?Joinville, avril 1552.]

MONS^r, j'é eſté byen èſe d'avoyr antandeu par ſe pourteur la pès aſſurée d'antre le Pape & le Roy (1); Dyeu veule qu'elle contynue; pour le moyns nous n'avons plus ſon anpêchement; auſy vous

tions, ne demandoit autre choſe que d'eſchapper de leurs mains, pour obéir à un prince qui les traitaſt plus humainement. » Comme ils héſitaient & délibéraient, « ce général les ſomma de luy en rendre en brief leur finale réſolution autrement il en feroit approcher le canon & ſentiroient l'aigreur de la puiſſance d'un ſi grand roy. Pour concluſion; eux voyans ceſte très forte armée eſtre proche & ſur leurs bras, préparée & en appétit de s'enrichir de leurs thréſors; eſtant leur cité déſemparée & mal pourveue, fuſt moyenné que M. le conneſtable & beaucoup de gentilshommes, avec deux enſeignes de gens de pied, y entreroient; ce que paſſa ainſi; mais au lieu que les deux enſeignes, ne devoient eſtre que de ſix cens hommes au plus, on les doubla; & ſe trouvèrent près de quinze cens ou plus, hommes eſleus & choiſis. Eux, voyans la queue ſi longue, eſtans les premiers & principaux entrés, voulurent fermer le pertuis, quand ils ſe trouvèrent les plus foibles; car ceux qui eſtoient entrés des premiers, ſoldats expérimentés, gagnèrent les portes & repoulſèrent ceux de la ville tant que toutes furent ouvertes & y entra plus gros nombre. Voilà comment ceſte puiſſante cité fut en peu de temps ſurprinſe & rendue à l'obéiſſance du Roy.» (Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. II).

(1) Le pape, fatigué de la guerre, contrarié ſurtout des diſpoſitions que le roi de France avait priſes pour empêcher le paſſage de toute eſpèce de numéraire en Italie, finit par céder aux influences du cardinal de Tournon, qui le preſſait de déclarer ſa neutralité entre le roi & l'empereur & conſentit enfin à une trève de deux ans. Le roi en reçut la nouvelle le 29 avril à Sarrebourg. (Voy. Fr. de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. II; Boyvin du Villars, *Mémoires*, liv. III, & Mézeray, *Hiſt. de France*, t. II, p. 625). Le connétable s'empreſſa probablement d'en donner avis à Dianne dont nous avons ſans doute ici la réponſe. Voici encore à ce ſujet d'autres détails que nous fournit une lettre de Caterine à Montmorency : « Mon conpère, je ne vous ſarés aſés remerſyer deu byen que m'avés fayſt de m'anvoyer ſet porteur, & de ſet que

avés antandeu l'amas quy se fet de se couté de dessà, hoù l'ong mest le myleur hourdre que l'ong peut [1]; je vous prye de i pancer pour byen mander vostre avys. Au demeurant, tout se pourte byen de par desà; Dyeu veule que nous puyssyons byen tout voyr à nousstre contantement. Et, pour se que je say byen que estes asés anpêché, je ne vous feré plus longe lestre; je ne vous feré que présanter mes recommandacyons à toute vouz bonnes grâse, comme sele quy est

Vostre heumble bone amye.

DIANNE DE POYTIERS.

Je vous recommande tout se quy me touche.

[B. imp. ms. 3126, f° 94. *Autographe.*]

je hay heu de lestre deu Roy, car j'é aystés an grant pouyne pour la longueur deu tamps qui ly avest que nannavès seu; par quoy je vous prye, si le dist Signeur & vous avés anvye que je ne retombe poynt malade, que je aye le byen d'an savoyr plust sovant. Je loue nostre Signeur de set que nous somes en pays aveques le Papa, & me sanble que Dyeu ayme tant le Roy ay se royame que nous ne le saryons asés remersyer... Caterine. » (Ms. 3125, f° 9).

(1) Bien que le roi fût déjà parti pour l'Allemagne au moment où nous pensons que cette lettre fut écrite, il devait y avoir à Joinville, soit un corps de réserve, soit un centre d'approvisionnement d'où l'on expédiait des convois de vivres & de munitions. C'est sans doute à ce mouvement dont elle était témoin & dont la reine avait la haute direction que Dianne fait ici allusion. Vieilleville, dans ses *Memoires* (liv. IV, chap. 13), nous fournit d'ailleurs d'assez curieux renseignements sur l'enthousiasme des populations pour cette guerre, & leur empressement à se rendre de toutes parts à l'appel du roi: « .... Et n'y avoit bonne ville où les tambourgs se fissent ouyr pour faire levée de gens de pied, où toute la jeunesse des villes se desroboit de père & de mère pour se faire enroller; & la plusspart des boutiques demeurèrent vuides de tous artisans, tant estoit grande l'ardeur en toutes qualités de gens, de faire ce voyage & de veoir la rivière du Rhin. » On avait eu aussi la précaution « d'amener des vivres de tous les endroits du royaume; » ce qui explique les paroles de Dianne sur la nécessité de mettre un peu d'ordre dans cet *amas*, comme elle l'appelle. (Voy. *Mémoires* de Boyvin du Villars, liv. II & Ms. 3130 *passim*).

LVII.

A MONS^r, MONS^r LE CONNESTABLE (1).

[? juin 1552.]

MONS^r, j'é receu voſtre leſtre hoù vous me mandés que meſtrés penne de byen garder le Roy, ſe que m'aſſure, tant que ſerés avèque luy, car il ly a byen de quoy le myeux garder que jamès, tant des poyſſons que de l'artylerye (2), que ſuys ſûre que an vyſy-

(1) Cette lettre, s'il faut en juger par les événements auxquels elle fait alluſion, ſe rattacherait à la ſeconde partie des opérations militaires entrepriſes par Henri, II dans le cours de cette année. Après être entré dans Metz par une habileté du connétable de Montmorency; s'être promené triomphalement en Alſace, où l'on ſe contenta de prendre quelques petites villes & de regarder de loin les murailles de Straſbourg, le roi était revenu ſe repoſer en France de ſes ſuccès plus imaginaires que réels, lorſqu'il apprit à la fin de mai que, ſur les ordres de la reine de Hongrie, ſœur de l'empereur & gouvernante des Pays-Bas, le maréchal Van-Roſſem avait envahi la Champagne; auſſitôt il alla reprendre en perſonne le commandement de l'armée & mit tour à tour le ſiége devant les villes de Danvilliers, Yvoy, Montmédy, Lumes, Arlon. Cette ſeconde partie de la campagne fut beaucoup plus pénible & dangereuſe que la première.

(2) Cette recommandation de Dianne n'était pas tout à fait inutile. En effet, nous voyons dans les mémoires de l'époque que l'artillerie des ennemis faiſoit rage & « qu'il plouvoit des cannonades auſſi eſpeſſement que la gresle tombe du ciel » (Fr. Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. III); & Brantôme nous raconte : « qu'au voyage d'Allemagne, le connétable diſait au roi, qu'il voyoit ordinairement s'expoſer dans les tranchées des villes qu'il aſſiégeoit & prenoit : — Sire, ſire, ſi vous voulez faire ceſte vie, il ne faut plus que nous facions d'eſtat de Roy non plus que d'un oyſeau ſur la branche, & qu'ayons une forge neuve pour en forger tous les jours de nouveaux. » (*Vie de Henri II*). Quant au poiſon, on n'avait point encore oublié la mort du frère aîné de Roi, les accuſations portées alors contre les impériaux, les rumeurs toutes récentes auxquelles avait donné lieu la mort du duc de Guiſe & du cardinal ſon frère; des bruits étranges avaient circulé, le mot de poiſon avait été prononcé tout haut, il venait donc ſe placer tout naturellement ſous la plume de Dianne lorſqu'il s'agiſſait de ceux qui paſſaient pour en faire leur arme habituelle. Nous trouvons du reſte ſur l'état de ſanté du roi,

tant les lyeux que vous ſavés, que ſe n'eſt à luy de ſe fère, il an peut venyr de grans inconvényans; & mayntenant que la fourtune luy eſt ſi prouſpère [1] tant plus il la aſſe garder, ſe que je ſuys ſûre quy ne tyendra à luy byen remonſtrer ſy vous veuſt croyre; vous pryant, mons^r^, luy préſanter mes très humbles recommandacyon à ſa bone grâſe; vous an prandrés, ſy vous pleſt, voſtre part, comme ſelle quy veuſt demeuré

Voſtre heumble bonne amye.

DIANNE DE POYTIERS.

Monsr, je vous recommande mes deux beux ſys, & vous aſſure qu'yl ont bone anvye de vous fère ſervyſe [2].

[B. imp. mſ. 2974, f° 83. *Autographe.*]

d'aſſez curieux détails dans une lettre de Catherine de Médicis au connétable : «.... & pour ſe que il y a quelque tamps que n'é heu de veos novelles, je cregnés que vous feut veneu quelque mal come ha monſieur le cardynal, lequel à ſet que m'a mandé Beurjeanſis ſe porte myeulx. Je vous prie fayre byen guarder le Roy, car vous voyés lé facheuſe & dangereuſe maladye qui couret ſet annaye, & me faire ſet byen que ſovant je ſache de ſes novelles, afyn que je ſoy pluſt à mon ayſe, ſachant qui ſe portet byen, de quoy je ſuplye Noſtre Sygneur luy fayre la grâſe... » [Mſ. 3125, f° 12].

(1) La priſe de poſſeſſion des trois évêchés, la conquête de pluſieurs villes & d'une aſſez grande étendue de pays, malgré la réſiſtance énergique des impériaux, tels étaient alors les ſuccès de cette campagne auxquels Dianne fait ici alluſion. (Voy. Fr. Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. III).

(2) M. d'Aumalle commandait un des corps d'armée, & quant à M. de Bouillon, ce fut lui qui retira le plus beau profit de cette campagne, car on donna à ſa femme tout le butin qui fut fait au château de Lumes (voy. les détails que donne à ce ſujet Vieilleville dans ſes *Mém.*, liv. IV, ch. 30). On lui rendit encore le duché de Bouillon dont l'empereur avait fait préſent à l'évêque de Liége. Ce fut du reſte le duc lui-même qui, à la tête de quelques troupes que le roi avait bien voulu mettre à ſa diſpoſition, alla faire le ſiége de cette place comme nous l'apprend Rabutin (*Guerres de Belgique*, liv. III) : « par la reddition de ce chaſteau, advenue le dernier jour parachevant les trente ans que ce duché avait eſté uſurpé & occupé, M. le mareſchal recouvra preſque tout le ſurplus, qui eſtoit concernant & appartenant audict duché, eſtans bourgs, villages & quelques petits forts, non de grande réſiſtance & difficile oppugnation. »

LVIII.

A MADAME MON ALYÉE, MADAME DE HUMYÈRES.

Anet, 16 juillet [1552.]

MADAME mon alyée, j'ay receu voz lectres que m'avés escriptes ayant esté bien aise d'avoir entendu de voz nouvelles & de la bonne chière que vous faictes, & aussy de ce que Messrs & Mesdames se portent si bien que me mendés, de quoy je loue Dieu; &, pour vous faire entendre des myennes, je vous advise que m'en estoys venue en ce lieu pour quelque temps (1), où je ne me faschoys, car il y faict pour beau, & vous y souhaicte pour deux heures, tant seullement pour vous y faire menger des formaiges & burre que faict vostre Piccarde, laquelle, je vous assure, faict tousjours bien son debvoir. Je m'en partz lundy prochain pour aller trouver la Royne, à cause que le Roy s'en revient de son camp (2); & si, estant là, me vollés emploier en quelque endroict pour

(1) Pendant que le roi s'avançait en Allemagne, la reine était restée à Châlons d'où elle veillait en sa qualité de régente aux affaires du royaume, & attendait le retour de l'armée. [Voy. de nombreuses lettres de Catherine à cette époque, mf. 3133, *passim*]. Après être restée auprès de la reine, autant que les soins à donner à la malade l'avaient exigé, Dianne était allé ensuite prendre quelques jours de repos dans son château d'Anet. Madame de Humières, dont la plusspart des seigneuries étaient situées en Picardie, avait sans doute procuré à Dianne la Picarde dont il est question quelques lignes plus loin.

(2) « Le roy fut contraint de rompre son camp dès la fin du mois de juillet, tant pour les grandes maladies qui y survenoient, causées des non accoustumées chaleurs précédentes, que pour l'abondance de pluyes qui commençoient desjà à tomber en ces pays occidentaux & froids. » (Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. IV). « Le pays estoit si détrempé que l'on ne pouvoit quasi marcher... Telle fust la fin de ce voyaige d'Austrasie qui dura environ trois mois & quatorze jours. » (Vieilleville, *Mém.*, liv. IV, ch. 32).

vous fère plaiſir, vous me trouverés tousjours d'auſſy bon cueur à voſtre commandement que je m'en voys recommander bien fort à voſtre bonne grâce; priant Noſtre Sr vous donner, madame mon alyée, bonne vye & longue. A Ennet, ce XVIe jour de jullet.

Voſtre antyère bonne alyé & amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3208, f° 101.]

LIX.

MADAME DE HUMYÈRES.

Villers-Cotteretz, 27 août [1552.]

MADAME mon alyée, j'ay receu la lectre que m'avés eſcripte, par laquelle me mendés comme monſr d'Orléans eſt bien guéry, de quoy je ſuys ſi aiſe qu'il n'eſt poſſible de plus (1), & auſſy de ce que Meſſrs & dames font bonne chière, de quoy je loue Dieu; vous adviſant, madame mon alyée, que j'ay faict voz excuſes au Roy de ce que ne luy eſcriptes dernièrement, & qu'on deſpecha la poſte ſans actandre voz lectres, que le-

(1) Une lettre de Catherine à madame de Humières nous fournit à ce ſujet les détails ſuivants : « J'ay veu par les lettres que vous m'avez eſcriptes comme mon filz d'Orléans c'eſt trouvé mal d'un rhume avec eſmotion de fièvre, de quoy je ſuis en payne, car je crains que cela viengne de ſa nourriſſe qui luy ait peu donner de mauvais laict, & pource je vous prye d'y faire prandre garde & que l'on ſuyve le contenu de ce que eſcript mons' Burgenſis... De Villiers-Coſteretz, ce XXIIe jour d'aouſt. » [Mſ. 3133, f° 19]. Cette indiſpoſition ne fut pas de longue durée, comme on le voit du reſte par la lettre de Dianne.

lict Sr a trouvé fort estrange, voyant la charge que vous ivés de mesdicts Srs & dames; & de ma part je suys esbaye comme l'endurés (1); & m'a ledict Sr dict qu'il n'est pas d'adviz que souffrés plus qu'on vous face telles chouses pour la iance qu'il a en vous; par quoy regardés d'y remédier uyvant sa vollenté, & me semble que le myeulx que vous scauriés faire c'est d'escripre souvant au Roy, a Royne & à monsr le Connestable, & les advertir le tout ce qu'il surviendra; je m'asseure que déformays

(1) Ce n'était pas toujours chose facile que la direction de la maison des jeunes princes, & la correspondance de Henri II & de Catherine nous font connaître plus d'une circonstance où le roi & la reine se trouvaient dans la nécessité d'intervenir. Comme madame de Humières tenait dans toutes ces questions le rôle important, on ne lira peut-être pas sans intérêt la lettre suivante où le roi lui indique lui-même l'étendue des attributions dont elle est revêtue : « Madame de Humyères, j'ay entendu tout ce que vous m'avez faict sçavoir par le Sr de Contay, vostre filz, sur les deux poinctz qu'il m'a touchés & que vous prétendez estre de la charge & auctorité que je vous ay donnée en la maison & auprès de mes enfans; &, pour vous faire responce là dessus, vous sçavez bien que pour ce qui touche le faict de la sancté, régime & gouvernement du vivre de mesdicts enfans, il est plus requis & convenable que les médecins que je tiens auprès d'eulx, des meilleurs & plus expérimentez que j'aye, soyent creuz de ce qu'ils en dyront & feront, que nulz aultres qui s'en puissent mesler; &, n'ay jusques icy pensé, ne entendu, que à vous, ne aultres que ausditz médecins appartint ceste charge d'en respondre, ne semblablement d'ordonner aussi sur le faict de la distribucion des deniers & vérifficacion de la despance qui se faict en ladicte maison, sinon au gouverneur d'icelle, comme à feu monsr d'Humyères vostre mary, durant le temps qu'il a vescu, & au sieur d'Urfé, qui à présent tient son lieu, auquel vous & aultres ayans charge de mesdictz enfans, après avoir certiffyé par le menu ladicte despence soubz vostre seing, vous en devez faire bailler l'estat, pour, sur ce, estre par luy ordonné du payement au trésorier & payeur, lequel ne peult paier un seul denyer, pour luy estre passé & alloué en ses comptes, sinon par les ordonnances & mandemens de celluy qui a de moy pouvoir par lectres pattentes d'ordonner en cest endroict, comme a ledict sieur d'Urfé & non aultre; & toutesfoyz, quant ladicte maison sera divisée & séparée comme elle est maintenant, je veulx & entendz que, en l'absence dudict sieur d'Urfé, estant comme il est icy avecq mon filz le Daulphin, vous ayez la superintendance sur mes autres enfans avecq lesquelz vous estes, & sur leur maison, dont vous prandrez tel soing que vous avez faict jusques icy... de Reims, ce xve jour de mars 1552. » [Ms. 3120, f° 87].

y mectrés si bon ordre que vous ne ferés plus en ceste fascherie; vous assurant bien que, en tout ce que me voudrés emploier, vous me trouverés tousjours vostre meilleure amye, & d'aussy bon cueur que je m'en voys recomander bien fort à vostre bonne grâce; priant Nostre Sr vous donner, madame mon alyée, bonne vye & longue. A Villiers-Costeretz, ce XXVIIe jour d'aoust.

Vostre entière bonne alyée & amye.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp mf. 3133, f° 20.]

LX.

A MONSr, MONSr LE DUC DE GUYSE.

Villers-Costeretz, 30 août [1552.]

MONSr, j'ay receu les lectres qu'il vous a pleu m'escripre, & comme par icelles me merciez de ce que j'ay faict pour vous (1); je vous asseure, monsr, que quant il sera question de vous affaires, je ne

(1) Le duc de Guise était à Metz, où il s'était rendu, dès le 17 août, pour mettre cette ville en état de défense contre les tentatives des impériaux. L'Empereur cherchait une revanche de la promenade militaire que Henri II avait été faire dans les trois évêchés, &, sous prétexte de s'opposer aux dévastations du margrave Henri de Brandebourg, allié de la France, on le vit concentrer tout d'un coup des forces considérables du côté de la Lorraine. Le duc de Guise fit réparer les fortifications de Metz, y réunit des munitions & des vivres en aussi grande quantité que possible & se prépara à soutenir un choc qui s'annonçait comme fort redoutable. L'argent lui ayant fait défaut pour ces préparatifs, il prit sur ses revenus, & après avoir abandonné

rderay jamais la volunté de m'y emploier, comme vous urra certiffier mons^r le Mareſchal de St André [1], de ce e j'en ay faict, & dont je ne vous feray long diſcours, à uſe que je me ſuys trouvée ung peu mal troys ou quatre ırs d'un caterre qui m'eſt ſurvenu, & me excuſerez, s'il us plaiſt, ſi je ne vous ay ſceu eſcripre de ma main, ıintenant je me porte aſſez bien, qui eſt ce que je vous en ys dire ; & ſur ce me recommanderay bien humblement voſtre bonne grâce, & ſuppliray le Créateur, monſ^r, vous ›nner bonne & longue vie. De Villiers-Coſteretz, ce der-er jour d'aouſt.

Voſtre heumble à vous obéyr.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. 403, f° 122.]

divers fourniſſeurs juſqu'à deux mois e ſon traitement, il ſe trouva encore ngagé pour cinq mille livres envers s marchands de blé & de grains, & our trois mille neuf cent quatre livres nvers les fourniſſeurs de bœufs. [Mſ. aign. 407, f° 51]. Ce fut alors qu'il t appel à madame de Valentinois ans l'intérêt du ſervice du roi, &, omme nous le voyons par cette lettre e Dianne, Henri II donna des ordres nmédiats pour que le duc de Guiſe ıt approviſionné de tout ce dont il vait beſoin.

(1) Jacques d'Albon, marquis de ronſac, ſeigneur de Saint-André & ıaréchal de France, était fils de Jean 'Albon, ſeigneur de Saint-André, & e Charlotte de la Roche. Il avait pen-ant longtemps partagé la chambre de lenri II, alors que celui-ci n'était que dauphin; Henri II, devenu roi, en fit un de ſes favoris les plus intimes & le combla d'honneurs & de bienfaits ; dès 1547 il était maréchal de France, & en 1552 il avait le commandement de l'armée en Champagne. — Voici ce qu'il écrit au duc de Guiſe dans une lettre datée de Villers-Cotterets, 27 août 1552 ; il ſemble aller au-devant même des déclarations de la ducheſſe : « Je n'ay failly de monſtrer voſtre lettre à madame de Valentinois qui faict ordinairement ce qu'elle peut pour vous faire fournir ce qui vous eſt néceſſaire, & monſtre tousjours de mieux en mieux vous porter affection & bonne volonté, juſques à me prier de l'advertir tousjours du langage qu'elle debvra tenir au Roy pour vous, à quoy vous croyez bien que je ne faictz faulte. » [Mſ. Gaign. 2871, f° 180].

LXI.

A MONSr, MONSr LE DUC DE GUYSE.

[? Villers-Cotterets, 15 ſeptembre 1552.]

MONSr, vous ſçaurez par le ſeigneur Pierre (1) la délibération du Roy, qui me gardera de vous en rien mander, puiſqu'il vous la fera mieux entendre que moy par lettre ; &, quant à ce que vous ſçavez, le dict ſeigneur Pierre, m'a dit qu'il n'en eſt guères ſatisfaict (2), mais

(1) Pierre de Strozzi, fils de Philippe de Strozzi & de Clarice de Médicis. Dégoûté de l'état eccleſiaſtique, ſa première carrière, pour n'avoir point obtenu le chapeau de cardinal qu'il ambitionnait, il entra, avec le ſurnom de Prieur de Capoue, au ſervice de la France ſous le règne de François Ier ; il fut nommé maréchal en 1554, & fut tué au ſiége de Thionville en 1558. Il était ſurtout réputé pour ſes connaiſſances en poliorcétique ; il en donna des preuves toutes particulières pendant cette défenſe de la ville de Metz où il alla rejoindre le duc de Guiſe, vers le milieu de ſeptembre.

(2) Ce paſſage fait alluſion à des négociations entamées avec le marquis de Brandebourg, & auxquelles Pierre Strozzi avait pris une part des plus actives. Strozzi n'eut pas lieu, comme le dit ici la lettre de Dianne, d'être fort ſatisfait du marquis, car après s'être fait longtemps marchander & après avoir reçu des vivres pour ſes troupes & d'aſſez groſſes ſommes d'argent pour lui, le marquis en arriva à une honteuſe & lâche défection. [Voy. mſ. Gaign. 2871, année 1552 *paſſim*, & François de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. IV.] D'autres négociations ſe ſuivaient auſſi à ce moment avec Nicolas de Lorraine qui, ayant débuté par être évêque de Verdun, laiſſa la ſoutane pour le titre de duc de Mercœur & de comte de Vaudémont. Il avait, pendant un temps, partagé avec Chriſtine de Danemark la régence de Lorraine au nom de Charles III, encore mineur. Mais Henri II, pendant ſon voyage dans les trois évêchés au mois d'avril précédent, avait obligé la ducheſſe à réſigner tous ſes pouvoirs entre les mains de Nicolas de Lorraine, & ſous prétexte de réſerver le jeune prince à une alliance avec ſa fille Claude, l'avait fait conduire en France pour y terminer ſon éducation auprès du dauphin & avait mis une garniſon de lanſquenets dans la ville de Nancy. La ducheſſe Chriſtine s'était retirée dans les Flandres & le comte de Vaudémont, au lieu de tenir

uand j'en ay parlé au Roy il m'a dit que mons^r le Connesıble vous satisfera de tout, ce qui me faict penser qu'il 'y fauldra, puisque luy mesme va par de là [1]. Je vous Heure que ledict seigneur Roy ne pense qu'à vous secourir, : d'y aller luy mesme, sy besoing est [2]. Sy par de ça il a service que je vous puisse faire, je vous prie ne m'esparner, comme celle qui se tiendra tousjours bien heureuse e faire chose qui vous soit agréable, pour l'envye que j'ay e vous demeurer,

Vostre heumble à vous fère service.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. ms. Gaign. 2871, f° 269, *copie*.]

ompte à Henri II de cette augmentaon de pouvoir, s'était demandé si son ıtérêt ne l'attirait pas plutôt du côté e l'Empereur; il avait même montré ne hésitation telle que Henri II s'en tait ému, comme on le voit par une ettre où il écrit au connétable : « Qu'il rouve fort estrange que monsyeur de 'odémont soyt allé à Brusselle an sy rande dylyganse comme il ala. » [Ms. 132, f° 5]. Mais enfin, plus fidèle à ses romesses que le marquis de Brandeourg, le comte de Vaudémont céda ux sollicitations de Strozzi. (Voy. don Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, liv. 32, *assim*), c'est sans doute de ces secrètes nenées qu'il est ici question.

(1) Le connétable se rendit en effet Saint-Mihiel pour commander un corps d'armée qui devait venir en aide u duc de Guise par d'utiles diverions. Mais cédant à un sentiment de alousie, Montmorency manœuvra si bien auprès du roi, que le duc reçut 'ordre de lui envoyer une partie de ses troupes déjà insuffisantes pour la défense de Metz; le duc, réduit à 5,000 hommes à peine, laissa éclater son indignation, en déclarant que ce n'était point assez « pour faire service au roy, mais bien plus tost pour y recevoir de la honte, » & en même temps il demanda à Henri II « une descharge signée de sa main & selée de ses armes pour ce qu'il luy plaisoit de luy commander. » [Ms. Gaign. 2871, f° 228]. La défense de Metz, ce glorieux fait d'armes du duc de Guise, n'en fut pas moins couronnée d'un plein succès comme nous le verrons plus loin.

(2) Le cardinal de Lénoncourt écrivait au duc de Guise dans une lettre datée du 13 septembre [ms. Gaign. 2871, f° 195] : « Le roy a un merveilleux contentement du service que vous luy faictes où vous estes, & a bonne envye de vous aller secourir luy-mesme en personne, sy l'Empereur faict tant du brave que de vous aller assaillir. » Et nous lisons dans une lettre du roi (10

LXII.

A MADAME, MADAME LA DUCHESSE DE GUYSE.

[? novembre 1552.]

MADAME, ſy j'avès autant de mouyan de vous fère conneſtre la ſouvenance que j'é de vous comme je l'ay, je vous heuſſe byen ſouvant inpourtunée de mes leſtres, mès j'é eſté ſy peu avertye quant queuque qu'ung eſt alé par devers vous, que je n'é fet le devoyr de bonne affecyon, quomme ma voulonté le déſyré; de quoy je vous puys aſſurer, madame, que ſy j'avès l'onneur d'eſtre voſtre proupe ſeur [1] que je ne ſarès avoyr myleure anvye de vous ſervyr an queque chouſe que moy, ny quy fut plus marye des chouſe quy vous poureſt randre fâcherye, & que vous povés fère eſtat comme de vous mêmes, car j'é tant d'anvye de fère demeure an vouſtre bone grâſe que je ne me ſarès aſſés préſanter pour mon contantemant, là hoù n'y trouverés jamès faute que je ne vous ſoye perpétuelle à jamès,

Voſtre plus heumble afécyonée à vous obéyr.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3237, f° 13; *Autographe*.]

ſeptembre): « J'ay mandé mes penſionnaires, les deux centz gentilshommes de ma maiſon & les archers de ma garde, pour ſe rendre en Champagne, ſur la fin de ce mois, & de plus depeſché vers mon couſin, le duc de Vendoſmois, pour luy faire retirer ſon armée en France, affin de faire acheminer nos forces du coſté où vous eſtes, en délibération de m'y trouver moy meſme en perſonne dedans bien peu de temps... » [*Ibid.* p. 192].

(1) Nous ne pouvons croire que cette lettre ſoit adreſſée à une autre que la

LXIII.

A MADAME, MADAME LA DUCHESSE DE GUYSE.

[? novembre 1552.]

MADAME, je vous mercye heumblemant de la penne qu'avés prys de me fère part de vouz nouvelles, que, aſſe que je voys, vous n'avés ancoure veu mons^r^ vouſtre frère, & que ne ſavès quant le vérés [1]. Il me ſanble, madame, que luy devés conſeler aler trouvé le Roy pour luy fère ſervyſſe mayntenant, pour beucou de reſon, quy ſereſt trout longe à l'écryre & vous conſeler; ſy mon opygnyon n'eſt bonne, mès l'anvye que j'é de fère ſervyſe à toute voſtre mèſon m'eſt [2] le vous écryre; quy

ducheſſe douairière de Guiſe ; née le 25 décembre 1494, elle avait environ cinq ans de plus que Dianne ; or, malgré ſa réputation d'éternelle jeuneſſe, la grand'ſénéchalle ne pouvait ſe faire illuſion juſqu'à perdre de vue les trente années qui la ſéparaient de la jeune ducheſſe, pour ſe perſuader à elle-même qu'elle pouvait la traiter en ſœur. Faute de date préciſe, il nous a paru que cette lettre pouvait trouver ſa place vers l'époque de la défenſe de Metz par le duc de Guiſe. La ducheſſe était alors retirée à Joinville avec ſa belle-fille (voy. mſ. Gaign. 2871, pp. 325 & ſuiv., & Bouillé, *Hiſt. des ducs de Guiſe*, t. 1er, p. 295), attendant l'iſſue de cette lutte héroïque par laquelle ſon fils allait ajouter encore à ſa gloire & à ſon crédit ; Dianne, habile à ne négliger aucune ſource d'influence, avait ſoin de ſe tenir en bons termes avec cette puiſſante famille.

(1) Nous ſuppoſons qu'il s'agit ici de Louis de Vendôme, fils de François de Bourbon & de Marie de Luxembourg, le ſeul ſurvivant à cette époque de tous les frères d'Antoinette de Bourbon, ducheſſe douairière de Guiſe ; le roi lui confia en effet, en 1552, la défenſe de la Picardie. (Voy. P. Anſelme, t. II, p. 114 ; Aubéry t. III, p. 261 ; Frizon *Gallia purpurata* p. 564, & enfin ſon oraiſon funèbre prononcée par Pet. Gemellus en 1556, p. 8). Né le 2 janvier 1493, il mourut le 11 mars 1556 & fut créé cardinal en 1517. Quant au frère de la jeune ducheſſe de Guiſe, Louis d'Eſte, qui devint plus tard cardinal de Ferrare, il n'avait alors que quatorze ans ; on ne peut donc lui appliquer cette lettre de Dianne.

(2) Il faut lire ſans doute : m'eſt cauſe de vous écrire.

me gardera de vous fère plus longe leſtre, ſy n'eſt de vous préſanter mes heumble reconmandacyon à voſtre bonne grâſe, & des deux maréchale [1], quy hont meſme vouloné de vous fère ſervyſe, mès que le dyrrès commander, nous demeurerons,

Voſtre plus heumble à vous obéyr.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3237, f° 9; *Autographe.*]

LXIV.

MADAME LA DUCHESSE DE GUYSE.

[?décembre 1552.]

MADAME, depuys mes leſtres ecryſtes j'é heu ſe byen de recevoyr ſelles que m'avés eſcryſtes, dont je ne vous en ſarés aſés heumblemant remercyer de la bonne ſouvenanſe qu'avés d'une quy eſt dédyée an tous les androys que vous voudrés ſervyr de moy, eſtant byen èſe de quoy chouſe quy porreit me toucher vous peut donner pléſyr, comme fét mes petys anfans [2], hoù je me

(1) Les deux filles de Dianne de Poytiers, la maréchale d'Aumale & la maréchale de Bouillon, qui ſe trouvaient probablement auprès d'elle à Anet, pendant que leurs maris combattaient ſous les ordres du duc de Guiſe.

(2) Les petits-enfants de Dianne de Poytiers, iſſus du mariage de ſa fille Louiſe de Brézé avec le duc d'Aumale, étaient : — 1° Henri de Lorraine, comte de Saint-Vallier, né le 21 ſeptembre 1549; — 2° Catherine, née le 8 octobre 1550; — 3° Magdeleine, née le 10 février 1554; — 4° Charles de Lorraine, duc d'Aumale, né le 25 janvier 1555. Il ne peut être ici queſtion

›yte, avèque heux pour avoyr le pléſyr de vous voyr, & ous fère ſervyſe an [ce que] vous touche, que je ſuplye à louſtre Syneur vous an donner le contantemant que vous éſyré.

An ſynant sète leſtre, le Roy eſt aryvé (1), quy m'a ommandé vous ferere ſes recommandacyon, & qu'yl eſt ›urt contant de mons^r voſtre frère (2), dont j'an né l'èſe, our l'amour de vous, ce qu'yl eſt pouſyble d'avoyr.

Voſtre heumble à vous fère ſervyſe.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3237, f° 7; *Autographe.*]

ue des deux premiers qui ſe trouıient à Joinville avec leur grand'mère, ducheſſe douairière de Guiſe. Cette ·ttre ne peut s'adreſſer à la jeune duıeſſe à laquelle Dianne, n'étant unie ar aucun lien de parenté, n'avait nul ıotif de parler de ſes « petits enfants. »

(1) Le roi avait eu d'abord la penſée de ırtir pour Metz au ſecours de François e Guiſe, puis enſuite d'aller prendre commandement des troupes en Piırdie. Il avait même pouſſé juſqu'à heims dans cette intention; mais, ·dant aux conſeils qu'on lui donnait, était revenu à Compiègne pour attenre les événements, comme nous l'aprend le cardinal de Lorraine dans une e ſes lettres au duc de Guiſe : « Le oy eſt en ce lieu d'où il ne bougera ı'il ne voye la fin que Dieu vous donera; il a eſté conſeillé de ne point aller Heſdin pour beaucoup de raiſons que ›us pouvez aſſez penſer; il en a laiſſé ıute la charge à M. de Vendoſme... » nſ. Gaign. 2871, f° 326]. Il ſerait fort oſſible que ce retour du roi fut celui dont il eſt queſtion dans la lettre de Dianne.

(2) Ce qui vient encore nous confirmer dans l'opinion qu'il s'agit ici du ſiége de Heſdin, c'eſt que nous troutrouvons dans Fr. de Rabutin (*Guerres de Belgique*, liv. IV), qu'il fut entrepris par « M. de Vandoſme, lieutenant pour le roy au gouvernement de Picardie, qui feit faire ſes approches & aſſeoir ſes batteries ſur deux hauteurs voiſines de la ville. » Cette entrepriſe, commencée avec beaucoup de vigueur le 17 décembre, fut en deux jours conduite à bonne fin, & les habitants, « faute de cueur & crainĉte de mort, ſe rendirent à compoſition. » Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les auteurs que nous avons cités plus haut p. 111, n. 1, indiquent le cardinal de Vendôme comme ayant coopéré à cette même époque, & de la manière la plus active, à la défenſe de la Picardie. Le roi, qui avait paſſé la première moitié du mois de décembre à Compiègne, ſe rendit vers cette époque à Paris.

LXV.

A MONSr, MONSr DE NEVERS (1).

[? Compiègne, décembre 1552.]

MONSr, j'é reſeu la letre que m'avez eſcrite, où j'é veu ſe qui vous a pleu me mander, j'en ay parlé au Roy, lequel m'a aſſeuré du grant contentement qu'il a de vous, & du bon devoir que vous fètes pour ſon ſerviſſe; il m'a dit que maintenant il n'y povèt panſer, m'en remetant après ſes guerres, & qui m'aſſeurèt de la bone amytyé qui vous porte (2). Il eſt à préſant tant faché que je penſe, monsr, de ne l'importuner point d'en ſavoir daventaige, qui me fera vous ſuplyer de croire que

(1) François de Clèves, Ier du nom, duc de Nevers, naquit le 25 octobre 1516 & mourut en 1566; il épouſa Marguerite de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

(2) Malgré la réſiſtance héroïque du duc de Guiſe derrière les remparts de Metz, le roi commençait à concevoir un grand ſouci des mauvaiſes nouvelles qui lui arrivaient chaque jour : le duc d'Aumale priſonnier, la ville de Heſdin qu'on croyait encore au pouvoir des ennemis, enfin la ville de Toul, où commandait le ſieur d'Esclavolles, ſerrée de ſi près par les impériaux qu'ils l'avaient déjà ſommée de ſe rendre. Le duc de Nevers ayant informé le roi de cette fâcheuſe ſituation par un des gentilshommes de ſa chambre, Henri II «luy manda en brieſve reſponce & pria de chercher tous les moyens qu'il feroit poſſible de donner ordre que ceſte ville de Toul fuſt gardée & peuſt tenir quinze jours ſeulement, dedans lequel temps ne fauldroit luy meſme la venir ſecourir avec toute ſa puiſſance. Monſieur de Nevers, à ceſte reſponce, ne voulut ſe fier à autre de ceſte charge, mais la réſervant à ſoy, le vingt deuxieſme de décembre, le lendemain de la feſte de ſainct Thomas, avant Noël, ſuivy de MM. de Bordillon, de Bigny, maiſtre d'hoſtel de la Royne, d'Eſchenetz, de Giry, enſeigne de ſa compagnie... s'alla loger dedans ceſte ville ainsi deſnuée & deſpourvue.» (Fr. Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. IV; voy. auſſi mſ. 3136, f° 1 & ſuiv., toute la correſpondance du roi avec M. de Nevers au ſujet de cette expédition). La lettre de Dianne ſe trouve en parfait accord avec les paroles du roi.

vous n'avés pas meilleure volunté que moy que ſella avyenne ; qui ſera l'endroit où je vous préſenteré mes heumbles recomandaſyons à voſtre bonne graſſe, vous ſupliant m'y tenir comme ſelle qui veut demeurer,

Voſtre heumble & obéiſſante.

DIANNE DE POYTIERS.

Monsr, quant à la plaſe dont m'eſcrivés pour Gyry [1], après ſes guerres, il m'a dit qui ne l'oblira point.

[B. imp. mſ. 4711, f° 25; *Autographe.*]

(1) Nous trouvons ſur M. de Giry les renſeignements ſuivants dans une lettre de Montmorency au duc de Nevers : « Quant à ce que m'avez eſcript en faveur des ſieurs de Giry & Fouronne, préſent porteur, j'en ay parlé au roy qui m'a aſſuré qu'il les aura pour recommandez en faveur de vous, mais pour ceſte année ſon eſtat eſtoit desjà clos & arreſté. » [Mſ. Cléramb., t. 58, f° 953]. Comme on vient de le voir à la page précédente, M. de Giry avait coopéré pour ſa part à la défenſe de Toul.

LXVI.

A MADAME DE LONGUEVAL (1).

[?1552.]

HÉLÈNE, ma bonne amye, je vous feray ſe mot pour vous dyre que Lefevre peut an toute ſeureté contynuer le baſtymant qu'il a antrepryns an la vyle Franſoyſe (2); l'yntencyon du Roy eſtant d'eſtandre à troys ans enſuyvans l'afranchyſſemant des taylles & aydes pour tous ceuls quy y vouldront baſtyr, pourveu que la valeue n'en ſoyt trop mynyme. Pour quoy le luy veuillés dyre, & ſy luy eſt quelque beſoyn de plus d'argent, le luy baylleray voluntiers pour vous.

Voſtre plus afectyonnée amye.

DIANNE.

[Copie comm. par M. Teulet; d'après *Autographe*.]

(1) Nous n'avons trouvé comme deſtinataire probable de cette lettre qu'une Hélène de Longueval, dame de Salomez, de Givency, de La Tour & Nomaing, fille de Robert de Longueval, baron de Zetrud-Lumay, dans le pays de Namur, & mariée à Philippe de Berghes, ſeigneur du Plantin qui, par la mort de ſon frère aîné, devint ſeigneur de Boubors. Cette famille avait des alliances avec celle de Montmorency. N'ayant point vu l'original de cette lettre, nous ne ſaurions nous prononcer ſur ſon caractère d'authenticité; nous ne nous chargeons point non plus d'expliquer les relations de Dianne avec cette Hélène de Longueval; nos recherches ont été vaines ſur ce point. Nous ferons remarquer ſeulement cette généroſité qui étonne de la part de Dianne : comment cette femme, ſi rigoureuſe envers ſes débiteurs, & qui ſe faiſait ſi volontiers tirer l'oreille par ſes créanciers, pouvait-elle ſonger à offrir de l'argent qu'on ne lui demandait pas?

(2) Ville Françoiſe était le nom que le Hâvre reçut, à l'origine, de ſon fondateur, François Ier. Ce ſouverain avait accordé les immunités les plus importantes à tous ceux qui venaient groſſir la population de la cité naiſſante; nous voyons en effet dans l'abbé Pleuvri (*Hiſtoire & antiquités du Hâvre de Grâce*), que, dès 1530, ce monarque

LXVII.

A MADAME, MADAME LA DUCHESSE DE GUYSE (1).

Paris, [? 13 janvier 1552-1553.]

MADAME, la Renne anvoye ſe pourteur pour antandre de vouz nouvelles, quy ne ſeront jamès ſy bonne que je les vous déſyre; vous aſſurant, madame, que n'an départyrés jamès à perſſonne quy les eſtyme tant que je ſoys, ny quy déſyre plus voſtre retour que moy, que je eſpère quy ſera byen tout, puysque mons^r^ vouſtre mary vyent trouver le Roy (1). Que chouſe quy ſont ſurvenue, je ne vous an donré penne de lyre mes leſtre, pour ſe que je pance quy ne vous an ſera ryen ſélé, & le ſurplus remetré à voſtre retour, ſy n'et ſuplyer que je demeure an voſtre bone grâſe, an laquele byen heumblemant je reconmande,

Voſtre heumble à vous obéyr.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3237, f° 11; *Autographe*.]

« affranchit & déchargea ceux qui venoient habiter le Hâvre, des tailles, des aydes & de tous les impôts qu'on auroit levé ou qui auroient pu ſe lever dans la ſuite, à condition toutefois qu'ils prendroient place dans la ville par lieffe, achat, ou échange pour y bâtir leurs maiſons..... ce qui ſe faiſoit à deſſein de peupler tout d'un coup le Hâvre de Grâce. » Henri II, à la ſuite d'un voyage qu'il fit dans cette ville en 1550, voulut lui donner une preuve de ſa ſollicitude, &, continuant l'œuvre de ſon père, renouvela en 1552 les priviléges accordés à tout nouvel arrivant; c'eſt ce qui nous a décidé à placer cette lettre ſous cette dernière date.

(1) En l'abſence de toute indication, nous inclinerions à croire que cette lettre fut écrite vers l'époque de la

LXVIII.

A MONS^r, MONS^r LE MARESCHAL DE BRISSAC.

Paris, 13 janvier [1552-1553.]

MONS^r le mareſchal, j'ay receu la lectre que m'avés eſcripte par ce porteur du XXVIIe du paſſé, & par luy entendu l'eſtat des affaires de par delà, & meſmes comme don Ferrant (1) a faict lever ſon camp devant Albe pour venir aſſiéger St Amyens (2),

levée du ſiége de Metz (janvier 1552-1553) & adreſſée à la jeune ducheſſe de Guiſe, qui était à Joinville avec ſa belle-mère. Auſſitôt après la retraite de l'Empereur, le duc de Guiſe prit congé de ſon armée & ſe rendit à la Cour (26 janvier), où le roi « déſiroit grandement le veoir. » C'eſt ſans doute vers cette époque que Dianne aurait écrit cette lettre à la jeune ducheſſe pour lui annoncer l'arrivée prochaine de ſon mari. La phraſe même où elle lui parle des choſes qui ſont ſurvenues, & dont il ne lui ſera rien célé, pourrait être une alluſion aux derniers événements du ſiége, & dont les moindres détails ne pouvaient manquer d'être racontés à la femme du perſonnage qui y avait joué le principal rôle.

(1) Ferrand ou Ferdinand de Gonzague, fils de François de Gonzague, marquis de Mantoue, & d'Eliſabeth d'Eſte, était né le 28 janvier 1507; il fut vice-roi de Sicile & gouverneur du Milanais; il mourut le 15 novembre 1557 des ſuites d'une chute de cheval qu'il avait faite au ſiége de St-Quentin. Ennemi déclaré des Français, il pouſſa ſouvent la haine juſqu'à la barbarie. La rumeur publique l'accuſait même de n'avoir pas été étranger à l'empoiſonnement du dauphin, fils de François Ier.

(2) Le maréchal de Briſſac s'étant emparé de la ville d'Albe, par un coup de main, & ne doutant point que les impériaux ne fiſſent tout au monde pour la reprendre, s'était empreſſé de la fortifier de ſon mieux. Dom Ferrand vint bientôt l'aſſiéger avec une armée conſidérable, mais, grâce aux ſages diſpoſitions de Briſſac, il y fut reçu ſi rudement qu'il ſe retira preſque auſſitôt, & alla mettre le ſiége devant St-Damian, le 10 octobre 1552. (Voy. *Mém.* de Boyvin du Villars, liv. III, *in fine* & liv. IV). Cette nouvelle tentative ne lui fut pas plus favorable que la précédente, & au moment où Dianne adreſſait ſes vœux à Briſſac pour le ſuccès de ſes armes, le maréchal forçait dom Ferrand à la retraite. [Voy. mſ. Gaign. 325, f° 281, une lettre du 15 janvier où il donne au roi des détails

de quoy je ſuys très aiſe, eſpérant qu'il n'y fera non plus qu'il a faict audict Albe, & qu'il y recepvra, moyenant voſtre bonne ayde & conduyte, auſſy grand honte que l'Empereur a faict devant Mectz [1], lequel s'en eſt allé ſans dire adieu; dont ceſte compaignye eſt ſy conſollée, qu'il n'eſt poſſible de plus, & non ſans cauſe, car s'eſt ung des plus grandz heurs qui fuſt peu advenir pour la réputation & grandeur du Roy, dont nous debvons bien remercier Noſtre Sr, voyant tant de faveur & bien qu'il nous faict. Et quant à ce que mendés pour avoir de forces plus que

ſur la manière dont il a reçu dom Ferrand, & f° 181, du 17 janvier, où il lui apprend la levée du ſiége.]

(1) Après un ſiége de quarante-cinq jours, l'Empereur ſe décida à battre en retraite le 1er janvier 1552-53, diſant « qu'il voyoit bien que la fortune étoit femelle & qu'elle aimoit mieux un jeune roi qu'un vieil empereur. » Sitôt que l'armée impériale eut appris la retraite de « Céſar » ce fut un ſauve qui peut général. « Les chemins & villages à l'entour eſtoient couverts & pleins de ſoldats qui ſe retiroient les uns en leur quartier, les autres où ils pouvoient, en ſi grande indigence & miſère que les beſtes meſmes, voire les plus cruelles, auroient eu quelque pitié de ces miſérables ſoldats, tombans, chancellans par les chemins par extreſme néceſſité & le plus ſouvent mourans près des hayes & au pied des buiſſons, pour eſtre proye aux chiens & oyſeaux. » (François de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. IV). Enfin, le récit ſuivant d'un ſoldat de l'Empereur, témoin oculaire de ce déſaſtre, achève de peindre ce lugubre tableau : « C'eſt, dit-il à Vieilleville dont il implore la compaſſion, la plus grande pitié qu'il eſt poſſible de voir les corps morts qui ſont ſur la terre, tant d'hommes que de chevaulx, & les vivants y ſont à demy enterrés dedans les boues & fanges, que les pluyes & neiges fondues y ont cauſées, & n'avons en toute noſtre vie veu une ſi hydeuſe & eſpouvantable choſe. Auſſi l'Empereur vouldroit eſtre mort, & maudict plus de cent fois en une heure l'entrepriſe & tous ceux qui la luy ont conſeillée. » (Vieilleville, *Mém.* liv. V, ch. 22). La déroute ne pouvait être plus complète, & le duc de Guiſe, écrivant au connétable le 9 janvier après la retraite de l'Empereur, lui réſume ainſi la ſituation : « Monſieur, j'envoye le ſieur Rendan devers le Roy pour luy faire entendre la pauvre retraicte qu'ont faict nos ennemys ce matin, leſquels s'en vont fort deſconfitz, & crois, monſieur, que de ſoixante mil hommes, pour le moins, que l'Empereur avoit amené devant ceſte ville, il n'en ramène pas douze mil ſains. » [Mſ. Gaign. 2871, f° 353]. Auſſitôt ces nouvelles reçues, Henri II « manda par tout ſon royaume que en cantiques & hymnes on chantaſt à Dieu omnipotent les louanges de ſa haulteſſe grandeur, puiſſance admirable & ineffable bonté. » (Fr. de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. IV).

vous n'en avés [1], je vous puys.aſſurer que le Roy ne vous veult point laiſſer deſproveu, & eſpère qu'il y remédiera ſi bien qu'en aurés contantement, comme myeulx pourrés entendre par la deſpeche qu'il vous faict, qui me gardera vous fère aultre diſcours. Au reſte, mons^r le mareſchal, je vous remercye bien fort la bonne ſouvenance que vous avés de mon filz d'Aumalle, duquel je ne vous puys mender aultre chouſe pour n'en avoir point ouy de nouvelles il y a longtemps [2]; ſi j'en puys ſçavoir je ne ſaudray vous en advertir, comme celluy que j'eſtime de mes meilleurs amys; & ſi cepandant vous me vollés emploier en quelque endroict, je vous prye de croyre que vous me trouverés

(1) Nous trouvons en effet, dans quelques-unes des lettres de Briſſac écrites à cette époque, les demandes ſuivantes d'argent & de munitions adreſſées au duc de Guiſe : « Il eſt de beſoing faire ordonner & commander que les autres mil eſcuz ſoient mis ès mains dudict tréſorier de l'eſpargne pour les m'envoyer incontinant, à celle fin que j'aye moyen de ſatisfaire les marchans de qui je les auray empruntés pour entretenir mon crédict, deſquelz par cy devant, j'ay pris en preſt ſix mille eſcuz ;... de Thurin, le 20 janvier 1552. » [Mſ. Gaign. 325, f° 183 & 187]; & dans une autre lettre [*ibid.*, f° 281] : « Il eſt très néceſſaire que nous envoyez du plomb & de la pouldre, car vous ne croiriez la munition que nous deſpendons..... »

(2) Le duc d'Aumale ſe trouvait alors priſonnier du marquis de Brandebourg depuis le 28 octobre 1552. Chargé de ſurveiller cet allié, auſſi onéreux que ſuſpect, le duc d'Aumale voulut lui barrer le paſſage au moment où il ſe diſpoſait à déſerter du côté de l'Empereur. Vaincu par le nombre & entouré de toutes parts, il fut obligé de ſe rendre (voy. Fr. Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. IV). Il avait reçu ſept bleſſures, ſon cheval en comptait quatorze & le harnais était tout haché de coups [mſ. Gaign. 2871, f° 284 & ſuiv.]. On s'occupa preſque auſſitôt de ſa rançon, & une lettre de St-André au duc de Guiſe, en date du 3 décembre [*ibid.*, f° 319], nous fournit à ce ſujet les détails ſuivants : « Il y a deux jours que je receu, par un trompette du marquis Albert, des lettres toutes ouvertes que M^r d'Aumalle eſcrivait à madame voſtre mère, à M^r le cardinal & à madame de Valentinois, par leſquelles il leur mandoit qu'il commençoit à ſe bien porter de ſes bleſſures; &, pour le bon déſir qu'il avoit de faire ſervice au Roy, il avoit offert pour ſa rançon audict marquis quarente mil eſcus qu'il avoit refuſé, menaçant de l'envoyer en une de ſes maiſons & que jamais il ne le laiſſeroit à moins de cent mil eſcuz. » Après d'aſſez longues & aſſez pénibles négociations, le duc d'Aumale fut rendu à la liberté le 4 avril 1554, moyennant 60,000 écus.

tousjours d'auſſi bon cueur à voſtre commandement que je m'en voys recomander bien affectueuſement à voſtre bonne grâce; priant Noſtre Sr vous donner, monsr le mareſchal, bonne & longue vye. A Paris, ce XIIIe jour de janvier.

Voſtre plus que antière bone amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. 325, f° 179.]

LXIX.

A MON COUSIN, MONSr LE CONTE DU BOUCHAIGE.

S'-Germain-en-Laye, 30 juin [?1553.]

MON couſin, j'ay entendu que vous trouviés mal pour la perte que avés faicte d'ung de voz enfans (1) qu'il a pleu à Noſtre Sr prandre, de quoy je ſuys bien fort deſplaiſante; mays deſpuys que la vollanté de Dieu a eſté telle, il me ſemble que ne vous en debvés faſcher, actandu meſmement qu'en avés ung aultre, & en chemin d'en avoir davantaige; & auſſi que cella vous pourroit porter domaige à voſtre perſonne, qui me ſeroit

(1) Il s'agit probablement ici de Réné de Baſtarnay, le dernier des enfants du comte de Bouchage, né le 11 ſeptembre 1549, & que tous les généalogiſtes (voy. entre autres Marolles, *Hiſtoire des ſeigneurs d'Anjou*) indiquent comme étant mort jeune; notre ſuppoſition eſt d'autant plus probable que, par la mort de ce fils, il ne reſtait plus à du Bouchage qu'un héritier du nom, Claude de Baſtarnay, baron d'Anton, l'aîné de la famille, qui mourut ſans enfants. Outre ces deux fils, du Bouchage avait encore cinq filles; c'eſt ſans doute en raiſon de ce nombre d'enfants que Dianne cherchait à lui donner l'eſpoir de voir naître d'autres deſcendants; mais il n'en fut rien, & une partie des biens de la famille de Baſtarnay paſſa dans la maiſon de Guiſe.

ung grand desplaisir; à ceste cause, mon cousin, je vous prye, ne vous en enuyer point davantaige, car cella ne vous y serviroit de rien, & me mander bien au long de voz nouvelles, & croyre que, en ce que me voudrés emploier pour vous fère plaisir, vous me trouverés d'aussi bon cueur à vostre commandement que je me recommande bien fort à vostre bonne grâce & de madame du Bouchaige, ma cousine, à laquelle je n'escriptz point pour ceste heure, mays je vous prye que ceste lectre serve pour tous deux; priant Nostre Sr vous donner, mon cousin, bonne vye & longue. A Sainct-Germain-en-Laye, ce dernier jour de juing.

Vostre antyèremant bonne cousyne & amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. ms. 3036, f° 2.]

LXX.

A MON COUSN, MONSr LE CONTE DU BOUCHAIGE.

La Roche Guyon (1), 14 août [?1553.]

MON cousin, j'ay receu la lectre que m'avés escript, & par icelle me mandés comme vous avés trouvé des papiers qui me pourront servir pour la terre de Rouveray; vous me ferés bien fort grant plaisir de

(1) La Roche-Guyon, située dans le Vexin français, diocèse de Rouen, passa dans la famille de Silli par le mariage de Bertin de Silli avec Marie de la Roche-Guyon, seule héritière de cette maison. Louis de Silli, petit-fils du précédent, était allié par sa mère, Philippe de Sarrebruche, à la famille de Bouillon; la présence de Dianne à la Roche-Guyon s'explique naturellement par cette parenté. Cette lettre & la précédente paraissent se rattacher aux mêmes faits.

me les envoier quant ferés de loyſir, eſtant bien marrye de ce que n'avés encores moien venir par deçà pour les empêchementz que vous avés de la malladie de ma couſine voſtre fame; mays il ſe fault réſoudre à la vollanté de Dieu, car vous eſtes aſſés jeunes tous deux pour avoir encores d'enfans cepandant que vous ferés en bonne ſancté; vous aſſurant bien que, en tout ce que me voudrés emploier pour vous faire plaiſir, je le feray d'auſſy bon cueur que je me recommande bien fort à voſtre bonne grâce; priant Noſtre Sr vous donner, mon couſin, ce que plus déſirés. A la Roche Guyon, ce XIIIIe jour d'aouſt.

Voſtre antyèrement bone couſyne & amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3145, f° 51.]

LXXI.

A MON COUSIN, MONSr LE CONTE DU BOUCHAIGE.

Sr Germain en Laye, 1er ſeptembre [?1553.]

MON couſin, j'ay receu la lectre que m'avés eſcripte & entendu par icelle la poyne que prenés pour le recouvrement des papiers qu'avés trouvé, qui me peuvent ſervir pour ma terre de Rouveray; de quoy je vous mercye bien fort, & vous prye me les envoier le plus touſt qu'il vous ſera poſſible, affin que je voye s'ilz me pourront ſervir de quelque chouſe. Au demeurant, mon couſin, quant à ce que m'eſcripvés que Montbrun (1) ſe

(1) Il s'agit probablement ici de Charles du Puy, ſeigneur de Montbrun, qui ſe ſignala plus tard dans le parti calviniſte, & qui avait déjà ſans doute

doibt retirer à moy pour le faire remectre en son estat de lieutenant de vostre cappitainerie du Mont St Michel (1), assurés vous que s'il vient m'en parler qu'il ne s'en yra pas sans responce, & ne luy ayderay en rien que ce soit, vous priant de croyre, mon cousin, que, en ce que je me pourray emploier pour vous faire plaisir, me trouverés d'aussy bon cueur à vostre commandement, que je me recomande bien fort à vostre bonne grâce; priant Nostre S^r vous donner, mon cousin, ce que plus désirés. A St Germain-en-Laye, ce premier jour de septembre.

Vostre byen antyère bone cousyne & amye,

DIANNE DE POYTIERS.

Despuys ceste lectre escripte, j'ay receu les papiers que m'avés envoyé, de quoy je vous mercye bien fort.

[B. imp. mf. 3090, f° 83.]

manifesté ses tendances pour la religion nouvelle; Dianne, sujette à beaucoup d'autres faiblesses, ne s'en permettait aucune sur ce chapitre, & on la trouve tout aussi décidée à refuser son appui à ceux de la religion réformée, qu'empressée à partager leurs dépouilles avec ses créatures, comme on pourra en juger par la pièce suivante, de l'authenticité la plus officielle : « Le roy, en faveur & à la requeste de madame la duchesse de Vallentinois, a faict don à André Faulcher de tous & chacuns des biens meubles & immeubles qui fusrent & appartindrent a Pierre & Joachin de La Mer frères, dictz de Demary, audict sieur adjugez & confisquez par sentence du lieutenant du sénéschal de Provence à Arles, donnée le neuf^me jour de ce présent moys de septembre, M V^c LIII, pour raison du crime d'héréfye & lèze majesté, dont ilz ont esté actainctz & condempnez à estre exécutez à mort. Au camp de Château en Cambrezis, le XIIe jour de septembre M V^c LIII. Ainsi signé de la propre main du roy, HENRY. » [Mf. 5128, f° 202]. Dianne, sans paraître en nom, partageait avec celui qui lui rendait ce petit service.

(1) Du Bouchaige conserva encore quelques années sa charge de capitaine du Mont St Michel; nous avons trouvé, en effet, un engagement du roi, en date de l'année 1557, portant promesse que, dans le cas où du Bouchaige viendrait à succomber à la maladie qu'il avait alors, son fils serait nommé en sa place. [Voy. mf. 3145, f° 26].

LXXII.

A MONS^r, MONS^r LE MARESCHAL DE BRISSAC.

Montargis, 24 janvier [?1553-1554.]

MONS^r le mareſchal, le Sr Cippion, préſent porteur, que congnoiſſés, qu'eſt lieutenant de la compaignie de chevaulx-légiers que le Roy a donné à mon nepveu de la Vauguyon [1], s'en va par delà pour aſſembler & dreſſer une partie de ladicte compaignie; & pour ce qu'il luy eſt néceſſaire d'avoir ung villaige pour fère aſſembler ſes ſouldardz, je vous ay bien volu eſcripre ceſte lectre; &, pour tant que je puys, de l'avoir pour recommandé & le favoriſer en tout ce que pourrés, & luy faire bailler ung villaige qui luy ſoit commode pour dreſſer partie de ladicte compaignie, en payant raiſonablement, comme font les aultres ſouldardz de chevaulx-légiers; ilz n'y feront guyères de ce jour qu'ilz ne ſoient mandés comme ſcavés, & m'aſſurant que [ne] ferés difficulté, je ne vous en manderay aultre chouſe, ſi ce n'eſt de vous dire que ſi me vollés emploier en quelque endroict pour vous faire plaiſir, vous me trouverés d'auſſy bon cueur à voſtre commandement que je me voys recommander bien fort à voſtre bonne

(1) Jean d'Eſcars, prince de Carency, comte de la Vauguyon, épouſa en 1561 Anne de Clermont, fille d'Antoine de Clermont & de Françoiſe de Poitiers, ſœur de Dianne; il lui était déjà ſans doute fiancé à la date de cette lettre. Dans le dénombrement des forces que commandait Henri II, lors de ſon expédition en Allemagne (*Mém.* de Boyvin du Villars, liv. IV), il eſt déſigné comme ayant ſous ſes ordres une compagnie de 80 chevaux-légers & 10 arquebuſiers.

grâce ; priant Noſtre S^r vous donner, mons^r le mareſchal, bonne & longue vye. A Montargis, ce XXIIIIe jour de janvier.

Voſtre plus que antyère bone amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. 416, f° 23.]

LXXIII.

A MADAME MA BONNE AMYE, MADAME DE MONTAYGU (1).

[? Anet, février 1553-1554.]

MADAME ma bonne amye, l'on me vyent de donner la rellaſyon de la povre juene royne Jehanne (1), & ne me ſuys peu retenir de plourer à ce doubs & réſigné langaige qu'elle leur a teneu à ſe de-

(1) Cette madame de Montaigu nous paraît être Guillemette de Sarrebruche, comteſſe de Braine, dame de Montaigu, troiſième fille de Robert de Sarrebruche, comte de Couci & de Braine. Elle avait épouſé Robert de la Marck, maréchal de France, qui mourut en 1537 & dont le fils, Robert de la Mark, IVe du nom, devint le gendre de Dianne de Poytiers par ſon mariage avec Françoiſe de Brezé. Ce titre de Montaigu était entré dans la famille des Sarrebruche à la ſuite d'un long procès avec les ſeigneurs de Malet-Graville & d'une tranſaction qui le termina (voy. P. Anſelme à ces deux noms). Madame de Montaigu mourut en 1571 ; d'après les dates, elle aurait eu environ le même âge que Dianne, & les alliances contractées entre leurs enfants ſerviraient encore à expliquer le ton amical de cette correſpondance.

(2) Jane Grey, fille du duc de Suffolk & arrière-petite-fille de Henri VII, fut exécutée le 12 février 1554, à l'âge de 17 ans, par ordre de Marie Tudor, qui lui faiſait ainſi payer de la vie une royauté éphémère (voy. Dargaud, *Hiſt. de Jane Grey*, p. 427 & ſuiv.). Il eut été curieux de retrouver l'émouvant récit auquel il eſt ici fait alluſion, & qui aurait eu le don d'attendrir la

renyer ſuplyſſe, car jamès ne vyt-on ſy doulce & acomplye prynſeſſe, & vous voyés qu'eſt à elles de péryr ſous les coups des meſchans. Quant donques me vyendrés vous yſit vyſyter, madame ma bonne amye? Eſtant byen déſyreuſe de voſtre veue, quy me ragalardyroyt en tous mes chagryns que fuyſſe-t-yl, que montant tout vous poyſe & ſe tourne à mal contre vous, & byen voyés ſe qu'advyent ſoventes de monter au derenyer degré, quy feroyt croyre que l'abyme eſt en hault. Le meſagier d'Engleterre m'a raporté pluſieurs beaux abylemens de ſe pays (1), eſquels ſy me venés voyr, promptement voyr, aurés bonne part, quy vous doybt byen engagier à partyr du lyeu où vous eſtes & fère aſtyvement vos preſparatyſs pour me demourer quelque temps, & doneré bon ordre pour qu'yl vous ſoyt pourveu à tout; ne me poyés donq de belles parolles & promeſces, mès je veus vous eſtrayndre à deus bras pour de voſtre préſence eſtre ſeure; ſur quoy remetant à ſe moment de vous embraſſer, je ſuplyray Dieu très deſvotement, qu'yl vous garde en ſanté, ſellon le deſſyr de

Voſtre afectyonée à vous aymer & ſervyr,

DIANNE.

[Collect. de M. Chambry; *Autographe.*]

grande ſénéchalle à un ſi haut degré; cette découverte eut donné à cette lettre un certain cachet d'authenticité; tandis que dans les relations de M. de Noailles, alors ambaſſadeur de France en Angleterre, Jane Grey n'apparaît que comme peu ſympathique à la Cour de France, & nous n'avons à citer que les lignes ſuivantes qui ſont loin d'être en harmonie avec le pathétique de la lettre de Dianne: « ..... Je crois que bientoſt l'on le fera mourir (l'un des rebelles), comme l'on feiſt hier madame Jehanne de Suffolc, jadis proclamée royne & millord Guillefort, ſon mary..... » (t. III, p. 68). Quoiqu'il en ſoit, nous laiſſerons à d'autres le ſoin de trancher une queſtion, dont la ſolution pourrait peut-être enlever de l'intérêt à une lettre que Mr Chambry a bien voulu nous communiquer avec la plus parfaite obligeance. — (Voy. d'ailleurs à ce ſujet l'introduction au catalogue de la vente des autographes du baron de Trémont, *Supplément*, 1852).

(1) Dianne était fort coquette ſans

LXXIV.

A MADAME DE MONTAIGU.

[S. D.]

MADAME ma bonne amye, j'ay veu hyer, comme le déſiryez, voſtre pauvre ſeur [1], à laquelle ay teneu longs & prudens propos, au ſubjet de ſon mariage & luy en ay faict veoir les dangers, & que eſtoit peu d'eſtat à fayre d'un homme quy ne s'eſt deſcouſtumé d'acointer à femmes de maulvaiſe vye; mays, conbyen que luy en ay dit, crayns-je byen que de toutes ces parolles n'ayt eſté définitivement que fumée & n'aloit, je penſe, tout ce que j'ay peu dyre de pys, audlà de la fygure de voſtre pauvre ſeur; & jà s'y tenoit pour tant afligée que je n'y ay peu longtemps perſiſté, & n'y peut d'ailleurs avoyr d'eſpérance d'un changement à cœur ainſy pris, ſy vous en viens-je advertyr que je ne voys plus ryens à fère que de la layſſer aler à ſon inclination qui trop viendra & la pouſſe vers ledit mariage pour que l'on puiſſe l'en déſuader, je n'oublyray néantmoins de l'entretenir encores à cet endroit, vous voulant donner toute preuve de ma bonne dévotion à vous ſervir, quy s'en ira tousjours augmentant comme l'affectyon de voſtre bonne amye à vous obéyr,

DIANNE.

[Copie d'après un autographe; comm. par M. P. Clément, voy. catalogue Lajarriette, 15 novembre 1860; vend. 255 fr.]

doute; mais il ne faut pas oublier cependant qu'elle s'était vouée à un deuil éternel comme témoignage de ſon amour poſthume pour ſon mari; le roi lui-même avait adopté le blanc & le noir parce que c'étaient les couleurs de la ducheſſe. On ne s'explique donc pas trop ces coſtumes arrivant de l'Angleterre, qui d'ailleurs n'a jamais été le ſol claſſique de l'élégance.

(1) Peut-être s'agit-il ici de Philippe de Sarrebruche, ſœur de Guillemette, qui,

LXXV.

A MONS^r, MONS^r LE MARESCHAL DE BRISSAC.

Les Marchais, 28 juin [1554].

MONS^r le mareſchal, j'ay receu la lectre que m'avés eſcripte par Plancy, voſtre ſecrétaire, préſent porteur, & par luy entendu l'eſtat des affaires de par delà [1], de quoy j'ay eſté bien fort aiſe & auſſi de la bonne chière que vous faictes, vous remerciant, tant qu'il m'eſt poſſible, la bonne ſouvenance que avés de moy, vous pouvant bien aſſurer que ne la ſçauriés avoir de perſonne qui ſoit plus à voſtre commandement que moy, ne que plus déſire s'emploier pour vous que je faictz; vous m'avés eſcript en faveur des ſieurs de St Jullien & de Firmyn, auſquelz je ayderay de toute ma puyſſance pour leur faire avoir expédition des affaires qu'ilz pourſuyvent, encores qu'ilz ſoient venuz en une bien maulvèſe ſaiſon [2],

après avoir épouſé en 1504 Charles de Silli, ſeigneur de la Rocheguyon, perdit ſon mari en 1518 & ſe fit déſigner ſous nom de comteſſe de Louvois. Nous n'avons trouvé aucune trace du mariage dont il eſt ici queſtion. Eut-il lieu, n'eut-il pas lieu? Nous l'ignorons! Nous n'avons même rencontré aucune indication qui puiſſe nous aider à fixer approximativement la date de cette lettre que nous donnons telle qu'on nous l'a communiquée ſur copie, ſans pouvoir répondre de ſon authenticité. Toutefois, nous avons cru devoir la placer à la ſuite de l'autre lettre adreſſée à madame de Montaigu pour qu'on puiſſe mieux, à l'aide de ce rapprochement les comparer & les étudier. Si elles n'ont pas été écrites par Dianne, on y ſent du moins la même facture.

(1) Dianne fait ſans doute alluſion ici aux bonnes nouvelles du ſiége de Valfernières, entrepris par le maréchal. Malheureuſement Henri II, tout entier à ſon expédition d'Allemagne, n'ayant point envoyé de ſecours, il fallut ſe réſigner à battre en retraite. [Voy. mſ. Gaign. 326, f° 3, & *Mém.* de Boyvin du Villars, liv. V.]

(2) Au ſujet des recommandations que le maréchal de Briſſac adreſſait au roi pour ceux qui ſervaient ſous ſes

pour raiſon que le Roy eſt ſur ſon partement pour aller au camp [1]; & toutz ceulx qui deſpendront de vous me ſeront tousjours en aultant bonne recommandacion que mes propres ſerviteurs; vous priant, mons^r le mareſchal, ne vous ennuyer à me faire ſouvant entendre de voz nouvelles, &, pour aultant que ce dict pourteur vous dira le ſurplus, je ne vous feray plus long diſcours, me remectant à ſa ſuffiſance. Et en ſeſt endroict je m'en voys recommander bien fort à voſtre bonne grâce; priant le Créateur vous donner, mons^r le mareſchal, bonne vye & longue. A Marchetz [2], ce XXVIIIe jour de juing.

Voſtre plus que antyère bone amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. 325, f° 141.]

ordres, nous trouvons de curieux renſeignements dans les *Mémoires* de Boyvin du Villars (liv. v) : « Il ſe plaignoit auſſi que tous ceux qui ſervoient en Piedmont, de quelque qualité qu'ils fuſſent, ne pouvoient recevoir aucune grâce, honneur, ny récompenſe par ſa recommendation & teſmoignage, & au contraire tous ceux qui ſervoient au-delà eſtoient tous les jours gratifiés par l'interceſſion d'aucuns ſaincts qui eſtoient mieux feſtés que le ſien... » Et il terminait en diſant : « Qu'il eſtoit convenable que Sa Majeſté communiquaſt ſes grâces & bénéficences autant à ceux qui ſervoient en Piedmont qu'aux autres qui ſervoient ailleurs. » Voilà pourquoi il s'adreſſait à Dianne, perſuadé qu'il obtiendrait bien mieux par elle ce qu'il demandait pour ſes protégés.

(1) Après une ſuſpenſion d'armes, qui un moment avait pu faire croire à la paix, le roi, « voyant que l'Empereur ne voulait rien céder de ſes prétentions, ſe prépara à continuer la guerre & réunit trois armées, une à St-Quentin, une autre à Laon & une troiſième à Mezières, pour mieux laiſſer ſes ennemis dans l'incertitude de ſes projets. » (Voy. Fr. de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. VI.)

(2) Les Marchais ou Marchetz étaient une fort belle habitation avec château & dépendances, ſituée dans le Soiſſonnais, que s'était fait donner le cardinal Charles de Lorraine par le comte de Boſſut-Longueval, au moment des pourſuites dirigées contre ce dernier comme complice des trahiſons de la ducheſſe d'Etampes. Moyennant l'abandon de ce domaine, le cardinal avait bien voulu ſolliciter & obtenir ſa grâce (voy. Bouillé, *Hiſt. des ducs de Guiſe*, t. Ier, p. 170). Le maître du lieu y réuniſſait ſouvent les cardinaux de Vendôme, de Bourbon, de Tournon & de Farnèſe,

LXXVI.

A MONSr, MONSr LE DUC DE GUYSE.

[Rheims, 5 juillet 1554.]

MONSr, mon couſyn de Paléſyn (1) s'an va pour ſuyvre mon fys d'Aumalle (2); le Roy luy a pronmys hune plaſe d'équyerye; je vous ſuplye, monsr, luy préſanter & le tenyr an voſtre pourté comme chouſe quy me touche, & vouyan la bonne anvye qu'yl a de fère ſervyſe au Roy & à tous ſeux quy m'eſme, ſe quy me fera vous ſuplyer l'avoyr pour recommandé, & moy an voſtre

qui s'y délaſſaient à jouer à *Palle-maille* & à la paume (*ibid*, p. 274). Ce fut de là, comme nous le voyons dans cette lettre, que le roi partit pour ſon expédition en Hainaut & dans le comté de Namur.

(1) Il s'agit probablement ici de Fleury de Montlor & de Veſc, fils de Louis de Montlor, baron de Maubec. On trouve en effet dans la baronie de Maubec en Dauphiné un petit endroit appelé Paleſyn ou Paleyſin, dont le nom était ſans doute réſervé à l'un des fils de la famille pendant la vie du père; ce Fleury de Montlor, ſieur de Paleſyn, du vivant de ſon auteur, avait épouſé la nièce de la grant ſénéchale, Dianne de Clermont, fille d'Anne de Poitiers, & au lieu de l'appeler ſon neveu, comme il ne l'était que par alliance, Dianne le déſignait ſous le nom plus générique de couſin, encore en uſage en pareil cas dans beaucoup de parties de la province.

(2) Le gendre de Dianne, venait tout récemment de ſortir des mains du marquis de Brandebourg, moyennant une rançon de 60,000 livres; mais les négociations avaient été longues & pénibles, comme on peut le voir dans une lettre de MM. de Vannes, Baſſefontaine & St-Laurens, du 11 mars 1554 [mſ. collect. Cléramb. t. 59, fo 1589]. Le marquis s'était efforcé d'amuſer les négociateurs par des promeſſes ſans ceſſe renouvelées; ceux-ci n'avaient jamais douté du ſuccès de leurs démarches, « ne pouvans panſer que ce marquis fut pour refuſer une ſi belle ſomme que celle qu'ils avaient en leurs mains. Auſſitôt rendu à la liberté, le duc d'Aumale obtint, dans le corps d'armée placé ſous les ordres du connétable, le commandement de la cavalerie qui ſe compoſait de dix-huit cents à deux mille chevaux légers & harquebuſiers à cheval (voy. Fr. Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. VI).

bone grâſe; ſuplyant Nouſtre Syneur Maiſtre vous donner très bone vye & longe. De Rayns [1], ſe v^e jour de julet.

Voſtre plus heumble à vous obéyr,

DIANNE DE POYTIERS [2].

[B. imp. mſ. Gaign. 418, f° 45; *Autographe.*]

(1) Les dames de la Cour ne devaient d'abord accompagner le roi que juſques à Rheims, comme nous l'apprend une lettre de Gabriel Syméon au prévoſt de Paris : « Les dames (*ut fertur*) ſuivront juſques à Reins en cas que le roi y aille... XVIII may 1554. » [Mſ. 4052, f^es 44, 47 & 51]. Mais pendant qu'on était en route, on alla juſqu'aux Marchais, comme nous l'avons vu par la lettre précédente, & l'on revint enſuite à Rheims, d'où ces lettres ſont adreſſées au duc de Guiſe, qui ſe trouvait alors à Givets auprès du roi (voy. Fr. de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. VI).

(2) L'original ſe trouve en très-mauvais état, & nous avons dû ſupléer quelques mots que le temps avait à peu près effacé.

LXXVII.

A MONSr, MONSr LE DUC DE GUYSE.

[Rheims, 8 juillet 1554.]

MONSIEUR, j'ay receu une lectre que monsr de Breſſieu (1) de Daulphiné m'a eſcripte, par laquelle il me mende que monsr de Maugiron (2) a donné eſtat de lieutenant de ſa compaignie à ſon filz Moullan, ;equel, comme vous ſcavés, a deux enſeignes de gens de ıied, leſquelles ſaudra qu'il quicte pour prandre ledict eſtat le lieutenant; &, pour aultant que ledict de Breſſieu a ung rère nommé le ſieur de Ribiez, qu'eſt fort honneſte, ſaige

(1) M. de Breſſieu avait été appelé, ès le mois de juin 1553 [voy. mſ. ;aign. 439, f° 27], à remplacer M. de laugiron, que ſon état de ſanté oblieait à ſuſpendre ſon ſervice en Dauhiné. Il s'agit probablement ici de rançois de Meuillon, baron de Breſeu, dont le père, Antoine de Meuillon, aron de Breſſieu & de Ribiers, avait té lieutenant-général en Dauphiné en 503. D'après les renſeignements que ous fournit cette lettre, le titre de ibiers aurait paſſé à l'un des frères. a famille de Dianne, originaire du)auphiné, avait d'anciennes alliances vec les Breſſieu, & cette parenté & on crédit les avaient fait un peu ſes lients.

(2) Guy de Maugiron, capitaine 'une compagnie de cent hommes 'armes & lieutenant-général en Dauphiné, avait eu de ſon mariage avec Ozanne l'Hermite, petite-fille du fameux Triſtan l'Hermite, Laurens de Maugiron, comte de Montléans, ſénéchal de Valentinois dont il eſt ici queſtion, & Guillaume de Maugiron, Sr d'Ygié, tué au ſiége de Valſernières (voy. P. Anſelme, *Palais de l'honneur*, p. 480). Ce n'était pas ſans difficulté que Maugiron était parvenu à faire donner à ſon fils la lieutenance de ſa compagnie. Dès 1551, en effet, nous voyons que, ſur le bruit de ſa mort [mſ. Gaign. 421, f° 115], pluſieurs compétiteurs s'étaient préſentés pour les places qu'il rempliſſait; il dut même alors écrire au duc de Guiſe pour lui recommander ſes enfants & le prier de réſerver leurs droits le cas échéant. Ce recours, comme nous le voyons ici, n'avait pas été inutile. (Voy. Bouillé, *Hiſt. des ducs de Guiſe*, t. Ier, p. 188.)

& vaillant gentilhome, entre les mains duquel il désireroit que lesdictes deux enseignes tumbassent, il m'a pryé vous en escripre en sa faveur, ce que j'ay bien volu faire & vous supplier bien humblement, mons^r^, que, pour l'amour de moy, le veullés avoir pour recommandé & en faire la requeste au Roy affin que ledict de Ribiez puysse avoir lesdictes deux enseignes, estant bien assurée qu'on ne les sçauroit bailler à personne que s'employe myeulx au service de Sa Majesté & vostre, qu'il fera; vous sçavés quelle maison sçaict, qui me gardera vous en fère aultre discours, si ce n'est de vous supplier m'en mender de nouvelles le plus tousst que pourrés; & pour la fin je me recomande bien humblement à vostre bonne grâce; priant le Créateur vous donner, mons^r^, très bonne & heureuse vye. A Reins, ce VIIIe jour de juillet [1].

Vostre plus heumble à vous obéyr,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mf. collect. Cléramb. t. 59, f° 1697.]

(1) Au mois de juillet 1554, la Cour ayant accompagné le roi qui se rendait à l'armée, s'était, comme nous l'avons dit plus haut, arrêtée quelque temps à Rheims; cette date de 1554 nous a donc, pour ce motif, paru convenir à cette lettre. De plus, la précédente recommandation de Dianne au duc de Guise, datée également de Rheims, & ces nominations à des grades vacants, toutes naturelles au début d'une campagne, nous ont encore confirmé dans notre opinion. (Voy. Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, t. 1er, p. 307.)

LXXVIII.

A MONS^r, MONS^r LE DUC DE GUYSE.

Rheims, 8 juillet [1554.]

MONS^r, ce porteur s'en va pour vous ſolliciter de l'affaire de mons^r de Ribiés, duquel je vous ay eſcript ce matin bien au long, pour luy avoir les deux enſeignes de gens de pied que le filz de mons^r de Maugiron a en charge ; je vous ſupplie l'avoir pour recommandé, & en cella luy faire toute la faveur que pourrés, & par ce dict porteur m'eſcripre ce qu'il ſe pourra faire ; &, pour aultant que vous dira le ſurplus, je ne vous feray plus long diſcours ; ſuppliant le Créateur vous donner, mons^r, très bonne & longue vye. A Reins, ce VIIIe jour de juillet.

Voſtre heumble à vous obéyr,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. 433, f° 6.]

LXXIX.

A MONS^r, MONS^r LE CARDINAL DE TOURNON (1).

[?St Germain en Laye, septembre 1555]

MONS^r, encores qu'il n'y ait pas longtant que je vous aye escrit, là où je vous mandois la dépesche du bénéfice qu'avés fet donner à mon neveu de Polignat (2), depuys iselles j'ay veu que le Roy a changé d'opinion, voiant les dépesches qui lui sont venues de Rome, où je voy que les choses sont bien préparées pour fère quelque bon effet. Je voy bien que ledit seigneur a envye que retournés avec mons^r le cardinal, je m'assure que n'y faudrés pour le désir & affétion qu'avez au servisse de Sa Mégeseté (3). J'ay espérance que vous y ferés ung bon voiaige,

(1) François de Tournon, fils de Jacques de Tournon & de Jeanne de Polignac, était né en 1489. Tour à tour archevêque d'Embrun & de Bourges, il fut créé cardinal le 16 mars 1530 & reçut du roi le gouvernement du Lyonnais. Il mourut le 22 avril 1562.

(2) François Armand, vicomte de Polignac, fils de Guillaume Armand, IIe du nom, & de Marguerite de Pompadour, se trouvait le neveu de Dianne par son mariage tout récent (1554) avec la nièce de celle-ci, Philiberte de Clermont, fille de Françoise de Poytiers & d'Antoine de Clermont, & déjà veuve d'un premier mari, Jean d'Anceyzune. Dianne de Poytiers, pour faire sans doute son cadeau de noces à bon marché, avait obtenu du roi, en faveur de son nouveau neveu, une promesse de bénéfice dépendant, selon toute apparence, du diocèse du cardinal de Tournon, & le bénéfice étant venu à vaquer, le cardinal avait fait tout ce qui dépendait de lui pour plaire à la favorite.

(3) Le cardinal de Tournon avait été envoyé une première fois à Rome, au mois de mars 1555, pour travailler à l'élection de Marcel II, pape tout dévoué aux intérêts français. Il conduisit à bonne fin cette entreprise, & peu après vint reprendre la direction de son diocèse. Mais le Pape Marcel II étant mort & le Pape Paul IV lui ayant succédé le 23 mai 1555, on envoya d'abord d'Avançon pour conclure avec le Saint-Siége une ligue offensive & défensive contre les empiétements de l'Espagne en Italie. Moyennant les secours en argent & en hommes qui lui étaient procurés au

Noſtre Seigneur le veuille [1]. Je vous ſuplye de croyre que là où je vous pouré fère ſervyſſe, je le feré d'auſſy bon cueur que me trouverés à jamès

Voſtre heumble à vous obéyr,

DIANNE DE POYTIERS.

[Iſographie, t. IV, ſup. tiré de la col. de la m^ie de Dolomieu ; —*Autographe.*]

LXXX.

A MON COUSIN, MONS^r DU BOUCHAGE.

Amboiſe, 16 mars [?1555-1556.]

MON couſin, j'envoye mon tréſorier, préſent porteur, devers vous pour vous faire la foy & hommage de certaines acquiſitions que j'ay faictes qui tiennent de vous, & auſſi pour regarder ce qui vous pourra

nom du roi de France, le Pape s'était preſque engagé à mettre les deux fils de Henri II, l'un en poſſeſſion du royaume de Naples, l'autre du duché de Milan. Ce fut ſur ces entrefaites & au reçu de ces bonnes nouvelles que Dianne paraît avoir écrit cette lettre au cardinal de Tournon. Après quelque réſiſtance aux ſollicitations dont on le preſſait, le cardinal finit par céder & partit enfin au mois de ſeptembre avec le cardinal de Lorraine.

(1) Les réſultats de ce voyage furent tels qu'on les déſirait à la cour de France; un traité fut conclu avec le Saint-Siége & ſigné le 15 décembre 1555. D'après ce traité, le roi de France prenait le Saint-Siége ſous ſa protection. Cette alliance ne devait jamais finir; Henri II devait remettre au Pape cinq cent mille écus d'or pour les premiers frais de la guerre, & envoyer en Italie de dix à douze mille fantaſſins, cinq cents hommes d'armes, un nombre égal de chevaux-légers, le tout ſous les ordres d'un général revêtu de la qualité de prince, ſuivant les expreſſions du cardinal de Lorraine, qui préparait ainſi la future expédition de ſon frère, ſans vouloir cependant en laiſſer rien trop voir. [Voy. ce traité, mſ. Cléramb., t. 60, f° 2279, & pour les négociations qui l'ont précédé, mſ. Gaign. 2871, f°s 416 & ſuiv.]

eſtre deu des droictz ſeigneuriaulx [1]. Je vous prie de commander à voz gens d'adviſer avec ce dict porteur ce qui ſera néceſſaire & le faire dépeſcher le plus toſt qu'il ſera poſſible; eſpérant que me ferez ce plaiſir, je ne vous en feray plus long diſcours, ſi n'eſt vous prier de croire que là où j'auray moyen de m'employer pour vous, que je le feray d'auſſi bonne volunté que je me recommande à voſtre bonne grâce; priant Dieu, mon couſin, vous donner bonne & longue vie. D'Amboiſe, ce XVIe jour de mars.

Voſtre antyère bone couſyne & amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3146, f° 2.]

(1) Il s'agit ici des fiefs du Deffais & de Coulommiers qui relevaient de la ſeigneurie de Montréſor; &, la ſeigneurie de Montréſor appartenant à du Bouchage, Dianne ſe trouvait ainſi tenue, envers ſon couſin, de certains droits ſeigneuriaux. Ces acquiſitions, du reſte, avaient été faites par Dianne de la manière la moins onéreuſe; elles étaient, pour la ducheſſe de Valentinois, la conſéquence du préſent que Henri II lui avait fait de la terre de Chenonceau. Cette terre, confiſquée par François Ier ſur Jean Boyer, baron de St-Cyergues, ſous prétexte de relations trop intimes avec le connétable de Bourbon, en réalité pour ſatisfaire à un ſentiment de convoitiſe mal déguiſé, devint ſous Henri II l'objet d'une longue procédure deſtinée à faire diſparaître la tache originelle de cette priſe de poſſeſſion (voy. A. Galitzin, *Diſc. hiſt. ſur la chatellenie de Chenonceau*, p. 17). Dès 1547, bien que cette procédure ne fût qu'à ſon début, Henri II avait fait don à Dianne de la terre de Chenonceau, à l'exception de certains fiefs réſervés, tels que le Deffais & Coulommiers. A la ſuite d'arrêts ſucceſſifs rendus d'accord avec Thomas Boyer, celui-ci redevint propriétaire de la terre de Chenonceau, mais pour la vendre auſſitôt, moyennant une ſomme de 50,000 livres à Dianne, dont les droits régularisés par cette vente ſe trouvèrent déſormais à l'abri de toute attaque. Cette adjudication ayant eu lieu le 8 juin 1555, Dianne entra en poſſeſſion légale le 25 ſeptembre ſuivant, après une jouiſſance toutefois qui remontait déjà à pluſieurs années (voy. l'abbé Chevalier, *Comptes de Dianne de Poytiers*, p. 181); dans cette vente étaient compris les deux fiefs dépendant de la ſeigneurie de Montréſor, & entraînant la redevance de certains droits ſeigneuriaux (voy. ſur la formule de l'hommage Bouteillier, *Somme rurale*, I; 81, & encore dans le P. Anſelme, *Palais de l'honneur*, p. 269); la rigueur du cérémonial étant tombée en déſuétude, ces formalités avaient fini par s'accomplir au moyen d'une perſonne interpoſée.

LXXXI.

QUITTANCE.

Amboise, 31 mars 1555-1556.

NOUS, Diane de Poytiers, ducheſſe de Vallentinoys, confeſſons avoir receu de mons^r le conte du Bouchage, noſtre couſin, & par les mains de Me Claude Maron, eſleu par le Roy à Loches, deux adveuz (1) en cayer de parchemin de la terre & ſeignorie du Desfais (2), l'un randu à feu meſſ^e Ymbert de Bathernay (3), chevalier de l'ordre du Roy, par feu Me Thomas Boyer, en ſon vivant ſeig^r de Chenonceau, contenant quarante huict ſeilletz & demy de parchemin, ſigné dudict Boyer & ſeellé de ſes armes, en datte du premier de mars l'an mil cinq cens & vingt; l'aultre rendu à noſtre dict couſin par Anthoine Boyer, baron de St Ciergue, contenant cent quatre vingtz dix ſeilletz & demy de parchemin, ſigné dudict Boyer & ſeellé de ſes armes, en datte du xve de décembre l'an mil v^c quarante cinq; & oultre avons receu de noſtre dict couſin, par les mains dudict Maron, ung aultre adveu de la terre & ſeignorie de Colomyers (4), rendu à noſtre dict

(1) L'aveu était l'acte par lequel le vaſſal énumérait les terres & les droits qu'il tenait de ſon ſeigneur; cet acte devait être remis dans les quarante jours qui ſuivaient la cérémonie de l'hommage. (Voy. la formule de l'aveu, *Grand Coutumier*, II, 31.)

(2) Le fief du Deffais avait été acheté en 1515, & réuni à la ſeigneurie de Chenonceau, par Thomas Boyer, qui l'avait acquis de Jacques Bérard, ſeigneur de Chiſſé, avec d'autres fiefs & d'autres droits féodaux, moyennant une ſomme de 2,500 écus d'or.

(3) Imbert de Baſtarnay était grand-père de René de Baſtarnay, comte du Bouchaige, & de Dianne de Poytiers, par Jeanne de Baſtarnay, première femme de Jean de Poytiers, ſeigneur de St-Vallier.

(4) Le fief de Coulommiers, qui, à cauſe de ſon origine, s'appelait auſſi

cousin par ledict de St Ciergue, ledict jour, xve de décembre, l'an mil v^c quarante cinq, signé de luy & seellé de ses armes; lesquelz adveuz ont esté renduz à la seignorie & chastellenye de Montheſor [1] & lesquelz nostre dict cousin nous a prestez pour nous en ayder en noz affaires, & prometons les luy rendre à sa première requeste. En tesmoing de quoy nous avons signé la présente de nostre main. A Amboise, le dernier jour de mars, l'an mil v^c cinquante cinq, avant Pasques.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3090, f° 15.]

LXXXII.

A MON COUSIN, MONS^r LE CONTE DU BOUCHEAIGE.

Blois, 18 avril [? 1556.]

MON cousin, j'ay receu la lectre que m'avés escripte, ensenble le consentement que avés faict pour faire venir en première instance mes subjectz en ma jurisdiction de Chenonceau, de quoy je vous remercye bien fort; & pour aultant que dans icelluy vous dictes que consentés que Chenonceau soit érigé en chas-

le fief du Chapitre, avait été acheté par Thomas Boyer aux chanoines de Loches, moyennant une somme de 100 livres.

(1) La seigneurie de Montréfor, de laquelle relevaient les deux fiefs du D ffais & de Coulommiers, dépendait de l'élection de Loches; elle avait été achetée en 1493, par Imbert de Bastarnay à Antoine de Villequier & à Charlotte de Bretagne. Les seigneurs de Montréfor étaient tenus envers le roi, lorsqu'il venait habiter Amboise, d'entretenir un homme d'armes pendant quarante jours, pour la garde de sa personne & la défense de son royaume.

tellenie, je vous advise qu'il est chastellenie il y a fort longtemps [1], par quoy cella me pourroit porter domaige le temps advenir, que me faict vous prier de faire ung aultre consentement, sellon la mynute que vous envoye, & rompre le premier affin que je puysse bien assurer ce faict là ; il ne vous portera point de domaige, car il n'y a rien de changé que ce que dessus. Vous regarderés, mon cousin, si en quelque aultre chouse je me puys emploier pour vous, & vous me trouverés d'aussi bon cueur à vostre comandement que je m'en voys recommander bien fort à vostre bonne grâce ; priant Dieu vous donner, mon cousin, ce que plus désirés. A Bloys, ce XVIIIe jour d'apvril.

Je vous prye mon cousyn ne vous annuyer de ryen, car sy vous avés afère de moy, vous me trouverés à vostre commandemant.

Vostre antyère bone cousyne & amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. ms. 3090, f° 7.]

(1) Dianne de Poytiers avait raison ; la seigneurie de Chenonceau avait été érigée en châtellenie, par lettres patentes de Louis XII du mois de février 1513, au profit de Thomas Boyer, chevalier, seigneur de St Ciergue & de Chenonceau, « en considéracion des bons, grans, louables, vertueulx & agreables services qu'il avait faiz à ses souverains ; » & il lui avait de plus octroyé les « droictz de jurisdiction & justice haulte & moyenne, mere, mixte & impere sur Chenonceau, ses appartenances & dépendances. » (Voy. *la coustume de Touraine*, titre v, sur les droits du seigneur châtelain, & l'abbé Chevalier, *Pièces historiques de la châtellenie de Chenonceau*, p. 53.). Mais avec toutes ces concessions, la justice du seigneur n'en était ni plus ni moins qu'une justice de première instance, & les parties conservaient toujours le droit d'en appeler à la justice royale, qui favorisa le plus qu'elle put cette tendance où elle trouvait le double avantage d'accroître son autorité & de ramener les diverses coutumes au contrôle d'une jurisprudence plus uniforme. Dès son arrivée à Chenonceau, en 1547, Dianne avait usé de son droit de rendre la justice, & l'on voit figurer dès-lors dans ses comptes les dépenses faites pour tenir les « assises » & les « plectz. » (Voy. l'abbé Chevalier, *Comptes de Dianne de Poytiers*, p. 37.)

LXXXIII.

A MON COUSIN, MONS^r DE CHARLUS (1).

Fontainebleau, 28 août 1556.

MON couſin, j'ay receu la lectre que m'avés eſcripte par ce porteur, & préſenté la ſienne au Roi, auquel j'ay faict entendre ce que me mendiés touchant les exclaves (2), ſur quoy il m'a reſpondu qu'il ne ſe ſoucioit point entre les mains de qui fuſſent mys leſdictz

(1) Charles de Levis, chevalier & baron de Charlus, des Granges & de Mauregard, vicomte de Lugny & de Hanceaux, ſeigneur de Poligny, de Bruy, des Barres & de Beauregard, était fils de Jean de Levis & de Françoiſe de Poytiers, tante de Dianne. Il fut panetier de Henri II en 1547, capitaine de la groſſe tour de Bourges en 1549, devint, en 1554, grand-maître & général réformateur des eaux & forêts, charge qu'il exerça juſqu'en 1563. [Voy. mſ. 5128, f° 365, pour les parts de priſes aſſez importantes, accordées par le roi aux Srs de Charlus, ſur les navires enlevés à l'ennemi.]

(2) Après avoir pendant longtemps accepté & même recherché le protectorat de la France, la république de Gênes avait fini par ſe déclarer pour l'Empereur, & prendre une attitude des plus hoſtiles à l'égard de ſes anciens alliés. Le roi Henri II, conſidérant qu'une ſtation maritime lui était indiſpenſable comme baſe de ſes opérations militaires en Toſcane, jeta les yeux ſur la Corſe & en réſolut la conquête. On prétendit que Gênes ayant appartenu à la France, tout ce qui avait appartenu à Gênes appartenait auſſi à la France, & qu'à ce titre la Corſe devait lui revenir. Pluſieurs deſcentes, couronnées de ſuccès, malgré les efforts d'André Doria, donnèrent raiſon à cette manière d'enviſager la queſtion. C'eſt au milieu de ces luttes que doit ſe placer le fait auquel il eſt fait alluſion dans cette lettre, & ſur lequel un paſſage de Brantôme paraît nous fournir quelques renſeignements (*Vie du baron de La Garde*) : « Un jour, dit-il, ce brave capitaine tournant de Civita-Vecchia, avec deux gallères, s'eſtant eſlevé un orage & une tourmente ſi terrible, fut contrainct de ſe jetter ſur la plage de Sainct-Florant en Corſègue, attendant que la furye de la mer s'appaiſaſt. Durant laquelle, vindrent paſſer à ſa veue unze grandes naves bien armées en guerre & chargées de ſix mille Eſpaignols qui s'en alloient en Italie & deſcendre à Gennes. Mais le baron de La Garde les alla

exclaves, & qu'on les bailla à ceulx qui plus en offriroient; car, quant bien les Génevoys les prandront, on ne pourra dire qu'on les fortiffie de cella, mays plus touſt qu'on les affoiblit, pour retirer l'argent qu'ilz bailleront des dictz exclaves. Vous regarderés qui en baillera le plus, des cappitaines des gallères ou bien des dictz Génevoys, & les deſtinerés à ceulx là, car le Roy m'a ainſi commandé vous l'eſcripre. Le baron de La Garde [1] m'a encores mandé que le Sr Jordan [2] en avoit préſenté vingt mil eſcuz, comme

attaquer auſſy toſt avec ſes gallères en ceſte mer haute, qui eſtoit en fort peu d'avantage pour luy, & grand pour les vaiſſeaux ronds, & les combattit. Si bien qu'ayant entrepris le plus grand & le plus brave, le cannona & le mit à fonds & amprès en fit autant à un autre; ſi bien que les autres voyans le miſérable eſtat de leurs compaignons, ſe mirent à la fuitte, combien que les gallères les ſuiviſſent. Mais la mer éſtoit ſi grande & ſi deſadvantageuſe pour les gallères qu'elles ne les peurent atteindre, ayans gaigné la haulte mer & ſe perdirent auſſy toſt de veue. En ces deux perdeues, il y avoit quinze cens Eſpaignols, dont la plus part furent tous noyés, & ſi peu de ceux qui s'en eſchappèrent furent mis aux fers.» Dianne, qui était toujours à l'affût de tout ce qui pouvait lui rapporter quelque profit, ayant été informée de cette capture par ſon couſin M. de Charlus, avait ſans doute obtenu du roi que la meilleure part lui en fût attribuée. C'eſt ce qui nous explique pourquoi elle diſcute ſi bien ſur le prix qu'il convient de demander.

(1) Le baron de La Garde n'avait pas toujours porté ce titre; il avait débuté ſous le nom beaucoup plus modeſte de capitaine Poulin, puis ſon courage & ſa dextérité dans quelques entrepriſes délicates dont François Ier l'avait chargé, le firent remarquer par ce ſouverain, qui l'envoya, à pluſieurs repriſes, en ambaſſade auprès du Sultan. Dans ces expéditions, il fallait être plus habile que ſcrupuleux, & le baron de La Garde fut toujours à la hauteur de ſes miſſions. Il continua ſes ſervices à Henri II, &, en qualité de général des galères du roi, il prit une part très-active à l'expédition de l'île de Corſe. Il mourut dans un âge fort avancé, à plus de quatre-vingts ans, ſous le règne de Henri III. (Voy. Brantôme.)

(2) Ce Jordano Urſino eſt cité à diverſes repriſes dans les *Négociations de la France avec le Levant*, & déſigné, comme occupant à cette époque, le poſte de lieutenant-général pour le roi en Corſe. Le nombre des priſonniers, des « eſclaves, » comme les appelle Dianne, aurait été d'environ 480, ce qui, à 25 écus par tête, fait bien 12,000 écus au total, il aurait fallu les vendre un peu plus de 40 écus, pour atteindre le chiffre de 20,000 écus fixés par Dianne. Nous appelons auſſi l'attention du lecteur ſur la ſubtilité du raiſonnement de la grande ſénéchalle, pour établir que le meilleur parti à prendre eſt celui que lui conſeille ſa cupidité.

verrés par ſa lettre que vous envoye, vous ſçaurés de luy s'il les voudra bailler, & à ce prix là les luy ferés deslivrer, car de prendre ce que les dictz cappitaines des gallères offrent, qu'eſt xxv eſcus de la pièce, ce n'eſt raiſonnable, voyant que le tout ne viendroit que à environ xii M eſcus. Je vous prye y regarder pour le myeulx, & y uſer de dilligence [1], car on m'a dict que le Grand Seigneur envoye ung homme par deçà pour en faire quelques remonſtrances au Roy, & je voudroys byen que cella fuſt vuidé avant que il fuſt arrivé, & l'argent que en recepvrés, donnés ordre, s'il eſt poſſible, de le faire venir par la bancque, affin que vous n'ayés tant de poyne à l'aporter; &, m'aſſurant du bon debvoir que ferés en toutes chouſes, je ne vous menderay aultre chouſe pour la fiance que j'ay en vous, & que je m'aſſure y garderés mon proffit, comme pour une perſonne quy vous ayme le plus, & que déſire vous faire plaiſir en tout ce que la voudrés emploier; & en ſeſt endroict je me recommande bien fort à voſtre bonne grâce; priant Dieu vous donner, mon couſin, ce que plus déſirés. A Fontainebleau, ce xxiiiie jour d'aouſt 1556.

Je vous adviſe que voſtre fils [2] ſe porte bien; il a eſté mallade, mais il eſt guéry & eſt mis ſur ſa foy & va par la ville; je feray tout ce qu'il me ſera poſſible pour ſa rançon.

Voſtre bone couſyne & myleure amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[Collect. de M. le baron Girardot.]

(1) Le Grand-Seigneur, Soliman II, qui était alors notre allié, & qui nous ſecondait de ſes navires contre l'Eſpagne, n'eût pas été très-ſatisfait de cette manière de procéder, & ne ſe fût peut-être pas laiſſé convaincre à la logique de Dianne, c'eſt pour cela ſans doute, qu'elle tenait tant à ce qu'on pût lui oppoſer le fait accompli.

(2) Claude de Levis, baron de Char-

LXXXIV.

A MONSIEUR, MONSIEUR LE DUC DE NEVERS.

[? Paris, février 1557-1558.]

MONSr, m'aian madame voſtre ſame anvouyé heun laquès, & avoyr (1) receu de vous leſtre que monsr d'Avanſon (2) m'a anvouyé, j'é byen vouleu vous fère ſertayn par ſe pourteur les avoyr heuue, dont je] vous an ſarés aſſés humblemant remercyer de me fère andre voſtre antrepryſe, que j'aré heun byen grant èſe nt elle poura [a] voyr hunne bone fyn, vous ſuplyant le mander ; mès feſtes la byen ſeurement, quy ne an nne inconvényan (3), car, je ne ſeré à mon èſe, que je

ils de Charles de Levis & de Marguede Brachet, dame de Montagu, été, avec la plus grande partie de bleſſe françaiſe, s'enfermer dans nurs de Metz, ſous les ordres du de Guiſe (voy. Bouillé, *Hiſtoire ducs de Guiſe*, t. 1er, p. 267) ; : tombé aux mains des ennemis, ne beaucoup d'autres de ſes comons d'armes, il fut conduit dans ville d'Allemagne, & ce fut ſeule: dans le cours de l'été 1556 que amèrent les négociations pour la on des priſonniers. Les ennemis ſe raient fort exigeants, comme on it dans une lettre de M. de Baſſeine au roi : « Quant aux enfans mille, lui écrit-il, ilz veullent avoir d à la qualité de leur père & ne ent eſchanger aucun priſonnier à e, mais bien que chacun ſoit taxé. » ſur la manière dont ils ſont traités, il ajoute : « Ilz m'eſcrivent ſy ſouvent de leurs miſères, que pour peu de choſe, il ſera plus util à voſtre ſervice & à leur ſanté de les retirer, eſtans plus mal qu'entre les Turcz. » [Mſ. Gaign. 2871, f° 454]. Dianne pouvait, du reſte, faire un petit ſacrifice pour le fils, lorſque le père ſervait ſi bien ſes intérêts.

(1) Liſez : ayant.

(2) Il s'agit probablement ici de Jean d'Avanſon, qui occupait à cette époque les poſitions les plus conſidérables (voy. p. 39, n. 2). Parmi les dépêches que lui adreſſait le duc de Nevers, il ſe trouvait ſans doute une lettre qu'il était chargé de faire parvenir à la favorite.

(3) Nous ſuppoſons que dans cette lettre, Dianne fait alluſion à un coup de main dirigé par le duc de Nevers contre le duché de Luxembourg, pendant que le duc de Guiſe était occupé

ne chaſſe an queule eſta ſela ſera tourné ; car aſſurés vous, mons^r^, que tout se quy vous touchera je le prandré à ceur comme vous meſmes, & quant je ſaré queuque chouſe de bon je le vous manderé, vous suplyant que je demeure an voſtre bone grâse, & me tenyr pour jamès

Voſtre plus heumble à vous obéyr.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 4711, f° 27 ; *Autographe.*]

à réduire les châteaux de Guines & de Hames. Fr. de Rabutin, dans ſes *Guerres de Belgique* (liv. x), nous confirme dans cette opinion par les détails ſuivants : « M. de Nevers qui n'ayme à eſtre oyſif & ſéjourner longuement en repos inutile, ayant envoyé au long de la frontière de Champagne, pour ſçavoir comme toutes choſes y paſſoient, & eſtoient conduites, fuſt adverti que la plupart des garniſons & forces ordinaires du duché de Luxembourg eſtoient retirées où eſtoit leur plus groſſe armée, tellement que les places eſtoient fort vuides & deſpourveues. Sur lequel advis, ſecrettement advertit les gouverneurs & capitaines qui eſtoient reſtés ès places de ſon gouvernement, qu'ils euſſent à tenir leurs compagnies preſtes..... Ayant diligemment pourveu à toutes choſes, il partit en poſte d'une ſienne maiſon, près de Chaalons, en Champagne, le 2 février, feſte de Noſtre-Dame de la Chandeleur, & arriva le vendredy enſuivant à Ivoy, où eſtoit le rendez-vous... » Sous la conduite de M. de Nevers, cette petite armée s'empara ſucceſſivement des places fortes d'Herbemont, de Jamoigne, de Chigny, de Roſſignol & Villemont. Le 6 février, un courrier expédié au roi lui annonçait le ſuccès de l'entrepriſe, & Henri II, comme on le verra par la lettre ſuivante, s'empreſſait d'en témoigner tout ſon contenrement au duc de Nevers.

LXXXV.

A MONSIEUR, MONSIEUR LE DUC DE NEVERS.

[? Paris, 27 février 1557-1558.]

MONSIEUR, j'ay receu les letres que vous m'avés escriptes, & entendu, par ce porteur, la quantité de boys que l'on avoyt mise sur vostre forest, quy n'estoit pas petite chose; toutesfoys le Roy, quant je luy en ay parlé, il n'entendoyt pas vous y fère tort, mais byen comme chose quy luy étoit fort nécessaire, & a esté byen ayse de l'invention qui luy a [été] baillé pour les marchans quy luy délivreront le boys; il ne demandoit autre chose [1];

(1) Le duc de Guise s'était emparé de Calais, le 8 janvier 1557-1558; le roi en éprouva un tel plaisir qu'il voulut s'y rendre en personne, pour donner plus de solennité à cette prise de possession (voy. P. de la Place, *de l'Estat de la Religion*, liv, 1r); puis, « il visita d'un bout à l'autre ceste belle & très forte ville, pour adviser & disposer, tant de la fortification qu'il y vouloit ajouster, que de toutes autres nécessités, pour la conserver & garder. » (Fr. de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. x). Ce fut alors qu'il imagina d'imposer aux plus riches seigneurs de son royaume des contributions forcées, pour venir en aide à ses projets; le duc de Nevers se trouva un des premiers désignés. La lettre suivante, écrite par Henri II au duc de Nevers, complète par d'intéressants détails les renseignements que nous trouvons ici: « Mon cousin, entre autres choses nécessaires pour rendre ma ville de Calays & nouvelle conqueste en seureté, j'ay besoing de troys à quatre mille piedz d'arbres de dix à douze poulces en carré, &, pour ce qu'ilz ne se peuvent trouver en lieu plus à propos que en vostre forest d'Eu, je vous prye, mon cousin, estre contant d'escrire à voz gens & officiers dudict lieu les faire délivrer audict sieur de Fors, capitaine de Dieppe, & avecques luy en arrester le pris, dont je vous feray après satisfaire; & que ce soit le plus tost que faire se pourra, commandant à voz officiers que, incontinant qu'ilz auront eu sur ce de voz nouvelles, ilz en advertissent ledict sieur de Fors audict Dieppe, auquel j'en ay escript pour n'y laisser perdre une seulle heure de temps, estant bien asseuré, mon cousin, que vous employant de cueur, de corps & d'affection, comme vous faictes ordinairement en mon ser-

monſieur de Guyſe, ny monſieur le cardinal ne luy en avoyent point encores parlé. Il me ſemble, monſieur, que les choſes vont byen, & que Sa Majeſté eſt byen ſatisfaite de voſtre ſerviſe [1]. Je luy ay demandé s'il ſeroit bon que vinſſiés icy à ce careſme prenant, il m'a dit qu'il ne étoit point de beſoing, ſi ne voulés, juſques à ce que monſieur le Daulphin ſe fiance, quy ne ſera que après Paſques, ou, ſi c'eſt plus tôt, on ne fauldra point de le vous mander [2]. Je luy [ay] auſſy demandé ſy monſieur de Guyſe parloit plus de voſtre différent [3]; il m'a dit que non, & quy luy

vice, vous n'aurez déſagréable la requeſte que je vous fais deſdicts boys, deſquelz, ſi je povoys finer ailleurs, je ne vous incommoderoys; auſſi me ferez-vous, en ce faiſant, ſervice & plaiſir très grand & très agréable; meſmement que vous les faciez délivrer aux lieux plus commodes à les tirer à la mer où je les veulx faire charger. A Paris, le XIe jour de février 1557. » [Mſ. 3130, f° 58.] La lettre de Dianne doit trouver tout naturellement ſa place aux environs de cette date.

(1) Une lettre d'Antoine de Bourbon à ſa ſœur, madame de Nevers, nous fournit des détails qui concordent parfaitement avec ce que dit ici Dianne de Poytiers: « Ma ſœur, lui écrit-il, je n'ay voullu perdre ceſte occaſion par ce porteur de vous eſcripre & mander l'aiſe que j'aray dedans deulx jours de voir mon frère, mons^r de Nevers, & luy dire le contentement que le Roy a de luy du ſerviſce qui luy a fait à ſon camp de Tionville. » [Mſ. 3136, f° 42.]. Voy. dans la lettre précédente les détails que nous avons donnés ſur les ſervices du duc de Nevers.

(2) Pâques pour l'an 1558 tombait le 10 avril, le carême devait donc commencer vers le 30 février; les fiançailes du Dauphin avec Marie Stuart eurent lieu le 19 avril, & le mariage fut définitivement célébré le 24 du même mois. (Voy. *Arch. cur.* t. III, p. 251.)

(3) Nous n'avons point trouvé de traces bien préciſes de ce différend. Dans les récits contemporains, on voit ſeulement qu'après la bataille de Saint-Quentin, le duc de Nevers ayant rallié les débris de l'armée d'abord à La Fère, puis à Laon, le roi « fit crier & publier par tous ſes pays que tous ſoldats, gentilſhommes ou autres, qui avoient ſuivi les armes ou les pourroient ſuivre & porter, euſſent à ſe retirer à Laon, où eſtoit Mr de Nevers, ſon lieutenant général, pour eſtre employés pour ſon ſervice & la tuition de leur patrie, famille & biens. » (Fr. Rabutin, liv. IX.). Mais peu après, le duc de Guiſe étant arrivé d'Italie, « le roi le feit ſon lieutenant général ſur tout ſon royaume, retirant rière Sa Majeſté M. de Nevers, pour luy donner intermiſſion & repos, après avoir ſupporté toutes les fatigues & labeurs que l'homme peult ſouſtenir & ſouffrir... dont la France luy ſera à jamais redevable. » (Fr. Rabutin, liv. IX.). D'après la lettre de Dianne il eſt au moins permis de

avoit dit qu'il ne vous vouloit point de mal; il me ſemble, monſieur, que le mieulx que vous pourriés faire c'eſt de n'en fère plus de ſemblant & de mectre byen ordre à vous affaires, & regarder byen qu'on ne done point de trouſſe à voſtre mariage [1], & ferés vous diligences, ſi vous m'en croyés; ce porteur vous dira le ſurplus, quy me gardera vous fère plus longue letre, ſi n'eſt de vous aſſeurer que vous me trouverés tousjours preſte à vous obéyr & demeurer

humble & obéyſſante,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 4711, f° 21; *Autographe.*]

conjecturer qu'il y eut là pour le duc de Nevers un motif paſſager de contrariété & de mauvaiſe humeur.

(1) Il s'agit probablement ici des vues de la famille de Nevers ſur l'héritière des St-Paul, Marie de Bourbon. Mariée d'abord le 14 juin 1557 au duc d'Enghien, elle avait perdu ce premier mari le 10 août ſuivant, à la journée de St-Quentin; elle ſe trouvait donc veuve depuis quelques mois à peine, &, ce fut alors que les Nevers la recherchèrent pour leur fils aîné le comte d'Eu. Nous aurons à revenir plus loin (lettre XCVIII, n. 2), ſur les viciſſitudes de ce projet d'hyménée. Quant à ce qui concerne la préſente miſſive, il nous ſuffira de dire qu'en effet nous avons trouvé la trace de ces avances matrimoniales dans quelques lignes d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, à ſa ſœur, Mme de Nevers, qui lui demandait de s'entremettre en cette affaire, voici ce paſſage: « Quant au mariage de mon nepveu, le conte d'Eu, avecques ma ſœur, madame d'Anghien, dont vous me priez que j'eſcripve à ma tante, madame de St-Pol, il me ſemble que la perte qu'a faicte ma dicte ſœur eſt encores ſi récente, & toute leur maiſon ſi ennuyée & plaine de deuil, que mes lectres y ſeroient tout autrement recueillies que vous ne le penſez. A Bragerac, le xe jour de janvier 1557. » [Mſ. 3136, f° 39.]. Puis, dans une autre lettre de la fin de janvier, pour avoir raiſon ſans doute de ſollicitations qui devenaient trop preſſantes, il répond à ſa ſœur que ce ſont là des queſtions qui doivent ſe traiter plutôt de vive voix que par écrit, & il remet à ſon arrivée les démarches qu'on lui demande [*Ibid.*, f° 41.]. Ces tentatives étaient en effet un peu prématurées, puiſqu'elles avaient lieu cinq mois à peine après la mort d'un mari qu'on avait trop peu connu pour ne pas le regretter. Les conſeils du roi de Navarre furent ſuivis, ſelon toute apparence, car, d'après les lettres que l'on verra plus loin, la famille de Nevers aurait laiſſé paſſer un an avant de

LXXXVI.

A MONSr DE LA VIGNE (1), AMBASSADEUR POUR LE ROY DEVERS LE GRAND SEIGNEUR.

Fontainebleau, 3 mars [? 1557-58.]

MONSr de la Vigne, j'ay receu les lectres que vous m'avez escriptes & ay esté bien ayse du bon debvoir que vous faictes au service de Sa Majesté, lequel vous avez en telle recommendacion qu'il n'est besoing de le vous ramentevoir; &, au demeurant, je vous prye qu'en l'affaire de Codignac (2), vous y veilliez proced-

renouveler ses poursuites qui, d'abord assez mal accueillies, eurent enfin la singulière issue que nous ferons connaître plus loin.

(1) Jean de La Vigne fut chargé de plusieurs négociations en Pologne, puis en Turquie, pendant les années 1555, 1556, 1557. Au moment où cette lettre lui était écrite il remplissait une mission de confiance pour apaiser les dissentiments survenus entre les représentants de la France en Orient, à l'occasion d'abus commis par quelques-uns d'entre eux.

(2) Les aventures de ce Codignac sont tout un roman. Protégé par le baron de la Garde, il vint à sa suite en Orient, &, par son habileté, il ne tarda pas à conquérir une certaine position & même à représenter la France pendant quelque temps. Mais alors il négligea les affaires de son souverain pour ne plus s'occuper que des siennes. Une naturelle du pays lui donna sa main avec la souveraineté de deux îles, dont celle de Chiffante, & lui apporta deux mille écus de rente. (Ribier, t. II, p. 687). Un pareil succès & des allures quelque peu suspectes éveillèrent la jalousie, & il ne tarda pas à se voir bientôt l'objet des accusations les plus graves. Henri II lui fit d'abord un crime de s'être marié sans son consentement (*Négoc. du Levant*, t. II, p. 404.). M. de Cambray, envoyé pour le remplacer, se vit, à son retour par Venise, menacé de mort & jeté en prison. On soupçonna, dans cette odieuse tentative, une vengeance de Codignac à l'endroit d'un rival dont il eût été bien aise de se défaire (Voy. Lettres de Henri II à l'évêque de Lodève, ms. de Grenoble & *Négoc. du Levant*, t. II, p. 410.). Cette affaire s'envenima de plus en plus, & Codignac fut accusé d'avoir contrefait les sceaux du roi & fabriqué de la fausse monnaie (*ibid.*, p. 432). Il comprit alors qu'il ne lui restait plus d'autre parti que de se jeter à corps perdu entre les bras des ennemis de la France ; c'est ainsi qu'on le voit quelques années plus tard conspirer avec

der le plus doucement qu'il vous ſera poſſible, pour l'amour de moy, vous aſſeurant que me ferez bien plaiſir, & auſſy que ce vous ſera honneur [1]; en la part que je vous pourray faire plaiſir, eſtes aſſeuré que je m'y employeray d'auſſi bon cueur que je prye Dieu, mons^r de la Vigne, vous donner ce que déſirez. A Fontainebleau, ce IIIe jour de mars.

Votre entyère bone amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp., mſ. 4129, f° 46.]

LXXXVII.

A MADAME, MADAME LA DUCHESSE DE NEVERS [2].

Rheims, 29 Juillet [1558.]

MADAME, j'ay ce jourd'huy receu les jambons de Maiance [1] qu'il vous a pleu m'envoyer, dont je vous remercye bien humblement, avec aſſeurance qu'ilz ſont les très bien venuz, pour eſtre une viande que

l'Eſpagne pour lui livrer Antibes & Montdevis, en 1559. (Voy. sur toutes ces affaires *Négoc. du Levant*, t. II, *paſſim*.)

(1) « M. de La Vigne avait une liberté rude & inſupportable, il croyoit qu'il ne falloit rien taire ni diſſimuler de tout ce qui luy venoit dans la penſée. » (*Lettres & Ambaſſades de Busbecq*, trad. Gaudon, p. 551.). Après ce portrait tracé par un contemporain, les recommandations de Dianne ne ſauraient paraître tout à fait inutiles. Mais peut-être y avait-il encore autre choſe; Codignac pêchait en eau trouble; en homme habile il avait dû faire la part des influences & des protecteurs, & Dianne, qui prenait volontiers de toutes mains, avait peut-être bien ſes motifs pour inſiſter ſi vivement en ſa faveur.

(2) Marguerite de Bourbon, ſeconde fille de Charles de Bourbon, duc de Vendôme & de Françoiſe d'Alençon, épouſa François de Clèves, duc de Nevers, le 19 janvier 1538, & mourut en 1559 (voy. p. 16.)

(3) Le duc de Nevers était « gouver-

j'ayme fort, eſtant bien marye que je n'ay quelque choſe qui vous ſoit agréable, pour vous en faire le ſervice que toute ma vye je déſire vous faire ; mais ce ſera en ce qu'il vous plaira me commander, d'auſſi bon cueur que bien humblement je me recommande, à voſtre bonne grâce ; priant Dieu, madame, vous donner en ſanté bonne & longue vye. A Reins, ce XXIXe jour de juillet.

Voſtre humble & obéyſſante,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 4711, f° 31.]

LXXXVIII.

A MONSYEUR, MONSYEUR LE CONESTABLE.

[? St-Germain-en-Laye, octobre 1558.]

MONSYEUR, l'ayſe & le contentement que je m'aſeure qu'aurés eu de la veue du Roy (1) ne me gardera pas que je ne vous face ce mot de lectre pour vous dyre, monſyeur, que je veus, s'il vous plait, participer à cet

neur & lieutenant général du Roy ès pays de Champagne & de Brie. » La Champagne confinait à la Lorraine qui n'était pas bien éloignée de Mayence ; de plus, à cette époque, le duc commandait un corps d'armée qui s'avança fort avant dans le Luxembourg (voy. Fr. de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. XI.); enfin Dianne écrit de Rheims, & une lettre de Charles de Bourbon à ſa ſœur, Mme de Nevers, datée du 29 juillet 1558 [mſ. 3136, f° 62], nous apprend que la cour ſe trouvait alors à Rheims. Outre la coïncidence qui exiſte entre tous ces faits pour expliquer cet envoi, nous ajouterons que les jambons de Mayence étaient fort priſés à cette époque (voy. Rabelais, liv. I, ch. 3), où l'on échangeait volontiers ces cadeaux en nature.

(1) Dans le cours des négociations pour la paix, entamées à l'abbaye de Cercamp, & terminées à Câteau-Cambréſis, le connétable faiſit toutes les occaſions qui s'offrirent à lui d'aller voir ſon ſouverain ; il avait à cœur de contrebalancer l'influence des Guiſe, ſes

ayſe là, &, au demeurant, ſuplyer Dieu qu'il vous done la grâse d'avoyr l'iſſue de voſtre aſemblée telle qu'elle nous eſt néceſſaire, & que, s'il luy plait, nous ayons cet heur de vous voir byen tôt par deçà, quy ne ſera jamès ſi toſt que le déſyre.

rivaux, & d'entretenir cette exceſſive amitié que lui avait toujours témoignée Henri II, accrue encore par la ſéparation, à un point dont les lettres du roi peuvent ſeules donner l'incroyable meſure. Le connétable obtint d'abord de s'abſenter ſur parole, puis enſuite ayant traité pour ſa rançon, il multiplia ſes viſites, dont voici à peu près le relevé d'après les documents contemporains. La première fois, il ſe rendit le 17 octobre à Beauvais, où le Roi s'était d'abord arrêté, en quittant Amiens, avec ſon armée (Granvelle, t. v, p. 272.). Les négociations venaient de s'ouvrir, & « le conneſtable, ſur ſa foy, donna tout d'un trait juſques au camp du Roy; lequel, ayant entendu ſa venue, alla audevant de luy avec déclaration d'une incroyable familiarité, juſques à coucher la nuyct enſuyvant enſemble. » (P. de La Place, *de l'Eſtat de la Religion*, liv. I). Sa ſeconde viſite eut lieu quinze jours après; « & vint de rechef le conneſtable trouver le Roy à Beauvais, qui fut le lendemain de la Touſſaints (1er novembre), où il n'eut autre chambre ne lict que celuy du Roy. A ſon retour au païs du roy Philippes, il parla aux ſuſdicts députés de ſa part, & leur dict qu'il ſe laſſoit d'eſtre mené çà & là ſur la foy, & qu'il eſtoit temps qu'il ſceuſt la réſolution de la délivrance de ſa prison, & eſtoit délibéré de plus aſſiſter à la négociation de la paix, qu'il ne fuſt en liberté (Cf. Granv., t. v, p. 365), prévoyant bien que autrement il entreroit en ſuſpicion envers pluſieurs que ſa priſon auroit eſté occaſion de ſe laſcher, & n'eſtre ſi ferme, ſoubs eſpérance d'obtenir délivrance; qu'il avoit donné ordre à ſa maiſon & s'eſtoit réſolu de ſubir perpétuelle priſon. » (P. de la Place, liv. Ier). Le Roy s'étant enſuite rendu de Beauvais à ſon château de St-Germain, le connétable vint encore l'y trouver « trois jours devant Noël » (*ibid.*), environ le 22 décembre 1558, & il y ſéjourna quelque temps, car il aſſiſta aux noces du duc de Lorraine & de madame Claude (*ibid.* & auſſi Granv. t. v, p. 408 & ſuiv.). Dans les premiers jours de février, il partit avec les autres plénipotentiaires pour Câteau-Cambréſis, où devaient ſe terminer les négociations commencées. Le 18 février, il ſe rendit de nouveau auprès du roi, alors à Villers-Cotteretz, pour lui propoſer une entrevue avec le roi d'Eſpagne (Granv., t. v, p. 489, Cf. lettre xc), & il y ſéjourna quelques jours, puis il revint le 2 mars [mſ. 5139, f° 31, v°], avec de nouvelles inſtructions, & le 12 mars les articles préliminaires furent arrêtés entre les députés [*Ibid.*, f° 35, v°]. Cette lettre nous paraît écrite par Dianne aux environs de la première viſite du connétable (17 octobre); les allures réſervées qu'elle y affecte conviennent à une femme qui ſe propoſe de régler ſa conduite ſur la tournure que prendront les événements.

Je vous ſuplye, monſyeur, avoyr ſouvenance de l'afaire de mon fiz de Buillon [1].

Voſtre humble à vous obéyr,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp., mſ. 3139, f° 63 ; *Autographe.*]

LXXXIX.

A MONSYEUR, MONSYEUR LE CONESTABLE.

[?St-Germain-en-Laye, novembre 1558.]

MONSYEUR, j'ay reſeu la lectre que vous m'avés eſcrite, quy ſont tant honeſtes qu'il n'eſt poſible de plus. Aſeuré vous, monſyeur, que ſy vous volés ainſy uſer en mon endret, come me mandés, je vous ſeray ſy

(1) Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sedan, marié à Françoise de Bourbon, était petit-fils de Dianne de Poytiers par ſa mère, Françoiſe de Brezé, qui avait épouſé Robert de la Marck, IVe du nom. Ces recommandations de la ducheſſe de Valentinois ne furent point négligées par le connétable; car une dépêche du 9 novembre 1558 nous fournit à ce ſujet le détail ſuivant : « Ilz (les députés étrangers) vindrent après ſur Bouillon, diſant qu'il la failloit rendre à l'évêque du Liége, ſur quoy nous leur remonſtraſmes le droict que y avoit le Sr qui la tient; auſſi qu'il y avoit deux debtes deſſus, l'une de trente mille eſcuz, deuz à feu M. de Sedan, père du deffunct, & cinquante mille florins dont ceulx du Liége eſtoient obligez envers ceſte maiſon là, dont il failloit qu'ils euſſent raiſon, & qu'il n'y avoit poinct d'apparence de les voulloir dépoſſéder; ilz inſiſtèrent fort ſur ce poinct, nous déclarans que vous aviez pris la dicte place, & n'avoient que faire audict Sr de Bouillon, lequel povoit agir & demander ce qu'il prétend leur eſtre deu; à la fin leur offriſmes qu'elle fuſt ſéqueſtrée ès mains de madame de Lorraine & de M. de Vaudemont, cependant qu'il feroit congneu des droictz qu'il y a; mais tout ce que nous y avons peu gaigner, eſt qu'ilz procureront envers ledit évêque & ceulx dudict Liége, que raiſon luy ſoit faicte & ne voyons moien de la ſauver. » [Mſ. 5139, f° 12.] Les prévifions du connétable ſe réaliſèrent, mais la réſiſtance fut auſſi longue que poſſible de la part de Dianne & de ſes enfants.

ſeure & ſy obéyſſante que perſone du monde [1]. L'eſpéranſe que me donés de metre une fin à cete négotiation, me fait eſpérer que ne ſerons pas long tems ſans nous veoir, ce que je prye à Dieu que ce puyſſe eſtre byen tôt, vous ſuplyant avoir mémoire des afères dont je vous ay eſcript;

(1) Pour bien comprendre la portée de ceſte lettre, il eſt néceſſaire de la rapprocher du paſſage ſuivant écrit de la main du Roi au connétable, & qui eſt caractériſtique : « Mon amy..... vous aſure que monſyeur de Guiſe ne déſyre la pays, me remontrant tous lé jours que j'é plus de moyan de fayre la guere que je n'us jamès, & que je n'an faroys tant perdre, feſant la guere, que j'an rans, ſy vous venés d'acort; & je luy répons, que je loue grandement ſe party fayt aveque les marchans, pour ſe que, ſy nous avons la guere, je ſé byen qu'yl y faut meſtre le tout; & ſy Dyeu nous donne la pays, que auſy byen veuge fayre ſe meſme party pour me déſaquyter, de quoy monſyeur de Guyſe eſt cuydé déſeſpérer; &, pour ſela, faytes ſe que vous pourés, afyn que nous ayons la pays; & ne monterés fete leſtre que au maréchal Synt-André, & la brulés aperès. Le dyſt perſounage, que je vous noume dedans ma leſtre, a dyſt iſy à quelquen, que, tant que la guere durera, pas ung de vous deus ne fortirés jamès de pryſon; & pour ſe panſeſi, coume choſe quy vous touche...» [Mſ. 3139, f° 8.] On voit par cette lettre du Roi qu'il y avait lutte d'influence entre les Guiſe & le connétable; les Guiſe ſe déclarant pour la guerre qui devait tenir le connétable éloigné de la cour, le connétable s'efforçant d'arriver à la paix qui devait lui rendre la liberté. Au milieu de ce conflit, la ducheſſe de Valentinois, avec le ſens pratique qui lui était propre, meſurant d'un coup d'œil & les progrès de l'affection du roi pour « ſon compère, » & les chances de crédit qui attendaient celui-ci à ſon retour en France, cherchait les moyens de conclure de ce côté une alliance, qui lui permît, ſans lui faire abandonner préciſément les Guiſe, de mieux ſuivre au gré de ſes intérêts le courant de la faveur royale. Du reſte, la ducheſſe en avait voulu longtemps au connétable, pour une petite aventure, dont nous trouvons la curieuſe confidence dans la dépêche d'un ambaſſadeur vénitien (Arm. Baſchet, *les Princes de l'Europe au* XVI*e* *ſiècle*, p. 440) : « Cette hoſtilité, dit-il, date du jour où madame la ducheſſe s'aperçut que le connétable avait tramé de détourner le roi de la paſſion qu'il avait pour elle, en le faiſant s'éprendre d'amour pour la gouvernante de la petite reine d'Ecoſſe, fort jolie petite femme. La choſe alla même ſi avant, que cette gouvernante devint groſſe par l'œuvre du roi. Madame s'en plaignit extrêmement; le roi eut beaucoup à s'en excuſer, & pendant longtemps le connétable & madame ne ſe parlèrent même pas. Enfin, aux inſtances de Sa Majeſté, ils firent la paix en apparence, mais au fond, leur haine eſt auſſi grande que jamais.» Cependant, comme par la tendreſſe que le roi lui témoignait, le connétable était une force, & que Dianne le ſentait bien, elle jugea le moment venu d'oublier ſon ancienne querelle, & la paix ſe fit entre eux comme nous le voyons ici.

quant on parlera des autres ſervyteurs de l'Empereur, il eſt byen raiſonable que le Roy parle pour les ſyens; & auſſy me tenyr en voſtre bone grâſe, à laquelle byen humblement ſe va recommender celle qui veult demeurer

Voſtre humble & myleure amye [1],

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3021, f° 94; *Autographe*]

XC.

A MONSYEUR, MONSYEUR LE CONESTABLE.

[? St-Germain-en-Laye, 20 février 1558-1559.]

MONSYEUR, j'ay receu les letres que vous m'avés écrite, & vous aſeure que j'ay été byen fort ayſe d'entendre de vos bones noveles, encores que je le ſeuſſe byen, car le Roy m'avoyt mandé l'ayſe qu'il avoyt eu de vous voyr [2] & come vous vous portyés; de quoy je

(1) Cette lettre ne porte point de ſignature, ou plutôt elle paraît en avoir été privée par la faute d'un relieur inintelligent & maladroit, qui, d'un coup de ciſeau, a ſupprimé le bas de la page. Nous n'héſitons pas néanmoins, d'après la forme de l'écriture & les faits auxquels elle ſe rapporte, à l'attribuer à Dianne de Poytiers.

(2) Il faut parcourir les lettres de Henri II au connétable pendant la captivité de ce dernier, & les négociations de la paix [Mſ. 3139], pour juger des élans de ſenſibilité auxquels en arrive le Roi pour « ſon compère. » Tantôt en lui parlant du porteur qu'il lui envoye, il ajoute : « Je voulderoys eſtre an ſa plaſe pour le tans quy ſera aveque vous. » [*Ibid.* f° 1]; ailleurs, il lui écrit : «.... Ne vous voyant poynt, les jours me duret années, quy me fera vous ſolyſyter n'eſtre poynt pareſeus, & vous dépecher le plus toſt que pourés, afin que j'ée ſe byen de vous voyr, ne povant vyvere ſans vous...» [*Ibid.* f° 3]; & encore : « Autre ocaſyon que ſele de la mort ne me ſaroyt ſéparer d'aveque vous, laquele j'eſtymeroys heureuſe & mouroys contant, quant je veroys une boune pays & l'oume du monde que j'ayme & eſtyme le plus, & pour ſela ne cregnés de vous meſtre à ranſon, à quelque pris que ce

ſuys byen ayſe que ce ſoyt byen, car j'ay eſpérance que vous porterés cet heur que nous aurons quelque bone pais [1], ce que je ſuplye à Noſtre Segneur de nous voir tous en repos ; &, ſi ce peult fère, ainſy que l'eſcripvés, que le Roy Philipes pourra voyr le Roy & mons^r de Savoye [2],

ſoyt, car je n'épargneré choſe qui ſoyt an ma puyſanſe, pour vous ravoyr. » *Ibid.* f° 5.]. Enfin, nous voulons encore citer le paſſage ſuivant qui arrive à un myriſme de tendreſſe dont le texte ſeul peut donner l'idée : « Mon amy, ſete leſtre ſera l'oſyſe que je n'é pu fayre, quant je vous é dyſt adyeu, pour avoyr le ceur ſy féré quy m'eſtoyt impoſyble de vous ryens dyre ; je vous prye de croyre que vous eſtes la perſoune de ſe monde que ème le plus, & pour ſela je ne vous faroys ryens oſeryr, car, puys que mon ceur eſt à vous, je croy que vous panſés byen que n'épergneré mes byens, ny ſe quy ſera an ma puyſance pour avoyr ſet heur que de vous ravoyr, que je ſuplye à Dyeu & à Noſtre-Dame que ſe puyſe eſtre ſy toſt que je puyſe eſtre hors de la payne an quoy je ſuys, vous ayant perdu de veue. Je ne farès plus que vous dyre, ſy n'eſt que je n'aré jamès byen que ne ſoyés an lyberté ; & prye à Dyeu quy vous doynt ſe que déſyrés d'auſy bon ceur que ſe recoumande à vous voſtre bon & ſydel amy, HENRY. [Mſ. 3139, f° 16.]

(1) Le ſentiment que Dianne exprime ici au ſujet de la paix n'était point partagé de tout le monde, &, ſans parler des Guiſe, qui pouvaient avoir intérêt à la guerre (voy. lettre LXXXIX, p. 155), les plus loyaux & les plus vaillants défenſeurs de la France voyaient avec douleur le triſte réſultat de ces négociations, & penſaient comme le ſecrétaire du maréchal de Briſſac, lorſqu'il s'écrie : « Las ! nous quittaſmes en un ſeul jour ce que nous pleurerons en pluſieurs années ! » (Boyvin du Villars, *Mém.* liv. XI). Cette appréciation des faits en dehors de l'entourage du Roi & de la ducheſſe était unanime, car nous la retrouvons dans Brantôme : « Les eſtrangers s'en moquoient de nous & ceux qui aimoient la France en pleuroient. »

(2) Il eſt en effet queſtion de ce projet dans les *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle* (t. V, p. 493) ; on y trouve une lettre de l'évêque d'Arras au roi Philippe II, dans laquelle il l'informe que le connétable ayant appris le voyage de ce monarque à Bintz, il avait propoſé une entrevue entre les divers ſouverains ; mais les plénipotentiaires avaient éludé cette propoſition, comme devant produire des réſultats plutôt fâcheux que favorables ; en conſéquence, le connétable dut ſe rendre ſeul auprès de Henri II, qui ſe trouvait à Villers-Cotterets, tandis que le roi d'Eſpagne allait de Bintz juſqu'à Mons, en compagnie du duc de Savoie, pour y rendre viſite à la ducheſſe de Lorraine (*Ibid*, p. 502.). — Philippe II, fils de Charles-Quint, qui après la mort de ſa première femme, Marie Tudor, épouſa Eliſabeth de France, fille de Henri II, & Emmanuel-Philibert, duc de Savoye, ſurnommé *Tête de Fer*, né le 8 juillet 1528. Ce dernier était fils de Charles III de Savoie & de Béatrix de Portugal, il épouſa, le 9 juillet 1559, Marguerite de France, fille de François Ier. Ce mariage fut célébré dans d'aſſez triſtes conditions, à la ſuite

ce ſera ung grand byen, cela apaiſera toutes les querelles, ce ne ſera pas peu ſet à vous. Quant auſſy, monſieur, touchant ce que me mandés de la bone cogneſſance qu'avés de la ſouvenance que j'ay eu de voſtre abſence, ſi vous voulés byen penſer à tous les effets depuys le temps que vous me dites, vous troverés que vous m'êtes byen redevables [1]; toutesfoys, ſi vous voulés vous ſouvenyr de mon naturel, vous troverés que je ſuys amye en toutes les fortunes du monde, quy me fera vous ſuplyer, pour toutes les récompenſes que je demande, de m'aymer & eſtimer autant que je déſyre avoir part en voſtre bone grâſe, à laquelle je m'en voys préſenter mes byen humbles recomendacions, après vous avoir dit que n'aurés jamès tant d'ayſe & de contentement que vous en déſyre.

Vous ſuplye, monſyeur, avoir en recomendacion les affaires de ma fille de Buillon [2] & de moy, ainſy que vous

du tournoi où le Roi avait été mortellement bleſſé. (Voy., p. 167, n. 1, la curieuſe lettre du connétable, où il annonce tout à la fois la concluſion de la paix & ce mariage.)

(1) Ces paroles ne s'arrêtèrent point à de vaines proteſtations (voy. lettre LXXXIX, p. 155 & lettre XCII); il y eut déſormais entre ces deux perſonnages une entente intime & cordiale baſée ſur leur intérêt réciproque, & cette alliance ne tarda pas à être cimentée plus étroitement encore par le mariage du ſecond fils de Montmorency, Henri duc de Danville, avec Antoinette de la Marck, petite-fille de Dianne de Poytiers. La ducheſſe avait eu ſoin, du reſte, de faire atteſter ſes bons offices à Montmorency par le Roi lui-même; en effet il lui écrit: « Je feroys tort à madame de Valantinoys ſy je ne vous témougnoys quele amye elle vous eſt; vos anfans & ſeux quy vous apartienet le vous dyront ung jour, ſy Dyeu playt... » [Mſ. 3139, f° 5.]

(2) Plus les négociations tirent à leur fin, plus les chances de conſerver le duché de Bouillon diminuent, & plus alors les inſtances de Dianne redoublent; dans toutes ſes lettres au connétable il y a un mot à ce ſujet, dans toutes ſes converſations avec le Roi, elle ne doit pas ſe faire faute de plaider la cauſe de ſa fille; mais les négociateurs eſpagnols reſtent inébranlables ſur ce point. C'eſt alors que, pour en finir, le Roi s'adreſſe à la ducheſſe de Bouillon elle-même, en la ſuppliant, en lui promettant des compenſations pour obtenir d'elle une renonciation à ſes droits. Voici une lettre, qui nous a paru curieuſe par l'attitude à laquelle veut bien ſe réſigner le ſouverain: « Ma couſine, vous ſçavez les inſtances qui ſe ſont par ci-devant faictes à l'aſſemblée de Cercamp, par les depputez du roy d'Eſpaigne, touchant les reſtitutions & reſtabliſſement de

dira monſyeur de Soiſſons [1].

Voſtre humble & plus myleure amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp., mſ. 3139, f° 76; *Autographe.*]

poſſeſſions des duché, chaſteau & forteresses de Bouillon, & les propoz que je vous en ay tenuz pour vous accommoder à la dicte reſtitution, on cas que les dictz depputez voulſiſſent continuer à perſiſter à ladicte inſtance, comme ilz font plus que jamais, depuis qu'ilz ſe ſont raſſemblez avec les miens à Chaſteau-Cambreſis, de forte que je voy bien qu'il en fauldra paſſer par là à la concluſion du traicté; & pour ce que, ma couſine, je me tiens tout aſſeuré que quand il feroit queſtion de vous & de vos enfans, vous ne le vouldriez aucunement eſpargner pour mon ſervice & la commodité de nos affaires; conſidérant auſſi que pour riens vous ne vouldriez eſtre cauſe d'empeſcher, pour voſtre particulier ung ſi grand bien général & univerſel que eſt la paix, je vous prie, ma couſine, aultant affectueuſement que je puis, ne vouloir faire aucune difficulté de rendre, reſtituer & reſtablir effectuellement la poſſeſſion deſdicts duché, chaſteau & forteresse de Bouillon, à ceulx & ainſi qu'il ſera porté par ledict traicté, dont l'article, de ce faiſant mencion, vous ſera communicqué; & vous eſtes aſſeurée, ainſi que je vous prometz par la préſente, ſignée de ma propre main, oultre le contenu en l'acte que je vous envoye, que j'en feray à vous & à vos dictz enfans ſi bonne & honeſte récompence que vous avez juſte cauſe & occaſion d'en demourer contans & ſatisfaictz. Et, ſur ce, je prie Dieu, ma couſine, qu'il vous ait en ſa très ſaincte garde, eſcript à Villiers-Coſteretz, le... jour de (mars?) 1558-(1559). » [Mſ. 3941, f° 7.]. Malgré tout ſon crédit, la favorite fut donc obligée de céder aux exigences du roi d'Eſpagne, &, par le traité, Henri II s'engagea à rendre à l'évêque de Liége « le château de Bouillon ſans riens en réſerver, plainement & de bonne foy, en l'eſtat qu'il ſe trouve, ſans y riens démolir, y délaiſſant l'artillerie trouvée dedans, au tems de l'occupation dernière; à ſavoir, celle qui s'y trouve encores de préſent, & retirant, ſy bon luy ſemble, toute autre artillerie qui, depuis l'occupation, y a été miſe avec les pouldres, munitions & vivres, & ce, ſans préjudice du droict que le ſieur de Sedan & ceulx de la maiſon de la Marche y peuvent prétendre; ains, faiſant ladicte reſtitution, leur ſont réſervées leurs actions. » [Mſ. 5139, f° 46.]. Quant à ces affaires perſonnelles auxquelles Dianne fait ici alluſion, il faut l'entendre de prétendus droits au marquiſat de Contron, dont nous aurons à reparler plus loin, & qui furent l'objet d'un article ſpécial dans un traité particulier.

(1) Louis de Bourbon, Ier du nom, prince de Condé, pair de France, marquis de Conti, comte de Soiſſons, était le ſeptième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, & de Françoiſe d'Alençon, & par conſéquent le frère de la ducheſſe de Nevers; il naquit le 7 mai 1530, & mourut en 1569. Il allait ſans doute auprès du connétable, porteur de quelque dépêche du Roi.

XCI.

A MADAME, MADAME LA DUCHESSE DE NEVERS (1).

[? Villers-Cotterets, mars 1558-1559.]

MADAME, j'ay reſeu les letres qu'yl vous a pleu m'écrire, eſtant merveleuſement marye de ce que nous ne nous pourons plus veoir de ce voyage, parce que nous ſomes venus en ce lieu, où je penſe que nous ferons juſques après Paſques, attendant la réſolution de la paix (2). J'ay veu, par les letres que monſyeur voſtre mary m'a écrites, la réponſe de madame de Saint-Pol (3) touchant le mariage quy ſemble byen mègre, & qu'elle veult ſeulement uſer de diſymulacion, attendant s'yl ſe préſentera point quelque myleur party; toutesfoys je

(1) Marguerite de Bourbon, dont nous avons déjà parlé, était fille de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, & de Françoiſe d'Alençon. Mariée à François de Clèves, 1er du nom, duc de Nevers, comte d'Eu & ſeigneur d'Orval, avec diſpenſe du pape, pour raiſon de parenté, elle mourut à la Chapelle d'Angillon le 20 octobre 1559 (voy. Parmentier, *Arch. de Nevers*, t. II, p. 265.). C'eſt donc à tort que le P. Anſelme la fait mourir en 1589 (t. Ier, p. 330), & Laroque en 1552 (*Blaſons de la royale maiſon de Bourbon*, p. 76). — (Voy. encore les explications que nous donnons ſur ce point, lettre XCVIII, n. 2.)

(2) Le roi s'était rendu à Villers-Cotterets pour y attendre la fin des négociations qui ſe pourſuivaient à Câteau-Cambréſis; il y ſéjourna pendant fort longtemps. (Voy. *Mém.* de Vieilleville, LV. VII, chap. 21.) Le connétable vint même l'y trouver à pluſieurs repriſes, & notamment vers la fin de février 1558-59. [Mſ. 3136, f° 54.]

(3) Adrienne d'Etouteville, fille de Jean d'Etouteville & de Jacqueline d'Etouteville, avait épouſé François de Bourbon, comte de St-Paul. Il s'agit ici de ſa fille, Marie de Bourbon, veuve de Jean de Bourbon, duc d'Enghien, tué quelques mois après ſon mariage [voy. Mſ. 4052, f° 19], à la bataille de St-Quentin. Les Nevers avaient voulu, une année auparavant, la faire épouſer à leur fils François II de Clèves, comte d'Eu. Cédant aux conſeils du roi de Navarre, ils avaient laiſſé à cette première douleur le temps de ſe calmer, mais ſans perdre leur projet de vue &, au bout d'une année révolue, ils revenaient à la charge. Nous donnerons plus loin le curieux dénoument de cette campagne matrimoniale.

ſuys byen d'advis qu'on l'entretienne tousjours, &, ſi cependant il s'ofroit party advantaigeux pour monſyeur voſtre fiz [1], de le prandre, ſans plus vous amuſer à cela ; je ſçay que monſyeur voſtre mary & vous en ſçarés trèſagement uſer, qui me gardera de vous en dire davantage, & ſeulement vous aſurer que vous ne covienderés [2] jamès à perſone quy déſyre plus vous obéyr & fère ſervyſe que moy, mès d'auſſy bon cueur que vous préſente ſes byen humbles recommendacions à voſtre bone grâſe, celle quy déſyre à jamès demeurer

Voſtre byen humble & obéyſſante.

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 4711, f° 23 ; *Autographe.*]

XCII.

A MONSIEUR, MONSIEUR LE CONNESTABLE.

[?Villers-Cotteretz, mars 1558-1559.]

MONS^r^, j'é receu les leſtres que m'avés eſcryſtes, de quoy je vous mercye byen heumblemant de la penne que an navés prys, que je pance byen que *voſtre travall* [3] *[eſt] ſy grant que n'avés loyſyr de m'eſcryre de voſtre mayn, quy me ſoufyt de voſtre ſouvenanſe, & ſepandant*

(1) François de Clèves comte d'Eu, IIe du nom, né le 31 mars 1539. Il n'épouſa point madame d'Enghien, qui avait été d'abord ſi vivement recherchée pour lui, mais il ſe maria le 6 ſeptembre 1561 avec Anne de Bourbon, ſeconde fille de Louis de Bourbon, duc de Montpenſier, & de Jacqueline de Longwic (voy. P. Anſelme, t. Ier, p. 355; t. III, p. 451; Laroque, p. 81.). Il mourut le 10 janvier 1562-63, des ſuites des bleſſures qu'il avait reçues à la bataille de Dreux.

(2) *Conviendrés*, dans le ſens du latin *convenire*, rencontrer.

(3) Les dernières ſéances de la confé-

le ſegretère quy achève la moytyé de ma leſtre & moy nous reconmandons à voſtre bonne grâſe, & [prions Dieu] vous donner ſe que nous vous déſyrons, ſet de

Vos anſyens & mylleurs amys,

HENRY, DIANNE (1).

[B. imp. mſ. 3139, f° 26; *Autographe*.]

XCIII.

A MADAME, MADAME LA DUCHESSE DE NEVERS.

[? Paris, mars 1558-1559.]

MADAME, j'envoye ce gentylhome, préſent porteur, pour ſçavoyr des novelles de monſyeur voſtre mary & des votres, que je prye Dieu eſtre telles que je les déſyre; vous ſuplyant, madame, m'excuſer envers luy ſy je ne luy eſcris point, car je crains de luy doner peyne à lyre mes letres; mais j'auray tousjours la vo-

rence de Câteau-Cambréſis furent en effet très-laborieuſes & très-remplies, comme on peut le voir par toutes les lettres du mois de mars, citées dans les *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, & les dépêches des plénipotentiaires français [Mſ. 5139, f° 32 & ſuiv.]. En effet, vers la fin de février, le connétable, comme il l'écrit au duc de Nevers, «après eſtre venu trouver le Roy pour luy faire entendre beaucoup de choſes concernant ſon ſervice là où il eſt beſoing qu'il pourvoye... & après être reſté avec luy trois ou quatre jours, s'en était retourné, avec de nouvelles inſtructions, au Chaſteau Cambréſis pour eſſayer de faire quelque choſe en ceſte négociation de la paix, là où juſques icy, diſait-il, nous n'avons guères faict... De Villiers-Coſterets, XXIII° de février 1558-(1559)» [Mſ. 3136, f° 54.]. L'évêque d'Arras, dans une lettre au duc de Savoie, nous fournit d'aſſez curieux renſeignements ſur une des cauſes qui ajoutait encore au travail des plénipotentiaires: « Je vous aſſeure, Monſeigneur, lui écrit-il, que nous ne perdrions rien qu'il y euſt moins de compaignie, & que la multitude des dames, tant du coté de France que du noſtre, n'eſt pas ce que pourroit plus aider à la négociation, comme nous l'apercevons tous les jours de plus en plus... » (*Granvelle*, t. v, p. 525.)

(1) Cette pièce, qui eſt écrite moitié par le roi, moitié par Dianne, a été déjà publiée par Gail en 1818. (*Lettres iné-*

unté de luy fère ſervyſe telle come j'ay eu juſques icy; & quant à la paix, nous ſomes tousjours en une ſi bone eſpéranſe de l'avoyr [1], que nous la tenons pour aſſeurée; & n'y a autre choſe digne de vous eſcripre par deçà, ſynon de vous tousjours aſſeurer, madame, que, où je pouray vous ère ſervyſe, que je m'y employeray d'auſſy bon cueur que byen humblement je me recommende à voſtre bone grâſe, & prye Dieu vous doner l'eur & contentement que vous déſyre à jamès

Voſtre byen humble & obéyſſante,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 4711, f° 33; *Autographe.*]

ites de Henri II, Diane de Poytiers, tc., p. 35 & 36.). Nous avons indiqué n *italique* les paſſages qui ſont de la main du Roi. Quoi de plus ſignificatif ue cette alliance de l'écriture de la maſreſſe & du royal amant, pour confirmer u connétable les ſentiments qu'ils lui xprimaient ſéparément ailleurs! Cette ettre eſt encore curieuſe à un autre oint de vue : elle peut aider à expliuer l'énigme hiſtorique ſi controverſée es deux initiales réunies ⊞, où les lus vertueux ont voulu voir les chiffres nlacés du mari & de la femme, Henri Catherine; tandis qu'il eſt beaucoup lus probable que ce ſont les deux iniales d'Henri & Diane, l'amant & la naîtreſſe. Un ambaſſadeur vénitien, ans la deſcription qu'il nous donne du oſtume du Roi à une réception officiel, ne laiſſe guère de doute à ce ſujet : Le roi, dit-il, portait un juſtaucorps u cuir blanc, brodé ſur champ de deux croiſſants d'or, accommodés de manière ſembler être entre deux D. Dans cet nlacement des D, on voit d'abord un H, initiale du nom de Sa Majeſté; on voit auſſi un E, ſeconde lettre du nom de Henri. On y peut voir auſſi deux D, leſquels ſont la double initiale de la ducheſſe de Valentinois, appelée auſſi Madame la Sénéchale. Son vrai nom eſt Diane, & l'alluſion eſt bien manifeſte dans ces deux croiſſants ſi unis & ſi joints par l'embraſſement des deux D. Ainſi ſont en effet les deux âmes des deux amants unis & réunis dans un étroit attachement.» (Arm. Baſchet, *Les Princes d'Europe au 16e siècle*, p. 443.)

(1) D'après ce paſſage, la paix n'était pas encore conclue, mais les négociations étaient toutefois ſi avancées qu'il y avait lieu de la tenir pour aſſurée. Les affaires en étaient préciſément à ce point pendant le mois de mars, c'eſt pourquoi nous avons rattaché cette lettre à cette période. De plus il eſt vraiſemblable que Dianne écrivait ces lignes avant de connaître la maladie du duc de Nevers, & qu'elle en reçut la nouvelle au retour de ſon courrier, comme on en pourra juger par la lettre ſuivante.

XCIV.

A MADAME, MADAME LA DUCHESSE DE NEVERS.

[? Villers-Cotteretz, 1555 8-1559.]

MADAME, j'ay été merveilleusement estonnée & marrye de voyr, par les letres qu'il vous a pleu m'écrire, la grande maladye en quoy a esté monsyeur de Nevers (1); vous suplyant, madame, de penser que, sy

(1) Voici d'abord ce que nous trouvons au sujet de cette maladie, dans une lettre du fils du connétable à la duchesse de Nevers : « Madame, je vous supplye tenir pour asseurance de moy, que j'avoys aussi grant regret de la malladye de mons' vostre mary, auparavant avoir eu ce bien entendre de ses nouvelles, qu'il vous a pleu me faire sçavoir par le S' Du Plessis, que madame la connestable & moy avyons envoyé vers vous, que d'aultre chose qu'il m'eust sceu arriver; & toutes foys par ledict Du Plessis ayant sceu l'estat de son amandement & meilleure santé, dont je loue Dieu, en ay receu très-grand contentement, l'augmentacion de laquelle & entière guérison je désire aultant que de seigneur de ce monde... De Chantilly, ce IX' de mars 1558. » [Ms. 3114, f° 100.]. Françoise de Brezé écrivit aussi à la duchesse pour lui parler « de l'asseurance que M. Le Grand lui a donné du recouvrement de la santé de M. de Nevers. » 13 mars 1558 [ms. 3114, f° 106]. Madame de Nevers se trouvait alors avec son mari à Fontainebleau, & Françoise de Brezé mettait à sa disposition une maison qu'elle y possédait [*Ibid.*, f° 107]. Entre ces deux lettres & celle de la duchesse de Valentinois la concordance pour les faits est telle qu'elle nous a paru devoir aussi exister pour la date; c'est le motif qui nous a déterminé à placer cette correspondance à l'époque que nous indiquons. Le connétable écrivit sur le même sujet à madame de Nevers; mais, retenu par les négociations de la paix à Câteau-Cambrésis pendant tout le mois de mars, il n'envoya sa lettre que quelque temps après les autres: « Madame, j'ay receu la lectre qu'il vous a pleu m'escrire, & ne sçauriez croire le desplaisir & regret que j'ay eu d'entendre auparavant l'indisposition de mons' vostre mary & de vous, & au contraire l'aise & grand plaisir que j'ay receu de sçavoir, par ce que m'avez mandé, l'amendement dudict S' & vostre bonne santé, dont je suis aussi contant que si c'estoit de ma propre personne. Au demeurant, madame, le Roy, à qui j'ay parlé ce dont m'aviez donné charge, m'a faict si bonne & honneste response, que tous deux aurez juste occasion de vous contenter, ainsi que j'espère vous dire bientost. » 7 avril 1559 [ms. 3136, f° 73]. Peut-être le dernier passage de cette lettre fait-il allusion à la question des ôtages. (Voy. lettre XCVII, p. 169.)

en feuſſe été advertye, que je n'euſſe été pareſeuſe à en-
oyer ſçavoyr de ſes novelles, & luy préſenter tout le ſe-
ours que j'euſſe peu, comme celle quy déſyre à jamès de-
neurer en ſa bone grâſe & en la voſtre ; mais, madame,
oyant que maintenant il eſt hors de danger, j'ay byen oc-
aſion de louer Dyeu, come je fais, vous povant aſſeurer
ue j'en ay plutôt ſceu le bon portement que la grande
naladye. Auſſy, madame, j'ay ſceu comme noſtre filz,
nonſyeur le marquys [1], ſe trouvoit mal, dont je ſuys byen
ort marye ; & eſcrips à monſyeur Le Grant, médecin [2],
le ſe tenir auprès de monſyeur de Nevers & de luy juſques
ce qu'ilz ſe portent byen, & en ſuys en grant peine de
ioſtre dit fiz ; mais je m'aſſeure, madame, qu'il ne ſera rien
ſpargné à ſa guériſon; quy ſera l'endroit où je vous ſuplye-
ay, madame, me comender vos bons pléſirs pour vous y
ère ſerviſe très humble, & come celle quy demeurera à
amès

Voſtre byen humble & obéyſſante,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 4711, f° 20 ; *Autographe.*]

(1) Jacques de Clèves, ſeigneur d'Or-
al & marquis d'Iſles, qui devint duc de
evers après la mort de ſon frère arri-
e le 10 janvier 1562-1563, était né le
octobre 1544; il épouſa très-jeune
core, ſuivant la mode du temps, Dian-
de la Marck, petite-fille de Dianne de
ytiers par Françoiſe de Brézé, ducheſſe
Bouillon, & mourut le 6 ſeptembre
1564. Dianne avait donc des motifs tout particuliers pour s'intéreſſer à ſa ſanté.

(2) Nicolas Legrand, né à Paris, vers 1520, mourut en 1583. Il obtint de bonne heure le grade de docteur en médecine ; ſes talents & ſa réputation le firent mettre par Henri II au nombre des médecins de la cour. On ne poſſède de lui aucun ouvrage.

XCV.

A MONS^r, MONS^r LE MARESCHAL DE BRISSAC.

Villers-Cotteretz, 1er avril [1558-1559.]

MONSIEUR le mareſchal, j'ay veu par les lectres que vous m'avez eſcriptes la confiance que vous avez en moy, que ne ſçauriez avoir de perſonne qui vous ſoit plus amye, comme vous cognoiſtrez tousjours par effect, l'occaſion s'offrant [1]. J'ay davantaige veu vos dictes lectres ſi honneſtes & ſaiges que je les ay bien voullu monſtrer au Roy, qui les a trouvés telles; & quant à ce qu'il ne vous avoit point mandé la réſolution de la paix, eſt parce qu'elle n'eſtoit encore aſſeurée, ny conclue [2];

(1) Il en a été raconté bien long ſur les prétendues aventures amoureuſes de Dianne de Poytiers & du maréchal de Briſſac par ces colporteurs de chroniques ſcandaleuſes, qui racontent à diſtance ce que les contemporains n'ont jamais vu. Ce ſont eux qui ont inventé que les relations trop intimes de la favorite avec le maréchal ayant donné de l'ombrage au Roi, Briſſac dut à la jalouſie de ſon ſouverain le gouvernement de Piémont (voy. Boyvin du Villars, liv. 1er.). Nous rappelons ſimplement ce fait qu'on pourra rapprocher de certains paſſages de cette lettre; mais, tout en admirant la puiſſance de cette double vue, qui, ſur de légères apparences, permet de pénétrer de ſi loin ces myſtères de boudoir, nous penſons qu'il ne faut pas ſe montrer trop affirmatif au ſujet de ces défaillances féminines dont les preuves ſont toujours impoſſibles, & ſur leſquelles la plupart des hiſtoriens ſe trouvent en contradiction (voy. Varillas, *Hiſt. de Henri II*, t. 1er, préface.). L'intérêt de Dianne ſuffit d'ailleurs pour expliquer ſon déſir de ſe faire partout des créatures.

(2) Comme on le voit ici, le Roi n'avait point jugé à propos de tenir Briſſac au courant des négociations entrepriſes pour la paix, bien que le maréchal eût tout intérêt à ſavoir ce qui ſe paſſait, pour la bonne direction de nos affaires en Piémont. Lorſque ces rumeurs, d'abord aſſez vagues, eurent pris plus de conſiſtance, il ſe décida à envoyer ſon ſecrétaire auprès de ſon ſouverain « avec amples mémoires & inſtructions » (voy. Boyvin du Villars, *Mém.*, liv. x); il devait y avoir auſſi quelque meſſage particulier pour Dianne que tout le monde

mais maintenant que grâce à Dieu elle eſt faicte [1], Sa Majeſté vous en advertit, & donnera ordre à toutes choſes, eſpérant auſſi que les guerres civilles prandront fin par meſme moyen [2]. Au reſte, je croy que bientoſt vous pour-

:enait à ſe concilier. Le Roi avait du reſte le bons motifs pour ne pas informer le naréchal de ſes intentions, car Briſſac en apprenant la concluſion de cette paix ne put s'empêcher de s'écrier: « O miſérable France, à quelle perte & à quelle ruyne t'es-tu laiſſée ainſi réduire, toy qui triomphois par ſus toutes les nations de l'Europe! »

(1) Le traité ne fut en réalité ſigné que le 3 avril; mais les parties contractantes étaient déjà d'accord depuis quelques jours, comme nous l'indique cette lettre de Dianne datée du 1er avril. Voici d'ailleurs, à ce ſujet, des renſeignements précis, qui nous ſont donnés par une lettre de Montmorency à ſes deux neveux, le cardinal de Châtillon & l'amiral : « Messrs mes nepveuz, leur écrit-, je n'ay voulu laiſſer partir ce courrier ans vous faire la préſente pour vous dvertir que, grâces à noſtre Sr, la paix ſt faicte & conclutte & madame ſeur u Roy mariée, dont je vous prie l'adertir & luy baiſer la main de ma part, ſpérant qu'elle en aura contantement, e quoy je feray auſſi aiſe que très humble erviteur qu'elle ait; vous priant au deeurant vouloir envoyer ceſte lectre à i coneſtable, à laquelle je ne puis eſripre pour la haſte que nous avons de iire partir cedict courrier pour porter es nouvelles au Roy; mais elle ſera aſeurée par la préſente que je me porte ien Dieu mercy... De Chaſteau-Camréſis, ce XXVIIe jour de mars 1559. » Mſ. 3139, f° 74.].

(2) Dianne fait ici alluſion aux querelles religieuſes qui, s'envenimant chaque jour davantage, commençaient à donner de ſérieuſes inquiétudes. Dès le mois de juillet 1557, le Roi avait rendu un édit « portant peine de mort contre ceux qui publiquement ou ſecrètement profeſſent une religion différente de celle catholique. » (Iſamb, t. XIII, p. 494.). En 1558, une lettre avait été adreſſée au Roi pour le preſſer d'extirper l'héréſie (R. de la Planche, *de l'Eſtat de la Religion*, liv. 1er); le 5 mars précédent il y avait eu une émeute à Paris, dans l'égliſe de St Innocent « à l'occaſion des prêcheux, qui, tout le carême, n'avaient ceſſé d'émouvoir le peuple à maſſacrer autant de ceux de la religion qu'ils en trouveroient, ſans attendre que les magiſtrats en fiſſent la punition. (Th. de Bèze, *Hiſt. Eccléſiaſtique*, t. 1er, année 1559). Enfin, le préambule du traité de paix de Câteau-Cambréſis nous fournit pour ainſi dire le commentaire des paroles de Dianne dans le paſſage ſuivant : « Pour le ſingulier déſir que leſdictz deux princes (le roi de France & le roi d'Eſpagne) ont toujours eu au bien de la chrétienté, & y veoir les choſes de la religion s'i maintenir à l'honneur de Dieu & union de ſon Egliſe, meuz de meſme zelle & ſincère volunté, ont accordé qu'ilz procureront & s'emploieront de tout leur pouvoir à la convocation & celebration d'un st concile univerſel, tant néceſſaire à la réformation & réduction de toute Egliſe chrétienne en une vraye union & concorde; & eſtant faicte ladicte convocation, y feront trouver les

rez eſtre par deçà [1], où, & en temps & lieux, vous me trouverez tousjours bien preſte à vous faire plaiſir, & auſſi bonne amye que, de bien bon cueur, je me recommande à voſtre bonne grâce; priant Dieu, monſieur, vous donner en ſanté bonne & longue vye. A Villiers-Coſteretz, ce premier jour de avril.

Voſtre myleure & afetionnée amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. 327, f° 289.]

XCVI.

A MONS^r LE MARESCHAL DE BRISSAC.

St-Germain-en-Laye [avril 1559].

MONSIEUR le maréchal, je n'é pas voulu laiſſer aller ce préſent porteur, ſans vous fère ce mot de lectre, pour vous aſſeurer tousjours ma continuelle bone volunté que je ne me laſſeray jamès, quant j'aray moyen, de vous rendre plaiſir. Je vous ferès plus longue lectre, n'eſtoit que mons^r de Gonor [2] eſt trop ſufiſant pour vous rendre compte tant de noſtre bien que

prélatz de leurs provinces, &, au demeurant, y emploieront tous autres bons offices néceſſaires à ung bien tant requis à ladicte chreſtienté.» [Mſ. 5139, f° 43, v°.]

(1) Contrairement aux préviſions de Dianne, Briſſac ne revint en France que longtemps après, ſous le règne de François II (mai 1560); il fut même remplacé d'une manière aſſez brutale par Bourdillon, qui fut depuis maréchal de France. En récompenſe de ſes ſervices, on laiſſa à ſa charge la plus grande partie des avances qu'il avait faites pour les frais de la guerre.

(2) Artus de Coſſé, ſeigneur de Gonor, était fils de René de Coſſé & de Charlotte Gouffier, & frère du maréchal de Briſſac. Il devint lui-même maréchal de France en 1567. Dans les *mémoires* de Boyvin du Villars nous voyons M. de Gonnor fréquemment employé à porter les dépêches de ſon frère.

qui me gardera vous en fère longue lectre, si
ıus présenter mes affectionnées recommenda-
ſſy bon cueur que je les vous ſçauroys faire ;
u, mons^r le mareſchal, vous doner aultant de
ınt que je vous en déſire. A St-Germain-en-

lus qu'entyèrement bone amye,

DIANNE DE POYTIERS.

ıf. Gaign. 327, f° 287 ; *Autographe.*]

XCVII.

ɔNSYEUR, MONSYEUR LE DUC DE NEVERS.

[Avril, 1558-1559.]

ıNSYEUR, j'ay reſeu les letres qu'yl vous a pleu
ı'écrire, & n'ay faylly de dyre au Roy la bone
olunté que vous avyés, non ſeullement d'aller
:, mais en plus dificilles & hazardeuſes choſes
:ront le ſervyſe de Sa Majeſté ; ſur quoy ledit
'a reſpondu qu'yl le ſavoyt bien, & qu'yl s'en

adreſſait probablement maréchal dans le même i-ci, ayant appris la paix ıbréſis, écrivait au Roi & ·ès humblement de luy Gonnor ſon frère pour ·écution d'icelle paix. » in du Villars, liv. x. —) Quant à l'alluſion qui *ıien* & au *mal* dont Gon- ıſant pour rendre compte :ut auſſi bien l'entendre ıjet de laquelle il ne con- venait peut-être point à Dianne d'entrer en de trop grandes explications écrites, que de certains tiraillements qui ſe produiſaient à la cour à l'occaſion du maréchal de Briſſac. Montmorency voulant en effet le gouvernement du Piémont pour ſon fils d'Amville, cherchait à amener Briſſac à une démiſſion, ſous l'apparence de lui faire obtenir « une charge plus digne de luy. » Telle devait donc être pour le vaillant maréchal la récompenſe de pluſieurs années de ſignalés ſervices. (*Ibid.*).

eſtoit tousjours byen aperceu ; & m'a dit qu'yl [ne] vous povoyt mander ce que vous avyés à faire, juſques à ce qu'yl ayt parlé à monſieur le cardynal de Lorayne & monſyeur le conétable & veu les articles de la pais (1) ; mais que, ce pendant, vous n'avyés que faire de vous metre en deſpenſe juſques à ce qu'yl le vous mande ; & m'a dit davantage que s'yl faiſoyt des préſens aux autres, qu'yl ne vous y oblyeroit pas & qu'yl vous en feroyt ung, pour le moins auſſy beau qu'aux autres, come la raiſon le veult; & quant à moy, monſyeur, je croy que vous vous aſſeurés byen que je m'employeray à ce quy vous touche, comme plus obéyſſante & myleure amye ; & vous ſuplye, monſyeur, ne point prandre la peyne de m'écrire de vos novelles de peur d'eſtre importuné, & me ſufira d'en ſavoyr par d'autres, & pendant vous garder byen en voſtre ſanté; & me recommendant byen humblement à voſtre bone grâſe, je pryeray Dieu, monſyeur, vous doner tel contentement que vous déſyre

Voſtre byen humble & obéyſſante,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 4711, f° 19, *Autographe.*]

(1) Le duc de Nevers ne fut point compris au nombre des ôtages échangés à l'occaſion de la ratification de la paix ; voici toutefois, à ce ſujet, le paſſage d'une dépêche des ambaſſadeurs au Roi, en date du 22 mars 1558-1559, qu'on ne lira pas ſans intérêt : « Nous avons veu, Sire, la liſte des oſtages que nous avez renvoiée, laquelle a eſté bien augmentée & de beaucoup de gens qui en ſont dignes ; mais nous ne pouvons encores advertir leſquelz doyvent eſtre emploiez les premiers, que les Anglois, auxquelz nous en avons baillé quatre bendes de quatre à quatre, ne nous ayent dict deſquelz ilz ſe contantent. » [Mſ. 5139, f° 39; voy. encore une lettre de St-André au Roi, dans laquelle il l'entretient longuement de cette queſtion, [mſ. 3139, f° 43.]. Enfin, le traité conclu entre l'Angleterre & la France nous donne le nom « des illuſtres & nobles ſeigneurs baillez en hoſtages à la royne d'Angleterre. » C'étaient Frédéric de Foix, comte de Candalle & captal de Buch, Loys de Ste-Maure, marquis de Neſle & comte de Laval, Gaſton de Foix, marquis de Trane, Anthoine du Prat, prévoſt de Paris & ſeigneur de Nantoillet. [Mſ. 5139, f° 70 v°.].

XCVIII.

A MADAME, MADAME LA DUCHESSE DE NEVERS.

[? Mai, 1558-1559.]

MADAME, j'ay trouvé, par les letres que vous m'avés eſcrites par Dardoy [1], la reſponſe de madame de Saint-Pol beaucoup myleure que celle de l'autreſoys, dont je ſuys byen ayſe, voyant qu'elle ſe recognoyt de l'honeur qu'elle auroit d'avoyr voſtre alyance [2], & eſpère qu'à la fin tout ira byen; au reſte,

(1) Dardoy, ſecrétaire ordinaire du connétable de Montmorency, était Baſque d'origine & avait toute la confiance de ſon maître, qui, n'aimant point beaucoup à écrire, ne craignait point de lui confier tous les ſecrets de ſa correſpondance. Il eſt probable qu'envoyé par le connétable en meſſage auprès du Roi, pendant les préliminaires de paix qui ſe négociaient à Câteau-Cambréſis, il avait été chargé par la ducheſſe de Nevers des lettres dont il eſt ici queſtion; la date que nous aſſignons à cette lettre concorde du reſte parfaitement avec les détails que nous ont fournis plus haut les lettres d'Antoine de Bourbon (voy. p. 149, n. 1).

(2) Cette alliance entre la famille de Nevers & la famille de St-Paul ne s'accomplit point dans les conditions où elle avait été projetée d'abord; l'ambitieuſe héritière des St-Paul, déjà veuve du duc d'Anguien, épouſa le père au lieu du fils, par le concours d'événements & de combinaiſons dont la ſuite ſe perd un peu dans les ouvrages des généalogiſtes les plus réputés. Rétabliſſons d'abord les faits, nous ſignalerons après les erreurs. — Marie de Bourbon, demoiſelle d'Etouteville & de St-Paul, dont il eſt ici queſtion, eut trois maris; elle épouſa; 1° le 14 juin 1557, Jean de Bourbon, comte d'Anguien, frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, tué à la bataille de St-Quentin le 10 août 1557; 2° le 2 octobre 1560, François de Clèves, 1er du nom, duc de Nevers, qui mourut le 13 février 1561-62; 3° le 2 juillet 1563, Léonor d'Orléans, duc de Longueville. — Au moment où les lettres de Dianne furent écrites, il ne pouvait être queſtion que de la marier à l'héritier préſomptif des Nevers, le jeune comte d'Eu, François II de Clèves, comme nous l'avons vu dans une lettre précédente (p. 149). Quant au duc de Nevers, François de Clèves, 1er du nom, ſa femme Marguerite de Bourbon vivait encore, & il eût été prématuré pour lui de ſonger à la remplacer; mais, pendant les pourparlers de ce mariage & au milieu des tiraillements dont il eſt ici queſtion, des attermoiements de la famille de St-Paul qui héſitait, un peu à cauſe de la mort récente du duc d'Anguien, beaucoup parce qu'elle eſpérait trouver

nous avons parlé au Roy, monſyeur le conétable & moy,

un parti plus brillant, Marguerite de Bourbon, ducheſſe de Clèves, vint à décéder le 20 octobre 1559 ; elle aurait reſſenti les premières atteintes de la maladie à laquelle elle ſuccomba, dans le courant du mois d'août [mſ. 3136, f°s 80 & 85]. Alors la jeune Marie de Bourbon, qui paraît toujours avoir rêvé dans ſes alliances de hauts & brillants partis, réfléchit ſans doute qu'en épouſant le père au lieu du fils elle devenait tout de ſuite ducheſſe de Nevers, & c'eſt ce qui eut lieu en effet, comme le conſtate un contrat de mariage du 20 octobre 1560 (voy. *Recueil des titres de la maiſon d'Etouteville*, p. 24). Tout ſe ferait du reſte paſſé ſelon la plus ſtricte convenance, & le duc de Nevers aurait pleuré ſa femme pendant un an. L'intitulé de deux quittances du même mois & de la même année ne ſaurait laiſſer aucun doute ſur celui des deux François de Clèves, le père ou le fils, qui contracta mariage avec l'héritière des d'Etouteville ; 1re quittance du 19 novembre 1560 : « Nous, Françoys de Clèves, pair de France, chevallier de l'ordre, duc de Nyvernoys & d'*Etouteville*, cappitaine de quatre vingtz lances... » ; 2e quittance du 25 novembre 1560 : « Nous, François de Clèves, *conte d'Heu*, chevallier de l'ordre du Roy, cappitaine de trente lances... » (Voy. *Cab. des titres ; originaux*, v^o DE CLÈVES.) A la date de ces quittances le mariage était conſommé, & le chef de la maiſon de Nevers avait joint à ſes titres celui de duc d'Etouteville, tandis que ſon fils aîné n'était & ne pouvait être encore que ſimple comte d'Eu, & ne devint par la ſuite que duc de Nivernois, comme nous le prouve une quittance du 7 juin 1562 (voy. *ibid.*), dont voici l'intitulé : « Nous François de Clèves, *duc de Nivernoys & conte d'Eu*, chevallier de l'ordre du Roy & cappitaine de ſoixante dix lances... » Quant au titre d'Etouteville, il avait fait retour à cette famille, à Marie de Bourbon qui n'avait point eu d'enfants de ſon mariage avec François de Clèves, Ier du nom, duc de Nevers. Voici de plus quelques détails ſur certaines démarches que fit faire le duc de Nevers pour obtenir les diſpenſes néceſſaires à ſon mariage, par Babou, évêque d'Angoulême, alors en ambaſſade à Rome [mſ. 3136, f° 91 & *mém. journaux du duc de Guiſe*, p. 462] ; ils ſe trouvent dans une lettre du 17 novembre 1560, où l'on voit que le duc de Nevers avait cru « que le faict eſtoit ſi facile, que cela paſſeroit par l'ordinaire ſans en parler au pape, eſtant une diſpenſe que l'on ne reffuze jamais à perſonne de quelque baſſe qualité quelle ſoit... » Mais, en y regardant de plus près, le repréſentant du duc de Nevers s'aperçut que les mémoires « ne valloient rien & que, ſi on euſt ſur iceulx dreſſé la diſpenſe, les enſfantz qu'il euſt peu avoir de ce mariage n'euſſent eſté légitimes, par ce que le duc de Nevers & madame d'Anguyen eſtoient bien plus proches en affinité qu'il n'eſtoit porté par leſdicts mémoires qui diſoient que ledict ſieur & ladicte dame eſtoient au quart & cinquieſme degré d'affinité, tandis qu'ils eſtoient aux deux ou troiſieſme, ainſi que portoient l'arbre meſmes de conſanguinité envoyé, madame d'Anguyen eſtant couſine germaine de feue madame la ducheſſe, femme du duc de Nevers, & le duc de Nevers eſtant couſin iſſu de germain de feu mons^r d'Anguyen, ſon

de l'affaire de monſyeur de Nemours [1], quy nous a fet réponſe qu'y luy en parlera pour le deſcharger de ſa promeſſe.

mari... » Dès lors il ſe trouvait que la diſpenſe était beaucoup plus difficile à obtenir, & qu'elle ne paſſait pas par l'ordinaire, « mais qu'il failloit que le pape le commandaſt de ſa bouche, par grâce ſpécialle, &, attendu la qualité du duc de Nevers, il devoit y écheoir deux mille ducatz de compoſition... » Après bien des lenteurs & des renvois, le pape s'aviſa enfin de demander « ſi le Roy avoit eſcript de faire ceſte pourſuitte. » Le Roi n'ayant point écrit, il fallut répondre par une phraſe détournée qu'en agiſſant ainſi « l'on ſavoit bien que l'on faiſoit choſe agréable à ſa Majeſté; » néanmoins, le pape inſiſta pour avoir des lettres du Roi, déclarant qu'il voulait eſtre aſſuré « ſi cette alliance ſeroit à plaiſir ou à deſplaiſir à ſa Majeſté. » Le correſpondant du duc de Nevers termine donc en le preſſant de lui envoyer au plus tôt les lettres du Roi & auſſi « une lettre de bancque pour fournir à la compoſition, au cas que le pape n'en feiſt grâce, car le meilleur c'eſt d'eſtre à toutes advantures garny de ce qu'il faict beſoing. » Il devait de plus y avoir à payer quelques droits des officiers; c'était au total une ſomme ronde de 2,500 écus à envoyer pour faire « honneſtement » tout ce qu'il y avait à faire, on promettait néanmoins de ne rien négliger « pour ſervir le duc à bon marché, & pour rien, s'il était poſſible. » Le duc de Nivernois avait cependant pris les devants, car ſon contrat de mariage eſt daté du 2 octobre 1560, & le 17 novembre de la même année, ſes affaires à Rome n'étaient pas en très-bonne voie, comme on en peut juger par ce qui précède. Du reſte, il n'était pas rare alors de voir des pères épouſer la fiancée de leur fils, & Philippe II venait tout récemment d'en donner l'exemple en prenant pour femme Eliſabeth de France (22 juin 1559), d'abord deſtinée à ſon fils don Carlos. Paſſons maintenant aux erreurs qui, une fois admiſes par un généalogiſte, ont été religieuſement copiées & ſouvent amplifiées par ſes ſucceſſeurs. D'après les faits que nous venons d'établir par pièces authentiques, Marguerite de Bourbon, première femme du duc de Clèves, mourut le 20 octobre 1559, c'eſt donc à tort que Laroque (p. 76) la fait mourir en 1552, & le P. Anſelme (t. Ier, p. 330) le 20 octobre 1589; — Marie de Bourbon épouſa François de Clèves, Ier du nom; c'eſt donc à tort que le P. Anſelme (t. Ier, p. 220 & p. 327) nous la préſente comme mariée à François de Clèves, IIe du nom, & tandis qu'il commet cette erreur d'un côté, il enregiſtre, ſans ſe préoccuper de ces contradictions, le véritable & unique mariage de François II de Clèves avec Anne de Bourbon, ſeconde fille de Louis de Bourbon, duc de Montpenſier (t. Ier, p. 355; t. III, p. 451.). Signalons enfin une dernière erreur de Laroque (p. 78), qui place le mariage de Marie de Bourbon, ducheſſe d'Etouteville, avec François Ier de Clèves, ſous l'année 1558, ce qui était impoſſible à cette époque, puiſque la première femme du duc de Nevers vivait encore, d'après les lettres mêmes de Dianne que nous donnons ici. (Voy. encore mſ. 3136, *paſſim*.)

(1) Jacques de Savoye, duc de Nemours, comte de Genevois, né le 12 octobre 1531, était fils de Philippe de Sa-

Quant à moy, madame, je croy que vous ne penſés point qu'en tout ce quy vous tochera jamès, je ne m'y employe d'auſſy grande afétion que byen humblement je me recommende à voſtre bone grâſe; pryant Dyeu, madame, vous doner autant de contentement que vous en déſyre

Voſtre byen humble & obéyſſante,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 4711, f° 32; *Autographe.*]

voye, duc de Nemours, & de Charlotte d'Orléans Longueville; il épouſa en 1566 Anne d'Eſte, comteſſe de Giſors, veuve du duc de Guiſe, François de Lorraine (voy. P. Anſelme, t. III, p. 513.). Il y avait eu probablement des pourparlers de mariage entre la famille d'Etouteville & le duc de Nemours, peut-être même une parole engagée, d'après ce que Dianne donne à entendre dans ſa lettre; mais ces promeſſes, échangées ſouvent avant que les parties contractantes euſſent encore conſcience de ce qu'elles faiſaient, ſe reprenaient auſſi facilement qu'elles ſe donnaient. Il était du reſte tout naturel que le connétable intervînt pour rendre au duc de Nevers un ſervice qu'il avait eu à réclamer de lui dans une circonſtance analogue. Voici en effet le curieux paſſage que nous avons trouvé dans une lettre de l'ambaſſadeur eſpagnol Renard au roi Philippe II : « Pendant que le connétable avait en ſes mains toute la conduicte & adminiſtration des affaires du royaulme, il parlit au s^r de Nevers pour le mariaige de ſa fille avec ledict s^r de Montmorency, ſon aiſné, avec les propoz, promeſſes, eſpoir & obligation que l'on uſe en tel cas; qui luy accordaſt promptement...Puys croiſſant ſon crédit il voulſit paſſer plus haut en alliance, & feit tant que ledict Roy luy accordaſt ſa baſtarde (Dianne de France); & fuſt empeſché pour rompre les deviſes & promeſſes eues avec ledict Sr de Nevers, qui, par la meſme facilité qu'il avait accordé ſa fille, par la même facilité ſe contentaſt du changement dudict conneſtable. » (*Pap. d'Etat du cardinal Granvelle*, t. IV, p. 749). C'était, comme on le voit par ce qui précède, un échange de bons procédés entre le duc de Nevers & le connétable.

XCXIX.

A MONS^r DE LYMOGES (1), EN COUR.

Bayne (2), 20 août [1559.]

MONS^r de Lymoges, j'ay entendu par mon fils, mons^r d'Aumale, & mons^r d'Avanſon (3), la bonne vollonté que avés à mon endroict & le déſir que avés me ayder en mon affaire du marquiſat de Contron (4),

(1) Sébaſtien de l'Aubeſpine, frère de Claude de l'Aubeſpine, ſecrétaire d'état de Henri II, était fils de Claude de l'Aubeſpine, ſeigneur d'Edeville, & de Marguerite le Berruyer, dame de la Corbillière. Il fut reçu maître des requeſtes en 1557, & devint ſucceſſivement évêque de Vannes en 1558, puis de Limoges en 1559, ſiége qu'il conſerva juſqu'à l'époque de ſa mort en 1582.

(2) Bayne ou Beyne dépendait de l'élection de Montfort-l'Amaury, & ſe trouvait à égale diſtance, à peu près, de Limours & d'Anet; ce fief avait été ſans doute compris dans les donations de Henri II à ſa maîtreſſe, & le teſtament de Dianne nous apprend que ſes droits ayant été conteſtés après la mort du Roi, elle eut à ſoutenir un procès, qui n'était pas encore terminé au moment où elle légua cette terre à ſa fille Françoiſe, ducheſſe de Bouillon. Dianne, comme on le voit ici, s'était retirée, auſſitôt après la mort de Henri II, dans ſes terres, pour apaiſer par ſon abſence les reſſentiments de Catherine; mais ſes regards ſe tournaient inceſſamment vers la cour, vers ce lieu dont elle ſe ſentait à jamais bannie, & dans la ſuſcription de cette lettre, dans ce ſeul mot : En cour! on devine toutes les aſpirations comprimées qui s'agitaient en elle.

(3) C'était à la recommandation de Dianne de Poytiers que d'Avanſon avait été nommé maître des requêtes en 1548, comme on peut le voir dans la lettre XVII; elle contribua même peut-être par la ſuite à lui faire obtenir la charge de préſident au grand conſeil. Il n'oublia point du reſte qu'il devait ſon élévation au crédit de la favorite; & lorſqu'elle fut tombée en diſgrâce, il l'aida de toute l'influence qu'il avait ſu conſerver auprès des Guiſe. « Ceſte continuation, dit La Planche (*de l'Eſtat de la France*), eſtoit interprétée en diverſes ſortes par les clairs-voyans; mais tous venoient à ce point, & couroit le bruict commun qu'ils ſavoyent tant d'affaires les uns des autres, qu'il n'eſtoit encore temps propre à ceux de Guiſe de le chaſſer du tout. »

(4) Cotron, en italien *Cotrone*, ſituée dans la Calabre non loin de Catanzaro, était la Crotone des anciens. Les armes

de quoy je vous remercye, tant qu'il m'eſt poſſible, & vous prye contynuer tousjours en ceſte bonne oppinion & tenyr la mayn que je puyſſe avoir quelque expédition de mondict affaire, duquel, à ces fins, je vous envoye anples mémoires & inſtructions, ainſi que mon dict fils & le dict ſieur d'Avanſon vous feront entendre plus amplement [1], qui me gardera vous en tenir plus longs propos, vous aſſurant bien que en touts les endroictz où je me pouray emploier pour vous faire plaiſir, que vous me trouverez d'auſſi bon cueur à voſtre commandement, que je me vous recommande bien fort à voſtre bonne grâce ; priant Dieu vous donner, monſr de Limoges, tout ce que plus déſirés. A Bayne, ce xxe jour d'aouſt.

Voſtre plus qu'antyère bonne amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[Communication de M. L. Paris.]

des marquis de Cotron figurent dans l'écuſſon de Dianne de Poytiers ; nous avons déjà eu l'occaſion de raconter (p. 40) l'origine des prétentions de Dianne à cette ſeigneurie. (Voy. auſſi P. Anſelme, t. II, p. 203.)

(1) Se ſentant ſoutenue, après la mort du Roi, par le crédit de ſon gendre le duc d'Aumale, qui avait tout intérêt à groſſir l'héritage de ſa belle-mère, Dianne fut habilement ſe ſervir de ſon appui & mettre en campagne tous ceux qui lui étaient reſtés fidèles, pour faire valoir les droits dont il eſt ici queſtion & au ſujet deſquels nous avons trouvé la mention ſuivante dans un traité acceſſoire au traité de Château-Cambréſis, « pour aucuns ſeigneurs qui doivent rentrer en leurs biens & qui en auroient eſté dépoſſedez pendant les guerres. » [Mſ. 5139, f° 60 v°.] — « A madame Diane de Poictiers ducheſſe de Valentinois, en ce qu'elle prétend le marquiſat de Cotron, conté de Chatuzare & autres terres luy appartenir au royaume de Naples, ſa Majeſté catholique luy fera faire auſſy bonne & briefve juſtice, audict Naples, que à ſes propres ſubjectz, & luy feront données à ceſt effect lettres favorables au viſroy & autres officiers audict Naples, où il ſera de beſoing. » Ce qui nous a déterminé à placer cette lettre à la date de 1559, c'eſt que les droits de Dianne venaient d'être tout fraîchement reconnus, comme on le voit par le traité de Château-

C.

A MONSIEUR, MONSIEUR LE CONNESTABLE.

Paris, 25 novembre [?1559].

MONSIEUR, je vous ay cy-devant escript pour vous supplier estre aydant à mon filz d'Aumalle & à ma fille de Buillon, touchant le don que le feu ›y Henry leur a cy-devant faict sur le sel (1), affin de faire ›nfirmer le don & faire allouer ce qui a esté par eulx re-:u, & ce dont on leur a tenu compte; en quoy il vous leut vous présenter & offrir à leur faire tout plaisir. Et pour : que j'ay entendu que mons^r de Grantville (2), qui est su-erintendant des finances, est prest de faire son rapport au remier conseil de ce qui concerne ledict affaire, suyvant la :queste & pièces estans en ses mains, je vous supplie, nonsieur, le faire appeller à la première audience audict :onseil & vouloir continuer d'estre aydant à mes dicts en-ans. Je n'oblieray aussi à vous recommender ung nommé

Cambrésis, & sans perdre de temps elle s'empressait de les faire valoir. Sébastien de l'Aubespine venait d'être nommé dans le courant de cette même année à l'évêché de Limoges.

(1) En parcourant les anciens rôles des dons octroyés par le Roi (voy. entre autres ms. 5128, *passim*), on est tout étonné de voir le souverain assailli par une meute de mendiants titrés & de grands seigneurs saméliques. C'est une véritable curée où tout est bon à prendre : aux uns du blé, aux autres du vin, à ceux-ci des pieds d'arbres concédés dans les forêts royales, à ceux-là les biens des hérétiques brûlés pour leurs croyances; enfin, chacun demande selon ses appétits & sa convoitise; les plus gros sont les plus avides; comme on le voit par cette lettre, le gendre & la fille de Dianne s'y étaient pris un peu sur le tard, & ils éprouvaient quelques difficultés à faire confirmer ces largesses d'un autre règne.

(2) Charles Le Prévost, sieur de Grandville, dans le *Cérémonial Français* de Godefroy (t. II, p. 554), est désigné seulement comme « l'un des intendants des finances. » Il avait épousé Marie Brulart, fille d'un président au Parlement. (Voy. P. Anselme, t. VI, p. 526.)

Ribauldeau, dict la Guillotière, qui a esté aultresfoys grenetier de la Roche-sur-Yon, & que l'on m'a dict estre de voz serviteurs; mons^r le procureur du Roy de la Chambre des comptes, à ce que j'ay entendu, le tourmente fort & luy a faict mectre ses héritaiges en criées, pour une amende en laquelle mess^rs des comptes l'ont condempné, combien que de la dicte amende mon filz d'Aumalle & ma fille de Buillon luy ayent faict don, pour ce que les amendes provenant du faict du sel leur ont esté données par le feu roy Henry, sans réserver ne excepter les amendes émanées de la Chambre des comptes, à cause que le don d'icelles a esté faict en généralité. Toutesfoys, mons^r le chancellier (1) faict difficulté de remectre ladicte amende; les lettres du don en sont ès mains dudict de Grantville, qui les a veues, qui vous en pourra dire la vérité; qui me fera sur ce vous recommender encores & avoir souvenance des paouvres Filles Pénitentes (2), après toutesfoys avoir présenté mes bien humbles

(1) Le chancelier titulaire était à cette époque Michel de l'Hopital, mais, appelé en Savoie pour y remplir une mission politique, il était suppléé en son absence par Jean de Morvillier, évêque d'Orléans.

(2) Le couvent des Filles Pénitentes, qu'on appelait encore les Filles Repenties, avait été fondé, en 1492, par Jehan Tifferand, cordelier (voy. G. Corrozet, *Antiquités de Paris*, p. 147.). C'était un asile spécialement destiné aux filles de mauvaise vie, qui n'y étaient admises qu'après avoir fourni des preuves palpables de leur inconduite passée. On trouve même à ce sujet d'assez singuliers détails dans la règle qui leur fut donnée par l'évêque Simon (voy. Sauval, t. 1er, p. 579.). Elles vécurent d'abord des quêtes & des aumônes qu'elles allaient faire au dehors; mais en 1550, Henri II avait déjà tellement accru leurs revenus qu'elles n'avaient plus besoin de sortir de leur cloître; en 1551, il les autorisa à faire quêter dans les églises par des personnes séculières, comme cela se pratiquait pour les autres pauvres de la ville. Enfin, on verra par la citation suivante, que, grâce à Dianne de Poytiers, elles n'étaient point oubliées dans les libéralités du Roi : « Le dict seigneur aiant esgard à la pauvreté des Filles Pénitentes de Paris, leur a, à la requeste de madame la duchesse de Valentinois, ordonné la somme de deux mil livres tournois, à icelles avoir & prandre doresnavant, par chascun an, par les mains du receveur général de Paris, des deniers provenans des anobliss^emens, admortiss^emens, légitimacions, naturalitez & compositions faictes par la Chambre des comptes ondict Paris,

recommendacions à voſtre bonne grâce, & prye Dieu, monſieur, vous donner en ſanté très bonne & longue vye. A Paris, ce xxve jour de novembre.

Monsr, je vous ſupplie auſſy avoir en recommendacion le paouvre Teſſeron.

Voſtre heumble & obyſſante,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. 395, f° 97.]

CI.

A MONSIEUR, MONS^r LE DUC DE NYVERNOYS (1).

Paris, 11 avril [1561].

MONSIEUR, aiant trouvé ce porteur allant à la Court pour les affaires de monſieur le cardinal de Bourbon (2), je l'ay prié vous faire entendre quelques affaires qui me touchent, vous priant, monſieur,

& ſi les dictes compoſitions de finances ne ſuffiſent, ſur les reſtes des comptes, par chaſcun an, ſaucuns en y a. A St-Germain en Laye, le xviiie jour de juing 1553. » [Mſ. 5128, f° 195.]. Cette inſtitution était, comme on le voit, entourée des plus hautes protections ; Dianne, furtout, paraît l'avoir favoriſée d'une manière toute particulière ; il en ſera encore fait mention plus loin (voy. p. 203), dans une des clauſes de ſon teſtament.

(1) M. de Nevers ſe trouvait alors avec la Cour à Fontainebleau (voy. Isamb., t. xiv, p. 102). A côté de la ſuſcription placée au dos de cette lettre, nous avons trouvé l'indication ſuivante : « Madame de Vallentynois pour ſa ſaiſie de Caulmont, du 11 avril 1561. » Il exiſte en Artois, dans le diocèſe d'Amiens, un endroit de ce nom (*Dict. géogr. d'Expilly*) ; or, les Nevers étant ſeigneurs d'Artois, c'eſt peut-être de ce Caumont qu'il s'agit ici. Dianne de Poytiers, engagée avec eux dans des affaires d'interêt, avait eu ſans doute quelques recours à exercer.

(2) Charles de Bourbon, fils de

de m'en faire faire la reſponce; car, ſi vous entendez que les choſes ſe facent de ceſte ſorte, je prendray pacience & mectray peine de faire du myeulx qu'il me ſera poſſible; & en ceſt endroict je ſupplieray le Créateur, monſieur, vous donner bonne & longue vye. De Paris, ce XIe jour d'avril.

Voſtre obéyſſante & heumble alyé,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 4711, f° 30.]

Charles de Bourbon, duc de Vendôme, & de Françoiſe d'Alençon, était frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & de Louis de Bourbon, prince de Condé. Il naquit le 22 ſeptembre 1523, fut tour à tour évêque de Nevers & de Beauvais, puis archevêque de Rouen, & obtint le chapeau de cardinal en 1549, à l'âge de 26 ans; il mourut en 1588, après avoir joué un rôle important dans les troubles religieux qui agitaient la France. A la date même de cette lettre, un arrêt du parlement rendu ſur l'ordre exprès du roi, proclamait le prince de Condé innocent des accuſations dirigées contre lui, à la ſuite de la conſpiration d'Amboiſe. Le cardinal de Bourbon s'était rendu auprès du roi, à Fontainebleau, pour conduire toute cette affaire (voy. la Popelinière, *Hist. de France*, t. 1er, f° 243 & ſuiv., & *Mémoires de Condé*, t. II, *passim*). Dianne avait ſans doute profité du courrier du cardinal pour faire parvenir cette lettre au duc de Nevers. Il y avait alors en jeu pour elle de gros intérêts, car, dans le parti du roi de Navarre, on parlait tout haut d'obliger les Guiſe, St-André & la ducheſſe de Valentinoys à rendre tous les dons qu'ils s'étaient fait octroyer ſous le règne précédent. La ducheſſe, profitant de l'influence qu'elle avait conſervée ſur l'eſprit du vieux Montmorenci, l'avait pouſſé du côté des Guiſe dont il se tenait éloigné depuis quelque temps; ce rapprochement fut encore cimenté entre Guiſe, Montmorenci & St-André, par une ſorte de *triumvirat* qui ouvrit la porte à l'influence eſpagnole. N'importe par quels moyens, Dianne tenait avant tout à défendre ce qu'elle s'était donné tant de peine à conquérir. [Voy. *Hiſt. de la maiſon de Guiſe*, mſ. 5799, t. II, f° 113.]

CII.

A MONSIEUR, MONSIEUR LE DUC DE NIVERNOYS (1).

Lymours, 6 juin [1561].

MONSIEUR, j'ay receu la lectre qu'il vous a pleu m'escripre, par laquelle me mandez les grandz fraiz & les affaires qui vous sont survenuz, & que, sy j'avois moyen de vous fère fournyr les vingt mil livres qui vous restent du mariaige de ma fille la marquise (2), je

(1) A côté de la suscription se trouve sur l'original l'indication suivante, en écriture du temps : « Lettre de Madame de Valentinoys — octr. les xx^m L — du 6 juin 1561. » Ces quelques mots suffisent pour nous donner la date précise de cette lettre.

(2) Dianne de la Marck, fille de Robert de la Marck, IVe du nom, & de Françoise de Brezé, fille aînée de Dianne, épousa en 1557 Jacques de Clèves, seigneur d'Orval, marquis d'Isles. Le mari qu'on lui donnait avait alors treize ans, il était né en 1544. En raison de cet âge bien précoce, nous sommes disposé à croire que ce mariage ne reçut son exécution définitive que vers l'année où fut écrite cette lettre (1561), ce qui expliquerait la réclamation du duc de Nevers, relative à ces 20,000 livres, stipulées sans doute au contrat. Deux lettres d'Antoine de Bourbon nous fournissent d'assez curieux détails au sujet de cette alliance ; la première est adressée à la duchesse de Valentinois : « Madame, lui écrit le roi de Navarre, il ne sera jamais besoing de m'user de grande persuasion pour me faire avoir agréable une chose de si bonne considération que le mariage de mon nepveu, le conte d'Orval, avecq madamoiselle Dyanne, votre petite-fille; car oultre que le Roy et la Royne m'ont faict cest honneur de m'escrire qu'ilz le trouvent bon, et que mon frère, mons^r de Nevers, et ma seur, sa femme, ne m'en font pas moindre démonstracion, je prévoy tant de bien qui peult venir aux ungs & aux autres, avecq le temps, de ceste alliance que je tiendrois plustost la main à l'accomplir que de la rompre ; mais pour ce que les choses n'en sont point en ce danger, et que je les voy déjà aux termes qu'elles se peuvent désirer, je vous diray, madame, que je ne suis sinon bien marry que je ne m'y puis trouver, affin de monstrer, par ma présence, le plaisir & contantement que j'en ay, espérant que ceste unyon de deux personnes, qui nous touchent à vous et à moy de si près, sera cause de contynuer et estraindre daventaige la parfaicte et bonne amytié que je vous supplie me départir avecq vostre bonne grâce, à laquelle je présente mes hum-

vous ferois auſſy grant plaiſir que ſy je les vous preſtois; aſſeurez vous, monſieur, que ſi j'en avois, & plus grande ſomme que celle là, je la vous presterois de très bon cueur, pour le déſir que j'ay de vous faire ſervice; mais vous pouvez penſer les affaires que j'ay, qui ſont bien grandz, au moyen de quoy je ne puys aiſément faire ce que je vouldrois bien; j'eſtime que ma fille de Buillon fera tout ce qui luy ſera poſſible pour vous ſatisfaire de la dicte partie [1]; &, de moy, je y feray tout ce que je pourray pour l'envye que j'ay de demeurer en voſtre boune grâce, à laquelle bien humblement me recommande; priant Dieu, monſieur, vous donner en ſanté très bonne et très longue vye. De Lymours, ce VIe jour de juing.

Voſtre heumble & plus obéyſſante

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 4711, f° 29.]

bles & plus affectionnées recommandations; pryant Dieu, madame, qu'il vous doint, en bien bonne ſanté, contante & longue vie. Eſcript à Bragerac, le xe jour de janvier 1557.—Voſtre humble & plus affectionné couſin à vous faire ſervice — ANTOINE. » [Mſ. 3136, f° 40]. Voici maintenant l'autre lettre écrite à Mme de Nevers : « Ma sœur, j'ay bien congneu par vos lectres où vous en eſtiez venuz du mariage de mon nepveu d'Orval, votre filz, avecq la plus jeune fille de madame de Bouillon, & voyant, avec voz conſidéracions & raiſons, ce qu'il a pleu au roy & à la royne m'en eſcripre, déſirant de ma part la proſpérité de voz affaires & de voſtre maiſon, autant ou plus que vous meſmes, affin qu'il ne tienne à mon conſentement qu'une choſe jà ſi bien achemynée ne vienne à perfection, je vous veux bien adviſer, ma ſœur, que tant s'en fault que mon oppinion de ceſte alliance ſoit contraire à la voſtre, qu'il n'eſtoit poſſible de plus prudemment ny ſaigement faire que ce que vous en avez faict. Je l'eſcriptz ainſi au roy & à la royne, & pareillement à meſdames les ducheſſes de Valentinois & de Bouillon, eſtimant que ce ſera ung lien pour nous approcher & eſtraindre daventaige les ungs avec les autres d'amytié & bienvueillance, qui eſt ce que l'on doit déſirer... » 10 janvier 1557. [Voy. mſ. 3136, f° 39]. Cette lettre eſt la confirmation de la précédente adreſſée le même jour à Mme de Valentinois.

(1) Les Poitiers ne donnèrent pas, à ce qu'il paraîtrait une ſatisfaction immé-

CIII.

MONSIEUR, MONSIEUR LE CONNESTABLE.

Anet, 17 juin 1562.

MONSIEUR, je vous veux bien tenir promesse de vous mander comme les partaiges de mes enfans onst estez faictz & sont arrestez ce jourd'huy, n aussy bonne paix & transquilité que je l'eusse sceu désier [1]. Ma fille d'Aulmalle a eu Ennet; vous povez panser

iate à la demande qu'on leur adressait, ar, quelques années après, Jacques e Clèves, étant devenu duc de Neers par la mort de son père, en était ncore à réclamer le paiement de ce ui lui restait dû, & la duchesse de ouillon prétextant une maladie, pour btenir de nouveaux délais, lui répondait : « Les médecins ne sçavent où ils n sont de mon mal, qui a esté cause que e n'ay jamais sceu aller à Paris, pour rouver argent pour vous satisfaire... » Nous avons eu déjà du reste l'occasion de le remarquer, les Poitiers n'étaient amais très pressés de délier les cordons de leur bourse.

(1) Une lettre de la duchesse de Bouillon au connétable nous fournit les détails suivants au sujet de ce partage : « Monsieur, voyant l'envie qu'avez d'entendre quant noz partaiges seront faictz entre madame d'Aumalle, ma seur, & moy, je n'ay voullu faillir de vous faire ceste lectre pour vous dire qu'ilz furent achevez hier; & ay choisy, à Normandie, pour ma part la garenne de .... & la seigneurie de Plasnes qui peuvent monter environ cinq mil francz de ceste heure, mais j'ay espérance qu'elle vauldra mieulx cy après, à cause que les bois ont esté ung peu ruynez. Quant au partaige de France, qui est Ennet, Nogent, Bresval & Monchauvet, il a fallu faire deux partz & les gecter aux lotz, & m'est demeuré pour mon lot les chatellenies de Nogent & Bresval, qui peuvent valloir quatre mil francz, & y a soubz les dictes deux terres bien six vingtz vassaulx tenant en plain fief; le château de Nogent & le vieil chasteau d'icy ont esté mis l'ung contre l'autre; mais les acquestz d'icy, faictz par madame ma mère, & là, ce qui est basti sur lesdictes acquisitions, ne sont poinct comprins au partaige, mais demeurent à sa disposition pour en faire comme il luy plaira, ayant promis que le donnant à l'ung, elle récompensera l'autre en terre de pareille valeur que ledict bastiment a cousté; je m'assure, monsieur, que vous ne me nuirez poinct de l'avoir telle que je le dois avoir, & aussy me semble il que madame ma mère en a bien bonne volunté. Je vous puis asseurer, monsieur, que nosdictz partaiges ont esté faictz bien fort amiablement et sans y avoir nulle dispute, qui m'est ung grand plaisir,

que cella a faict un peu de mal à ceux qu'il ne l'ont poinct eu [1]; toutefoys y sont demeurez sy bien d'accord & en sy bonne amyttyé que, Dieu mercy, y sont demeurez fortz bons amys, qui me fera estre plus à mon ayse. Ma fille de Bouillon en a usé sy honnestement que mons^r d'Aumalle s'en tient bien fort contant, aussy en a il grande occasion, veu qu'elle c'est mise en toutes les raisons que l'on a voullu [2], qui estout ce que vous aurez de moy pour ceste

pour l'envie que j'ay de vivre en repos, & estre le plus souvent auprès de vous que je pourray, quant vous serez à Chantilly; vous suppliant, monsieur, me continuer tousjours à vostre bonne grâce, à laquelle bien humblement je me recommande, priant Dieu, monsieur, vous donner très bonne & longue vie. De Ennet, le XVIIe juing 1562. Votre humble hobéysante seur, FRANÇOYSE DE BREZÉ. [ms. 6640, f° 167,]. Les terres d'Anet et de Montchauvet restaient grevées d'usufruit au profit de Dianne, & devaient en outre « payer la redevance d'un épervier deu au roy. » (Voy. *Arch. de l'Empire*, série Q., cart. 210, inventaire des titres d'Anet, cote 60; & série R., 2669.). Le château de Bréval dépendant du doyenné de Mantes, au diocèse de Chartres, remontait au XIe siècle. — Le village de Montchauvet avait d'abord appartenu aux abbés de St-Germain-des-Prés. — Nogent-le-Roi, appelé Nogent-l'Isembart avant que les rois de France en eussent fait leur résidence, fut réuni au comté de Chartres par Philippe-Auguste; ces trois châtellenies furent, en 1444, données par Charles VII à Pierre de Breze (voy. *Chronique de Montfort-l'Amaury*, & Doyen, *Hist. de Chartres*.)

(1) Pour se rendre compte de l'importance d'Anet, il est bon de consulter les pièces relatives à ce domaine conservées aux *Archives de l'Empire* (série Q., cart. 210). On y voit que, de 1547 jusqu'en 1560, Dianne de Poytiers ne cessa d'agrandir cette propriété par des acquisitions successives & souvent considérables. Il ne faut pas oublier enfin que Diane tenait, pour ainsi dire, ses droits sur Anet de la libéralité du roi, qu'au mois de septembre 1532 il y avait eu main-mise sur cette terre pour sa réunion à la couronne, à la requête du procureur général, qui soutenait que c'était une dépendance de l'ancien domaine royal (*Arch. de l'Empire*, série Q., carton 210, cote 59), & que, pour couper court à tous ces débats judiciaires, Henri II en fit donation définitive à Diane, le 13 juillet 1547; le 13 juillet 1557, un arrêt du parlement ordonna la levée de la main-mise. (*Ibid.*)

(2) Non-seulement les filles de Dianne n'élevèrent aucune contestation sur ces partages du vivant de leur mère, mais encore elles en observèrent les clauses après son décès, comme on peut le voir par l'accord passé entre les héritiers de la duchesse de Valentinois & rapporté plus loin avec son testament (p. 197). Il est vrai que Dianne s'y était pris de la bonne façon pour atteindre son but, insérant dans son testament une clause révocatoire contre ceux de ses héritiers

eure ; qui ſera l'endroit où je me recommandray bien umblement à voſtre bonne grâce ; priant Dieu, monſieur, ous donner heureuſe vye & longue. D'Annet, ce jour-'huy XVIIe jour de juing, 1562.

Voſtre heumble & obéyſſante

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. 3122, f° 60.]

CIV.

A MADAME, MADAME LA CONNESTABLE.

Lymours (1), 19 octobre [1562].

MADAME, ma fille de Buyllon & moy envoyons quérir voſtre fille & la nôtre (2) pour la veoir ; vous nous ferez le plaiſir de la nous anvoyer, car ıous ne la garderons que tant qu'il vous plèra ; madamoi-

ıui ne ſe conformeraient pas à ſes der-ıières volontés.

(1) La terre de Limours fut la réſi-ıence preſque habituelle des dernières ınnées de Dianne. Placée à peu de diſ-anne de Chevreuſe, elle offre un ſite les plus pittoresques & des plus cham-ɔêtres, c'eſt une vallée ombreuſe & ver-loyante. Ce domaine avait d'abord ap-ɔartenu à Jean Poncher, tréſorier des ;uerres. Sous prétexte de malverſation dans les finances, François Ier le fit pen-dre, le 23 ſeptembre, à Montfaucon (voy. *Chronique du roy François Ier*, p. 139), & confiſqua ſes biens ; puis il donna la terre de Limours à la ducheſſe d'Etampes, qui ne tarda pas à y élever un magnifique château. A la mort de ſon père, Henri II fit paſſer le domaine & le château des mains de la ducheſſe d'Etampes dans celles de la ducheſſe de Valentinois. Cette terre échut en partage à la ducheſſe de Bouillon (voy. teſtament de Dianne), qui finit par la vendre à Henri III pour la ſomme de 160,000 livres. (*Archives de l'Emp.*, série Q., 1467.)

(2) Antoinette de la Marck, fille de la ducheſſe de Bouillon, petite-fille de la ducheſſe de Valentinois, avait épouſé en 1557 Henri Ier, de Montmorency, comte de Damville, qui joua un rôle important dans les guerres de religion & fut plus tard connétable de France.

ſelle Dumont, que nous luy anvoyons, luy ſera compaignye; je vous anvoye ung tableau pour le careſme [1], je vous ſuplye, madame, vous ſouvenyr de moy, quant vous le voyrez; quant aus nouvelles, on nous a dit yſſy que Rouen eſtoit prins [2], mais nous ne le ſavons pour le vray; ſy vous en ſavés quelque nouvelles, il vous plèra nous en départyr; &, en atandant, je me recommanderé byen heumblement à voſtre bonne graſſe, & prye Dieu, madame, vous donner bonne vye & longue. De Lymours, ce XIXe octobre.

Voſtre heumble à vous obéyr

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. 395, f° 145; *Autographe.*]

(1) Tableau, en vieux langage, ſervait à déſigner un reliquaire (voy. *Complément* du Dictionnaire de l'Académie, a ce mot); nous trouvons également dans Ducange (V° *Tabula*) : *Tabula quam* pacis *dicimus, in qua depicta eſt imago Cruxifici.* Nous ſerions diſpoſé à croire qu'il pourrait bien s'agir ici de quelque image de ce genre, avec indication des jours de jeûne & d'abſtinence & des exercices de dévotion pour le temps du carême, comme on en diſtribue encore de nos jours dans diverſes paroiſſes.

(2) A la ſuite des troubles religieux dont la Normandie avait été le théâtre, la ville de Rouen avait fini par tomber aux mains des Huguenots. Le ſiége de de cette ville ayant été réſolu, le roi ſe rendit en perſonne ſous ſes murs, & les premières attaques furent dirigées contre le fort Ste-Catherine; bien que la ville ne fût pas fortifiée, la réſiſtance ſe prolongea quelque temps, parce que le roi avait recommandé les plus grands ménagements à l'égard des aſſiégés. Enfin, la place fut priſe dans un dernier aſſaut dirigé par le duc de Guiſe. « Et cette grande ville pleine de toutes ſortes de richeſſes, fut pillée l'eſpace de huit jours, ſans avoir eſgard à l'une ny à l'autre religion, nonobſtant que l'on euſt, dès le lendemain de la priſe, fait crier ſur peine de vie, que chaque compagnie & enſeigne euſt à ſe retirer au camp & ſortir de la ville » (Voy. Caſtelnau, *Mémoires*, liv. III., chap. 12 & 13.) Il eſt à remarquer que le gouverneur de Normandie était Henri de la Marck, petit-fils de Diane, & qu'on avait dû placer auprès de lui, en qualité de lieutenant-général, le duc d'Aumale, gendre de Dianne, « par ce qu'on ſoupſonnoit fort ce jeune ſeigneur de favoriſer le party des Huguenots, en tout ce qu'il pouvoit, combien qu'il témoignaſt vouloir tenir un certain milieu, pour eſtre eſtimé politique de ne ſe meſler ny d'une part ny d'autre. » (*Ibid.*)

CV.

MONS^r, MONS^r LE GRANT MESTRE (1).

[?1563.]

MONS^r, je vous ſuplye, que ma leſtre ne ſoyt aucaſyon de vous annuyer, venant d'ung lyeu quy eſt mentenant ſy fâcheux (2); mès, eſquſés,

(1) Le duc de Guiſe avait ambitionné, pendant longtemps, la charge de grand maître, & il l'obtint enfin par la diſgrâce du connétable, après la mort de Henri II. Voici d'abord quelques détails ſur une première tentative auprès de ce monarque, qui dans ſes tendreſſes pour son « compère » y fit aſſez mauvais accueil. Le roi était alors à Saint-Germain-en-Laye. « Le duc de Guyſe, une après diſnée, le vint trouver en ſon cabinet, où il luy dict qu'il avoit entendu que le conneſtable eſtoit venu entre autres choſes pour le prier d'honorer les enfans de quelques eſtats, entre autres son aiſné de l'eſtat de grand maiſtre; que cela eſtoit raiſonable, en considération des ſervices qu'il avoit faicts; mais que, puiſque luy, duc de Guiſe, avoit eu ceſt honneur en un jour ſi solennel qu'aux nopces du Roy-Daulphin de ſervir de grand maiſtre, qu'un autre ne pouvoit après la mort dudict conneſtable avoir ledict eſtat, ſans ſa honte; le ſuppliant qu'en mémoire des ſervices faicts par luy à Sa Majeſté, il luy pleuſt avoir conſidération de ſon honneur, & n'accorder ceſt eſtat à autre qu'à luy. A quoi y luy fuſt dict par le Roy, que ſon compère luy avait bien recommandé ſes enfans, mais qu'il n'avoit parlé dudict eſtat, et que s'il en vouloit pourvoir le ſieur de Montmorency, que ſon père luy avoit faict tant de ſervices, & ſon dict fils ſi bien commencé à lui en faire, qu'il méritoit bien de l'avoir, meſmes pour luy appartenir de ſi près que d'avoir eſpouſé ſa fille advouée. » (Pierre de la Place, *de l'Eſtat de la Religion*, liv. 1er.). Le duc de Guiſe n'en reparla plus, mais, ſans perdre ſon projet de vue, il attendit les événements. La diſgrâce du connétable ayant ſuivi de bien près la mort du roi, Guiſe uſa auſſitôt de ſon influence, non plus ſeulement pour ſe faire promettre la ſucceſſion du connétable, mais pour ſe la faire adjuger ſur le champ, en effet « La roine-mère fit parler au conneſtable par le cardinal de Chaſtillon & l'amiral, de vouloir réſigner ſon eſtat de grand maiſtre au duc de Guyſe, & luy remonſtrer que cela les rendroit à jamais amis. Qu'auſſi bien ceſt eſtat luy eſtoit inutile, d'autant que le Roy ne vouloit plus ſouffrir qu'il l'exerçaſt; ains vouloit que ce fuſt le duc de Guyſe, & qu'en récompenſe du dict office feroit baillé un office de mareſchal de France à ſon fils aiſné. Le conneſtable d'entrée n'y voulut entendre; toutesfois, voyant qu'il en eſtoit de plus en plus preſſé, délibéra de céder au commandement du Roy. Et eſtant arrivé à Chantilly, au retour du ſacre, envoya ſondict fils de Montmorency trouver le Roy à Blois; auquel après il envoya ſa procuration pure et ſimple, & non en faveur dudict de Guyſe, pour monſtrer que ce qu'il en faiſoit n'eſtoit que pour obéir à la puiſſance ſupérieure.» (*Ibid.*, liv. II.) Ce fut ainſi que François de Guiſe fut nommé, en 1559, à l'office de grand meſtre, qu'il conſerva juſqu'à ſa mort.

(2) Après la mort de Henri II Dianne

ſelle Dumont, que nous luy anvoyons, luy ſera compaignye; je vous anvoye ung tableau pour le careſme [1], je vous ſuplye, madame, vous ſouvenyr de moy, quant vous le voyrez; quant aus nouvelles, on nous a dit yſſy que Rouen eſtoit prins [2], mais nous ne le ſavons pour le vray; ſy vous en ſavés quelque nouvelles, il vous plèra nous en départyr; &, en atandant, je me recommanderé byen heumblement à voſtre bonne graſſe, & prye Dieu, madame, vous donner bonne vye & longue. De Lymours, ce XIXe octobre.

Voſtre heumble à vous obéyr

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. 395, f° 145; *Autographe.*]

(1) Tableau, en vieux langage, ſervait à déſigner un reliquaire (voy. *Complément* du Dictionnaire de l'Académie, à ce mot); nous trouvons également dans Ducange (V° *Tabula*) : *Tabula quam* pacis *dicimus, in qua depicta eſt imago Cruxifici.* Nous ſerions diſpoſé à croire qu'il pourrait bien s'agir ici de quelque image de ce genre, avec indication des jours de jeûne & d'abſtinence & des exercices de dévotion pour le temps du carême, comme on en diſtribue encore de nos jours dans diverſes paroiſſes.

(2) A la ſuite des troubles religieux dont la Normandie avait été le théâtre, la ville de Rouen avait fini par tomber aux mains des Huguenots. Le ſiége de de cette ville ayant été réſolu, le roi ſe rendit en perſonne ſous ſes murs, & les premières attaques furent dirigées contre le fort Ste-Catherine; bien que la ville ne fût pas fortifiée, la réſiſtance ſe prolongea quelque temps, parce que le roi avait recommandé les plus grands ménagements à l'égard des aſſiégés. Enfin, la place fut priſe dans un dernier aſſaut dirigé par le duc de Guiſe. « Et cette grande ville pleine de toutes ſortes de richeſſes, fut pillée l'eſpace de huit jours, ſans avoir eſgard à l'une ny à l'autre religion, nonobſtant que l'on euſt, dès le lendemain de la priſe, fait crier ſur peine de vie, que chaque compagnie & enſeigne euſt à ſe retirer au camp & ſortir de la ville » (Voy. Caſtelnau, *Mémoires*, liv. III., chap. 12 & 13.) Il eſt à remarquer que le gouverneur de Normandie était Henri de la Marck, petit-fils de Diane, & qu'on avait dû placer auprès de lui, en qualité de lieutenant-général, le duc d'Aumale, gendre de Dianne, « par ce qu'on ſoupſonnoit fort ce jeune ſeigneur de favoriſer le party des Huguenots, en tout ce qu'il pouvoit, combien qu'il témoignaſt vouloir tenir un certain milieu, pour eſtre eſtimé politique de ne ſe meſler ny d'une part ny d'autre. » (*Ibid.*)

CV.

MONS^r, MONS^r LE GRANT MESTRE (1).

[?1563.]

MONS^r, je vous ſuplye, que ma leſtre ne ſoyt aucaſyon de vous annuyer, venant d'ung lyeu quy eſt mentenant ſy fâcheux (2); mès, eſquſés,

(1) Le duc de Guiſe avait ambitionné, endant longtemps, la charge de grand naître, & il l'obtint enfin par la diſgrâce du connétable, après la mort de Henri II. Voici d'abord quelques détails ſur une première tentative auprès de ce monarque, qui dans ſes tendreſſes pour son « compère » y fit aſſez mauvais accueil. Le roi était alors à Saint-Germain-en-Laye. « Le duc de Guyſe, une après diſnée, le vint trouver en ſon cabinet, où il luy dict qu'il avoit entendu que le conneſtable eſtoit venu entre autres choſes pour le prier d'honorer les enfans de quelques eſtats, entre autres son aiſné de l'eſtat de grand maiſtre; que cela eſtoit raiſonable, en conſidération des ſervices qu'il avoit faicts; mais que, puiſque luy, duc de Guiſe, avoit eu ceſt honneur en un jour ſi solennel qu'aux nopces du Roy-Daulphin le ſervir de grand maiſtre, qu'un autre ne pouvoit après la mort dudict conneſtable avoir ledict eſtat, ſans ſa honte; le ſuppliant qu'en mémoire des ſervices faicts par luy à Sa Majeſté, il luy pleuſt avoir conſidération de ſon honneur, & n'accorder ceſt eſtat à autre qu'à luy. A quoi y luy fuſt dict par le Roy, que ſon compère luy avait bien recommandé ſes enfans, mais qu'il n'avoit parlé dudict eſtat, et que s'il en vouloit pourvoir le ſieur de Montmorency, que ſon père luy avoit faict tant de ſervices, & ſon dict fils ſi bien commencé à lui en faire, qu'il méritoit bien de l'avoir, meſmes pour luy appartenir de ſi près que d'avoir eſpouſé ſa fille advouée. » (Pierre de la Place, *de l'Eſtat de la Religion*, liv. 1er.). Le duc de Guiſe n'en reparla plus, mais, ſans perdre ſon projet de vue, il attendit les événements. La diſgrâce du connétable ayant ſuivi de bien près la mort du roi, Guiſe uſa auſſitôt de ſon influence, non plus ſeulement pour ſe faire promettre la ſucceſſion du connétable, mais pour ſe la faire adjuger ſur le champ, en effet « La roine-mère fit parler au conneſtable par le cardinal de Chaſtillon & l'amiral, de vouloir réſigner ſon eſtat de grand maiſtre au duc de Guyſe, & luy remonſtrer que cela les rendroit à jamais amis. Qu'auſſi bien ceſt eſtat luy eſtoit inutile, d'autant que le Roy ne vouloit plus ſouffrir qu'il l'exerçaſt; ains vouloit que ce fuſt le duc de Guyſe, & qu'en récompenſe du dict office feroit baillé un office de mareſchal de France à ſon fils aiſné. Le conneſtable d'entrée n'y voulut entendre; toutesfois, voyant qu'il en eſtoit de plus en plus preſſé, délibéra de céder au commandement du Roy. Et eſtant arrivé à Chantilly, au retour du ſacre, envoya ſondict fils de Montmorency trouver le Roy à Blois; auquel après il envoya ſa procuration pure et ſimple, & non en faveur dudict de Guyſe, pour monſtrer que ce qu'il en faiſoit n'eſtoit que pour obéir à la puiſſance ſupérieure.» (*Ibid.*, liv. II.) Ce fut ainſi que François de Guiſe fut nommé, en 1559, à l'office de grand meſtre, qu'il conſerva juſqu'à ſa mort.

(2) Après la mort de Henri II Dianne

ſy vous plet, l'angvye que j'é de fère demeure an votre bonne grâce, quy me contraynt de vous préſanter mes humble recommandacyon, & vous ſuplyer d'écouter ſe pourteur que j'anvoye devers madamoyſelle de Poyntyvre [1], pour hune promeſſe qu'elle m'a fète, anſyn que vous poura dyre mons^r de Mata [2], par quoy je vous ſuplye, mons^r, que ſy vous trouviés an lyeu de m'y pouver eſder, que vous veulyés fère pour moy comme pour ſelle que vous trouverés an tous tans, comme il vous plèra,

Voſtre plus humble & myleur amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. mſ. Gaign. 395, f° 147; *Autographe.*]

avait dû quitter la cour, devant des procédés dont la brutalité n'était égalée que par le ſcandale de ſon ancienne faveur. L'ambaſſadeur vénitien Lippomano nous fournit à ce ſujet d'aſſez curieux détails : « Le roi, écrit-il, a envoyé dire à madame de Valentinois qu'en raiſon de ſa mauvaiſe influence (*mali officii*) auprès du roi ſon père, elle mériterait un grand châtiment; mais que dans ſa clémence royale il ne voulait pas l'inquiéter davantage, que néammoins elle devrait lui reſtituer tous les joyaux que lui avait donné le roi ſon père. » (Armand Baſchet, *les Princes de l'Europe au XVIe Siècle*, p. 494.). Cependant, par ſon habileté d'abord, en cédant à Catherine le château de Chenonceau, & enſuite grâce au crédit de ſon gendre le duc d'Aumale, elle parvint à conjurer en partie l'orage qui la menaçait (voy. R. de la Planche, *de l'Eſtat de la France*). Il faut ſans doute voir dans ce qu'elle dit ici une alluſion à tous ces faits.

(1) Peut-être faut-il appliquer ce nom à Magdelène, fille de François de Luxembourg IIe du nom & de Charlotte de Broſſe, iſſue de René de Broſſe, comte de Penthièvre. Elle épouſa, le 15 novembre 1565, Georges de la Trémouille, baron de Royan. Jean de Royan, titulaire du comté de Penthièvre, étant mort, ſans enfants, en 1564, laiſſa ſon titre & ſes biens à ſon neveu Sébaſtien de Luxembourg; il eſt poſſible que, par ſuite de certains arrangements de famille & pour complaire à un oncle dont on voulait hériter, ce nom de demoiſelle de Penthièvre eût été donné à cette Magdelène au moment de ſon mariage. C'eſt du reſte la ſeule femme à laquelle ce nom puiſſe convenir; car Jean de Broſſe était mort ſans enfants & dans la famille de Luxembourg, qui hérita de ſon titre, on ne trouve point d'autre fille. (Voy. P. Anſelme, t. III, p. 737.)

(2) Il s'agit probablement ici de Georges de Mathan, troiſième fils de

CVI.

A MADAME, MADAME LA CONNESTABLE (1).

[?1564.]

MADAME, ayant entendu aultresfoys que mons^r le conneſtable & vous avyés envye de trouver une terre qui eſt auprès d'Eſcouan, nommée Piſton (2), eſtant fort à propos, ce me ſemble, pour la joindre à la voſtre, en parlant avec mons^r le préſident d'Urſey (3), je luy en ay bien voullu toucher ung mot, luy conſeillant de la

Nicolas de Mathan & ſe rattachant par ſa mère, Madeleine d'Eſpinay, aux maiſons de Bourbon, de Valois & de Lorraine. Il était né en 1528 & mourut en 1595. La famille de Mathan ou Matha, comme l'appelle Dianne, était l'une des plus anciennes de Normandie. (Voy. *Nobiliaire de Normandie*, par Chevillard : Mathan, ſeigneur de Vaure, Pierrefille, Longvilliers, Semilly ; & encore mſ. 5128, f° 1, un don fait par Henri II à une demoiſelle de cette famille, déſigné ſous le nom de Matha.)

(1) Magdelène de Savoie était fille de René, légitimé de Savoie, comte de Villars, grand-maître de France, & d'Anne de Laſcaris. Par le mariage de ſa ſœur Iſabeau avec René de Baſtarnay, comte du Bouchage & couſin de Dianne, elle ſe trouvait apparentée à la ducheſſe de Valentinois.

(2) Piſton, lisez Piſcop. Il exiſte en effet un village de ce nom à proximité d'Ecouen, où le connétable poſſédait un de ſes plus beaux châteaux ; ce projet d'acquiſition s'explique donc tout naturellement. Cette lettre, écrite ſous la dictée de Dianne & ſans doute par un ſecrétaire inhabile, contient pluſieurs altérations de nom ; nous ſignalerons encore celle que l'on trouve une ligne plus bas, où il faut lire d'Orſay au lieu de d'Urſey.

(3) Arnould Boucher, ſeigneur d'Orſay, Piſcop, Ouilles & Vernoy, était fils de Pierre d'Orſay, avocat au parlement, & de Jeanne de La Grange Trianon ; il épouſa d'abord Guyonne Pignard & enſuite Iſabelle Malon ; nommé conſeiller au parlement le 22 novembre 1544, il fut pourvu de la charge de maître des requêtes le 18 ſeptembre 1555, & obtint la charge de préſident au grand conſeil quelques années plus tard ; nous le voyons en effet, figurer en cette qualité, dans un lit de juſtice, tenu en 1564 (Godefroy, *Cérém. fr.*, t. II, p. 578). Il mourut à Paris en 1591 (voy. Blanchard, *Maîtres des Requêtes*, p. 295). Dianne le déſigna dans ſon teſtament pour être l'un de ſes exécuteurs teſtamentaires ; c'eſt ſurtout dans les dernières années de ſa vie, que Dianne nous paraît avoir été en relations plus intimes avec le préſident, d'où la date que nous avons attribuée à cette lettre.

mectre entre voz mains, en luy baillant suffisante & seure récompense ; lequel m'a faict response qu'il désiroit faire service à vous & à mons^r le connestable. Parquoy, madame, s'il vous plaist d'y adviser, il me semble qu'il seroit bon maintenant d'y penser, car je suys asseurée, à ce qu'il m'a dict, qu'il sera ce que luy commenderez, estant si raisonnable que luy baillerez récompense que mérite la commodité que ce vous est ; vous suppliant de penser que ce que j'en faiz n'est que bonne volunté que j'ay de vous veoir accommodée de ce bien là, & de vous faire servise en tout ce qui me sera jamès possible, comme

Vostre humble & obéyssante amye,

DIANNE DE POYTIERS.

[B. imp. ms. 3119, f° 66.]

NOTES

Tirées de Catalogues d'Autographes

UR QUELQUES LETTRES DE DIANNE DE POYTIERS.

I. — AU CARDINAL DE LORRAINE.

11 mars 1557.

2 pages pleines in-f°; *Autographe.*

(Vente par Charavay, du 3 février 1858. — 202 fr.)

II. — A MON COUSIN, MONS^r LE CONTE DU LUDDE.

Paris, 20 août 1557.

Cette lettre ſemble être écrite au nom du Roi, &, en parlant de ui, Dianne dit : « Mon amy » & termine par « Voſtre auſſy très-bonne ouſyne & amye. »

3 pages in-f°. — *Signature.*

(Vente par Charon, du 16 avril 1846.)

III. — ACCORD SIGNÉ DE DIANNE DE POYTIERS ET DE JACQUES DE POITIERS.

Anet, 10 février 1559.

1 pag. 1/2 in-f°.

(Vente par Charavay, du 12 mars 1855. — 24 fr.)

IV. — ETAT DES DÉPENSES DE LA MAISON DE DIANNE DE POYTIERS.

Juillet 1565.

Note du catalogue : « Aſſez curieux cahier de 35 pag. in-4°. »

(Vente du baron de L.** L.** par Charon, du 4 février 1847.)

—

V. — A MADAME MON ALYÉE, MADAME DE HUMYÈRES.

Joinville, 4 avril 15...

Dianne a reçu toutes les lettres qu'elles lui a écrites & a vu celles qu'elle a écrites au Roi, qu'elle a trouvées fort bonnes. «... Vous adviſant que j'ay eſté bien aiſe d'avoir entendu de voz nouvelles... » On lui a dit qu'elle devait venir à Blois.... « Si cella eſtoit je vous prye de vous y prandre toſt & ferè deslongé mes^m & meſdames, car il y a beaucoup de beaul lieux autour dudit Bloys. »

1 pag. in-f°. — Avec ſceau. — *Signature.*

(Vente Libri, du 8 décembre 1845 ; & vente du baron de Trémont par Laverdet, du 28 avril 1853. — 70 fr.)

—

VI. — A MON ALYÉE, MADAME DE HUMYÈRES.

Châlons, 22 may.

1 p. in-f°. — *Signature.*

(Vente Libri ſous le pſeudonyme Gottlieb W***, du 27 avril 1839 ; & vente Dolomieu, du 15 mai 1843.)

—

VII. — A MM. LES CHANOINES ET CHAPPIERS DE St-SAULEVRIER D'AIX EN PROVENCE.

20 juin.

Demande d'un canonicat pour M. de Ste-Croix. Sa Majeſté leur en ſaura un ſingulier plaiſir.

(Vente Lalande & de C., du 29 avril 1850, par Laverdet.)

—

VIII. — A MONS^r DE BEAUMONT.

Châlons, 16 juin.

Diane ne fait ce qu'il aura depuis fait pour ses taxes de la vente des biens & emprunts de ceux de la nouvelle religion, dont elle lui avait envoyé les certifications. — « Sy les avés encore je vous supplye de me voulloyr renvoyer celle quy est pour mon fet, afin que, s'il va quelqu'un par dellà, je regarde de fère poursuyvre ma dite taxe. »

Autographe.

(Vente du baron de Trémont, du 9 décembre 1852, par Laverdet. — 100 fr.)

—

IX. — A MADAME LA DUCHESSE DE S^t-POL.

(S. D.)

Touchant le mariage de M. le duc d'Enghien. — « Madame, combien que mes lestres ne méritent pas estre an la copagnye de ceulx qui vous escrivent pour le mariage de mons^r d'Anguyn, sy est ce, madame, pour le désir que j'ay de vous faire servisse, je vous en ay bien voulu suplyer, vous assurant que feré, en se fesant, très-grant servisse au Roy & à la Royne. »

1 pag. in-f°; *Autographe.*

(Vente de M. L.***, du 8 avril 1844, par Charon.)

—

X. — A MONS^r DE LA VIGNE, AMBASSADEUR.

Fontainebleau (S. D.).

1 pag. in-4°; *Signature.*

(Vente par Charavay, du 15 mars 1858. — Retirée.)

—

XI. — A MONS^r DE BASSEFONTAINE.

(S. D.)

Autographe.

(Vente de M. Bertin, par Techener, du 14 décembre 1837. — 341 fr.)

—

XII. — A MONS^r DE BASSEFONTAINE.

(S. D.)

Signature.

(Vente de Jules Gallois, du 11 juin 1844.)

—

XIII. — A MADAME DE LONGUEIL.

(S. D.)

1 pag. in-f°; *Autographe.*

(Vente du baron de L** L**.)

—

XIV. — SANS SUSCRIPTION.

(S. D.)

(Vente de Barbié du Bocage, août 1835 [?])

—

XV. — SANS SUSCRIPTION.

(S. D.)

Soufcription autographe : « Voftre bien bonne amye. »

Signature.

(Vente par Charon, du 7 février 1839.)

TESTAMENT

DE

DIANNE DE POYTIERS.

A tous ceulx qui ces présentes lettres (1) verront, Jacques Barthonnier, escuyer, licentier en loix, conseiller du Roy nostre sire, bailly de Néaufles-le-Chastel pour le Roy, nostre dict seigneur, & la Royne sa mère, contesse douairyère de Montfort-l'Amaury & dudict Néaufle, salut. Sçavoyr faisons, que par devant Nicolas Barre, tabellion royal juré en la ville & châtellenie dudict Néaufle, pour ledict seigneur Roy & Royne, furent présens en leur personne très hault, très puissant illustre prince & seigneur monseigneur Claude de Lorraine, duc d'Aumalle, per de France, gouverneur & lieutenant général pour le Roy, nostre sire, en ses pais de Bourgongne & Champaigne, & très haulte & très puissante dame & princesse, Loyse de Breczé son espouze, dudict seigneur duc suffisamment autorisée, d'une part. Et très haulte & très puissante dame & princesse Françoise de Breczé, duchesse douairière de Buillon, pour elle, en son nom, d'autre part. Lesquelz seigneur & dames, après avoyr veu, leu & diligemment entendu le testament & ordonnance de dernière volunté de deffuncte, très haulte & très puissante dame, dame Diane de Poytiers, en son vivant duchesse de Vallennois & Diois, marquise de Cotteron, contesse d'Albon & viconteffe d'Estoille, leur mère, faict à Lymours, le jour & feste des Roys mil cinq cens soixante & quatre, la teneur duquel sera inséré cy-après du consentement desdictes parties, ont de leur bon gré, franche & libérale volunté dict & déclairé par devant nous, tabellion susdict, présens les tesmoings ci-après nommez, qu'ilz tiennent respectivement ledict testament pour bon & vallable, bien & deuement faict, et, suyvant la teneur d'icelluy, accordent que chascun d'eulx jouissent plainement & paisiblement des terres, seigneuries & biens à

(1) Nous avons cru intéressant de faire précéder & suivre le testament de Dianne de ces documents relatifs à l'accord passé entre ses héritiers pour l'exécution des volontés dernières de leur mère ; Dianne avait bien pris, il est vrai, le bon parti pour en assurer l'effet en les accompagnant, pour sanction, d'une menace d'exhérédation. Ces pièces nous apprennent d'une manière plus positive ce qui advint après sa mort, & nous montrent que ses enfants furent ponctuels à tenir les promesses qu'ils lui avaient faites à ce sujet (voy. lettre CIII, p. 183).

eulx respectivement donnez & assignez par ledict testament, comme de leur propre héritaige; mesmement ladicte dame, duchesse de Buillon, des terres & seigneuries de Grignon, Marc, Noisy, Chesne-Rogneulx, Mormoullin, St-Aulbin, & autres terres & seigneuryes contentieuses entre ladicte deffuncte dame, leur mère, & dame Anne de Pisseleu, duchesse d'Estempes, encores que les dictes terres ne soient assez clairement comprinses ne spécifiées par ledict testament, aux charges néantmoings portés par icelluy; aussy jouyront lesdictz sieur duc & ladicte dame son espouze, de touttes & chascunes les acquisitions faictes par ladicte deffuncte, précédent ledict testament remis à la recepte d'Ennet; & quand aux terres & biens qui ne sont nommez ne spécifiez en icelluy testament, à eulx aussy donnez & délaissez par ladicte deffuncte dame leur mère, accordent iceulx partaiger & deviser entre eulx esgallement, selon & en ensuyvant la teneur d'icelluy testament, & déclairent lesdictz seigneur & dames qu'ilz ont pour agréable & veullent suyvre ledict testament, & que, par le moyen d'icelluy, ilz entendent apréhender tous les biens qui ont appartenu à ladicte deffuncte dame, promectant chascun d'eulx ne aller ne venir au contraire, tant par eulx que [par] leurs héritiers à l'advenir, soubz l'ypothecque de tous & chascuns leurs biens meubles & immeubles, présens & advenir. Faict ès présences de révérends pères en Dieu, messires Loys de Breczé (1), évesque de Meaulx, abbé de Sainct Faron, & Pontlevoy; Jacques de Poytiers (2), abbé d'Ivry; noble homme François de Racines, seigneur de Villegoubelin; maistre Loys Mazet, greffyer de Beyne; & aultres tesmoings, qui, avec lesdictz seigneur & dames, ont signé la minutte du présent contract; ensuict la teneur duquel:

(1) Louis de Brezé, fils de Gaston de Brezé, seigneur de Fauquernon, & de Marie de Cerisey, & neveu de Louis de Brezé, mari de Dianne de Poytiers, fut d'abord abbé de Ste-Marie d'Igny, de St-Georges de Bocherville, & prieur de St-Samson d'Orléans. Evêque de Meaux en 1553, à la recommandation de la duchesse de Valentinois, puis par la suite grand aumônier de France & abbé de St-Faron, il mourut en 1599 (*Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1648 & 1697.).

(2) Jacques de Poitiers, frère naturel de Dianne, succéda en 1560, comme abbé d'Ivry, à Philibert de Lorme, auquel la châtelaine d'Anet avait précédemment fait obtenir ce bénéfice. On trouve même à cette occasion la trace de certains avantages que la sœur s'était fait concéder par le frère, pour prix sans doute des bons offices qu'elle lui avait rendus en le faisant nommer à cette abbaye (*Gallia Christiana*, t. II, p. 654.).

TESTAMENT DE FEUE DAME DIANE DE POITIERS, DUCHESSE DE VALLENTINOIS.

AU nom de Dieu, du Père, du Filz & du benoist Sainct-Esperit, & de la glorieuse Vierge Marye, mère de Dieu, & de tous les Sainctz & Sainctes de paradis, noz advocatz & intercesseurs envers luy à nous faire pardonner de noz faultes & péchez, depuys nostre naissance jusque à la fin de nostre vye, en attendant le passaige qui est divers à tous humains, saine de noz entendemens & de mon corps, moy, Diane de Poitiers, ay bien voullu faire cestuy mon testament & déclaration de ma dernière volunté, tant pour faire pryer Dieu, Nostre Seigneur, pour mon âme, & enfans & héritiers qui me succèderunt & jouyront de mes biens leur faire entendre ma dernière volunté, afin de n'en prétendre aucune excuse pour eulx, ny par ignorance de ce que leur ordonne & dispose icy après ; &, sy aulcun d'eulx, ou tous ensemble, yroict au contraire, & n'accomplisse icelle mienne & dernière volunté, dès à présent, je prive celluy ou celle qui contreviendra encontre de mon intention, & les prive de tout mon bien & le donne aux Hostelz-Dieu [1] de Paris, de Chartres, de Rouen, de Lyon, de Grenoble, d'Avignon, d'Estoille, de St-Vallyer, d'Ennet, parce que je ne cuyde faire chose préjudiciable à mes enfans, veu les biens que je leur laisse, & que cest bien venant en partye de mon labeur, que j'en peulx bien disposer

(1) Hôtel, ou hostel en vieux langage, signifie : maison ; un hôtel-Dieu n'était donc alors qu'une maison de Dieu, une sorte d'hospice. Placé d'ordinaire dans le voisinage des églises & des monastères, l'hôtel-Dieu offrait un asile assuré aux pauvres, aux pèlerins & aux malades.

d'une petite portion comme il me ſemble ; & celluy j'eſtime mon vray héritier, qui le trouvera bon, car c'eſt de mon bien que j'ay acquis, autrement je les prive de ma ſucceſſion, s'ils ne veullent accomplir ceſte mienne volunté de ce que j'ordonneray cy après.

Et premièrement, je veulx & ordonne que, en quelque lieu qu'il plaira à Dieu m'appeller, que mon corps ſoict emporté cinq jours après mon décedz, au lieu où j'ay eſleu eſtre enterrée, que je penſe, ſy ma volunté ne change, que ſera au lieu d'Ennet, où je faictz faire une eſgliſe, ſy j'ay le temps de ce faire [1]. Mais ſy elle n'eſt commancée, j'ordonne à mes héritiers de ce faire, & leur en donne le moyen où je veulx que l'argent ſoict prins pour la faire, ou je charge mes deux filles, ou leurs héritiers, enfans les plus prochains d'eulx, prye n'y faillir, & que les fraiz & deſpences ſoient faictz par enſemble, juſques à la ſomme de vingtz mil livres, dedans deux ans après mon décedz & non plus

(1) La chapelle dont il eſt ici queſtion, & qui était plus ſpécialement deſtinée à recevoir les dépouilles mortelles de la ducheſſe de Valentinois, eſt ſituée ſur le côté gauche de la principale entrée du château, & a ſon accès ſur la voie publique. Suivant Androuet du Cerceau, dans ſon ouvrage *Des plus excellents Bâtiments de France*, elle aurait été terminée vers l'année 1576. La façade ſe compoſe de quatre pilaſtres & d'un entablement corinthiens, que ſurmontent un attique avec amortiſſement compoſé d'une eſpèce d'autel accoſté de deux femmes, & derrière lequel eſt placé un ange. Sur la porte d'entrée deux renommées tiennent d'une main une trompette, de l'autre une table de la loi. Aux pieds de l'une de ces renommées on voit une tête de mort & un ſerpent, & aux pieds de l'autre un mouton ; dans l'ornementation de la porte on diſtingue les emblèmes de Dianne, tels que croiſſants & carquois ; les marteaux ſont des anneaux de fer figurant des croiſſants. Les murs bâtis de pierres & de briques préſentent à l'intérieur un aſpect entièrement nu & dévaſté. C'eſt là que fut placé le tombeau de Dianne conformément à ſes dernières volontés. Les débris en furent recueillis par Alex. Lenoir, à l'époque de la Révolution, pour son *Muſée des monuments français*, d'où ils paſſèrent dans le parc de Neuilly ; enfin ils ont trouvé place aujourd'hui dans les galeries du muſée de Verſailles. Le ſanctuaire était orné des portraits des douze apôtres, exécutés ſur émail par Pierre Limouſin en 1545, & deſtinés d'abord à la chapelle de Fontainebleau. Henri II en fit enſuite préſent à Dianne de Poytiers. On peut les voir aujourd'hui

tard; et dedans icelle ferez faire ung tumbeau [1], ſépulture de marbre, faict à mes armes & deviſes bien faictes, où dedans j'entends y eſtre miſe, ſy je ne change d'opinion, où mon cueur ſera mis & amené après, avecques celluy de ſeu monſieur le grand ſénéchal, mon mary; cependant que ma ſépulture & eſglize ſoict faicte, je veulx que mon corps ſoict gyſant dedans la grande eſgliſe d'Ennet [2], dedans

dans la chapelle de la Vierge de l'égliſe de St Père de Chartres. (Voy. De la Quérière, *Excurſion au château d'Anet.*)

(1) Voici les détails que M. Alex. Lenoir nous fournit ſur ce tombeau dans ſa *Deſcription des monuments de ſculptures réunis au Muſée français* (t. IV, p. 77 & ſuiv.) : « La ſtatue en marbre & à genoux de Dianne de Poytiers, morte en 1566, poſée ſur un ſarcophage de marbre noir, revêtu d'une inſcription & porté par quatre têtes de ſphinx, le tout poſé ſur un piédeſtal ſupporté par quatre figures de femme. — Ce tombeau, dont j'ai acheté les débris à Anet, était dans un état d'abandon tel que les animaux les plus vils paiſſaient dedans. Il vient d'être reſtauré ſur mes deſſins. N'ayant pu me procurer le prie-Dieu qui était devant Diane, j'ai poſé près d'elle un chien, ſymbole de la fidélité, conſervant le flambeau de l'amour, & plus loin on voit l'amour aſſis ſur des volumes, écrivant l'hiſtoire de cette femme illuſtre. J'ai élevé ce monument ſur un piédeſtal que j'ai fait ſupporter par quatre nymphes. Pilon, leur auteur, a mis de la grâce & du goût dans l'invention & l'exécution de ces figures, qu'il avait ſculptées en bois pour ſupporter la châſſe de Ste Geneviève... » Nous voyons encore dans un autre volume de ce même ouvrage qu'Alex. Lenoir avait payé 250 fr., « pour le ſarcophage en marbre noir & ſocle provenant du tombeau de Diane de Poitiers. » 96 fr., « pour l'acquiſition de deux enfants ſculptés en marbre, » provenant du même tombeau; 155 fr., « pour le deſſus en marbre noir de Diane, le cartel du même monument & quatre conſoles... »; enfin, 528 fr., « prix convenu pour la reſtauration complète du tombeau de Diane de Poitiers... » Nous avons fait copier sur la ſtatue du tombeau de Dianne le portrait placé en tête de ce volume.

(2) Il s'agit probablement ici de la chapelle, beaucoup plus grande, que celle dont nous avons parlé plus haut, ſituée à la droite de l'entrée principale du château, & qui en eſt une dépendance comme le monument funèbre de Dianne. Cette chapelle ou égliſe, comme elle eſt ici déſignée, d'après les parchemins recueillis dans les ſépulcres qui s'y trouvaient jadis, aurait été conſacrée en 1553 par Pierre Duval, évêque de Séez (*Le Château d'Anet*, 1860, p. 286). Elle eſt de ſtructure très-régulière, en forme de croix grecque. Au plafond du veſtibule, sur fond d'or & ſur la pierre même, étaient peintes la Foi, l'Eſpérance & la Charité. Ces trois figures ont diſparu depuis 1844. Dans les coins du plafond ſe trouvent diſpoſé des croiſſants d'or; au-deſſus de la porte d'entrée, on lit gravée ſur mar-

ung tumbeau de bois, painct à mes armes & devises, en attendant que ma sépulture soit faicte, à celle fin que tous mes subjectz pryent tousjours Dieu pour moy; & veulx & entends que, dès le lendemain de mon trespas, qu'il me soict dict cent messes, s'il se peult faire, sans les troys grandes messes que j'entends estre dictes, comme l'on a de coustume, & le *libera* & comandataire des morts avecques vigilles & le reste comme l'on a de coustume; & pour chacune petite messe trois soldz; & entends que, quand l'on fera mon convoy, que sy l'on est en lieu pour en avoyr, que l'on y appelle les quatre mendiens [1]; &, sy c'est en lieu de n'en pouvoyr avoyr sans grands fraiz, je veulx leur estre envoyé à leur couvent vingtz livres, qui seroict, pour quatre, quatre vingtz francs, à la charge qu'ilz me diront, à leur couvent, ung service des morts, pour le repos de mon âme & que Dieu

bre noir l'inscription suivante: PAVETE AD SANCTUARIUM. On remarque sur la porte battante, en bois sculpté, des H & des D entrelacés. Le pavé de la chapelle tout en marbre noir & blanc, présente à l'œil une suite de croissants d'une harmonie parfaite dans la diversité de leur combinaison. A l'intérieur la chapelle forme coupole, avec quatre arcades supportées par des pilastres & se terminant par un entablement d'ordre corinthien ; entre les pilastres on voit encore des niches cintrées où étaient disposées autrefois les statues des douze apôtres, exécutées par Jean Goujon; malheureusement ces statues ont été brisées. Le fond des arcades est rempli par trois grandes fenêtres où l'on voyait autrefois trois admirables grisailles de Jean Cousin, représentant Jésus-Christ enseignant l'Oraison dominicale, Abraham congédiant Agar & Ismaël, & le combat des Hébreux contre les Amalécites. Ces verreries recueillies par Alex. Lenoir dans son *Musée des monuments français*, ont été perdues après la dispersion des objets d'art que renfermait cette collection. Sous les voussures des archivoltes, huit figures d'enfants portent les attributs de la Passion; sur les pendentifs huit figures de femmes ailées & drapées, sculptées par Jean Goujon, tiennent les unes des palmes, les autres des trompettes, & sur les frises se lisent des sentences latines. Une porte richement sculptée, qui conduit par un escalier à la tribune, présente sur un de ses panneaux les armes de France, & sur le panneau inférieur les armes de Dianne de Poytiers. Le dôme & toutes les parties de la chapelle sont entièrement couvertes en pierre. (Voy. De la Quérière, *Excursion au château d'Anet*.)

(1) Les quatre ordres mendiants se décomposent ainsi : 1° les Cordeliers ou Franciscains ; 2° les Augustins ; 3° les Prêcheurs Dominicains ou Jacobins ; 4° les Carmes.

aye pytié de moy. Mais j'entends que ce ſoict pour les plus pauvres couventz qui ſoient, ſy n'y peuvent aſſiſter à mes ſervices. Plus j'ordonne à mes exécuteurs de faire habiller cent pauvres, des lieux au lieu auprès où je mouray, de troys aulnes de drap blanc pour robbe & chapperon; & auſſy leur ſera délivré à chacun ung cierge de cyre blanche de livre & demye, qu'ilz tiendront à la main, & leur ſera auſſy donné ung chappelet de patenoſtres, qu'ilz tiendront en l'autre main, que diront pour moy en l'honneur de Noſtre-Dame, mère de noſtre Saulveur, & la requérant eſtre mon advocate envers luy; &, ſy d'adventure je déceddois à Paris, je veulx que mon corps ſoict porté à l'église des Filles Repenties [1], & que là me ſoict faict ung ſervice des treſpaſſez, comme l'on a accouſtumé de faire avec les commandataires, vigilles & le *libera*, comme ilz ſont quand elles enterrent des relligieuſes, & autres oraiſons qui appartiennent en cela; & à celle fin qu'ils ayent meilleure volunté à cela, je leur donne cinq cens francs pour achepter quelque rente; pour tous les jours me ſera dict à leur couvent une meſſe baſſe, & après celle de monſieur de Rocquan, l'heure qu'il y aura plus de gens, & après : *Domine non ſecundum peccata*, diſant l'une à l'autre : Pryez Dieu pour Diane de Poytiers. Après, ſy eſtes à Paris, ferez dire ung ſervice à ma paroiſſe de St-Honoré [2], de

(1) Nous avons déjà parlé (p. 178 n. 2) des Filles Repenties, plus ordinairement déſignées ſous le nom de Filles Pénitentes. A la ſuite de l'article qu'il leur conſacre, Sauval, rappelant ce paſſage du teſtament de Dianne, ajoute « qu'elle voulut ſans doute après ſa mort que ſon corps fît une eſpèce de pénitence publique de ſon adultère. » (t. 1. p. 582). Dianne avait bien du reſte, quelques raiſons pour croire que ſon corps devait paſſer par l'égliſe des Filles Repenties.

(2) L'égliſe St-Honoré, dont il est ici parlé, a été détruite en 1792. On en a retrouvé encore quelques derniers veſtiges au n° 12 du cloître St-Honoré, lors de la démolition de ce quartier en 1854. (Voy. de curieux détails ſur cette église dans l'abbé Lebœuf, *Hiſt. du dioc. de Paris*, t. 1, p. 225 & ſuiv., éd. Cocheris.) Ce paſſage ſemblerait indi-

troys messes, vigilles, *libera*, avec cinq petites messes, comme sy mon corps estoict là; & aux quatre mendiens aultant, & aussy à l'*Ave Marya* (1) aultant, & aux Filles Dieu (2); et le plus tost que tout cela sera faict, que mon corps soict emporté là où je veulx estre enterrée. Et, sy de cas d'adventure que ma mort ne soict à Paris, & que ce feust en autre lieu, je veulx estre portée à la plus prochaine église où je seray, & y faire dire les cent messes basses & faire le service des troys messes, vigilles, *libera* & autres choses qu'il est requis, tant de jours que y demeureray; mays, le plustost que faire se pourra, que je sois portée là où il fault que je sois enterrée; & mès que icy sois donnans l'aumosne tous les jours aux pauvres, allans & venans, oultre ceulx qui auront les robbes blanches, tant pain que vin, & laisse à chacun. Le reste qui sera des cérymonyes, je laisse à mes héritiers, mais le moings de triumphe que l'on pourra, qu'il en soict faict; & m'en rapporte à mes enfans & à mes

quer que, de toutes les habitations que Dianne possédait à Paris, l'hôtel de Rocquencourt, situé rue des Etuves, dans le quartier St-Honoré, était sa résidence ordinaire. Cet hôtel devint par la suite celui de la duchesse de Bouillon.

(1) Le couvent de l'*Ave-Maria*, situé dans le quartier St-Paul, était d'abord destiné aux filles et veuves dévotes connues sous le nom de Béguines; puis il passa ensuite sous la règle des sœurs de Ste Claire (voy. Jaillot, *Recherches sur Paris*, XIIe quartier, p. 4). Dianne possédait dans ce quartier l'hôtel d'Etampes, qu'elle avait payé 6,540 livres, & qui était situé sur l'emplacement actuel de la rue du Petit-Musc; ainsi s'expliquerait ce legs au couvent de l'*Ave-Maria*.

(2) Il est curieux de voir Dianne de Poytiers se préoccuper d'une manière toute particulière dans son testament des maisons religieuses ouvertes aux filles de mauvaise vie. L'origine du couvent dont il est ici question, remonte au XIIIe siècle, & l'institution doit en être attribuée à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. C'était un lieu du refuge pour les filles de joie qui témoignaient le désir de se convertir; toutefois le désordre ayant fini par s'introduire dans cette maison, Charles VIII décida en 1483 qu'elle serait occupée à l'avenir par les religieuses réformées de Fontevrauld, qui y restèrent jusqu'à la Révolution (voy. Jaillot, *Recherches sur Paris*, IXe quartier, p. 22). Dianne possédait dans le quartier du Temple, tout près de l'hôtel de Guise, sur l'emplacement de la rue des Trois-Pavillons, l'hôtel de Barbette, qui n'était pas très-éloigné du couvent des Filles-Dieu. C'est peut-être là le motif de cette libéralité de sa part.

ırs, mays que je ſois bien ſervie en l'eſgliſe; je me
:ray des pompes de ce monde.
ırès que tous mes ſervices & enterrement ſera faict,
dant que ma ſépulture ſoict faicte de pierre, l'on
tumbeau de bois, painct de mes armes & deviſes,
a mys mon corps, à icelle fin que mes ſubjectz
Dieu de plus grande affection; en attendant que ma
: de pierre ſoict faicte & que mon corps ſoict en-
r terre, je veulx que l'on dye cinq meſſes baſſes
jours, en l'honneur de la Paſſion de Noſtre Rédemp-
faire l'aumoſne à cinq pauvres trouvez, donnant
ıiers, diſant: Pryez Dieu pour Diane de Poitiers.
jours de lundy de chacune ſepmaine qu'il ſoict dict
ıice de mors complet: aſſavoir vigilles, & les troys
& *libera*. Et quand le bout de l'an, l'on fera comme
ıes, comme l'on avoict faict quand je mouruz, reſter
pauvres veſtus, mays bien donner l'aumoſne aux
allans & venans, la ſomme de cent livres bien fi-
nt baillée. Et ſy ma ſépulture n'eſtoit faicte encores,
tinuera, comme l'on a faict tout l'an, juſques adce
oict faicte; & que mes héritiers s'advancent de la
ıever, & de l'heure qu'elle ſera faicte, je veulx eſtre
miſe; & après mes chanoines diſent ſelon leur fon-
ıar moy faicte, & qu'il ſoict continué pour jamays,
eult faire & continuer, comme ilz en ſont chargez
fondation, par moy ordonnée pour pryer Dieu pour
ır mon mary, & moy, & mes bienfaicteurs, & en-
:re & mère, & frère, ſeurs, & mes amys, en ré-
ſe de n'avoyr faict mon debvoyr, eſtant en ce
Auſſy je veulx que tous mes ſerviteurs & ſervantes
ous habillez de dueil, tant robbe que chapperon &
:z [1], ſelon leurs qualitez, eſtans auprès de moy,

[1] *eché*, couvre-chef. (Voy. Roquefort à ce mot.)

tant préſens que abſens, qui ont gaiges de moy, tant Dauphiné que & ailleurs; & auſſy je leur donne une année, à chacun, de leurs gaiges pour chercher maiſtre.

Auſſy je ordonne que toutes mes debtes ſoient entièrement payées, & en charge mes héritières & héritiers, ſur peine de les priver de leur légitime, & que mes créditeurs s'en tiennent pour contans, & que mon âme en ſoict deſchargée; mais que ce ſoict le pluſtot que faire ſe pourra, ſuyvant mon intention, autrement je les prive de tout ce que leur peult appartenir; & que mes exécuteurs en ſoient creuz pour ce faire comme je leur remectz ſur leurs conſciences, & entendz que mes enfans uſeront de bon conſeil pour ſatisfayre à cecy, ou bien ilz venderont la terre, le moings dommageable, pour y ſatisfayre.

Et pareillement je veulx que mes filles, & ceulx qui ſe melleront de leur partaige, prennent de ſy gens de bien qu'ilz ne mectent nul diſcord entre elles deulx; mais qu'elles partent teſte pour teſte, ſans faire tort à l'une plus qu'à l'autre; & celle qui yra au contraire, je la prive de tout ce que je luy puys donner, & le donne à celle qui ſuyvra ma volunté; & qu'elle ſoict de la relligion bonne & antienne & catholicque, comme mes prédéceſſeurs ont faict; & auſſy j'entends que le partaige qui a eſté faict des terres de feu mon mary ayt lieu par tout ce qui me peult appartenir, aultrement je ne trouverois bon de rechanger, car je donne des acqueſtz & conqueſtz que je n'euſſe faict à la terre d'Ennet, tant des grands baſtiments que autres choſes que ne ſe peult nombrer.

Pour aultant je veulx que mes filles partent du bien que j'ay au Daulphiné, Languedoc, Viveretz [1], autres terres,

(1) Voici, d'après les renſeignements que nous avons pu recueillir, le dénombrement à peu près exact des ſeigneuries de Dianne dans ces trois provinces: St-Vallier, Clerieu, Chantemerle, Pizançon, Chevrières & Pinet entre Uriage, Romans & le Rhône; Beaume-de-Tranſy & Etoille dans le voiſinage

que je tiens de père & frère, eſtant amys, par teſtes, ſelon qu'il ſera dict par gens de bien & d'honneur, ſans ſe mectre à nul procès, & qu'il n'y aye nulle faveur, tant d'ung coſté que d'autre, & qu'ilz ſeront eſtimez de gens à ce cognoiſſans, à cauſe de l'amityé que je porte à monſieur d'Aumalle, mon filz.

Et quand au bien que j'ay en France, en Normandye, au Val de Galye [1] & Champaigne, je veulx que ma fille Françoiſe, mon aiſnée, aye les terres de Beyne, Lymours, Breuille, Arcys, Rouvray; & ma fille Loiſe, Ivry, Breudepont, Garannes, Boncourt [2]; & qu'ilz ſe contantent chaſcuns de ſes terres, ſans dire l'une vault plus plus que l'autre, car c'eſt mon intention d'en faire ainſy; & veulx que toutes deux jouyſſent de toutes mes terres que j'ay en ceſt endroict nommé, qu'elles en jouiſſent comme je faiſois moy, en toutes les façons que ſe peuvent faire; & quand aux terres de Lymours & Beyne & autres terres, que je vins perdre par procès, ſy de cas d'adventure j'en eſtois évincée, je veulx qu'elle aye recours aux biens de ſa ſeur Loyſe, cinquante mille francs pour ſa perte. Sy elle n'en eſt évincée dedans ſix ans après ma mort, ne luy en ſera donnée récompence, par quoy fault que chacun garde le bien l'un de

de Montélimart; enfin Florac, Chalençon & Aramon-Vallabrègues dans la direction de Privas & de Nîmes.

(1) Le Val-de-Galye comprenait tout le pays qui s'étend vers la partie occidentale de Verſailles, entre Trianon & St-Cyr. Louis XIV fit l'acquiſition d'une partie de ce territoire pour donner ſuite aux projets d'embelliſſement qu'il méditait pour ſa réſidence royale. Cette terre formait au XIIe ſiècle, une propriété de l'abbaye de Ste-Généviève. Dianne de Poytiers en était devenue propriétaire pour une portion.

(2) La plupart de ces terres ſont très-proches les unes des autres. Beyne & Limours dépendent de l'élection de Montfort-l'Amaury, Breuil eſt ſitué dans l'élection de Mantes, non loin du Val-de-Galye dont il vient d'être queſtion; — Arcys, probablement Arcys-ſur-Aube en Champagne; — enfin Rouveray, ſans doute le bois de Rouveray, ſe trouve dans le voiſinage de Mauny, l'une des propriétés du duc d'Aumale. Quant à Ivry, Breuilpont (près Pacy-ſur-Eure), Garenes & Boncourt, il faut les chercher aux environs d'Anet, qui était échu en partage à Louiſe de Brezé, ducheſſe d'Aumale.

l'un de l'autre. Et voyant que ma fille Françoise ducheſſe de Buillon, n'a une telle maiſon que celle d'Ennet, & que j'ay employé beaulcoup de deniers pour la faire, je donne la terre de Chaumont [1] & toutes ſes dépendances, comme j'en joys, & en la meſme qualité que la reine Catherine femme du roi Henry me l'a baillée pour eſchange de Chenonceau, à ma fille Françoiſe de Breczé, pour en faire à ſon plaiſir & la bailler à quel de ſes enfans luy ſeroict le plus obéiſſant; & ſy l'autre de mes filles Loyſe ou ſes héritiers en iront faire inſtance, je révocque tout le bien que je luy ay faict, tant au Daulphiné qu'aillieurs; & donne tout ce que je puys donner à ma fille Françoiſe comme l'aiſnée, & comme c'eſt ma volunté que celle qui ne ſe contentera des biens que je luy faictz, je les donne à l'autre, ne le permect, je les donne à l'hoſtel Dieu de Paris, ſy elles ne veullent trouver bon ce que je faictz; car je leur donne aſſez de bien pour ſe contanter, ſans ce mectre en fâcherye les unes & les autres; autrement s'ilz le font, ceulx qui yront au contraire, je les prive de tout mon bien & le donne aux hoſtelz Dieu de Paris, de Grenoble, d'Eſtoille, d'Ennet, de Rouen, & pour ſuyvre ma volunté, je déſire

(1) Le château de Chaumont, ſitué ſur les bords de la Loire entre Blois & Amboiſe, devint la propriété de Dianne de Poytiers qui, pour ſatisfaire aux déſirs de Catherine de Médicis, l'accepta en échange du château de Chenonceau. C'était un moyen d'apaiſer les reſſentiments de la reine dont Dianne croyait avoir tout à redouter après la mort de Henri II. Cet échange eut lieu « au château de Blois, le Roy y eſtant, par devant Huguet & Aubert, notaires, en 1559; M. le cardinal de Lorraine ſtipulant comme procureur ſpécial de la Reine & meſſire de St-Marcel, ſeigneur d'Avançon, conſeiller du Roy en ſon conſeil privé, ſtipulant pour Diane. » (Voy. Bernier, *Hiſt. de Blois*, p. 97.). Catherine de Médicis avait payé Chaumont 120,000 livres tournois à Charles de La Rochefoucauld; elle en fit l'abandon à Dianne avec la plus grande partie des meubles qui garniſſaient le château. Félibien en parle à l'occaſion d'une viſite qu'il y fit en 1681, & mentionne entre autres « deux cabinetz, un coffre, un bois de lict & une table, le tout faict à la manière de ce temps-là, de bois de rapport & d'ouvrage de ſculpture, & très-bien taillez & dorez en quelques endroicts. » (Voy. l'abbé Chevalier, *Pièces hiſt. de Chenonceau*. Introd., p. CXXIII).

que l'on prenne troys perſonnes de leur coſté & deux autres par deſſus, pour en juger à la vraye vérité; & ſy cella ne les peult accorder, je les donne au Roy, ce que ſera en contention; & qu'il luy plaiſe faire pryer Dieu pour mon âme, comme pour ſa plus affectionnée & très humble ſervante & ſubjecte. Et après avoyr conſidéré [que] aux enfans que ont mes deulx filles ſont venuz & ſont ſortis beaulcoup d'enfans, dont ma fille Françoiſe en a deux filz maſles (1), Loyſe en a quatre, dont je les charge, ſur toute l'obéiſſance qu'ilz me doibvent porter, que ceulx qui ſeront de la nouvelle relligion, je les excludz de ce bien là, & le donne à toutes leurs filles qui ne le ſeront; & que ma fille Diane de Lorraine & de d'Anville (2) en ayent elles deux la moictyé,

(1) Françoiſe de Brezé avait eu d'un mariage avec Robert de la Marck : 1° Henri Robert, duc de Bouillon, qui mourut en 1574; 2° Charles Robert, comte de Maulevrier, maréchal de Bouillon. Louiſe de Brezé avait alors quatre fils vivants de ſon mariage avec le duc d'Aumale : 1° Charles de Lorraine, duc d'Aumale, mort en 1631; 2° Antoine, comte de St-Vallier, né en 1562 & mort jeune; 3° Claude, abbé du Bec, chevalier de Malte, général des galères de la Religion pendant la Ligue, tué en 1591; 4° Charles, mort en 1568. Les craintes exprimées ici par Dianne ſur les tendances religieuſes de ſes petits-fils ont l'air de s'appliquer au maréchal de Bouillon. Il avait épouſé en 1558 Françoiſe de Bourbon-Montpenſier, avec laquelle il ne tarda pas à embraſſer les idées nouvelles, ſans en rien laiſſer ſoupçonner cependant, même à ſes plus proches. Mais, vers 1562, s'étant vu remplacer dans ſon gouvernement par le duc d'Aumale qu'on avait d'abord envoyé auprès de lui pour ſurveiller ſa conduite, il ſe rangea ouvertement du parti du prince de Condé & changea publiquement de religion. Retiré dans ſa principauté, il s'occupa d'y opérer la réforme religieuſe. On chercha vainement, à diverſes repriſes, à le faire rentrer dans le ſein de l'Egliſe catholique, & il mourut, en 1574, des ſuites d'un poiſon qui lui aurait été adminiſtré par un agent de Catherine de Médicis.

(2) Diane, ou plutôt Marguerite-Diane de Lorraine, née en 1558, mariée le 13 novembre 1576 à François de Luxembourg, duc de Pinei. — Antoinette de la Marck, mariée en 1558 à Henri de Montmorenci, alors ſeigneur de Damville, qui devint par la ſuite maréchal de France. Il fut pendant la ligue le chef du parti des Mécontents. Comme filles, il y avait encore du côté de Françoiſe de Brézé, ducheſſe de Bouillon : 1° Diane, mariée à Jacques de Clèves; 2° Guillemette, mariée à Jean de Luxembourg; 3° Catherine, mariée à Jacques de Harlai de Chanvalon, & enfin Françoiſe qui fut abbeſſe d'Avenai. Du côté de Louiſe de

& les autres ſeurs, qui ne ſeront relligieuſes, le reſte, par tel ſy que, quand elles ſeront marryées, que leurs enfans mectront ung eſcuſſon de leurs armes. Mais je n'entendz que les filles qui tiendront la nouvelle relligion ſoient du nombre; & ſy de cas d'adventure les filz, venans de mes filles, retournoient à eſtre gens de bien, & qu'ilz ne tinſſent plus de ceſte mauvaiſe ſecte, je ne vouldrois leur faire tort, & mectront l'eſcuſſon de mes armes au leur; mais s'ilz meurent en ceſte méchanceté, je les prive de tout mon bien, & le donne à l'hoſtel-Dieu dont j'en faictz mention ycy devant, & les peuvent demander comme choſe à eulx acquiſe par le deub de ma volunté, & comme bien que j'ay acquis.

Plus veulx que l'hoſtel-Dieu, que je comance à Ennet, ſoict achevé, et fondé de troys cens francs, & que mes deulx filles ce accordent à cela, & qu'il ſoict payé par moictyé des fraiz qu'ilz ce feront pour l'achever; & ce mectent les treize pauvres femmes & cinq filles que l'on mectra pour apprendre, & demeureront juſques à dix ans; & que ce ſoient les plus pauvres de mes terres que l'on trouvera, qui n'auront père ne mère; &, après dix ans, on leur baillera dix francs pour les maryer & mectre à rentes, juſques ad ce qu'elles trouvent mary; & quand on les mectra à l'hoſtel-Dieu elles auront ſept ans, & comme elles deviendront grandes, l'on les ſortira d'an en an.

Plus je donne à mes chanoines, que je funde à Ennet, quatre cens livres de rentes; &, en attendant que leur ſoict baillé terre vallant cela, je leur donne douze mil livres pour achepter de la rente de quatre cens livres de rente, ou ce qu'il en pourra avoyr de douze mil francs; & cela ſera prins ſur une maiſon qui ſera affectée pour mes fun-

Brézé, ducheſſe d'Aumale, il n'y avait que deux abbeſſes, Antoinette-Louiſe, abbeſſe de Notre-Dame de Soiſſons, & Marie de Lorraine, abbeſſe de Chelles.

dacions, qui eſt mon hoſtel de Paris nommé Rocquancourt [1], que je là donne pour funder mes chanoines & hoſtel-Dieu; & ceulx de mes héritiers qui la vouldra avoyr baillera trente mil francs, & les meubles qui feront dedans & la maiſon yra tout enſemble, par ce moyen il n'y perdra riens; & s'ilz faillent à ce faire, je n'excepte que Boncourt pour ma fille Loyſe, & Marc pour ma fille Françoiſe, que ou ilz faillent de leur achepter les terres qu'il conviendra achepter, ſelon la vallue de trente mil livres, tant pour mes chanoines & hoſtel-Dieu, deux ans après, s'ilz ne l'exécutent, ſelon ma volunté & fundation, je ordonne à mes exécuteurs, icy nommez, ſy mes héritiers faillent de faire dilligence à exécuter les charges de mon teſtament & qu'il y aye de la diſpute en cela, j'ordonne qu'il me ſoict vendu la plus proche des terres, tant de ma fille Françoiſe que de Loyſe, pour ſatisfaire à cela, & que les terres que l'on acheptera pour mes chanoines & hoſpital ſoient le plus près d'eulx que faire ſe pourra.

Et ſy, pour la ſollicitude que pourront faire mes exécuteurs envers mes héritiers, & n'acccompliſſent ce que j'ay ordonné, je veulx que par rigueur de juſtice que ilz ſoient mes héritières contrainctz, & prens en mon ayde le procureur du Roy, pour eſtre à mon ayde & faire joyr de la puiſſance que je donne à mes exécuteurs, & les prye de prendre le meilleur de mon bien & terres pour ce faire; & à ceſte occaſion je donne au procureur du Roy, ſy mes héritières faillent d'exécuter ce mien teſtament, cinq cens francs, pour faire les miſes & deppences pour faire accomplir ce

(1) L'hôtel de Rocquencourt, du nom du contrôleur général des finances auquel il avait appartenu, était ſitué rue des Etuves, dans le quartier St-Honoré (voy. Sauval, t. 1er, p. 121). On penſe que cet hôtel avait fini par paſſer dans les mains de Dianne à titre de préſent & comme moyen d'obtenir ſon appui. La ducheſſe de Bouillon ayant rempli les conditions qui lui étaient impoſées par ſa mère, eut en partage cet hôtel qui prit le nom de Bouillon.

que j'entends que mes héritières facent après mon décedz;

Le plustost que faire se pourra, que l'on envoye au Daulphiné & que l'on mande à tous mes officiers de faire dire par mes terres les services que s'ensuict, & faire pryères par toutes mes terres : c'est assavoir, ung service solempnel avec les commandataires des morts; & que, à chacune place, soict délivré aux plus pauvres de ceulx qui ne peuvent gaigner leur vye, dix francs. Aussy sera délivré troys cens francs pour marier de pauvres filles, qu'ils n'ayent chose du monde pour les départir ainsy qu'il sera bon de faire, & que ce ne soict par faveur de personne, mays pour acquiter & comme l'aumosne sera le mieulx employée. J'ordonne que à St-Vallyer mon service soict tout ainsy faict que sy mon corps y estoict enterré, avecques cens pauvres vestuz de blanc, pour l'honneur de Nostre Dame, & que on leur baille à chacun, ung chappelet à la main, & les dira à ma dévotion pour moy & pour tous ceulx qui me touchent.

Et veulx & ordonnne que, par mes héritières, soit baillé & donné à l'hostel-Dieu d'Estoille, la somme de cinq cens francs, pour satisfaire, s'il y avoict faulte que je n'eusse faict & accomply ce que monsieur mon père & frère m'ont chargé de faire; & que l'argent soict mis aux choses les plus nécessaires pour l'augmentation dudict hostel-Dieu d'Estoille; & charge à mes filles héritières, s'il y a quelque chose qu'il faille à exécuter aux deulx testamens de père & frère, dont ilz me pourroient avoyr chargé, sy je ne l'avoye bien accomply je vous commande de le faire; s'il y a de ma négligence, j'en demande à Dieu pardon, car ce n'est faulte de bonne volunté; & vous commande, à mes deulx filles, ne faillir à tout ce que je vous ordonne, sur peine de désobéissance, & en descharge ma conscience; & sur tout que les services de mes prédécesseurs soient continuez, comme leur testament le porte. Et, pour accomplyr ce mien

teſtament, je veulx & entends que mon nepveu de Meaulx & monſieur le préſident d'Orſay [1] ſoient mes exécuteurs avecques le procureur du Roy, ſeullement pour tenir la main que mon teſtament ſoict accomply de poinct en poinct, auquel je donne entière plaine puiſſance de l'accomplir & faire accomplir ſelon les clauſes que j'ay miſes icy dedans mon teſtament; & en reffuſant mesdictes filles & héritières de ne l'accomplir comme je l'entends & comme il eſt eſcript, je donne toute & ſy ample puiſſance à mes exécuteurs qu'il eſt requis en icelle affaire, & ſelon les clauſes d'icelluy, pour ne faillir à les faire exécuter, comme j'en ay intention qu'il ſoict faict de poinct en poinct; &, à ceſte cauſe, je donne puiſſance à mes exécuteurs ſur toute ma ſucceſſion; ou cas que mes héritières ſoient négligentes de mectre une fin, pour la décharge de ma conſcience, je donne plain pouvoir à mes exécuteurs de ſe ſaiſir des terres qui ſont icy nommées, c'eſt de la terre & baronnerye de Garannes pour ma fille Loyſe, & la ſeigneurye de Lymours pour ma fille Françoiſe & revenuz d'icelles entièrement; & s'ilz n'y ſuffiſent à exécuter le mien teſtament, en prendre d'autres plus commodes pour y ſatisfaire, & charge mes exécuteurs de y mectre peine de ce faire; & ſy mes héritières ou héritiers en font du reffuz, je veulx que le procureur du Roy ſe adjoingne comme exécuteur, auquel, après y avoyr mys fin à mon teſtament, je luy donne pour ſes peines cinq cens francs, ſeullement pour donner advis du tout & donner conſeil pour le bien faire exécuter, ſans que mes héritières n'y puiſſent rien faire diminuer. Auſſy mon nepveu, Loys de Breczé, pour la bonne amour qu'il a cogneu que je luy ay porté, qu'il face ſon plain pouvoir, ſans uſer de faveur pour, ſur peine que je luy charge ſa conſcience & en deſcharge la

(1) Nous avons eu déjà l'occaſion de parler de Louis de Brezé, évêque de Meaux (p. 198, n. 1); ainſi que du préſident d'Orſay (p. 189 n. 3).

mienne, s'il ne mect peine de accomplyr ce qui est icy dedans mys; & pour avoyr souvenance de moy, je luy donne ung diamant pointu, esmaillé de noir, le plus gros que j'aye qui soict poinctu; aussy je donne à monsieur le président d'Orsé douze cens francs, pour tant de peine qu'il pourra prendre en ceste affaire; & que les fraiz qu'il pourra faire, sy mes héritiers luy en font faire à cause des reffuz, que luy soient renduz sur peine de n'estre mes héritiers; & mes exécuteurs jouiront de ses deux terres de Garannes & de Lymours, & les vendront s'ilz ne veullent exécuter mon testament & les convertyr ad ce que je ordonne; que je m'asseure qu'ilz n'en feront difficulté, sinon je requiers encores le procureur général du Roy, nostre sire, à Paris, y tenir la main, porter ayde & faveur ad ce qu'il conviendra faire pour le mien testament, selon que mes autres exécuteurs l'advertiront, & leur en charge & descharge ma conscience, s'ilz font autrement qu'ilz ne doibvent. Aux choses qui concernent ma dernière volunté, de poinct en poinct & entière disposition de mon corps & entendement, j'ay signé de ma main & scellé de mon scel. Faict le jour des Roys, à Lymours, l'an mil cinq cens soixante & quatre, ainsy signé:

DIANNE DE POITIERS.

ET quand à faire & accomplyr le contenu au présent contract, ont lesdicts seigneur & dames, par les foy & serment de leur corps, promis faire l'un vers l'autre respectivement, chascun en droict soy, soubz l'obligacion & ypothecque de tous & chascuns lesdicts biens, meubles et immeubles quelzconques, présens & advenir, qu'ilz en ont pour ce du tout obligez & submis l'un vers l'autre à justicier par la jurisdiction & contrainct du baillage & chatellenie de Neaufles-le-Chastel, & mesmes par toutes justices & juridictions où ilz seront trouvez, tenir, entretenir, faire & accomplir de poinct en poinct & avoyr pour bien agréable, ferme & stable à tousjours le contenu en ces

préſentes lectres ſans jamais aller, ne veoyr faire aller, ne venir au contraire, en aucune manière que ce ſoict, ſur peine de rendre & payer l'un à l'autre tous coutz, fraiz, miſes, journées, vaccations deſdicts dommaiges & inthereſtz, que, à faulte de n'entretenir et avoyr eu pour agréable le préſent contract, enſuyvre en pourroient. Renonçant, en ce faiſant, par leſdictes partyes et chacunes d'elles, à toutes choſes généralement quelzconques à ces préſentes lectres contraires, ledict effect, contenu en exécution & au droict diſant : générale renuntiation non valloir. En teſmoing de ce, nous avons faict mectre à ces préſentes lectres le ſcel aux contractz du bailliage et chatellenie dudict Néaufle, qui faictes, passées & accordées feurent en l'an de grâce mil cinq cens ſoixante & six, le mercredy cinquieſme jour de juing, en la préſence de révérends pères en Dieu messres Loys de Breczé, éveſque de Meaulx, abbé de Ste-Faron et Pontlevoy, Jacques de Poytiers, abbé d'Yvry, noble homme François de Racines, eſcuyer, Sgr de Villecomblin; Me Loys Maſet, greffyer du Baillage de Bennes, qui avec les dictz Sr & dames ont ſigné la minute du préſent contract, ſuyvant l'ordonnance du Roy, noſtre sire. Ainſy ſigné : Barre.

Collation a eſté faicte de la préſente coppie ſur ſon original eſtant en parchemin, trouvez conformes par moy, tabellion en la principauté dernier ſoubſigné; & ce faict, ledict original rendu à meſſire Richard Bazan, presbtre & doyen de la chapelle d'Ennet, le xviie jour de febvrier mil vic ung.

Chambort.

[B. imp. mſ. 3902, fe 107. — Voy. encore pour le texte du teſtament diverſes copies : — *Cabinet des titres*, ve : Poytiers; — Brienne, 308, fe 135.]

LETTRES ET VERS

DE

HENRI II A DIANNE DE POYTIERS.

I.

A MADAME DE VALANTYNOYS.

[Fontainebleau, ? 1547 (1).]

MAMYE, je vous ſuplye de me mander de voſtre ſanté, pour la poyne an quoy je ſuys d'avoyr antandu voſtre maladye, afyn que ſelon ſela je me gouverne ; car ſy vous contynuyés à vous trouver mal, je ne voulderoys fallyr là vous aler trouver pour meſtre poyne de vous fayre ſervyſe, ſelon que je i ſuys tenu, & auſy quy ne me ſeroyt poſyble de vyvere ſy longuemant ſans vous voyr ; & puys que je n'é point creynt, le tans paſé, de perdre la

(1) Il eût été intéreſſant de retrouver l'année à laquelle ſe rapportent les paroles de Henri II contenues dans cette lettre ; toutefois des détails par trop vagues ne nous permettent pas de rien préciſer à cet égard ; on rencontrera, il eſt vrai, dans la correſpondance de Dianne deux lettres où il eſt queſtion de maladie (lettre XXXIV, p. 64, & lettre LX, p. 106), mais à leur date le roi n'était point à Fontainebleau, tandis que d'après ce qui eſt dit un peu plus loin, on pourrait croire que c'eſt de cet endroit que Henri II adreſſait cette miſſive à Dianne, furtout ſi l'on rappoche cette lettre de la ſuivante (voy. Iſambert). En l'abſence d'indications plus complètes, nous avons préféré une époque se rapprochant davantage du début de ce règne, au moment où le roi, mal exercé encore à ſes nouveaux devoirs, ne ſongeait qu'à raſſurer ſes anciens amis ſur les ſuites de ſon élévation & à leur promettre qu'ils ſeraient les compagnons de ſa puiſſance ; c'eſt ainſi qu'auſſitôt après ſon avénement on le voit courir au plus vite auprès de ſon compère, le connétable (voy. Vieilleville, *Mém.*, liv. II, chap. 5). Il ſerait fort poſſible que cette lettre fût du même temps. En tous cas, elle eſt une révélation, ou tout au moins une confirmation curieuſe pour l'hiſtoire

boune grâſe du feu roy, pour demeurer auperès de vous, à grant poyne pleynderège ma poyne vous ſervyr de quelque choſe; & vous aſure que je ne ſeré à mon ayſe que ſe porteur ne ſoyt de retour, & pour ſela je vous ſuplye me mander à la véryté coume vous eſtes, & quant vous pourés partir. Je croy que pourés aſés panſer le peu de pléſyr, que j'aré à Fontenebleau ſans vous voyr, car, eſtant ellongné de ſèle de quy dépant tout mon byen, il eſt bien malèſe que je puyſſe avoyr joye; quy me fera fyner ſète letre de peur qu'èle ſoyt trop longue & qu'èle ne vous annuye à la lyre, & vous préſanteré mes humbles recoumandaſyons à voſtre boune grâſe, coume ſeluy quy veult à jamès la conſerver.

[illegible]

[B. imp. mſ. 3143, f° 2; *Autographe.*]

II.

(SANS SUSCRIPTION.)

[? Fontainebleau, 1547.]

MADAME mamye, je vous merſye très humblemant de la poyne que avés pryſe de me mander de vos nouvelles, quy eſt la choſe de ſe monde que j'é la plus agréablle, & vous ſuplye me tenyr proumeſe, car je ne puys vyvere ſans vous, & ſy vous ſavyés le peu de paſetans que j'é iſy vous aryés pytyé de moy. Je ne vous fayré plus longue letre, ſynon que aſurés vous que ne ſaryés ſy toſt venyr que le ſouète ſeluy quy demeure à jamès votre très hunble ſervyteur [illegible].

[B. imp. mſ. 3143, f° 5; *Autographe.*]

III.

[A DIANNE DE POYTIERS?]

[? Valderſen, mai 1552.]

MADAME mamye [1], je ne vous feré pas longue letre, ayant byen inſturyt ſe porteur & auſy que je n'é pas le loyſyr pourſe que je m'an voys déloger pour paſer la ryvyre de Sere [2], et auſy que j'é douné congé à tous les anbaſadeurs pour s'an aller à Mès & jans de robe longue ; j'é ranvoyé auſy tout le bagage, afyn quy ne

(1) Nous ne doutons point que cette lettre, ſans ſuſcription, ne ſoit adreſſée à Dianne, comme nous l'indiquons; la formule amoureuſe qui la termine & le chiffre myſtérieux qui lui ſert de ſignature en fourniraient, au beſoin, une nouvelle preuve. Quant à ſa date, nous penſons qu'elle fut écrite en mai 1552, au moment où le roi était encore campé à Valderſen ou Valderſingen, aujourd'hui Vaudrevange, non loin de Metz, «en aſſez belle aſſiette, ayant d'un coſté les bois & de l'autre les montagnes, & une petite rivière qui s'appelle la Sarre.» (Fr. de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. II). Il revenait alors de la principauté des Deux-Ponts, après avoir pouſſé juſqu'à Straſbourg, Haguenau & Viſſembourg, & il voulait s'oppoſer à une diverſion ſur la Champagne tentée par le maréchal Van-Roſſem, d'après les ordres de la reine de Hongrie.

(2) La Sarre eſt une petite rivière qui prend ſa ſource dans les Voſges & vient enſuite ſe jeter dans la Moſelle, au-deſſus de Trèves, après avoir traverſé toute la Lorraine. Le roi dut en opérer le paſſage vers la fin de mai, d'après les renſeignements que nous fournit Fr. de Rabutin (*Guerres de Belgique*, liv. II & III), & qui viennent parfaitement éclaircir & compléter cette lettre du roi à Dianne. « Le roi, dit-il, ayant entendu les malheuretés & violences que ces Bourguignons & ennemis avoient exploité & commis en ces pays, meu grandement de pitié & de triſteſſe, avoit, à grandes journées & grands travaux, fait paſſer ſon armée par les montagnes, bois & lieux divers & inhabités, pour plus toſt les joindre & rencontrer, afin de venger ſon peuple de tels outrages. *Et, pour plus légèrement faire ſes gens marcher, feit partir & ſortir de ſon camp la plus grand part des bagages, & les malades, leur ordonnant pour eſcorte les compagnies du comte d'Aran & vidaſme de Chartres, avec quelques chevaux légers & harquebuſiers à cheval, & les rendre devers Mets*, ou en tel lieu qu'ils ſe

nous manget les vyvers, & aufy que, fy nous faut conbatre, i ne fervyret de ryens ; je vous fuplye de panfer que mon armée eft belle [1] & an bounevoulanté, & fuys afuré que, fy me veulet anpêcher le pafage, que Notre Seygneur me aydera coume i l'a coumanfé par fa grâfe. Je ne vous feré autre dyfcours pour fete foys, remettant le tout à monfyeur d'Avanfon quy s'an retourne à fes journés; fepandant je vous fuplye avoir fouvenanfe de feluy qui n'a jamès counu que ung Dyu & une amye, & vous afurer que n'arés poynt de honte de m'avoyr douné le non de fervyteur, lequel je vous fuplye me conferver pour jamès ✠.

[B imp. mf. 2991, f° 9 ; *Autographe.*]

pourroient retirer, à leurlibéral arbitre.» La queftion des approvifionnements de l'armée étoit en effet une des grandes préoccupations des chefs qui la commandaient, &, fuivant ce que dit ici le roi, on voit « que de toutes parts ès environs eftoient envoyés commiffaires & hommes députés pour amaffer vivres & amener toutes provifions au camp, pour ce que de France ne d'autres lieux derrière n'en venoit plus.» Dans cette pénurie de reffources, les fourrages étaient fi difficiles à fe procurer « que les chevaux ne mangeoient pas leur faoul, mefmement ceux de la bataille ;» enfin « les bons bleds eftoient fi chers , que le pauvre peuple eftoit fort aife d'en faire fon pain & fubftance... & le peu qu'en reftoit, les gros ufuriers l'avoient retiré & refferré dedans les villes où le vendoient chèrement & au double, à grande requefte & prière. » (*Ibid.* liv. II.)

(1) Dans les mémoires déjà cités, François de Rabutin donne fur la belle ordonnance de cette armée de longs détails qui concordent parfaitement avec ce qu'en dit ici Henri II. « L'armée du Roy eftoit l'une des plus belles que jamais prince chreftien mit enfemble, non en grandes tourbes d'hommes, mais autant complette de vertueux & vaillans capitaines & foldats, autant bien & richement armés, autant bien à cheval, que depuis mille ans fut armée... » (liv. II.). Et il ajoute plus loin qu'à la fuite d'une revue paffée par le roi «... eftoit clairement cogneu, à fa face riante & ouverte, l'aife qu'avoit Sa Majefté à veoir tant de vaillans hommes en fi grande monftre, démonftrans une naturelle volonté & affection de bien faire & combattre pour fon fervice. » C'était avec ces troupes que le roi avait fait fa tournée de Lorraine & d'Alface: c'était avec ces troupes qu'il efpérait avoir raifon de l'armée de la reine de Hongrie , qu'on croyait décidée à une réfiftance plus énergique que celle qu'elle oppofa, car on fut tout étonné d'apprendre « fa foudaine retraite ou à mieux dire fuite. » Enfin, le roi n'était peut-être pas fâché de conquérir quelques lauriers pour faire plus d'impreffion fur le cœur de fa maîtreffe.

IV.

A MADAME DE VALANTYNOYS.

[? Paris, janvier 1552-1553.]

MADAME mamye, je vous ſuplye me tenir pour eſcuſé, ſy plus toſt je ne vous eſcrypt, & ſe quy an a eſté ocaſyon ſet ung rume quy me tumba ſur le vyſage, quy m'a fayt garder deus jours la chanbre; et Dyu merſi, de ſète heure, je me porte byen & plus à voſtre coumandemant que je ne fus jamès. Au reſte je ſuys byen ayſe de avoyr gagné le profès de Lymours [1], non pas pour l'amour de moy, mès de vous, & me déplayt quy ne vault dys foys davantage, & vous aſure que ne ſaryés avoyr tant de byen que vous an ſouète ſeluy quy vous ayme plus que luy mêmes & quy vous ſuplie le tenyr an voſtre boune grâſe. An vous eſcryvant ſète letre, j'é reſu des lèteres de monſyeur de Nevers quy me mandet que ung houme l'a aſuré que, dymanche dernyer, l'anpereur s'an retourna à Tionvylle [2];

(1) Ce procès, relatif à cette terre de Limours, dont nous avons déjà parlé (p. 185, n. 1), avait pour objet ſans doute d'aſſurer au roi de France la poſſeſſion définitive des biens de Jehan Poncher, condamné & exécuté pour concuſſion; ces biens avaient d'abord été donnés par François Ier, à la ducheſſe d'Etampes en 1545, puis repris par Henri II pour en faire cadeau à Dianne de Poytiers en 1552. Ce qu'il y a de plus clair dans tout ceci, c'eſt que les droits de la donataire ne furent de longtemps ni très liquides, ni bien établis, puiſque dans ſon teſtament, écrit en 1564, Dianne de Poytiers prévoit encore le cas où les droits de ſes héritiers pourraient être ſujets à conteſtation.

(2) Le paſſage ſuivant que nous trouvons dans le récit du *Siége de Metz*, par B. de Salignac, confirme ce que dit ici le roi: « .... Et par quelques Eſpagnols & autres des leurs qui feurent prins, ſceuſmes le deſlogement de l'Empereur du chaſteau de la Orgne, qui s'en eſtoit parti ce premier jour de l'an, & retiré à Thionville... » — M. de Nevers qui était alors gouverneur de

quoy qu'yl y eſt, i n'ont poynt douné d'aſaut, & faut que je vous dye que, juſques à ſète heure, les notres ont eu toujours du mylleur & eſpéranſe an Dyu & an Notre Dame que l'anpereur i reſevera une boune honte [1], & Dyeu le veulle par ſa grâſe ℞.

Je vous prye ayés ſouvenanſe toujours de voſtre aſecſyouné ſervyteur & n'oublyés mes patenoutres.

[B. imp. mſ. 3143, f° 4; *Autographe.*]

V.

A MON CONPÈRE [2].

[? Camp de Pierrepont, 10 août 1558 (3).]

MADAME, je reſus ier les letres, par Laménardyère, que m'écryvyés, & auſy les chemiſes de Notre Dame de Chartes, & ne me povoit aryver à

Champagne, rendit les plusgrands ſervices aux aſſiégés, comme nous l'atteſte Brantôme : « Il fatigua fort auſſy, le ſiége de Metz, ſi bien qu'il empeſchoit fort les courſes de l'ennemy qui eſtoit devant, qui ne ſe pouvoit eſtandre guières au loin dans la France, ny Champaigne pour recouvrer vivres, comme il euſt bien faict ſans les courſes ordinaires de Mr de Nevers, qui eſtoit quaſy tousjours à cheval. » (*Vie des Hommes illuſtres.*) Mr de Nevers, occupé ſans ceſſe à ſurveiller les mouvements de l'ennemi, dut être un des premiers informés de la retraite de l'empereur, &, comme on le voit ici, il en fit auſſitôt parvenir la nouvelle au roi. (Voy. Fr. de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. IV.)

(1) Voy. pour les détails ſur le ſiége de Metz & ſur la honteuſe retraite de l'empereur, ce que nous avons déjà dit p. 119, n. 1.

(2) A côté de la ſuſcription : *A mon compère*, on trouve dans l'original trois lignes croiſées en façon d'étoile; était-ce là un ſigne convenu pour indiquer au porteur la véritable deſtinataire; c'eſt peu probable, car Henri II n'en était plus, depuis longtemps, à cacher ſa correſpondance avec Dianne. Nous ſerions bien plutôt porté à croire qu'il s'était trompé de nom, & qu'enſuite, pour éviter la confuſion entre deux lettres portant même adreſſe, il en avait marqué une d'un ſigne particulier.

(3) Après la défaite de St-Laurent & la priſe du connétable, Henri II appliqua tous ſes efforts, employa toutes ſes reſſources à mettre ſur pied une nouvelle armée pour la défenſe du royaume. Enfin,

mylleure heure [1] car je panſe m'an aler aperès demeyn, eſpérant eſtre à la myhout à Mondydyer [2], où j'eſpère me meſtre an tel eſtat que je m'éforſeré eſtre dyne de pouvoyr porter l'eſcharpe que m'avés anvoyé. Je ne vous manderé ryens de nos annemys, ny de mon canp, ayant donné charge

cette armée ſe trouva réunie au mois d'août 1558 à Pierrepont, comme nous l'apprennent les mémoires de Rabutin (*Guerres de Belgique*, liv. XI.) : « Ainſi eſtoit rangée ceſte belle & furieuſe armée, que le Roy, accompagné de pluſieurs grands princes de ſon royaume, viſita & voulut veoir d'un bout à autre. En quoy il ne fault doubter que Sa Majeſté print un ſingulier plaiſir & contentement, voyant tant de princes, grands ſeigneurs, capitaines, gentilſhommes, & généralement tant d'hommes là aſſemblés, ſe préſentans pour ſacrifier leurs vies pour ſon ſervice & pour ſouſtenir ſa querelle. Mais ce qui donna encore plus grande admiration, & là où l'on peult cognoiſtre les eſtranges & horribles puiſſances & inventions de ce furieux & ſanglant dieu Mars, ce fut à ouyr tonner & bruire ceſte artillerie, & là veoir deſcharger harquebuſiers & les piſtolades de ces reitres ; on euſt dit proprement que le ciel & la terre s'eſclattoient en infinis tonnerres, ou que le Tout-Puiſſant vouloit à ce coup fouldroyer toute ceſte machine ronde. » Ce fut ſans doute ce ſpectacle qui inſpira au roi les accents de lyriſme auxquels il ſe laiſſe aller dans cette lettre. (Voy. encore ſur cette revue des troupes, mſ. Cléramb. t. 64, f° 4351.)

(1) Il exiſte une légende d'après laquelle une tunique, ou chemiſe de la Vierge, aurait été rapportée de Conſtantinople en France vers le commencement de la ſeconde race & donnée par Charles-le-Chauve en 876 à l'égliſe de Chartres. Cette relique miraculeuſe aurait aſſuré, à diverſes repriſes le ſalut de la ville aſſiégée par les ennemis. Par une conſéquence toute naturelle, ceux qui en portaient l'image devaient être préſervés des dangers qui pouvaient menacer leurs jours. C'eſt dans cette penſée ſans doute que Dianne avait été à Chartres de ſon château d'Anet, pour ſe procurer le précieux taliſman qui devait mettre ſon royal amant à l'abri de toutes les fortunes de la guerre. M. Arth. Forgeais, dans ſon remarquable ouvrage des *Plombs hiſtoriés de la Seine* (2e ſérie, p. 28, & 4e ſérie, p. 115), a fait connaître par pluſieurs ſpécimens ces images en métal que l'on livrait à la vénération des fidèles ; c'étaient des plaques de forme carrée ; à chaque coin ſe trouvaient diſpoſées des œillères pour les attacher aux vêtements. Les plus communes étaient en plomb, mais M. Arth. Forgeais a bien voulu nous aſſurer qu'il s'en fabriquait d'autres en argent, & même en or rehauſſé d'émail & du travail le plus fini. D'un côté de ces images, on voit repréſentée la Vierge, tenant dans ſes bras l'Enfant Jéſus, & de l'autre, ſa tunique portée par deux clercs en ſurplis. Le roi étant alors à ſon camp de Pierrepont ſur le point d'entrer en campagne (*Guerres de Belgique*, liv. XI), le moment était bien choiſi pour lui envoyer ces miraculeuſes chemiſes.

(2) Henri II s'était rendu, vers le commencement du mois d'août, chez le

à ſe porteur vous an conter; & ne me reſtera ſynon de vous dyre que je vous ranvoyeré Laménardyère ung de ſes jours pour vous dyre coume i faut que nous nous gouvernions touchant Sedan & Boullon [1], quy me gardera vous an fayre plus long propos, ſy n'eſt que je vous ſuplye avoyr toujours ſouvenanſe de ſeluy quy n'a jamès aymé ny n'èmera jamès que vous ℍ. Je vous ſuplie, mamie, vouloyr porter ſet bague [2] pour l'amour de moy.

[B. imp. mſ. 3143, f° 3; *Autographe*.]

cardinal de Lorraine, aux Marchais, puis après avoir paſſé, au camp de Pierrepont, la revue des troupes, il avait eu peut-être la penſée de diriger ſon armée vers Montdidier, comme il le dit dans cette lettre; en effet, d'après ſon itinéraire, rapporté par Fr. Rabutin (*Guerres de Belgique*, liv. XI), on le voit prendre le chemin de Montdidier par Creſſy, La Fère & Chauny, puis enſuite incliner vers le nord & aller enfin s'établir à Amiens.

(1) En recevant de Dianne de Poytiers une écharpe, comme gage de ſon amour, des images de Notre-Dame de Chartres, comme preuve de ſa ſollicitude pour la vie de ſon ſouverain, Henri II ne pouvait moins faire que de promettre à Dianne de ſe préoccuper des intérêts de la ducheſſe de Bouillon, qu'il lui eût été du reſte impoſſible d'oublier, car Dianne ſe chargea de les lui rappeler juſqu'à l'importunité, pendant le cours des négociations (voy. p. 154 n. 1 & p. 158 n. 2.).

(2) C'était un touchant échange de bagues & de bons procédés entre le roi & ſa maîtreſſe, comme on le verra par la petite anecdote ſuivante, qui nous a été conſervée par Nic. Paſquier, dans ſes *Lettres*; ici la bague eſt donnée par Dianne à ſon royal amant. « Une dame, nous dit Paſquier, poſſédoit Henri ſecond par la force d'une bague qu'elle luy donna, laquelle il portoit au doigt. Le roi eſtant tombé malade, la ducheſſe de Nemours, de laquelle j'ai appris ceſte hiſtoire, qui l'eſtoit venue viſiter, fuſt priée par la Royne de la tirer du doigt du Roy, ce qu'elle fit, & s'eſtant retirée avec la bague, le Roy commanda à l'huiſſier de ne laiſſer entrer perſonne dans la chambre; ceſte dame s'y préſenta une & deux fois, l'entrée luy eſt refuſée. Croyant quelque altération elle ſe préſente une troiſième fois, &, la porte luy eſtant déniée, elle ne laiſſa d'y entrer & alla droict au lict du Roy, où, voyant qu'il n'avoit ſa bague, lui demanda ce qu'il en avoit fait; & ayant dit que la ducheſſe de Nemours l'avoit emportée, elle la renvoya quérir ſous le nom du Roy & la remit en ſon doigt & les amours continuèrent comme devant. » Nous avons vu au château d'Anet des peintures murales de l'époque de Dianne, repréſentant des bagues enfilées dans un lac d'or; était-ce en mémoire du cadeau du roi, était-ce une allégorie des amours de Henri II & de la favorite?

Vers de Henry II a Dianne de Poytiers (1).

PLUS ferme foy ne ne fut onques jurée
A nouveau prince, ô ma feule prinfefe,
Que mon amour, quy vous fera fans ceffe
Contre le tems & la mort affeurée.
De fofe creufe, ou de tour byen murée
N'a point befoing de ma foy la fortreffe,
Dont je vous fy dame, roine & mayftreffe.
Pour ce que ele eft d'éternelle durée,
Thréfor ne peult fur elle eftre vainqueur;
Ung fy vil prix n'aquiert ung gentil cœur.
Non point faveur, ou grandeur de lignage,
Quy eblouift les ieus du populaire,
Non la beauté, quy ung léger courage
Peult émouvoir, tant que vous me peult plaire.

(1) Ces vers font en entier écrits de la main de Henri II. La forme des lettres, les ratures qui les accompagnent, ne peuvent laiffer aucun doute fur leur authenticité; ils font bien du roi, & aucun poète de cour ne paraît y avoir mis la main. Il eft probable qu'ils ne furent ni les premiers ni les derniers du poète royal, mais s'il en exifte d'autres, ils ont échappé à nos recherches. Comme époque de leur compofition nous ferions difpofés à prendre l'année 1552. En effet, Henri II parle dans ces vers de regrets pour le temps perdu en fa jeuneffe, avant d'avoir la maîtreffe défirée. Il devait donc être déjà d'un certain âge pour faire ce retour vers le paffé. De plus, la liberté avec laquelle il s'exprime, autorife à croire qu'il était roi & délivré des entraves dont fon père avait gêné fes premières inclinations; enfin, ce départ auquel il fait allufion, s'accorde affez bien avec les événements de l'année 1552. C'eft en effet la date de fa promenade triomphale à travers l'Alface, & de fes tentatives belliqueufes contre le duché de Luxembourg (voy. p. 100 & fuiv.); nous trouvons même dans une de fes lettres à Dianne, datée de cette même année, une forte d'enthoufiafme guerrier qui convient à la fituation (p. 221). Dianne avait auffi, à ce qu'il paraît, compofé une petite chanfon de circonftance pour le départ du roi. Cette chanfon, fe rencontre dans un merveilleux recueil de cette époque qui figurait à la fameufe vente de M. Double, fous le n° 389, (f° 172); dans ce recueil eft précifément infcrite tout au long cette même

Mès quy pouroyt à moy s'aconparer,
Et ſy n'eſtyme ryens que ſa boune grâſe,
Et quy ſaroyt mon grant heur déclérer,
Car otre choſe ne veut, ny ne prouchaſe;
Et ſy ne cryns tronperye qu'on me faſe,
Eſtant tant ſeur de ſa gran fermeté;
Inpoſyble eſt qun otre eſt don ma plaſe,
M'ayant douné ſy grande ſureté.

—

Hellas, mon Dyu, combyen je regrète
Le tans que j'é pertu an ma jeunèſe;
Conbyen de foys je me ſuys ſouèté
Avoyr Dyane pour ma ſeule meſtrèſe;
Mès je cregnoys qu'èle, quy eſt déeſe,
Ne ſe voulut abèſer juques là
De fayre cas de moy, quy ſa[n] ſela
N'avoys pléſyr, joye, ny contantemant
Juques à l'eure que ſe délybèra
Que j'obéyſe à ſon coumandemant.

—

Elle, voyant s'aprocher mon départ,
M'a dyt : Amy, pour m'outer de langeur,
Au départyr, las! layſe moy ton ceur
Au lyu du myen, où nul que toy n'a part.

Quant j'aperſoys mon partemant ſoudyn,
Et que je lèſe ſe que tant eſtymè,
Je la ſuplye de vouloyr douner,
Pour grant faveur, de luy béſer la myn.

date de 1552. Nous ne pouvons réſiſter au déſir de rapprocher des vers du roi la chanſon de la ducheſſe :

Adieu délices de mon cœur!
Adieu mon maiſtre & mon ſeigneur!
Adieu vrai eſtocq de nobleſſe!
. . . . . .
Adieu pluſieurs royaux bancquetz!
Adieu épicurieulx metz!
Adieu magnifiques feſtins!
Adieu doulx baiſers coulombins!
Adieu ce qu'en ſecret faiſons
Quand entre nous deulx nous jeuons!
Adieu, adieu, qui mon cœur ayme!
Adieu lyeſſe ſouveraine!

La ducheſſe de Valentinois aurait donc auſſi été poète à ſes heures, c'eſt du moins le ſavant bibliophile Jacob qui l'affirme; nous lui laiſſons toute la reſponſabilité de ſon aſſertion.

Et ſy luy dys ancores davantege
Que la ſuplye de byen ſe ſouvenyr
Que n'aie joye juques au revenyr,
Tant que je voye ſon hounête vyſage.

Lors je pouré dyre ſertènemant
Que, moy quy ſuys ſûr de ſa boune grâſe,
J'aroys grant tort prouchaſer otre plaſe,
Car j'an reſoys trop de contantemant.

B. imp., mſ. 3143, f°s 6, 7, 8 & 9.]

PORTRAITS

DE

DIANNE DE POYTIERS.

PORTRAITS DE DIANNE DE POYTIERS.

SCULPTURES.

I. — DIANNE DE POYTIERS, agenouillée & en prières. (*Musée de Versailles ;* marbres, n° 1375.)

CETTE ſtatue, en marbre blanc, exécutée pour le tombeau de Dianne de Poytiers, d'après ſes diſpoſitions dernières (voy. p. 201), fut placée pendant longtemps dans une chapelle voiſine du château, élevée ſpécialement pour ſervir de ſépulture à la ducheſſe de Valentinois; elle était ſupportée par un ſarcophage en marbre noir, que l'on voit encore à Verſailles. Dianne y eſt repréſentée en habits de veuve, agenouillée & les mains jointes. C'eſt, à notre avis, le plus reſſemblant de tous ſes portraits, & celui qui nous préſente en même temps le plus grand caractère d'authencité, par cette raiſon qu'on flatte peu les morts. Nous en avons donné une reproduction en tête de ce volume. Cette ſtatue fut ſauvée, vers 1799, par M. A. Lenoir, au moment de la démolition d'une partie du château, qui avait été vendu comme bien national. Les reſtes du tombeau de Dianne ſe trouvaient alors dans le plus grand abandon, car M. A. Lenoir nous apprend, qu'au moment où il acheta le ſarcophage, « les animaux les plus vils paiſſaient dedans. » Cette ſtatue figura longtemps dans le Muſée des monuments français; après la ſuppreſſion de ce muſée elle fut tranſportée, par ordre du roi Louis-Philippe, dans une eſpèce de temple du parc de Neuilly. Echappée aux dévaſtations de 1848, elle fut enfin tranſportée dans les gale-

ries de Verſailles, qui en poſſèdent également une reproduction en plâtre, ſous le n° 327. (Voy. A. Lenoir, *Muſée des monuments français*, t. IV, p. 77, & t. VIII, p. 42.)

II. — DIANNE CHASSERESSE, groupe par Jean Goujon, d'après un deſſin de Primatice. (*Muſée du Louvre, ſalle de la Renaiſſance.*)

La deſcription de ce chef-d'œuvre, l'un des plus raviſſants de la Renaiſſance, a été faite par M. Michelet, dans ſon volume des *Guerres de Religion* (*Hiſt. de France*, p. 37), de la manière la plus exacte, & en même temps la plus pittoreſque. Mais, en citant l'hiſtorien fantaiſiſte, nous lui laiſſons toute la reſponſabilité des allégories qu'il prétend voir dans l'œuvre du ſculpteur. « C'eſt, dit-il, une Diane non mythologique, plutôt une fée chaſſereſſe, jeune, fraîche & légère, poſée à peine, comme pour reſpirer un moment... Ses beaux yeux errent & nagent... elle eſt priſe, & elle aime... Qui? La forêt ſans doute, ou ce beau cerf royal contre qui elle incline, appuyant à ſon poitrail un bouquet négligé de fleurs. Elle aime, qui encore? Le noble lévrier qu'elle enjambe délicatement, ſans vouloir le priver d'une grâce ſi tendre & ſi charmante.....

« La ſtatue ſerait-elle, ou ne ſerait-elle pas un portrait?

« Le beau nez, fin, dominateur, qui tombe avec déciſion & d'une autorité royale, eſt un trait hiſtorique. Le front fort découvert (les cheveux étant relevés de toutes parts) eſt haut plutôt que large; une réſolution peu commune habite là, plutôt qu'une penſée. L'œil ſi vague ſerait dur cependant, ſi la prunelle était ſculptée.

« Elle eſt nue, & d'autant plus chaſte. Virginale? Non. Elle eſt parée & riche. Elle a pour vêtement un léger bracelet à ſon beau bras, & ſur la tête un ſi riche ornement, qu'il vaut un diadème. Tout l'art du monde eſt dans ſa chevelure.

« La grande bête, au bois ſuperbe, qu'elle retient mollement ſous ſon bouquet de fleurs, ce cerf à l'œil vide, au front vide, auſſi paſſif que ſa forêt, eſt-ce une bête royale, ou un roi tout-à-fait? Je lui trouve un air de Henri II.

« L'artiſte, pour ce lieu de fête & d'amuſement (Anet), dans ſa gaieté Shakſpearienne, derrière la belle nymphe, s'eſt donné le plaiſir d'un ſombre repouſſoir, amuſante laideur. Il a ſoigneuſement, avec un art exquis, comme il eût ſculpté Vénus même, tra-

vaillé avec complaiſance un barbet hériſſé, non, un triſte caniche; noir, poil rude, brèche-dent, qui réclame tout bas, comme ferait au cœur de la belle le ſouvenir vulgaire d'un vieil attachement, d'une triſte amitié de mari, d'un Brezé, par exemple, à qui elle promit un deuil invariable, & qui timidement mêle à la fête d'amour, quelques gémiſſements de grondeuſe fidélité. »

Pour pouſſer juſqu'au bout ces rapprochements, M. Michelet aurait dû ajouter que le caniche fait le gros dos, comme pour rappeler la boſſe du grand ſénéchal; il aurait pu voir auſſi, dans le beau levrier couché aux pieds de Dianne, une alluſion au *beau* maréchal de Briſſac, pour lequel, ſuivant la tradition, Dianne de Poytiers aurait éprouvé de tendres ſentiments. Mais en voilà aſſez ſur ce ſujet; & ſi nous nous ſommes arrêté un peu longuement devant ce marbre, c'eſt à cauſe des reſſemblances auxquelles on a fini par croire, entre cette Dianne chaſſereſſe & la ducheſſe de Valentinois. M. Barbet de Jouy conſidère ces reſſemblances comme fort douteuſes; nous partageons ſon avis dans une certaine meſure, & nous penſons que l'artiſte a largement uſé de ſon droit d'idéaliſer ſon modèle. (Voir notre introduction.)

Ce groupe, placé d'abord ſur une fontaine, au milieu d'une cour latérale du château d'Anet (voy. Ducerceau, *Des plus excellents Bâtiments de France*), fut enſuite tranſporté ſur le point culminant d'une terraſſe qui ſervait à relier deux corps de bâtiment. Il formait le centre d'un baſſin, d'où partaient pluſieurs gerbes jailliſſantes, & derrière s'élevait un portique en hémicycle, deſtiné à mieux faire reſſortir encore l'importance de ce monument. (Voy. Rigaud, *Deſſin du château d'Anet*, 1780, & d'Argenville, *Voyage pittoreſque des environs de Paris*.) C'eſt encore à M. A. Lenoir que nous devons la conſervation de ce chef-d'œuvre. Il le recueillit pendant la tourmente révolutionnaire, & le fit tranſporter au muſée des Auguſtins, d'où il eſt paſſé dans les galeries du Louvre. (Voy. Lenoir, *Monum. français*, t. IV, p. 85 & 86, & t. VIII, p. 50.) Nous ſignalerons enfin certaines analogies entre l'œuvre de Jean Goujon & la nymphe de Fontainebleau, bas-relief en bronze de Benvenuto Cellini, que l'on peut voir dans les galeries du Louvre. C'eſt encore une déeſſe, couchée au milieu des chiens & des fauves. Les inventeurs de reſſemblance trouveront peut-être moyen de découvrir encore ici quelques traits de Dianne.

III. — DIANNE DE POYTIERS careſſant un jeune cerf; bas-relief par Jean Goujon. (*Collection particulière.*)

Ce marbre, qui fut acquis par M. A. Lenoir, avec tant d'autres débris artiſtiques du château d'Anet, figura pendant longtemps dans ſa collection particulière; & depuis il a paſſé, à la ſuite d'enchères publiques, entre les mains d'autres amateurs. D'après les renſeignements que nous avons recueillis de M. Lenoir, actuellement ſecrétaire de l'Ecole des beaux-arts, ce bas-relief ſemblait deſtiné, par ſes proportions, à orner le fronton d'une cheminée. Cette délicieuſe compoſition de Jean Goujon, pourrait fournir aux amateurs d'alluſions & d'allégories à la façon de M. Michelet, certains rapprochements avec l'épiſode mythologique ſi ſouvent reproduit des amours de Jupiter & de Léda. Il en exiſte un ſurmoulage en plâtre dans la collection de l'hôtel Cluny. Nous en avons placé un deſſin réduit en tête de notre introduction. (Voy. auſſi Lenoir, *Muſée des mon. fr.*, t. VIII, p. 50.)

IV. — DIANNE DE POYTIERS. (*Cathédrale de Rouen.*)

Cette prétendue ſtatue de Dianne de Poytiers, exécutée en albâtre, fait partie de l'ornementation générale du tombeau du grand ſénéchal, Louis de Brézé; elle repréſente une femme éplorée, agenouillée & les mains jointes, avec un voile qui lui deſcend ſur le front. Nous ne lui avons trouvé aucun trait de reſſemblance avec la ducheſſe de Valentinois. Nous ſerions plutôt diſpoſés à croire qu'il faut voir dans cette ſtatue placée à gauche du tombeau l'image allégorique de la Religion, implorant la Vierge Marie & l'Enfant Jéſus, placés entre les pilaſtres de droite, pour l'âme du grand ſénéchal dont le corps étendu gît entre les deux. A l'exception du corps du grand ſénéchal, ces ſtatues ſont d'une exécution médiocre. Selon toute probabilité, il y aurait lieu de les attribuer à un *ymagynier* de Rouen, du nom de Nicolas Queſnel, qui les aurait exécutées ſous la direction de Jean Goujon. Cet artiſte, en effet, ſe trouvait à Rouen vers l'époque où fut entrepris le tombeau de Louis de Brezé, & d'après des quittances de l'époque, il aurait pris pour aide ce Nicolas Queſnel. (Voy. Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 114 & ſuiv.) Ce qui ajoute encore une nouvelle vraiſemblance à ces ſuppoſitions, c'eſt que Jean Goujon travailla beaucoup pour Dianne de

Poytiers, comme on en peut juger par les reſtes du château d'Anet. Il n'y aurait donc rien d'étonnant qu'elle l'eût chargé de ſurveiller la conſtruction du tombeau que ſa tendreſſe conjugale faiſait élever à la mémoire de ſon mari. Peut-être même le corps du ſénéchal, où ſe trahit une main beaucoup plus habile que dans les autres ſtatues, devrait-il prendre rang au nombre des œuvres de Jean Goujon lui-même.

V. — Dianne de Poytiers; buſte. (*Château de Chenonceau.*)

Ce buſte était placé, lorſque nous l'avons vu, dans la grande galerie bâtie ſur le Cher; il eſt en marbre blanc. Nous le mentionnons ici pour être complet; mais, à l'appui de ſon authenticité, nous ne pouvons fournir que le témoignage du gardien du château. Nous ne lui avons trouvé, du reſte, aucun des traits caractériſtiques la ducheſſe de Valentinois. Il en eſt de même de pluſieurs portraits dont nous parlerons plus loin, & que l'on préſente invariablement aux viſiteurs pour les portraits de Dianne de Poytiers; aucun ne lui reſſemble; mais, pour être juſte, nous devons ajouter qu'ils ne ſe reſſemblent même pas entre eux.

VI. — Dianne de Poytiers; figurine équeſtre en argent.

Il eſt plus que probable que la valeur du métal a été la cauſe de la deſtruction de cette petite ſtatuette; nous ignorons complètement ce qu'elle eſt devenue. Dans ſon *Voyage Pittoreſque des environs de Paris* (p. 179), d'Argenville nous apprend qu'on la voyait encore au château d'Anet, en 1755, ſur une cheminée d'un grand cabinet du rez-de-chauſſée.

PEINTURES.

I. — Dianne de Poytiers, par Primatice (?). (*Château de Fontainebleau.*)

DIANNE eſt repréſentée dans ce tableau avec les attributs & le coſtume que la mythologie a plus particulièrement réſervés pour la déeſſe de la chaſſe : elle tient un arc à la main & porte un carquois ſur l'épaule; la tunique, qui couvre à

peine la moitié du ſein, eſt retrouſſée au-deſſus du genou; enfin, un croiſſant, placé ſur ſa tête, rappelle ce qu'elle peut avoir de divin. C'eſt au réſumé une jolie perſonne, pleine de grâce & d'élégance; mais on y ſent moins la pudique ſœur d'Apollon, que Vénus qui inſpire des déſirs. Nous ne ſaurions dire juſqu'à quel point ce portrait reſſemblait à la ducheſſe de Valentinois; on y trouve, toutefois, quelques traits communs avec un autre portrait de Dianne, qui fait partie de la collection de lord Spenſer, à Althorp, & dont la Bibliothèque impériale poſſède une gravure. C'eſt, dans une autre donnée, la même inſpiration qui a dirigé le ciſeau de Jean Goujon.

II. — Dianne de Poytiers. (*Muſée de Verſailles*, n° 4063.)

Copie du précédent, exécutée à mi-corps ſeulement, par Hipp. Flandrin.

VII. — Dianne de Poytiers. (*Château de Chenonceau.*)

Entre tous les portraits que l'on conſerve dans cette ancienne réſidence de la ducheſſe de Valentinois, cette toile, attribuée au Primatice, eſt certainement la plus digne d'attention, & par ſon importance & par un certain caractère d'authenticité. Si elle n'eſt pas du maître, elle peut au moins paſſer pour être de ſon école & ſurtout de ſon époque. Dianne debout, en déeſſe de la chaſſe, porte une tunique, de couleur bleu-clair, drapée ſur une robe de gaze blanche qui ne deſcend qu'aux genoux & ne monte point au-deſſus des ſeins. Le ton des chairs a une certaine *morbidezza*, les jambes & les bras ſont potelés; les joues légèrement teintées d'incarnat; le nez fortement prononcé; les cheveux, d'un blond cendré, ſont retrouſſés & entremêlés de perles. Le peintre n'a pas manqué d'entourer ſon modèle de tous les attributs de la chaſſe : ſur l'épaule il lui a mis un carquois, & dans la main une flèche dont elle effleure un maſſacre de cerf, qui atteint preſque à la hauteur d'un homme. Autour d'elle jouent cinq amours, dans diverſes attitudes; deux chiens ſont couchés à ſes pieds. Dans le lointain ſe déroule un payſage, où on aperçoit un cerf pourſuivi par des chaſſeurs; à droite, on diſtingue une eſpèce de temple ou de palais. Dans ce portrait, qui paraît être du XVIe ſiècle, & qui eſt peut-être reſſem-

blant, les traits de Dianne accufent de trente-cinq à quarante ans, fa figure eft empreinte de cette férénité indifférente que rien ne femble devoir troubler.

IV. — Dianne de Poytiers. (*Château de Chaumont.*)

Ce portrait, d'après une tradition que nous rapportons ici telle que nous l'avons reçue, aurait un caractère d'authenticité tout particulier : ce ferait un cadeau de Dianne à fon royal amant. Quoi qu'il en foit, la déeffe de la cour de Henri II y figure en fimple tunique de gaze, dont la jupe, habilement retrouffée fur la hanche, laiffe apercevoir la blancheur de la peau & deviner bien d'autres charmes encore. Les feins font nus & arrondis ; les bras d'une opulence de chair fuffifante ; les cheveux, d'un blond cendré, font rattachés par derrière & entremêlés d'une efpèce de graminées. Quant à la figure, elle eft un peu blafarde, avec une teinte rofée fur les joues, fans autre expreffion que celle d'une éternelle placidité ; l'artifte nous a repréfenté une femme qui fe porte bien & dont l'imagination ne faurait altérer la fanté. Dianne, qui paraît dans ce tableau avoir atteint la quarantaine, tient une rofe à la main, & plufieurs fleurs s'étalent devant elle fur le premier plan, comme une offrande à fa beauté. Derrière elle, un peu à droite, on aperçoit un amour qui porte un carquois. Au réfumé, cette peinture, dans fon enfemble, eft d'un afpect monotone & grifâtre. Il occupe la place d'honneur dans le falon du château & a été reproduit en plus petite dimenfion pour la chambre dite de Dianne de Poytiers. Le cadre de ce dernier tableau eft entouré de croiffants & furmonté d'un ⊞.

V. — Dianne de Poytiers dans le bain & auprès d'elle les enfants de France, d'après Primatice (?). — (*Mufée de Verfailles* par Henri Lehmann, n° 4126 ; *Château de Chenonceau.*)

Ce tableau ou plutôt ces deux tableaux, qui fe retrouvent identiquement les mêmes à Verfailles & à Chenonceau, méritent une attention toute particulière. D'abord c'eft à tort, felon nous, qu'ils font défignés fous le nom de Gabrielle d'Eftrées, en grands caractères écrits au bas du cadre. Il n'y a pas le moindre rapport entre cette figure & celle de la maîtreffe de Henri IV. Nous avons cru y recon-

naître au contraire une grande affinité avec la figure de Dianne de Poytiers, avec plusieurs de ses portraits les plus authentiques & les plus acceptés; on y rencontre surtout de ces analogies qui ne peuvent être inspirées que par le même sujet. De plus, certains détails de ce tableau, assez étrange à première vue par la singularité de sa composition, trouvent leur explication toute naturelle dans les faits de la vie privée de Dianne, & surtout dans le rôle qu'elle avait su prendre au milieu du ménage de Henri II. Un mot d'abord sur l'ensemble du tableau : au premier plan, Dianne, assise dans son bain, laisse voir toute la partie supérieure de son corps; c'est là le triomphe du peintre & de la femme qu'il a représentée. Ce tableau semble avoir été fait surtout pour étaler aux regards ce torse resplendissant de grâce dans ses contours, de séduction dans sa nudité. On devine que la femme qui a voulu se faire peindre ainsi est aussi fière de sa chair, qu'elle est sûre par ce moyen de sa force & de son crédit. Toute cette partie du corps rappelle volontiers & la statue de Jean Goujon & la Dianne chassereresse de Primatice & le tableau de la collection d'Althorp (voy. p. 245). Ajoutons que Dianne porte ici la coiffe traditionnelle de tous ses portraits, qui n'a rien de commun avec les cheveux relevés de Gabrielle d'Estrées, à la mode de Henri IV. Enfin, dans tout l'ensemble de la tête, on retrouve les traits caractéristiques de la figure de Dianne de Poytiers, premier point qui n'est pas sans importance. Pour en venir aux autres détails, si ce portrait était bien celui de Gabrielle d'Estrées, comment expliquer le reste du tableau? Cet enfant placé à côté de la baignoire, & qui tend la main pour prendre une grappe dans une corbeille disposée devant Dianne? cette nourrice qui allaite un autre enfant? Pourquoi cette scène de la vie domestique & réaliste, à côté de ce sujet plus poétique & plus voluptueux d'une femme à moitié nue? Pour nous, ce sont là les enfants de Henri II, confiés à la garde & à la surveillance de la duchesse de Valentinois. C'est peut-être même une de ces nourrices dont elle parle si souvent dans ses lettres à madame de Humières (p. 19, 21, 49, 85 & 87). Dans ces enfants mêmes, on reconnaît le type de carnation maladive & malsaine de toute la progéniture de Henri II; cette bouffissure du visage gonflé par des humeurs provenant d'un sang vicié & corrompu. Ce n'est pas tout encore; l'artiste subit toujours un peu l'influence du milieu dans lequel il se trouve; or, les ornements de la cheminée que l'on aperçoit dans le lointain, le cadre qui est

pendu au mur, ſont préciſément du ſtyle & de l'époque de Henri II. Nous ajouterons, pour terminer, une toute petite obſervation, qui a bien auſſi ſa valeur lorſqu'elle vient ſe joindre aux autres. Dans un coin de la pièce on aperçoit une chaiſe dont le doſſier en tapiſſerie repréſente une licorne couchée au pied d'un arbre. On attribuait alors à la poudre de licorne de merveilleux effets contre les convulſions des enfants ; Dianne en parle même dans ſes lettres (p. 16), & peut-être par une fantaiſie d'artiſte, le peintre a-t-il voulu faire alluſion aux ſoins qu'elle prodiguait aux enfants de Henri II. Tous ces rapprochements, tous ces petits détails, nous confirment dans notre opinion bien arrêtée, qu'il faut effacer de cette toile le nom de Gabrielle d'Eſtrées, avec lequel toute cette partie du tableau reſte incompréhenſible, pour y ſubſtituer celui de Dianne de Poytiers, qui explique tout. Nous ne ſerons pas auſſi affirmatif ſur le nom du peintre auquel il convient d'attribuer l'idée première de cette œuvre ; mais, ſans nous prononcer pour ou contre Primatice, nous devons reconnaître de grandes qualités de compoſition, beaucoup de fineſſe & de pureté dans les lignes, dans les contours du corps, beaucoup de modelé dans les chairs, une grande douceur & une grande harmonie dans la couleur ; tout ſe réunit pour indiquer la touche & l'inſpiration d'un maître.

VI. — Dianne de Poytiers au milieu des dames de la cour de Henri II, par François Clouet (?). — *Collection de M. Lachnicke.*

Ce tableau a figuré pendant quelque temps à l'expoſition du boulevard des Italiens, & a fourni à M. Vitet l'occaſion d'un article fort intéreſſant, dans la *Revue des Deux Mondes* (1863, 1er décembre, p. 723). Nous ne pouvons mieux faire que de laiſſer la parole à l'éminent critique, auquel nous empruntons les paſſages ſuivants. Voici d'abord ce qu'il dit ſur le ſujet du tableau & la deſcription qu'il en donne :

« Si nous conſultons les coſtumes & les détails de toilette, ſurtout certains bijoux & les chiffres dont ils ſont parſemés, la ſcène doit ſe paſſer en France, à la cour & ſous le règne de Henri II. Quant au ſujet, c'eſt autre choſe, il eſt beaucoup moins clair, & le mot de l'énigme eſt encore à trouver. Vous croyez, au premier aſpect, qu'il s'agit d'une ſcène biblique ; que cette grande dame couverte de bijoux, pompeuſement aſſiſe ſous ces ombrages, entourée de

tant d'honneurs, doit être pour le moins la fille de Pharaon, & que l'enfant qu'on lui préſente eſt Moïſe tiré des eaux. Evidemment, c'eſt là le ſujet apparent & le programme avoué; mais eſt-ce bien le ſujet véritable? La fiction n'eſt-elle pas tranſparente? Ne voit-on pas que, ſous le voile de l'antique légende, c'eſt une hiſtoire contemporaine que le peintre entend nous donner, & que la Saône ou la Loire coule, au lieu du Nil, au fond de ſon tableau?

« Et d'abord, cette blonde figure, vers qui rayonnent tous les regards, cette ſoi-diſant fille de Pharaon, ne nous eſt-elle pas connue? Ne ſont-ce pas des traits que le ciſeau de Jean Goujon a immortaliſés! Cette expreſſion tout à la fois altière & careſſante, ce front impérieux & ces grands yeux baiſſés, cette ligne du nez ſi prolongée & pourtant ſi gracieuſe, ce viſage d'un ovale ſi parfait, cette abondante chevelure ſi bien plantée & relevée ſi hardiment, eſt-ce là une beauté banale, une de ces figures qu'invente en ſe jouant l'imagination d'un peintre? N'eſt-ce pas au contraire un type à part, tellement particulier qu'il doit ſe rapporter à une ſeule perſonne, & cette perſonne, ſans conteſte poſſible, n'eſt-elle pas Dianne de Poytiers? De tous les portraits authentiques de la ducheſſe de Valentinois, nous ne craignons pas de le dire, celui-ci doit être le plus vrai, le mieux compris, le plus étudié ſur nature, & à défaut de cette reſſemblance, qui frappera quiconque eſt initié le moins du monde à l'iconographie de notre XVIe ſiècle, il ſuffirait, pour établir l'identité de la perſonne, de l'étrange coſtume que le peintre lui a donné. Ce coſtume eſt celui que nos premiers parents portaient au paradis terreſtre, le même dont eſt vêtue la Dianne de Poytiers que vous voyez au Louvre, ſculptée par Jean Goujon; il eſt vrai qu'une fourrure de martre doublée de velours bleu ſe trouve là fort à point & laiſſe le buſte ſeul entièrement à découvert; mais c'eſt déjà quelque choſe de paſſablement rare, qu'une femme ainſi déshabillée, au milieu d'autres femmes qui toutes ont des robes, &, mieux encore, des fichus & des guimpes; à ce ſeul trait, ne reconnaît-on pas la ſultane dans ſon harem?... C'eſt ſciemment qu'elle étale toutes ſes perfections; elle ſe poſe en déeſſe deſcendue de l'Olympe, & daignant donner aux mortels le ſpectacle de ſa beauté. Ainſi, pas le moindre doute ſur le principal perſonnage : c'eſt Dianne de Poytiers. Mais que fait-elle là au milieu de toutes les dames de la Cour, entre leſquelles on diſtingue même la reine reléguée au ſecond plan? Que ſignifie ſurtout cet

enfant que l'on préſente à Dianne de Poytiers, comme un Moïſe ſauvé des eaux. Et cependant, continue M. Vitet, on dirait une cérémonie, bien plus qu'une œuvre de charité. » M. Vitet a raiſon, &, par la puiſſance de la critique, par une forte d'intuition artiſtique, il a parfaitement deviné le vrai ſens de ce tableau ; c'eſt « la légitime épouſe qui vient faire chez la concubine ſes relevailles, & accepte pour ſon fils cet inſolent patronage ; » & toute « invraiſemblable » que cette interprétation puiſſe paraître au premier abord, elle eſt cependant de tous points conforme aux faits, conforme au rôle de Dianne auprès des enfants de Henri II ; les lettres à madame de Humières, recueillies dans notre volume, confirment de toute l'autorité de l'hiſtoire les ſuppoſitions de M. Vitet.

Ce tableau eſt, du reſte, une œuvre importante, & par ſa dimenſion & par le nombre des perſonnages ; « on y compte huit femmes, la plupart encore jeunes, un enfant nouveau-né & deux jeunes garçons. » Pour donner enfin une juſte appréciation de l'œuvre de l'artiſte, que ce ſoit François Clouet, ou tout autre, il nous ſuffira de rappeler les qualités qui ont charmé M. Vitet, & qu'il réſume ainſi : « Touche fine & ſerrée, modelé délicat, pinceau ſouple & précis, couleur harmonieuſe & ſavante... Si, dans quelques parties, cette peinture ſemble inachevée & preſque à l'état d'ébauche, dans tout le reſte elle touche à la perfection, &, pour tout dire, elle eſt de premier ordre... La tête de Dianne, ſurtout, nous paraît un chef-d'œuvre. »

VII. — Dianne de Poytiers. (*Muſée de Verſailles*, n° 3193.)

Dans cette peinture, qui paraît être du XVIIe ſiècle, Dianne eſt repréſentée de profil, avec une coiffe ornée de broderies d'or & de pierreries ; une robe de velours rouge, avec crevés aux manches, laiſſe à découvert une gorge richement développée. On retrouve dans ce tableau beaucoup d'analogie avec la médaille frappée à l'effigie de la ducheſſe de Valentinois, que nous avons reproduite dans ce volume (voy. notre introduction) ; ce ſont les mêmes caractères de figure, peut-être un peu exagérés par le pinceau : nez ſaillant, front bombé, même diſpoſition dans l'arcade ſourcilière, même pli dans le coin de la bouche ; en un mot, c'eſt la médaille mal compriſe & mal interprétée par un peintre d'une époque poſtérieure à Dianne.

VIII. — DIANNE DE POYTIERS. (*Château de Chenonceau.*)

Ce portrait, que nous avons vu dans le ſalon dit de François Ier, & dans le cadre où Louiſe de Vaudemont avait jadis placé le portrait de ſon mari Henri III, nous paraît tout au moins de date fort récente ; Dianne y eſt repréſentée en coſtume Louis XIV; ſes cheveux, à la Sévigné, ſont châtains-cendrés ; ſa robe, d'un vert doré, ſous laquelle on aperçoit une jupe griſe, eſt rehauſſée des plus riches broderies, & deſcend pudiquemnt jùſqu'aux pieds, chauſſés de ſouliers à la Molière. Pour mieux la faire reconnaître, le peintre lui a placé un croiſſant ſur le front ; d'une main, elle tient un chien en laiſſe, & de l'autre un cor de chaſſe recourbé ; l'horizon eſt borné par une forêt, ſur la liſière de laquelle ſe promènent des biches. Malgré l'inſcription qui ſe lit ſur le haut de cette toile en gros caractères : *Diane de Poitiers*, nous ne pouvons admettre la reſſemblance qu'on lui attribue. La femme repréſentée dans ce tableau ne paraît pas avoir plus de vingt-deux à vingt-cinq ans.

IX. — DIANNE DE POYTIERS. (*Château de Chenonceau.*)

Ce portrait eſt placé dans une chambre, que l'on dit avoir été celle de Dianne de Poytiers ; or, cette partie de l'édifice ne fut conſtruite qu'après la priſe de poſſeſſion du château par Catherine de Médicis ; il y aurait déjà là une grave préſomption pour ſe tenir en défiance. Mais il ſuffit d'un coup d'œil pour ſe convaincre, que cette figure, malgré l'inſcription qui l'accompagne au ſommet du tableau, n'a jamais dû reſſembler à celle de Dianne. Les yeux ont un aſpect bizarre, & pourraient rappeler le fameux ſurnom, ſi libéralement prodigué par Homère à la vertueuſe Junon ; les cheveux, d'un châtain foncé, ſont ſurmontés d'un diadème ; enfin, le coſtume, fort décent d'ailleurs, donne à la femme que l'artiſte a voulu repréſenter, les airs dramatiques des anciennes tragédiennes de la Comédie-Françaiſe, telles que nous les montrent certaines gravures du temps. Ce qui pourrait tout au plus paſſer pour une alluſion à Dianne de Poytiers, c'eſt la flèche que l'on a miſe à la main de cette femme, & l'amour qu'on lui a placé ſur les genoux. Au réſumé, cette peinture eſt des plus médiocres.

X. — Dianne de Poytiers. (*Château de Chaumont.*)

Ce portrait eſt placé dans la ſalle dite des Gardes. C'eſt une Dianne de Poytiers du temps de Louis XIV ; coiffure à la Sévigné & coſtume à l'avenant ; corſage en velours noir, orné de perles & de broderies d'or, avec manches en ſatin blanc ; jolie figure, mais ſans diſtinction, encadrée de boucles de cheveux châtains. C'eſt, à notre avis, une tête de fantaiſie, baptiſée d'un nom hiſtorique.

XI. — Diane de Poictiers. (*Collection de Lord Spencer; Althorp.*)

« This highly curious portrait is a half length meaſuring only ten inches by about eight. Is repreſent the original, without any drapery, except a crimſon mantle throwp over her back. She is leaning upon her left arm which is ſupported by a bank. A ſort of tiara is upon her head. Her hair is braided. Above her within a frame, is the following inſcription in capital roman letters : COMME LE CERF BRAIT APRES LE DÉCOURS DES EAVES : AINSI BRAIT MON AME APRES TOI, O DIEU (Pſalmes XLII). Upon the whole, this is perhaps the moſt legitimate original which France poſſeſſes. »

Comme on le voit par la deſcription qui précède, & que nous empruntons au ſi remarquable ouvrage de M. Laborde ſur la *Renaiſſance des Arts* (t. Ier, p. 143), cet intéreſſant tableau fait partie d'une collection anglaiſe ; il figurait d'abord dans celle de lord Crawfurd, d'où il a paſſé enſuite dans celle de lord Spencer, à Althorp. Pendant qu'il était encore entre les mains de ſon premier poſſeſſeur, M. Dibdin le fit copier par Cœuré & graver à Londres, par J. Thomſon. M. Laborde, qui a fait de ce portrait un examen tout particulier, penſe que c'eſt à tort que MM. Dibdin & Paſſavant l'ont attribué à Clouet dit Janet : on y ſent plutôt, ſuivant lui, le ſtyle & la manière de l'école de Fontainebleau. Puis, revenant encore ſur ce tableau dans une autre partie de ſon livre (t. II, p. 635), il déclare « qu'il n'y a pas à ſonger à Jehannet & à François Clouet, » & qu'il ſerait au moins douteux qu'il fût de Primatice ; il penſe que c'eſt un mélange d'art français & d'art italien ; « ce ſerait bien, du reſte, un portrait de Diane de Poitiers, mais un portrait idéaliſé, avec cette taille d'un embonpoint réſervé & ces doigts effilés, qui étaient particuliers à ſa beauté, & qui devinrent à la mode. Ce portrait eſt, du reſte, fort fatigué, & l'on y remarque des

reſtaurations qui ſe craquellent de toutes parts. » La Bibliothèque impériale poſſède une des gravures anglaiſes exécutées d'après ce portrait; la forme, les contours, & certaines reſſemblances dans l'attitude de Dianne, dans les parties ſupérieures du corps, dépouillées de tout vêtement, nous ont un peu rappelé la Diane attribuée à Primatice, & conſervée à Fontainebleau (voy. p. 237); on y retrouve également quelque choſe de cette Dianne dans une baignoire, dont on a fait une Gabrielle d'Eſtrées (voy. p. 239). Tous ces portraits nous ſemblent procéder ſinon du même pinceau, du moins d'une même penſée, qui, s'appliquant au même modèle, devait le reproduire dans des conditions déterminées.

XII. — FRANÇOIS Ier, AND THE DUCHESS OF VALENTINOIS. (*Collection d'Hampton-Court.*)

« C'eſt, dit M. Laborde, une peinture françaiſe, exécutée ſous l'influence italienne, & une ſatire contre le roi de France. François Ier a cet air ſouriant & benêt qu'on lui donne ſouvent; la jeune femme n'eſt pas Diane de Poitiers, venant demander & payer la grâce de ſon père, mais la jeune fille qui fut pour beaucoup dans la mort du roi; les acceſſoires corroborent cette interprétation. La peinture eſt médiocre. » (*Renaiſſ. des Arts*, t. II, p. 638.) Il reſterait maintenant à ſavoir ſi ce portrait eſt des plus authentiques, & pour cela il ſerait néceſſaire d'abord d'en bien préciſer la date. Juſque-là nous penſons qu'il ne peut que groſſir cette ſérie de peintures apocryphes, que la fantaiſie & quelquefois la ſatire, comme le dit M. Laborde, ont ſi ſouvent inſpirées. Il eſt de plus à remarquer que Dianne de Poytiers ne fut ducheſſe de Valentinois qu'après la mort de François Ier; enfin, il y aurait à ſe prononcer ſur la reſſemblance probable entre le portrait & l'original; & il ne faut peut-être voir encore ici qu'une ſuite de cette manœuvre qui s'efforce de donner la même maîtreſſe au père & au fils.

XIII. — MADAME DE VALENTINOIS. (*Collection de feu Barnal, à Londres.*)

Cette image de Dianne de Poytiers n'eſt pas ſans quelque analogie avec le portrait au crayon publié par Niel. Dianne y porte la coiffe de veuve. M. Laborde eſt diſpoſé à croire que « ce portrait

eſt peut-être une copie de Fr. Clouet, en raiſon de la vie qui perce dans toute la figure, bien qu'on y ſente l'eſprit de ſpéculation. » (*Renaiss. des Arts*, t. II, p. 633.) — Hauteur, 35 centimètres; largeur, 22.

XIV. — Madame de Valentinois. (*Collection de Caſtel Howard; Yorkshire.*)

« Dans ce portrait, elle porte une coiffe de veuve & de la fourrure le long de la taille. Elle eſt repréſentée vieille, avec un nez ſaillant, des yeux fatigués, des rides ſur les joues & ſur les tempes; les cheveux ſont châtains & crêpus, les yeux bleuâtres. Je ne comprends rien à ce portrait, continue M. Laborde (*Renaiſſ. des Arts*, t. II, p. 655), qui n'a qu'une reſſemblance imparfaite avec ce que je crois être les véritables traits de Diane, & qui contredirait tout ce qui a été écrit ſur ſon éternelle jeuneſſe. Eſt-ce une ſatire de la part de l'artiſte? eſt-ce une erreur de l'annotateur? » Nous renvoyons M. de Laborde, & tous ceux qu'une pareille peinture pourrait ſurprendre, au portrait tracé par Brantôme & aux ſatires de quelques poètes latins que nous citons dans notre préface. On y verra ce qu'il faut croire de cette prétendue éternelle jeuneſſe de Dianne.

DESSINS.

I. — Dianne de Poytiers, la grande sénéchalle; portrait aux deux crayons. (*Bibliothèque impériale.*)

NOUS ne pouvons mieux faire que de reproduire la deſcription qui accompagne ce portrait dans la magnifique & ſomptueuſe publication de M. Niel. « Ce crayon, dit-il, nous montre Dianne de Poytiers dans ſa jeuneſſe, alors qu'elle était ſeulement la *grant-ſénéchalle*, ainſi que l'indique une inſcription ancienne, placée au bas du portrait. Détaché probablement d'un album du temps, dont pluſieurs autres feuillets ſe retrouvent dans la collection de la Bibliothèque nationale, ce deſſin, ou plutôt ce léger paſtel, nous paraît être la copie d'un portrait

peint par un artiſte français de la première moitié du XVIe ſiècle. La copie reflète les qualités & les défauts qui devaient ſignaler l'original; on dirait que l'artiſte, peu préoccupé du ſoin de relever le naturel de la phyſionomie par la forme & la grandeur du ſtyle, s'eſt ſurtout attaché à donner par la ligne l'idée la plus complète & la plus exacte de l'individu en particulier; auſſi quelque ſimples que fuſſent les moyens d'exécution dont il diſpoſait en ce temps, quelque timide qu'il ſe montrât encore dans l'art d'accentuer le plan & d'empourprer les chairs, ſon portrait de la grande ſénéchalle devait être parfaitement reſſemblant, ſi reſſemblant, qu'il eſt impoſſible de ne pas être frappé, au premier aſpect, de l'identité qui exiſte entre cette effigie & les deux portraits donnés l'un par le médaillon, l'autre par la ſtatue. » Ce ſont préciſément les deux portraits de Dianne que nous avons donnés au commencement de ce volume. En réſumé, M. Niel conſidère le portrait qu'il reproduit, « comme un document précieux, qui nous conſerve une portraiture naïve & ſincère de Dianne de Poytiers en ſa jeuneſſe, avant du moins qu'elle fût ducheſſe de Valentinois. » A titre de ſimple obſervation, nous ajouterons qu'il ne faudrait point ſe prononcer ſur la couleur des cheveux de Dianne, d'après le portrait aux deux crayons de la Bibliothèque impériale; ces cheveux ſont exécutés à la ſanguine, comme dans la plupart des autres portraits de la même collection; c'eſt un procédé de l'artiſte, ce n'eſt point une indication de la réalité.

II. Diane de Poitiers, ducheſſe de Valentine (*ſic*).
(*Bibliothèque Méjanes, d'Aix.*)

Nous ne pouvons juger de ce portrait, que par la reproduction en noir qu'en a donnée M. Rouard, bibliothécaire de la ville d'Aix, dans un curieux recueil intitulé : *François Ier chez madame de Boiſſy*. D'après les calculs de M. Rouard, ce ſerait vers l'année 1520 qu'auraient été deſſinés les divers portraits qui compoſent cette intéreſſante collection. De tous les portraits connus de Dianne, celui-ci ſerait donc le premier en date; & par cela même il offre un intérêt tout particulier, puiſqu'il nous montrerait les véritables traits de la grant ſénéchalle à l'âge de vingt ans; on peut déjà reconnaître en elle cette diſpoſition à l'embonpoint, ſi bien caractériſée dans la médaille frappée à ſon effigie; ſa figure, avec plus de jeu-

neſſe, y préſente le même type que nous avons ſignalé dans ſes autres portraits. Si l'on rapproche ce crayon de la ſtatue placée ſur ſon tombeau, c'eſt-à-dire ſi l'on compare les deux extrêmes, le point de départ & le terme d'arrivée, on eſt frappé des analogies inconteſtables qui ſe retrouvent dans le front, dans les yeux, dans la bouche, dans le contour de la figure ; c'eſt également la même coiffe que Dianne paraît avoir affectionnée particulièrement. François Ier, qui fourniſſait à madame de Boiſſy des deviſes pour chacun des portraits de ſon album, avait fait écrire en marge de celui-ci :

Bele à la voyr
Oneſte à la anter.

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

I. — Dianne de Poytiers. Etude de tête.

D'après la ſtatue de Jean Goujon; lithographiée par Jacotot.

II. — Dianne de Poytiers en déeſſe chaſſereſſe.

D'après le tableau de la collection d'Althorp (voy. p. 245); gravé par Thomſon.

III. — Dianne en déeſſe de la chaſſe.

D'après le tableau de Primatice, qui ſe trouve au château de Fontainebleau (voy. p. 237); gravé par Pedretti.

IV. — Dianne de Poytiers dans une baignoire.

D'après un tableau de Primatice (?) qui appartient au muſée de Verſailles; deſſiné par Nouguier & gravé par Bernardi. (Voy. p. 239).

V. — Dianne de Poytiers.

D'après Primatice (?), tiré du cabinet de M. Alex. Lenoir, gravé par Prieur.

On ne retrouve dans cette figure aucun des traits de Dianne de Poytiers, & malgré l'attribution de modèle & d'artiſte, nous con-

ſervons de grands doutes ſur l'authenticité & la valeur de ce deſſin.

VI. — DIANNE DE POYTIERS, grant ſénéchalle.

Reproduit en fac-ſimile d'après l'original de la Bibliothèque impériale, par Niel. *Portraits des perſonnages français les plus illuſtres du XVIe ſiècle.* (Voy. p. 247).

VII. — DIANE DE POYTIERS, lithographiée en fac-ſimile.

D'après l'original aux crayons de couleur de la Bibliothèque Méjanes, d'Aix, par M. Rouard. — *François Ier chez Mme de Boiſſy*, notice d'un recueil de crayons. (Voy. p. 248.)

VIII. — DIANNE DE POYTIERS.

Portrait, d'après le deſſin aux deux crayons de la collection de la Bibliothèque impériale, gravé par Ambroiſe Tardieu ; copie mauvaiſe & trop dure de trait. (Voy. p. 247.)

MÉDAILLES.

I. — DIANNE DE POYTIERS.

BUSTE tourné à droite. Les cheveux, légèrement relevés, ſont ſurmontés d'un voile qui deſcend ſur les épaules & ſur la poitrine. Revers liſſe, ovale. Hauteur, 37 mill., longueur, 28 mill. Nous avons donné un fac-ſimile de cette médaille dans notre introduction.

II. — DIANNE DE POYTIERS. (*Bibliothèque impériale.*)

Buſte tourné à gauche. Les cheveux relevés & ſurmontés d'une coiffe ornée de pierreries ; la gorge & les épaules nues. Légende : DIANA. DUX. VALENTINORUM. CLARISSIMA ; au bas du buſte : A S (*anno ætatis*) 26. Revers : une Diane chaſſereſſe qui foule aux pieds l'Amour, avec cette légende : OMNIUM. VICTOREM. VICI. (mod. 52 mill.) Nous trouvons le détail ſuivant dans le *Journal de*

l'Eſtoile au ſujet de cette médaille : « (ſamedi, 29 mars 1608). — Ce jour, M. Peireſc m'envoya d'Aix en Provence la médaille en cuivre de madame la ducheſſe de Valentinois, laquelle dès longtemps ne ſe recouvre plus ; d'un côté eſt la figure de ladite dame, avec cette inſcription : *Diana dux Valentinorum clariſſima*, & de l'autre avec un beau revers eſt eſcrit : *Omnium victorem vici.* » Ce paſſage du *Journal de l'Eſtoile* ſemble prouver que, quarante ans environ après la mort de Dianne, cette médaille paſſait pour l'une des plus authentiques, & en effet nous lui trouvons de grandes reſſemblances avec la ſtatue de ſon tombeau & avec ſon portrait aux deux crayons (voy. p. 233 & 247). Toutefois, nous devons ſignaler dans la légende une erreur hiſtorique, qui eſt peut-être le fait d'une flatterie maladroite ; on y déſigne Dianne comme ducheſſe de Valentinois & on lui donne vingt-ſix ans ; or, à l'époque où Dianne de Poytiers devint ducheſſe de Valentinois, c'eſt-à-dire en 1548 (voy. p. 38), elle avait alors 48 ans ; à vingt-ſix ans, elle n'était donc point ducheſſe de Valentinois. Peut-être faut-il voir encore ici une condeſcendance du graveur pour la paſſion du ſouverain, qui aurait voulu faire repréſenter la ducheſſe de Valentinois telle qu'elle avait été vingt-deux ans plus tôt. Du reſte, on ne retrouve point dans cette médaille ce type de beauté idéaliſé par les artiſtes de l'époque ; c'eſt une femme bien vivante, d'un embonpoint reſpectable, aux formes bien accuſées. Cette même médaille a été frappée à nouveau ſous le règne de Henri IV, mais avec quelques changements : ainſi l'âge a diſparu ; au-deſſous de ſon buſte ſur le revers, on voit une Junon qui preſſe une de ſes mamelles & arroſe, du lait qui en ſort, des lys épanouis placés entre elle & le dieu de l'abondance ; le tout ſurmonté d'un ſoleil ; autour de ce ſujet ſe lit la légende : *Oritur & lacte vireſcit.* Ce revers appartient en réalité aux médailles de Henry IV & particulièrement à celles de Marie de Médicis. Voir le fac-ſimile de ce buſte dans notre introduction.

ÉMAUX.

I. — Henri II et Dianne de Poytiers. (*Collection James Rothschild.*)

CETTE peinture ſur émail a fait longtemps partie du Muſée des Petits-Auguſtins, ſous le n° 460. Sur le revers, on lit l'inſcription manuſcrite ſuivante : « Le portrait au naturel du deſſin de Raphaël du Roy de France Henry II, accompagné de madame Diane de St-Vallier, ducheſſe de Valentinois, allant à la chaſſe, fait en l'an mil cinq cens quarante-ſept. » (Voy. Alex. Lenoir, *Muſée des mon. fr.*, t. IV, p. 8 & 9 ; & t. VIII, p. 46.) M. de Laborde, dans ſa notice ſur les émaux du Louvre (p. 279), ne paraît pas bien convaincu que ce ſoit là un portrait de Dianne ; faudrait-il donc ſuppoſer une double infidélité du Roi à ſa femme & à ſa maîtreſſe? L'émail, qui n'eſt pas toujours un exact interprète de la penſée de l'artiſte, & auquel il ne faut pas trop ſe fier pour les reſſemblances, laiſſe le champ libre à toutes les ſuppoſitions. Nous ſignalerons encore, à titre de rapprochement, la même idée reproduite par Jean Courtois, dans un émail du Louvre (n° 408), où, ſous ce titre : *Le mois de mai*, on voit un jeune homme à cheval, en coſtume du temps de Henri II, ayant en croupe une jeune femme.

II. — La cour de Henry II en assemblée des Dieux, par Léonard Limouſin. (*Collection Andrew Fountaine; Norfolkſhire.*)

Cet émail, qui a la forme d'un plat, avait été commandé par le Roi en 1554, pour être offert en préſent au connétable de Montmorency. Il aurait été exécuté d'après un deſſin de Raphaël, où, ſous les traits des grands dieux de l'Olympe, ſont reproduits les principaux perſonnages de la cour. Henri II y figure en Jupiter, Catherine de Médicis en Junon, Dianne de Poytiers en Vénus. La date de 1555, qui ſe lit ſur un des côtés, indiquerait l'année où cette œuvre fut terminée ; un écuſſon gratté & preſque effacé, laiſſe encore deviner les armes des Montmorency. M. de Laborde a donné un fac-ſimile de cet émail dans ſon livre de la *Renaiſſance des Arts* (t. II, p. 785). Longueur 0,510, largeur 0,430.

II. — VÉNUS ET L'AMOUR, par Léonard Limoufin.
(*Mufée du Louvre*, n° 242.)

Cette plaque eft un des plus parfaits ouvrages du célèbre émailliste. On y voit repréfentée une jeune femme nue, étendue fur le gazon & enlacée dans les bras d'un amour ; elle n'a d'autre vêtement qu'une réfille d'or qui retient fes cheveux ; c'eft la même figure avec la même réfille que la Vénus de l'*Affemblée des Dieux* (voy. plus haut). S'il n'y a pas là une reffemblance abfolue avec les autres portraits que l'on connaît de Dianne, il faut tenir compte des difficultés qu'un pareil travail préfente toujours fous ce rapport. Si l'on trouve, enfin, que la figure eft trop jeune pour être celle de la ducheffe, qui avait alors cinquante-cinq ans, car l'émail eft daté de 1555, il ne faut pas oublier cette réputation d'éternelle jeuneffe que Dianne avait acquife à la Cour, & furtout dans l'efprit du Roi ; & l'artifte fe ferait bien gardé de rien faire contre cette illufion. Léonard fabriquait, à cette même époque, le plat deftiné au connétable de Montmorency ; entre ces deux œuvres de l'émailliste, on retrouve de grandes analogies.

Böhm

TABLE ANALYTIQUE

ES LETTRES DE DIANNE DE POYTIERS

Pages.

? 1515. Au tréforier ROBERTET. Dianne le remercie des nouvelles du grand fénéchal qu'il lui a envoyées . 1

? 1525 à 1538. Au conneftable de MONTMORENCY. Dianne lui recommande M. de Montmirail. 3

29 avril 1534. QUITTANCE de deux cent quatre-vingt-douze livres dix-huit fous trois deniers tournois. . . . 4

28 mars 1545-46. A monfieur de HUMIÈRES. Mariage de Jean de Humières, fon fils 6

11 oct. 1546. *Au même*. Maladie de François d'Orléans. 8

27 oct. 1546. *Au même*. Indifpofition de Mme de Humières; fanté des enfants de France. 11

5 nov. 1546. *Au même*. Dianne lui demande de fes nouvelles. 13

15 nov. 1547. *Au même*. Santé des enfants de France; accouchement de la Reine 14

27 déc. 1547. *Au même*. Rougeole de madame Elifabeth. 15

30 janv. 1547-48. Au duc D'AUMALE. Dianne demande une chanoinie vacante. 17

3 fév. 1547-48. A Monfieur de HUMIÈRES. Promeffe de l'évêché de Rieux pour fon fils; fanté des enfants de France. 18

12 fév. 1547-48. *Au même*. Santé des enfants de France; leur nourrice. 20

25 avril 1548. *Au même*. Evêché de Bayeux & abbaye pour deux de fes fils 22

11 juill. 1548. Au duc D'AUMALE. Dianne lui donne de fes nouvelles. 24

29 juillet 1548. *Au même*. Dianne recommande le porteur. 26

19 août 1548. *Au même*. Dianne lui envoie des lettres de la reine de Navarre 28

I. ? 24-25 août 1548. *Au même*. Santé de Mr de Mayenne; maîtrife de Mr d'Avanfon; vifite du duc de Ferrare à Turin 29

II. 18 fept. 1548. A Monfieur de HUMIÈRES. Emeute du Pré-aux-Clercs; charge d'auditeur pour fon fils; logement de Marie Stuart. 31

Pages.

XIX. 3 oct. 1548. *Au même.* Logement des enfants de France & de Marie Stuart. 35
XX. 7 oct. 1548. *Au même.* Logement du Roi à Saint-Germain. 36
XXI. 15 oct. 1548. *Au même.* Noces du duc de Vendôme. . . 38
XXII. 18 oct. 1548. A MM. de MONTMORENCY & D'AUMALE. Rébellion des Bordelais; couches de madame d'Aumale. 43
XXIII. 20 oct. 1548. A Monsieur de HUMIÈRES. Accueil fait par le Dauphin à Marie Stuart; logements de Saint-Germain. 45
XXIV. 2 nov. 1548. *Au même.* Le Roi va voir ses enfants à Saint-Germain 74
XXV. 9 juill. ? 1549. *Au même.* Voyage de Madame de Humières en Picardie. 48
XXVI. 29 août 1549. *Au même.* Enfants de France; défaite des Anglais dans le Boulonnais. 49
XXVII. 2 oct. 1549. A la duchesse D'AUMALE. Dianne a reçu des nouvelles de sa santé. 51
XXVIII. 9 fév. 1549-50. Au comte DU BOUCHAGE. Dianne a reçu des nouvelles de sa santé & de ses affaires. 52
XXIX. ? mars 1549-50. *Au même.* Procès pour la terre de Rouveray. 54
XXX. 2 avril ? 1550-51. *Au même.* Même sujet. 56
XXXI. 12 avril 1550. Au duc D'AUMALE. Dianne lui donne des nouvelles des affaires publiques 57
XXXII. 21 mai 1550. Au duc de GUISE. Mort du cardinal de Lorraine. 60
XXXIII. 5 juin ? 1550. A Monsieur D'URFÉ. Affaire de la comté de Cluz; abbaye de Saint-Desir de Lisieux. 62
XXXIV. 18 juin ? 1550. A Monsieur DU BOUCHAGE. La terre de Rouveray. 64
XXXV. 12 juill. ? 1550. *Au même.* Même sujet. 66
XXXVI. 18 juill. 1550. A madame de HUMIÈRES. Maladie de M. de Humières. 67
XXXVII. 20 juill. 1550. *A la même.* Mort de M. de Humières. . . 69
XXXVIII. 27 août 1550. A Monsieur DU BOUCHAGE. Affaire de Rouveray. 70
XXXIX. 17 sept. ? 1550. *Au même.* Même sujet. 71
XL. 8 nov. 1550. A Madame de HUMIÈRES. Le Roi lui donne les meubles de feu le duc d'Orléans. 73
XLI. 25 nov. ? 1550. A Monsieur DU BOUCHAGE. Affaire de Rouveray; les gens du feu duc d'Orléans passent dans la maison du Dauphin. 74
XLII. 14 déc. 1550. A madame de HUMIÈRES. Dianne sera toujours disposée à lui faire plaisir. 75

Pages.

XLIII. 23 déc.? 1550. *A la même.* Dianne lui recommande quelqu'un. 76
XLIV. 17 janv. 1550-51. DON de cinq mille cinq cents livres . . 78
XLV. 31 janv. 1550-51. QUITTANCE de quatorze cents livres . 81
XLVI. 31 janv. 1550-51. QUITTANCE de quatre mille cent livres. 82
XLVII. 11 mai 1551. A madame de HUMIÈRES. Santé de madame Claude 83
XLVIII. 20 mai 1551. *A la même.* Santé des enfants de France. . 84
XLIX. 3 juin 1551. *A la même.* Même fujet; nourrice 87
L. 25 juillet 1551. A madame de GUISE. Accouchement de fa fille 88
LI. 22 fept. 1551. A monfieur de SERRÉ. Bulles d'Ifabelle de Curton 90
LII. 24 fept.? 1551. A madame de HUMIÈRES. Santé des enfants de France; noces de Mlle de Courtebonne . . . 91
LIII. 17 oct.? 1551. Au conneftable de MONTMORENCY. Séjour du Roi à Chantilly 83
LIV. 4 avril 1551-52. Au maréchal de BRISSAC. Prochain départ du Roi; affaires du Piémont; maladie de la Reine. 95
LV. 12 avril 1551-52. A madame de HUMIÈRES. Santé des enfants de France; la Reine n'eft plus malade; prife de Metz 97
LVI. Avril 1552. Au conneftable de MONTMORENCY. Paix avec le Pape 99
LVII. ? juin 1552. *Au même.* Campagne de Champagne. . . . 101
LVIII. 16 juillet 1552. A madame de HUMIÈRES. Santé des enfants; Dianne va rejoindre la Reine 103
LIX. 27 août 1552. *A la même.* Santé des enfants de France. . 104
LX. 30 août 1552. Au duc de GUISE. Dianne s'emploiera toujours pour fes affaires 106
LXI. 15 fept. 1552. *Au même.* Négociations avec le marquis de Brandebourg 108
LXII. ? nov. 1552. A madame de GUISE. Billet 110
LXIII. ? nov. 1552. *A la même.* Doit confeiller à fon frère d'aller trouver le Roy 111
LXIV. ? Déc. 1552. *A la même.* Le roi eft content de fon frère . 212
LXV. Dec. 1552. A monfieur de NEVERS. Le Roi eft content de lui. 114
LXVI. ? 1552. A madame de LONGUEVAL. Franchife pour ceux qui conftruifent au Hâvre 116
LXVII. ? 13 janv. 1552-53. A madame de GUISE. La Reine demande de fes nouvelles 117
LXVIII. 31 janv. 1552-53. Au maréchal de BRISSAC. Affaires

Pages.

d'Italie & d'Alſace 118

LXIX. 30 juin? 1553. A monſieur du BOUCHAGE. Perte d'un de ſes enfants 121

LXX. 14 août? 1553. *Au même.* Affaire de Roúveray 122

LXXI. 1er ſept.? 1553. *Au même.* Même ſujet; capitainerie du mont Saint-Michel 133

LXXII. 23 janv.? 1553-54. Au mareſchal de BRISSAC. Dianne lui recommande un ſieur Cippion qui aſſemble une compagnie de Chevaux-Légers. 125

LXXIII. Fév. 1553-54. A madame de MONTAIGU. Mort de Jane Grey. 126

LXXIV. S. D. *A la même.* Mariage de la ſœur de madame de Montaigu 128

LXXV. 28 juin 1554. Au mareſchal de BRISSAC. Dianne appuiera la recommandation des ſieurs de Saint-Julien & de Firmyn. 129

LXXVI. 5 juillet 1554. Au duc de GUISE. Dianne lui recommande M. de Paléſyn. 131

LXXVII. 8 juillet 1554. *Au même.* Lettre en faveur de monſieur de Ribiez qui demande deux enſeignes 133

LXXVIII. 8 juillet 1554. *Au même.* Même ſujet 135

LXXIX. Sept. 1555. Au cardinal de TOURNON. Le Roi déſire que le cardinal retourne à Rome. 136

LXXX. 16 mars? 1555-56. A monſieur du BOUCHAGE. Droits des fiefs du Deffais & de Coulommiers 137

LXXXI. 31 mars 1555-56. QUITTANCE de pièces touchant les fiefs ci-deſſus 139

LXXXII. 18 avril? 1556. A monſieur du BOUCHAGE. Chaſtellenie de Chenonceaux 140

LXXXIII. 28 août 1556. A monſieur de CHARLUS. Vente de priſonniers. 142

LXXXIV. Fév. 1557-58. Au duc de NEVERS. Accuſé de réception d'une lettre. 145

LXXXV. 27 fév. 1557-58. *Au même.* Priſe de bois dans les forêts du duc; différend avec le duc de Guiſe; mariage du duc de Nevers 147

LXXXVI. 3 mars? 1557-58. A monſieur de LA VIGNE. Aventures de Codignac. 150

LXXXVII. 29 juillet 1558. A madame de NEVERS. Dianne a reçu les jambons de Mayence. 151

LXXXVIII. Oct. 1558. Au conneſtable de MONTMORENCY. Dianne eſpère qu'il ſera bientôt libre; elle lui recommande le duché de Bouillon 152

LXXXIX. Nov. 1558. *Au même.* Mêmes ſujets. 154

Pages.

XC. 20 fév. 1558-59. *Au même*. Projet d'entrevue entre le Roi, Philippe II & le duc de Savoie ; duché de Bouillon . . 156

XCI. Mars 1558-59. A la ducheſſe de NEVERS. Mariage de la veuve de Jean de Bourbon, duc d'Enghien 160

XCII. Mars 1558-59. Au conneſtable de MONTMORENCY. Conférences de Câteau-Cambréſis. 161

XCIII. Mars 1558-59. A la ducheſſe de NEVERS. Dianne eſpère que la paix va être conclue 162

XCIV. 1558-59. *A la même*. Maladie de monſieur de Nevers & de ſon frère. 164

XCV. 1er avril 1558-59. Au maréchal de BRISSAC. Concluſion de la paix 166

XCVI. Avril 1558-59. *Au même*. Billet porté par M. de Gonnor. . 168

XCVII. Avril 1558-59. Au duc de NEVERS. Le Roi le remercie de ſes offres de ſervices & ne l'oubliera pas 169

XCVIII. ? mai 1558-59. A la ducheſſe de NEVERS. Mariage de Mme de Saint-Paul ; affaire de M. de Nemours. 171

XCIX. 20 août 1559. A monſieur de l'AUBESPINE. Affaire du marquiſat de Cotron 175

C. 25 nov.? 1559. Au conneſtable de MONTMORENCY. Dianne lui recommande de faire confirmer à ſa fille & à ſon gendre un don que le feu Roi leur a fait ſur le ſel. . . 177

CI. 11 avril 1561. Au duc de NYVERNOYS. Commiſſion d'affaire. 179

CII. 6 juin 1561. *Au même*. Réponſe au duc qui lui réclamait 20,000 livres, dot de la petite-fille de Dianne. 182

CIII. 17 juin 1562. Au conneſtable de MONTMORENCY. Dianne lui mande comment elle a partagé ſes biens entre ſes enfants 183

CIV. 19 oct. 1562. A la Conneſtable. Dianne envoie prendre ſa petite-fille Antoinette de La Marck & demande des nouvelles de Rouen 185

CV. ? 1563. Au Grand-Meſtre (le duc de Guiſe). 187

CVI. ? 1564. A la Conneſtable. Lui recommande l'acquiſition de la terre de Piſcop 189

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS DANS CET OUVRAGE

Pages.

A

AKAKIA, médecin. 49
ALBERT (le marquis). 120
ALBRET (Henri d'), roi de Navarre 28, 33
ALBRET (Jeanne d'). 14, 38, 41, 42
ALBY (le cardinal d') 92
ALENÇON (Charles d') 28
ALENÇON (Françoise d'). LII, 151 159, 160, 180
ANCEZUNE (Jean d') 136
ANDELOT (François de Coligny, seigneur d') 23, 43, 59
ANDROUET DU CERCEAU (Jacques) 200, 235
ANJOU (Louis d') 40
ANSELME (le P.) xlvi, 7, 40, 45, 51, 111, 126, 133, 138, 160, 161, 173, 174, 176, 177, 188
ANTON (Claude de Baſtarnay, baron d'). 121
Voyez auſſi : BASTARNAY.
AQUAVIVA (François d'), marquis d'Atry 70
ARAN (le comte d') 221
ARCES (Charlotte d') 11, 22
ARGOUGES (d'). . . . . xxij
AUBERT, notaire. 208
AUBÉRY 63, 111
AUBESPINE (Claude de l'). . . . 175
AUBESPINE (Sébaſtien de l'), évêque de Limoges . 175, 176, 177
AUBIGNY (d') xxiv

Pages.

AUMALE (Anne d'Eſte, ducheſſe d'), puis de Guiſe, 25, 30, 51, 111
AUMALE (Charles de Lorraine, duc d') 112, 209
AUMALE (Claude de Guiſe, marquis de Mayenne, puis duc d'). xi, 25, 26, 28, 58, 60, 61, 114, 120, 131, 175, 176, 177, 178, 184, 186, 188, 197, 207
AUMALE (la maréchale d'). xi, 112, 183
AUVERGNE (Guillaume d'), évêque de Paris 204
AUZOU (Nicolas) 54, 55, 56
AVANÇON (Jean de Saint-Marc, ſeigneur d'). . 30, 145, 175, 208
AVERTON (Renée d') 22

B

BABOU, évêque d'Angoulême. 172
BAILLY 5
BALSAC (Jeanne de),
Voyez : ENTRAGUES.
BARBET DE JOUY (M.). 235
BARBIÉ DU BOCAGE. 194
BARNAL. 246
BARRE. 215
BARROIS (M. de). 1
BARTHONNIER (Jacques) 197
BASCHET (M. Armand). xxxiii, xlix, lx, lxii, lxiv, lxvii, 10, 46, 79, 155, 163, 188
BASSEFONTAINE (M. de) 131, 145 193, 194
BASTARNAY (François de) . . . 52

Pages.

BASTARNAY (Jeanne de). xii, xviii, 52
BASTARNAY (René de),
Voyez : DU BOUCHAGE.
BASTARNAY (Ymbert de) . 139, 140
BAYARD. xxxi
BAZAN (Richard) 215
BÉATRICE de Portugal 157
BEAUMONT (M. de). 103
BEAUVAU (Antoinette de),
Voyez : URFÉ.
BELLEFOREST . . . . . xv, xiv, xx
BERGER DE XIVREY. 16
BERGHES (Philippe de) 116
BERNARDI, graveur 249
BERNIER. 208
BERTAULT (René) 14
BERTIN (M.). 193
BEURJEANSIS ou BURGENSIS . 102, 104
BÈZE (Théodore de). . . . 48, 167
BIGNY (M. de). 114
BLANCHARD 4, 30, 189
BOISY (Mme de). xxxiv, lxxviij, 248, 249, 250
BONNIVET (l'amiral) 96
BORDILLON (M. de 114
BORGIA (César) 38
BORNE xxiv
BOSSUT-LONGUEVAL (le comte de) 130
BOUCHARD (le docteur). . . . . lvij
BOUCHER-D'ORSAY (Catherine) . 4
BOUCHER-D'ORSAY (Jean) . . . 4
Voyez aussi : ORSAY.
BOUILLÉ (M. de). 13, 18, 30, 51, 58, 61, 96, 111, 130, 133, 134, 145, 180
BOUILLON (famille de). 122
BOUILLON (Charles-Robert, maréchal de) 209
BOUILLON (Françoise, duchesse de). xi, 158, 175, 177, 178, 182, 183, 184, 185, 204, 207, 208, 211, 226

Pages.

BOUILLON (Henri-Robert de la La Marck, duc de). xi, 102, 154, 209
BOUILLON (la maréchale de) 112
BOURBON (Anne de). . . . 161, 173
BOURBON (Antoine de), roi de Navarre. 38, 41, 42, 148, 149, 160, 171, 180, 181, 182
BOURBON (Antoinette de), duchesse de Guise,
Voyez : GUISE.
BOURBON (le cardinal Charles de) 130, 152, 179-180
BOURBON (le connestable de). ix, xv, xvi, xviij, xxij, xxiij, xxvij, xxx, 27, 138
BOURBON (Françoise de). . . . 154
BOURBON (Jean de), comte d'Enghien 171
BOURBON (Marie de). 149, 171, 172, 173
BOURBON-MONTPENSIER (Françoise de). 209
BOURDILLON (le maréchal). . . 168
BOURGES (Louis de), médecin. 16
BOUTEILLIER. 138
BOYER (Thomas). 138, 139, 140, 141
BOYVIN DU VILLARS,
Voyez : DU VILLARS.
BRAINE (le comte de) 4
BRANDEBOURG (le Margrave Henri de) 106, 108, 109
BRANDEBOURG (le marquis de). 120, 131
BRANTOME. vij, viij, xij, xiv, xv, xvi, xxiv, xxxij, xlviij, lix, lxxij, lxxiij, lxxv, lxxix, lxxxi, 43, 101, 142, 143, 157, 224, 247
BRESSIEU (M. de) 133
BRETAGNE (Charlotte de) . . . 140
BREZÉ (Anne de) 63
BREZÉ (Françoise de), duchesse

Pages.

douairière de Bouillon. 74, 126, 154, 164, 165, 184, 197, 209
BREZÉ (Gaston de). 198
BREZÉ (Jacques de). xxxj, xxxij, xlij, 1, 6, 40
BREZÉ (Louis de), évêque de Meaux. . . 198, 213, 214, 215
BREZÉ (Louis de), grand sénéchal. xi, xxi, xxij, xxiv, xxv, xxvij, xxx, xxxi, xxxiij, xxxvi, lxxviij, lxxxij, 1, 2, 4, 5, 6, 26, 63, 198, 235, 236
BREZÉ (Louise de), duchesse d'Aumale. 45, 51, 73, 112, 197, 207, 209
BREZÉ (Pierre de). 184
Voyez aussi : AUMALE, POYTIERS.
BRIQUEVILLE (Florence de Clère, dame de) 63
BRIQUEVILLE (François de) . . . 63
BRIQUEVILLE (Marie de) 63
BRISSAC (Charles de Cossé, comte & maréchal de). 23, 41, 51, 89, 94-96, 118-120, 125-126, 129-130, 166, 168-169, 235
BRISSAC (le connétable de) . . 157
BRISSAC (René de Cossé, seigneur de) 23, 94
BROSSE (Charlotte de). 188
BROSSE (René de). 188
BRULART (Marie) 177
BUSBECQ 151

C

CABASSOLES 47
CALMET (don) 51, 109
CAMBRAY (de). 150
CAPELLO, ambassadeur vénitien 46
CARACCIOLO (le prince) maréchal de Melphe 66, 70
CARACCIOLO (Suzanne) 70
CARLOS (l'infant don) . . . 14, 173
CASTELNAU 186
CATHERINE de Médicis. lix, lx, lxi, lxii, lxiij, lxvij, lxviij, lxxix, lxxi, lxxxv, 11, 14, 15, 27, 34, 37, 48, 73, 76, 79, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 91, 92, 93, 96, 97, 98, 99-100, 102, 103, 104, 105, 115, 117, 163, 175, 182, 187, 188, 193, 197, 208, 209, 226, 244, 252
CATULLE . . . . . liij
CAVALLI (Marino) . . . . xxxvij, lxiv
CELLINI (Benvenuto.) 235
CERIZEY (Marie de) 198
CHABANNES (François de) . . . xviij
CHABOT (Philippe de) xxxvi
CHAMBRY (Collection) 127
CHAMPOLLION-FIGEAC (M. Aimé) xlij, xliij, xljv
CHARAS 16
CHARAVAY (M.) 191, 193
CHARLES-LE-CHAUVE. 225
CHARLES VII 38, 184
CHARLES VIII. 1, 204
CHARLES IX 70
CHARLES III, de Lorraine . . . 108
CHARLES III, de Savoie 157
CHARLES-QUINT. xxij, 13, 59, 60, 95, 99, 101, 106, 109, 118, 119, 120, 130, 142, 156
CHARLOTTE de France. . . . . xxxij
CHARLOTTE, fille de Charles VII 1
CHARLUS (Charles de Lévis, baron de). 28, 142, 144
CHARLUS (Claude de Lévis, baron de). 144-145
CHARON . . . 191, 192, 193, 194.
CHARTIER (Alain) . . . . . lij
CHARTRES (le vidame de) . . . 221

Pages.

CHASTILLON (le cardinal Odet de Coligny de). 23, 24, 167, 187
CHATEAUBRIANT (Françoise de Foix, comtesse de). xxxv, xlv, xlvi, liv
CHATEAUBRIANT (Jean de Laval, s^r de). xlvi
CHEVALIER (l'abbé). 54, 80, 138, 141, 208
CHEVILLARD. 189
CHISSÉ (Jacques Bérard de) . . 139
CHRESTIAN (Guillaume) médecin de Henri II. lxix, 10, 79, 97
CHRISTINE de Danemark . . . 108
CIPPION (le s^r) 125
CLAUDE, femme de François Ier. xix, xx, xxiv
CLAUDE, fille de Henri II. 14, 20, 21, 33, 34, 36, 37, 44, 46, 48, 49, 73, 83, 84, 85-86, 87, 91-92, 97, 98, 103, 104, 105, 108
CLAUSSE (Cosme), secrétaire des finances. 18, 80, 81, 82
CLÉMENT (M. P.) 128
CLÉRAMBAULT (Collection). lxviij, 13, 18, 27, 30, 44, 52, 89, 93, 115, 131, 134, 137, 225
CLÈRE (Florence de), Voyez : BRIQUEVILLE.
CLERMONT (Anne de Poytiers, dame de). 56, 125
Voyez aussi : POYTIERS (Anne de).
CLERMONT (Antoine, baron de) xij, 56, 125, 130
CLERMONT (Catherine de), abbesse de Montmartre. . . . 66
CLERMONT (Dianne de) 131
CLERMONT (Philiberte de) . 56, 136
CLÈVES (Dianne de). 209

Pages.

CLÈVES (le duc de). . . . . li, 41
CLÈVES (Jacques de), marquis d'Isles . . . 165, 180, 183, 209
CLOUET (François). lxviij, 241, 243, 245, 247.
CLOUET dit JANET. 245
COCHERIS (M.) 203
CODIGNAC. 150, 151
COEURÉ, deffinateur 245
COLIGNY (Gaspard de) 43
COLIGNY (Jean IV de). 23
COLIGNY (l'amiral de). . . . 23, 43
COLINES (Simon). . . . . lv, lxxiv
COMMACRE (de), maître d'hôtel de Henri II 42
COMMERCY (le comte de). . . . 4
CONDÉ (Louis de Bourbon, prince de). 180, 299
CONTARINI (Lorenzo). xxxiij, lx, lxij, lxiij, lxiv, 10, 79
CONTAY.
Voyez : HUMIÈRES (Louis de).
CONTAY (Charles de) 11, 36
CONTAY (Madame de) 37
CORROZET (Gilles). 32, 178
COSSÉ (Anne de),
Voyez : SURGÈRES (Anne de), & aussi : BRISSAC.
COUCY (Enguerrand III, de). . 13
COURTEBONNE (Flour de Calonne, seigneur de). 92
COURTEBONNE (le baron de). . 92
COURTEBONNE, fille du précédent 92
COURTOIS (Jean) 252
COUSIN (Jean) 202
CRAWFURD (Lord). 245
CRESCENTIO (Marcel, cardinal). 62
CURTON (Isabelle de), abbesse de Pont-aux-Dames 90
CURTON (Joachim de Chabannes, sieur de) 90

Pages.

D

DAMPIERRE (Guillaume de) . . 8, 68
DAMVILLE (Dianne, ducheſſe de). 209
DAMVILLE (Henri Ier de Montmorency, comte de) . . . 179, 185
DAMVILLE (Henri, duc de) . . 158
Voyez auſſi : MONTMORENCY.
DANDOLO (Matteo) . . . . . lxvij
DARDOY 171
DARGAUD (M.) 126
D'ARGENVILLE. 235, 237
DE L'ORME (Philibert). lxvi, 22, 80, 91, 93, 198
DEMARY (Pierre & Joachim de la Mer, dits de) 124
DEVILLE (M.) 5, 236
DIANNE de France 174
DIBDIN (M.) 245
DIESSE (Jean) . . . 78, 80, 81, 82
DIESSE (Pelegrin). . 78, 80, 81, 82
DOLET (Mathieu), greffier. . . x
DOLOMIEU (Collection) . . 137, 192
DORIA (André) 142
DOUBLE (M.). 227
DOYEN 184
DREUX (Catherine de). 1
DREUX DU RADIER. . . . . xv, xlviij
DU BELLAY (Jean, cardinal) . . 63
DU BELLAY (Louis) 63
DU BELLAY (Marguerite de la Tour Landri, dame) 63
DU BOUCHAGE (Iſabeau, dame). 52, 53, 67, 122
DU BOUCHAGE (René de Baſtarnay, comte). lxxxiv, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 64, 66, 68, 70, 71, 74, 121, 122, 123, 124, 137-138, 139, 140-141, 189
Voyez auſſi : BASTARNAY.
DU BOURG (François), évêque de Rieux. 19

Pages.

DUCANGE 78, 186
DUMONT (Mademoiſelle). . . . 185
DUPERON (Marie-Catherine), femme d'A. de Gondi II. . 15
DU PLESSIS (le ſieur) 164
DU PRAT (Antoine) 2, 170
DUPRAT (M. Benjamin) lxvi
DUPUY (Collection). xxi, xxviij, xliv, lxvi
DUVAL (Pierre), évêque de Séez. 94, 201
DU VILLARS (Boyvin). 95, 96, 97, 99, 100, 118, 125, 129, 130, 157, 166, 168

E

EDOUARD VI 58
ELBEUF (René de Guiſe, marquis d') 60, 61
Voyez auſſi : GUISE.
ELÉONORE (la Reine) 7, 10
ELISABETH de France, femme de Philippe II, reine d'Eſpagne. 14, 15, 16, 19, 20, 21, 33, 34, 35, 36, 37, 44, 46, 47, 48, 49, 83, 84, 87, 91-92, 97, 98, 103, 104, 105, 173
EMMANUEL-PHILIBERT. 157
ENGHIEN (Jean de Bourbon, duc d') . . 149, 160, 171, 193
Voyez auſſi : BOURBON.
ENGHIEN (Madame d') . . 161, 172
ESCHENETZ (d') 114
ESCLAVOLLES (le ſieur d'). . . . 114
ESPINAY (Madeleine d') 189
ESTE (Anne d'), comteſſe de Giſors, &c.,
Voyez : GISORS.
ESTE (Eliſabeth d') 118
ESTE (Hercule d'), duc de Fer-

Pages.

rare. 25, 30, 51
Voyez aussi : FERRARE.
ESTRÉES (Gabrielle d'). 239, 240, 241, 246
ETAMPES (Anne de Pisseleu, duchesse d'), xxxv, xxxvi, xxxvij, xlv, lvij, lvij, lxxiv, 185, 198, 223
ETOUTEVILLE (Andrienne d'). . 160
ETOUTEVILLE (Jean d'). 160
EU (François II de Cleves, comte d'). 149, 160, 161, 171, 172
Voyez aussi : CLEVES.
EXPILLY. 179

F

FACIOT (Jean),
Voyez : VULTEIUS (Joannes).
FARNÈSE (le cardinal de). . . . 130
FAULCHER (André). 124
FÉLIBIEN. 32, 71, 208
FERNEL (Jean-François) . 16, 23, 49
FERRARE (Louis d'Este, cardinal de). 59, 111
Voyez aussi : ESTE.
FIRMYN. 129
FLANDRIN (Hippolyte). 238
FOIX (Frédéric de) 170
FOIX (Gaston de). 170
FONSEQUE (Jean de), évêque de Tulle 23
FONTETTE (Collection). 64
FORGEAIS (M. Arthur). lxxviij, lxxxij, 225
FORS (de 147
FOSSALIS (Pierre de), chanoine de Sainte-Catherine-d'Aiguebelle. 17
FOUNTAINE (Andrew). 252
FOURONNE 115

Pages.

FRANÇOIS Ier. vii, x, xi, xij, xiij, xv, xvi, xvij, xix, xxi, xxij, xxv, xxvi, xxvij, xxviij, xxix, xxx, xxxi, xxxij, xxxiij, xxxiv, xxxv, xxxvi, xxxvij, xxxviij, xxxix, xli, xlij, xliij, xliv, xlv, xlvi, xlvij, lij, liij, liv, lv, lvij, lxij, lxiv, lxxvi, lxxviij, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 13, 16, 28, 38, 43, 64, 66, 70, 74, 92, 108, 116, 118, 138, 143, 157, 185, 220, 223, 244, 246, 248, 249, 250
FRANÇOIS II. xiij, 14, 19, 20, 21, 22, 33, 34, 36, 37, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 62, 69, 73, 75, 77, 84, 87, 91-92, 97, 98, 103, 104, 105, 108, 148, 168
FRIZON . . . . . iij

G

GAIGNIÈRES (Collection). 18, 23, 25, 27, 31, 41, 43, 46, 51, 58, 59, 60, 61, 80, 81, 89, 96, 97, 107, 108, 109, 111, 113, 118, 119, 120, 121, 129, 132, 133, 135, 137, 145, 169, 179, 186, 188
GAIL. 162
GAILLARD. xvi
GALITZIN (A.). 138
GALLOIS (Jules) 194
GARGANYS (Jean) 18
GARIEL (M.), bibliothécaire de Grenoble ix
GAUDON 151
GEMELLUS (Pet.) 111
GÉNIN (F.). . . . . xxxvi, liij, 28

Pages.

GIE (le maréchal de) 87
GINOUILLAC (Jacques de), grand écuyer. 12
GIRARDOT (M. le baron). . . . 144
GIRY. 114, 115
GISORS (Anne d'Efte, comteffe de) 174
GODEFROY . . . . . xxxv, 177, 189
GONDI II (Antoine de). 15
GONNOR (Artus de Coffé, feigneur de). 168, 169
GONZAGUE (Ferdinand de). 118, 119
GONZAGUE (François de). . . . 118
GOUFFIER (Charlotte), dame de Briffac 94-95, 168
Voyez auffi : BRISSAC.
GOUFFIER (Claude de), grand écuyer de France 84
GOUJET (l'abbé) . . . . . liij
GOUJON (Jean). vij, viij, lxxij, lxxvij, 202, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 241, 242, 249
GRANDVILLE (Charles Le Prévoft, fieur de) 177, 178
GRANVELLE (le cardinal). 38, 153, 157, 162, 174
GREY (Jeanne) 126, 127
GUILLAUME III, duc de Clèves. 38
Voyez auffi : CLÈVES.
GUILLEFORT (Lord) 127
GUISE (Antoinette de Bourbon, ducheffe de). 14, 25, 45, 58, 88-89, 110, 111, 112, 113, 117, 118
GUISE (le cardinal de) . 43, 59, 148
GUISE (Claude de), abbé de Saint-Nicaife de Rheims . . 58
GUISE (Claude de Lorraine, duc de), 24, 25, 45, 51, 58, 59, 60
GUISE (François de), grand prieur de Malte 60
GUISE (François de Lorraine, duc d'Aumale, puis duc de). 11, 12, 13, 17, 18, 24-25, 26, 28, 29, 30, 31, 41, 43, 44, 45, 46, 51, 57, 58, 59, 60, 89, 93, 96, 102, 106-107, 108-109, 112, 113, 114, 118, 119, 120, 132, 133-134, 135, 145, 147, 155, 157, 172, 174, 186, 187-188
GUISE (Louis de), archevêque de Sens. 60
GUISE (les). 30, 31, 60-61, 152-153, 175, 180
Voyez auffi : AUMALE, ELBEUF, LORRAINE, MAYENNE, MERCOEUR, VAUDEMONT, &c.
GULPHE (Jehan). 17
GUYOT 54, 72

H

HALLWIN (Barbe de) 11, 36
HANGUEST (Jeanne d'). 6
HARCOURT (Jean de Rieux, comte d') xlvi
HARCOURT-BEUVRON (Charles d') 63
HARLAI-CHAMPVALLON (Catherine de) 209
HARLAI-CHAMPVALLON (Jacques de) 209
HARVILLE (Pierre de) 63
HAURÉAU (M.) . . . xv, xl, xli, xli
HENRI II. vij, xij, xxxiij, xxxv, xxxvj, xxxvij, xxxviij, xlvij, xlix, li, liv, iix, lx, lxi, lxij, lxiij, lxiv, lxv, lxvi, lxvij, lxviij, lxix, lxx, lxxi, lxxij, lxxiij, lxxiv, lxxv, lxxvi, lxxviij, lxxx, lxxxiv, lxxv, lxxxvi, lxxxvij, lxxxviij, lxxxix, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14,

Pages.

15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 57, 58, 59, 60, 63, 66, 67, 68, 69, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 114, 116, 117, 119, 120, 124, 125, 129, 130, 131, 134, 136, 137, 138, 142, 143, 144, 146, 147, 148, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 176, 177, 178, 180, 182, 184, 185, 186, 187, 189, 191, 192, 193, 200, 208, 217-229, 234, 239, 240, 241, 252, 253

HENRI III. 143, 185, 187, 188, 197, 209, 244

HENRI IV. 41, 87, 239, 240, 251

HENRI VII, d'Angleterre 126

HENRI VIII . . . . . xxij

HONGRIE (la reine de), fœur de Charles-Quint 13, 101

HORACE. . . . . liij

HUBAN (Mlle de) l

HUGO (M. Victor). . xvij, xxiij, xxxi

HUGUET, notaire 208

HUMIÈRES (Charles de), évêque de Bayeux, grand aumônier. 18-19, 22

HUMIÈRES (Claude de), dame de Courtebonne. 92

HUMIÈRES (Jacques de), marquis d'Encre. 22

Pages.

HUMIÈRES (Jean II de) 6

HUMIÈRES (Jean III, seigneur de). lxix, lxx, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 31, 33, 34, 35, 36, 38, 41, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 67-68, 92, 105

HUMIÈRES (Jean de), seigneur de Becquencourt 22, 32-33

HUMIÈRES (Mme de). lxix, lxx, 10, 11, 15, 19, 37, 42, 48, 50, 67-69, 73, 75, 76, 79, 83, 84, 85, 87, 88, 91, 92, 97, 103, 104, 105, 192, 240, 243

HUMIÈRES (Louis de), seigneur de Contay . . . 11, 22, 73, 105

I

ISABELLE,
Voyez : ELISABETH.

ISAMBERT. lxvj, 7, 38, 48, 77, 80, 167, 219

IZERNAY (d'). 28

J

JACOTOT, lithographe. 249

JAILLOT. 204

JANET,
Voyez : CLOUET.

JOINVILLE (François, duc de). . 12

JORDANO-URSINO 143

JULES III. 59, 60, 62, 63, 99, 100

L

LA BORDE (M. Léon de). 245, 246, 247, 252

Pages.

La Charlerie (M. Hippolyte de) lxxvij
La Chesnaie (Nicolas de). . . 4
Lachnicke (M.). 241
Lacroix (M. Paul). 228
La Garde (le baron de). 142-143, 150
La Gastellinière (le sieur de). 53
La Grange-Trianon (Jeanne de). 189
Lajarriette (Collection). . . . 128
Lalande 192
Lalanne (M. Ludovic). xi, xv, xxxix, xl, xli, xlij, xliij, xlv, xlvi
La Marck (Antoinette de). 158, 185, 209
La Marck (Dianne de). . . 165, 181
La Marck (Henri de). 186
La Marck (Robert de), IIIe du nom. 4, 74, 126
La Marck (Robert de), IVe. 154, 209
Laménardyère 224
Lamfardin 59
Langei (de),
Voyez : Du Bellay.
Lannel. x
La Place (Pierre de). 147, 153, 187
La Planche (Régnier de). xij-xiij, xiv, xv, 167, 175, 188
La Popelinière 180
La Quérière (M. de) . . . 201, 202
La Ramée (Pierre de) 32
La Roche (Charlotte de), dame de Saint-André. 107
La Rochefoucauld (Charles de) 208
Laroque. 161, 173
La Salle 35
Lascaris (Anne de) 189
La Tour-Landri (Marguerite de),
Voyez : Du Bellay.
La Trémouille (Georges de). . 188
Lautrec (Odet de Foix, sieur de) . . . . . xlvj

Pages.

Laval (Jean de) xxxv
La Vauguyon (Jean D'Efcars, comte de) 125
Laverdet (M.) 192, 193
Lavergne (Louis de). . . . . xxxij
La Vigne (Jean de). 150-151, 193
Leber. 5
Le Berruyer (Marguerite) . . . 175
Lebeuf (l'abbé) . . 21, 70, 92, 203
Le Ferron (Arnould). xv, xix-xx, xxi
Lefèvre. 116
Legrand (Nicolas), médecin . 165
Le Gruyer (Jean), prieur de Macheray 28, 29
Lehmann (M. Henri) 239
Lenglet-Dufresnoy. . . . . l, lij
Lenoir (Alexandre). xxxi, 200, 201, 202, 233, 234, 235, 236, 249, 252
Lenoir (M. Albert). 236
Lénoncourt (le cardinal de) . 109
Lescure (M. de) . . . xxxv, xxxvi
L'Estoile 250-251
Le Veneur (Jean), évêque de Lifieux . . . . . xxiv, xxv
Le Verdier (Jean). 18
Levesque. 28
Levis (Jean de). 142
Voyez aussi : Charlus.
L'Hermite (Ozanne) 133
L'Hermite (Triftan). 133
L'Hopital (Michel de) 178
Libri. 192
Limousin (Léonard) . . . 252, 253
Limousin (Pierre). 200
Lippomano 188
Lodève (l'évêque de) 150
Longueil (Madame de) 194
Longueval (Hélène de). . . . 116
Longueval (Robert de). . . . 116
Longueville (Charlotte d'Orléans) 174
Longueville (Léonor d'Orléans,

Pages.

duc de) 171
LONGWIC (Jacqueline de). . . 161
LORRAINE (Catherine-Marie de), 89, 112
LORRAINE (Charles, cardinal de). 60, 89, 92, 102, 130, 137, 170, 191, 208, 226
LORRAINE (Charles II, duc de). 14, 153
LORRAINE (Charles & Louis de) 60
LORRAINE (Claude de),
Voyez : GUISE (Claude de).
LORRAINE (ducheſſe de) 157
LORRAINE (François-Henri de), 45, 51, 59-60, 80
LORRAINE (Jean, cardinal de). 58-59, 60, 101, 113
LORRAINE (Magdeleine de). . . 112
LORRAINE (Marguerite-Diane de) 209
LORRAINE (Nicolas de),
Voyez VAUDEMONT & auſſi : GUISE.
LOUIS IX 5
LOUIS XII. . . . lxi, 1, 2, 38, 141
LOUIS XIV . . . . . xlv, 207
LOUIS XVI 5
LOUIS-PHILIPPE. 12, 233
LOUVOIS (la comteſſe de),
Voyez : MONTAIGU (Guillemette de).
LOYSIER (Jean), ſupérieur de Citeaux 90
LUDDE (le comte du) 191
LUXEMBOURG (François (de). 188, 209
LUXEMBOURG (Guillemette de . 209
LUXEMBOURG (Jean de) 209
LUXEMBOURG (Marie de) . . 89, 111
LUXEMBOURG (Sébaſtien de) . . 188

M

MACBETH 10

Pages.

MAGNY (Olivier de) lxvi
MALLET-GRAVILLE (les ſeigneurs de) 126
MALON (Iſabelle) 189
MARCEL II 136
MARGUERITE d'Angoulême. xxxvi, liij, 28
MARGUERITE de France 157
MARGUERITE de Navarre, ſœur de François Ier. xix, li, lij, liij, 38
MARIE DE MÉDICIS 251
MARIE STUART. 33, 34, 35, 42, 44, 45, 46, 47, 48. 148
MARIE TUDOR 126, 157
MARILLAC 44
MAROT (Clément) xxxvij, xxxviij, xlvij, xlviij, xlix, l, li, lij, liij, liv, lv, lvi, lvij, lviij, lxxiv, lxxxv, lxxxvi, 1, 8
MARRON (Claude), élu de Loches. 64, 65, 66, 71, 72, 74, 75, 139
MARTIN (M. Henri). xv
MATHAN (Georges de) 188
MATHAN (Nicolas de). 189
MATIGNON . . . . . xxij
MAUGIRON (Guillaume de) . . . 133
MAUGIRON (Guy de) . 31, 133, 135
MAUGIRON (Laurens de). . . . 133
MAULEVRIER (le comte de) . . . xxix
MAYENNE (Claude de Guiſe, marquis de), puis duc d'Aumale. Voyez : AUMALE.
MAZET (Louis) 198, 215
MÉDICIS (Clarice de) 108
MELPHE (l'abbé Antoine de) . . 66
MELPHE (le prince de),
Voyez : CARACCIOLO.
MELURILLON,
Voyez : MERVILLIERS.
MERCOEUR,
Voyez : LORRAINE.
MERLIN (Jacques), pénitencier. x

Pages.

MERVILLIERS (Sidoine de). . 7, 8, 22
MESMYLON,
Voyez : MERVILLIERS.
MÉZERAY. xv, xvi, lxxij, lxxiij, lxxiv, lxxv, 7, 99
MICHELET (M.). xv, xl, xli, xlij, lx, 234, 235, 236
MONNEINS (de), lieutenant-général en Guyenne 43-44
MONTAGU (Marguerite de) . . 145
MONTAIGU (Guillemette, dame de). 4, 126-127, 128, 129
MONTBRUN (Charles du Puy, de) 123-124
MONTFORT 68
MONTGOMMERY 14
MONTL'OR (Fleury de) 131
MONTLOR (Louis de) 13
MONTLUC. 95
MONTMIRAIL 3, 4
MONTMIRAIL (Etienne de) . . . 4
MONTMORENCY (Anne, conneſtable de). xxxvi, lxviij, 3, 23, 24, 25, 26, 33, 41, 43, 44, 52, 68, 71, 73, 92, 93, 97, 98, 99, 101, 102, 105, 109, 115, 119, 152-154, 154-156, 156-159, 160, 161-162, 167, 169, 170, 171, 172, 174, 177-179, 180, 183-185, 187, 189, 252, 253
MONTMORENCY (la conneſtable de). Voyez : SAVOIE (Magdeleine de).
MONTMORENCY (fils d'Anne de) 7
MONTMORENCY (Guillaume de) 3, 43
MONTMORENCY (Henri de). . . 209
Voyez auſſi : DAMVILLE.
MONTMORENCY (Louiſe de) . 23, 43
MONTPENSIER (Louis de Bourbon, duc de). . . 89, 161, 173
MONTPENSIER (Madame de) . . 89

Pages.

MONTPIPPEAU (le ſieur de). . . 97
MOREAU (Collection) . . 64, 90, 91
MORÉRI . . . . . xviij, 51
MORVILLIER (Jean de), évêque d'Orléans 178
MOULLAN. 133
MOUNYS 41

N

NEMOURS (la ducheſſe de). . . 226
NEMOURS (Jacques de Savoie, duc de) 173-174
NEMOURS (Philippe de Savoie, duc de) 173-174
Voyez auſſi : SAVOIE.
NEVERS (François de CLÈVES, duc de). 114, 115, 145-146, 147-149, 160, 162-163, 164-165, 169-170, 171-174, 179-180, 181-182, 223-224
Voyez auſſi : EU (François d')
NEVERS (Marguerite de Bourbon, ducheſſe de). 114, 148, 149, 151-152, 159, 160-161, 162-163, 164-165, 171-174
Voyez auſſi : BOURBON.
NIEL (M.) xvi, xxxv, lxxviij, 246, 247-248, 250
NOAILLES (de) 127
NOUGUIER, deſſinateur 249

O

ORLANDINI. 62
ORLÉANS (Charles-Maximilien, duc d'Angoulême, puis d'). 28, 84-86, 87, 88, 91-92, 97, 98, 103, 104, 105
ORLÉANS (François, duc d'). 8,

Pages.

9, 12, 15, 50, 55, 73, 75, 85
ORSAY (le président d'). 4, 189, 213, 214
ORSAY (Pierre d') 189
ORVAL (d'). 182
OVIDE. . . . . lxxviij

P

PARE (Ambroise) 18
PARIS (M. Louis) 176
PARMENTIER. 160
PASQUIER (Eſtienne). . xvi, xviij, xxi
PASQUIER (Nicolas). 226
PASSAVANT 245
PAUL IV 136
PEDRETTI, graveur 249
PEIRESC (Collection). 251
PENNI (Lucas) . . . . . lxxvij
PENTHYÈVRE (Mademoiſelle de). 188
PHILIPPE-AUGUSTE 21, 184
PHILIPPE II d'Eſpagne. 14, 35, 153, 157, 158, 159, 167, 173, 174
PHILIPPE III le Bel, abbé de Sainte-Geneviève 66
PIENNE (Mademoiſelle de). . . 7
PIGANIOL DE LA FORCE 87
PIGNARD (Guyonne) 189
PILON (Germain) 201
PLANCIUS (Guillelmus). . . . 16, 56
PLANCY. 129
PLEUVRY (l'abbé) 116
POLIGNAC (François de) . . . . xviij
POLIGNAC (François-Armand de) 136
POLIGNAC (Guillaume-Armand de) 136
POLIGNAC (Jeanne de). 136
POMPADOUR (Marguerite de). . 136
POMPADOUR (Louiſe de), dame de Curton 90
PONCHER (Jean) 185, 223

Pages.

POQUET 74
POT (Anne). 3, 43
POTARDE, auditeur des comptes. 33
POYTIERS (Anne de) . . . . xij, 131
POYTIERS (Françoiſe de). xi, 125, 136, 142.
POYTIERS (Jacques de), abbé d'Ivry 191, 198, 215
POYTIERS (Louis de) 38, 40
POYTIERS (Marguerite de) . . . 40
PRIEUR, graveur 249
PRIMATICE. viij, lxxij, lxxvij, 234, 237, 239, 240, 246, 249
PROPERCE. . . . . liij
PUCCI (le cardinal Antoine) . . 18
PUCCI (Robert), évêque de Vannes) 18

Q

QUESNEL (Nicolas) 236

R

RABELAIS 152
RABUTIN (François de). 98, 99, 101, 102, 103, 108, 113, 114, 119, 120. 130, 131, 146, 147, 148, 152, 221, 222, 224, 225, 226
RACINES (François de) . . 198, 215
RANKE. . . . . lxiij, 79
RANSONNETTE, graveur . . . . lxxvij
RAPHAEL SANZIO 252
RAVENIER. 18
REGNAULT DE LA DUCHÉ . . . xxiv
RENARD, ambaſſadeur eſpagnol. 174
RENDAN. 119
RENÉE de France. . 14, 25, 30, 51
RIBIEZ (de) . . 133, 134, 135, 150
RIGAUD 235

Pages.

RIBAULDEAU, dit La Guillotière. 178
ROBERTET (Florimond), trésorier de France . . . xxxi, 1, 2, 3
ROCHEPOT 43
ROCQUAN (M. de) 203
ROCQUENCOURT. 211
ROHAN (François de) 30
RONSARD 31
ROQUEFORT. 5, 51, 205
ROTHELIN (l'abbé). xliv
ROTHELIN (le marquis de) . . . xliv
ROTHSCHILD (M. le baron James de) 252
ROUARD (M.), bibliothécaire d'Aix. xxxiv, lxxiij, 248-249, 250
ROYAN (Jean de) 188
RUFFO (Nicolas), marquis de Cotron 40
RUFFO (Polixène) 40

S

SAINT-ANDRÉ (Jacques d'Albon, maréchal de). 107, 155, 170, 180
SAINT-ANDRÉ (Jean d'Albon, seigneur de) 107, 120
SAINT-CYERGUES (Anthoine Boyer, baron de) 139, 140
SAINT-CYERGUES (Jean Boyer, baron de) 138
SAINT-GELAIS (Mellin de). lxiij, lxvi, 91
SAINT-JULLIEN. 129
SAINT-LAURENS (de). 131
SAINT-LUC 47
SAINT-MARC-GIRARDIN (M.).lxi, lxxxix
SAINT-PAUL (Adrienne d'Etouteville, comtesse de). . . . 160
Voyez aussi : ETOUTEVILLE.
SAINT-PAUL (la duchesse de) . 193
SAINT-PAUL (François de Bourbon, comte de). . . . 160, 171

Pages.

Voyez aussi : BOURBON.
SAINT-PAUL (Madame de) . . . 149
SAINT-VALLIER (Françoise de Poytiers, dame de). 17
SAINT-VALLIER (Antoine, comte de) 209
SAINT-VALLIER (Henri de Lorraine, comte de) 45, 112
SAINT-VALLIER (Jean de Poytiers, seigneur de). ix, x, xi, xij, xiij, xiv, xv, xvi, xvij, xviij, xix, xx, xxi, xxiij, xxiv, xxv, xxvi, xxvij, xxviij, xxix, xxxij, xxxiij, xxxiv, xxxv, xli, xlvij, l, liij, lxxiij, 139.
Voyez aussi : POYTIERS.
SAINTE-BEUVE (M.). xvi, xliij, xliv, xlvi
SAINTE-MAURE (Louis de). . . 170
SALIGNAC (B. de) 223
SARREBRUCHE (Amé de) 4
SARREBRUCHE (Philippe de) 122, 128-129
SARREBRUCHE (Robert de) . . 4, 126
SAUVAL. . . . . xv, 178, 203, 211
SAVOIE (le duc de) 162
SAVOIE (Magdeleine de, connestable de Montmorency). 43, 52, 185-186, 189-190
SAVOIE (Louise de). xxi, xxij, 27, 28
SAVOIE (René, légitimé de). 43, 52, 189
SEDAN, fils de Dianne. 74
SÉRÉ (de), secrétaire des finances 90
SEYSSEL (Claude) 2
SILLI (Bertin de). 122
SILLI (Louis de) 122
SIMON (l'évêque) 178
SOISSONS (Louis de Bourbon, comte de) 159
Voyez aussi : BOURBON.
SORANZO . . . . . lxiij, 79

Pages.

SOURDIS (le fieur de). 73
SPENSER (Lord). . . 238, 240, 245
SPINOLA (Thomaffine). lxi
STROZZI (Philippe de). 108
STROZZI (Pierre de), prieur de Capoue 108-109
SUFFOLK (le duc de). 126
SURGÈRES (Anne de). 23, 24
SURGÈRES (Réné de Fonfèque, feigneur de). 23
SYMÉON (Gabriel) 91, 132

T

TALLARD (Antoine de Clermont, vicomte de), gouverneur du Dauphiné 17
TARDES (Jehan de) 78, 79
TARDIEU (Ambroife), graveur. 250
TECHENER (M.). 193
TERRENOIRE (Mlle de) xxiv
TESSERON. 179
THOMAS (Charles), confeiller . 32
THOMSON (J.), graveur . . 245, 249
THOU (de) . . . . . xviij, 48
TIBULLE. . . . . liij
TISSERAND (Jehan), cordelier. . 178
TOURNON (le cardinal de). 99, 130, 136-137
TREMONT (le baron de). 127, 192, 193

U

URFÉ (Antoinette de Beauvau, dame d'). 62
URFÉ (Claude d'). . 59, 62, 63, 64
URFÉ (Pierre d'). 62, 105

V

VALENCE (M. de), confeiller du roi. 18
VALENGELIER (Pétronille de), abbeffe de Pont-aux-Dames. 90
VANNES (de) 131
VAN-ROSSEM (le maréchal). . . 221
VARILLAS 59, 166
VAUDÉMONT (Louife de). . . . 244
VAUDÉMONT (Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, comte de) 108, 109, 154
Voyez auffi : GUISE, LORRAINE.
VENDOME (Charles de Bourbon, duc de). 114, 151, 159, 160, 180
Voyez auffi : BOURBON.
VENDOME (François, comte de). 26, 51, 89
VENDOME (le cardinal de). 92, 113, 130
VENDOME (Louis de). 110, 111, 113
VIALART 23
VIEILLEVILLE. 24, 25, 27, 30, 43, 50, 83, 87, 95, 97, 100, 102, 103, 119, 160, 219
VILLARS (P. de), archevêque de Vienne. 68
Villars, comte de, 184.
VILLEQUIER (Antoine de). . . . 140
VIRGILE. lxxvi
VITET (M.) . . . . lxviij, 241, 243
VOULTÉ (Jean).
Voyez :
VULTEIUS (Joannes), Jean Faciot . . . . . lv, lxxiv, lxxv

W

WAILLY (M. de), ... 5

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION. VII

Lettres de Dianne de Poytiers 1

Notes ſur quelques lettres de Dianne 191

Teſtament de Dianne 197

Lettres & vers de Henri II 219

Portraits de Dianne 233

— Sculptures 233

— Peintures 237

— Deſſins 247

— Gravures & Lithographies 249

— Médailles 250

— Emaux 252

Table analytique des lettres 255

Table alphabétique des noms 261

ERRATA

Page 40, col. 2, ligne 1re, *au lieu de :* t. III, p. 261, *lifez :* t. II, p. 202.

Page 227, ligne 1re, *au lieu de :* Plus ferme foy ne *ne* fut onques jurée ; *lifez :* Plus ferme foy ne fut onques jurée.

Page 248, ligne 29; p. 249, ligne 8; p. 250 ligne 8, *au lieu de :* Mme de Boiffy ; *lifez :* Mme de Boify.

N. B. — **Malgré tous les** foins que nous avons apportés dans la correction de cet ouvrage, il fubfifte encore un certain nombre de fautes *typographiques* dont nous laiffons la refponfabilité à notre imprimeur.

PR

THE BORROWER WILL BE CHARGED THE COST OF OVERDUE NOTIFICATION IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW.

BOOK DUE WID
JUL 1 1 1978

WIDENER
BOOK DUE
MAY 2 1 1982
7495206

WIDENER
BOOK DUE
FEB 1985
CANCELLED
MAY 3 1 1985

WIDENER
BOOK DUE
DEC 2 6 1986
2124072

WIDENER
WIDENER
APR 2 0 1999
SEP 1 0 1999
CANCELLED
BOOK DUE

WIDENER
FEB 0 1 2002
SEP 1 0 2001
CANCELLED
BOOK DUE